JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE

IMPRIMERIE DE DURTUBIE, WORMS ET C[ie].
RUE SAINT-PIERRE MONTMARTRE, N. 17.

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE.

L'INSTITUT HISTORIQUE A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833,

ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME QUATRIÈME.

TROISIÈME ANNÉE.

PARIS.

A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

RUE DES SAINTS-PÈRES, N. 14.

1836.

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE.

MÉMOIRES.

RUINES DU CHATEAU DU VIVIER EN BRIE.

RAPPORT DE LA COMMISSION NOMMÉE PAR L'INSTITUT HISTORIQUE (1).

I.

État ancien. — État actuel.

Le Vivier fait partie de la commune de Fontenay-Tresigny, canton de Rozay, arrondissement de Coulommiers (département de Seine-et-Marne). Avant la révolution, il appartenait à la province d'Ile-de-France et au diocèse de Meaux.

Portons nos regards plus loin!

Une voie principale de la Gaule-Transalpine traversait le territoire de Sens, et, passant à Melun, se dirigeait vers la Picardie par la ville de Meaux; cette route, dont on peut suivre encore la trace au nord-est de Melun, au milieu de la vaste plaine de Champeaux, où elle prend le nom de *Chaussée des Romains*,

(1) Au commencement de juillet 1835, un de nos collègues, M. Parquin, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, vint déclarer à l'Institut historique qu'il avait acquis et réparé ces précieuses ruines, et il demanda si, dans l'intérêt de la science, l'Institut ne jugerait pas à propos de charger une commission d'aller les visiter. M. Parquin offrait de recevoir chez lui, pendant le temps nécessaire à leur travail, les Membres délégués, et de diriger lui-même leurs investigations. Cette proposition fut accueillie. La commission se fait un devoir de consigner ici l'expression de sa reconnaissance pour le service que M. Parquin a rendu à l'histoire et à l'archéologie nationale, et pour les soins délicats dont il s'est plu, ainsi que sa famille, à entourer ses collègues durant leur séjour au Vivier.

fut retrouvée au Vivier, il y a peu d'années, à deux mètres au-dessous du sol moderne.

Un vallon, courant du nord au sud, reçoit les eaux de plusieurs sources qui formaient deux étangs considérables. Sur le coteau occidental passait la voie romaine. Une route départementale, tracée de nos jours, couronne le coteau oriental.

C'est dans cette position favorable, au bord de ces eaux abondantes, que sont situées les ruines du château que nous avons à décrire.

Il est certain qu'une station romaine, militaire ou civile, d'agrément ou d'exploitation rurale, occupa ce lieu, qui, limitrophe de deux grandes provinces, celles des *Senones* (1) et des *Meldi* (2), et de plus, situé sur une voie, offrait trop de conditions avantageuses pour être négligé par les Romains si habiles dans le choix de leurs établissemens.

De nombreuses médailles, du Haut et Bas-Empire, trouvées à diverses époques, et dont la description est jointe à ce travail, confirment, d'une manière certaine, la présence prolongée des Romains dans ces lieux.

Là, s'éleva, dans la suite, un château, dont on voit aujourd'hui les ruines sur les bords de l'étang du Vivier. Elles présentent deux parties bien distinctes.

La plus complète, comme la plus intéressante, est le château (planche 1re A), formant la citadelle de la place, l'habitation du prince et du gouverneur, et la dernière retraite d'une garnison en cas de siége.

La seconde division des ruines compose une partie de l'enceinte générale du fort (B); elle était flanquée de tours nombreuses, liées par de fortes murailles, et, par son étendue, enveloppait non seulement le château (A), mais encore une vaste surface sur laquelle étaient disposées toutes les dépendances nécessaires à un séjour royal et à une station militaire.

Irrégulier dans sa forme, le château était protégé, à l'orient, par l'étang de Vizi (C), presque entièrement desséché maintenant et réduit aux dimensions d'un large fossé, mais qui alimentait alors les autres étangs, dont les détours, enveloppant les constructions, en défendaient l'approche de toutes parts (D).

Une chaussée ou jetée (E), séparant l'étang de Vizi de celui du grand moulin, qui réunit toutes les eaux, permettait seule l'accès du château vers le midi. A l'occident, un pont levis (G) s'abattait d'un donjon quadrangulaire (H), faisant bastion d'angle, et servant d'entrée au château; on l'appelait la *Tour du gouverneur*. Une longue voûte, sur les pieds droits de laquelle sont creusées les coulisses de la herse, formait l'arrivée ou vestibule; elle était protégée par des archières ou meurtrières verticales, dirigées en tous sens vers les courtines; un corps-de-garde voûté (3) avait été

(1) Quatrième lyonnaise. — Auxerre.

(2) Leur territoire embrassait le diocèse de Meaux.

(3) « Les tours ou donjons des vieux châteaux se composaient ordinairement de deux tours accouplées, l'une plus forte que l'autre; la plus déliée et la plus élevée contenait l'escalier et souvent était engagée dans le mur de la plus grosse tour. »

pratiqué à droite dans l'épaisseur des constructions.

Toute la partie inférieure, ou rez-de-chaussée de ce donjon est bien conservée; mais les trois étages qui la surmontaient n'existent plus; l'escalier seul a survécu dans un beffroi hardi, qui, construit entièrement en grès, selon l'usage de la Brie, s'élève à plus de cent pieds, bien que coupé dans la moitié de son diamètre et désuni de la tour principale à laquelle il était indispensable (1). Dans ce donjon, défendant l'entrée de la citadelle, était l'appartement du gouverneur et les prisons d'état. Un mur (K), dont on voit encore les arrachemens, formait la clôture méridionale du château et supportait une galerie de communication entre l'habitation du chef militaire et le premier étage d'un édifice religieux (L), consacré à la Vierge, par Charles V, en 1352. Divisé en chapelle basse et en chapelle haute, comme la Sainte-Chapelle de Paris, ce temple était situé à l'angle du château que les eaux des étangs protégeaient contre les attaques.

L'entrée du gouverneur, dans la chapelle haute, s'annonçait par une porte biaise pratiquée dans la façade, et qui, par sa position, déterminerait suffisamment la hauteur du plancher qui divisait les deux étages, si l'on n'en retrouvait la place indiquée par des trous de solives dans les parois intérieures du temple. Ce plancher n'existe plus; il était soutenu, dans la longue portée des poutres, par des colonnes dont des fragmens furent trouvés en place lors des fouilles pratiquées.

La chapelle a cinquante-sept pieds de longueur sur vingt-cinq de largeur; l'abside, formée de trois pans coupés, est percée de grandes fenêtres en ogive dont quelques morceaux ont survécu sans conserver trace des verrières. Sur le mur du fond les fenêtres sont géminées. L'autel, aujourd'hui en place sur le sol inférieur (N), est une sépulture selon l'antique usage : elle renferme les restes de Léon de Donon, chanoine, trésorier de cette sainte et royale chapelle. L'autel de la Vierge était dans la partie haute dont le plancher avait été établi de plain-pied avec les appartemens royaux, privilége qui ne pouvait appartenir qu'à une fondation royale, et pour l'usage particulier du prince. Entièrement dépourvu de voûte et de couverture, ce temple, exposé à toutes les injures de l'air, a cependant conservé quelques traces de sa décoration peinte. Elle consistait en feuillages légers, accompagnes de fleurs, selon l'usage adopté depuis le treizième siècle.

Sur la face méridionale, la chapelle, étayée de cinq contreforts, est percée de quatre fenêtres, dont la reproduction n'a point été jugée nécessaire à la décoration de la paroi intérieure qui se lie à l'habitation. Seulement, de ce côté, on remarque une porte de communication; puis au sol du premier étage, près de l'abside, une large ouverture appareillée avec soin doit être considérée comme un reste de la tribune royale (P). En effet, son voisinage de l'autel et des grands appartemens, les traces extérieures qui la rattachent à cet arc et démontrent qu'une seule pièce isolée y était contiguë, les restes d'encorbellemens et de couverture qu'on voit dans l'angle du logis, telles sont les indications qui viennent appuyer cette conjecture.

Vers la cour, latéralement à la chapelle et sur le même alignement que sa façade, un corps de logis, divisé en appartemens, offre par bas cinq grandes pièces éclairées sur l'étang de Vizi; on y entrait de la cour par une porte (R) surmontée d'un écusson. Quelques fondations de murs étroits indiquent des subdivisions pour divers usages intérieurs. En général, cette partie du château a plus souffert que tout le reste.

Entre les eaux et cette façade est une terrasse (S), bornée, au midi, par l'extrémité orientale de la chapelle, et au nord, par une tour ronde (T), ou tour de garde qui fait l'angle du logis. C'est sur cette terrasse que, lors du séjour de Charles VI au Vivier, pendant sa folie, on avait *interposé un grand mur d'appui* (U).

Auprès de la tour (T) en est une autre de forme carrée (J), percée de quatre meurtrières, et faisant bastion d'angle sur l'étang de Vizi.

Le corps-de-logis est évidemment la partie la plus ancienne du château; les détails d'architecture qui se trouvent vers la cour, la rudesse de travail de l'écusson placé au-dessus de la porte, indiquent une époque antérieure au règne de Charles V.

La disposition générale de la chapelle, la place qu'y occupe la tribune royale (P), tout semble s'accorder pour indiquer que l'habitation était déjà ancienne, lorsque cette chapelle fut fondée; et si l'examen s'étend jusqu'à la façade de ce temple, il est facile d'y reconnaître que le mur (K), qui la rattache à la tour du gouverneur (H), ne fut établi que postérieurement à cette façade, puisque aucune pierre d'attente, harpe ou liaison de maçonnerie ne permet de croire à une construction homogène et conçue d'un seul jet.

On serait tenté de supposer que le château n'était point clos dans la partie méridionale (K), en 1352, quand Charles V fondait la chapelle, et que l'ensemble, sans cette clôture, ne constituait point un château fort; s'appuyant sur ce fait important aussi bien que sur les formes des moulures qui décorent le beffroi et la tour isolée au nord (V), on pourrait dire que le donjon et les autres tours ou bastions qui font du château une forteresse, n'existaient pas avant la chapelle, et peuvent être attribués à Charles V ou à Charles VI. C'est alors que l'habitation, entourée de fossés, serait devenue château fort complet; et si l'on considère le long séjour que dut y faire un prince malade, et en quelque sorte prisonnier, si l'immoralité de la cour de ce temps et la position politique de la France, sous ce règne malheureux, peuvent entrer en considération dans une question de la nature de celle qui nous occupe, la pensée de faire une forteresse d'une maison de plaisance du souverain, paraîtra toute simple, et les notions fournies par les ruines elles-mêmes viendront confirmer cette idée.

Au centre de la cour du château, une piscine ou bassin carré (X) était destinée à recueillir les eaux nécessaires au service; de nombreux aqueducs, reconnus à diverses époques, lors des travaux de terrassement, tendaient vers cette piscine; ils avaient pour but d'y réunir les sources du coteau occidental. Dans ce bassin était sans doute une fontaine jaillissante. Un ornement en plomb, déposé dans le cabinet d'antiquité du

Vivier, paraît avoir appartenu à la décoration de cette fontaine. De ce bassin, les eaux étaient dirigées par une pompe dans la salle de bain ; différens robinets distribuaient les eaux dans quatre baignoires de pierre.

Des constructions légères, trouvées au-dessous du sol actuel de la cour et au niveau des fondations, portaient les dépendances les plus utiles au service intérieur, les magasins de combustibles, les écuries pour les chevaux de main, etc., etc.

La seconde partie des ruines (B) est celle qui, plus étendue que la première, puisqu'elle formait l'enceinte générale du fort, est cependant la moins complète aujourd'hui ; elle est dépourvue d'une partie des tours qui, espacées à la portée du trait, étaient réunies entre elles par une forte muraille dont il ne reste qu'une courtine (de *c* à *f*). Le peu de constructions encore debout ne donnent pas une idée bien complète de l'étendue générale du fort. Aidés cependant d'un petit plan général, conservé aux archives du royaume, on peut reconstruire sur le papier la portion qui regarde le midi, travail dans lequel on est guidé par les inductions qu'on peut tirer de la disposition du sol et des faibles arrachemens de murs qui ont survécu aux ravages du temps.

La grande enceinte extérieure qui nous occupe se rattachait au château par un mur (Z) appuyé contre un des pans coupés qui constituent l'abside de la chapelle ; ce mur, d'une grande épaisseur, forme un angle droit avec la chaussée (E) qui, divisant les deux étangs, donnait accès au fort de ce côté. Au point de contact de ce mur et de cette jetée, était, sans doute, une poterne (*a*) servant d'issue ; et la communication qui existait sur ce point, entre l'étang de Vizi et le fossé méridional (D), dut faire établir un batardeau pour retenir les eaux et les faire arriver à volonté. D'épaisses constructions bien cimentées, découvertes en ce lieu sous le sol, semblent indiquer en même temps le batardeau et les substructions d'un corps-de-garde défendant la poterne.

En descendant de ce point important vers l'étang du grand moulin, on arrive à une tour isolée (*b*), d'un petit diamètre, et sur la surface extérieure de laquelle on reconnaît deux arrachemens de mur qui la reliaient à l'ensemble ; démantelée jusqu'à la hauteur du premier étage, son intérieur offre, au centre et au niveau du sol, une ouverture circulaire régulièrement taillée dans la pierre comme une margelle de puits. Ce trou permet de descendre dans un caveau voûté à six arêtes, et dont le diamètre égale celui de la tour.

Ce caveau, lorsqu'il fut découvert, était comblé de terre dans toute sa hauteur. Un squelette humain fut trouvé dans le fond, sur le pavé qui forme le sol. Cette rencontre inattendue donna naissance à plus d'une conjecture sur les attributions de la tour, et celle qui s'accrédita fit considérer le souterrain comme une oubliette.

Pour le malheureux qui trouva la mort sous cette voûte obscure, sans doute elle fut un lieu d'oubli ; mais en comparant sa forme avec celle des oubliettes connues jusqu'à ce jour, on hésite à conserver au caveau l'attribution qui lui fut donnée lors de sa découverte. Néanmoins, si l'on considère que cette tour, main-

tenant isolée, était autrefois encadrée dans de vastes constructions ; que la porte qui y donne accès était intérieure ; que de ce côté la tour était, à l'extrémité du château, baignée par les eaux de l'étang ; que la partie supérieure était le donjon des prisonniers ; qu'enfin, les pièces à côté étaient celles où l'on jugeait, on est obligé de reconnaître que si ce lieu ne constituait pas une oubliette proprement dite, il formait au moins un cachot où de malheureux prisonniers subissaient leur condamnation. A l'appui de cette opinion, nous citerons l'exemple d'un cachot du château-fort de Simmern, en Allemagne, où fut renfermé le fameux brigand Schinderannes, et dont la forme présente des traits de ressemblance avec celui du Vivier.

« Ce cachot, dit un écrivain anglais, M. Leich-Ritchie, consistait en un trou creusé à vingt pieds de profondeur, sous les fondations d'une tour élevée sur les remparts ; il n'avait qu'une seule ouverture par laquelle on descendait le prisonnier avec une corde : on n'aurait pu fermer cette ouverture sans l'étouffer ; mais on n'avait point à craindre qu'il en profitât pour s'échapper, puisqu'elle se trouvait à vingt pieds au-dessous de la voûte, et que d'ailleurs elle donnait encore dans un cachot supérieur. »

Nous ferons remarquer ici que le cachot du Vivier était aussi surmonté d'une pièce formant rez-de-chaussée : les trous où venaient reposer les abouts des solives d'enchevêtrure indiquent que le plancher était si bas qu'il y avait impossibilité de s'y tenir debout, d'où l'on conclura, sans doute, que cette pièce, éclairée seulement par des meurtrières, ne pouvait convenir à l'habitation, et que sa disposition, conforme à celle de la prison de Schinderannes, a dû servir au même usage.

Le mur de clôture remontait de ce point jusqu'à une grosse tour d'angle (*c*) qui existe encore ; dans ce long intervalle de soixante-dix mètres, on avait multiplié les points de défense par deux tours (*d*, *e*), abattues aujourd'hui ; la seule courtine, encore debout, se dirige de cet angle saillant du fort (*c*) jusqu'à une construction carrée (*f*) enclavée dans des dépendances modernes. Près de là, et aux deux côtés de la chaussée ancienne, qui, des étangs, conduisait au coteau occidental, les fouilles ont fait reconnaître les traces circulaires (*g*) de deux tours qui étaient assez rapprochées entre elles pour qu'une porte ait pu être placée sous leur protection. Des dépendances voûtées (*h*), qui s'y reliaient, durent s'appuyer contre le mur dont le fort devait être clos de ce côté.

Entre le donjon du gouverneur (H) et la tour d'angle (*c*), une construction bien cimentée formait un bassin (*p*) dont le font était dallé en pierre ; les eaux se dégageaient vers l'étang par l'aqueduc (*r*).

A l'extrémité la plus occidentale de l'enceinte, au point qui se rapprochait de la route antique, une tour ronde, remplacée par une salle de verdure, couvrait l'escalier d'un souterrain considérable dans lequel on entre à droite. Cette cave (*l*) est formée d'une longue galerie voûtée en berceau, dans laquelle pénètrent vingt-huit petits caveaux latéraux. Au fond de la galerie, une ouverture étroite et basse (*m*) donne entrée à un corridor (*n*) qui s'étend de part

et d'autre d'équerre avec l'axe général ; un homme peut à peine y marcher tant le passage est resserré et peu élevé ; on n'en peut sortir qu'en reculant.

Dans ce corridor, à quatre mètres de l'entrée, deux nouveaux couloirs (*o*) perpendiculaires au premier, et parallèles au grand souterrain, s'étendent vers la salle de verdure qui surmonte l'escalier. Tous ces couloirs étroits et fort humides recueillent les infiltrations d'eaux et les réunissent dans un petit aqueduc couvert de dalles en pierre, et qui court du nord au midi sur l'axe du caveau principal.

La disposition de ce souterrain a fait naître diverses opinions sur sa destination. On a pensé entre autres choses que cette substruction avait pu servir à un cellier consacré à des approvisionnemens de bouche, et que ses couloirs latéraux étaient des chemins de communication avec le château, pratiqués dans le dessein de protéger les sorties d'une garnison. On se fondait sur un passage de don Samuel Goy, antiquaire de Louis XII, ainsi conçu : « Au fond de la cour du château est une porte en fer, où l'on va au grand souterrain en cas d'alerte ; il y a différens petits souterrains de côté et d'autre. Au fond est un réduit où est un cellier. »

Cependant on a reconnu bientôt que cette description ne pouvait être applicable à l'objet de nos investigations, puisqu'il est question ici de deux choses très distinctes, d'un souterrain et d'un cellier. D'ailleurs, le souterrain que nous avons visité est situé à une distance éloignée de la cour du château ; les couloirs, en raison de leur dimension restreinte, n'ont jamais pu donner passage à des hommes armés, ou même vêtus légèrement ; de plus, le réduit mentionné par don Goy ne se retrouve pas. Ajoutons à cela que les petits caveaux n'occuperaient point le lieu que celui-ci leur assigne, puisque, suivant cet auteur, ils devraient être contigus au grand souterrain, et non placés, à l'endroit où est le cellier. Enfin, si on réfléchit que la mesure du souterrain décrit par don Goy excède de beaucoup l'étendue de celui que nous avons parcouru ; si l'on fait attention que les petits caveaux n'ont que six pieds de profondeur sur trois pieds et demi de longueur, et que ces petites proportions, jointes à l'absence de tous soupiraux, n'ont pu servir à des provisions de vin en barrique, ou de toute autre subsistance, on conviendra, nous le répétons, que le passage de don Goy ne peut se rapporter qu'à des constructions qui restent inconnues.

Quoi qu'il en soit, un examen plus approfondi nous a suggéré la pensée que cette construction souterraine appartenait, avec plus de raison, à une destination d'une autre nature. En effet, la disposition de son ensemble et de ses parties, la structure admirable de la grande voûte, la descente dont le berceau, taillé à redens, forme un escalier renversé, le jeu singulier que produit la perspective des arceaux, résultant de ce système d'appareil, tout concourt à frapper l'œil étonné d'un aspect vraiment sépulcral ; nous en concluons que ce souterrain a dû être consacré dans son origine à recueillir les corps des hauts personnages qui mouraient au Vivier.

II.

HISTOIRE.

Les investigations auxquelles la commission avait à se livrer, lui ont été grandement facilitées par un ouvrage publié sur ce sujet, il y a plusieurs années, sous le titre de *Une Journée au Vivier*.

Cet opuscule, quelques notes émanées des archives du royaume, et quinze ouvrages historiques, ont fourni les matériaux de cette partie du travail de la commission.

Les anciennes chroniques donnent à la localité le nom de Vivier en Brie (*Vivarium in Briâ*).

A quelle époque remonte la construction du château, soit comme habitation commune, soit comme séjour royal fortifié? On l'ignore.

On ne sait pas davantage quels furent ses premiers habitans.

Une tradition, rapportée par don Samuel Goy, en attribue la propriété à Gontran, roi de Bourgogne, qui s'y serait arrêté pendant sa guerre contre Eugène de Lorraine. D'après cet antiquaire, Robert de France, comte de Brie, l'aurait habité en 1208.

Cette tradition nous semble mal fondée : Gontran mourut en 593; la Lorraine ne prit ce nom qu'au neuvième siècle; jusque-là, elle avait fait partie du royaume d'Austrasie. D'où serait donc sorti cet Eugène cité par l'*antiquaire de sa majesté Louis XII?* Quant au Robert de France, qui aurait vécu au Vivier en 1208, il ne paraît là que pour prouver l'ignorance ou la mauvaise foi de l'antiquaire officiel : il n'y a point eu de prince de ce nom au treizième siècle.

Ce dont il est impossible de douter, c'est que ce château ait appartenu aux comtes de Champagne et de Brie, et qu'il ait passé dans le domaine des rois de France vers la fin du treizième siècle, lorsque Jeanne de Navarre épousa Philippe-le-Bel, le 16 août 1284.

Jeanne était fille de Henri-le-Gros, roi de Navarre, dernier comte de Champagne et de Brie, et de Jeanne, nièce de Louis IX.

Cette cause de possession du Vivier par le domaine royal, nous semble devoir être admise, quoique l'auteur de l'histoire de la chambre des comptes avance, mais sans preuves, qu'il a existé des ordonnances et des édits relatifs à cette propriété, rendus en 1260, sous Philippe-le-Hardi.

Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, ont laissé peu de traces de leur passage au Vivier, encore y a-t-il incertitude à l'égard du premier et du troisième de ces rois.

Quant à Philippe V, il a daté de ce château trois ordonnances.

La première, d'environ la Thiphanie, ou Épiphanie de l'année 1319, a pour objet la nomination de deux présidens, quatre maîtres clercs, trois maîtres laïcs et onze petits clercs pour la composition de la chambre des comptes de Paris, création nouvelle que le prince ordonnait en même temps. La chambre publia cette ordonnance en 1320.

La seconde, du mois d'avril 1319, porte confirmation des réglemens faits par les commissaires du roi pour la ville de Provins (1).

(1) *Recueil des Ordonnances du Louvre*, t. XII, p. 455.

La troisième, du mois d'avril de l'année suivante, est fort importante en ce qu'elle décide,

1° Qu'il n'y aura *aucuns prélats* députés au parlement de Paris, *car le roi fait conscience de eux empêcher au gouvernement de leurs chrétientez;*

2° Que le parlement, rendu sédentaire à Paris par Philippe IV, sera désormais *continuel* (1).

Jusqu'en 1343, on ne rencontre plus de pièces relatives au Vivier; mais une charte, de cette année 1343, nous apprend que Philippe de Valois transmit le château et ses appartenances à Jean, son fils et successeur.

On a dit que ce roi avait fondé la chapelle du Vivier, en 1352. C'est une erreur. Des pièces déposées à l'ancienne chambre des comptes, à l'appui d'un inventaire spécial, prouvent que l'érection de cette chapelle remonte plus haut, puisqu'on trouve parmi ces documens, les bulles d'autorisation du pape Innocent VI, en date du 17 janvier 1352. D'ailleurs on lit dans l'histoire de la chambre des comptes : « En octobre 1352, Charles, fils aîné de France, dauphin de Viennois, seigneur de Tournan, fonda, en *l'ancienne chapelle* de son château du Vivier en Brie (il le tenait donc déjà du roi Jean son père?) en l'honneur de la Sainte-Trinité et de la très sainte Vierge Marie, etc... un chapitre collégial de six chanoines, quatre vicaires et quatre clercs, chargés, sous la direction d'un trésorier dignitaire du dit chapitre, du service divin de la paroisse, avec dotation d'un revenu annuel de 750 livres parisis à prendre sur les recettes royales des terres de la seigneurie de Tournan (2). »

Nous ajouterons, d'après Dulaure, que le dauphin Charles rendit ce chapitre indépendant des seigneurs séculiers et des évêques.

Il existe d'autres pièces émanées de Charles V, dauphin, puis roi, que nous allons rapidement analyser.

« En 1357, fondation du chapitre du Vivier par Charles V, et dotation, par le même, à la nouvelle chapelle de la sainte Vierge Marie, des biens et rentes à Chaumes et à Tournan, la Haute-Borne, Châtre et Romillieux (Renouilleux). »

Fondation n'est probablement pas le mot propre, puisque, en 1357, le chapitre existait depuis cinq ans.

« En 1juillet 357, assiette desdits biens. —En ff360, cette dotation, ainsi que la précédente (celle de 1352), ont

(1) Piganiol de la Force, *Description de la France*, édit. de 1752, t. II, p. 130.

(2) « De ces quatorze ecclésiastiques, six portaient le titre de chanoines, et recevaient 15 livres de rente par an ; quatre étaient vicaires et recevaient 6 livres ; les quatre autres n'étaient que servans, leur traitement annuel était de 60 sols. Charles V, strict observateur de la discipline, statua qu'aucun de ces chanoines, vicaires et clercs, n'entretiendraient de femmes dans la maison collégiale, pas même des alliées ou des parentes. »

Une Journée au Vivier, p. 5.

Dulaure, dans son *Histoire des environs de Paris* (t. VI, p. 215), avance qu'il n'y avait que deux prêtres dans cette chapelle quand Charles V en fit une collégiale. Si Dulaure eût donné ses preuves, nous nous en servirions pour appuyer notre opinion que la chapelle existait avant Charles V et probablement aussi avant le roi Jean.

été, par lettres-patentes, confirmées par le roi Jean, son père. — Nouvelle confirmation par le même Charles V, devenu roi. — En 1368, lettres de sauvegarde et privilége, datées du Vivier, qui accordent au chapitre dudit Vivier, sur chaque lettre simple de chancellerie, 12 deniers, sur les doubles 5 sols, et sur celles en cire verte, 15 sols avec exemption de droits. — Le 7 mai 1370, fondation par le roi Charles, d'un collége, un trésorier, quatre chanoines, quatre vicaires et quatre clercs. Cet acte contient la désignation des pièces de bois et leur contenance, dans lesquels se trouvent compris les bois de Renouilleux. »

Nous avons sous les yeux une note de pièces de la même époque, conservées aux archives du royaume; elle complète une série d'actes touchant l'histoire du Vivier, épars dans différens dépôts et dans divers ouvrages, et c'est pour ce motif que nous avons cru devoir en donner le texte ici.

« *Vidimus* du 27 août 1403, contenant les pièces suivantes :

« Lettres du roi Charles V, du mois de mars 1368, registrées en la chambre le 2 mai 1369, de don à la chapelle de Vivier en Brie, de la terre et seigneurie du Tertre, située dans le Vexin français, confisquée sur Jean de Rouvray le jeune, chevalier, et amortissement desdits biens.

« Lettres-patentes du roi Charles V, du mois de septembre 1367, portant don aux chanoines du collége et chapelle fondée en son château du Vivier en Brie, de la maison et terre de Villegenard, sise près Tournan en Brie, et des terres, prés, bois, justice, cens et rentes en dépendant, et amortissement desdits biens. — Registrées en la chambre, le 8 juillet 1368.

« Autres lettres du roi Charles V, du 17 janv. 1370, qui permettent aux trésorier, chantre et chanoines de ladite chapelle du Vivier, de vendre et aliéner ladite terre et seigneurie du Tertre.

« Contrat de vente par lesdits trésorier et chanoines de ladite terre et seigneurie du Tertre au sieur Hue du Boulay, passé le 12 mars 1370, moyennant 600 francs d'or. — Acte passé sous le scel de la prévôté de Paris, devant Saint-Omer et Baigneaule, notaires au Châtelet de Paris, le 14 mars 1370, portant ratification de la vente. »

Selon Millin (*Antiquités nationales*; t. II, n° 8, p. 41), Charles V faisait sa résidence ordinaire au Vivier. — Le recueil des *ordonnances des rois de France* (t. I, p. 703; t. III, p. 320 et 465; t. IV, p. 185) renferme trois ordonnances de ce roi, terminées par ces mots : *Datum de Vivario in Briâ.*

Mais de tous les rois de France, celui qui paraît y avoir séjourné le plus longtemps est Charles VI. Il y fut relégué, croit-on, pendant toute la durée de sa démence. Qu'on nous permette de consigner ici un passage de l'*Histoire de Melun*, par Sébastien Roulliard (édition de 1628, p. 497 et 499); on y puisera une idée de ce que Charles VI et quelques autres rois firent pour le Vivier.

« Le roi estant reuenu en quelque conualescence, pour prendre l'air, tira droict à Melvn : et à l'exemple de Charles V son père, qui fonda la chapelle du bois de Vincennes, 1379, se mit à beaucoup accroistre, orner et enrichir la chapelle du Vivier en Brie, à quatre lieues de

Melvn. Ie dis accroistre et non pas bastir de nouueau, encores que ce soit l'erreur vulgaire. Car j'ay leu dans vn extraict du thresor des Chartres, que le pape Iehan XXII, qui siegeoit durant le regne de nostre Philippes de Valois, iusqu'à l'an 1334, ce pape encores vn coup, donna priuilege, que le patronage de la chapelle dv Viuier, appartiendroit au seigneur du lieu : donc il y en auoit desia vne dès ce temps là, et plusieurs années auant nostre roy Charles VI. Et ce qui donne à conjecturer, que nos roys y alloient quelquefois s'esbattre, et faire séjour, c'est qu'il se void vn edict faict au Viuier-en-Brie, par le roy Philippes le long, portant création de quatre maistres des comptes.

« Or ie croy, que le seigneur d'iceluy lieu du Viuier, du depuis en fit vente au roy Philippes de Valois : puisque ie trouve, que l'an 1343, ce roy en fit don à Iehan son fils, qui par après fut roy et ayeul de nostre Charles VI : lequel ayant choisi ce lieu pour sa demeure et recreation, y fit beaucoup de belles fondations. I'ay ouy dire qu'à l'endroict des deux Viuiers, ou estangs, qui sont là, on auoit interposé vn grand mur au deuant, auec force treillis et balustres, afin qu'il ne se peust faire du mal, si par aduenture estant là, lui fust suruenu quelque symptome d'insanie, quelque trouble d'esprit, ou esvanouissement! »

On a prétendu que les cartes à jouer avaient été imaginées par le médecin de Charles VI, pour distraire ce prince pendant sa longue maladie, et que le Vivier avait été le lieu de cette invention. Que les premières cartes aient été dessinées au commencement du quatorzième siècle, par Nicolas Pépin, et en Espagne qu'elles l'aient été avant le onzième siècle, et qu'on en trouve des traces dans le lexicographe Papias, peu importe : il suffit d'avoir la certitude qu'elles étaient déjà connues en France sous le règne de Charles V, pour ne pas attribuer au médecin de Charles VI, une invention qui ne saurait lui appartenir. Il faut croire qu'on ne fabriquait pas encore des cartes en France du vivant de ce dernier roi, puisque, en 1390, la chambre des comptes passa une somme considérable pour le jeu de cartes *qui fut apporté en France* pour amuser, dans les intervalles de sa maladie, Charles VI, alors en démence (1). Assez de grands souvenirs se rattachent au Vivier pour qu'il ne soit pas besoin de perpétuer des erreurs afin de donner plus de prix aux ruines de cette demeure royale.

Après la mort de Charles VI, le Vivier, quoiqu'il restât séjour royal, mais de nom seulement, n'eut plus pour habitans que les chanoines qui célébraient la messe dans la chapelle.

Les archives du royaume possèdent une charte de Louis XI, du 16 mai 1471, par laquelle ce prince fait don des étangs et du grand moulin qui en dépend, aux religieux desservant la chapelle, à la charge par eux de dire toutes les semaines une messe à la sainte Vierge. — Il y a, en outre, aux archives du royaume, un bail de la même époque qui fait connaître que les étangs et le moulin étaient loués 100 francs par an.

---

(1) *Dictionnaire des Origines*, par MM. Noël et Carpentier.

Les lettres-patentes de Charles IX, de 1573, et celles de Henri III, de 1584, confirmatives des actes de Charles V, étaient et sont peut-être encore à la chambre des comptes.

Vers la fin du dix septième siècle, on songea à réunir la sainte chapelle du Vivier à celle du bois de Vincennes. L'ordonnance de réunion, signée Louis XIV, et datée du mois de mars 1694, porte dans son préambule les motifs de cette mesure. Voici ce préambule :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre : à tous présent et avenir, salut. Le roi Charles V, l'un de nos prédécesseurs, faisant son séjour ordinaire dans le château du Vivier en Brie, pendant qu'il était dauphin, fonda, sous l'invocation de Notre-Dame, une sainte chapelle..... Étant parvenu à la couronne, et ayant abandonné l'habitation de ce château, aucuns des rois, ses successeurs, n'ayant jugé à propos de le faire réparer et entretenir, il est tombé en ruine (1), et les bénéficiers de la sainte chapelle du Vivier *n'ayant plus été honorés de la présence des rois*, la discipline s'est relâchée dans leur collége; plusieurs se sont dispensés de se faire promouvoir à l'ordre de prêtrise, ainsi qu'ils y étaient obligés par leur fondation; d'autres ont manqué à la résidence : et paraissant difficile de remédier à ces désordres, si cette sainte-chapelle restait dans un désert écarté du monde, hors les bourgs et villages, on nous a proposé de la transférer dans celle du bois de Vincennes, et de l'y unir. — Sur quoi nous avons commis et député, par arrêt de notre conseil, notre amé et féal conseiller ordinaire en notre conseil d'état, le sieur de Harlay-Bonneuil, pour informer sur la commodité ou incommodité desdites translation et union, ouïr les parties intéressées et se transporter au Vivier, y dresser procès verbal de l'état de la saint-echapelle, pour, après en avoir communiqué à notre cher et bien aimé cousin le sieur de Harlay, archevêque de Paris, duc et pair de France, et à notre bien aimé le père de La Chaise, notre confesseur ordinaire, commissaires par nous députés, y être pourvu; ce qui ayant été exécuté, nous avons reconnu, par le rapport que ledit sieur de Harlay nous a fait de sa procédure, que l'édifice de la dite sainte chapelle ne répondait aucunnement à la dignité d'une sainte-chapelle royale, qu'elle était dans un état indécent, située dans un château ruiné, au milieu des bois, et dans un lieu où il n'y avait aucun habitant pour profiter des beaux exemples d'une communauté ecclésiastique; et que, comme successeur du zèle du roi Charles V, nous ne pouvions rien faire de plus avantageux pour conserver la mémoire de sa piété, que d'ordonner la translation de cette sainte chapelle en celle du bois de Vincennes, dont il est aussi fondateur... (2). »

Les religieux du Vivier avaient donné leur démission. Et le roi s'était engagé, par l'article 14 de son ordon-

(1) Au temps des guerres civiles, ce château avait été pillé et dévasté de fond en comble.

(2) *Histoire de la Ville de Paris*, par les PP. Félibien et Lobineau, 1725, t. III, p. 201 et suiv. — *Mémoires intéressans, etc.*, ou *Tableau historique, etc.*, *des Maisons royales*, *Châteaux, etc.*, par Poncet de la Grave, 1788, t. II, p. 190.

nance, à leur faire payer 100 liv. annuellement, en attendant qu'il pût leur faire construire *un lieu propre* pour les loger au château de Vincennes.

Le 2 juillet, Thuillier, chanoine, Messager et Aubri, vicaires, entrèrent pour la première fois au chapitre de Vincennes, présentèrent leurs provisions, furent incorporés et prirent séance à leur rang. Le 16, Claude Fauvelot, chanoine, remplit les mêmes formalités et fut admis.

« Alors Étienne Fauvelat (1), trésorier du Vivier, transporta à Vincennes les reliques de sa chapelle, notamment un reliquaire enrichi de lames d'or et de pierres précieuses, qui contenait du bois de la vraie croix, extrait de celui de la Sainte-Chapelle du Palais de Paris. Suivant une inscription gravée au bas de ce reliquaire, c'était un présent que le roi Charles V avait fait, en 1368, à la chapelle du Vivier, qu'il se plaisait à embellir, et pour laquelle il ne cessa, dans tout le cours de son règne, de montrer une grande prédilection (2). »

Il résulte de l'inventaire des ornemens de la chapelle du Vivier, fait, en 1681, à l'occasion de la réception d'un chapelain, inventaire déposé aux archives du royaume (liasse c. 863, carton 759), que cette chapelle possédait de grandes richesses.

Selon l'historien de la chambre des comptes, les revenus du Vivier s'élevaient, d'après un état dressé en 1698, à 13,001 liv. 17 s., non compris les maisons et jardins que faisaient valoir les chanoines par eux-mêmes et celles qu'ils habitaient.

Les religieux du Vivier avaient joui d'un droit assez singulier, si l'on doit ajouter foi à ce qu'en dit Poncet de la Grave (3).

« Le Chapitre de Vincennes a, *en vertu de cette union*, le droit de conférer et confère des places d'hommes ou gentilshommes de corps, charges qui ont toujours été et sont encore possédées par des personnes de la plus haute naissance, lesquelles prêtent serment au chapitre en ces termes :

« Vous promettez et jurez à Dieu et au roi de soutenir et de défendre cette sainte chapelle dans ses droits, biens et priviléges, et que, si vous apprenez à l'avenir quelque chose qui concerne le corps en général et les membres en particulier, vous serez tenu de les en avertir ou faire avertir.

« Le récipiendaire répond :

« Je le jure et promets en mon honneur et conscience. »

On voit, par l'art. 3 de l'ordonn. de réunion de Louis XIV, qu'en supprimant la sainte chapelle du Vivier, il y avait laissé un prêtre pour y dire la messe. « La quatrième clergerie du Vivier, possédée par Mᵉ Marc Roger, prêtre, nous l'avons réservée, et du consentement dudit Roger ci-attaché, l'avons convertie en titre de chapelle sacerdotale, requérant résidence personnelle, pour en jouir par ledit Roger en vertu des

(1) Est-ce Fauvelat ou Fauvelot? Cet Étienne, trésorier, était-il parent de Claude, chanoine? On ne peut prononcer ; mais bien certainement il y avait là deux personnages.

(2) Dulaure, *Env. de Paris*, t. VI, p. 219, d'après la *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 670.

(3) *Maisons royales*. — *Vincennes*, 1788, t. II, p. 175-176. Année 1694.

présentes, sans qu'il ait besoin de nouvelles provisions; et vacation arrivant d'icelle, il y sera, par nous et par les rois nos successeurs, pourvu d'un prêtre que nous chargeons de célébrer à perpétuité les dimanches et les fêtes doubles, une messe basse du jour dans la chapelle du Vivier, et les autres jours une messe aussi basse pour le repos des ames des rois et des reines de France trépassés : ordonnons que ledit Roger célébrera lesdites messes, et que lui et ses successeurs jouiront d'un logement au Vivier, tel qu'il lui sera assigné par le chapitre du bois de Vincennes, et de la somme de 600 livres qui lui sera payée par chacun an sur les revenus du Vivier pour toute dotation et pour l'entretien d'un clerc. »

En oct. 1733, des lettres patentes attribuèrent une somme annuelle de 150 livres au vicaire de Fontenay résidant au Vivier. Enfin, en 1734 et 1736, Louis XV signa des lettres-patentes portant extinction définitive de cette sainte chapelle (1).

Dès lors les chanoines de Vincennes n'eurent plus à s'occuper que des revenus de la propriété. Le 13 mai 1774, ils consentirent à Hubant, entrepreneur de maçonnerie, qui avait offert de se charger de diverses constructions à faire dans l'enceinte du château, un bail de vingt-sept ans, de toutes les dépendances, moyennant une rente annuelle de 450 livres.

Le 16 septembre 1779, Hubant transporta son bail au nommé Lemaitre de Courtigny, qui, le 30 mai 1791, se rendit adjudicataire du domaine du Vivier pour le prix de 25,200 livres.

(1) *Histoire de la Chambre des Comptes.*

« Vendus, comme biens religieux, le château du Vivier et ses dépendances reçurent une déplorable destination. L'antique habitation de nos rois fut convertie en un corps de ferme. On plaça une étable, un colombier, une écurie, dans les hautes tours qui en défendaient l'approche; et de cette élégante chapelle, dont l'œil admire encore aujourd'hui les nobles restes, on fit une grange rustique, recouverte d'un toit grossier.

« Plus tard, tous les bâtimens, construits en grès taillés, furent même condamnés à être démolis entièrement. Quelques parties en avaient été détruites, et un charpentier avait acquis, moyennant 1,200 francs, le droit de faire jouer la mine pour s'approprier et enlever le surplus, quand M. Parquin, déjà possesseur des deux étangs dont parle Sébastien Roulliard, en acquérant le domaine du Vivier, préserva le château d'une complète destruction. Il dégagea ces belles ruines et les restaura. Elles étaient sur la voie publique, exposées à de fréquentes mutilations. Pour les soustraire plus sûrement aux atteintes du vandalisme, il les renferma dans l'intérieur du parc, en supprimant deux chemins vicinaux, qui furent remplacés au dehors par une longue et dispendieuse chaussée. Les étangs, garnis de joncs et de roseaux, n'étaient plus que de tristes marécages; il les creusa, les resserra, et en même temps qu'il reconquit sur les eaux un terrain précieux, propre à former de verdoyantes prairies, il rendit à ces eaux, qui sont courantes, toute la limpidité, toute la fraîcheur qu'elles avaient auparavant. »

Deux des épitaphes de la chapelle

ont échappé aux fouilles et aux démolitions. La première, sur un marbre noir scellé dans le mur, à gauche du maître autel, est celle de Médéric de Donon, conseiller et contrôleur général des bâtimens de Henri II, Charles IX, Henri III et Henri IV, lequel Donon *courut risque de la vie* sous ce dernier roi, et *échappa* d'une longue prison à la Bastille, où les fureurs de la ligue l'avaient confiné, mort au Vivier à l'âge de LXIX ans, le 18 mars 1590, laissant dix enfans vivans. Ce tombeau lui avait été élevé par Jehan, son fils aîné, héritier de sa charge sous Henri IV, lequel laissa le soin des prières pour l'ame de son père à deux de ses frères, l'un trésorier, l'autre chantre de la chapelle.

La seconde inscription, en langue latine, gravée sur la pierre qui couronne le maître-autel, a plus de concision.

C'est celle de Léon de Donon : DICTUS *le gentilhomme parisien*, trésorier et chanoine de la chapelle.

Une autre pierre tumulaire, en partie brisée, atteste la sépulture dans ce château d'un des membres de la famille d'Orléans. Découverte, il y a peu de temps, près du corps de ferme, elle a été placée également dans la chapelle.

III.

MONNAIES. — MÉDAILLES. — JETONS.

Les fouilles opérées par M. Parquin ont produit la découverte d'un assez grand nombre de monnaies, de médailles et de jetons ; nous allons les classer chronologiquement.

EMPIRE ROMAIN.

Le n° 1er (dont le dessin est déposé aux archives de l'Institut historique) représente un grand bronze de Gordien III, 238 ans depuis J.-C.

L'avers représente la tête laurée de cet empereur avec cette légende : IMP. GORDIANVS. PIVS. FEL. AVG. (1).

Le revers représente la joie sous la forme d'une femme debout, tenant de la main droite une couronne et de la gauche une ancre, avec cette légende : LAETITIA AVG. (2). Dans l'exergue sont les initiales S. C. (3).

Le n° 2 (planche Ire) est aussi un grand bronze du même empereur, même date.

L'avers est semblable au précédent.

Le revers représente l'empereur debout, en habit militaire; il tient dans la main droite une lance et dans la main gauche un globe. Autour est cette légende : P. M. TR. P. III. COS. II. PP. (4).

Sous le n° 3 (*dessin déposé aux archives*) est un petit module d'argent-billon du même empereur, même date.

L'avers représente la tête (5) de l'em-

---

(1) *Imperator Gordianus, pius, felix, augustus.* Gordien, empereur, pieux, heureux, auguste.

Commode fut le premier qui eut la vanité de joindre à ses titres celui de *felix*, sur quoi l'on fit mille railleries.

(2) *Lætitia Augusti*, joie d'Auguste.

(3) *Senatuconsulto*, sénatus-consulte. C'était le décret en vertu duquel la monnaie était frappée.

(4) *Pontifex maximus, tribunitiâ potestate tertiùm, consul secundùm, pater patriæ.* Grand-prêtre, trois fois tribun, deux fois consul, père de la patrie.

(5) Jules César est le premier Romain à qui le sénat permit exclusivement à tout autre citoyen de placer l'empreinte de sa tête sur la

pereur radiée, avec la légende susénoncée: IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG.

Le revers représente la paix sous la forme d'une femme dont le pas est précipité; elle tient de la main droite une palme d'olivier et de la gauche la haste pure. Autour est cette légende: PAX AVGVSTI (1).

Sous le nº 4 (planche Ire) est un petit module en argent-billon de Philippe le père, 244 ans depuis J.-C.

L'avers représente la tête radiée de cet empereur, avec cette légende: IMP. PHILIPPVS AVG. (2).

Le revers représente une femme tenant un bâton de la main droite, et de la gauche un rameau. Autour est cette légende: P. M. TR. P. IIII. COS. II. PP.

Ce petit module, et celui qui précède, sont d'une belle conservation. Ils avaient cours comme monnaie d'argent, quoique leur matière soit considérablement altérée par l'alliage. Leur titre est si faible qu'on pourrait les prendre pour des monnaies de billon. La fraude et le besoin causèrent souvent ces sortes de déprédation. Les monnaies d'argent pur ne furent frappées (3) que pendant la république et sous l'empire romain, depuis Auguste jusqu'à Dividius Julianus. Il est le premier qui commença à corrompre leur titre pour remplir, dit-on, les coffres qu'il avait épuisés par ses largesses en achetant l'empire des soldats prétoriens, qui venaient de massacrer Pertinax. Depuis ce dernier prince l'affaiblissement de l'argent a toujours été en augmentant jusqu'à Dioclétien qui le rétablit à son titre.

Sous le nº 5 (*dessin déposé aux archives*) est un petit bronze de Victorin, tyran, 268 ans de J.-C.

L'avers représente la tête radiée de ce prince, avec cette légende: IMP. VICTORINVS AVG. (2).

Le revers représente une hygiée debout, auprès d'un autel, tenant un serpent de la main droite et de la gauche une patère. Autour est cette légende: SALVS AVG.

Sous le nº 6 (*dessin déposé aux archives*) est un petit bronze de Tétricus le père, tyran (3), 270 ans depuis J.-C.

---

monnaie. Cet honneur passa ensuite aux empereurs, dont plusieurs firent fabriquer des espèces qui portèrent leur nom.

(1) Paix d'Auguste.

(2) *Imperator Philippus Augustus*, Philippe, empereur, auguste.

(3) La découverte de moules nombreux, faite à Lyon, avait autorisé des antiquaires à croire que les Romains moulaient toutes leurs monnaies; mais on est aujourd'hui revenu de cette erreur, et les savans sont convaincus que ces moules n'avaient été employés que par de faux monnayeurs, dont la multitude devint si prodigieuse dans les villes même où il y avait des préfectures de monnaies, et parmi les officiers et les ouvriers qui y étaient employés, qu'elle fut capable de former à Rome, sous l'empereur Aurélien, une petite armée qui, dans la crainte des châtimens dont on la menaçait, se révolta contre lui, et lui tua, dans un choc, sept mille hommes de troupe réglée.

La machine à frapper les monnaies chez les Romains était semblable à la hie, espèce d'outil avec lequel on enfonce les pieux. Elle s'élevait en l'air avec des cordes et des poulies, et retombait ensuite sur les coins.

(2) *Imperator Victorius, augustus.* Victorin, empereur, auguste.

(3) Tétricus et Victorin font partie des trente

L'avers représente la tête radiée de cet empereur, avec cette légende : IMP. TETRICVS. FEL. AVG. (1).

Le revers représente une femme debout tenant de la main droite une couronne, et la gauche appuyée sur une ancre, avec cette légende : LAETITIA AVG.

Sous le n° 7 (planche Ire) est encore un petit bronze de Valentinien II, 375 ans depuis J.-C.

L'avers représente la tête de cet empereur, avec cette légende : IMP. VALENTINIANVS II. AVG. (2).

Le revers représente l'empereur, en costume militaire, tenant le labarum dans la main droite et portant la gauche sur un captif à genoux. Au bas de l'exergue est le mot *tertia* précédé d'un R. Autour est cette légende : GLORIA ROMANORVM (3).

MOYEN-AGE.

Sous le n° 8 (*dessin déposé aux archives*) est un blanc à l'écu (4) de Charles VI), en billon, 1389 ans de J.-C.

L'avers représente un écu à trois fleurs de lis, avec cette légende : + KAROLVS : FRANCORV : REX (5).

Le revers représente une croix pattée, cantonnée de fleurs de lis et de couronnes, avec cette légende : + SIT : NOME : DNI : BENEDICTV (6).

Il valait 10 deniers tournois étant à 6 deniers de loi, et à la taille de 75 pièces au marc, le marc d'argent valant 5 livres 16 sous tournois.

Sous le n° 9 (*dessin déposé aux archives*) sont des jetons de cuivre, 1389 ans de J.-C., portant tous pour légende la salutation angélique : AVE : MARIA : GRACIA : PLENA; mais ils diffèrent sous le rapport du dessin.

A. L'avers représente une couronne royale ayant à droite et à gauche une petite fleur de lis.

Le revers représente une rose à quatre lobes dans laquelle est une croix fleuronnée de lis à ses extrémités.

B. L'avers représente un écu fleurdelisé.

Le revers est semblable au précédent.

C. L'avers représente une couronne royale placée dans une rose à six lobes.

Le revers est aussi semblable au précédent.

D. L'avers représente le roi debout sous un dais gothique, vêtu de la chlamyde, tenant de la main droite une épée, et la gauche appuyée sur un écu fleurdelisé.

Le revers représente une croix fleurdelisée dans une rose à douze lobes.

Le n° 10 (planche Ire) est encore un jeton de Charles VI, en billon, 1389 ans de J.-C., sur lequel nous appelons particulièrement l'attention des connaisseurs.

---

tyrans qui s'élevèrent ensemble ou successivement dans les différentes provinces de l'empire romain, depuis Gallien jusqu'à Dioclétien ; ils régnèrent dans les Gaules. Tétricus fut proclamé empereur à Bordeaux.

(1) *Imperator Tetricus, felix, augustus.* Tétricus, empereur, heureux, auguste.

(2) *Imperator Valentinianus, secundus augustus.* Valentinien II, empereur, auguste.

(3) Gloire des Romains.

(4) Il était appelé *à l'écu* à cause de l'écu de France qu'il représente.

(5) *Karolus Francorum rex;* Charles, roi des Français.

(6) *Sit nomen Domini benedictum*, que le nom du Seigneur soit béni.

L'avers représente une tête du roi, ceinte de la couronne royale, placée au milieu d'une rose à six lobes anguleux et circulaires, alternés. Autour est cette légende en caractères gothiques : + DE LAITON ⁘ SVI ⁘ FORMES (1).

Le revers représente une croix ayant ses extrémités fleuronnées de lis ; elle est placée au milieu d'une rose à quatre lobes, avec cette légende en caractères gothiques : + CE SONT. LES GIETOIR (2).

Cette pièce est fort rare, si elle n'est pas même unique ; elle nous paraît d'autant plus précieuse, qu'elle a pu servir au jeu de Charles VI et passer entre ses mains. Ses légendes originales, son caractère particulier, sa destination non équivoque, et le lieu remarquable où elle a été trouvée, nous autorisent à former cette conjecture, et à lui donner une valeur que les numismates ne lui contesteront pas.

Sous le n° 11 (*dessin déposé aux archives*) est un blanc à la couronne (3) de Charles VIII, en billon, 1488 ans de J.-C.

L'avers représente l'écu aux fleurs de lis, placé au milieu d'une rose à trois lobes dans chacun desquels est une couronne royale, avec cette légende : + KAROLVS ★ FRANCORVM ★ REX.

Le revers représente une rose à quatre lobes, au milieu de laquelle est une croix pattée, cantonnée de fleurs de lis et de couronnes royales, avec cette légende : SIT NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM.

(1) De laiton suis formé.

(2) Ce sont les jetons.

(3) Il était appelé *à la couronne*, parcequ'il y avait une couronne au-dessus de l'écu.

Il valait 12 deniers tournois étant à 4 deniers 12 grains de loi et à la taille de 86 pièces au marc, le marc d'argent valant 11 livres tournois.

Les blancs parurent pour la première fois sous Philippe de Valois, et au commencement du règne du roi Jean. Ils furent appelés ainsi par opposition aux sous qu'on nommait *noirets*, et, par corruption *nérets*, à cause de leur couleur qui tirait sur le cuivre. Outre ceux dont il est question, il y en avait d'autres qu'on désignait sous des noms différens. Monstrelet raconte qu'à la mort de Charles VI, seize mille personnes reçurent en aumône chacune trois blancs.

RENAISSANCE.

Sous le n° 12 (planche Ire) est une médaille en plomb, plaquée en cuivre, de François Ier, 1515 ans de J.-C.

L'avers représente, placé sur une estrade, l'écu de France, dont les fleurs de lis sont effacées ; il est surmonté de la couronne royale, ayant à droite et à gauche la lettre F qui est le chiffre du roi. Au bas est le mot *vica*, abréviation de *vicaria*.

Le revers représente dans l'exergue, entre quatre fleurs de lis disposées sur deux rangs et placées verticalement l'une au-dessus de l'autre, deux figures principales dans un état altéré. Cependant, en suivant leurs contours attentivement, on distingue une madone dont la tête est ceinte d'une couronne royale, et tenant l'enfant Jésus. Plus bas, on devine un autre personnage qui semble aussi tenir un enfant. Nous pensons que c'est François Ier, plaçant le Dauphin sous la protection de la Vierge. On peut conclure de là que cette médaille a pu

être frappée en mémoire de la naissance de Henri II. Du reste, elle est fort rare, ne se rencontre même, à notre connaissance, dans aucun médailler, et offre un grand intérêt, si l'évènement qu'elle consacre est celui que nous lui attribuons.

Sous le n° 13 (*dessin déposé aux archives*) est un sou tournois, ou douzain en billon, de Henri II, 1551 ans de J.-C.

L'avers représente un écu fleurdelisé, surmonté de la couronne royale, ayant à droite et à gauche un croissant renversé, au-dessus duquel existe une autre petite couronne. Au-dessous est la lettre B, marque de l'Hôtel des Monnaies de la ville de Rouen (1). Autour est cette légende : HENRICVS II. D. G. FRANCOR. REX.

Le revers représente une croix formée de croissans entrelacés, ayant ses extrémités fleurdelisées ; elle est cantonnée de couronnes et de la lettre H répétée, qui est le chiffre du roi. Autour est cette légende : + SIT NOMEN DNI. BENED. 2. 1551.

Il valait 12 deniers tournois, étant à 3 deniers 12 g. f. de loi, et à la taille de 93 pièces et demie au marc, le marc d'argent valant 14 livres 5 sous.

Cette monnaie indique l'usage qui s'introduisit pour la première fois sous Henri II, de marquer l'année de la fabrication et de désigner par des chiffres le rang qu'occupait le roi parmi ceux de son nom.

Sous le n° 14 (planche Ire) est un gros de Nesle, en billon, du même roi, 1551 ans de J.-C., portant les mêmes légendes.

L'avers représente dans l'exergue la lettre H, chiffre du roi, surmontée de la couronne royale, ayant à droite, à gauche et au-dessous une fleur de lis.

Le revers représente une croix fleurdelisée, au bas de laquelle est la lettre A, marque de l'Hôtel des Monnaies de Paris.

Il valait 2 sous, 6 deniers tournois, le marc d'argent valant 14 livres 5 sous tournois.

Cette monnaie fut frappée pour la première fois sous Henri II, elle prit le nom de gros de Nesle à cause qu'elle fut fabriquée dans une monnaie établie exprès à l'hôtel de Nesle, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui une partie de la Monnaie actuelle et une portion du Palais de l'Institut.

Sous le n° 15 (*dessin déposé aux archives*) est un double tournois en cuivre de Henri IV, 1608 ans de J.-C.

L'avers représente la tête du roi, couronnée de lauriers, ayant au-dessous la lettre A, marque de l'Hôtel des Monnaies de Paris. Autour est cette légende : HENRI IIII. R. DE FRAN. ET NAV.

Le revers représente trois fleurs de lis, avec cette légende : + DOVBLE. TOVRNOIS. 1608.

Il valait deux deniers tournois, étant à la taille de 78 pièces au marc, le marc valant 20 liv. 5 sous 4 deniers tournois.

Sous le n° 16 (*dessin déposé aux*

(1) C'est François Ier qui, voulant prévenir la fraude que faisaient de son temps les maîtres des monnaies, dans la fabrication des espèces, leur enjoignit d'ajouter aux marques déjà prescrites par les ordonnances, une lettre de l'alphabet, qui, par sa nature, faisait connaître le lieu où la monnaie avait été frappée. Cet usage, continué sous ses successeurs, est encore en vigueur aujourd'hui.

TABLEAU des Médailles, Monnaies, et Jetons trouvés au Vivier.

N°.	DÉSIGNATION PAR ÉPOQUES ET PAR ESPÈCES.	MATIÈRE.	DATE.	ALEUR.	
	EMPIRE ROMAIN.		Ans de J.-C.		
1	Médaille de Gordien III.	Grand bronze.	238	»	»
2	Autre Médaille du même empereur.	*Id.*	*Id.*	»	»
3	Petit module du même empereur.	Argent-billon.	*Id.*	»	»
4	Autre de Philippe le père.	*Id.*	244	»	»
5	Pièce de Victorin, tyran.	Petit bronze.	268	»	»
6	Autre pièce de Tétricus le père, tyran.	*Id.*	270	»	»
7	Autre pièce de Valentinien.	*Id.*	375	»	»
	MOYEN-AGE.			Sous	den. tour.
8	Blanc à l'écu, de Charles VI.	Billon.	1389	»	10
9	Jetons du même roi.	Cuivre.	*Id.*	»	»
10	Autre jeton du même roi.	Billon.	*Id.*	»	»
11	Blanc à la couronne, de Charles VIII.	*Id.*	1488	»	12
	RENAISSANCE.				
12	Médaille de François I[er].	Plomb.	1518	»	»
13	Douzain, ou sou tournois, de Henri II.	Billon.	1551	»	12
14	Gros de Nesle du même roi.	*Id.*	*Id.*	2	6
15	Double tournois de Henri IV.	Cuivre.	1608	»	2
16	Denier tournois de Louis XIV.	*Id.*	1649	»	1
17	Pièce de six blancs du même roi.	Billon.	1658	2	6

archives) est un denier en cuivre de Louis XIII, 1619 ans de J.-C.

L'avers représente la tête du roi couronnée de lauriers, avec cette légende : LOVIS XIIII.

Le revers représente deux fleurs de lis avec la lettre A, marque de l'Hôtel des Monnaies de Paris. Autour est cette légende : + DENIER TOVRNOIS. 1689.

Il était à la taille de 156 pièces au marc, le marc d'argent valant 20 livres 5 sous 4 deniers.

Les deniers tournois remontent au règne de Louis IX. On les appela ainsi à cause de la ville de Tours où on les fabriquait. Ils étaient à cette époque en billon ; ce ne fut que sous Henri III, en 1575, que l'on commença à les frapper en cuivre.

Sous le n° 17 (*dessin déposé aux archives*) est une pièce de six blancs, de Louis XIV, 1658 ans de J.-C.

L'avers représente l'écu fleurdelisé, surmonté de la couronne royale, ayant à droite et à gauche une L couronnée. Au-dessus est la lettre A, marque de l'Hôtel des Monnaies de Paris. Autour est cette légende : LVD. XIHI. FR. ET NAV. REX (1) 1658.

Le revers représente une croix pattée, cantonnée de fleurs de lis, avec cette légende : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM.

Il valait 2 sous 6 deniers tournois, le marc d'argent valant 26 livres 10 sous.

Les monnaies, médailles et jetons du Vivier s'élèvent ensemble à soixante-dix-sept. Leur matière consiste en bronze, billon, cuivre et plomb. Elles comprennent trois époques de l'histoire, l'empire romain, le moyen-âge et la renaissance. Les principales se trouvent résumées dans le tableau synoptique de la page 20 ci-contre.

IV.

SCULPTURES.

Les fouilles ont aussi donné lieu à la découverte de sculptures d'un véritable intérêt pour l'archéologie.

Le n° 1er (*dessin déposé aux archives*) est le fragment d'une statue revêtue de la chlamyde. La manière large dont le ciseau a rendu les plis de la draperie, rappelle le style antique.

Le n° 2 (*dessin déposé aux archives*), quoique très mutilé, paraît être du même caractère.

Le n° 3 (planche III) est une lampe en bronze, de forme antique, consistant en un récipient à quatre becs, surmonté de quatre branches servant de suspensoir ; au-dessous est un crochet auquel s'ajuste, par le moyen d'un piton, un plateau creux, orné extérieurement de petites nervures.

Les nos 4, 5 et 6 (*dessin déposé aux archives*) sont des débris de voûtes présentant tous les mêmes profils, et qui semblent dater du douzième siècle, car ce ne sont pas encore des profils gothiques, mais un reste du style bysantin ; nous croyons en trouver la preuve dans la console placée sur l'un des murs latéraux pour supporter la retombée des voûtes qui s'arrêtait au commencement des cintres, et qui, si nous en jugeons par la clef, n° 6, devai

(1) *Ludovicus XIIII, Franciæ et Navarræ rex*, Louis XIV, roi de France et de Navarre.

être en plein cintre, puisqu'il n'y a aucune inclinaison qui annonce des voûtes en ogives. Sans entrer dans de longs détails, nous en trouverons la preuve dans l'entablement extérieur de l'édifice dont les restes démontrent l'emploi du système en question, notamment dans les portes latérales qui sont, en effet, couronnées par des pleins cintres.

Tous ces débris, ainsi qu'une tombe, se trouvent dans la chapelle.

Le n° 7 (*dessin déposé aux archives*) est une tête de femme, d'un travail très délicat, remontant au treizième siècle. Elle porte couronne; les bandelettes qui entourent son front conservent la trace d'anciennes dorures. On suppose que ce pourrait être la tête d'Isabeau,

Le n° 8 (*dessin déposé aux archives*) est un cadenas curieux à cause de sa fort petite dimension.

Le n° 9 (planche III) est un bénitier en terre cuite recouverte d'un émail jaune; il est grossièrement travaillé, mais il est remarquable par sa forme et ses ajustemens. On y voit un bas-relief représentant des animaux fantastiques dont le corps est ailé; leurs têtes couvertes de bois de cerf soutiennent, par des nœuds de rubans formés auprès des oreilles, une guirlande de fleurs à laquelle est appendu un cœur surmonté d'une couronne de comte.

Le n° 10 (*dessin déposé aux archives*) est un vase en faïence blanche. Il est orné de reliefs dont le principal est un jeune homme domptant des chevaux marins. Ce motif est peint en jaune avec des ombres fortement prononcées sur un fond de mer bleuâtre. Au-dessus est un paysage avec un fond de montagne et un oiseau prenant sa volée.

Ce vase a son pendant de même forme et de même dimension, représentant aussi un sujet marin; tous deux sont d'un dessin très étudié, d'une belle fabrication et d'une parfaite conservation.

Le n° 11 (planche III) représente un autre vase en grès de couleur grise, d'un émail bleu; ses détails, comme sculpture et comme profil, sont fins et d'un bon choix. Il paraît qu'un couvercle se fermait sur un large recouvrement, et empêchait toute introduction à la poussière; il était attaché à l'anse au moyen d'une agrafe à charnière. On voit encore beaucoup de poteries de cette espèce dans les environs de Nancy, mais elles sont inférieures à celle que nous décrivons sous le rapport du goût et de la richesse du dessin.

Le n° 12 (planche III) est l'objet le plus remarquable; c'est une petite figure exécutée en pierre dure de Tonnerre. Tout, dans ce petit ouvrage, présente un sentiment exquis, soit dans la pose qui est naturelle et gracieuse, soit dans le vêtement qui se distingue par beaucoup de légèreté et de souplesse. Quel dommage qu'elle soit mutilée dans ses parties les plus importantes! Mais ce qui en reste n'est pas moins intéressant. L'attitude de cette figure semble indiquer une sainte Cécile, dans le moment, où se livrant à son goût pour la musique, elle croit assister à un concert céleste; alors sa lyre s'échappe de ses mains; elle est toute à sa vision. C'est l'idée de la belle Cécile de Raphaël.

Le n° 13 (planche III) est une petite cuillère en bronze d'une ciselure très soignée.

Le n° 14 (*dessin déposé aux archives*) est une petite figure en bois d'alizier; elle représente la Vierge tenant l'enfant Jésus. Cette figure, coquettement ajustée, est d'une belle exécution. L'arrangement de ses draperies et la morbidesse des chairs en sont fort remarquables.

Le n° 15 (*dessin déposé aux archives*) est un pot d'étain, surmonté d'un lion dont la partie inférieure reste seulement.

Les objets ci-dessus, c'est-à-dire les nos 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 appartiennent à l'époque de la renaissance.

Outre ces objets, il en est d'autres de différentes époques qui n'excitent pas moins l'intérêt de l'antiquaire; ce sont des fragmens de la fontaine du château, une hache gauloise, deux dagues, deux gardes d'épées, six épées, deux vases d'étain, deux plats de même métal, des poteries diverses, des fragmens d'armures et de pierres tumulaires, des verreries, des clefs, des cuillères, deux battans de cloche, un couteau druidique, un fragment de cotte de maille remarquable par la manière extraordinaire dont l'oxide l'a fixé à l'un des trochanters du soldat qui la portait; enfin une figurine en bronze du dieu Horus, fils d'Isis, provenant de l'ancien culte isiaque qui s'établit dans les Gaules sous la domination romaine.

En terminant son rapport, la commission du Vivier ne saurait, sans manquer à ses devoirs, passer sous silence la peine que lui a fait éprouver l'entière destruction de murs et de tours en ruine, dont la présence eût peut-être permis de donner plus d'ensemble et de valeur à ses recherches; et en supposant qu'aucune lumière n'eût jailli de leur vue et de leur position, encore eût-elle ressenti une joie vive à pouvoir remercier de leur conservation ceux qui auraient laissé debout ces débris imposans d'un autre âge.

Si des mains barbares ne l'ont pas permis, si l'on a pu vendre comme *bâtimens propres à la démolition* ce qui restait d'un monument auquel se rattachent des événemens qui ont leur importance dans notre histoire, du moins nous ferons large la part d'éloges due à M. Parquin, pour ce qu'il a dérobé au marteau mercenaire du maçon, en faveur de la science archéologique.

Au N.E., au-devant du perron de la demeure de M. Parquin, on découvre les traces d'un chemin à quatre pavés superposés, maintenant recouverts de terre, dont l'apport avait été jugé nécessaire à l'élévation du sol. Ce chemin formait la lisière du bois de la Barre, vers le milieu duquel on aperçoit encore des vestiges de redoutes enveloppées de leurs fossés.

Non loin de là, au N. O. du château moderne, du côté de la Châtre, en creusant un fossé qui sert de ceinture à une pièce de bois, on a découvert, à trois pieds de profondeur, le pavé d'une route ou chaussée romaine, large d'environ quinze pieds, ayant également plusieurs pavés superposés.

Les redoutes du bois de la Barre se liaient-elles au corps de fortifications du château? Cela paraît probable, quoique l'ancienne route, récemment détruite, passât entre elles et les tours sur lesquelles s'appuyaient les murs de défense.

Pour le chemin au devant du perron

et la chaussée de la pièce de bois, que votre commission, faute de temps et de moyens de fouille, n'a pu visiter, il serait difficile de déterminer s'il faut en faire remonter l'origine aux Romains ou seulement aux Français du temps de l'érection du château. Toujours resterait-il à résoudre la difficulté d'expliquer la superposition des pavés.

Au nom de la commission composée de MM. Baecans (1re CLASSE, *Histoire générale et Histoire de France*); Fr. Chatelain (4e CLASSE, *Histoire des beaux-arts*); Odolant Desnos (1re CLASSE); Achille Jubinal (1re CLASSE); Albert Lenoir (4e CLASSE); Eugène de Monglave (1re CLASSE); Protain (4e CLASSE); Romagnési aîné (4e CLASSE); B. Saint-Edme (1re CLASSE); Germain Sarrut (1re CLASSE); le baron Taylor (1re CLASSE); Ferdinand-Thomas (4e CLASSE).

Les rapporteurs :

Albert Lenoir (*Etat ancien, état actuel*); B. Saint-Edme (*Histoire*); Protain et Ferdinand-Thomas (*Monnaies, médailles, jetons*); Romagnési aîné (*Sculptures*).

REVUE

D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE DES CROISADES,

DE CH. MILLS,

Traduite de l'anglais, par M. Paul Tiby.

(RAPPORT A LA 1e CLASSE.)

—

L'époque des guerres saintes, Messieurs, a été et sera long-temps pour nous, une des plus pittoresques et des plus intéressantes de notre vieille histoire. Que de poésie et quels mouvemens chevaleresques dans l'Occident, à partir des premiers pèlerinages, jusqu'à la fatale expédition de 1270? Si l'on veut bien connaître les mœurs, les idées, les préjugés du moyen âge, il faut, de toute nécessité, étudier l'histoire des grands chocs de l'islamisme et de la

croix, et rechercher avec attention quel fut le but qui dirigea sur la Palestine les efforts des nations chrétiennes.

Je ne pense pas qu'il faille voir dans ces lointaines et aventureuses expéditions de l'enthousiasme et du fanatisme seulement ; je ne crois pas non plus qu'on n'y rencontre pour motifs que de grandes vertus et des idées de vengeance. Ce serait avoir, selon moi, une vue très courte en histoire que d'adopter exclusivement l'un de ces deux partis. Il ne faut pas non plus attribuer aux croisés, ou du moins à leurs chefs, qui, la plupart, étaient à moitié barbares, des projets bien vastes, bien calculés et l'envie de faire triompher la civilisation d'un culte qui lui était opposé. Ce sont là des idées modernes, et de ce que le pape Urbain II, au concile de Clermont, aura dit qu'il était temps de sauver le monde d'une nouvelle inondation de barbares, je me garderai bien de conclure que tous les chefs croisés pensaient de même. Loin de là, pour peu qu'on veuille se donner la peine de parcourir attentivement les historiens contemporains, on verra que l'ambition, l'intérêt personnel, l'avidité des conquêtes, une humeur aventureuse, entretenue et excitée par le maniement continuel des armes, avaient tout autant de part que la religion à ces entreprises. Quant aux résultats, peut-être se rapprochent-ils plus que le motif de ces expéditions, des grandes idées qu'on prête aux premiers croisés. Ainsi les croisades eurent une immense influence sur les progrès des arts et du commerce en Europe. Elles y remuèrent violemment, et y modifièrent complètement avec le temps, par l'éloignement d'une noblesse turbulente et la destruction de sa puissance, l'état politique et social.

Ces considérations rapides, et qui ne sont, pour ainsi dire, qu'indiquées, suffiront à montrer l'importance de tous les documens nationaux ou autres qui se rapportent aux guerres d'outre-mer.

Nous possédions déjà en France une histoire assez complète et assez détaillée des croisades, celle de l'honorable président de l'Institut historique. Cette histoire, pleine de science et de détails curieux, a fait la réputation de son auteur. Peut-être y désirerait-on, dans certaines parties, quelques additions, des retranchemens dans d'autres, et en général une couleur qui se rapprochât davantage de celle du temps dont parle l'historien.

Le livre de M. Mills vient réparer ces omissions légères, ces défauts imperceptibles. Moins volumineux que celui de M. Michaud, il ne laisse cependant rien d'important de côté. Il élague les faits particuliers, et tâche de bien faire saisir ces grands événemens. L'histoire de M. Mills, d'ailleurs, offre quelque chose de curieux. C'est que, ne partant pas du même point de vue que M. Michaud, c'est-à-dire du point de vue catholique, cet auteur diffère quelquefois de notre collègue dans les motifs, les conséquences, ou l'appréciation des faits. Malheureusement, M. Mills a cru quelquefois pouvoir se dispenser d'analyser ce qu'il ne voulait point traiter ; et c'est là un tort. Par bonheur, l'ouvrage de M. Michaud, à son tour, est là pour le réparer.

Le style de M. Mills est, souvent aussi, inexact et peu élégant. Ce défaut, qui a complètement disparu sous la plume

habile et consciencieuse de M. Tiby, est en général racheté par un ton simple et un caractère qui dénote l'étude des originaux.

Au résumé, l'histoire de M. Mills est une œuvre indispensable à ceux qui veulent connaître à fonds l'histoire des guerres saintes. Ecrite sans passion, appuyée sur des faits et des documens authentiques, cette œuvre remarquable a sa place marquée à côté de celle de M. Michaud, et facilitera l'étude du moyen-âge à ceux qui se donneront la peine de la parcourir.

Je ne finirai point sans donner au travail de M. Paul Tiby les éloges qu'il mérite. Traducteur consciencieux, M. Tiby ne s'est laissé décourager par aucune difficulté. Il a lutté avec patience contre les obstacles que lui opposait une langue étrangère, et il est parvenu à rendre avec bonheur la plus grande partie des pensées de M. Mills.

Là ne s'est point borné son travail. Au bas d'une multitude de pages, M. Tiby a confirmé, réfuté ou éclairci les opinions de l'auteur anglais dans des notes pleines de sagacité et de logique; enfin, il a placé, dans la dernière partie de son troisième volume, des notes additionnelles fort curieuses, qui contiennent des documens singuliers et inédits sur les croisades. Nous citerons entre autres *la Dispute du Croisé et du Décroisé*, due au célèbre trouvère Rutebeuf, contemporain de saint Louis; *la Complainte d'outre-mer et celle de Constantinople*; (j'ai donné moi-même, en 1834, une édition de ces deux pièces), et enfin les instructions de saint Louis à son fils. Ces additions sont un attrait de plus ajouté à un livre qui se recommandait déjà par lui même à plus d'un titre; nous sommes certains qu'elles contribueront à en augmenter le succès.

Ach. Jubinal,

*Membre de la 1e classe de l'*Institut historique.

RAPPORT,

Lu à la 3e Classe de l'Institut historique, sur le livre de M. le docteur Téallier, intitulé :

DU TARTRE STIBIÉ

ET DE SON EMPLOI DANS LES MALADIES,

Ouvrage couronné, en 1832, par la Société de Médecine de Toulouse.

—

Messieurs,

Quand vous m'avez chargé de vous présenter un rapport sur la partie historique du livre de M. le docteur Téallier, votre intention a été, sans doute, que je l'envisageasse, non seulement sous le

point de vue de l'usage historique de l'antimoine, mais encore sous le point de vue, non moins intéressant, de sa valeur, comme monument historique constatant ce que faisait de notre temps la médecine avec le tartre stibié. C'est ainsi, du moins, que j'ai compris vos intentions et pour m'y conformer autant qu'il est en moi, je traiterai ce livre sous chacun des deux aspects par lesquels il se recommande à l'attention du public éclairé. Je parlerai d'abord de l'histoire de l'antimoine et du tartre stibié, sur lesquels l'auteur est entré dans des détails suffisans pour en faire connaître la partie médicale ; ensuite, comme l'ouvrage est un de ceux qui marquent mieux une époque dans la matière médicale, je le comparerai à ce qui avait été fait jusqu'à lui.

L'antimoine a certainement été très anciennement connu et employé en médecine. Pour prouver l'antiquité de son usage, nous n'avons pas besoin de recourir au τετραγωνον d'Hippocrate, auquel il attribue (livre des *Maladies internes*) la propriété de purger la tête, et dans lequel on a vu, je ne sais trop pourquoi, des pastilles quadrangulaires, dont la substance active serait l'antimoine. Toujours est-il vrai qu'il était connu et employé par Galien, Dioscoride, Paul d'Égine, sous le nom de *stibium* ou de στιμμι, que Pline en parle, en le nommant stibium, alabastrum ou στιμμι, dans le chapitre 6 de son 33e livre. Au rapport de Matthiole, (dans ses *Commentaires* sur Dioscoride), Sérapion et Avicène le désignaient déjà par le nom d'*antimoine;* si ce fait était vrai, et je n'ai pu le vérifier, parce qu'il faudrait remonter aux auteurs originaux, que je suis hors d'état de comprendre, il infirmerait une des conjectures de M. le docteur Téallier, qui croit voir dans quelques manuscrits de Basile Valentin, qui était de la fin du quinzième siècle (Avicène est mort en 1036), le manuscrit allemand, cité par Jacques Perreau, et dont il aurait tiré l'étymologie de l'antimoine, que cet auteur attribue à l'action nuisible de ce métal sur des moines qui en avaient essayé.

Quoi qu'il en soit de cette étymologie, d'ailleurs peu importante, il est certain que Galien, Pline, Dioscoride, Paul d'Égine, Oribase, Sérapion et Avicène, n'ont parlé que de son usage externe, et qu'il faut arriver jusqu'à Paracelse pour le voir employer à l'intérieur comme purgatif. Arétée ne le nomme même pas. Basile Valentin, à la fin du quinzième siècle, le loue outre mesure, pris à l'intérieur, dans son *Currus triumphalis Antimonii.* Paracelse en porta loin l'usage ; et le parlement de Paris le défendit; Paracelse est mort en 1541. Depuis lui, les soi-disans sages, philosophes, chimistes, qui s'occupaient de la recherche de la transmutation des métaux et de la panacée, n'ont épargné ni leur temps, ni leurs recherches sur ce métal; ce sont eux qui lui donnèrent successivement les noms de *loup dévorant*, de *Saturne qui dévore ses enfans*, de *plomb des sages*, de *bain du soleil*, parce qu'il attaque tous les métaux, excepté l'or, de *soleil lépreux*, de *premier être solaire*, parce qu'il contient un *soufre solaire non assez mur*, suivant eux. Grâce à leurs rêveries l'usage de l'antimoine se répandit, et ce métal, réservé par les Grecs pour les usages de la toilette, au point d'en avoir reçu le nom de [illegible], et tellement usité

sous ce rapport, parmi les Hébreux, que l'écriture nous représente Jésabel à l'entrée de Jéhu, ornant sa tête et peignant ses yeux avec de l'antimoine, ce métal, dis-je, va, grâce aux rêveries des alchimistes, se transformer de mille manières, et se prêter à la multiplicité, pour ainsi dire, infinie des arts modernes. Pour nous en tenir à ce qui touche immédiatement à ce sujet, nous voyons se multiplier, d'une manière incroyable, les préparations médicinales de l'antimoine, en même temps que l'usage s'en étend à un plus grand nombre de maladies.

Matthiole, dans ses *Commentaires* sur Dioscoride, consacre au stibium un long article; il cite assez au long deux beaux succès qui lui paraissent dus à ce métal, et il en conseille l'usage dans les fièvres intermittentes et la mélancolie; la préparation qu'il recommande est l'oxyde d'antimoine pris dans du vin.

En 1564, une maladie pestilentielle éclate à la Rochelle; Louis de Launoy la traite en enthousiaste, avec le verre d'antimoine à 3 ou 4 grains, dans la conserve de roses; son livre est censuré par la Faculté, quoiqu'il y affirme qu'il ne s'est attiré la haine des médecins que parce qu'il guérissait tant de malades que ses confrères ne pourraient bientôt plus trouver rien à faire.

En 1566, la Faculté de Médecine consultée, répond : L'assemblée de la Faculté de Médecine, ayant été faite pour donner jugement et faire une loi touchant l'antimoine, a été d'avis, de l'autorité de tous ceux qui ont excellé en médecine, et des raisons déduites plusieurs fois, tant ailleurs que chez M. l'avocat général, que l'antimoine est pernicieux, et qu'il doit être mis au nombre des simples qui sont doués d'une qualité vénéneuse, ne pouvant, par quelque préparation que ce soit, être corrigée, de sorte qu'on le puisse prendre par la bouche sans danger, et là-dessus arrêt du parlement permettant aux seuls médecins d'en faire usage (*Commentaires* des Doyens, manuscrit in-folio, année 1566, cités par M. Téallier).

La même année, Jacques Grévin répond au livre de de Launoy, et blâme autant l'antimoine que ses adversaires l'avaient exalté.

L'année suivante, en 1567, Diodorus et Alexandre Suchthenius, traduit de l'allemand, par Forbegius, 1570, publient leur livre, *de Secretis Antimonii*, et le vantent, le premier contre les plaies, le second pris à l'extérieur.

Il est tour à tour préconisé par Joseph Quercetanus, qui publie, en 1575, son traité *des Médicamens*.

Par Rembertus Dodonœus, en 1585. dans son livre intitulé : *Medicinalium observationum* exempla rare.

En 1600, par Reusnerius, dans son livre sur *le Scorbut*; en 1616, par Angelo Sala, dans son *anatomia Antimonii*.

En 1620, il est appelé à faire partie notable de la célèbre poudre de Warvick, publiée, par Cornachinus, dans son livre intitulé : *Methodus in pulverem*.

Enfin, en 1631, le tartre stibié fut découvert par Adrien de Mynsicht, qui en fit connaître la préparation dans son *Thesaurus et Armamentarum médico-chimicum*.

Mais pendant ce pas que l'antimoine faisait en avant, la Faculté ne négligeait

pas de lutter contre ses progrès, et deux fois elle avait fait application de l'arrêt du parlement; une fois en, 1607, contre Paul Réneaulme, médecin de Blois, et une autre fois, en 1609, contre Pierre Paulmier de Coutances. Ce ne fut qu'en 1638qu'elle admit dans son antidotaire le vin antimonié et les autres préparations antimoniales, à l'exemple des facultés de Cologne, d'Allemagne, d'Italie, de Hollande et d'Angleterre qui les avaient admis depuis long-temps.

Le tartre stibié qui devait plus tard dominer toutes les préparations antimoniales, se répandait néanmoins avec bien de la peine dans la connaissance du public, puisqu'en 1647 Lancillotti indique nombre de préparations antimoniales, sans parler de celle de Mynsicht

En 1651, arrêt de la Faculté contre Gueneau, Beda et Cornuti qui se laissaient emporter à l'antimoine. (*Commentaires des Doyens*).

En 1652, Claude Germain publie sous le titre d'*Orthodoxe* ou l'*abus de l'antimoine*, un dialogue entre trois adversaires de l'antimoine, dans lequel il s'élève contre l'opinion que ce métal soit le τετραγωνον conseillé par Hippocrate, et s'attache à prouver que l'antimoine est dangereux dans les fièvres continues, et qu'il n'est pas même nécessaire dans les fièvres intermittentes.

Ce fut en 1653 que parut le fameux livre d'Eusèbe Renaudot, intitulé: l'*Antimoine justifié et l'antimoine triomphant.* Cet ouvrage, qui n'est plus fameux aujourd'hui que par les persécutions furieuses qu'il attira à son auteur, est remarquable encore dans l'histoire par la déclaration signée qu'il porte en tête et dans laquelle cent cinquante-un docteurs régens déclarent qu'ils reconnaissent ses éminentes qualités et ses propriétés médicales.

Les réponses ne se firent pas attendre : en 1654 parurent les remarques injurieuses de Jean Merlet ; en 1655, le *Rabat-joie de l'antimoine*, ou *Examen de l'antimoine triomphant*, du sieur Renandot, par Jacques Perreau; de 1645 à 1661, les *Lettres* de Gui-Patin et ses bons mots.

Sur ces entrefaites, Louis IV, à peine adolescent et malade à Calais, prend de l'antimoine sous la direction de Valot, et guérit. Ainsi repoussé avec fureur par les uns, reçu avec enthousiasme par les autres, l'antimoine arriva enfin à prendre une place dans la matière médicale. En 1680, il fait partie de l'eau bénite de Rhuland, ainsi formulée dans la troisième édition du *Thesaurus rhulandicus*.

Safran des métaux ℥ *j*.
Canelle ʒ *a*.

Eau de chardon bénit une pinte. Cette eau était conseillée surtout dans les maladies de poitrine.

Enfin, il n'est dispute si acharnée entre pédans qui ne finisse; en 1682, Lamy, dans sa *Dissertation sur l'antimoine*, commence à l'apprécier plus sagement et à parler plus décemment de ses adversaires; en 1707, Nicolas Lemery, dans son *Traité complet sur l'antimoine*, en parle à la vérité plutôt en naturaliste et en chimiste qu'en médecin, mais cependant il en dit d'assez bonnes choses et, entre autres observations qu'il fait, il parle de la pillule purgative perpétuelle, qui n'est rien qu'un bol d'antimoine cru, qu'on peut re-

prendre et avaler sans qu'elle perde rien de ses propriétés, à cause de la très petite quantité d'antimoine que lui prennent les acides de l'estomac.

A compter de cette époque, les faits particuliers et les histoires de malades traités à l'aide des préparations antimoniales se multiplient de telle sorte qu'il serait impossible d'en rendre un compte exact. Qu'il nous suffise de remarquer que partout son action émétique et purgative est constatée par les observations les plus nombreuses et les plus authentiques, en même temps qu'on travaille à se mieux rendre compte des succès qu'on lui attribue; qu'ainsi, sous le nom d'émétique, le tartrate de potasse et d'antimoine prend pied dans la médecine de toutes les nations, mais toujours à des doses telles que son pouvoir évacuant se trouve seul mis en jeu.

M. le docteur Téallier abandonne cette partie de l'histoire de l'antimoine, sur laquelle les livres se sont accumulés pendant tout le dernier siècle, et qui n'a que des rapports fort éloignés avec la manière dont il l'envisage; il laisse à chacun ses théories et la responsabilité de ses expériences, et considérant les théories et la pratique médicales comme arrêtées par les travaux publiés de toutes parts sur l'émétique à petites doses, il passe, sans s'en occuper davantage, au mémoire publié en 1815 par M. Magendie, sur le vomissement, et au rapport fait par M. Percy à l'Académie des Sciences. Il rappelle que ce mémoire et ce rapport prouvent par les faits et par le raisonnement, que le tartre stibié, injecté dans les veines ou introduit dans l'estomac, au lieu d'agir directement sur ce viscère pour produire le vomissement, comme on le croyait généralement, détermine ce phénomène en excitant la contraction convulsive du diaphragme et des muscles abdominaux.

C'est de là que M. Téallier prend texte pour passer à l'exposé de ses propres expériences sur le tartre stibié à haute dose.

Vous pensez comme moi, Messieurs, que ce n'est pas ici le lieu de discuter la valeur et la signification des expériences de M. Magendie. Cette question importante à soulever parmi des physiologistes purs, serait ici doublement déplacée; elle sortirait également du cercle dans lequel nos travaux habituels doivent être inscrits, et des questions traitées par M. le docteur Théallier; je ne m'y arrêterai donc pas; mais je ferai remarquer la coïncidence qui se trouve entre les travaux du physiologiste français et les efforts des médecins italiens pour réduire en corps de doctrine une pratique dans laquelle nous voyons, avec étonnement, les doses les plus redoutables de tartre stibié dans nos opinions théoriques devenir entre les mains des professeurs Rasori et Tommasini des médicamens souvent salutaires. C'est en Italie, en effet, qu'a commencé ce nouveau mode d'administration du tartre stibié; il s'y répandait déjà depuis le commencement de ce siècle, quand Laennec a voulu le vérifier et a travaillé plus tard à l'introduire en France. Tant que ce professeur vécut et fit école, le tartre stibié fut employé fréquemment dans toute la France et aux doses rasoriennes; les observations particulières s'accumulèrent pour et contre, chacun le jugea, il faut bien le dire, d'après ses théories, ses succès ou ses

revers de localité, et la question débattue d'autant plus ardemment qu'elle était contemporaine d'une doctrine absolument contraire aux tentatives du tartre stibié, parut assez grave et assez avancée pour que la Société de médecine de Toulouse en fit le sujet d'un prix, qui fut décerné par elle, en 1832, à M. le docteur Téallier pour le mémoire dont je vous rends compte.

En effet, ce livre, vu du point de vue de la pratique médicale, mérite ces éloges et le prix qu'on lui a donné. Il n'est pas fondé sur une idée neuve, il n'est pas l'exposé d'un système brillant, mais il renferme dans la partie non historique des exemples nombreux à l'appui de l'opinion favorable au tartre stibié à haute dose, professée par l'auteur. Un très grand nombre de maladies diverses y sont racontées avec leur traitement par le tartre stibié, et dans toutes ces maladies du ventre, de la tête, de la poitrine, générales ou partielles, l'auteur examine avec beaucoup de sagesse ce qu'il faut et ce qu'il ne faut pas attribuer dans le succès au tartre stibié. On arrive naturellement et sans efforts aux mêmes conclusions que lui.

Je regrette que nos limites historiques m'empêchent de m'étendre d'avantage sur cette partie du travail de M. Téallier, mais je ne puis m'empêcher cependant de dire, que son livre, comparé aux brochures détachées, aux observations isolées, aux corps même de doctrine et aux systèmes écrits sur ce médicament, ses vertus et son efficacité, me paraît un remarquable progrès. Je le regarde comme le résumé le plus sage, le plus impartial, par conséquent le plus raisonnable et le meilleur qui ait été publié sur l'importante question du tartre stibié. C'est un livre qui n'existait pas et comme il serait à désirer qu'il en existât beaucoup.

Docteur S. Sandras,

agrégé à la faculté de médecine, *Membre de la 3e classe de l'Institut historique.*

DOCUMENS HISTORIQUES

CURIEUX OU INÉDITS (1).

LETTRE DE CHARLES XII.

ALLER HERTZLICHSTE PRINCESS.

HOEGTARADE KAERA SYSTER,

Jag skulle billigt intet fordristat mig, komma fram med någon skrifvelse som

TRÈS CHÈRE PRINCESSE,

NOBLE ET CHÈRE SŒUR,

Je ne devrais raisonnablement pas oser vous écrire, ayant depuis si long-

(1) Cette lettre fait partie de la collection autographe de M. Ferdinand de Lasteyrie.

så lång tid varit foersummelig och satt min skyldighet tillbaka. Jag aer helt ovaerdig till alla de nådiga brefven och till mer få gjoera någon uppvaktning igen. Men jag fortroester mig på *mon cœurs graoe* som laerer oewerse med mig och vara baesta excuse foer mig, ty min ursaegt kan aendå inte foerslå till en så stor foersummelse. Jag skall haerefter soeka det ersaetta.

Armeen ligger nu haer ikring Wyrzn i qvarter på några mil rundt om så laenge det warar, till dess vi bryta upp igen, som kanske aen i hoest laerer ske foer fourage skuld; eljest passerar haer intet stort, ty vi hafwa intet varit så lycklige sen trefningen vid Dynan att det har foerefallit vidare någon Turkalek utan hafwa vi alt sedan traskat gjenom hela Curland utan att kunna komma dertill. Haeromdagen till utu Littaien fiiek 50 hestar af oss den lyckan att traeffa med någon Pollska compagnier och chargera dem. Major Hornstedt som commandera feck litet *faveur* i sidan af en pihl. Eljest aer intet stort till gjoera utan man måste rationera så laenge.

Herrtigen aer aennu haer, men jag laer snart mista denna lyckan och, han laer snart draga till Sverige igen. Han har lofwat att aflaegga min recommendation, naer han kommer fram och taga commission foer mig.

Aennu aer haer ock en prins af Gotha som laerer ock komma med. Han aer sånger och aer en lustig ture. Denna gången toers jag icke laengre uppehålla mon cœur med min sludriga skrift, posten går ock raett nu. Jag beder

temps négligé et même oublié mon devoir à cet égard. Je suis tout à fait indigne de vos gracieuses lettres et surtout d'être admis à l'honneur de vous faire de nouveau ma cour. Mais mon cœur n'a de grâce à attendre que du vôtre, et je me confie à vos sentimens pour moi comme à ma meilleure, à mon unique excuse. Toute autre excuse serait insuffisante pour une si grande négligence; je tâcherai de la réparer à l'avenir.

L'armée est actuellement campée à quelques milles de Wyrzn, et nous y resterons jusqu'à ce que la disette de fourrage nous oblige à nous remettre en marche, ce qui pourrait bien avoir lieu cet automne.

Il ne se passe ici rien de remarquable, car depuis l'affaire de *Dynan* (1), nous n'avons pas été assez heureux pour avoir quelques escarmouches. Nous n'avons fait que parcourir toute la Courlande sans y réussir. Cependant, il y a quelques jours, cinquante de nos chevaux eurent le bonheur de rencontrer quelques compagnies polonaises et de les charger. Le major Bornstedt qui commandait, eut la *faveur d'nne flèche au côté*. Du reste nous n'avons pas grand chose à faire ici; nous mangeons nos rations en attendant.

Le duc est encore avec nous, mais je perdrai bientôt ce bonheur, car il doit retourner prochainement en Suède, et il a promis de se charger de mes complimens ainsi que de mes commissions. Nous avons aussi un prince de Gotha

(2) Bataille de la Douina, gagnée contre le Saxons, commandés par le maréchal Sténau et le duc de Courlande.

bara att jag altid må kunna vara försaekrad om *mon cœurs grace* till dess jag en gång kan hafwa den nåden att få uppvakta igen och. Jag aer altid min kaera systers

Underd ånigste trognaste obst broder
och tienare,

Carolus.

Vyrzn, du 30 oct. 1071.

P. S. Jag ber fur U. E. hafmaesterinnan som klokt och fromt fruntimber min hjertligaste recommendation.

qui se propose de faire le même voyage. C'est un chanteur et un bon vivant.

Pour cette fois, je n'ose vous retenir plus long-temps avec mon griffonage; la poste va partir à l'instant. Je vous prie seulement d'être toujours assurée de mes sentimens d'affection, en attendant que je puisse avoir le bonheur de vous les exprimer de vive voix.

Je suis toujours, de ma très chère sœur,

Le très humble, le plus fidèle
frère et serviteur,
Carolus.

Wyrzn (1), du 30 oct. 1701.

P. S. Je prie ma sœur Ulrique Éléonore de présenter mes respects sincères à sa grande maîtresse (première dame d'honneur), comme étant une dame raisonnable et bonne.

CORRESPONDANCE.

1° *Extrait d'une lettre de* M. Delaporte, *docteur en médecine, membre de la* 3e *classe de l'*Institut historique.

Vimoutier (Orne), 7 février.

Vimoutiers, lieu de ma résidence depuis dix-huit ans, est une petite ville, importante non seulement par son commerce, mais encore par les institutions utiles qu'elle possède.

1° On est parvenu, au moyen de souscriptions volontaires montant à plus de dix mille francs par an, à éteindre la mendicité. 2° Une salle d'asile, à peine établie depuis un an, exerce une influence bienfaisante sur la santé et l'éducation des enfans, de manière à leur assurer un avenir plus heureux. 3° Une caisse d'épargne sera aussi fondée dans notre ville, et nous n'attendons plus que la sanction du gouvernement, qui doit être bientôt obtenue.

Comme les bons exemples ne peuvent

---

(1) Wyrzn, Wyrzen ou Mirsen, petite ville du duché de Courlande, où Charles entra en vainqueur après la bataille de la Douina, et dans laquelle peu de mois auparavant le roi de Pologne et le czar avaient conspiré sa ruine.

pas être trop répandus, j'ai conçu l'idée d'adresser à la Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Falaise, pour la scéance générale du mois de mai, une notice sur tous ces faits...... Travailler à l'amélioration morale des hommes, c'est payer sa dette à l'humanité, à son pays.

2° *Extrait d'une lettre de* M. Marvaud, *chef de l'institution communale de Cognac, Membre de la* 6e *classe de l'*Institut historique.

Cognac, 9 février.

Je vous adresse un dessin qui est la représentation exacte d'un objet antique trouvé ces jours derniers dans un champ, à quinze ou dix-huit pouces de profondeur. Je suis persuadé que l'Institut historique y attachera quelque prix. Si même on voulait en faire l'acquisition dans l'intérêt de la science, je le céderais. L'objet est en or massif, pesant neuf onces et demie.

Voici maintenant mon opinion sur l'usage et sur l'époque de la fabrication. C'est un bracelet qui a dû appartenir à une femme, long-temps avant que les Gaulois eussent des communications avec les Romains. Soumettez, je vous prie, ce dessin à nos collègues, et que leur opinion corrige la mienne, si elle est erronée. Je vous serais reconnaissant de me faire connaître le résultat de vos méditations à ce sujet, sans attendre le numéro du journal où il pourrait en être question.

L'impression de mes *Études historiques* est terminée. Sous peu de jours j'aurai l'honneur d'en offrir des exemplaires à mes collègues de l'Institut historique. Cet ouvrage a trouvé beaucoup de sympathies dans le département de la Charente. C'est d'un bon augure pour les travaux de ce genre dont on voudra enrichir le pays.

3° *Extrait d'une lettre de* M. Bentz, *directeur de l'École normale de Tulle, Membre de la* 2e *classe de l'*Institut historique.

Tulle, 14 février.

Au mois de janvier dernier, une aérolithe est tombée dans la commune de Corrèze, département de la Corrèze. La nature de cette pierre est en tout conforme à la description que donne des aérolithes le savant M. Daubuisson. A sa chute deux détonations se sont fait entendre dans l'air, et, quelques secondes après, l'aérolithe est tombée et s'est enfoncée en terre à la profondeur de dix-huit pouces. Sur une partie de sa surface on remarque des rugosités qui semblent prouver que la pierre a adhéré à une substance en fusion, ce qui lui assignerait un gisement avant sa chute.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (histoire générale) s'est réunie le lundi 1er février, sous la présidence de M. Alexandre Lenoir.

M. le baron de Reiffenberg annonce l'ouverture d'un congrès belge à Liége pour le 15 juin. Il adresse à l'Institut les documens de la chambre des représentans de la Belgique et les *Mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*. — M. Emmanuel Gaillard, secrétaire de l'Académie de Rouen, envoie un travail sur *l'Histoire de la chute du paganisme*, de M. Arthur Beugnot. — M. de Saint-Allais présente M. Linz, professeur d'histoire générale à l'Université de Gand.

Hommage du *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, livraisons de mai, juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre.

Rapport de M. Plivard, chef d'escadron d'artillerie, sur le *Manuel d'artillerie* du prince Napoléon-Louis Bonaparte.

*** Le mardi 2 février, séance de la deuxième classe (histoire des sciences sociales et philosophiques), sous la présidence de M. le comte de Lasteyrie.

M. l'abbé Cacheux, curé d'Issenheim, envoie le complément de son manuscrit sur l'histoire des conciles nationaux; M. de La Saussaye, de Blois, invite l'Institut historique à envoyer des députés au congrès qui doit se tenir dans cette ville au mois de septembre prochain.

Hommage des ouvrages suivans : par M. Boucher de Perthes d'Abbeville, *Petit glossaire ou traduction de quelques mots financiers; esquisse de mœurs administratives*. Par M. l'abbé Cacheux, *la Véritable théorie du bonheur, ou les avantages de la vertu; le Triomphe de la religion sur l'incrédulité moderne*; et un *discours sur la divinité de la religion chrétienne, prêché à la cathédrale de Strasbourg*. Par M. Fœlix, avocat, la dernière livraison de la *Revue étrangère et française de législation et d'économie politique*. Et par M. C.-V. Besnard, un *tableau synoptique de la chimie des substances élémentaires d'après Berzélius, Orfila et Thénard*.

Rapport de M. J.-S. Jean sur la *Revue belge* et sur les *Chroniques liégeoises* de M. Polain.

Rapport de M. l'abbé Labouderie sur *l'Histoire du chancelier d'Aguesseau*, par M. Boullée, président de l'Académie de Lyon.

*** La troisième classe (histoire des langues et des littératures) s'est réunie le mercredi 3 février, sous la présidence de M. Le Gonidec.

M. le baron de Reiffenberg envoie son volume de poésie intitulé : *les Harpes*, et M. Edme Héreau, le prospectus d'une société qu'il se propose de fonder, ayant pour but la traduction et la publication, en langue française, des meilleurs ouvrages édités dans les pays étrangers.

Hommage des dernières livraisons de la *Revue du midi*, de la *Revue de Rouen*, de la *Revue des enfans* et *du Monde dramatique*. M. Czynski dépose sur le bureau le premier numéro d'un journal polonais.

Rapport de M. Mary-Lafon sur les poésies patoises de Jasmin le coiffeur, membre des Académies d'Agen et de Bordeaux.

Lecture de M Bonvalot, professeur au collége Charlemagne, sur cette proposition : *le style est l'homme*.

Discussion : MM. Mary-Lafon, Monglave, Panet-Trémolière et l'abbé Axinger.

M. Mary-Lafon lit une proposition ayant pour but d'établir un ordre de travaux réguliers pour la troisième classe. Une commission est nommée pour examiner la proposition de M. Mary-Lafon. Elle se compose de MM. Czynksi, Dessales, Houssaye, Panet-Trémolière et le vicomte de Cayeux.

*** Le mardi 9 février, séance de la sixième classe (histoire de France), présidence de M. Dufey (de l'Yonne). MM. Spazier et le comte Ricci envoient des recherches curieuses sur les sociétés historiques de l'Allemagne. Et M. Levrault, une brochure intitulée, *Mulhouse et le vieux Mulhausen*. (Rapp. M. Dufey de l'Yonne).

Hommages d'un article sur la Saint-Barthélemy à Toulouse, par M. Cayla, inséré dans la *Revue du Midi*; des mémoires de la Société archéologique du midi de la France, siégeant à Toulouse; des 6, 7, et 8me livraisons du *Paris pittoresque* de M. Sarrut et Saint-Edme; de la collection *d'histoire complète de tous les états européens, histoire d'Espagne et de Portugal*, par M. Paquis; d'une *Statistique générale de la chambre des députés*, par M. F. Chatelain; de la dernière livraison de la *Biographie des hommes du jour*, de MM. Sarrut et Saint-Edme; et des deux premiers volumes de *l'Histoire d'Allemagne* de Pfyster, traduite par M. Paquis. (Rapp. M. Parieu.)

Reprise par M. Monglave de la proposition de M. Alexandre Monnier, relative à un *projet d'histoire de France par provinces*, rejeté dans une précédente séance.

Discussion : MM Genevay, Monglave, Saint-Edme, Dufey (de l'Yonne), Barginet (de Grenoble), E. Labat.

Une nouvelle commission est nommée pour examiner de rechef la proposition. Elle se compose de MM. Alexandre Monnier, Monglave, Parieu, Genevay et Friess.

Rapport favorable de M. Firmin de Baillehache sur une notice relative à *Isabelle d'Angoulême*, par M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire d'Angoulême.—Renvoi aux archives.

Rapport du même sur une brochure de M. Duputel, président de l'Académie de Rouen, *sur le royaume d'Yvetot*.

M. le général Bardin offre à la classe un travail sur les vissicitudes de l'infanterie chez les principales puissances.

*** La cinquième classe (histoire des beaux-arts) s'est réunie le jeudi 11 février, sous la présidence de M. Debret, correspondant de l'Institut de France.

Hommages des ouvrages suivans : *Recueil d'ornemens en sculpture*, lithographiés par Romagnesi aîné (Rapporteur M. Alexandre Lenoir), — *Méthode de chant pour les enfans*, par Joseph Mainzer. (Rapporteur M. Lecomte).

M. Didron, élève de l'Ecole de Chartres, est présenté à la classe.

Lecture par M. Monglave d'un rapport de MM. Achille Jubinal et Jehan Duseigneur, sur les *voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, par MM. le baron Tailor, Charles Nodier et Alphonse de Cailleux.

*** Le samedi 20 février, séance de la deuxième classe, sous la présidence de M. le duc de Doudeauville.

Hommages du *Bulletin de la Société de géographie* numéro de janvier ; — de la *Bibliothèque militaire*, numéro de janvier ; — du *Bulletin médical belge* ; — de la *Mère institutrice*, par M. Lévi ; — du *Bulletin de l'Académie ébroïcienne* ; — du *Mémorial encyclopédique et progressif des connaissances humaines* ; — de la *Flandre agricole et manufacturière* ; — d'une note de M. Mondot de Lagorce, de Toulouse, ayant pour but de prouver que chacun de nous a pour ancêtres tous ceux des hommes de l'antiquité dont il existe de la postérité, et d'un *Traité dogmatique et historique du pardon des offenses et de l'amour des ennemis*, par M. l'abbé Marguet, chanoine et vicaire général de Nanci. (Rapporteur M. l'abbé Badiche).

Rapport de M. Alph. Fresse Montval sur le journal l'*Européen*, de M. Buchez.

Rapport de M. l'abbé Sionnet, de la Société asiatique, sur un manuscrit de M. Aubé de Longwy, relatif à *l'état des sciences dans la haute antiquité*.

Après une vive discussion, à laquelle ont pris part MM. J.-S. Jean, Bernard-Jullien, Monglave, Gastambide, l'abbé Sionnet, Ernest Falconnet, Alphonse Fresse Montval, l'abbé Badiche, le baron Eugène de Bray, et le comte de Lasteyrie, le travail de M. Aubé est renvoyé aux archives.

Lecture de M. Falconnet *sur la moralisation des classes industrielles*.

*** La dix-huitième séance générale a eu lieu le lundi 22 février 1836, sous la présidence de M. le comte Lasteyrie, vice-président de la deuxième classe. — Quatre-vingt-onze membres sont présens. — Le secrétaire perpétuel lit tente-deux adhésions, parmi lesquelles on remarque celles de MM. l'abbé *Clavel-Louys*, ancien curé polonais ; — *l'évêque d'Autun* ; — *Louis Levrault*, auteur de l'histoire de Mulhausen ; — *Alexandre Fulleton*, secrétaire de l'ambassade britannique ; — *Corbet*, maréchal de camp ; — *Jules Lecomte*, directeur du musée d'Epinal ; — *Jules Dubern*, juge au tribunal de Meaux.

M. le docteur Sandras, rapporteur de la commission du réglement et du conseil, donne lecture des nouveaux statuts.

Une discussion s'engage, à laquelle prennent part un très grand nombre de membres.

Les cinquante-huit articles composant les nouveaux statuts sont admis à l'unanimité. Nous les reproduisons dans leur ensemble ;

TITRE I.

But, organisation de la Société et division des travaux.

ART. 1. *L'Institut historique* est fondé pour encourager et propager les études historiques en France et à l'étranger.

2. Il s'occupe de recherches sur la Géographie ancienne, la Chronologie, les Langues, les Littératures, les Sciences, les Arts, les Antiquités, les Monumens, les Monnaies, les Manuscrits, les Imprimés curieux, de tous les pays, de tous les âges, et généralement de tout ce qui constitue la science historique.

Il correspond avec les Sociétés savantes, françaises et étrangères.

Il publie ses travaux.

3. Les membres de *l'Institut historique* sont répartis en quatre classes :

Ire CLASSE. Histoire générale et Histoire de France.

IIe — Hitoire des langues et des Littératures.

IIIe — Histoire des Sciences Physiques, Mathématiques, Sociales et Philosophiques.

IVe — Histoire des Beaux-Arts.

TITRE II.

Composition de l'Institut historique et admission des membres.

4. Tous les membres de l'*Institut historique* sont astreints aux mêmes obligations et jouissent des mêmes droits.

Le titre de *Résidans*, pour ceux qui sont domiciliés à Paris, et de *Correspondans*, pour ceux qui habitent les départemens ou l'étranger, n'établit entre eux aucune différence.

5. Le nombre des uns et des autres est illimité.

6. Pour être admis à faire partie de l'*Institut historique*, il faut être présenté à la classe à laquelle on désire appartenir, par deux membres de la Société.

Le bulletin de présentation contient les noms, prénoms, lieu de naissance, âge, qualités, domicile du candidat et ses titres à l'admission.

Il est fait sur ce bulletin un rapport détaillé, écrit, motivé, et signé des deux présentateurs.

La présentation est accompagnée d'une demande écrite, adressée par le candidat au président de l'*Institut historique*, ou au président de la classe à laquelle le candidat désire appartenir, ou au secrétaire perpétuel.

Dans la séance qui suit la présentation, la classe vote au scrutin secret sur la candidature.

Si la candidature est accueillie par la classe, le bulletin de présentation reste affiché dans le local des séances, jusqu'à la première assemblée générale.

Le candidat est alors présenté par la classe à *l'Institut historique*, qui vote sur son admission.

7. Tous les membres paient une cotisation.

Il y a deux espèces de cotisation (entre lesquelles ils peuvent opter), la cotisation annuelle, et la cotisation à vie.

La première est pour tous les membres *admis ou à admettre* de 20 fr. par an à partir du 6 avril 1836.

La seconde est de 300 fr. une fois payés.

La cotisation annuelle est exigible d'avance par quart, de trimestre en trimestre (1).

8. Les membres, une fois admis, versent, outre leur cotisation, le prix d'un diplôme, qui est de 5 fr.

9. L'année sociale commence pour tous les membres le 6 avril qui précède leur admission, quelle qu'en soit la date. Leur cotisation part de ce jour, et ils reçoivent toutes les livraisons du journal qui ont paru depuis.

10. Tout membre qui, dans le premier trimestre qui suivra une année échue, n'aura pas acquitté son diplôme et sa cotisation de cette année échue, sera déclaré démissionnaire.

11. Les sommes offertes à l'*Institut historique*, en dehors de la cotisation, par des membres ou par des personnes étrangères à la société, sont acceptées à titre de dons.

Les noms des donateurs sont publiés s'ils ne s'y opposent pas.

12. Tout membre qui désire passer d'une classe dans une autre, doit être présenté à la classe à laquelle il veut appartenir, et s'y faire admettre conformément aux formalités prescrites en l'art. 6.

13. Sur la proposition du Bureau de l'*Institut historique*, et après avoir pris l'avis de la classe à laquelle un membre appartient (légalement convoquée pour cet objet), le conseil pourra prononcer l'élimination de ce membre.

14. Les membres sont invités à faire hommage à la Société de leurs ouvrages, et de ceux qu'ils auraient en double dans leurs bibliothèques.

(1) Les cotisations dues antérieurement au mois d'avril 1836, restent fixées à douze francs par an.



TITRE III.

Droits des membres.

15. Tous les membres ont la jouissance journalière, *sans déplacement*, de la bibliothèque de l'*Institut hsitorique* et de tous les journaux et recueils qui y sont déposés.

16. Ils reçoivent gratuitement le journal de la Société.

17. Ce journal est livré au public à 20 fr. pour Paris, et 25 fr. pour les départemens et l'étranger, *sans remise aucune*.

18. Les autres publications que *l'Institut historique* fait paraître à ses frais, ou dont il traite avec un éditeur, sont livrées aux membres au *prix libraire*.

19. Dans le second cas, un quart de la somme revient à la caisse sociale, et les autres trois quarts sont partagés, au prorata du travail, entre les membres qui ont coopéré à ce travail.

20. Tous les membres délibèrent et votent dans leur classe. Ils concourent pour les fonctions qui viennent à y vaquer. Ils peuvent assister aux séances des autres classes, y faire des lectures, y délibérer, mais non y voter.

21. Il pourra être créé des prix dont les sujets seront proposés par les classes et dont la valeur sera fixée par le conseil.

22. Il pourra être affecté des fonds à l'établissement de cours publics, et de voyages et recherches historiques.

23. *L'Institut historique* pourra convoquer annuellement un Congrès.

TITRE IV.

Bureaux, attributions.

24. Le bureau de *l'Institut historique* se compose du Président et Vice-Président de la Société, des quatre présidens des quatre classes, Vice-Présidens adjoints de *l'Institut historique*, et du Secrétaire perpétuel.

25. Le bureau de chaque classe se compose d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Vice-Président adjoint, d'un Secrétaire et d'un Secrétaire adjoint.

26. Le conseil est formé de la réunion du bureau de *l'Institut historique* et des bureaux des classes.

27. Le Président, le Vice-président, le Vice-sident adjoint, le Secrétaire et le Secrétaire adjoint de chaque classe sont nommés en février par leur classe.

28. Immédiatement après la formation des bureaux des classes, *l'Institut historique* se réunit en assemblée générale pour procéder à l'élection du Président et du Vice-Président de la Société. Une convocation motivée est faite huit jours d'avance.

29. Tous les bureaux sont nommés pour un an. Tous les Présidens, Vice-Présidens et Vice-Présidens adjoints ne peuvent être réélus qu'après un an d'intervalle.

Les élections ont lieu au scrutin secret; majorité absolue aux deux premiers tours, ballottage au troisième.

30. Le Président de *l'Institut historique* dirige les séances des assemblées générales et du conseil.

31. Il signe avec le Secrétaire perpétuel les procès verbaux de ces séances et les diplômes des membres.

32. En l'absence du Président, ses fonctions sont remplies par le Vice Président, et à défaut, par les Vice-Présidens adjoints, Présidens de classes.

33. Le Secrétaire perpétuel est l'agent comptable et responsable de *l'Institut historique*.

34. Le conseil ne peut admettre aucune allocation que sur les encaissemens réalisés, et après que les dépenses d'administration, de loyer et d'impression sont assurées.

35. Le Secrétaire perpétuel ne peut acquitter les dépenses dont l'allocation a été autorisée par le conseil, que jusqu'à concurrence du montant des fonds en caisse.

36. Le Secrétaire perpétuel nomme et révoque ses employés, et il en est responsable.

37. Il remplit les fonctions de Secrétaire des assemblées générales et du conseil.

38. Il surveille le dépôt à la bibliothèque des livres et documens.

39. Son concours est nécessaire à la confection des inventaires.

40. En cas d'absence, il délègue ses pouvoirs à un membre qu'il propose à l'acceptation du conseil.

41. En l'absence du Président d'une classe, le fauteuil est occupé par le Vice-Président de cette classe; en son absence, par le Vice-Président adjoint; et, à défaut, par le plus âgé des membres présens.

42. Le Président et le Secrétaire, ou le Secrétaire adjoint d'une classe, signent les procès-verbaux des séances de cette classe.

43. Le Secrétaire et le Secrétaire adjoint de chaque classe sont chargés de la correspondance scientifique, littéraire et artistique de cette classe.

La correspondance administrative de toutes les classes regarde le Secrétaire perpétuel.

44. En cas d'absence, le Secrétaire d'une classe est remplacé par le Secrétaire adjoint, et, à défaut, par le plus jeune des membres présens.

45. Le Président, le Vice-Président et le Secrétaire perpétuel de *l'Institut historique* appartiennent à une des quatre classes, mais ils ont le droit de voter dans toutes; ils ne peuvent, toutefois, être élus Président, Vice-Président, Vice-Président adjoint, Secrétaire ou Secrétaire adjoint de la classe à laquelle ils appartiennent, ni d'aucune autre.

TITRE V ET DERNIER.

Assemblées générales, Classes, Conseil et Comités.

46. Chaque classe s'assemble une fois par mois :

La 1re le 1er mercredi.

La 2e le 2e.

La 3e le 3e.

La 4e le 4e.

Le Président de chaque classe peut, en outre, la convoquer autant de fois qu'il le juge nécessaire à l'intérêt de ses travaux.

47. Les convocations de chaque classe sont faites six jours à l'avance au nom de l'un des Secrétaires de cette classe, non seulement aux membres qui la composent, mais encore à tous les membres de *l'Institut historique* présens à Paris Ces lettres énoncent l'ordre du jour.

48. Il y a, en outre, chaque mois, le vendredi qui suit la séance de la 4e classe, une séance générale de toutes les classes de *l'Institut historique*, dont la convocation est faite six jours à l'avance, par le Secrétaire perpétuel, à tous les membres de la Société présens à Paris.

L'ordre du jour des séances générales est réglé d'avance par le bureau de *l'Institut historique*, qui est tenu de choisir pour les lectures entre les manuscrits envoyés par les classes.

Aucune proposition ne peut y être faite sans avoir été soumise d'avance au même bureau.

49. Le conseil s'assemble une fois par mois pour délibérer sur les affaires d'administration.

50. A sa séance d'avril, ouverture de l'année sociale, il vérifie et clôt le budget de l'année qui finit, et arrête approximativement les dépenses de la nouvelle année. Il en apporte les résultats à la première assemblée générale.

51. *L'Institut historique* a trois comités permanens, dont les membres sont élus en mars pour un an, par les classes, dans leurs séances particulières.

Ces membres sont rééligibles.

52. Ces trois comités portent les noms de

Comité du réglement.

Comité des travaux.

Comité du journal.

Chaque classe délègue :

Trois de ses membres au premier comité.

Trois au second.

Trois et ses deux secrétaires au troisième.

53. Le premier comité veille à l'observation des statuts; il examine les modifications proposées par les classes, mais il ne peut en soumettre aucune en assemblée générale qu'avec l'assentissement du conseil.

54. Le second peut proposer aux différentes classes les travaux qui lui paraissent entrer dans leurs spécialités relatives, et à *l'Institut historique* en corps les travaux qui lui semblent pouvoir être exécutés par les classes réunies. Non seulement il en propose les plans et les détails, mais, quand ils sont adoptés, il traite provisoirement (de concert avec le secrétaire perpétuel) avec les libraires et éditeurs qui peuvent en entreprendre la publication.

Les traités définitifs n'ont lieu qu'avec l'autorisation du conseil.

55. Le comité du journal veille à sa publication. Il adopte ou rejette les matériaux qui lui sont adressés par l'assemblée générale ou par les classes, pour sa composition.

Il lui est sévèrement interdit d'accueillir aucune pièce qui n'émane pas d'une de ces deux voies, ainsi que toute pièce déjà imprimée, à l'exception des épreuves d'un ouvrage sous presse.

Il propose au conseil tout changement de typographie qui lui semble avantageux.

56. Chacun de ces trois comités élit dans sa première séance son bureau, composé d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Secrétaire, qui sont rééligibles.

57. Outre ces trois comités, l'assemblée générale, le conseil, les classes et les comités eux-mêmes peuvent former tel nombre de commissions temporaires qu'ils jugent nécessaires.

58 et dernier. Toute discussion étrangère à la *science purement historique* est interdite dans les assemblées générales, le conseil, les classes, les comités, les commissions, et généralement dans toute réunion quelconque de *l'Institut historique*.

Chronique.

M. Pernet, au château de Saint-Michel, près Salins, nous adresse les détails suivans sur le *Tilleul gigantesque d'Ivory*.

Parmi les végétaux à dimensions gigantesques que possède la France, on a cité avec raison l'antique chêne d'Allouville, en Normandie, qui a, dit-on, vingt-quatre pieds de circonférence, et qui malheureusement se trouve déjà dans un état déplorable de dégradation. Mais il y a lieu de s'étonner qu'un autre arbre, beaucoup plus gros, et surtout très vigoureux, ait, jusqu'à ce jour, échappé aux regards des observateurs de la nature. Cet arbre est un tilleul, planté sur la commune et à peu de distance du village d'Ivory, à une demi-lieue de Salins. Ses formes colossales et son état de prospérité frappent d'autant plus que, de sa nature, le tilleul est fragile et assez peu vivace. Son tronc, qui a une dizaine de pieds jusqu'à la naissance des branches, donne, à hauteur d'homme, trente-cinq pieds de circonférence, et, si on le mesure près de terre, on lui trouve quarante-six pieds. La hauteur totale de l'arbre, depuis le sol jusqu'à la cime, est de près de cent pieds, et le cercle qu'il forme par l'extension de ses branches est de deux cent quarante-cinq pieds.

Assis sur le premier plateau du Jura, il plonge ses racines dans une terre légère et rougeâtre, répandue en assez faible quantité sur une couche de roche oolitique, qui elle-même repose sur le calcaire jurassique à gryphites.

Une circonstance assez remarquable, c'est que le tronc de cet arbre ne consiste qu'en une forte écorce, sous laquelle il est resté une couche de bois épaisse de quinze à vingt pouces. C'est sur ce faible appui que portent ses énormes branches; c'est dans cet espace resserré que se fait tout le jeu de son immense végétation. Ce tronc forme donc une chambre ronde à parois unies et fort propres, avec un grand nombre de niches. Pour y entrer, on y a pratiqué une sorte de porte. Plusieurs fois, on y a fait, autour d'une table ronde, un repas à huit personnes, assez à l'aise.

Quand on est dans cet arbre, on ne peut se défendre de quelque étonnement en voyant la paroi intérieure se couvrir aussi d'écorce. A partir du sol, elle s'élève déjà à plusieurs pieds, et, en même temps, l'écorce du dehors débordant par le haut, près de l'origine des branches, redescend en dedans; déjà, en quelques endroits, l'écorce qui s'élève du bas a atteint celle qui descend du haut.

Il n'est pas possible de dire au juste depuis quand ce monstrueux enfant de la nature habite la terre. Les vieillards, que nous avons interrogés à ce sujet,

s'accordent à dire que, dans leur enfance, on lui donnait déjà plus de huit cents ans d'existence; et cela n'est pas difficile à admettre quand l'on entend tous les habitans de la contrée, dont quelques uns ont, au moins, quatre-vingts ans, assurer qu'ils l'ont toujours vu aussi gros et aussi grand qu'aujourd'hui, ce qui fait voir combien peu rapide est son accroissement.

— M. Cintra, membre de l'institut historique, écrit de Haguenau :

« On a trouvé récemment dans la commune d'Ohglunen, près de Haguenau, une centaine de pièces de monnaie du seizième siècle. Ces pièces sont : 1° d'Albort, duc de Bavière, 1506; 2° de Sigismond, comte de Tyrol; 3° de Conrad, évêque de Constance; 4° des évêques de Salzbourg; 5° des monnaies de la ville de Strasbourg et de Campidonensis (Kempten, en Tyrol), 1511. Plusieurs de ces pièces ne portent pas de millésime, mais leur caractère les fait aisément reconnaître pour être à peu près de la même date. Elles étaient primitivement contenues dans un sac en cuir dont il restait encore des lambeaux. Ces monnaies ont probablement été perdues ou enfouis sur le lieu où l'on vient de les découvrir, lors de la guerre de trente ans, Ohlungen étant, ainsi que plusieurs endroits autour d'Haguenau, un des lieux où l'on s'est battu à cette époque. Je vous fais part de cette découverte dans le cas où vous penseriez qu'elle pût avoir quelque intérêt »

—L'institut historique s'empresse de faire connaître que S. A. R. le prince régnant de Schaumbourg-Lippe, le général Bustamente, ancien président de la république mexicaine, et le prince Jérôme Napoléon, ancien roi de Westphalie, viennent d'acquiter leurs cotisations à vie.

— Un tombeau antique assez bien conservé et portant une inscription latine qu'il est encore facile de déchiffrer, vient d'être découvert à Lyon, dans les fondations que l'on creuse pour élever une des maisons qui doivent remplacer le pâté de barraques qui formait l'angle du quai de l'Archevêché et de la place du Palais-de-Justice, devant la rue des Latrées.

— On écrit de Fauquembergue, 28 février : Un de nos concitoyens vient de faire une découverte importante et qui semble destinée à faire époque. C'est la longitude en mer qu'il a trouvé après trente années de recherches et d'expérience, « par le moyen d'un instrument dont une seule pointe ou *alidade* détermine constamment sur la carte les différentes routes que tout bâtiment à la voile peut parcourir, ou pour mieux dire le point perpétuellement rectifié. Il résulte de la découverte de notre habile mécanicien, qu'à toute heure du jour et de la nuit, on peut reconnaître la longitude et la latitude d'arrivée; changer ou continuer la route, pour attaquer tel ou tel endroit où l'on se propose d'arriver. » En voyant une découverte aussi utile, on doit désirer que l'auteur mette au jour son moyen qui intéresse à un si haut degré notre marine.

— Le tableau de Largillière, exposé dans la rue du Doyenné, n° 8, et qui représente Louis XIV au milieu de sa famille, est une des plus belles compositions qui puissent orner le cabinet d'un roi. C'est le chef-d'œuvre de la

grande époque à laquelle il appartient. L'harmonie de l'ensemble, la richesse et le goût des détails, la finesse de l'exécution le placent au premier rang des tableaux de ce genre à style historique; c'est un de ceux que les riches amateurs de la Belgique ou de l'Angleterre *couvriraient d'or*, si le temps où se fixaient les prix des chefs-d'œuvre ne semblait passé.

Nous ne pouvons donc comprendre comment ce tableau est encore aux mains du possesseur actuel qui, en l'exposant aux regards du public, annonce assez qu'il a l'intention de s'en dessaisir.

Le *Journal des Débats* a publié sur ce tableau un article dont l'auteur, tout en rendant justice au mérite de ce magnifique ouvrage, a cependant répandu une erreur grave, que M. Alexandre Lenoir, notre collègue, juge si éclairé et si instruit dans tout ce qui tient aux arts, a réfutée dans une notice que nous avons sous les yeux.

Le *Journal des Débats* avait dit :

« Selon toute apparence, cet ouvrage, déjà vieilli par le temps, puisqu'il y a un siècle bientôt que l'auteur est mort, a encore souffert du défaut de soin et de conservation; le milieu, où se trouve les figures, a été fort heureusement le mieux garanti; mais tous les bords ont été retouchés. Trois ou quatre pouces de hauteur, sur toute la largeur vers le haut du tableau, ont été ajoutés et repeints. L'un des chiens, placé à droite du spectateur, a été entièrement refait, comme l'attestent les restes peints du premier chien que l'on voit encore. Deux bustes en bronze placés sur des gaînes, représentant à gauche Henri IV, et à droite le grand Condé, sont évidemment d'une main très moderne, et même peu habile. »

M. A. Lenoir répond :

« Il n'y a rien de tout cela; notre écrivain est dans l'erreur. Le tableau de Largillière est pur et sans aucune retouche : il est *vierge*, comme disent les marchands de tableaux; il suffit de l'examiner pour se convaincre de cette vérité, et j'en appelle à tous ceux qui viennent le voir. Il est également prouvé, par l'objet même, que le chien, ou plutôt le petit dogue, qui est aux pieds du duc de Bourgogne, est entièrement de la main du grand peintre dont il est question, et que l'indication d'une pate, qui paraît, à travers le glacis qui la couvre, est un changement fait par l'artiste lui-même, changement qui, en terme de l'art, se nomme un *repentir*, ce qui constate même l'originalité.

« Il est encore évident que les bustes de Henri IV, de Louis XIII, et non pas du grand Condé, sont aussi du peintre Largillière, qui ne les aurait pas fait peindre par une autre main. Il ne faut que des yeux pour reconnaître la vérité de ce que je dis, et l'auteur de l'article a pu se tromper sur les choses qu'il aura examinées trop rapidement, quand il dit que l'ensemble du tableau porte environ cinq pieds de large sur trois et demi de haut, et que les figures ont dix-huit pouces de proportion; le tableau mesuré a quatre pieds et demi de haut sur cinq de large, et la proportion des figures est *demi-nature*, au lieu de dix-huit pouces.

« Je n'ajouterai que peu de chose à ce que j'ai dit de ce précieux ouvrage : le paysage est remarquable par sa lé-

gèreté et sa touche spirituelle; en général, le tableau a le fini d'une perle, l'éclat et le coloris d'une topaze, d'un saphir et d'un rubis; enfin, c'est le tableau le plus parfait qui ait paru sous le règne de Louis XIV. »

— Le ministre de l'instruction publique a donné mission à notre collègue M. Didron de visiter les vallées de la Saône, de l'Yonne et de la Loire, afin d'y rechercher des antiquités pour les décrire à son retour.

— M. le baron de Reiffenberg, notre collègue, recteur de l'Université de Liége, vient d'être nommé membre de l'Académie de Rouen, de la Société académique de Blois et de la Société centrale des arts et des sciences du département du Nord. M. de Reiffenberg fait, depuis deux ans, partie de la Société littéraire de Valenciennes.

— On écrit de Lemberg (Gallicie), le 26 janvier: « Les travaux du chemin de fer qui doit joindre la Gallicie aux autres provinces autrichiennes, doivent être commencés au printemps: plus de trente mille soldats seront employés à ces travaux, dont les frais s'élèveront à douze millions, par actions de mille florins. La maison Rothschild a pris quatre mille actions. On ira de Lemberg à Vienne en vingt-deux heures. »

—Le magnifique domaine de Navarre, près Évreux, créé par la reine Jeanne, possédé depuis par l'impératrice Joséphine et par le duc de Leuchtenberg, acquis l'année dernière par M. le marquis de Dauvet, va être converti en partie en deux grandes usines pour le laminage du cuivre et du zinc. Les publications préalables sont en ce moment affichées; M. le marquis de Dauvet annonce qu'il tirera ses métaux d'Allemagne, de Suède, d'Angleterre ou de Russie, et ses charbons de terre de Mons ou d'Angleterre; la consommation annuelle de ce combustible est évaluée à 14 ou 16 mille hectolitres.

Bibliothèque thibétaine.—Il existe dans le Thibet, sous le titre de Kahgyour, une immense collection de tous les livres sacrés des bouddhistes. Cette collection offre en langue thibétaine les ouvrages de Bouddha et de ses disciples, les actes des conciles de l'église bouddhiste, les biographies de Bouddha, de ses disciples et des patriarches; enfin, tout le corps de la littérature classique de cette religion. Elle a été gravée sur bois à la manière des Chinois, et le lama de Boutan, qui a le dépôt de ces planches, en fait de temps en temps tirer quelques exemplaires pour le besoin des temples ou des écoles de théologie établies dans les monastères. Cette collection n'est connue en Europe que depuis quelques années, par les lettres du célèbre voyageur hongrois Csoma de Koros, qui est allé s'ensevelir pendant huit ans dans les cloîtres du Thibet pour étudier la littérature de ce pays. Il s'était procuré un exemplaire de cette collection, qu'il a apporté à Calcutta où il en a imprimé le catalogue avec quelques extraits.

La Société asiatique de Calcutta a fait imprimer à ses frais le dictionnaire et la grammaire thibétaine composés par Csoma, pour donner aux savans la clé de cette littérature importante. Mais ces secours ne pouvaient être en Europe que d'une utilité très bornée, à cause du manque presque absolu de livres thibétains. La Bibliothèque royale de

Paris ne possédait dans cette langue que quelques feuillets, que les cosaques avaient rapportés d'une expédition scientifique faite à leur manière dans le monastère d'Ablakit en Mongolie, et que l'impératrice Catherine avait donnés à notre bibliothèque. La Société asiatique de Calcutta a voulu remédier à cet état de choses, et les circonstances ont singulièrement favorisé ses généreuses intentions.

La compagnie des Indes a, pour ambassadeur dans le Népaul, M. Hodgson, homme d'esprit et de savoir, qui a rendu lui-même les plus grands services à la littérature orientale par ses mémoires sur la religion bouddhiste, et par sa découverte des originaux sanscrits des ouvrages qui forment la base du bouddhisme. Son influence auprès des prêtres du Népaul, en lui fournissant les moyens d'entrer en relation avec le clergé thibétain, l'avait mis en mesure d'obtenir au Thibet, pour la Société asiatique, un exemplaire de la grande collection du Kahgyour.

Ce recueil, qui se compose de cent énormes volumes in-folio, imprimés sur papier du pays, la Société de Calcutta l'a payé 13,000 francs. Une fois en possession de ce trésor, et cherchant de quelle manière elle en pourrait disposer pour qu'il fût en Europe le plus utile possible aux lettres, elle s'est décidée à l'offrir à la Société asiatique de Paris, de préférence aux établissemens scientifiques de l'Angleterre même.

Le Kahgyour, en conséquence, a été envoyé à Paris, où il a été reçu il y a quelques semaines, et la Société asiatique a eu à déterminer, à son tour, comment elle disposerait de ce précieux dépôt pour le rendre accessible au public savant : elle a cru que le meilleur moyen d'assurer la conservation de ce monument littéraire, tout en le livrant aux études des orientalistes, était de le placer dans le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale.

La Société asiatique a cru en même temps devoir faire tous ses efforts pour prouver à la Société de Calcutta combien elle était sensible à la générosité de son procédé, et combien elle honorait cette libéralité d'esprit qui met les intérêts de la science au-dessus des mesquines rivalités nationales. Elle s'est adressée, en conséquence, à MM. les ministres de l'instruction publique et de l'intérieur pour les prier d'envoyer à la Société de Calcutta quelques-uns des grands ouvrages que le gouvernement français a fait publier. MM. Guizot et Thiers se sont prêtés à cet acte de réciprocité, et le grand ouvrage sur l'Égypte, le *Thesaurus* d'Henri Étienne, l'ouvrage sur la Morée, la grande collection de documens historiques que M. Guizot fait publier, l'ouvrage posthume de M. Champollion et plusieurs autres de même genre, vont être envoyés à la Société de Calcutta pour lui prouver qu'on a su apprécier à Paris un sacrifice tel que celui qu'elle vient de faire.

— Il existe à la Bibliothèque royale, département des estampes et gravures, une collection unique de tous les catalogues des expositions d'ouvrages d'art qui ont eu lieu à Paris, depuis le règne de Louis XIV jusqu'à nos jours; ce recueil est précieux : c'est un indicateur fidèle pour quiconque veut étudier l'histoire des beaux-arts en France aux 17e 18e et 19e siècles.

Le premier de ces catalogues est de 1699 ; voici ce qu'on lit en tête :

« M. Mansard, surintendant et ordonnateur-général des bâtimens du roi et protecteur de l'Académie, ayant représenté à S. M. que les peintres et sculpteurs auraient bien souhaité renouveler l'ancienne coutume d'exposer leurs ouvrages au public pour en avoir son jugement, et pour entretenir entre eux cette louable émulation, si nécessaire à l'avancement des beaux-arts,

« S. M. a momentanément approuvé ce dessein. Elle leur a permis de faire l'exposition de leurs ouvrages dans la grande galerie de son palais du Louvre, et a voulu qu'on leur fournît, du Garde-Meuble de la couronne, toutes les tapisseries dont ils auraient besoin pour orner ou décorer cette superbe galerie.

« Au fond, était dressé un magnifique dais, sous lequel étaient placés les portraits de S. M. et de Monseigneur. Les côtés de la galerie étaient décorés de magnifiques tapisseries représentant les Actes des apôtres, d'après Raphaël. »

Le catalogue de cette année portait 210 numéros.

La seconde exposition eut lieu en 1704, et ce fut la dernière du règne du grand roi, mort en 1715.

Sous la régence il n'y en eut pas.

Sous le long règne de Louis XV, il y en eut 24, savoir : en 1737, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 50, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73 ; Louis XV mourut en 1774.

Sous Louis XVI, il en eut 9 : en 1775, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 89, et 1791.

Sous la république, il y en eut autant, savoir : 1793, 95, 96, 97, 98, 99, 1800, 1801 et 1803.

Sous l'empire il n'y en eut que cinq : 1806, 1808, 1810, 1812 et 1814.

Sous Louis XVIII il y eut quatre : 1817, 1819, 1822 et 1824.

Sous Charles X il n'y en eut qu'une, en 1827.

Enfin, depuis la révolution de juillet 1830 nous en avons eu cinq : en 1831, 1833, 1834, 1835 et 1836 ; de telle sorte que nous sommes en ce moment à la cinquante-neuvième exposition depuis que Louis XIV a rétabli cette ancienne coutume, comme disait Mansard, et que 40,650 ouvrages d'art environ ont été produits par nos artistes depuis cent trente-sept ans.

— Voici quelques renseignemens entièrement neufs sur un vase curieux acheté pour le poids du cuivre par un de nos peintres d'histoire les plus connus, et que nous désignerons suffisamment à nos lecteurs, en leur rappelant la belle toile historique d'Antoine, déployant aux yeux du peuple romain la robe ensanglantée de César.

Ce vase, tout en cuivre, qui, dans son état actuel, paraît avoir servi de bénitier ou de baptistère, est rond, haut de trois pieds, y compris les trois élégantes statues qui le soutiennent. Ses bords sont évasés, et le fond, qui porte sur la tête des statues, est une surface plate. Autour, sont sculptés les bustes de plusieurs apôtres, surmontés de leurs noms. Au-dessous de ces bustes est la date de 1498, et au-dessus des mêmes figures, tout à l'entour du bord extérieur du vase, règne une inscription en ancienne langue flamande, et dont la lecture et l'interprétation sont dues aux connaissances paléographiques aussi profondes que variées de M. Hase.

Voici l'inscription : S. ANNA S. KATRINA S. DORATEA S. MARGRETS S. GARDRUD HEL [I] KE KLINGHE DE MI GEGOTEN HAD GOD GEEF RAT.

En voici la traduction : *Sainte Anne, sainte Catherine, sainte Dorothée, sainte Marguerite, sainte Gertrude, vous êtes sanctifiées, sonnez ! Que Dieu donne conseil à celui qui m'a fondue.*

Cette inscription réveille aussitôt l'idée d'une cloche ; et en effet tel a dû être le premier usage du monument. C'est ce qu'indique, de plus, la position des lettres, qui dans l'état actuel de la cloche changée en vase sont renversées. La surface plate qui forme le fond, et les proportions du vase lui-même, qui n'a pas en hauteur plus de la moitié de son diamètre, prouvent que la cloche a été sciée en deux, que ce fond y a été scellé, que les figures d'apôtres ont été appliquées au pourtour, et les trois petites statues adaptées en dessous pour servir de pieds.

Le chaudronnier, chez lequel se trouvait ce monument, venait de le recevoir du Brésil. Or, à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, on parlait aux Pays-Bas cette ancienne langue flamande ; puis, dans le milieu du seizième siècle, les négocians d'Anvers, de Bruges, jouissant d'une grande faveur auprès de Charles-Quint, firent d'importantes opérations avec le Nouveau-Monde. Cette cloche, détournée de sa destination primitive par une circonstance quelconque, aura été probablement ainsi disposée pour être envoyée comme baptistère dans l'Amérique méridionale.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Supplément au Dictionnaire de l'Académie française, sixième et dernière édition, publiée en 1835, *et complément à tous les Dictionnaires français, anciens et modernes*, par F. Raymond, membre de l'Institut historique.

Ce supplément, indispensable aux personnes qui possèdent le dictionnaire publié récemment par l'Académie, offre encore l'immense avantage de corriger tous les lexiques publiés jusqu'à ce jour.

— *Biographie des hommes du jour,* par Germain Sarrut et B. Saint-Edme, membres de l'Institut historique. Deux forts volumes in-4°, de plus de cent feuilles chacun, ornés de 60 portraits lithographiés et de cartes.

Cette biographie n'est point œuvre de passion politique ; c'est une collection de pièces destinées à servir de matériaux historiques. On pourrait en trouver plus particulièrement la preuve dans les notices Dupont de l'Étang et Vedel, où sont appréciés les événemens de la trahison de Baylen. On voit que les auteurs ont eu en leur possession les documens originaux de l'affaire à laquelle donnait lieu la capitulation de 1808, si pénible pour la France guerrière de cette époque.

— *Histoire philosophique, politique et critique du Christianisme et des Églises chrétiennes*, depuis Jésus jusqu'au dix-neuvième siècle, par M. de Potter.

M. de Potter, un des hommes des plus distingués de l'époque, s'est proposé dans cet ouvrage l'examen des doctrines catholiques : on doit attendre de lui science et vérité.

— *Le Trésor de la Poésie française*, ou morceaux choisis dans nos poètes les plus célèbres, depuis Malherbe jusqu'à nos jours, avec des notes et des commentaires, par MM. F. Danton et L. Cantan, à l'usage des colléges et pensions de l'université.

Cet ouvrage manquait à l'enseignement; il renferme des modèles pris dans toutes les époques de notre histoire littéraire. Les auteurs l'ont fait précéder d'un traité de style poétique.

— *Traditions tératologiques*, ou récits de l'antiquité et du moyen âge en Occident, sur quelques points de la fable, du merveilleux et de l'hitoire naturelle, publiés d'après plusieurs manuscrits inédits, grecs, latins, et en vieux français, par J. Berger de Xivrey, in-8° — Paris, 1836.

— *Le Roman de Brut*, par Robert Wace poète normand du douzième siècle; publié, pour la première fois, d'après les manuscrits des diverses bibliothèques de Paris, avec des notes pour servir à l'intelligence du texte, et précédé d'une analyse critique et littéraire de ce poëme, par Leroux de Lincy, 2 forts vol. in-8° ornés de gravures et de fac-simile.

Ce roman est l'histoire des commencemens de la monarchie anglaise. Composé en 1155, il contient plus de 16,000 vers; les textes ont été collationnés.

— *Histoire de la Convention nationale* d'après elle-même, par Léonard Gallois, membre de l'Institut historique, auteur de la continuation de l'histoire de France d'Anquetil; l'ouvrage se compose de 7 volumes in-8°, qui sont en vente.

Le livre de M. Gallois est un des plus *instructifs* qui aient encore été publiés sur la période politique dont il s'occupe. *Instructif* est le mot, car à mesure qu'on avance dans sa lecture, on s'aperçoit qu'on ne connaissait qu'imparfaitement cette glorieuse série d'événemens qui ont présidé à la rénovation sociale de la France. L'ouvrage de M. Gallois est le complément indispensable de celui de M. Thiers. Nous le recommendons à tous nos collègues de l'Institut historique.

Le Secrétaire perpétuel, Eug. de Monglave.

ERRATA.

(17e *Livraison*). *Décembre* 1835.

Page 202,	ligne 10,	au lieu de : *elle devint la base*,	lisez *base essentielle*.
id.	39,	*au fait*,	*en fait*.
205.	22,	*isiatiques*,	*isiaques*.
207.	4,	*chasa*,	*chusa*.
211,	30,	*égal*,	*légal*.
id.	37,	*asitato*,	*usitato*.

PARIS, IMPRIMERIE DE P. BAUDOUIN,
rue Mignon, 2.

MÉMOIRES.

LES SANTONS

PENDANT LA DOMINATION DES ROMAINS ET DES WISI-GOTHS, (a)

ou

RECHERCHES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LES ANCIENS PEUPLES DE LA SAINTONGE.

(Deuxième et dernier article.)

Les villes gauloises qui, par un rescrit de l'empereur, avaient été élevées à la dignité de colonies romaines, s'efforçaient d'imiter les institutions, les monumens, le luxe et les usages de Rome. Au centre de *Mediolanum* s'éleva un Capitole, à la fois temple et citadelle (1). Il ne fut permis qu'à un petit nombre de villes gauloises de posséder ce genre de monument, à l'instar de Rome, capitale du monde (2). Assis au sommet d'un roc qui a conservé son nom, ce superbe édifice dominait le vaste bassin de la Charente. Des fragmens d'inscriptions, trouvés parmi ses ruines, font croire qu'il fut déd é à Jupiter Olympien. C'est du haut de ce fort redoutable que la puissance romaine, planant sur sa conquête, lutta contre la haine des vaincus, jusqu'au temps où, façonnés à la domination impériale, les Santons se firent romains.

Outre le Capitole, *Mediolanum* eut encore un temple (3) : elle eut son hypogée (4) ses aquéducs (5), ses thermes ou bains chauds (6). Enfin elle eut un cirque pour les combats de gladiateurs et les naumachies. Dans ce vaste ampithéâtre, cinq mille spectateurs pouvaient contempler à l'aise les esclaves ou les criminels, condamnés à ce genre de supplice, luttant contre la fureur des bêtes féroces, ou s'attaquant avec acharnement sur des trirèmes, aux acclamations de la multitude que transportaient de joie le choc des galères, le bris des rames et le cri plaintif des mourans.

Les arts de l'Italie, la facilité des communications, l'agriculture et le commerce familiarisèrent peu à peu les Santons avec la domination romaine, et les consolèrent insens blement de la perte de leurs libertés. Ils finirent par adorer les dieux de Rome et poussèrent la soumission jusqu'à élever des autels à l'emporeur. Il y avait au confluent de la Charente et de la Seugue, un temple consacré au culte *de Rome et d'Auguste*, dont le prêtre était, sous Tibère, un certain Caïus Julius Rufus, intendant des travaux publics. On les vit enfin

(a) Voir la livraison de janvier, p. 241.

épouser des femmes romaines et mêler leur sang au sang des vainqueurs. Ceux-ci, de leur côté, ne dédaignèrent pas d'adopter quelques usages des vaincus. La jeunesse de Rome cacha souvent ses aventures nocturnes sous le *euculle*, sorte de manteau à capuchon que portaient les Santons et quelques autres peuples méridionaux.

La sensualité romaine mit à contribution les provinces de l'empire. S'il faut en croire Ausone, les huîtres qui se pêchaient sur les côtes de l'Océan allaient, du rivage des Santons, couvrir la table des Césars. Les blés, les vins, de ces contrées, les lièvres de l'île d'Oleron (7) étaient estimés des Romains, qui, dans leurs banquets, ne dédaignaient pas non plus l'arome du fenouil-marin ou *criste-marine* (8), ni, dans leurs infirmités, la vertu curative de l'absynthe *santonique* (9) que le territoire des Santons leur fournissait abondamment. La pêche était aussi pour les officiers de l'empereur une source de grandes jouissances, et l'on doit juger de son importance s'il est vrai, comme le rapporte un ancien, que, sous l'empire de Tibère, l'Océan jeta, d'un seul flot, sur le rivage des Santons plus de trois cents baleines d'une étonnante grosseur (10).

La rapacité des officiers romains, comprimée par Auguste, reparut sous Tibère. Cet empereur se rendit odieux par les spoliations qu'il laissa exercer, par ses présidens, sur les peuples des provinces. Tandis que, dans l'île de Caprée, il s'efforçait de réveiller ses sens endormis par le spectacle de monstrueuses voluptés (11), les vœux des nations opprimées se tournaient en secret vers Germanicus César, son fils adoptif, dont les vertus naissantes promettaient aux Gaulois un heureux avenir. Les Santons signalèrent leur attachement à ce prince et leur admiration pour ses premiers succès militaires, en lui érigeant 12), au bord de la Charente, un arc triomphal plus respecté par la faux du temps que par le mauvais goût des hommes du moyen-âge (13).

La mort subite de Germanicus, attribuée à la jalousie de Tibère, jeta quelques désordres dans les armées romaines. Les Gaulois en profitèrent pour s'insurger à l'instigation de Florus et de Sacrovir. Après une lutte sanglante, la Gaule retomba sous le joug des présidens romains. Tibère rencontra jusque dans son palais des traces de la haine des peuples : lorsque Séjan, à la veille de renverser son maître, fut prévenu par lui, un Santon, nommé Julius Africanus, se trouva parmi les conjurés immolés à la vengeance impériale (14).

Les Santons ne jouèrent plus qu'un rôle inaperçu sous les lâches successeurs de Tibère. C'était sur les bords du Rhin, aux frontières de l'Orient que naissaient les troubles de l'empire, menacé, au dehors par les hordes septentrionales, déchiré audedans par les séditions militaires. Voisins de l'Italie et recueillant les fruits d'une civilisation progressive, les Santons, comme les autres peuples d'Aquitaine, étaient devenus Romains. Avec le commerce, l'industrie et les arts des conquérans, la sensualité, le faste et la mollesse de Rome s'étaient naturalisés sur leurs rivages (15).

Pendant que les barbares, secondés par les dissensions des milices prétoriennes, sapaient les fondemens de l'empire, une autre puissance s'élevait sur la terre. Détachant les regards de l'homme des choses de ce monde pour les appliquer à la contemplation d'une vie future, exaltant les faibles, humiliant les forts, et proclamant le principe nouveau de l'égalité naturelle, le christianisme faisait de rapides progrès. Objet

d'effroi pour le vice heureux, source de consolation pour la vertu souffrante, il s'avançait appuyé, non sur la force du sceptre, ou du glaive, mais sur l'empire de la persuasion, la pureté de ses maximes et l'exemple de son fondateur. Tour-à-tour accueillie et repoussée par les princes, poursuivie avec acharnement par les prêtres des anciens dieux, la religion du Christ prospéra au sein des massacres et des outrages. Dans ces temps de la primitive église, la coupe était de bois mais la foi était d'or : elle triompha des croix et des haches païennes (16).

Sous l'empire de Décius (17), l'évêque de Rome envoya quelques missionnaires dans les Gaules. Ces contrées étaient encore plongées dans les ténèbres du paganisme. Les prédications des premiers apôtres y furent peu fructueuses et la palme du martyre fut long-temps le seul prix de leurs efforts. C'est vers ce temps-là qu'Eutrope arriva chez les Santons. En entrant dans leur ville, enceinte de murailles antiques, disent les vieux agiographes, flanquée de hautes tours, décorée de places et d'édifices superbes, environnée de campagnes fertiles, de riches coteaux, de vastes prairies, comblée enfin de toutes les prospérités, le misssionnaire pensa qu'il ferait une œuvre méritoire s'il arrachait cette belle cité au culte des idoles. Il se mit à parcourir les rues et les places publiques, annonçant à tous la parole de Dieu. Mais, à l'aspect de cet étranger parlant un langage inoui jusqu'alors, le peuple de *Mediolanum* s'arma de bâtons et chassa l'apôtre de la ville (18).

Endurant ces outrages avec résignation, Eutrope se retira sur une colline proche de la cité et s'y bâtit une cabane en bois. Là, il passait les nuits dans les larmes et la prière, et le jour, s'armant de courage, il s'en allait racontant aux gentils les souffrances d'un dieu mort sur la croix pour racheter les hommes. Son maintien humble et modeste, la simplicité de sa personne, jointe à l'entrainement d'une élocution inspirée, finirent par émouvoir le cœurs. Plusieurs citoyens de *Mediolanum* voulurent être baptisés : de ce nombre fut Eustelle, fille du légat du pro-préteur des Gaules (19).

A la nouvelle de cette conversion, le légat maudit sa fille et la chassa de son palais. Eustelle, fière de souffrir pour l'amour du Christ, alla chercher un asile près de la cabane du missionnaire. Bientôt son père, revenu à des sentimens plus modérés, la rappela auprès de lui : mais elle refusa de retourner au pied des idoles, aimant mieux rester dans sa retraite pour s'y vouer tout entière au service de Dieu. Alors le légat, enflammé de colère, fit appeler tous les bouchers de *Mediolanum*, et, leur distribuant une somme de cent cinquante sous, leur ordonna d'aller tuer Eutrope et de ramener Eustelle avec eux (20).

La veille des Calendes de mai (21), les bourreaux, suivis d'une troupe de païens, se rendirent à la cabane du solitaire. Après avoir dépouillé l'homme de Dieu, ils le lapidèrent, le frappèrent à coups de bâton et de courroies garnies de plomb, et l'achevèrent en lui fendant le crâne d'un coup de hache (22). Eustelle, avec l'aide de quelques chrétiens, ensevelit, pendant la nuit, le corps du martyr sous sa cabane. Elle-même, lorsqu'elle passa à une meilleure vie, voulut être inhumée près du tombeau de son maître (23). La persécution, dit Grégoire de Tours, ne permit pas que l'apôtre eut des obsèques dignes de lui, ce qui fit que, pendant long-temps, on ignora l'histoire de son martyre (24). Eutrope est regardé comme le premier évêque des Santons (25).

Comprimé à sa naissance, par de sanglantes proscriptions, le christianisme sortit de la contrainte lorsque Constantin, après

avoir transféré le siége de l'empire à Bysance, embrassa les nouvelles doctrines religieuses pour achever la ruine des vieilles institutions romaines qui gênaient son ambition. Le polythéisme fut immolé au culte du Christ, qui hérita de ses dépouilles. La religion chrétienne ne cessa dès lors de s'étendre, et vers le milieu du quatrième siècle Martin vint enseigner publiquement les dogmes de la foi dans les Gaules. Alors tous les Santons devinrent chrétiens de force ou de gre : un ancien temple romain fut converti en église; les divinités païennes furent délogées et leur demeure dédiée à saint Saloine. Un disciple de Martin de Tours, portant le même nom que son maître, vint fonder, près de *Mediolanum*, un monastère où il fut inhumé et où son tombeau opéra depuis des miracles (26).

Mais l'église chrétienne ne fut pas plus tôt assise sur une base fixe, qu'elle fut en proie aux schismes et aux hérésies(27). L'empereur Julien que les prêtres ont surnommé l'*Apostat*, mais auquel l'histoire, plus désintéressée, a donné le titre de philosophe, tout en exhortant les évêques dissidens à étouffer leurs discordes, laissa aux différentes sectes religieuses la liberté de propager leurs doctrines ou leurs erreurs. En abandonnant l'église à la fureur des controverses, il obéissait à l'impulsion de sa politique : il savait, dit son secrétaire Ammien-Marcellin, que les chrétiens ne manqueraient pas de se jeter sur leurs pareils comme font les bêtes féroces sur les hommes, et que la licence ecclésiastique, multipliant les dissensions, finirait par désunir les peuples et laisserait le champ libre à ses projets (28).

Après avoir refoulé au-delà du Rhin les Barbares qui désolaient le septentrion des Gaules, Julien s'attacha à réparer les désastres de l'empire. Il créa en Occident un système d'administration uniforme et plus populaire. Il supprima la hiérarchie qu'Auguste avait établie entre les cités gauloises : on ne distingua plus de villes colonies, alliées, libres et vectigales. La métropole de chaque peuple dépouilla son vieux nom celtique pour revêtir celui de sa nation. Ainsi la cité des Santons, l'une des plus importantes de l'Aquitaine à cette époque (29), changea son nom primitif *Mediolanum* en celui de *Santona*, que nous avons traduit par Saintes ou ville des Santons (30).

Plus tard, sous Valentinien ou sous Gratien (31), l'Aquitaine fut divisée en trois parties. L'Aquitaine *Première* s'étendit entre la Vienne, la Haute-Loire et le Tarn. Le territoire des Santons fut compris dans l'Aquitaine *Seconde*, bornée par la Vienne, la Garonne, l'Océan et l'embouchure de la Loire. Il restait, entre l'Océan, la Garonne et les Pyrénées, une troisième contrée qui, depuis Dioclétien, avait abandonné son nom primitif d'Aquitaine pour celui de *Novempopulani*.

Mais après la corruption des anciennes mœurs de Rome, ce n'étaient ni une ombre de liberté rendue aux nations, ni quelques changemens apportés dans la délimitation des provinces qui pouvaient arracher l'empire à sa ruine prochaine. Tandis qu'Honorius perdait le temps en frivoles disputes de théologie, un effroyable déluge de Barbares inonda toute l'étendue des Gaules (32). Durant dix années consécutives, les vastes contrées situées entre les Pyrénées et les Alpes, entre le Rhin et l'Océan, furent saccagées par le Quase et le Sarmate, l'Hérule et le Gépide, le Vandale et le Germain, l'Alain et le Saxon.

« Par quels crimes tant de peuples et de cités ont-ils pu périr? s'écrie, dans son désespoir, un poète aquitain de cette époque. Si l'Océan se fût répandu dans les champs,

de la Gaule, ses flots impétueux y eussent fait moins de ravage. Pendant dix ans nous avons été moissonnés par le glaive. Chargé de lourds fardeaux par le vainqueur, l'Aquitain, couvert de poussière, marchait au milieu des chariots et des armes barbares; et le vénérable évêque, abandonnant sa ville en cendres, fuyait comme un pasteur conduisant en exil son troupeau mutilé (33). »

Ici finit l'antiquité et commence la période du moyen-âge ou de la barbarie.

Les vastes forêts de la Scythie et de la Scandinavie étaient, selon l'expression métaphorique d'un auteur, comme le *fourreau* (34) d'où s'échappaient, tout armées, ces nations sauvages, dont le dieu était un glaive nu (35). Le midi des Gaules fut envahi par les Alains, venus des bords du Don et du Volga, et par les Vandales, descendus des rivages de la mer Baltique. Vers le même temps (36), les Goths ou Wisi-Goths (37), se jetèrent sur l'Italie. Ce peuple de race teutonique, long-temps allié des Romains, était un peu moins féroce que les autres Barbares: il s'était même laissé imposer le christianisme et avait pris quelque teinture de civilisation. Après avoir dévasté le territoire de Rome, où l'agriculture et le commerce, étouffés par le luxe et l'esclavage, offraient peu d'aliment à la rapine (38), Ataulf, chef des Wisi-Goths, amena ses bandes à l'occident des Gaules, plus riche et mieux cultivé.

Les peuples de ces contrées se hâtèrent de pourvoir à leur défense. Les villes et les bourgades furent enceintes de fossés et de remparts: de nombreux *castra*, digues malheureusement impuissantes, furent opposés de tous côtés au débordement de l'invasion. Temples, théâtres, mausolées, tous ces somptueux monumens de la civilisation gallo-romaine, sur lesquels le génie des arts avait épuisé la richesse de ses créations, furent abattus par ceux-mêmes qui les avaient élevés à si grands frais, et leurs précieux débris employés à la construction des enceintes murales. Dans ce moment de trouble et de danger, il n'était plus temps de songer aux jouissances du luxe; il fallait défendre sa vie, et les populations malheureuses immolèrent à la sûreté commune les chefs-d'œuvre d'architecture qui faisaient la gloire et l'ornement des cités (39).

La métropole des Santons fut alors fortifiée pour la première fois. Une ceinture irrégulière de murailles, flanquée d'un grand nombre de tours rondes et massives, l'enveloppa de toutes parts. Cette enceinte était coupée par une seule porte, appelée *Porta Aquaria*, et plus tard, porte d'Aiguière, ouvrant, à l'est, sur les prairies marécageuses arrosées par la Charente. De cette issue partait une chaussée qui traversait la rivière et passait sous le double portique de l'arc de Germanicus, situé sur la rive droite. Au sud-est de la cité, le *castrum* ou citadelle, bâti sur une éminence et ayant la forme d'un carré long, renfermait un temple et le Capitole qui se trouvait à l'extrémité méridionale de cette enceinte carrée (40).

La domination expirante à Rome luttait dans les trois Aquitaines, tant contre l'émancipation indigène que contre l'invasion étrangère. De l'embouchure de la Garonne au détroit des Gaules, étaient échelonnés des postes militaires, destinés à défendre les rivages de l'Océan contre les pirates saxons. La garde du territoire de Saintes était confiée à Nammatius, cantonné dans l'île d'Oleron. Lorsque aucun danger n'appelait son attention sur les mers, il charmait ses loisirs en tendant des piéges aux lièvres renommés de l'île (41); mais apercevait-il du rivage les barques saxonnes, soudain la trompette résonnait sur la flotte romaine, et Nammatius, à la fois soldat et navigateur, poursui-

vait les pirates à travers les passes de l'Océan (42).

Mais, par un traité conclu entre Honorius et le chef des Wisi-Goths, l'Aquitaine Seconde fut cédée au barbare, à condition qu'il prêterait son appui au Romain pour recouvrer les provinces arrachées à l'empire. Le territoire des Santons passa ainsi de la domination romaine sous celle des Wisi-Goths. Peu d'années après (43) la Novempopulanie leur fut pareillement cédée : puis ils envahirent de force l'Aquitaine première, et se trouvèrent ainsi maîtres de toute la région occidentale des Gaules située au midi de la Loire (44). Mais usant modérément du droit de la conquête, ils abandonnèrent aux Aquitains de race l'extrémité septentrionale du pays, et se réservèrent le midi comprenant les cités de Toulouse, Agen, Bordeaux, Périgueux, Angoulême, Poitiers et Saintes (45).

Combien cette dernière ville ne dut-elle pas souffrir sous le joug de pareils maîtres! Ils la dépouillèrent de ses plus beaux monumens. Pleins de mépris pour les arts des méridionaux, ils détruisaient avec une joie féroce les chefs-d'œuvre où Rome avait imprimé le cachet de son génie. Le Capitole fut mutilé; l'amphithéâtre, l'hypogée, l'aqueduc tombèrent sous le bélier de ces hommes stupides, et, si quelques édifices échappèrent à la destruction, ce fut parce qu'ils pouvaient être utiles aux barbares (46).

Moins ignorant que la plupart des autres peuples de race teutonique, les Wisi-Goths avaient néanmoins pour les lettres et les arts du Midi une aversion profonde. Ils craignaient que, façonnés aux exercices de l'école, la jeunesse ne devînt trop molle et trop timide pour affronter les dards et les épées. Leurs lois étaient empreintes d'une rudesse sauvage et d'une fierté nationale qui tendaient à conserver pure de tout mélange la noble race des conquérants (47). Aussi pendant un grand nombre d'années, ne voit-on s'opérer aucune fusion entre les vainqueurs et les vaincus, entre la barbarie teutonique et la civilisation gallo-romaine.

Cette division était d'ailleurs entretenue, d'un côté, par l'influence de l'empire qui, au milieu des irruptions de Barbares, avait su conserver quelques positions dans le midi des Gaules; de l'autre, par les rivalités et les discussions religieuses qui éclataient journellement entre les évêques orthodoxes d'Aquitaine et les prêtres Wisi-Goths, sectateurs d'Arius (48). Grégoire de Tours nous apprend qu'un violent débat éclata, chez les Santons, au sujet de l'église de *Reuntium* (49) sur la Gironde, dont les ariens s'étaient emparés (50). Les catholiques purs s'indignaient de voir leurs temples saints profanés par le culte des schismatiques.

Sous le commandement de Theud-Rick ou Théodoric, chef des Wisi-Goths, qui faisait sa résidence à Toulouse, l'église catholique de Saintes était régie par l'évêque Vivien. L'origine de ce prélat est fort controversée. Les uns lui donnent une naissance royale (51), les autres le font naître à Saintes d'un père païen et d'une mère chrétienne (52). Suivant d'autres, après avoir été comte des Santons, Vivien se fit moine et fonda dans le voisinage de la ville un monastère sous l'invocation de saint Pierre (53).

Dès l'âge de seize ans, voulant être instruit des dogmes de la foi, il s'attacha à l'évêque de Saintes, Ambroise, qui conçut pour lui une affection paternelle et lui conféra les ordres sacrés. A la mort d'Ambroise (54), Vivien fut promu à l'épiscopat. On raconte que, se jugeant indigne d'un tel honneur, il courut se cacher dans une église. Découvert par une religieuse nommée Basilia, qui vint se mettre en oraison tout près de lui, il la supplia de ne pas le trahir. Mais

elle lui désobéit en indiquant, si non de la voix, au moins du geste, le lieu où il était caché. Force fut alors au moine de subir les honneurs épiscopaux (55).

Une sédition ayant éclaté à Saintes contre les officiers de Theud-Rick, le Wisi-Goth, après avoir fait dépouiller de leurs biens plusieurs citoyens de cette ville, les fit charger de chaînes, et ordonna qu'ils fussent amenés devant lui à Toulouse. L'évêque Vivien voulut suivre ses ouailles, afin d'adoucir leur infortune par ses pieuses consolations. Ne pouvant entreprendre à pied un aussi long voyage, il suivit la troupe des captifs sur un chariot attelé de deux bœufs, voulant, dit son biographe, opposer une humilité évangélique au faste des persécuteurs (56). Arrivé dans la capitale des Wisi-Goths, le prélat se mit sous la protection du bienheureux saint Saturnin, et alla se loger tout près de la ville, afin d'être à portée de secourir ses frères.

Il n'y a jusqu'à présent rien que de naturel dans cette histoire; mais ici commence le merveilleux. Les bœufs qui avaient traîné le chariot de l'évêque de Saintes furent volés pendant la nuit. Comme le voleur venait de cacher sa proie dans un lieu secret, il arriva que ses pieds demeurèrent fixés à la terre par un pouvoir surnaturel, et qu'une vive clarté vint soudain trahir la retraite où les bœufs étaient déposés 571). Reconnaissant à ce prodige la main du Tout-puissant, le larron alla se jeter aux pieds du saint évêque, et implorer la grace de celui qui n'avait pourtant aucune autorité pour le punir. Vivien lui donna de l'argent: « Reçois, lui dit-il, le prix de ta veille, bien qu'employée en méchantes actions, afin qu'ayant moyen de subsister aujourd'hui, tu puisses pourvoir à ton existence de demain par le travail et non par la rapine (58). ».

Ce fait étant venu à la connaissance de Theud-Rick, le prince envoya quérir l'évêque de Saintes, lui fit un gracieux accueil et l'invita à partager son repas avec d'autres prélats qui, ce jour-là, se trouvaient à Toulouse. Tous les convives étant réunis, Theud-Rick se fit, selon l'usage du temps, présenter la coupe du festin par chacun des évêques. Quand ce fut le tour de Vivien, le Santon s'y refusa: « Il est de mon devoir, dit-il, comme ministre des autels, d'offrir le calice sacré au fils de l'église: mais, vis-à-vis d'un homme qui n'est pas de ma communion, ce ministère serait vil, et je le repousse (59). »

Offensé d'un pareil refus, le Wisi-Goth entra en fureur et jura de punir le prêtre imprudent qui osait ainsi braver sa puissance. Mais Vivien conjura par un nouveau prodige l'orage qui le menaçait. Pendant la nuit, comme le saint prélat était en oraison, Theud-Rick fut tout-à-coup frappé d'une vision céleste et forcé de venir demander grace à celui qu'il devait accabler du poids de son courroux (60). Le résultat de ce miracle fut, comme on le pense bien, la délivrance des Santons prisonniers. Vivien ramena dans leur patrie ses concitoyens libres et comblés de richesses (61).

Malgré la différence de religion qui les séparait de la communion romaine, les Wisi-Goths n'imitaient point la fougueuse intolérance des prêtres orthodoxes qui, conservant le ton arrogant des anciens magistrats de l'empire, ne cessaient d'appeler sur les Ariens le courroux du ciel, les traitant d'insensés, de renégats, de rebelles à la loi de Dieu (62). Aussi ne lit-on nulle part que les Wisi-Goths aient jamais fait de martyrs à l'exemple des autres barbares. Si pourtant nous en croyons une vieille légende, il y en eut un célèbre chez les Santons, sous

le gouvernement d'All-Rick ou Alaric, successeur de Theud-Rick :

A cette époque vivait dans le voisinage de Saintes un jeune homme de noble famille à qui ses parens avaient laissé de grands biens. Vaise était son nom. Un jour étant entré dans une église, il entendit réciter ce passage de l'Écriture : « Ne vous attachez point aux choses de ce monde, car le riche tombera dans les piéges du démon (63). » Ces paroles furent pour Vaise un trait de lumière. Rentré dans sa maison, il affranchit ses esclaves, distribua aux pauvres une grande partie de ses richesses, et se voua, pour le reste de sa vie, au service de Dieu.

Au bruit de ses libéralités, un parent de Vaise nommé Proculus fit appeler son fils Naumance, et lui parla ainsi : « J'apprends que Vaise, dans sa folie, ne cesse de prodiguer aux pauvres les biens qui doivent vous revenir après sa mort. J'irai, répondit le fils, et je chasserai cet insensé de mon héritage (64). » Il alla ne effet trouver le serviteur de Dieu et l'accabla d'outrages. « Fais ce qu'il te plaira du patrimoine que tu as reçu de tes ancêtres, lui dit tranquillement Vaise; pour moi, je n'aurai jamais d'autre héritier que le roi des cieux (65) ». A ces mots Naumance entra en fureur, et, s'armant d'un bâton, chassa le saint homme de sa demeure.

Vaise alla se plaindre au chef des Wisi-Goths. All-Rick fit appeler son scribe, lui dicta une lettre pleine de menaces et la remit à Vaise en lui ordonnant de la porter à Proculus. « Je jure par mon Dieu, ajouta-t-il, que si ton bien ne t'est pas immédiatement rendu, je châtierai, dans ma colère, ceux qui t'en ont dépouillé (66). » Vaise revint à Saintes et remit la lettre à Proculus. « Je vois, lui dit celui-ci, après l'avoir lue, que tu nous a fait encourir la colère du roi : mais je s'aurai t'empêcher de lui dénoncer nos actes à l'avenir. »

Alors, ayant appelé ses esclaves, il leur ordonna de garrotter le saint homme et de le lier à un poteau. Puis il fit attacher à ses côtés des réchauds ardens, croyant lui faire souffrir des douleurs insupportables. Mais l'homme de Dieu endura tout avec la plus grande tranquillité (67). Proculus, se tournant vers son fils, lui dit : « Que vous semble-t-il de cet homme sur qui les tortures ne produisent aucun effet? — Il me semble, répondit l'hypocrite Naumance, qu'il faut lui demander pardon et lui rendre son bien. » Alors le père et le fils, ayant remis le saint en liberté, convinrent ensemble de se rendre le lendemain à la demeure de Vaise sous prétexte de le rétablir dans la possession de son patrimoine, mais en réalité pour lui donner la mort.

Le jour suivant, lorsque Vaise les vit venir, il devina leur coupable pensée et se mit à genoux : « Viens, dit-il à Naumance, viens me donner l'héritage que je dois posséder dans le royaume des cieux ! » A ces mots Naumance tira son glaive et fit tomber la tête du saint. Puis il ordonna à ses esclaves d'enlever le corps et d'aller le jeter dans un lieu où personne ne pût le découvrir. Mais il arriva qu'après avoir marché toute la nuit avec le précieux fardeau, les esclaves fatigués se retrouvèrent, au lever du jour, dans le lieu même où le crime avait été commis (68.

Naumance, informé de ce prodige, s'avisa alors de faire allumer un grand feu pour y jeter le corps du martyr : puis il accourut en s'écriant avec ironie : « Où est-il donc ce saint Vaise, et pourquoi ne se montre-t-il pas? » Mais, ô nouveau miracle! le malheureux fut à l'instant même saisi d'un rire inextinguible, et, dans l'excès de sa folle gaîté, il expira en rendant par le fondement

tout ce qu'il avait dans le corps, ce qui, ajoute l'auteur de la légende, infecta tout le voisinage (69). Un homme pieux, nommé Francus, ayant recueilli les restes du martyr, les enveloppa dans un suaire et les déposa dans un riche tombeau qu'il fit élever au bord de la Charente, à peu de distance de la voie publique (70).

C'est par de tels récits que les premiers moines, seuls écrivains de leur siècle, subjugaient l'esprit grossier de leurs contemporains. Le prestige des miracles s'est depuis long-temps évanoui devant le flambeau de la philosophie et de la vraie religion; mais les modernes générations aiment encore à retrouver dans ces contes puérils des monumens de la crédulité d'un autre âge.

Les haines nationales, les rivalités religieuses divisèrent long-temps encore la race des conquérans et celle des vaincus. Mais, à l'approche de l'orage qui, à cette époque, vint fondre sur le midi des Gaules, ces querelles s'évanouirent pour faire place au sentiment du commun danger. Un homme qui, de sa cabane de bois, commandait aux nombreuses peuplades répandues sur la rive droite du Rhin, Attila, surnommé le *fléau de Dieu*, ayant traversé le fleuve à la tête de ses nations sauvages, marcha à la conquête de l'Occident. Après avoir saccagé les bords de la Meuse, de la Moselle et de la Marne, cette horde de pillards s'avança jusqu'à la Loire.

A ce torrent impétueux l'Occident et le Midi opposèrent la coalition des peuples civilisés et des hommes de la conquête. Romains, Wisi-Goths, Sarmates, Armorikains, Alains et Saxons accoururent sous les ordres du patrice Aëtius, dans les plaines de Châlons. Là fut livrée (71) cette bataille effroyable qui engraissa pour long-temps les champs catalauniques du sang des Barbares que l'Orient avait vomis dans les Gaules.

Affermis par cette grande victoire dans la possession des trois Aquitaines, les Wisi-Goths dépouillèrent peu à peu leur rudesse septentrionale et contractèrent les mœurs polies des méridionaux. Insensiblement ils se rapprochèrent des Aquitains et finirent par vivre avec eux moins en maîtres qu'en frères (72). En dépit de l'orgueil national ils finirent par se plier aux institutions romaines, et, vainqueurs par le glaive, ils furent vaincus par la civilisation (73). Mais en adoucissant l'âpreté de leurs mœurs, le soleil du midi ramollit leur courage, et lorsqu'un nouveau conquérant vint envahir la Gaule méridionale, leurs bras, énervés par un long repos, ne furent plus en état de le repousser.

Long-temps avant l'irruption d'Attila, vers l'an 379, une horde de Franks ou de Sicambres, sous les ordres de Hlod *aux longs cheveux* (74), avait franchi le Rhin et occupé la forêt des Ardennes. Les différens chefs de cette nation barbare s'étaient fixés à Tournay, à Cambrai, à Cologne et dans quelques autres villes du nord et de l'est de la Gaule, dont ils s'étaient faits souverains (75). Hild-Rick (76) ou Childéric était roi de Tournay. Telle était la renommée de ce barbare, que Basine, princesse des Thuriengiens, abandonna pour lui son époux. « Je sais, lui dit-elle, que tu es un homme de cœur, et je viens habiter avec toi: Si j'eusse connu par-delà les mers un guerrier qui te fût préférable, j'aurais été m'unir à lui (77). » Hild-Rick l'accepta pour épouse: de leur union naquit Hlod-Wig (78) que nous nommons Clovis.

Après avoir combattu pour la rapine, Hlod-Wig s'arma pour la conquête et devint redoutable. A la tête de ses bandes germaniques, il attaqua les troupes romaines

qui conservaient encore quelques positions entre le Loire et le Rhin. Le patrice Syagrius fut battu dans les plaines de Soissons, et avec lui la domination de Rome disparut pour jamais des Gaules. Mais les institutions romaines avaient jeté de profondes racines en Occident, et les populations celtiques conservèrent long-temps, au sein de la barbarie, les nobles traditions de l'empire.

Cependant les évêques catholiques romains, qui avaient tous alors le titre de pape, voyaient avec effroi l'arianisme envahir la Gaule, l'Espagne et l'Italie (79). L'autorité dont ils avaient été investis par les derniers empereurs, s'était beaucoup accrue à la faveur des troubles de l'occident, au milieu desquels ils s'étaient faits les arbitres des négociations et les mandataires des populations gauloises (80). Ils résolurent de convertir à la foi catholique le Frank Hlod-Wig, afin de l'opposer, comme une digue puissante, au torrent de l'hérésie. Ce barbare leur semblait d'autant plus apte à servir l'église de Rome, comme le fait observer un historien moderne (81), qu'il était étranger à toute croyance chrétienne et que dès lors aucune doctrine schismatique n'avait perverti son cœur.

A force d'adresse et d'adulations, ils gagnèrent la confiance du Sicambre, et lui firent épouser la seule princesse de race teutonique qui professât le christianisme selon le rite romain. Les caresses de cette femme fidèle, dit un chroniqueur (82), amollirent le cœur de son époux infidèle. La victoire inespérée de Tolbiac (83), dans laquelle Hlod-Wig crut voir une faveur du dieu de Hlod-Hilde (84) ou Clothilde (c'était le nom de son épouse) acheva de convertir le barbare qui se laissa baptiser. « Doux Sicambre, humilie ton front, lui dit Remigius, évêque de Rheims; adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré. » (85).

Cette conversion fut le signal d'une lutte sanglante pour les Wisi-Goths, propagateurs des doctrines d'Arius, et le présage de nouveaux malheurs pour les Santons, accoutumés à la domination commode de leurs derniers conquérans. A l'instigation des évêques orthodoxes (86), le Franck converti n'hésita pas à conduire ses bandes contre les Wisi-Goths, en apparence pour combattre les ennemis de sa foi, en réalité pour envahir leur territoire. « Il me déplaît, dit-il un jour à ses leudes ou compagnons de guerre, que ces Goths, qui sont Ariens, occupent la meilleure partie des Gaules : allons, et soumettons leur terre à notre pouvoir, car elle est très-bonne. » (87). Et les Francks, après avoir traversé la Loire, marchèrent joyeusement vers cette bonne terre du midi.

Toutes les populations de la Gaule méridionale se levèrent en masse à leur approche, car la domination de ces barbares était également odieuse aux Aquitains et aux Wisi-Goths, unis par une civilisation commune (88). Les Santons s'armèrent donc contre les Francks avec les Wisi-Goths, comme autrefois ils s'étaient armés contre ceux-ci avec les Romains. Mais la tactique méridionale échoua contre la vigueur germanique; les lances gallo-romaines ne purent résister au choc des pertuisanes du nord. Dans une bataille générale livrée (89) aux champs de Vauclade (90), près Poitiers, les Wisi-Goths furent mis en déroute. Leur chef All-Rick (91) ou Alaric II fut tué dans la mêlée, et Hlod-Wig poursuivit les vaincus jusqu'au pied des Pyrénées, en suivant la voie romaine qui conduisait de Poitiers à Bordeaux par Saintes (92).

La plupart des villes du midi et de l'ouest furent livrées par la trahison des prêtres orthodoxes. Les terres furent dévastées; les prisonniers, attachés deux à deux com-

me des chiens, dit un chroniqueur (93), furent traînés par delà la Loire, dans la terre des Franks. Peu de jours après la bataille, il y eut à Orléans une grande assemblée des evêques catholiques d'Aquitaine, dans laquelle on vota des félicitations au vainqueur des schismatiques, au triomphateur de l'hérésie. Là se trouvèrent Boëtius de Cahors, Cyprien de Bordeaux, Tetradius d'Auch, le métropolitain de Bourges, Euphrasius de Clermont, Chronop de Périgueux, Lupicinus d'Angoulême et Pierre de Saintes (94).

Cette dernière cité tomba, avec l'Aquitaine-Seconde, sous la domination des Franks (95). Sa condition dut être affreuse sous le joug de ses nouveaux maîtres, bien plus barbares que les Wisi-Goths aux premiers temps de l'invasion, puisque aucune idée de civilisation ne tempérait leur férocité. Leur stature était colossale, leur force prodigieuse, leur courage indomptable dans les combats (96). La plupart ne reconnaissaient pas de dieu, ou plutôt les monstres des forêts, les élémens étaient les seules divinités auxquelles ils adressaient leurs hommages (97). Ils passaient pour le plus farouche des peuples de la Germanie (98); et c'était pour ce motif que l'empereur Valentinien avait voulu que leur nom de Sicambres fût changé en celui de Franks (99) qui, en lettre attique, signifiait dur et féroce (100). On vante leur hospitalité : « Ayez un Franck pour ami, disait un vieil adage grec, mais ne l'ayez pas pour voisin » (101). Infidèles, rusés, menteurs, ils n'avaient pas de parole et se jouaient de leurs sermens (102). Tels étaient les nobles aïeux dont certains rêveurs se sont fait gloire de descendre.

Après avoir porté le meurtre et le pillage dans les trois Aquitaines, Hlod-Wig ramena au nord de la Loire ses bandes ivres de sang et chargées de butin. Mais il laissa des garnisons sur les territoires de Saintes et de Bordeaux, afin d'effacer jusqu'aux dernières traces des Wisi-Goths dans ces contrées (103).

Ainsi tomba, en Aquitaine, la puissance de ce peuple pour qui les Santons avaient, dans les derniers temps, conçu une vive sympathie, parce qu'ils avaient reconnu en lui une grande aptitude à la civilisation, et que, policé par les mœurs, éclairé par les arts des méridionaux, il faisait oublier, par la douceur de son gouvernement, la rigueur des dernières lois de l'empire.

Massiou, *juge d'instruction à la Rochelle, membre de la 1re classe de l'Institut Historique.*

NOTES DES SANTONS.

(1) L'existence d'un Capitole dans l'antique Mediolanum, n'a jamais été contestée, et il est d'ailleurs souvent fait mention de cet édifice dans les chroniques du moyen-âge. Ce n'est pas ici le lieu de dire quel rôle il joua dans les xie, xiie et xiiie siècles, pendant les luttes de la maison d'Anjou contre les ducs d'Aquitaine, au milieu des querelles des Plantagenet et des confédérations de la France méridionale contre la domination anglo-normande; enfin pendant la guerre dite des Batards, alors que deux puissances rivales régnaient sur la Saintonge; au midi, le roi d'Angleterre; au nord, le roi de France, séparés par la Charente. Nous ne rappellerons pas davantage comment, après avoir traversé tant de siècles de destruction, survécu à tant de naufrages, essuyé tour à tour les outrages de la barbarie et les assauts de la guerre, ce noble édifice, qu'avait épargné la stupide fureur des Wisigoths et des North-Mans, tomba, en 1330, sous le bélier des soldats de la France. (On peut voir, sur les vicissitudes qu'a essuyées le Capitole de Saintes : Chron. mss. Malleac. — Gist. Comit. Andegav. auct. monac. benedict. — Ademar. Caban. chron. — Willelm. Malmesbur. chron. — Radulf de Bicet. chron. — Chron. St-Albin. — Guill. Nangis. chro. — Du Tillet. annal., etc.)

Quelques jours suffirent à l'anéantissement complet de ce précieux reste de la magnificence romaine, que le poids de treize siècles n'avait pas même ébranlé. Plus de deux cents ans après cette démolition, en 1609, le sieur de Perne, gouverneur de Saintes, voulant faire ajouter quelques bastions aux fortifications de la ville, fit ruiner, pour en avoir les matériaux, une vieille tour qui restait encore debout sur le rocher qu'avait occupé le Capitole. En fouillant dans le voisinage de cette tour, on déterra, dit un écrivain saintongeois, (Arm. Maichin. Hist. de Saint., etc. chap. II) plusieurs futs de colonnes canelées, avec leurs bases, chapiteaux, architraves, frises, corniches et moulures, d'un travail parfait, et d'autres fragmens de constructions antiques, tels que des autels et des figures représentant d'anciens prêtres flamines voués au culte de Jupiter capitolin. Ces débris du capitole furent employés, en grande partie, dans la reconstruction des remparts de Saintes : plusieurs ont servi à bâtir le mur d'enceinte de l'hôpital civil où l'on retrouve quelques fragmens de bas-reliefs : d'autres ont été recueillis par les amis des arts et sont aujourd'hui déposés dans le musée des antiques de la ville. Parmi ces derniers, on remarque : 1° un bas relief représentant la déesse Hygée, la tête ceinte d'une bandelette, tenant, de la main gauche, un serpent, emblème de la santé; 2° un autre bas-relief représentant une Naïade, nue depuis le cou jusqu'à la ceinture, ayant la partie inférieure du corps voilée d'une draperie qu'elle soutient de la main gauche, tandis que la droite repose sur une urne renversée, de laquelle s'échappe un filet d'eau : ce vase est posé sur un autel à demi caché par une gerbe de roseaux, et orné d'une guirlande courante; 3° une figure de victimaire, représentée dans une niche, les mains appuyées sur un autel : elle paraît vêtue de l'espèce de tunique, appelée subucula, que les anciens portaient sur la peau en guise de chemise; 4° un bas relief représentant un groupe de figures acéphales, au pied duquel est une tête détachée; 5° un autre bas-relief représentant, dans une niche, le Mercure gaulois, vêtu d'une tunique à manches et d'une chlamide à franges, fixée sur l'épaule au moyen d'une fibule en agrafe; de la main gauche le dieu tient par la bride un cheval, attribut sans lequel il est rarement représenté. (Voir, pour plus de détails, Bourignon. Antiq. de Saint., chap. II). Enfin, dans le musée, ainsi que dans plusieurs vieilles constructions de la ville et des faubourgs, on retrouve de nombreux débris de colonnes, chapiteaux, corniches et autres pièces d'architecture, appartenant presque tous au style corinthien, et des fragmens de bas reliefs, de pierres tumulaires et d'inscriptions, provenant, pour la plupart, des ruines de ce superbe Capitole dont il ne reste plus qu'un souvenir recueilli par l'histoire et quelques débris qui, malgré leur dégradation, font et feront long-temps encore les délices des amis de l'antiquité.

(2) Les autres villes étaient Autun, Narbonne et Toulouse, dont les magistrats ont conservé le nom de capitouls.

(3) Ce temple était situé derrière le couvent des filles de Notre-Dame. Les archéologues du siècle dernier n'en ont pu déterminer la forme, car il ne présentait déjà plus de leur temps qu'un amas de ruines dispersées. Suivant une gravure de Braunius, on y distinguait encore, en 1560, une façade avec des colonnes et un fronton. Du temps

de Bourignon, il ne restait plus qu'un pan de mur dans lequel étaient pratiquées sept ou huit de ces niches destinées à recevoir les statues des dieux. C'est ce temple qui, ainsi que nous le verrons, fut, lors de l'introduction du christianisme dans les Gaules, converti en église sous l'invocation de St-Salvien.

(4) Dans le vallon des Arènes, sous une maison appelée le Coteau, on a découvert un de ces tombeaux que les anciens appelaient hypogées. On y rencontre d'abord deux petites tours demi-circulaires adossées à un mur qui coupe leur circonférence. On pénètre dans la première par une crevasse, et dans la seconde par une ouverture où l'on remarque une feuillure avec un retranchement en dedans. De là, on pénètre sous une voûte en plein-cintre de soixante-dix pieds de longueur, sur trois et demi de largeur et six environ d'élévation. On remarque dans l'épaisseur des murs latéraux, bâtis en moellons de petit appareil allongé, plusieurs niches de différentes dimensions, qui paraissent avoir été pratiquées postérieurement à la construction du reste de l'édifice. Par la crevasse de l'une de ces niches on pénètre dans deux autres tours, aussi demi-circulaires, opposées aux deux premières. On a peine à reconnaître les différentes parties de ce monument au milieu des constructions modernes qui le défigurent.

(5) Nous parlerons de ces aquéducs en décrivant l'amphithéâtre de Saintes, dont ils n'étaient, comme on le verra, qu'un accessoire.

(6) Depuis la publication des livres de la Sauvagère et de Bourignon, les deux archéologues qui ont le plus amplement écrit sur les monumens romains de Saintes, on a exhumé, dans le jardin d'une maison, sur la rive gauche de la Charente, des restes de bains ou thermes qui ne paraissent pas avoir encore été parfaitement observés ni décrits. (Nous devons dire toutefois que M. de Caumont, dans son Cours d'Antiq. mon. IIe part. p. 173, fait connaître en peu de mots les bains romains de Saintes, dont il donne une vue très exacte dans ses planches, et qu'il cite pour exemple à l'appui de sa démonstration sur les hypocaustes des anciens.) Ils consistent, autant que nous en avons pu juger dans un examen rapide, en deux baignoires quadrangulaires ayant six pieds six pouces de longueur sur deux pieds six pouces de largeur et deux pieds de profondeur. Elles sont construites en pierre calcaire de trois pouces d'épaisseur et revêtues extérieurement d'un parement en petits cubes de moellon piqué. Dans les deux petits côtés de chaque baignoire, on remarque des cheminées ou tuyaux de chaleur en terre cuite, ayant environ quatorze pouces de hauteur verticale sur sept et quatre d'ouverture quadrangulaire. Dans l'une des baignoires, on compte douze de ces conduits et quatorze dans l'autre: ils sont très rapprochés et dans un bon état de conservation. Chaque baignoire était chauffée au moyen d'un hypocauste ou fourneau placé en dessous, dont on voit l'orifice en forme de gueule de four. Un troisième fourneau ayant une ouverture semblable était destiné à réchauffer le pavé d'une salle carrée dont on aperçoit les fondemens, et qui communiquait, par deux de ses angles, aux deux baignoires, et par deux de ses côtés à deux autres salles, que des fourneaux réchauffaient pareillement. Il est présumable que ces bains dépendaient d'une maison particulière: s'ils eussent fait partie d'un établissement public, les baignoires y seraient, sans doute, en plus grand nombre. Lorsqu'on réfléchit sur la disposition intérieure de cette habitation romaine dont il est facile de saisir l'ensemble à l'aide de ce que les siècles nous en ont laissé, on se fait de la vie domestique, dans ces temps reculés, une idée vraiment séduisante. Sans sortir de la température douce et tiède que des conduits de chaleur, habilement distribués, entretenaient dans toutes les parties de sa demeure, le Romain sensuel et délicat entrait de sa chambre dans le bain où l'attendaient les soins officieux de ses esclaves, et savait par d'ingénieux procédés retrouver, sous notre ciel brumeux et froid, le doux climat de l'Italie. Mais, de tout ce faste méridional et de cette mollesse excessive d'un peuple dégénéré, qu'est-il resté? D'autres peuples sont venus, qui, riches de leur antique pauvreté, ont repoussé d'un pied dédaigneux tout ce vain étalage de l'opulence romaine, et l'on peut voir l'histoire de leur passage désastreux profondément gravé sur les débris des monumens dont ils ont jonché le sol de la conquête...

(7) Et insidiari lepusculis olarionensibus. (Sidon. Apollin. lib. VIII. Epist. ad Nammatium.)

(8) (Galen. de Simp. medic. lib. VII.)

(9) Dioscorid. Lib. III. c. 28.—Tertium genus absynthio assignatur. Id à patrio nomine Santoni cum vocant regionis in qua nascitur cognomento. (Ibid. vers. lat.)—Absynthii genera sunt plura: Santonicum appellatur à Galliæ civitate. (Plin. Hist. nat. lib. XXVII, c. 7.—Santonica virga. (Columel. lib. VI.)

Santonicâ medicata dedit mihi pocula virgâ.

Martial. Lib, IX, epig. 96.

(10) Tiberio principe, contra Lugdunensis provinciæ littus trecentas ampliùs belluas destituit oceanus miræ magnitudinis, nec pauciores in Santonum littore. (Plin. lib. IX, c. 5.)

(11) Conquæsiti puellarum et exoletorum greges monstrosique concubitûs repertores, triplici serie connexi, invicem incestarent se coràm ipso, ut adspectu deficientes libidines excitaret. (Sueton. in vitâ Tiberii.)

(12) Germanico Cæsari, Tiberii Augusti filio, etc. (Inscript. de l'arc du pont de Saintes.)

(13) Parmi les monumens romains de Saintes que le vandalisme n'a pas entièrement détruits, l'arc de Germanicus est à la fois le mieux conservé et le plus remarquable. On le croirait bâti sur le milieu du pont de la Charente, qui joint la ville au faubourg des Dames, si sa construction n'était évidemment antérieure de plusieurs siècles à celle de ce pont, dans lequel il est enclavé. Sa base, au fond de la rivière, est un massif de maçonnerie de soixante pieds de longueur sur vingt de largeur. Au niveau du pont, l'édifice a quarante-cinq pieds de largeur sur dix d'épaisseur, et consiste en deux portiques à cintre-plein, de douze pieds d'ouverture chaque, dont les piles sont massives et construites, non en marbre blanc, comme l'avancent la plupart des géographes, copistes les uns des autres, mais en blocs de pierre de trois, quatre et cinq pieds de largeur sur deux et trois d'épaisseur. M. Mabudel (Mém. de l'Acad. des Inscr. tom. II), évalue à soixante pieds la hauteur de ce monument, à prendre du niveau moyen de la Charente. Sa façade présente, de chaque côté, un pan de mur avec des retours. Chaque portique est orné, dans son contour, d'archivoltes ou moulures en saillie, reposant sur de petites assises d'ordre corinthien qui couronnent les pilastres ou montans, dont la base est enterrée dans des ouvrages de construction moderne. Au dessus de la double arcade règne, sur chaque face, un grand entablement dont les quatre angles sont supportés par autant de colonnettes cannelées. Ces colonnettes sont couronnées d'une corniche corinthienne, ornée de modillons. La frise de l'entablement est aussi surmontée d'une corniche, mais sans modillons, quoique du même style que la première. Enfin au dessus de cette seconde corniche s'élève l'attique, formée de trois assises de pierres, dont la dernière est couronnée d'une troisième corniche sur la saillie de laquelle repose un double rang de créneaux de construction présumée gothique. Sur chaque face du monument, la frise de l'entablement est occupée par une inscription. On en distingue une autre sur l'attique, mais seulement du côté de la ville. Ces trois inscriptions sont fort altérées; il n'en reste plus que quelques lettres qu'il serait difficile d'assembler aujourd'hui. Mais elles ont été recueillies avant leur entière dégradation, et se trouvent expliquées d'une manière fort satisfaisante dans les livres des archéologues, et particulièrement dans l'ouvrage de Bourignon. (Ant. de Saint., ch. V.)

On n'est pas fixé sur l'époque précise à laquelle fut bâti l'arc du pont de Saintes. Tout ce qu'on a pu apprendre de l'inscription de l'attique, c'est que ce monument fut élevé en l'honneur de Germanicus César, fils de Drusus et d'Antonia la jeune, entre le quatrième et le cinquième consulat de Tibère, c'est à-dire de l'an 774 à l'an 784 de Rome, ou de l'an 21 à l'an 31 de Jésus-Christ. Ce beau monument se trouve réduit à moitié de sa hauteur par le pont gothique dans lequel il a été comme encaissé par le mauvais goût du moyen-âge. Il n'avait pas été fait pour être vu du niveau du pont, mais bien du niveau de sa base. Ses proportions paraissent lourdes et outrées aujourd'hui; mais si l'on réfléchit qu'il était destiné à être contemplé à la hauteur de plus de soixante pieds, loin de critiquer l'exagération de ses formes, on comprendra la pensée de l'artiste, et l'on rendra hommage à son discernement. A l'époque de la fondation de l'édifice, il n'y avait point de pont dans cet endroit : Bourignon prétend même que la Charente ne coulait pas encore de ce côté de la ville. (Ant. de Saint., ch. V.) Il est plus vraisemblable, comme le pense l'abbé d'Expilly, que cette rivière passait dès lors sous les murs de Saintes, entre la ville et l'arc de triomphe de Germanicus, qui se trouvait sur la rive droite. On conçoit aisément que cette rive ait été minée, à la longue, par les eaux qui auront pris leur cours entre elle et le monument romain, comme entre ce monument et la ville. On se refusera toujours à croire en effet que les Romains aient voulu élever ainsi, au milieu de l'eau, un édifice de ce genre. Cet édifice, dont la base est affaissé par le poids énorme qu'elle supporte, fut consolidé, en 1665, sous le ministère de Colbert, par l'ingénieur Blondel, qui en a donné une description très exacte dans son Traité d'architecture. Malgré les efforts de cet architecte, l'arc de Germanicus est fort endommagé par le temps. Les blocs de pierre dont il est construit, superposés par assises et sans ciment, sont presque partout disjoints et lézardés. Cette pierre, tirée des carrières de Saintes, est pleine de fossiles et résiste peu à l'influence de la gelée. En voyant ce monument dans un tel état de caducité,

on ne peut s'empêcher de craindre pour lui une ruine prochaine.

(14) Tracti sunt in casum eumdem Julius Africanus, e Santonis, gallicâ civitate. (Tacit. Annal. lib. VI.)

(15) Moribus ad mollitiem lapsis, facilè in ditionem venère romanam. (Ammian Marcell. Hist. lib. XV.)

(16) Sueton. In vitâ Neron. § 16. — Lamprid. Spartian, etc.

(17) An de J.-C. 250.

(18) Mss. Nicol. Belfortii et eccl. S. Nicasii remens, etc. — Vincent. Specul. Historial. lib. X, c. 18.—Petr. de Natalib., lib. IV, c. 105. Ap. Bolland. Acta Sanct., tom. III, p. 733.

(19) Multi gentiles in eâ urbe baptisantur, inter quos urbis ejusdem regis filia, nomine Eustella. (Ibid.)

(20) Pater irâ commotus, convocatis ad se totius urbis carnificibus, solidos centum et quinquaginta impartivit eis, ut S. Eutropium perimerent, virginemque secum reducerent. (Bolland. Act Sanct., tom. III, p. 733.

(21) Le 30 avril.

(22) Sanctissimum Dei virum, primitùs lapidibus affectum, indè fustibus et corrigiis plumbatis, nudum verberatum, demùm securibus, illiso capite, peremerunt. (Ibid.)

(23) Ibid.

(24) Quia eo tempore instante persecutione, neque digno loco sepultus, valdè daum est oblivioni eum martyrum fore. (Greg. Turon. de Glor. Martyr. lib. I, c. 56.)

(25) Gall. Christ. Eccl. Santon. Tom. II. L'origine d'Eutrope est fort incertaine. S'il faut en croire une prétendue vie de ce martyr, attribuée à St-Denys et citée par les Bollandistes, Eutrope serait né à Babylone, de Xerxès, roi de Perse : dans sa jeunesse, il aurait été à Jérusalem, à la cour d'Hérode ; il aurait assisté au miracle des cinq pains, etc. Grégoire de Tours le fait venir dans les Gaules l'an 95, sous le pontificat de St-Clément. Les Bollandistes pensent que la mission d'Eutrope doit plutôt être placée dans le troisième siècle : cette opinion paraît plus rationnelle. Il ne fallait pas moins qu'une miraculeuse révélation pour rappeler à la mémoire des peuples le souvenir, depuis long-temps effacé, du martyre de ce premier évêque des Santons. Plus de trois siècles après sa mort, deux moines ayant découvert les restes du missionnaire dans le lieu où, par les soins d'Eustelle, il avait été furtivement inhumé, remarquèrent sur le crâne l'empreinte de la hache païenne. Pendant la nuit, comme les deux religieux étaient ensevelis dans un sommeil profond, l'ombre d'Eutrope leur apparut. « Sachez, leur dit-elle, que la fracture que vous avez vue à ma tête est la trace du martyre que j'ai souffert. » L'évêque Pallade ou Palais venait de faire bâtir, dans un faubourg de Saintes, une église en l'honneur de St-Étienne. Une chapelle y fut bientôt préparée pour recevoir les os du missionnaire. Dans la suite, la basilique de St-Étienne vit s'élever auprès d'elle un riche monastère de Bénédictins, et reçut de la piété des fidèles le nom de St-Eutrope. Les reliques du martyr ainsi révélées furent dès lors fécondes en miracles. Il n'était pas de boiteux, de sourds ni d'aveugles qui n'y trouvassent un remède à leurs infirmités, s'ils le demandaient avec un cœur humble et contrit. (Vid. Bolland. Act. Sanct.. t. III, p. 730. — Gall. Christ. Eccl. Santon. Tom. II, p. 1154 et 1193.)

En parcourant le coteau qui embrasse la vallée des Arènes dans son enceinte circulaire, tout près des restes de l'amphithéâtre et dans la partie occidentale de l'aire, on rencontre une jolie grotte recelée dans les flancs du rocher. La clématite odorante, le chèvre-feuille en fleur, la vigne sauvage en décorent l'entrée de leurs légers festons; et un bouquet d'arbres, jeté là par la nature, y entretient une délicieuse fraîcheur. Du fond de la grotte jaillit un filet d'eau qui remplit constamment, de son cristal lympide, un bassin creusé dans le roc. La mythologie eût placé dans ce petit temple une naïade endormie sur son urne ; le christianisme y a mis une madone, car cette grotte mystérieuse, cette eau filtrant en perles d'argent à travers les parois du rocher, c'est la fontaine de Sainte-Eustelle. Suivant la tradition du pays, cette fontaine a sa source dans le lieu même où Eutrope avait bâti sa cabane et où il fut martyrisé; ce fut là aussi, dit-on, qu'Eustelle se réfugia, après avoir été chassée du palais de son père. Bourignon a gravement réfuté ce conte populaire : « Quelle apparence, dit-il, que le légat du pro-préteur eût permis au missionnaire chrétien d'établir sa demeure dans l'aire même de l'amphithéâtre, où les Romains érigeaient ordinairement des autels ? qu'il eût souffert dans ce lieu sacré un étranger qu'il regardait comme un imposteur et qui avait déjà séduit sa fille? » (Antiq. de Saint., chap VIII.) Mais la tradition a prévalu sur les raisonnemens de l'archéologue, et la source de Sainte-Eustelle est demeurée en grande vénération dans le pays.

Chaque année, le 30 avril ramène la fête pa-

tronale de Saintes; Eutrope et Eustelle se partagent les honneurs de cette solennité. Outre les cérémonies de l'église qui confond, dans ses prières, la sainte et le martyr, des réjouissances publiques attirent encore dans la ville les populations circonvoisines. Saintes se dédommage, ce jour-là, de l'isolement où elle vit le reste de l'année. C'est partout un tonnerre assourdissant de parades et de fanfares, un brouhaha confus de ménétriers, d'empiriques et de bateleurs, se disputant la foule qui inonde les rues et les places publiques. Pour Eustelle, autant les hommages rendus à son maître sont fous et bruyans, autant ceux dont elle est l'objet sont mystérieux et tendres : car, voyez-vous, la source qui lui est consacrée a la vertu de féconder les épouses stériles et de procurer aux jeunes filles des époux selon leur cœur. Dès le matin de la fête, le bassin de la fontaine est nettoyé avec soin : une image d'Eustelle est appendue au fond de la grotte, et une vieille femme, pour quelque monnaie, distribue à tout venant l'onde miraculeuse. Elle vous récitera même, si vous le désirez, la légende de la sainte, vous dira comment, chaque nuit qui précède le jour de sa fête, Eustelle vient se laver les pieds à la fontaine, comment on a vu maintes fois son ombre silencieuse, enveloppée d'un long voile blanc, cheminer lentement depuis la grotte jusqu'à l'église de Saint Eutrope, se prosterner devant le grand autel, et disparaitre sous une dalle du chœur qui se lève pour la recevoir.

Voulez-vous jouir d'un coup d'œil charmant? Allez-vous asseoir, le matin de la solennité, sur une des vieilles arcades de l'amphithéâtre. De ce poste élevé vous verrez défiler à vos pieds des groupes de jeunes filles, parées de leurs plus beaux habits, se rendant à la fontaine de Sainte-Eustelle, vives et rieuses, elles cachent sous l'apparente insouciance d'une folle gaieté le secret motif qui les amène en ce lieu. Mais vous le devinerez sans peine en voyant chaque jeune fille jeter, en rougissant, au fond du bassin une épingle, emblème d'attachement, et porter à ses lèvres le vase mystérieux qui frémit dans sa main tremblante. Souvent les garçons de la contrée viennent se mêler à cet amoureux pélerinage. Alors les groupes folâtres se dispersent en chantant, et vont s'égarant dans les sentiers couverts qui, de toutes parts, descendent aux Arènes. Si vous réfléchissez que tout cela se passe au milieu d'un site enchanteur et à cette époque de l'année où la nature se réveille de son sommeil d'hiver pour ouvrir son sein à la chaleur fécondante du printemps, vous ne pourrez vous défendre de croire à la vertu merveilleuse de la fontaine, et vous comprendrez aisément qu'elle ait opéré plus d'un miracle.

(26) Martinus, santonicæ urbis abbas, Martini, ut ferunt, nostri discipulus, apud vicum urbis ipsius in monasterio quod ipse ædificavit in pace quiescit : ad cujus tumulum celeberrima divinitùs fiunt miracula. (Greg. turon de glor. confess. c. XVII.) — De tous les miracles opérés par l'abbé Martin, le plus étonnant, sans contredit, fut le privilége qu'eut ce bienheureux de reposer, après sa mort, dans deux tombeaux différens. Grégoire de Tours place aussi les restes mortels de ce saint à Brive-la-Gaillarde. Apud Briviam.... in quo S. Martinus, nostri, ut aiunt, Martini discipulus, requiescit. (Greg. turon. hist. Franc., c. X.)

(27) Vers 360.

(28) Ut dissentiones augente licentiâ, non timeret unanimantem posteà plebem ; nullas hominibus infestas bestias ut sunt sibi feralibus plerisque christianorum expertus. (Ammian. Marcell. hist. lib. XXII.)

(29) Prima provincia est aquitanica, amplitudine civitatum admodùm culta: omissis aliis multis, Burdigala et Arverni excellunt, et Santones et Pictavi. (Ibid. lib. XV.)

(30) Vid. Auson. epist. VIII, XI, XIV, XVIII, XXIII. — Cellar. geogr. antiq. lib. II. — Bourignon. Antiq. de Saint, chap. IV. — de Caumont. Cours d'antiq. mon. 2e part. p. 87.

(31) An 369 à 379.

(32) An 406.

(33)

Tu quoque pulvereus, plaustra inter et arma Getarum,
Carpebas duram, non sine fasce, viam ;
Cùm sacer ille senex plebem, ustâ pulsus ab urbe,
Ceu pastor laceras duceres exul oves.
(Prosper Aquitan. de Provid. Dei.)

(34) Vagina gentium. (Jornandes de reb. getic.)

(35) Gladius, barbarico ritu, humi figitur nudus, eumque, ut Martem, colunt. (Ammian. Marcell. lib. XXXI.)

(36) An 409.

(37) West Gothen. Goths occidentaux.

(38) Tacit. Annal. lib. XII, c. 43. — Montesq. Grand. et Décad. des Rom., p. 158.

(39) Les dernières découvertes de l'archéologie monumentale ont démontré que les villes gallo-romaines de l'occident, ou du moins le plus grand nombre, n'avaient pas été fortifiées avant le IVe siècle, et que leurs enceintes murales avaient pour fondations des blocs considérables de pierres taillées et sculptées provenant d'anciens édifices. Il est certain que depuis la conquête de César jusque vers le milieu du IIIe siècle, pendant les règnes de Galba, Othon, Vitellius, Nerva, Trajan, Ha-

drien, Antonin et Marc-Aurèle, la Gaule occidentale ne fut le théâtre d'aucune guerre sérieuse ni d'aucune invasion étrangère. Les irruptions de Barbares ne commencèrent que dans le IIIe siècle à désoler le nord et l'est des Gaules, et elles ne s'étendirent dans l'ouest et le midi qu'à la fin du IVe et au commencement du Ve siècle. Ce serait donc vers cette époque qu'auraient été bâties la plupart des enceintes fortifiées de l'occident, car on ne voit auparavant rien qui ait nécessité l'établissement, dans ces contrées, d'un aussi grand nombre de forteresses. Sous le règne d'Honorius, les incursions des Barbares devinrent si fréquentes et si désastreuses, qu'il fallut construire non seulement des camps pour les légions, des remparts pour les villes, mais jusqu'à des lieux de refuge pour les habitans des campagnes; et dès le IVe siècle il y eut, comme dans le moyen-âge, des bourgades et des habitations rurales enceintes de fortifications.

Mais on s'appliqua surtout à fortifier les villes. Il existe encore de nombreux vestiges de ces remparts gallo-romains, bâtis d'après le système des camps fixes et affectant communément la forme d'un carré long plus ou moins régulier. Ces enceintes militaires n'embrassaient souvent qu'une partie des villes auxquelles elles servaient de citadelles ou de châteaux (castella): leurs murs, flanqués de tours rondes, irrégulièrement espacées, étaient le plus ordinairement bâtis en pierres de petit appareil avec des cordons en brique. Au centre de la place était une tour carrée, plus vaste et plus élevée que les autres, auxquelles elle adhérait par quelques constructions: c'est vraisemblablement cette tour centrale qui a servi de modèle pour les donjons des castels du moyen-âge. L'étude qui a été faite dans ces derniers temps sur les enceintes gallo-romaines de Tours, d'Orléans, d'Auxerre, d'Angers, de Bordeaux, du Mans, de Lillebonne, d'Évreux, de Bayeux et de plusieurs autres villes d'occident a démontré que ces remparts avaient pour fondemens des débris de colonnes, de chapiteaux, de corniches, de pierres tumulaires et d'autres fragmens d'architecture du plus beau style, qu'on ne s'était pas même donné le temps d'écarrir, et qui sont superposés les uns aux autres sans ciment: les ouvrages de sculpture qui décorent ces blocs de pierre et les médailles romaines qui ont été trouvées parmi les ruines de ces enceintes murales attestent qu'elles ne furent pas élevées avant les IVe et Ve siècles. Si tant de morceaux précieux ont été ainsi sacrifiés, c'est évidemment qu'on se trouvait dans un moment de danger où il était urgent de se procurer des matériaux à tout prix pour opposer des barrières à l'ennemi. (Voir sur cette matière M. de Caumont, Cours d'ant. mon. 2e part., chap. VIII et IX.)

(40) Voyez le plan du *Castrum* et de l'ancienne ville de Saintes dans la Topographie de Martin Zieller, publiée par Mérian en 1661, et dans les planches du Cours d'antiq. mon. de M. de Caumont, 2e part.; voyez aussi ce Cours, 2e part., pag. 354 et suiv. Il faut considérer l'antique Mediolanum comme ville gauloise et comme cité romaine. La première était bâtie dans le voisinage des Arènes, sur la colline occupée aujourd'hui par le faubourg Saint-Vivien. Les puits et les foudemens de murs antiques qu'on a découverts dans ce lieu ne laissent à ce sujet aucun doute. La cité romaine ou citadelle occupée par la garnison couvrait les hauteurs où se trouvent l'hôpital civil, l'ancien couvent des Carmélites, et toute l'étendue de terrain sur laquelle est bâtie la ville actuelle. La métropole celtique ayant été ruinée, à plusieurs reprises, par les Barbares, les habitans l'auront successivement abandonnée pour se réfugier dans la cité, décorée d'édifices et fortifiée de murs. Ce devait être une ville considérable, à en juger par les ruines de constructions antiques répandues dans la campagne depuis Saint-Saboine jusqu'à Saint-Vivien. (Voyez Dufour. Anc. Poit. p. 156.)

(41) Et insidiari lepusculis olarionensibus. (Sidon. Apollin. lib. VIII, epist. ad Nammat.)

(42) Subitus à Santonis nuntius nuper vos classicum in classe cecinisse, atque inter officia, nunc nautæ, modò militis, littoribus Oceani curvis incurrere contra Saxonum pandos myaparones. (Ibid.)

(43) An 419.

(44) Vid. Olympiodor. hist.— Idac. chron.— Prosper chron.— Labbe. nov. biblioth. hist. t. I, p. 49.—Depping. Hist. d'Esp. tom. 2. — Dufour, Anc. Poit. p. 330.

(45) Codex Wisig., lib. X, tit. I, c. 8.

(46) Procop. de bello gothic. lib. I.—C'est à cette considération peut-être que la ville de Saintes doit la conservation de l'arc de Germanicus. Ce monument a pu servir aux Wisi-Goths de point d'observation: on pouvait même y placer des machines pour défendre l'entrée de la ville du côté de la Charente. Ce qui semble confirmer cette conjecture, c'est le double rang de créneaux de construction gothique qui couronnent la corniche supérieure du monument, et dont la lourde architecture contraste si étrangement avec le style du reste de l'édifice. Telle est du moins l'opinion de

Bourignon. (Ant. de Saint. chap V.) L'ingénieur Masse (Descr. mss. de quelques lieux de Saint.) attribue ces ouvrages aux North-Manns qui envahirent et occupèrent assez long-temps la ville de Saintes au IX[e] siècle. Peut-être est-il plus naturel d'attribuer ces constructions aux Francks du moyen-âge. Ce sont eux en effet qui couvrirent la France féodale de châteaux crénelés; et l'arc du pont de Saintes pouvait servir de redoute ou de poste avancé à l'entrée de la ville. Il est supposable que la construction de ces créneaux et celle du pont datent de la même époque.

(47) Vid. Cod. Wisig. lib. II, tit. II, c. 9. Depping. Hist. d'Esp. tom. II, p. 426.

(48) Vid. Prosper Tiron. Chron. An 404. ap. script. rer. gallic. tom. I.

(49) Royan en Saintonge. — In pago burdigalensi, secundùm Garumnam, est Reuntium villa; vulgò Royanum vocant. (Altescrra. de reb. aquitan. p. 57.)

(50) Haud secùs Reuntio villa est, in quâ cùm esset ecclesia catholica, advenientibus Gothis, ad suam sectæ immunditiam eam transtulerunt. (Grégor. Turon. de Glor. confess. c. 48.)

(51) Regali oriundus perhibetur prausopiâ. (Bolland. act. Sanct. tom. VI, p. 461.)

(52) Parentibus incolis genitus Santonicœ civitatis, patrem habuit qui gentili errore detentus erat, matrem verò ejus Maurellam christianam fuisse relatio manifesta memorat. (Mss. trevir. et blabur. ap. Bolland. loc. cit.)

(53) Vid. Gall. christ. tom II, p. 1053.

(54) An 450.

(55) Illa inventum, tacente linguâ, motu capitis indicavit : Indè sic proditus, pontificalis cathedræ suscepit ascensum. (Bolland. loc. cit.)

(56) Dùm tanti itineris cursum sustinere non posset, vehiculum perquisivit, ut superborum pompam sanctâ quâdam abjectione calcaret. (Bolland. Act. Sanct. tom. VI, p. 461.)

(57) Suis vestigiis impeditus, lucescente die in loco ubi immiserat furtum, etc. (Ibid)

(58) Accipe mercedem pro vigiliis tuis, quamvis inhonestâ actione transactis, undè hujus die possis habere substantiam, et victum labore quœre proprio, non rapinâ. (Ibid.)

(59) Officii mei locus est ut de sacro altario filiis ecclesiæ sacratum calicem subministrem : nam qui mihi alienus est à communione ejus vile ministerium implere despicio. (Ibid.)

(60) Qui dùm, sub silentio noctis, quâdam fuisset visione perterritus, ad postulandam veniam arma supplicationis assumpsit. (Ibid.)

(61) Ibid. On n'est pas plus fixé sur l'époque de la mort de l'évêque Vivien que sur celle de sa naissance. Tout ce qu'on sait à ce sujet, c'est qu'il fut inhumé dans un faubourg de Saintes, où son tombeau opéra depuis bien des miracles. Dans ce lieu s'éleva plus tard, sous l'invocation du bienheureux prélat, une basilique qu'on y voit encore. Commencée par Eusèbe, continuée par Aimery ou Emerius, tous deux évêques de Saintes, et achevée, au milieu du IV[e] siècle, par Léonce, évêque métropolitain de Bordeaux, cette église était magnifique, s'il faut en croire la pompeuse description qu'en a faite l'évêque Fortunat. On y remarquait surtout, dit ce poète, le tombeau de Saint-Vivien, tout resplendissant des ornemens d'or et d'argent que la piété de Léonce et de Placidie, son épouse, s'était plu à y répandre, et sur lequel diverses figures d'animaux semblaient respirer sur le métal animé par le génie de l'ouvrier.

Sacra sepulchra tegunt Bibiani argentea tecta
Unanimis tecum quæ Placidina dedit.
Quæ super effusum rutilans intermicat aurum,
Et spargunt radios pura metalla suos.
Ingenio perfecta novo tabulata coruscant
Artificemque putas hic animâsse feras.
Fortunat. Lib. i. Carm. 12.

(62) Vid. Append. ad Gregor. Turon. Edit. Ruinart, p. 1323.

(63) Nolite diligere mundum et ea quæ in mundo sunt. (1. Joan. 11. 15.) Quia divites incidunt in tentationes et laqueum diaboli. (1 Thimot. VI.)

(64) Audivi de Vasione quod omnia sua, per suam stultitiam, pauperibus dispergere non cesset, et tibi, qui hæres ejus es, non reservet. — At respondens filius ait : Ibo et stultissimum Vasionem ejiciam de hæreditate. (Bolland. Act. Sanct. Tom. II, p. 423.)

(65) Tu de hæreditate patrum tuorum fac quod vis; ego de hæreditate meâ celestem regem faciam hæredem. (Ibid.)

(66) Per dominum meum juro, si omnia tibi à Proculo impleta non fuerint, ego, in irâ meâ, vindicabo omnes injurias tuas. (Ibid.)

(67) Tunc jussit ministris suis ut eum alligarent et suspensum tormentis afficerent, faculasque ardentes ad ejus latera apponerent. At vir Dei omnia patienter sustinuit. (Bolland. Act. Sanct. Tom. ii, p. 423.)

(68) Tunc ministri, ab horâ nonâ portantes sanctum corpus usque dùm illucesceret, mane facto, nimiùm fatigati, viderunt se in ipso loco esse undè beatissimi corpus levaverant. (Ibid.)

(69) Tunc infelix, in vanam lœtitiam conversus, in extremo risu omnia interiora sua per poste-

riora in ipso fætidissimo loco deposuit. (Ibid.)

(70) Ibid. Breviar. Sauton. Jac. Longueval. Hist. de l'Egl. Gallic. Tom. II, p. 291.

Le tombeau de Saint-Vaise ne cessa pas dès lors d'opérer des miracles: de quelque infirmité qu'on fût affligé, il suffisait pour recouvrer la santé d'aller prier à ce tombeau. Les cures merveilleuses firent tant de bruit que Pallade, évêque de Saintes, après avoir consulté ses diocésains, décida qu'une église et un monastère seraient bâtis, sous l'invocation de Saint-Vaise, dans le lieu même où reposait le corps du martyr. Bientôt les gens du pays, attirés par la sainteté du lieu, vinrent bâtir leurs demeures autour de ce moutier, et jetèrent, vers la fin du IVe siècle, les fondemens du bourg de Saint-Vaise qu'on rencontre sur la rive droite de la Charente, entre Saintes et Taillebourg. (Vid. Bolland. loc. cit. — Gall. Christ. tom. II, p. 1059.)

(71) An 451.

(72) Blandè, mansuetè innocenterque vivunt, non quasi cum subjectis, sed cum fratribus. (Paul. Oros. Ap. Script. Rer. Gallic. tom. I.)

(73) Vid. Isidor. chron. ap. scrip. Rer. Gall. tom. I, in not. ad Sid. Apollin. lib. V. epist. 17. — Procop. de Bello Goth. — Cassiodor. epist. passim.

(74) Hlod, bruyant, célèbre. (Glossar. Wachteri.) — Ab hinc Franci crinitos reges habere cœperunt. (Adon. chron. œt. VI. An 379.) — Clodion-le-Chevelu.

(75) Dulaure. (Hist. de Paris. tom. I, p. 122.)

(76) Hild, jeune homme, jeune fille; Rick, fort, puissant, riche. (Gloss. Wacht.)

(77) Novi quod sis valdè strenuus, ideòque veni ut habitem tecum : si in transmarinis partibus aliquem cognovissem utiliorem te, expetissem utique cohabitationem ejus. (Gregor. Turon. Hist. Franc. lib. II, c. 12.)

(78) Hlod, bruyant, célèbre; Wig, chef. guerrier. (Gloss. Wacht.)

(79) Adon. chron. œt. VI.

(80) Sidon. Apollin. epist. ap. script. Rer. Gallic. tom. I.

(81) Aug. Thierry. Conq. de l'Anglet. par le Norm. tom. I, p. 34.

(82) Aimon. Chron. lib. XIV. ap. script. Rer. Gall. tom. III.

(83) An 493.

(84) Hlod, célèbre; Hild, jeune fille. (Gloss. Wachteri.)

(85) Mitis, depone colla Sicamber, etc. (Gregor. Turon. Hist. Franc. lib. II, c. 37.)

(86) Gregor. Turon. De Aprunculo, Theodorô, Proculo, Volusiano et Vero, episcopis.

(87) Eam nostris ditionibus subjiciamus, quia valdè bona est. (Gest. regum franc. ap. script. Rer. Gall. tom. II, p. 553).

(88) Gregor. Turon. Hist. Franc. lib. II, c. 23. — Itacii chron. Sub anno III. Anthemii.

(89) An. 507.

(90) Campus Vaucladensis. On croit que c'est Vouillé, près Poitiers.

(91) All, tout; Rick, fort, puissant, riche. (Gloss. Wacht.)

(92) Dufour. Anc. Poit., p. 226.

(93) More canum binos et binos insimul copulatos. (Vita S. Eusicii. ap. script. Rer. Gallic. tom. III, p. 428.)

(94) Dufour. Loc. cit.

(95) Chlodoreus Tolosam, Santonas et reliquas civitates omnemque terram aquitanicam subjugavit. (Adon. Chron. œt. VI, p. 173.)

(96) Sidon. Apollin. epist. passim.

(97) Gregor. Turon. Hist. Franc. passim.

(98) Præter cætera truces. (Nazarius in Constantin. cap. XVI.)

(99) Wrack, Frack, Frech, brave, hardi, féroce. (Gloss. Wracht.)

(100) Francos linguâ atticâ Valentinianus imperator à feritate et duritiâ atque audaciâ appellari primus voluit. (Adon. Chron. œt. VI.)

(101) Eginhard. Vita Caroli Magni, c. XVI.

(102) Salvian. de Gubern. Dei, p. 86. — Vopiscus in Proculo.

(103) In Santonico et Burdigalense Francos præcepit manere ad delendam Gothorum gentem. — (Gest. regum. Franc ap. script. Rer. Gallic. tom. II, p. 554.)

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

LU A LA PREMIÈRE CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE, SUR UN MÉMOIRE DE M. EMMANUEL GAILLARD, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DE ROUEN, RELATIF A DES RUINES DE BAINS ROMAINS, DÉCOUVERTES A LILLEBONNE.

Des fouilles, dirigées avec intelligence, ont mis à découvert, sur la colline de Lillebonne (l'ancienne Juliobona), des ruines où M. Gaillard a reconnu la plupart des conditions de l'existence de bains romains. Ici, dans la partie consacrée aux femmes, il montre la coupe horizontale du balnéaire, il rend à chaque étage les débris de son plafond et de ses murs; plus loin, il devine que deux trous, séparés du balnéaire par une muraille en ruines, ont été les puisards de ce même balnéaire avant l'érection de la muraille; qu'un canal dont la trace est interrompue devait avoir telle direction; et les raisons qu'il en donne paraissent si concluantes que l'on ne peut s'empêcher d'être de son avis.

Ainsi que je l'ai déjà dit, les bains romains de Lillebonne étaient sur une colline comme la partie fortifiée de la ville, en face du théâtre romain, dont on aperçoit des ruines. M. Emm. Gaillard en croit devoir placer la fondation au temps de l'invasion des Barbares saxons, en 286, époque qu'il assigne aussi à la destruction du théâtre; mais on peut remarquer que la contruction des bains a dû précéder ces ravages des Barbares; autrement, on apercevrait les ruines du théâtre dans les fondations du balnéaire, comme on les retrouve en grand nombre dans la muraille militaire qui devait protéger Lillebonne contre une nouvelle invasion.

Ce qui nous reste du balnéaire de Lillebonne nous permet encore de reconnaître que les bains des hommes étaient entièrement distincts de ceux des femmes, distinction que l'on observe partout jusqu'au temps où la corruption des mœurs amena le scandale des deux sexes confondus dans les mêmes salles.

Il ne reste que bien peu de choses des bains des hommes, tandis que les autres paraissent encore presque dans leur entier à la base. Les ruines des uns et des autres sont d'accord avec le récit des auteurs qui disent que l'art des sculpteurs et des peintres ornait les *balnea virilia* avec bien plus de luxe que le *balnea feminilia*. Mais entrons dans le balnéaire avec M. Emm. Gaillard.

Au nord, il nous arrête dans le *spoliatorium*, où les femmes déposaient leurs habits. Passons avec lui sur le canal qui recevait les eaux de l'*aquarium*, grand réservoir qui était entretenu par l'aquéduc de la ville.

L'auteur du mémoire remarque, près du *spoliatorium*, cinq artères de dérivation du canal, dont il ne peut se rendre compte, comme il l'avoue avec candeur. Peut-être pourrait-on dire, sans trop de témérité, que ces saignées avaient été pratiquées au canal

pour porter de l'eau dans différentes pièces de l'hôtellerie (car ces balnéaires étaient des espèces d'hôtelleries), étrangères à l'exploitation des bains proprement dits.

Du canal nous voyons à droite et à gauche, la *piscina natalis*, composée de deux baptistaires, où l'on pouvait nager dans l'eau froide. M. Emm. Gaillard s'étonne que l'un de ces baptistaires se compose de deux compartimens; mais n'est-il pas raisonnable de penser que dans des bains publics, ces compartimens ont pu être établis pour les différentes classes de baigneuses, qui ne donnaient peut-être pas toutes la même rétribution?

En allant toujours du nord au sud, nous arrivons au *vasarium* où descendaient les eaux de l'*aquarium*. Voici le *propnigeum* où se trouve le four carré aux deux embouchures, partagées (1) chacune en deux compartimens. Voilà le trou où se mettait le chauffeur; mais le peu d'écartement des piliers de l'hypocauste, observe M. Gaillard, ne permettait pas aux combustibles d'être lancés dans le four par les embouchures, qui sont d'ailleurs bien plus étroites qu'ailleurs; et l'on n'aperçoit un peu de suie que sur l'âtre. Cette remarque donne lieu de croire que le foyer était sous le four, et non en dedans; mais ce four repose sur une masse de marne tassée. Il ne pouvait pas être au-dessus du four dont la voûte est composée de tuiles et de pavés de pierre liés avec du ciment. Où était donc le foyer qui servait à chauffer le balnéaire? se demande M. Emm. Gaillard; c'est un problème dont il abandonne à d'autres la solution.

Sans prétendre résoudre un problème que M. Emm. Gaillard, avec le secours de sa science, et en présence des ruines du balnéaire, déclare n'avoir pu résoudre lui-même, je hasarderai l'idée d'un système de tuyaux en fer. Le peu d'écartement des piliers de l'hypocauste et le peu d'ouverture des embouchures n'auraient pas empêché l'introduction de cylindres où se serait faite la combustion du charbon. Un des tuyaux du système, s'engageant dans le conduit du four, aurait servi de passage à la fumée, et ceci expliquerait pourquoi M. Emm. Gaillard n'a vu de suie ni à la voûte, ni aux bouches du four. Quant à la pellicule de suie qu'il a remarquée sur l'âtre, la présence de cette matière pourrait s'expliquer par le suintement des cylindres. Ce suintement aurait formé, avec le temps, cette couche mince qui a la couleur de la suie.

En quittant le *propnigeum*, nous comptons, avec M. Emm. Gaillard, les piliers des hypocaustes sur lesquels reposaient le *sudatorium*, le *caldarium*, le *laconicum*, avec ses tuyaux de chaleur dont la muraille présente encore la forme, le *tepidarium*. Nous reconnaissons encore les salles aux exercices gymnastiques et aux onctions. Le siége sur lequel se plaçait la baigneuse, que les *alyptæ* frottaient avec le *strigil*, règne encore le long de la muraille. Viennent ensuite les salles élégantes où la baigneuse respirait le frais. Au-dessous de l'une de ces salles, M. Emm. Gaillard a reconnu une chambre souterraine avec le *pavimentum*, dont il a compté les quatre couches.

Au milieu des débris des plafonds de la pièce souterraine, du rez-de-chaussée et du cénacle, il a trouvé les tuiles plates et les tuiles convexes du toit, et son comble plat d'argile (*fastigium*), ainsi que les débris charbonnés du lacis de lattes.

Parmi les objets curieux que la fouille a mis à découvert, on remarque une statue de

(1) Partagées, chacune, en deux compartimens.

marbre de Paros, différens objets en cuivre, comme deux lions marins qui ont dû garnir le placage extérieur de quelque meuble.

Des médailles d'argent de Guillaume-le-Roux, découvertes dans une des chambres du balnéaire, ont fait dire à M. Emm. Gaillard que le balnéaire avait dû subsister jusqu'au IIe siècle (1); à ces médailles en argent, il faut en joindre quelques-unes en bronze, dont la plus ancienne remonte à Vespasien.

Deux statues en marbre ont encore été tirées des ruines; l'une des deux est celle de Faustine mère, femme de l'empereur Antonin-le-Pieux. On ne doit pas oublier, non plus, le chapiteau d'une grande colonne.

M. Emm. Gaillard donne encore les dessins de plusieurs bas-reliefs, qu'il n'accompagne d'aucun renseignement, parce que le temps les a très-maltraités, ou qu'il n'entrait pas dans son plan d'en faire connaître l'explication.

Au-dessous de l'inscription effacée de l'un de ces bas-reliefs on voit un génie, entouré d'un cercle, et qui est peut-être le génie débrouillant le chaos.

Dans l'une des salles du balnéaire, un pavé en pierre de liais portait une inscription composée de ces cinq mots dont un seul a toutes ses lettres: *Valeri-mar-uxor-sumavit.* Ces cinq mots sont placés les uns au-dessous des autres. Voici le sens que j'y ai trouvé. L'épouse de Valérius, accablée de tristesse, a consacré (S. E. ce monument) à son mari; *Valerio marito uxor tristissuma, consecravit.*

(1) Mais la présence de ces médailles dans le balnéaire ne précise pas l'époque de la destruction de l'édifice; elle prouve seulement que cette destruction n'eut pas lieu avant Guillaume-le-Roux.

Des morceaux de verre, minces comme le sont nos carreaux de vitres, trouvés dans les ruines, ne laissent pas douter à M. Emm. Gaillard que le balnéaire n'ait eu des vitres, et que, par conséquent, les Romains connaissaient l'usage du verre. Je ne m'arrêterai un peu sur cette partie du mémoire que parce que ce passage semble insinuer que les Romains introduisaient, comme nous, le jour dans leurs appartemens au moyen de feuilles de verre, tandis que nous lisons qu'au temps de Sénèque les appartemens des Romains ne recevaient le jour que par de certaines pierres ou des feuilles fort minces d'une corne transparente qu'on appelait spéculaires. Ces pierres et cette corne étaient souvent remplacées par le papyrus, et, en été, par des filets d'un tissu très-fin.

Les Romains connaissaient sans doute le verre; mais il est certain que pendant très-long-temps ils n'imaginèrent pas d'en faire des vitres.

Les riches peintures des plafonds et des lambris, la vivacité des couleurs, leur étonnante conservation, ont inspiré à M. Emm. Gaillard le désir de connaître les élémens de la pellicule plâtreuse sur laquelle les artistes gallo-romains peignaient leurs plafonds et leurs lambris: c'est un composé de deux tiers de chaux étouffée et d'un tiers d'une poudre très-fine, provenant d'un carbonate de chaux cristallisé.

De toutes les observations de M. Emm. Gaillard il résulte que les ruines des bains de Lillebonne sont celles d'un simple balnéaire; que la partie consacrée aux hommes était distincte de celle qui était consacrée aux femmes; que toutes deux, mais surtout la première, offraient un grand luxe de décoration.

PICART, ancien censeur des études au collége royal militaire de La Flèche, membre de la première classe de l'Institut Historique.

RAPPORT

LU A LA PREMIÈRE CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE SUR LE MANUEL D'ARTILLERIE DU PRINCE NAPOLÉON LOUIS BONAPARTE.

Le travail dont j'ai été chargé offrirait assez de difficulté si j'avais à m'exprimer devant des officiers d'artillerie : ma tâche consisterait alors 1° à faire connaître les matières traitées dans l'ouvrage, à indiquer les chapitres auxquels l'auteur a donné toute l'extension désirable, et à signaler ceux qui manquent ou qui peuvent paraître incomplets;

2° A présenter l'analyse exacte des divers paragraphes, en montrant ce qu'ils offrent de plus remarquable, les sujets neufs ou intéressans qu'ils renferment, etc;

3° Enfin à aider mes jeunes camarades à fixer leur jugement sur l'utilité et le mérite du livre dont ils m'auraient confié l'examen.

Mais un rapport ainsi établi serait sans intérêt pour des personnes étrangères à l'arme à laquelle j'appartiens; je dois donc me borner à donner une idée des matières traitées dans le *Manuel d'Artillerie*, et à offrir un aperçu de quelques-uns de ses chapitres les plus intéressans.

Toutefois, avant de présenter un tel aperçu, et pour vous mettre à même d'apprécier le travail de l'auteur, il est d'abord convenable de faire connaître toute l'importance du service de l'artillerie, et quelle est la masse des connaissances indispensables aux officiers de cette arme pour remplir dignement les diverses fonctions auxquelles ils peuvent être appelés.

Le rôle le plus important de l'officier d'artillerie est sans doute celui qu'il joue sur un champ de bataille, dans l'attaque ou la défense des places fortes, dans la défense des côtes, dans le passage des fleuves, etc.; mais si ce rôle peut donner l'essor à des qualités naturelles plus ou moins brillantes, on doit du moins convenir qu'il n'est pas toujours celui qui exige le plus d'instruction.

La science de l'artilleur ne se borne pas à connaître tout ce qui a rapport aux diverses bouches à feu dont il doit faire usage, tout ce qui est relatif à leur emploi, à leur transport, à leurs rapides mouvemens, à l'exécution de leur feu, etc.; ceci ne serait à proprement parler que le savoir du canonnier.

L'officier d'artillerie doit non-seulement posséder les connaissances indispensables pour faire l'usage le plus avantageux de toutes les bouches à feu, dans les diverses circonstances de guerre qui peuvent se présenter, mais encore il doit être à même de créer ces terribles moyens de destruction : il doit pouvoir faire construire tous les affûts et toutes les voitures qu'exige leur transport; il doit pouvoir présider à la fonte des divers projectiles, à la fabrication de la poudre, à la confection de toutes les munitions et de tous les artifices qu'on emploie devant l'ennemi; enfin il doit être en état de faire fabriquer, réparer et entretenir les armes à l'usage de l'infanterie et de la cavalerie.

Ainsi, d'après l'organisation actuelle du service de l'artillerie, les officiers étant employés indifféremment au personnel ou au matériel de l'arme, un capitaine peut être appelé à commander une batterie d'artillerie

à cheval, pour agir avec la cavalerie à l'avant-garde d'une armée; il peut avoir le commandement d'une batterie montée attachée à une division d'infanterie, ou celui d'une batterie de réserve destinée à opérer avec d'autres batteries, et à se diriger rapidement sur un point indiqué par le général en chef pour y porter des coups décisifs; enfin ce capitaine peut être désigné pour construire des batteries de siége et de place, pour détruire les batteries ennemies ou battre en brèche des ouvrages de fortification, pour jeter les ponts qu'attend le passage des armées, etc.; le même officier peut ensuite être employé dans les travaux relatifs aux forges, aux fonderies, aux poudreries; il peut être chargé du service dans un arsenal de construction, dans une manufacture d'armes, dans tout ce qui a rapport à l'armement d'une place, à la défense d'une côte, à l'approvisionnement de munitions exigé par un corps d'armée, etc, etc.

D'après cette légère esquisse du service de l'officier d'artillerie, on voit que son instruction devrait être immense pour qu'il remplît avec distinction les nombreuses fonctions auxquelles il peut être appelé dans le cours d'une longue carrière militaire; mais il n'est qu'un bien petit nombre d'officiers qui réunissent les qualités et le savoir qu'il faudrait pour servir utilementl dans le personnel et le matériel de l'arme: les uns, ayant tous les avantages physiques, tout le sang-froid convenable, le coup d'œil prompt, l'esprit fertile en ressources, serviront d'une manière brillante sur le champ de bataille, dans l'attaque, la défense des places, etc.; les autres, ne possédant qu'imparfaitement les qualités essentielles au bon officier de troupe, peuvent avoir acquis une profonde instruction théorique et pratique qui les mettra à même de se rendre très-utiles dans tous les travaux relatifs au matériel de l'arme; d'autres enfin, sortis de la classe des sous-officiers, se recommandent par de beaux services, par une longue expérience et par une connaissance parfaite de tout ce qui est relatif aux manœuvres: ceux-là peuvent être employés avantageusement sur le champ de bataille, mais il leur manque généralement l'instruction indispensable pour servir convenablement dans les forges, les directions, les fonderies et les arsenaux.

En France, pour procurer aux jeunes officiers d'artillerie toute l'instruction dont ils auront besoin dans les diverses branches de leur service, ils reçoivent à l'*école Polytechnique*, (où il devient chaque jour plus difficile d'être admis), une masse de connaissances théoriques données par les professeurs les plus distingués: les mathémathiques transcendantes, et leur application aux hautes considérations de mécanique; la géométrie descriptive appliquée à la charpente, à la coupe des pierres; le dessin, l'architecture, la fortification, l'art militaire, la physique, la chimie, sont les sciences sur lesquelles portent particulièrement les examens subis par les élèves.

A la suite de longues études préparatoires exigées pour entrer à l'école Polytechnique, et après deux années passées dans cet établissement afin d'y puiser de hautes connaissances théoriques, les élèves admis dans le service de l'artillerie doivent encore, pendant deux autres années, recevoir à l'*école d'Artillerie et du Génie* l'instruction spéciale relative à l'arme à laquelle ils appartiennent: c'est là qu'ils acquièrent les notions nécessaires à la construction du matériel, aux travaux de siége, à la fonte des canons, à la fabrication des armes, à tout ce qui a rapport à la confection des munitions, au passage des rivières, aux

levers des plans, aux reconnaissances militaires, etc. Le service des bouches à feu, l'équitation, l'hyppiatrique, les manœuvres de force, les évolutions de batterie forment le complément de l'instruction donnée à l'école d'Artillerie et du Génie.

Au sortir de l'école de Metz, les jeunes officiers sont classés dans les régimens où ils restent attachés à des batteries à cheval, à des batteries montées, ou à des batteries de parc pendant tout le temps qu'ils passent dans le grade de *lieutenant* : c'est dans cette position qu'ils se forment au service de la troupe et qu'ils acquièrent les connaissances pratiques, sans lesquelles ils pourraient être des officiers très-instruits, mais ne seraient jamais de bons officiers.

Arrivés au grade de *capitaine de 2me classe*, ils passent alors dans les divers établissemens relatifs au materiel de l'arme où, tout en se rendant utiles à l'état, ils continuent de recueillir une instruction qui n'a point de terme, et pour laquelle la plus longue carrière militaire est toujours insuffisante.

D'après cet exposé, il est facile de concevoir que l'officier employé dans le matériel de l'artillerie, quelle que puisse être d'ailleurs son instruction, doit avoir à sa disposition un grand nombre d'ouvrages où l'on traite de toutes les spécialités du service : ces ouvrages se trouvent dans les bibliothèques des écoles régimentaires, dans celles de tous les établissemens de l'arme; et l'officier qui voudrait y suppléer par un *traité général* ferait nécessairement une œuvre des plus incomplètes.

Mais l'on doit convenir aussi qu'en campagne, si quelques officiers d'un rare mérite, ayant une grande mémoire et une longue expérience, peuvent se passer des livres renfermant les formules, les tables, les cotes, les dimensions utiles dans les diverses circonstances de guerre, la plupart ont besoin d'avoir avec eux plusieurs petits volumes où ils trouvent des nombres, des principes avoués, et l'exposé des manœuvres adoptées pour apporter de l'uniformité dans le service des bouches à feu.

Les données indispensables à l'officier d'artillerie français sont renfermées dans l'*Aide-Mémoire* du général Gassendi, ouvrage en deux forts volumes in-8o. On a, depuis 1830, fait un petit aide-memoire portatif, en un seul volume in-12, ne contenant que ce qui est le plus strictement demandé à l'officier isolé; mais cet officier doit encore avoir avec lui plusieurs petits traités, plusieurs livres réglementaires et d'autres ouvrages relatifs au service des bouches à feu, aux manœuvres de batterie, aux exercices à pied et à cheval, etc.

Le prince Napoléon Louis-Bonaparte a composé pour MM. les officiers de la république Helvétique un ouvrage présentant, avec de plus grands développemens, les principales matières qui se trouvent dans le Petit Aide-Mémoire français, celles qui sont renfermées dans les traités réglementaires dont j'ai fait plus haut l'énumération, et le résumé des principes donnés par les officiers de l'arme les plus distingués. Cet ouvrage sera le seul indispensable à l'officier d'artillerie suisse en campagne et lui fournira toutes les données, tous les renseignemens désirables pour le service des bouches à feu et pour les divers travaux que l'artillerie peut avoir à exécuter devant l'ennemi.

L'auteur a dédié son ouvrage aux officiers de l'école d'Application de Thoune, comme souvenir du temps qu'il a passé avec eux; son but a été de « contribuer, pour sa part, » à faciliter et à répandre une étude néces» saire et de prouver ainsi son attachement

» au pays qui, dans son exil, a bien voulu » l'honorer du droit de bourgeoisie. »

Pour accomplir avec quelque chance de succès la tâche que l'auteur s'était proposée, il a dû puiser aux meilleurs sources, et il cite les ouvrages français, allemands et anglais qu'il a consultés, ou qui lui ont offert le plus de renseignemens utiles.

Le *Manuel d'Artillerie* est précédé d'un précis historique (1) de l'arme, lequel est divisé en six périodes : on trouve dans ce précis des détails d'un grand intérêt sur les améliorations successives apportées dans les armes à feu. Dans la cinquième période, de 1800 à 1815, l'auteur dit qu'il considère l'empereur Napoléon comme le représentant glorieux des changemens introduits par la révolution de 89 ; que ce grand homme créa une nouvelle ère dans la guerre comme dans la politique, et que l'artillerie dans sa main ne fut plus une arme accessoire, mais devint la massue du géant.

« De même, dit l'auteur, qu'en politique le règne de l'empereur n'est plus une querelle de palais ni une discussion fallacieuse des articles d'une charte, mais la question de l'indépendance de la France, de la régénération de l'Europe, de même, sous son commandement, l'artillerie n'est pas occupée de querelles minutieuses, de systèmes d'affûts ou de calibres ; mais il l'organise de manière à pouvoir tirer tout le parti possible de ce corps d'élite et le met en position de montrer toute sa puissance physique et morale. »

Sous le titre de *période actuelle*, on trouve ce qui a rapport aux systèmes nouveaux et aux inventions : ce paragraphe est celui qui peut offrir le plus d'intérêt aux personnes étrangères à l'arme ; je vais citer quelques passages : « Depuis la paix, dit l'auteur, on a, chez toutes les puissances, perfectionné les branches de l'art militaire. Dans un grand nombre de pays on a adopté pour le matériel les affûts anglais monoflasques : en France, en Belgique, en Piémont, en Suisse et dans quelques parties de l'Allemagne, le matériel anglais a servi de modèle pour la construction des voitures.

» Le nouveau système français a été attaqué comme le furent précédemment les systèmes de Vallière et de Gribeauval. Les uns ont éxagéré ses avantages, les autres ont exagéré ses inconvéniens. Comparer, pour l'agilité, l'artillerie montée à l'artillerie à cheval, c'est commettre une grande erreur ; mais en la comparant à l'artillerie à pied, elle aura toujours l'avantage sur celle-ci : car l'artillerie montée n'est que de l'artillerie à pied qui, suivant les circonstances, a la possibilité de transporter ses soldats sur les affûts et sur les caissons et d'accélérer ainsi les mouvemens. »

L'auteur, après avoir parlé des avantages des nouvelles voitures d'artillerie, fait connaître que le matériel suisse de campagne est, sauf quelques modifications insignifiantes, entièrement semblable au matériel français, et il rend compte des modifications que ce nouveau matériel, beaucoup plus mobile que l'ancien a dû apporter dans l'organisation du personnel. Une portion du paragraphe est consacrée à l'exposé du système du général bavarois Zoller, à l'invention des canons à bombes du colonel Paixhans, à celle des affûts en fer du capitaine Thierry, etc. On trouve aussi sous le même titre quelques considérations sur les armes à vapeur, sur des nouveaux fusils d'infanterie, et sur quelques modifications à introduire dans l'artillerie : une des principales, selon l'auteur, serait l'emploi d'une petite *sassoire* comme celle qui existe aux

(1) Voir notre livraison de décembre 1835.

avant-trains piémontais et suédois, afin que les chevaux n'aient plus un poids de cinquante livres environ à porter sur le garrot. Il paraît qu'en Suisse l'extrémité du timon de l'affût de campagne est soutenu par une traverse ayant un certain jeu dans des anneaux de support qui se rattachent aux colliers des chevaux au moyen de courroies. En France cette traverse est remplacée par un système de *cornes en fer*, qui peut-être laisse encore quelque chose à désirer ; mais, d'après des expériences dont j'ai été témoin, je pense que ce dernier moyen de support du timon a moins d'inconvéniens que ceux qui résulteraient de l'adoption d'une sassoire, quelles que soient d'ailleurs sa forme et ses dimensions.

La première moitié du *Manuel d'Artillerie* traite exclusivement de ce qui a rapport à l'artillerie de campagne. L'auteur présente d'abord l'organisation du personnel et du matériel de l'artillerie helvétique : la composition de la batterie fédérale diffère totalement de celle de la batterie française, sous le rapport du nombre des pièces, de leur espèce et de leur calibre.

L'armee active n'étant forte que d'environ 60,000 hommes, cette armée ne compte que 30 batteries attelées de 4 pièces du calibre de 12, de 6, ou d'obusiers de 24 et de 12 ; et comme il n'existe point de cavalerie en Suisse, il n'y existe point non plus d'artillerie à cheval, ce qui doit apporter une différence des plus essentielles dans l'instruction donnée aux jeunes officiers.

A la suite du chapitre relatif à la nomenclature du matériel, on trouve des planches parfaitement dessinées par l'auteur, faisant très-bien connaître l'ensemble et les détails du nouveau matériel de campagne anglais, modifiés récemment adopté en Suisse, le système de harnachement des chevaux de trait, la méthode adoptée pour le chargement des caissons, etc.

L'auteur, après avoir décrit les manœuvres adoptées pour les bouches à feu de bataille, passe à l'école du canonnier conducteur et à tout ce qui a rapport à l'attelage et à la conduite des voitures, aux manœuvres et aux évolutions de batterie, enfin aux manœuvres de force des pièces de bataille, et aux moyens de remédier aux nombreux accidens qui peuvent arriver au matériel de campagne.

Cette première partie du Manuel, à laquelle il faut ajouter ce qui a rapport à l'artillerie de montagne, peut être considérée comme présentant ce qui doit être l'objet des instructions journalières données aux sous-officiers et brigadiers de l'arme. Dans les chapitres suivans, ceux qui traitent du service et de la tactique de l'artillerie, de la théorie et de la pratique du tir, l'auteur développe des principes et expose des théories qui font partie de la science des officiers.

Dans le chapitre du tir, l'auteur se contente de « présenter dans un résumé rapide les questions principales de la balistique, sans se laisser entraîner dans les hautes considérations mathématiques et sans effrayer par des calculs trop compliqués les militaires désireux de s'instruire. » Toutefois, la partie relative aux probabilités et à la pratique du tir nous a paru ne devoir rien laisser à désirer.

On trouvera dans le chapitre du service et de la tactique de l'artillerie les règles données et les principes avoués par les meilleurs officiers de l'arme ; nous pensons que cette portion de l'ouvrage sera lue avec beaucoup d'intérêt, et nous nous contenterons de citer quelques lignes où l'auteur montre en peu de mots le rôle important que l'artillerie joue sur le champ de bataille : « Dans

l'action, l'artillerie engage de loin le combat, elle atteint là où les autres armes sont impuissantes, elle protége le déploiement de l'armée, elle soutient les ailes qui ne sont pas appuyées à des obstacles naturels, elle protége les autres troupes en attirant sur elle le feu de l'artillerie ennemie, elle détruit les obstacles créés par l'arme du génie, pour arrêter la marche de l'armée, elle décide la victoire par l'habile concentration de son feu sur le point d'attaque le plus important, ou protége la retraite en multipliant ses efforts pour contenir l'ennemi. » On nous permettra d'ajouter qu'une portion de ces effets importans sont dus à la célérité des mouvemens, exécutés par des batteries légères et bien attelées, qui ne peuvent être servies que par des canonniers à cheval.

L'auteur insiste sur l'avantage des grandes masses d'artillerie, et cite pour exemple glorieux la bataille de Wagram, où l'artillerie joua un si grand rôle.

Cette première partie du *Manuel d'Artillerie* est suivie d'un petit traité de fortification passagère, tiré en partie de *l'Aide mémoire* et du *Mémorial* du colonel Dufour.

Dans la deuxième portion de l'ouvrage, l'auteur traite : 1° de l'artillerie de siége et places, de tout ce qui a rapport aux pièces de position, à leur service, à leur mise en batterie, aux manœuvres de force qu'elles exigent;

2° De l'attaque et de la défense des places;

3° De la fabrication de la poudre et de la confection des artifices de guerre.

Enfin l'auteur, sous les titres de bouches à feu, projectiles, affûts et voitures, bois, fers, machines, etc., etc., présente les données les plus indispensables à l'officier d'artillerie en campagne.

Cette deuxième moitié du Manuel renferme un assez grand nombre de planches, bien dessinées par l'auteur, relatives au matériel de position français, à la construction des batteries, aux appareils percutans, etc.

Dans le chapitre relatif à l'attaque des places, la difficulté de présenter des règles générales, qui puissent indiquer d'une manière exacte tous les préparatifs que cette opération nécessite, a déterminé l'auteur à prendre le *siége d'Anvers* pour exemple à suivre, et à présenter une analyse des travaux exécutés aux diverses périodes du siége : cette analyse, nous n'en doutons pas, sera lue avec intérêt.

J'ai déjà dit que la république Helvétique n'ayant point d'artillerie à cheval, l'ouvrage sur lequel j'ai l'honneur de présenter un rapport offrait un vide en ce qui est relatif au service et aux spécialités de cette portion essentielle de l'arme : des raisons analogues ont, sans doute, déterminé l'auteur à ne point traiter de l'armement et de la défense des côtes, comme aussi de tout ce qui a rapport au passage des rivières et aux divers équipages de ponts qui doivent être conduits et jetés par les soins de l'artillerie.

Nous pensons que le *Manuel d'Artillerie* publié par notre collègue le prince Napoléon L. Bonaparte mérite d'occuper une place distinguée dans la bibliothèque des officiers français, et qu'il doit être un ouvrage précieux pour MM. les officiers de la république Helvétique, qui, sans doute, n'avaient point un aide-mémoire en rapport avec l'organisation particulière de leur artillerie et avec le nou-

veau matériel qu'elle vient d'adopter. En se rendant utile aux jeunes officiers de son arme, le prince Napoléon a dignement payé la dette de l'hospitalité; et il a montré, pour me servir de ses expressions, que les neveux du capitaine d'artillerie de Toulon n'ont point dégénéré.

Plivard, *ancien élève de l'école Polytec., chef d'escad. d'artill., membre de la 3e classe de l'Inst. Hist-*

DOCUMENS CURIEUX ET INÉDITS.

HYMNE

EN L'HONNEUR DU ROI HENRI, IV APRÈS LA BATAILLE D'IVRY,

PAR LE CLERGÉ DE TOURS (1590).

L'original a été copié dans la fabrique de la cathédrale, par feu le baron Joseph Fauchet, ancien préfet, membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

I.

Henry, premier roi de la terre,
Invincible chef à la guerre,
A qui rien ne peut résister,
Preneur de villes admirable,
Contre qui nul fort n'est tenable
Et nul mur ne peut subsister.

II.

Au bruit de ta belle victoire,
Pleine de bonheur et de gloire,
Tel aise nous avons senti,
Que de nous et nos voisins proches
Les voix, les orgues et les cloches
Jusques au ciel ont retenti.

III.

On nous conte ici par merveille,
Qu'à ta vaillance non pareille
L'honneur de la victoire est dû,
Et que toi seul soutins la charge,
Qui déjà repoussoit au large
Ton bataillon presque perdu.

IV.

Que toi seul, au champ de bataille,
Sur un coursier de riche taille,
Ombragé d'un panache blanc,
A tes gens haussant le courage,
Non apprentif à tel usage,
Ordonnois chacun à son rang.

V.

Que deux grands princes de ta race,
S'avançant d'une brave audace,
Tenaient ferme à tes deux costez,
Et que leur force avec toi jointe
Plus vivement soutint la pointe
Des Espagnols épouvantez.

VI.

Que Biron, maréchal de France,
Et son fils de grande prudence
Conduisoient l'œuvre auprès de toi :
Mais d'Aumont, valeureux et sage,
Le premier ouvrit le passage
Pour te faire vainqueur et roi.

VII.

Puis, te meslant parmi la presse,
Dedans la foule plus épaisse,
Comme un foudre qu'on voit venir,
Tu fus premier cause, sans doute,
Que tout leur gros se mit en route
Ne pouvant tes coups soutenir.



VIII.

Qu'ayant, par ta force et conduite,
Réduit tes ennemis en fuite,
En moins d'une heure le matin,
Et défait leur infanterie,
Et gagné leur artillerie,
Et mis leur bagage au butin,

IX.

Toutefois, ton cœur débonnaire
Montra sa clémence ordinaire,
Prenant les vaincus à merci;
Et poursuivant jusques à Mante
Ta victoire bien peu sanglante,
Tu pris Vernon et Mante aussi.

X.

O que tu nous es admirable,
Grand roi, toujours à toi semblable,
Sans cesse aux hasards travaillant;
Indomptable entre tant de peines,
Pour avoir les fleurs de lys pleines,
Toujours veillant, toujours vaillant!

XI.

Enfin il te faut reconnoître
Pour roi légitime et pour maître,
Roi tout-à-fait à ce coup-ci:
L'aînesse de la mâle ligne
T'en rendoit assez le plus digne;
Mais ta vaillance y sert aussi.

XII.

Tu as calmé toutes les vagues
En chassant bien loin ces hydalgues (1),
De nos sœurs destinez maris;
Maintenant avance tes armes
Et la chaleur de tes gens d'armes
Jusques aux portes de Paris.

XIII.

C'est la source et la pépinière,
C'est la retraite et la tanière
Des plus séditieux voleurs;
C'est le sommaire de la guerre,
C'est où doit tomber le tonnerre,
Pour mettre fin à nos malheurs.

XIV.

Une crainte nous donne peine,
Que sur ta vie on n'entreprenne,

(1) *Hidalgos*, gentilshommes espagnols.

Et par dol tu nous sois osté;
Ton frère donc te face sage (1),
Qu'un petit homme plein de rage
Traîtreusement a sagmenté.

XV.

De France l'Érine (2) boiteuse,
D'un sceptre dotal convoiteuse,
Qui se pense roine en songeant,
Tient toujours des hommes apostes,
Que par voluptez elle accoste,
Ou qu'elle corrompt par argent.

XVI.

Les cordeliers, toujours en pique
Contre l'ordre Saint-Dominique,
Jaloux de ce couteau fatal,
S'efforceront en quelque sorte
Pour faire un acte qui apporte
A la France encore plus de mal.

XVII.

Quel songe, quel chaos étrange,
Quel désordre et cruel mélange,
Toi mourant, par-tout adviendroit!
La France, en cent pièces tirée,
Par cent roitelets déchirée,
Son nom à peine retiendroit.

XVIII.

Tu te mets aux arquebuzades,
Aux brèches et aux escalades,
Comme les simples soldats font.
Songe qu'en te perdant, sans doute,
Tu perds avec la France toute
Tous ceux qui serviteurs te sont.

XIX.

Si nos vœux peuvent quelque chose,
Que ta majesté se compose
Avec moins de facilité;
Mais sur-tout garde-toi des moines,
Il n'y a pas gens plus idoines
A faire une méchanceté.

XX.

Beaucoup de gens ont espérance
Qu'après avoir réduit la France
Sous une meilleure union,
Sans nulle force, et sans contrainte,

(1) Henri III.
(2) Furie.



Mais de la seule grace sainte,
Tu lairras ton opinion.

XXI.

Toutefois, si tant il importe,
Et le destin de France porte
Que tu y demeures constant,
Quelques cours que tu pourras prendre,
Nous ne lairrons pas de te rendre
Toute obéissance pourtant.

XXII.

Instruits par la Bible ancienne
Et nourris sous la loi chrétienne,
Aux rois nous devons corps et biens;
Même la catholique église
S'est toujours humblement soumise
Au joug des princes arriens.

XXIII.

Que nous faut-il, puisqu'on nous laisse
En liberté chanter la messe,
Et tout le service amplement?
Un chacun qui veut y assiste,
Et personne ne nous résiste
En portant le Saint-Sacrement.

XXIV.

Nous jouissons de nos prébendes,
De nos baise-mains et offrandes;
Nul n'empêche nos revenus;
Les édits de ta sauve-garde,
En ce que l'église regarde,
Sont saintement entretenus.

XXV.

Tout au contraire, par la ligue,
Nous n'avons que peine et fatigue,
Et que ruine en nos maisons;
Les armes ecclésiastiques
Ne sont d'arqu-buzes et de piques,
Mais sont de jeûnes et d'oraisons.

XXVI.

Si tu veux que Dieu te bénisse,
Fais autoriser ta justice
Avec plus de sévérité;
C'est un secret de monarchie
Qui se rompt quand elle est fleschie
Par la moiteur d'impunité.

XXVII.

Affectant par trop de clémence,
Tu entretiens la guerre en France,
Et n'en verras jamais le bout;
Tes sujets à toi se comparent,
Et, leur pardonnant, ils préparent
Nouveaux moyens pour troubler tout.

XXVIII.

Il faut que sous ton heureux règne,
Le méchant à t'offenser craigne,
Et le bon soit récompensé;
Que le citoyen ait relâche,
Et de la garnison qui fâche
Que nul ne soit plus offensé.

XXIX.

Tu n'as point d'importune mère,
Tu n'as point de turbulent frère,
Ni de mignons auprès de toi;
Tu n'es pas amateur de Daces,
Aussi ne fais-tu dons ni graces,
Que tu ne sçaches bien pourquoi.

XXX.

Dieu veuille que cette victoire,
Face la paix avec la gloire,
Et qu'avec les mieux avisez,
Toi régnant, ton peuple s'accorde,
Chassant cette horrible discorde,
Qui tient tes sujets divisez.

XXXI.

Lors en toi seront terminées
Toutes les vieilles destinées
Qui te désignent par ces vers:
« Quand sur les vaches béarnoises (1)
» Naîtront les fleurs de lys françoises,
» Un grand nez vaincra l'Univers. »

Au bas on lit:

« Le chantre de Saint-Gratien chantoit cet hymne
Tours, le 24 mars 1590. »

(1) Armes de Béarn.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. A. GIORDANO, DE TURIN, MEMBRE DE LA TROISIÈME CLASSE.

Turin, le 23 mars 1836.

Par monsieur d'Arcet fils j'ai eu l'honneur de vous faire passer un mémoire sur l'écorce du *betula alba*, accompagné d'un livret fait avec des feuilles de cette écorce, et peint par les divers moyens connus, ainsi que des feuilles naturelles préparées, d'autres lithographiées, gravées et imprimées, et une copie de mon Traité de pharmacologie théorique et pratique.

Aujourd'hui, je vous adresse deux exemplaires d'une lithographie représentant un aubier colossal, qui nous donne une nouvelle preuve de la variété et de la richesse de la nature dans ses productions.

Il y aurait de curieuses recherches historiques à rassembler sur le *platanus*.

Cet arbre, qui acquiert dans sa vieillesse un aspect majestueux et imposant et qui nous abrite sous l'ombre immense où il abritait nos aïeux, est souvent cité par les anciens. Nous nous bornerons aux exemples suivans :

Quasi platanus dilatata sum in plateis. Syr. 24, v. 19.

Quasi platanus exaltata sum ab aquâ in plateis. Id., volg.

Les Romains l'avaient apporté d'Asie.

Umbræ solius gratia ex alieno petita orbe fuit.

Platanus ad tributarium solum pertinens, ut gentes et pro umbrâ penderent. Vectigal, Plin.

Ædibus in mediis, totos amplexa penates, stat platanus. Mart.

De nos jours, M. le comte de Choiseul-Gouffier, dans son Voyage pittoresque en Grèce, donne le dessin et la description d'un *platanus* qui existait dans l'île berceau et patrie d'Hippocrate, et qui couvrait une place entière.

Quant à la grosseur du tronc de cet arbre, Pline décrit un *platanus* dont la circonférence était de 81 pieds, et dans l'intérieur duquel le consul Lucinius Muzianus et dix-huit convives *epularunt*.

Olivier, dans ses Voyages en Perse, parle d'un *Platanus* dont le tronc avait 70 pieds de circonférence et à l'ombre duquel il fut invité à se reposer dans une mosquée de Teghrich, village peu éloigné de Teheran, etc., etc.

Pourquoi cet arbre n'attirerait-il donc pas l'attention des hommes d'aujourd'hui, lorsqu'il paraît avoir captivé si souvent celle des hommes d'autrefois ?

L'arbre dont je vous envoie le dessin est situé dans nos environs. On y monte par un escalier de plusieurs pieds d'élévation, au haut duquel on trouve une porte qui ferme à clé : au premier étage règne une table autour de laquelle peuvent s'asseoir 12 à 15 personnes ; un siége fixe est placé tout autour ; de là, par un petit escalier intérieur

on monte au deuxième percé de fenêtres taillées dans l'épaisseur du feuillage. Cet étage n'a pour ornement qu'un siége disposé dans son circuit ; on monte ensuite au troisième qui est également environné de colonnes de feuillage, terminées par une coupole. Autour de ce dernier étage règne un balcon sur lequel une personne peut circuler commodément.

Agréez, etc.

LETTRE

DE M. MARY-LAFON, MEMBRE DE LA DEUXIÈME CLASSE.

Rouen, 26 mars 1836.

Je suis à Rouen pour plus de deux grands mois. Je ne reviendrai à Paris que le 5 ou 6 juin; permettez-moi de vous parler un peu de mes huit jours d'excursion.

J'ai reçu la visite de notre très honorable collègue, M. Emmanuel Gaillard. Sur le désir que je lui ai exprimé d'assister à une séance de l'Académie, il a eu la bonté de me convoquer hier vendredi. Mais comme cette société travaille sérieusement, elle n'admet aucun étranger à ses séances particulières s'il n'apporte pour sa bienvenue un tribut littéraire et scientifique. Pour payer les droits de cette excellente douane académique, j'ai tendu mon obole et traité de l'*Influence des monumens de Rouen sur le génie de Corneille*. Ce sujet était trop cher à des Rouennais pour ne pas me valoir leur indulgence et leur plus vive attention. Aussi ai-je eu lieu d'être content. Mais je suis moins fier de leur bon accueil que de leur patriotisme. Parler de *Corneille* dans cette vieille ville, c'est émouvoir toutes les fibres nationales. Jusque dans les rangs les plus obscurs, son nom populaire va au cœur du peuple. M. Deville m'a raconté avec émotion que, lors de la souscription pour la statue, de pauvres ouvriers venaient déposer entre ses mains le prix de leur journée. Mais ce qui m'a frappé le plus en ce genre, c'est le trait d'un homme du peuple dont la noblesse d'ame me semble digne d'être applaudie par l'Institut historique. Cet homme, simple ouvrier, apprend qu'il est possesseur de la maison de *Corneille*. Il en fait dresser aussitôt le plan, pose un buste du grand homme sur le fronton et voue à ces débris historiques le culte le plus religieux. Mais voici que les besoins de son état le forcent à changer quelques dispositions de la façade. L'ancienne porte est supprimée; alors il l'incruste dans le mur et ne veut la vendre à aucun prix. Quelque temps après, on fonde un musée, et lui, qui avait refusé tout l'argent qu'on lui offrait pour sa relique nationale, s'empresse d'en faire don au musée. Ce fait n'a pas besoin de commentaire.

La séance à laquelle j'ai assité a été marquée par une discussion très animée sur la question de savoir si les rapports d'ouvrages devaient ou non être communiqués à ceux qu'ils intéressent. Respectant le huis-clos de l'Académie, je ne vous dirai pas quels ont été les résultats de sa délibération. Deux opinions contraires étaient

en présence, elles ont été soutenues avec talent par M. Désalleurs et surtout par notre spirituel collègue, M. Emmanuel Gaillard. J'ai remarqué un travail très approfondi de ce dernier sur Robert Courte-Heuse et deux excellens rapports de MM. Lévi et Pimont. En somme, l'Académie de Rouen travaille et travaille beaucoup. Elle est tout à fait digne de l'attention de l'Institut historique, qui peut trouver dans son sein des collaborateurs instruits et tout spéciaux pour les grands travaux qu'il entreprend.

C'est, du reste, une société qui comprend l'association dans tout ce quelle a de fécond pour l'avenir, et qui m'a entendu sur-le-champ quand j'ai développé la pensée et le but de l'Institut.

Vous parler maintenant de Saint-Ouen, du palais, de la cathédrale, des magnifiques vitraux de Saint-Patrice, ce serait entamer des volumes, aussi je m'arrête. Je ferai remarquer seulement, à propos des vitraux de Saint-Patrice, qu'ayant été choqué d'un mélange qui me semblait par trop forcé, M. Langlois, un de nos archéologues les plus distingués, m'assura que ces vitraux avaient été réparés avec les débris de l'église de Saint-Godard.

Voilà tout ce que j'ai fait. Je voudrais envoyer des trésors à nos collègues; mais peut-être rapporterai-je quelque chose de précieux.

Agréez, etc.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** Le mercredi 2 mars, la première classe (*histoire générale*) et la sixième (*histoire de France*) devant former, d'après les nouveaux statuts, la première classe de l'Institut historique, se sont réunies sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne), doyen d'âge. Membres présens, 47.

On procède à l'élection des membres du bureau. M. *Népomucène Louis* LEMERCIER, de l'Académie française, est nommé président; M. DUFEY (de l'Yonne), vice-président; M. P.-C. ROUX, vice-président adjoint; M. B. ST-EDME, secrétaire, et M. *Germain* SARRUT, secrétaire adjoint.

Il est fait hommage à la classe de divers ouvrages. (Voir le Bulletin bibliographique.)

M. Camille de Friess fait un rapport sur un projet d'histoire de France par localités, et conclut au rejet de la proposition. La classe, après avoir entendu MM. de Monglave, de Preigne, Germain Sarrut, Gaussuron-Despréaux et Eugène Labat, adopte les conclusions du rapport.

M. Buchez fait un rapport verbal sur des caractères inconnus découverts dans un manuscrit de la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier. Le rapporteur déclare que, comparaison faite avec les alphabets anciens de l'ouvrage de Klaproth, il a reconnu que ces caractères n'appartenaient à aucun de ces alphabets. On propose le renvoi de ces caractères aux trois autres classes; ce renvoi est adopté.

⁂ La deuxième classe (ancienne troisième), *histoire des langues et des littératures*, s'est assemblée le mercredi 3 mars, sous la présidence de M. le comte Lepeletier d'Aunay, doyen d'âge. — Membres présens, 42.

M. Félix Bogaerts, professeur d'histoire à l'Athénée d'Anvers, écrit qu'il s'occupe d'un travail ayant pour titre: *La Belgique scientifique et littéraire en* 1836, ayant pour but de répondre aux attaques dont les écrivains belges ont été l'objet de la part de quelques journalistes français.

Divers ouvrages sont offerts à la classe.

On passe à l'élection des membres du bureau. M. Mary-Lafon est nommé président; M. *le comte* Lepeletier d'Aunay, vice-président; M. Le Gonidec, vice-président adjoint; M. *Edme* Héreau, secrétaire, et M. *Théodore* de la Villemarqué, secrétaire adjoint.

L'ordre du jour appelle un rapport de M. Mary-Lafon au nom de la commission chargée de préparer un plan de travaux pour la deuxième classe. Il s'agit d'écrire l'histoire des langues et des littératures au XIXe siècle. Cette proposition est accueillie et la discussion renvoyée à une prochaine séance.

⁂ Le mercredi 16 mars, la 2e classe (*histoire des sciences sociales et philosophiques*) et la 4e (*histoire des sciences physiques et mathématiques*), devant former la 3e classe, se sont réunies sous la présidence de M. l'abbé Labouderie. — Membres présens, 44.

Divers ouvrages sont offerts à la classe.

M. l'abbé Axinger rend un compte favorable d'un travail de M. l'abbé Cacheux sur *l'histoire des conciles nationa x*. Ce mémoire est déposé aux archives.

On procède au renouvellement du bureau. M. *le duc* de Doudeauville est élu président; M. *le comte* de Lasteyrie, vice-président; M. *l'abbé* Labouderie, vice-président, adjoint; M. *le docteur* Sandras, secrétaire, et M. J.-S. Jean, secrétaire adjoint.

Sont présentés ensuite comme candidats, M. Guillon de Montléon, conservateur de la bibliothèque Mazarine; Hippolyte de la Porte, collaborateur de la Biographie universelle; Louis Dumouchel, curé de Meulan, et l'abbé James, directeur du Musée catholique.

M. Gastambide lit un rapport sur le *Citoyen du monde*, de Goldsmith, traduit par M. le comte Lepeletier d'Aunay.

⁂ La 4e classe (ancienne 5e classe,) *histoire des beaux arts*, s'est assemblée, le mercredi 21 mars, sous la présidence de M. Constantin Protain, membre de l'institut d'Égypte, doyen d'âge. — Membres présens, 31.

Plusieurs ouvrages sont offerts à la classe.

On passe à l'élection des membres du bureau. M. *Alexandre* Lenoir, créateur du Musée des monumens français, est nommé président; M. J.-B. Debret, peintre d'histoire, correspondant de l'académie des Beaux-Arts, vice-président; M. Bottée de Toulmon, bibliothécaire du Conservatoire de musique, vice-président adjoint; M. *Ferdinand* Thomas, architecte, secrétaire, et M. *Eugène* Bion, statuaire, secrétaire adjoint.

Une discussion s'engage sur la proposition faite par la commission du journal, relative au compte rendu du salon de 1836; y prennent part MM. Eugène de Monglave, Achille Jubinal, Romagnési aîné, Dufey (de l'Yonne) et le marquis de Preigne. — Une commission est nommée pour s'occuper de ce travail; elle se compose, pour la peinture, de MM. Debret, Monvoisin, Araujo-Porto-Alègre; pour la sculpture, de MM. Foyatier et Duseigneur; pour l'architecture, de

M. Ferdinand-Thomas, et pour la gravure de M. F. Châtelain.

*** Le vendredi 25 mars, séance générale de l'Institut historique, sous la présidence de M. Buchez, vice-président. — Membres présens, 92. M. de La Saussaye, secrétaire-général de la quatrième section du congrès scientifique de France, qui doit s'ouvrir à Blois le 11 septembre, sollicite de l'Institut historique des questions et des députés. — Le programme de notre congrès de 1835 sera envoyé à M. de La Saussaye.

M. le baron de Reiffenberg adresse la même demande pour un congrès belge qui doit s'ouvrir à Liége au mois d'août. — Même décision.

M. l'abbé Simil, vicaire-général de Verdun, envoie plusieurs mémoires et une dissertation manuscrite sur l'antique fontaine de Nîmes, appelée le Temple de Diane.

M. de Belleval, d'Abbeville, annonce la communication de diverses chartes par lui découvertes.

M. Richard, des Vosges, bibliothécaire de Remiremont, adresse un travail ayant pour titre: *Contes populaires, traditions, croyances, superstitions, proverbes et dictons de la Lorraine.*

M. Briquet, de Niort, communique à la Société des détails sur sa collection de matériaux relatifs à l'histoire de France, manuscrits, monnaies, et plus de cinq cents imprimés sur les départemens de l'Ouest. Il invite ses collègues à lui faire part de ce qu'ils pourraient rencontrer de relatif à sa spécialité dans les archives et bibliothèques de Paris.

M. Boysse, bibliothécaire de Limoges, envoie un manuscrit concernant cette ville et le Limousin

MM. le comte Ricci, Bannister et John Wilks, des détails sur les diverses sociétés historiques de l'Europe.

M. le commandeur Mouttinho, ambassadeur du Brésil à Paris, souscrit au volume du congrès pour toutes les bibliothèques de sa patrie.

M. Giordano, de Turin, envoie un mémoire et des dessins sur plusieurs arbres gigantesques.

M. Corbin, de Tarbes, un aperçu sur quelques points de minéralogie des Hautes-Pyrénées; il annonce une Flore de ce département.

Cent deux volumes ou brochures sont offerts à l'Institut historique : des remerciemens sont votés aux donateurs.

On procède à l'élection du bureau de l'Institut historique. M. MICHAUD, de l'Académie française, est nommé président; M. BUCHEZ, vice-président.

Les membres qui ont obtenu après eux le plus de voix sont : MM. *le vicomte* DE CHATEAUBRIANT, de l'Académie française, *Népomucène-Louis* LEMERCIER, de l'Académie française, et *Augustin* THIERRY, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

CHRONIQUE.

Dans un pays d'égalité et de libre discussion, où chacun peut être appelé à débattre les intérêts de la société et où toutes les carrières sont ouvertes à quiconque fait preuve d'intelligence et de mérite, on ne saurait donner trop de soins à l'étude de la langue maternelle, dont l'exacte connaissance est le premier indice d'une bonne éducation et l'indispensable condition de tout succès dans le monde. Aussi le *Journal Grammatical*, chargé de répondre à ce besoin si généralement senti, se trouve-t-il entre les mains, non seulement d'un grand nombre d'instituteurs, de professeurs, etc., dont il est devenu, pour ainsi dire, le manuel indispensable, mais encore dans celles d'une foule de jeunes gens dont les études trop variées ou trop hâtives ne leur ont pas permis d'approfondir suffisamment la science du langage.

Le succès du *Journal grammatical*, fondé d'abord sur son utilité toute spéciale, s'est encore accru par l'avantage que son habile rédacteur, notre collègue, M. Redler, a eu d'intéresser à sa rédaction des hommes justement estimés pour leur savoir, et dont plusieurs font autorité dans la matière. Les excellens articles que lui ont fournis non seulement ses collaborateurs ordinaires, mais encore ses correspondans de la France et de l'étranger, les discussions et solutions extraites des procès-verbaux de la *société grammaticale de Paris*, dont il a pris soin d'enrichir chacun de ses numéros, tous ces précieux élémens n'ont pas peu contribué à mettre ce recueil en faveur auprès du public.

Le journal grammatical, *littéraire et philosophique de la langue francaise* paraît le 15 de chaque mois par brochures in 8° de 48 pages au moins. Prix 12 francs par an pour Paris, 14 pour les départemens et 16 pour l'étranger. On s'abonne au bureau, quai St Michel, n. 15.

— Notre collègue, M. de Tracy (Antoine Louis Claude, comte de Destutt), successivement député aux états-généraux, sénateur, pair de France, membre de l'Académie française, de l'Académie des sciences morales et politiques, né à Paris le 20 juillet 1754, est mort en cette ville le 10 mars 1836. Il fut un des philosophes les plus profonds de notre époque et l'un des partisans les plus purs des idées de liberté bien comprise et basée sur les principes de la morale et de l'économie politique. Au nombre de ses ouvrages on doit surtout distinguer *les Elémens d'idéologie* 4 vol. in 8°; ses *Commentaires sur l'esprit des lois de Montesquieu* d'abord publiés en anglais, son *traité d'économie politique*; sa *dissertation sur l'existence et sur les hypothèees de Mullebranche et de Berkley*; ses *étudas de la métaphysique de Kant*. M. de Tracy a coopéré, de 1795 à 1797, à la rédaction *du Mercure français*.

— Le 9 mars, la Faculté a proclamé, en séance solennelle et aux grands applaudissemens des élèves, la nomination de M. Sanson, notre collègue, à la chaire de clinique, vacante à l'Ecole de-Médecine, par la mort du célèbre Dupuytren.

— L'Académie de Besançon a remis au concours, pour l'année 1836, le sujet qu'elle avait déjà proposé pour l'année 1835 :

Recueillir les traditions les plus intéressantes (religieuses, chevaleresques et mythologiques) *qui se sont conservées depuis le moyen-âge en Franche-Comté; signaler les événemens auxquels elles peuvent se rattacher, ainsi que les traits de mœurs locales qui y correspondent; enfin, indiquer le parti qu'on en pourrait tirer soit pour l'histoire, soit pour la poésie.*

Comme il est difficile que le même auteur étende ses recherches à la Franche-Comté tout entière, les concurrens pourront s'occuper plus spécialement d'une partie quelconque de l'ancienne province, à leur choix. Le prix sera adjugé à l'auteur du mémoire qui contiendra le plus de faits intéressans et de détails curieux.

L'Académie a proposé encore pour le concours de l'année 1836 le sujet suivant: *Considérations sur les ouvrages historiques de Dunod.*

Ces deux prix consisteront chacun en une médaille de 300 francs, sauf à en augmenter la valeur selon le nombre des mémoires, le mérite et le résultat des recherches.

L'Académie ne fixe aucune limite pour l'étendue des ouvrages à présenter sur ces deux sujets.

Les concurrens ne signeront point leurs mémoires; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répèteront dans un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse, et ces mémoires seront envoyés *franc de port* au secrétaire-perpétuel, avant le 1er juin 1836.

— Dans la séance publique du 7 février, la Société de Médecine de Marseille a décerné à notre collègue, M. le docteur Ledain, l'un des aides de M. Civiale, une médaille d'or de 300 fr. pour le prix du concours qu'elle avait ouvert sur une question de médecine pratique.

— La ville de Nîmes ayant mis au concours le plan de l'église Saint-Paul, qui doit être élevée dans cette ville, trente projets ont été présentés. On a remarqué avec plaisir que les débats contemporains sur l'art avaient porté leurs fruits. Les mauvaises copies du genre païen, jadis à la mode, se sont montrées en petit nombre. Le type chrétien faisait le fond de presque tous les plans proposés.

— M. Lefebvre, ingénieur des mines à Mont-de-Marsan, a découvert dans le calcaire grossier qu'on exploite aux environs de Bourg, sur la rive droite de la Dordogne, entre Blaye et Cubzac, des tiges d'arbres placées verticalement. Ces tiges, qui peuvent avoir 40 pieds de hauteur et 18 pouces de diamètre, traversent les différentes couches du terrain. Leur partie inférieure est à l'état d'argile; l'écorce seule est remplacée par une substance noire, à la fois bitumineuse et charbonneuse, qui ne présente plus aucun tissu végétal. Cependant on aperçoit encore des traces d'organisation sur la surface extérieure de l'écorce. Cette circonstance, jointe au remplacement de cette écorce par une matière charbonneuse, ne laisse aucun doute que ces cylindres alongés appartiennent réellement à des arbres. Déjà on avait trouvé des arbres placés verticalement dans la mine de houille du Treuil, près de Saint-Etienne, et dans différentes localités de l'Angleterre.

— Dans leurs grands ouvrages de maçonnerie, les Romains avaient coutume de lier les pierres de chaque assise par de forts crampons de fer, qui, en les tenant fixées d'une manière solide, mettaient empêchement aux écartemens si fréquens dans les constructions modernes, et qu'on appelle

lézardes; mais comme le fer s'oxide facilement à l'air, pour prévenir cet inconvénient qui aurait fini par compromettre la solidité de leurs édifices, ils avaient soin de recouvrir ces agrafes, chaînes ou crampons, d'une feuille fort épaisse de plomb, sur lequel l'humidité, comme on sait, n'a pour ainsi dire aucune prise; c'est ce dont on vient d'acquérir la certitude à Moirans (Jura).

Le propriétaire d'un grand terrain où subsistent encore, sous le nom de *Pont des Arches*, les débris de ce double aquéduc qui excite l'étonnement de tous les amateurs d'antiquités, vient de faire effectuer des fouilles aux environs de ces débris, à l'emplacement où le P. Dunod, en reconstruisant la ville d'Autec, place les bains publics. On a extrait de ce lieu et on a employé à la clôture des champs plusieurs pierres taillées bien carrément sur chaque face, d'une grande dimension, et pesant chacune un millier au moins; toutes ces pierres étaient unies les unes aux autres au moyen de ces crampons de fer recouverts de plomb, et si solidement incrustés qu'il a fallu faire usage de la poudre pour les détacher. Le fer était, après dix-huit siècles, parfaitement conservé, et nul doute que cette conservation ne doive être attribuée au plomb qui l'entourait. Un morceau de ce fer avec son enveloppe a été déposé au Musée départemental du Jura.

— Une notice contenue dans les *Annales de philosophie chrétienne*, et relative à la fonte des types mobiles d'un caractère chinois, nous apprend que désormais en France on pourra, au moyen de 8,848 caractères, susceptibles de se combiner entre eux, remplacer les 30,000 caractères nécessaires à l'impression des livres chinois; on peut donc espérer, d'après cela, que les trésors de science contenus dans les encyclopédies chinoises ne seront pas éternellement dérobés aux savans de l'Occident.

— M. de la Saussaye, secrétaire de la 4e session du congrès scientifique de France, qui doit se tenir à Blois le 11 septembre prochain, prie chaque société savante de lui faire connaître, avant le 1er avril, les questions qu'elle aurait à soumettre au congrès, et le nombre et les noms de ceux de ses membres qu'elle se proposerait d'y députer.

— On écrit de Langres : « Un jardinier d'un faubourg de Langres vient de découvrir un assez grand nombre de fragmens de poterie, presque en entier, de cette belle teinte rouge et de cette finesse de grain qui indiquent la belle époque romaine. Parmi ces débris on trouve une tasse assez petite, passablement entière, mais sans ornemens, et portant dans le fond l'empreinte d'une marque de potier, dont les caractères sont illisibles; des fragmens de vases d'une plus grande dimension, sur l'un desquels se trouve cette marque : OF. MODES, *officina Modesti*. Sur d'autres sont modelés en relief des figurines, des feuillages et des branches de vigne d'un dessin très pur et d'un goût exquis.

« D'autres vases brisés, de forme alongée, en terre blanchâtre très légère, avec des cannelures obliques. Les derniers débris sont d'une teinte noirâtre, en terre plus grossière et sans ornemens précis.

« Un clou de bronze portant une tête d'homme avec couronne dans la chevelure, et diverses médailles en bronze de différens modules et du haut et bas empire.

« Enfin un objet d'un autre genre fut rencontré en creusant une berge de la route de Châtillon, entre Humes et Beauchemin; c'est un fer de cheval sans trous pour les

clous, mais auquel était encore attaché un reste de la courroie qui servait à le fixer à la jambe. »

— Un cultivateur des environs de Montivilliers trouva, il y a six semaines, en labourant son champ, un vase de métal oxidé, qu'il prit pour du plomb; après l'avoir frotté, il emporta chez lui sa trouvaille, et le lendemain il la vendit à un chaudronnier ambulant, moyennant une demi-douzaine de cuillers d'étain: encore pensa-t-il avoir fait un marché excellent; le chaudronnier, lui, crut acheter du cuivre argenté, et la forme du vase trouvant, à cause de son volume, difficilement à se placer dans sa boîte, il l'aplatit avec force coups de marteau, et continua sa route par Dieppe, vers le nord.

Arrivé à Boulogne, il s'établit dans la cour d'une auberge, étala tout son bagage, et se mit en devoir d'étamer les casseroles de l'hôtel qu'on lui avait confiées. Un Anglais, qui le regardait faire, aperçut au milieu de cette batterie de cuisine le vase déformé; il le prit à la main, l'examina avec autant d'attention que de surprise, et finit par l'obtenir du propriétaire pour une somme de 5 fr. Monté chez lui, il reconnut, dans l'emplette qu'il venait de faire, une coupe antique d'argent pur, ornée de figures en bas-relief, du travail le plus exquis; les coups de marteau du vandale l'avaient très légèrement endommagée. Il emporta son trésor à Londres; un orfèvre lui rendit sa première forme, et un membre du parlement, grand amateur d'antiquités, l'acheta pour 15,000 fr. à son heureux possesseur.

— On lit dans le *Moniteur algérien :*

« M. Adrien Berbrugger, bibliothécaire de la ville d'Alger, a recueilli à Tlemecen et dans les environs plus de deux cents manuscrits arabes sur diverses matières. Il en a fait don à la bibliothèque publique de notre ville, qu'il est chargé de créer et de conserver. »

M. Berbrugger a écrit d'Oran, le 15 février, au sujet de son expédition scientifique à Tlemecen, la lettre suivante à M. Champollion, conservateur de la bibliothèque royale :

« Vous apprendrez avec étonnement que moi, paisible bibliothécaire, j'ai suivi nos braves soldats et leur illustre chef sur les champs de bataille; que, comme eux, j'ai entendu siffler les balles, subi les inconvéniens du bivouac, les fatigues des marches, en un mot, que j'ai mené la vie du troupier pendant trois mois. Vous me demanderez probablement en quoi mes fonctions m'obligeaient à en courir les chances : voici pourquoi.

« Mascara et Tlemecen renfermaient, à ce que j'avais appris, des manuscrits en assez grand nombre, et quelques uns fort intéressans. Je crus devoir profiter de l'occasion unique qui se présentait. Je déguisai mon individu civil sous un habit militaire, afin de n'être pas exposé aux inconvéniens du frac dans une marche militaire, et je partis pour Mascara, où je parvins en effet à rassembler un assez grand nombre de manuscrits orientaux. Je les enfermai dans une malle, qui avait été prise à la Macta, et que je repris à mon tour.

« J'obtins de l'administration qu'un chameau serait affecté au transport de mon précieux fardeau, auquel on ajouta cependant une caisse de biscuits, pour que le *pabulum corporis* fît équilibre au *pabulum animi;* le tout arriva en bon état jusqu'au village nommé El Bordj, situé dans l'Atlas. Quand il fallut se remettre en route, il se trouva que le chameau grand et vigoureux

qu'on m'avait donné avait été remplacé par un autre dont la taille et la force étaient loin de suffire au fardeau. Lorsque je m'aperçus de cette substitution, les dernières troupes quittaient le village, et les Bordjia descendaient de leurs montagnes avec des intentions peu pacifiques. Je suivis donc le mouvement, laissant les choses en cet état.

Vous avez peut-être vu mentionné dans les journaux le passage d'Aïn-Kabira.

« En descendant cette pente glaiseuse de l'Atlas, au milieu du brouillard, de la grêle et de la pluie, mon petit chameau tomba dans un précipice avec sa charge et se tua. Personne ne voulut descendre dans la fange où il était gisant, et, à vrai dire, cela était impraticable ; les manuscrits sont donc restés au pouvoir des Arabes, à qui je les avais enlevés ; et lorsque ce malheur fut connu, sur quoi pensez-vous que bien des gens se sont apitoyés ? sur les livres peut-être. Nullement. La caisse de biscuits eut seule une oraison funèbre.

« Heureusement j'avais eu l'idée de prendre les manuscrits les plus précieux sur mon cheval, et ceux-là furent sauvés. »

— Le même journal africain contient une lettre datée du bivouac de Aïn-El-Bridge. Nous y remarquons les passages suivans :

« A Aïn-El-Bridge on trouve une grande quantité de ruines romaines, dont quelques unes sont assez bien conservées pour que l'on puisse suivre à peu près les lignes que ces monumens détruits formaient sur le terrain. Au bord de la fontaine qui donne son nom à ce lieu (Aïn-El-Bridge, source du petit fort), j'ai trouvé une inscription latine dont une partie était enterrée. Avec le secours d'un sapeur du génie, je suis parvenu à redresser cette pierre; et si cette petite quantité de lignes soulève autant de controverse parmi les archéologues d'Europe qu'elle en a excité entre les antiquaires du camp de Aïn-El-Bridge, elle est destinée à faire quelque bruit dans le monde savant. Voici ce que j'y ai lu :

ANI......... MLXXX
OB MEMORIAM
PATRI FECERV
NT KREDES ·H·
VINC...........

« Sur un mamelon peu éloigné de cette fontaine on remarque une construction romaine dont la forme est celle d'un carré à côté arrondi. Le génie a gravé sur une des pierres les plus apparentes de ces ruines l'inscription suivante :

« *Le 11 janvier* 1836,
« *L'armée française commandée par le*
« *maréchal Clausel.* »

— On sait qu'on vient de célébrer en Angleterre la troisième fête séculaire de la première publication de la Bible entière en langue anglaise. On n'apprendra pas sans intérêt qu'on se dispose à réimprimer à Londres un fac-simile de cette Bible, connue sous le nom de Bible de Coverdale, parce que Coverdale en a achevé la traduction; et qu'on prépare aussi un fac-simile du premier Nouveau-Testament anglais, traduit par William Tyndale, et publié, en 1526, sous le règne de Henri VIII. Cette édition fut brûlée par ordre de la cour et des évêques; il n'en existe plus qu'un seul exemplaire complet, qui fait partie du musée du collége de Bristol, et qu'on suppose avoir appartenu à la reine Anne de Boulen. Le prix de souscription est de 35 sh. pour la Bible, et de 10 sh. pour le Nouveau-Testament.

Géologie.—Suivant le docteur Young, la profondeur moyenne de l'océan Atlanti-

que est environ de 3,000 pieds, et celle de l'océan Pacifique de 4,000. Bien que la sonde n'ait encore atteint qu'à une profondeur moitié de cette dernière, il résulte des observations faites à ce sujet que les mers d'Europe sont les moins profondes. L'Adriatique, entre la Dalmatie et les bouches du Pô, est d'une profondeur de 182 pieds; la profondeur de la Méditerranée est très inégale ; entre Gibraltar et Ceuta, elle est de 5,700 pieds, suivant le capitaine Smith ; à Nice, elle est, suivant Saussure, de 2,000 pieds environ ; M. Scoresby, dans les mers australes, a descendu la sonde à 7,700 pieds sans rencontrer le fond ; M. Parry, qui a choisi le même lieu pour ses observations, ne l'a pas non plus rencontré; l'expérience de M. Scoresby est, en ce genre, celle qui a été faite sur l'échelle la plus vaste.

Ainsi la profondeur de la mer est encore inconnue dans ses diverses parties. La plus grande mesure obtenue égale à peine la hauteur du pic du Midi, une des plus petites montagnes du globe.

— Nous lisons dans un journal anglais : « Il est question en Angleterre d'organiser, par voie de souscription nationale, une expédition destinée à explorer dans l'Afrique centrale et méridionale les régions inconnues qui, placées entre Litakou, principale ville des Boushouanas, et les montagnes de la Lune, renferment le bassin et peut-être la source du Zaïre. Il a été décidé que l'expédition prendrait le cap de Bonne-Espérance pour point de départ, et tenterait de s'ouvrir, par le grand lac de Tchad, un passage jusqu'aux côtes septentrionales que baigne la Méditerranée. »

— Marie-Blanche Alziary de Roquefort, l'une des deux actrices qui, sous le nom de Saint-Val, ont illustré la scène française, vient de mourir à Draguignan, à l'âge de 85 ans. Elle a suivi de près sa sœur aînée, décédée à Paris, après une longévité peu ordinaire. Celle-ci a laissé une fortune immobilière de 300,000 fr. ; l'autre songea moins à réaliser la sienne; cependant, devenue propriétaire de l'île *Lerina*, aujourd'hui St-Honorat, située en face de Cannes, elle s'y retira d'abord et vécut là quelque temps, comme une reine détrônée, philosophant sous les voûtes silencieuses de la plus ancienne abbaye des Gaules, d'où sont sortis de grands saints et des prélats illustres. Arrivée à cet âge où la pensée ne se nourrit plus que faiblement des fictions du passé, la noble actrice quitta son île; et, cédant à des affections de famille, elle vint résider à Draguignan, où elle s'est éteinte, sans agonie, dans les bras d'un neveu qui la chérissait. Ces deux actrices étaient nées dans la petite ville de Saint-Paul-du-Var.

— Sur la proposition de M. Spontini, l'académie des arts de Berlin a nommé, dans sa séance du 27 février, en assemblée générale de toutes les sections, membres ordinaires étrangers de cette académie. MM. Chérubini, notre collègue à Paris ; Baïni, maître de la chapelle Sixtine à Saint-Pierre de Rome ; et Basili, directeur du Conservatoire de musique de Milan.

— Un simple ouvrier graveur vient de faire une découverte d'une haute importance par l'économie qui en résultera dans la fabrication de nos armes de guerre. Les crosses de fusil, qui exigeaient une main-d'œuvre fort compliquée, se confectionnent maintenant, comme par miracle, à l'aide d'une machine. Le gouvernement vient d'acheter ce secret trois cent mille francs, et l'inventeur va s'occuper immédiatement d'établir une machine semblable dans chacun de nos arsenaux.

— Notre collègue, M. le marquis de Santa-Cruz, président de l'Académie royale de Madrid, vient d'acquitter sa cotisation à vie de 300 fr.

— M. Cullimore a lu dernièrement à la Société royale de littérature de Londres un Mémoire sur un *canicularium d'albâtre*, de la période de Thothmos III. L'auteur nomme ainsi deux antiques égyptiens appartenant à M. Sams, et qui paraissent avoir fait partie d'un même instrument destiné à l'enseignement de l'astronomie.

Le premier de ces antiques est un petit cercle d'albâtre incomplet, couvert de sculptures en relief ; ces sculptures représentent une pyramide vers laquelle se dirige une procession, composée aujourd'hui de neuf scarabées seulement ; il devait s'en trouver trois autres sur le côté qui est perdu.

La seconde partie de l'instrument ressemblait à une petite table ronde entourée d'un bord saillant Cette table est couverte de caractères parmi lesquels on distingue le nom de Thothmos III. Le centre est occupé par un seul scarabée dont la bouche est tournée vers le nom royal.

Le scarabée, dit l'auteur du Mémoire, était bien connu comme représentant, chez les Égyptiens, le soleil, la vie et le temps; il paraît indubitable que les douze scarabées, se mouvant dans un cercle vers un point donné, représentent la course annuelle du soleil. Il pense que l'anneau d'albâtre, figurant le plan de l'écliptique, se plaçait sur la petite table qui figurait celui de l'équateur. La connexion de ces deux objets lui semble établie par les rapports qu'il a remarqués entre les inscriptions dont ils sont couverts l'un et l'autre. De la disposition des scarabées, semblable à celle des signes dans le zodiaque de Denderah, il conclut que, dans cet instrument, le cycle caniculaire est indiqué en même temps que la course annuelle du soleil. Cette découverte serait d'une grande importance chronologique, comme établissant l'identité de Thothmos III, des tables d'Abydos et de Karnac, avec le Mœris ou Ménophrès historique dont l'époque est fixée astronomiquement, par Hérodote et Théon, à l'année 1325 avant J.-C.

Une autre conclusion de l'auteur du Mémoire, c'est que les Égyptiens ont connu la forme elliptique de l'orbite terrestre. Il fait remarquer que les scarabées sont disposés de la manière suivante : les deux plus grands sont les plus rapprochés de la pyramide; les autres vont en décroissant de grandeur à mesure qu'ils en sont plus éloignés, de sorte, dit-il, que, si nous supposons le cercle partagé par une ligne équinoxiale, nous aurons, d'une part, sept scarabées représentant la saison chaude, et, de l'autre, cinq seulement répondant à la saison d'hiver. Par cette disposition on a conservé le caractère de l'ellipse, en même temps que, pour la facilité du mouvement, on donnait à l'instrument une forme circulaire, partageant leurs saisons précisément de la même manière.

— Notre savant collègue, M. Alexandre Dumège, de Toulouse, possède en ce moment dans son cabinet la collection moderne la plus importante que l'on puisse trouver. C'est la réunion de six mille pièces sur les guerres des Pyrénées, des chouans, d'Italie et d'Égypte. Des lettres de Bonaparte, de Hoche, de Bernadotte, Davoust, Kléber, Masséna, Murat, et de cent autres personnages célèbres forment des monceaux et encombrent cette pièce. Les papiers arabes sont en grand nombre ; il y a des lettres des shérifs de la Mecque, des divans du Kaire, de Damiette, et des princes de la caravane, des cheiks et Beled, des Cophtes attachés à

l'administration des Français, etc. Là se trouve le général Menou qui signa, après s'être fait musulman, Jacob Abdallah Menou. M. Dumége a tiré de tout cela les *Mémoires du général Dugar*, premier possesseur de tous ces papiers. Mais il désirerait, étant à moitié propriétaire de tous les autographes, les aciers d'abord dans les archives de la France, et, si l'on refusait, dans celles de tout autre état, car cela a une véritable valeur. Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs que cette précieuse collection est à vendre. Déterminer nos hommes d'état à acquérir cette suite inappréciable de documens historiques serait, croyons-nous, rendre un bien grand service aux archives nationales.

— On sait que les écrits des astronomes arabes attestent les profondes connaissances de ce peuple dans la science des mouvemens célestes. Mais, outre des ouvrages, quelques monumens viennent à l'appui des travaux de ces savans et peuvent contribuer aux progrès de l'astronomie en même temps qu'ils constatent l'état de cette science aux époques où ils furent faits.

Parmi ces monumens on doit citer en première ligne le globe céleste coufique du musée Borgia, à Velletri, que Simon Assemani a publié; celui de la salle de mathématiques de Dresde, dont G.-V. S. Beigel a donné une notice, et celui qui fait partie du musée de la Société asiatique de Londres.

Il y a environ dix ans, le docteur Schiepati, de Milan, connu dans la république des lettres par l'application des médailles coufiques du cabinet Mainoni, fit la découverte d'un globe céleste coufique de la même espèce que celui du musée Borgia. Ce précieux monument, acquis, il y a peu de temps, avec la collection des médailles antiques du docteur Schiepati, par M. le chevalier Hennin, qui l'a apporté à Paris, est l'objet d'une note insérée dans le *Journal asiatique*.

Ce globe est en cuivre jaune, formé de deux hémisphères réunis à la ligne de l'horizon; un bâton en fer, qui paraît le traverser d'un pôle à l'autre, sort d'environ 20 ou 30 millimètres, et servait à fixer le cercle du méridien. Le diamètre du globe est d'environ 18 centimètres; celui du cercle d'horizon de 25, et la hauteur de toute la machine de 39. Le cercle du méridien, qui existait certainement dans l'origine, manque; mais cette perte est peu importante, si, comme on doit le croire, ce cercle ressemblait à celui du globe Borgia qui est simplement divisé en 360 degrés, sans noms ni signes.

Les figures représentant les constellations et les groupes d'étoiles avec leurs noms en caractères coufiques, les lettres exprimant les nombres, sont exécutées au burin avec une grande netteté. L'aspect de la surface du globe est absolument celui d'une planche gravée à l'eau-forte et au burin; et l'on s'étonne, en voyant un tel monument, que les travaux de cette nature n'aient pas fait découvrir à leurs auteurs l'art de graver ou plutôt l'impression de ces planches gravées, qui ne fut trouvé que 400 ans plus tard. Sauf les difficultés résultant de la forme ronde, il serait possible de tirer aujourd'hui des épreuves de ce globe.

La forme des figures des constellations de cette sphère fournit quelques observations curieuses sous le rapport des variations qui ont eu lieu dans la manière de les représenter. On y peut aussi trouver la matière de quelques remarques relatives à l'histoire de l'art du dessin chez les peuples orientaux.

Le globe du musée Borgia porte l'indica-

tion de l'époque où il a été fait, l'année de l'hégire 622 (1225 de l'ère chrétienne). Celui de M. Hennin ne porte pas de date; il résulterait des calculs du docteur Schiepati qu'il a été fait pour l'année 463 de l'hégire, vers le milieu du XIe siècle de l'ère chrétienne; ce qui ferait de ce globe le plus ancien ouvrage de ce genre que l'on connaisse aujourd'hui en Europe.

Il serait bien à désirer qu'un monument aussi important par son antiquité, sa nature et son extrême rareté, fût placé dans un dépôt public, et de préférence, sans doute, à l'Observatoire de Paris.

— M. le baron Chaudruc de Crazannes vient de publier d'intéressans détails sur un monument élevé à Figeac, en l'honneur de Champollion. C'est un obélisque égyptien, du style le plus sévère et le plus pur, en pierre grise et d'un granit très dur et très fin, extraite d'une carrière voisine de Figeac. (D'après cette indication, on peut supposer que cette pierre est une *eurite*.) Cet obélisque a 8 mètres 2 centimètres de haut. Il porte l'inscription suivante : « A la mémoire » de F.-J.-T. CHAMPOLLION, qui le premier pénétra dans les mystères de l'écriture et des monumens de l'antique Égypte, » et qui fut enlevé à la science par une » mort prématurée, le 4 mars, 1832. Il était » né à Figeac, le 23 septembre, 1791. »

—Au congrès scientifique qui se réunira le 1er août à Liége, M. Alexandre Rodenbach, qui est aveugle, soutiendra contre le sourd-muet Massieu l'opinion que les aveugles sont moins malheureux que les sourds-muets.

— Les dernières fouilles faites à Herculanum ont fait découvrir dans cette ville souterraine une magnifique hôtellerie; la première cour intérieure, dont le pavé est en mosaïque de diverses fleurs, était destiné à l'usage des animaux domestiques; les magasins et les chambres à coucher environnaient la dernière.

— Une vente de lettres et manuscrits autographes, qui a eu lieu à Londres, prouve que ce genre de curiosités littéraires, qui a tant d'amateurs parmi nous, n'est pas moins recherché chez nos voisins. De simples autographes sans beaucoup d'intérêt, de Sterne, Burke, Gray, Chesterfield, etc., se sont élevés de 150 à 200 francs de notre monnaie chacun. Une copie du *Tour en France*, de Johnson, écrite de sa main, a été vendue 500 francs ; et une pièce manuscrite, non publiée, de Goldsmith, 630 fr. On annonce pour le mois prochain une nouvelle vente de manuscrits, appartenant à la collection la plus riche et la plus importante qui ait été faite jusqu'ici par un particulier, c'est celle de M. Héber. Elle ne contient pas moins de 1,700 articles, dont plusieurs sont d'un grand intérêt pour notre propre histoire politique et littéraire. Nous citerons entre autres le roman français de Bertrand Duguesclin, sur vélin, offrant un récit des guerres auxquelles prit part le fameux connétable, des collections des poésies des troubadours et autres pièces des XIIIe et XIVe siècles.

— On a découvert dernièrement, en perçant des fondations dans le terrain des Feuillans, à Amiens, deux tronçons de colonnes antiques. Ces fragmens sont en craie dure; le premier représente une figure de jeune homme aux cheveux bouclés, nu et debout au milieu de feuillages de vigne et de grappes de raisin. D'une main il tient une coupe et de l'autre un thyrse. Une peau de bouc ou de tigre recouvre les épaules et vient se joindre au haut de la poitrine. Un serpent, qui paraît à ses pieds, lève la tête jusque près du vase; à la gauche et à la droite, au milieu du feuillage, on remarque

un animal ressemblant à un écureuil, et dans d'autres veines plusieurs escargots.

Il n'y a pas de doute que cette figure ne représente le dieu Bacchus, et que ces débris ne proviennent d'un temple élevé à ce dieu par les habitans d'Amiens.

On voit dans l'autre tronçon des feuillages de vigne avec des grappes de raisin, au milieu desquels se trouve la figure ou d'un lapin, ou d'un lièvre, signe dont les anciens se servaient pour marquer l'abondance, à cause de la fécondité de ces animaux. Dans les autres espaces se trouvent encore des escargots.

— Le 28 du mois de mars, on a découvert à Lisée, commune de Flostoy, province de Namur, un vase en terre dans lequel se trouvaient plus de 1,200 médailles qui paraissent en bronze. Ces médailles, dont une grande partie d'une assez parfaite conservation, sont romaines, des empereurs Gallien, Antonin, Claude, Victorinus, Tetricus et d'autres. Le vase était placé à l'extrémité d'une espèce de caveau muré dans lequel on a remarqué des restes d'ossemens. A proximité de cet endroit, qui forme un monticule et comme un promontoire entre deux vallons fort poissonneux, l'on a découvert d'anciennes fondations inconnues. Cette localité est appelée vulgairement Campagne à la Tour.

— M. Delmotte, archiviste de l'état et bibliothécaire de la ville de Mons, savant laborieux, vient de mourir; il était président de la Société des bibliophiles.

Notre collègue, M. Alph. Fresse-Montval, annonce, pour la première quinzaine d'août, l'apparition du premier numéro d'une nouvelle Revue intitulée LE CENSEUR CATHOLIQUE, revue des sciences, de l'histoire, de la philosophie, des arts et de la littérature. Prix, par an, pour Paris, 25 fr.; pour la province, 30 fr.; pour l'étranger, 35 fr. Ce journal paraîtra tous les jeudis. La division suivante a été adoptée pour le classeemnt des matières :

SCIENCES SOCIALES.	SCIENCES NATURELLES.	HISTOIRE.	PHILOSOPHIE.	ARTS.	LITTÉRATURE
Education.	Géologie.	Philosophie de l'histoire.	Théodicée.	Philosophie de l'art.	Poésie.
Législation.	Astronomie.	Critique historique.	Psychologie.	Sculpture.	Drames.
	Anthropologie.			Peinture.	Romans.
	Physiologie.			Musique.	
	Anatomie.				
	Zoologie.				

On s'abonne rue des Mathurins-Saint-Jacques, n. 24.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Nécessité d'une dernière débacle en France, brochure *phalanstérienne*, sans nom d'auteur.

Supplément au Dictionnaire de l'Académie française, in-4, par notre collègue M. Raymond.

Choiseul et Pombal, brochure de notre collègue M. Paul de Chamrobert.

Histoire du Nouveau-Testament, par notre collègue M. l'abbé A.-F. James, 1 beau volume in-4.

Une Histoire, par Madame S. Ulliac Trémadeure, 1 vol. in-12.

La Pierre de touche, par la même, 1 vol. in-8.

Histoire du Forez, 2 vol. in-8, par M. Aug. Bernard jeune.

Recherches sur les peuples qui habitent le nord de l'ancien Poitou, 2 brochures in-8, par notre collègue M. de la Fontenelle de Vaudoré, de Poitiers (extrait de la Revue Anglo-Française de cette ville.)

La Fronde en Poitou, 1 brochure in-8, par le même, (extrait de la même publication).

Ouvrages publiés par l'établissement géographique de Bruxelles, une broch. in-18, par notre collègue M. Vandermaelen, directeur de cet établissement.

Lettre sur l'établissement géographique de Bruxelles, 1 broch. in-18, par le même.

Contes populaires et traditions de la Lorraine, 1 vol. in-12, par notre collègue M. Richard des Vosges, bibliothécaire à Remiremont.

Relation de la bataille de Diernsten, 1 vol. in-8, par notre collègue M. le chevalier Talendier, commandant la ville de Strasbourg.

Notice sur une collection de 180 *manuscrits concernant l'histoire de la Belgique, déposés à la bibliothèque du roi, à Paris*, 1 broch. in-8, par notre collègue M. Gachart, conservateur des archives du royaume de Belgique.

Suite des détails sur l'émancipation des esclaves dans les colonies anglaises, 1 brochure in-8, par notre collègue M. Maccaulay.

Histoire d'Allemagne, traduite de Pfyster, 2 vol. in-8, par notre collègue M. Paquis.

Histoire de la Confédération suisse, par Jean de Muller, Robert Gloutz-Blozheim et J.-J. Hottinger, traduite de l'allemand, et continuée jusqu'à nos jours, par MM. Charles Monnard et Louis Vulliémin, membre de l'Institut historique.

Formé à l'école des anciens, et surtout de Tacite, Jean de Muller s'est placé, par la composition et le style de son ouvrage, au premier rang des écrivains de l'Allemagne.

Paris pittoresque, histoire monumentale et populaire, rédigée et publiée sous

la direction de MM. Germain Sarrut et B.St-Edme, membres de l'Institut historique, avec un atlas de 150 planches représentant un ou plusieurs sujets. — 100 livraisons de 2 feuilles grand in-8. Prix : 50 cent. la livraison. Formant 4 vol. de 800 pages chacun.

Cette histoire de Paris, une des plus complètes que nous possédions, n'est pas bornée à la description des monumens de la capitale; toutes les institutions y trouvent place. Au luxe de la typographie les éditeurs ont joint celui des gravures. Cet ouvrage mérite d'être encouragé.

Histoire des Sociétés secrètes, pactes, fédérations et associations populaires et patriotiques, par MM. Augier de la Sauzaye et B. Saint-Edme, 3 vol. in-8 en 6 livraisons. — Librairie de Leclaire et compagnie.

Le Kosak, roman historique, 2 vol. in-8, chez A. Leclaire et compagnie, libraire de l'institut historique, rue Hautefeuille, 14, par M. Czynski, auteur du *Grand-duc Constantin*. Les Kosaks, il y a deux siècles, constituaient un peuple libre, et ce ne fut qu'après des luttes sanglantes qu'ils furent soumis à l'esclavage. Dans cette époque d'oppression et de résistance se signala Bogdan, hetman des Kosaks, que M. Salvandy compare à Cromwell et d'autres historiens à Mithridate. M. Czynski, membre de l'institut historique, l'a choisi pour héros de son roman. Cet ouvrage réclame une attention particulière.

Histoire de Normandie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Angleterre en 1066, par M.Th. Licquet, *précédée d'une introduction sur la littérature, la mythologie, les mœurs des hommes du nord*, par M. G.-B. Depping, 2 volumes in-8, accompagnés d'une carte de Normandie.

Histoire de la Normandie, sous le règne de Guillaume-le-Conquérant et de ses successeurs, depuis la conquête de l'Angleterre jusqu'à la réunion de la Normandie au royaume de France, par M. G.-B. Depping, 2 volumes in-8, imprimé s par Crapelet.

Le travail de M. Th. Licquet et celui de M. Depping se lient essentiellement et forment une histoire presque entière de la Normandie. Il serait à désirer que M. Depping s'occupât de la compléter en l'amenant jusqu'au moment de la suppressiondes provinces et, par extension, jusqu'à nos jours.

Tous ces ouvrages se trouvent chez Amédée LECLAIRE, libraire de l'*Institut historique*, rue Hautefeuille, 14 ; et chez d'Urtubie et Worms, imprimeurs de l'*Institut historique*, rue St-Pierre Montmartre, n. 17.

Le secrétaire perpétuel EUGÈNE DE MONGLAVE.

MÉMOIRES.

HISTOIRE DE L'ÉDUCATION DES SOURDS-MUETS.

L'origine de l'art d'instruire les sourds-muets est encore enveloppée de ténèbres. L'histoire la fait remonter au seizième siècle. Avant cette époque, Aristote avait déclaré ces êtres malheureux incapables de s'élever aux idées abstraites et morales. Saint Augustin les avait exclus de la connaissance de la foi. Qui eût osé contrôler le terrible arrêt de pareils maîtres? Les lois romaines les déshéritaient d'une partie des droits civils; elles les déclaraient inhabiles à gérer leurs biens et les arrachaient aux principaux avantages de la vie sociale. Tout le monde sait qu'à Sparte, où le citoyen était tout et l'homme rien, on ôtait la vie aux enfans qui étaient atteints d'un vice d'organisation quelconque. Suivant le témoignage de l'abbé de l'Épée, il y avait des pays où l'on faisait périr à l'âge de trois ans, au plus, ceux qui ne pouvaient pas entendre ni parler, parce qu'ils étaient regardés comme des monstres. C'étaient des victimes que ces peuples dévouaient aux dieux infernaux et qu'ils leurs sacrifiaient inhumainement. Au contraire, chez certaines nations de l'Asie, ces êtres malheureux étaient l'objet de la vénération publique. On regardait leur infirmité comme un gage de la faveur céleste, témoin les crétins du Valais. Presque partout ailleurs, victimes de je ne sais quel barbare préjugé qui les faisait considérer comme une espèce d'êtres à part, marqués du sceau du courroux céleste, ils n'inspiraient aux autres hommes qu'horreur ou du moins qu'une compassion humiliante! Pour comble de désespoir, ceux mêmes qui leur avaient donné le jour s'empressaient de les dérober à tous les regards comme un sujet de honte. Ils les ensevelissaient dans un cloître ou dans l'obscurité de quelque pension inconnue. Enfin cette prévention contagieuse semblait se communiquer de génération en génération, de sorte que Rodolphe Agricola range sérieusement au nombre des merveilles de son siècle un sourd-muet comprenant ce qu'on écrivait devant lui. Un auteur du quinzième siècle cite comme un phénomène rare un sourd-muet qui savait tresser des filets pour la pêche.

La civilisation qui marchait, fauchant à droite et à gauche les préjugés qu'elle rencontrait sur sa route, la civilisation semblait respecter celui qui pesait sur les sourds-muets. Il fallait que la religion chrétienne descendît des cieux pour élever ces infortunés à elle, pour les réhabiliter dans toute la dignité humaine. Ce ne fut que vers le seizième siècle, comme nous l'avons dit, que des essais furent tentés dans le but de faire jouir cette classe intéressante du bienfait de l'instruction. Comme on a cru longtemps (et cette opinion subsiste encore malheureusement de nos jours) que la parole était indispensable, tant pour la formation des idées que pour leur transmission

immédiate, on dut chercher les moyens d'enseigner l'articulation aux sourds-muets, et l'on commença à faire fausse route dès le point de départ.

Tous les auteurs qui se sont occupés des sourds-muets attribuent à Pedro de Ponce (1), bénédictin espagnol du couvent de Sahagues, au royaume de Léon, le mérite d'avoir créé l'art d'élever les sourds-muets, bien qu'il n'ait laissé aucun écrit sur sa méthode. Il avait instruit deux frères et une sœur du connétable de Velasco, tous privés de la parole, ainsi que le fils du gouverneur d'Aragon, affligé de la même infirmité. Les autres sourds-muets formés pas ses soins soutenaient en public des discussions sur l'astronomie, la physique et la logique. *Ils se distinguaient tellement dans les sciences*, ajoutent les auteurs espagnols, *qu'ils eussent passé pour gens habiles aux yeux mêmes d'Aristote.* Et ces succès éclatans portèrent dans l'univers la juste célébrité de l'habile professeur. Ce n'est pas que des éducations isolées de ce genre n'eussent pas eu lieu dans des temps plus ou moins reculés, mais elles étaient restées inconnues des contemporains. En 1578 J. Pasch avait élevé deux de ses enfans sourds-muets. Enfin, s'il est quelqu'un qui puisse revendiquer à juste titre l'honneur d'avoir exposé le premier les principes sur lesquels repose l'art d'instruire ces malheureux, c'est assurément Jérôme Cardan (2), ce philosophe italien si subtil, si crédule, si bien de son époque et qu'on regarde avec raison comme un des réformateurs de la philosophie de son siècle. Mais il ne s'appliqua pas exclusivement à cet art de bienfaisance; et si ses observations ont été consignées dans ses écrits, son but a été simplement de démontrer la possibilité d'apprendre à lire et à écrire aux sourds-muets.

En 1620, c'est-à-dire trente-six ans après la mort de Pedro de Ponce, un livre intitulé *l'Art d'enseigner aux muets à parler* (1) vit le jour en Espagne. Nous sommes redevables de cet ouvrage, le premier qui ait été composé sur cette matière, au désir qu'éprouvait Pedro Bonnet, secrétaire du connétable de Castille, d'adoucir la position du frère de ce connétable, devenu sourd à l'âge de quatre ans. Bonnet, dont le nom est tout français, se donne pour l'inventeur de cet art. Il ne nous appartient pas de prononcer jusqu'à quel point on doit ajouter foi à son témoignage. Au reste, on remarque qu'il a introduit le premier dans son ouvrage l'alphabet manuel, qu'il ne faut pas confondre avec celui dont les écoliers se servent pour soutenir une conversation muette à l'insu de leurs maîtres, alphabet qui représente successivement les lettres de chaque mot par des signes faits au moyen des doigts d'une seule main, tandis que l'alphabet manuel demande l'emploi des deux mains, ou des deux bras et de certaines parties du corps humain. Ce dernier alphabet, déjà connu des anciens, fut adopté par l'abbé de l'Épée à quelques légères modifications près. Il n'avait fait usage jusque là que de l'alphabet à deux mains. L'alphabet manuel se répandit dans toutes les écoles de France, d'Italie, d'Allemagne, de Russie, de Suède, d'Amérique et dans la plupart de celles d'Angleterre.

Pedro Bonnet a joint à son alphabet une description des positions et des mouvemens qu'il faut donner aux organes de la voix

(1) Mort en 1584.

(2) Né en 1501, mort en 1576.

(1) Arte para ensenar à hablar à los mudos.

pour reproduire les lettres. Puis il a tenté en détail le procédé qui doit être employé pour chaque lettre en particulier. Quant à l'alphabet *labial*, c'est-à-dire à la lecture sur les lèvres, trop préconisée peut-être de nos jours, Bonnet le regarde comme un moyen peu nécessaire et peu utile.

Pedro Bonnet n'a pas joui de sa gloire sans compétiteur. On attribue aussi l'invention de son art à Ramire de Carion, muet de naissance, qui enseignait lui-même aux sourds-muets à lire et à prononcer quelques mots, et qui fit l'éducation d'Emmanuel-Philibert, prince de Carignan, sourd-muet. Son ouvrage fut imprimé neuf ans après celui de Bonnet.

Vers le seizième siècle, l'Italie dans ses plus beaux jours produisit aussi des hommes qui s'occupèrent de l'éducation des sourds-muets; mais elle n'en vit aucun mettre en pratique les principes qu'ils avaient exposés dans leurs ouvrages, excepté Pedro de Castro, autre Espagnol, premier médecin du duc de Mantoue. Celui-ci qui eut, dit-on, pour élève le fils du prince Thomas de Savoie, ne marcha pas avec moins d'honneur sur les traces de Bonnet: mais nous n'avons rien de lui sur l'art d'instruire les sourds-muets.

J. Wallis, professeur de mathématiques à l'université d'Oxford, est le premier qui ait essayé en Angleterre de mettre le sourd-muet en position d'exprimer ses pensées par la parole ou par écrit, et de comprendre les pensées d'autrui. Il publia, dit-on, un excellent traité de la parole ou de la formation des sons (*Grammatica linguæ anglicanæ*), où il explique comment on doit s'y prendre pour rectifier tous les vices de prononciation. Il consacra ses soins et ses talens à plusieurs infortunés, et, malgré ses succès brillans dans cette tâche, il ne tarda pas à proscrire l'articulation comme offrant une bien faible ressource au développement intellectuel, pour adopter tout-à-fait le langage des gestes, peinture immédiate de la pensée et du sentiment. « En peu de temps, dit cet homme d'un » esprit supérieur dans une lettre au doc» teur Beverley (*Transactions philosophi*» *ques de Londres, octobre* 1698), mes » élèves avaient acquis beaucoup plus de sa» voir qu'on n'en pourrait supposer d'hom» mes dans leur position : ils étaient en » état, si on les eût cultivés, d'acquérir tou» tes les connaissances qui se transmettent » par la lecture. »

Jean Bulwer avait déjà mis au jour à Londres, douze ans environ auparavant, c'est-à-dire en l'année 1648, son *Philosophe* ou *l'Ami des sourds-muets;* William Holder, ecclésiastique, recteur de Blechington, avait aussi déjà essayé de rendre la parole à un sourd-muet : mais l'un et l'autre, ne s'étant pas livrés à l'étude approfondie de cet art, ne pouvaient pas revendiquer la priorité de l'invention, pas plus que Degby et Gregory, autres Anglais entrés avec succès dans cette carrière. Vers le même temps (en 1770) parut à Londres l'ouvrage de Sibscota intitulé *Discours d'un sourd-muet*.

En Hollande, Van Helmont (1) publia en 1667 un ouvrage où il s'occupe exclusivement du mécanisme des organes vocaux et non de l'intelligence de la langue, et où il s'attache à établir la nécessité d'appliquer à l'enseignement de la prononciation la langue hébraïque, que l'auteur regarde comme devant être naturelle aux hommes, parce qu'elle a été instituée par Dieu. Malgré cette singulière idée, la science lui doit

(1) Né en 1618, mort en 1724.

plusieurs résultats qu'il serait injuste de lui contester.

Plusieurs années après, Conrad Amman, médecin suisse(1), qui exerçait à Amsterdam, présenta, dans un traité imprimé en 1692 (*Surdus loquens*), des vues profondes sur la formation des sons; et plus tard (en 1700) il publia sa *Dissertation sur la parole*, qui est le complément du premier ouvrage. Il assure que lorsqu'il commença à s'occuper de l'instruction des sourds-muets il n'avait aucune connaissance des écrits des auteurs que j'ai cités, pas même de Van Helmont. Ses essais furent couronnés de brillans succès.

Beauvais de Préau donna une traduction française de la *Dissertation sur la parole*, de Conrad Amman, à la suite d'un *Cours élémentaire d'instruction des sourds-muets*, par l'abbé Deschamps. Mais n'ayant pas réfléchi qu'il y avait des modifications à faire subir aux procédés d'Amman pour les rendre applicables à la prononciation française, son travail ne put pas servir de guide aux instituteurs français. Ce fut donc un nouveau service que l'abbé de l'Epée rendit aux amis de l'humanité, en adaptant à la manière de prononcer particulière à la nation française les principes de Bonnet et d'Amman, qu'il appelle ses maîtres en cette matière, et en y joignant ses propres observations. Cet opuscule étant devenu extrêmement rare, M. Bébian le fit réimprimer en 1809, avec des notes explicatives, à la suite de son Éloge de ce bienfaiteur de l'humanité, éloge couronné dans la même année par la Société royale académique des sciences de Paris et traduit dans plusieurs langues.

Si l'on considère quelles ont dû être les lumières du médecin suisse, n'est-on pas en droit de s'étonner qu'il ait pu accorder à la parole le prétendu privilége de faire arriver directement et sûrement à l'instruction? C'est en cela que ses principes diffèrent de ceux de Wallis, le seul qui jusque là ait entrevu la véritable base de l'enseignement.

Dès le commencement du dix-huitième siècle, en Allemagne, Kerger fit le premier l'objet de ses études sérieuses de la partie de l'art d'instruire les sourds-muets qui se rapporte à l'articulation. Il parut cependant accorder la prééminence à la pantomime. Il nous reste une lettre de lui à Ettmuller sur les soins à donner aux sourds-muets (1).

Georges Raphel, compatriote de Kerger, avait dans le nombre de ses enfans trois demoiselles sourdes-muettes dont il entreprit lui-même l'éducation. On trouve dans son ouvrage publié pour la première fois à Lunebourg, en 1718, grace aux soins de Perschke, un résumé des procédés qu'il a mis en pratique pour tâcher d'améliorer la position de ses filles chéries. Le succès ayant surpassé son attente, il voulut faire partager aux pères de famille, frappés du même malheur que lui, le bonheur dont il jouissait. Les travaux de Raphel n'avaient guère pour objet que la prononciation artificielle. Il suivait encore une fausse route.

Enfin on vit Lasius, Arnoldi et Heinicke tenter de nouveaux progrès dans cette partie de l'enseignement.

Le premier, Othon Benjam. Lasius, supérieur ecclésiastique à Burgdorff, dans la principauté de Zell, publia en 1775 un ouvrage qui renferme le récit de l'éducation de Mlle de Meding, sourde-muette de naissance, et une sorte d'alphabet manuel.

Le pasteur Arnoldi, talent plus heureux,

(1) Né à Schaffouse en 1669, mort en 1724.

(1) Kergeri littera ad Ettmullerum de curâ surdorum mutorumque, 1704.



obtint des résultats plus brillans dans l'éducation d'un sourd-muet, fils d'un seigneur hessois. Sa charité évangélique recueillit encore de pauvres sourds-muets, moins bien favorisés de la fortune. Son écrit, imprimé en 1777, est aussi remarquable par la profondeur de ses vues sur les dispositions naturelles des sourds-muets, que par la sagesse des conseils qu'il donne à ceux qui veulent remplir auprès d'eux les fonctions d'instituteur. Le moyen d'enseignement, auquel il paraît s'attacher plus particulièrement, est l'emploi du dessin, servant d'interprétation aux objets absens, aux idées même abstraites, et pourtant il appelle avant tout l'attention de l'instituteur sur la langue naturelle du sourd-muet, en prouvant que la tâche du maître en cela sera plus facile, et que le travail sera pour l'élève plus fructueux et plus agréable en même temps.

Heinicke, après avoir exercé diverses professions, devint directeur de l'école des sourds-muets de Leipsick, fondée en 1778 par l'électeur de Saxe. Ses succès dans la carrière obtinrent les suffrages du public éclairé de l'Allemagne; mais, avec un vaste talent pour l'enseignement, avec une profonde connaissance de la théorie et de la pratique, il eut le tort grave de se livrer à des invectives violentes contre ses rivaux, à d'indignes attaques contre la méthode de l'abbé de l'Épée. La veuve de Heinicke dirigea après lui l'institut de Leipsick, et c'est de cette école qu'est sorti M. Esckhe, auquel a été confiée la direction de celle de Berlin.

Divers auteurs ont traité la question sous le point de vue médical; mais leurs travaux ne rentrent pas dans le cadre où j'ai cru devoir me circonscrire. La matière serait inépuisable si nous entreprenions de la traiter sous toutes ses faces. Reconquérir à la société des êtres incomplets que la nature en avait repoussés, et qui, livrés à eux-mêmes, eussent croupi dans l'abrutissement de la bête la plus sauvage, ce n'est pas une œuvre ordinaire, c'est une création tout entière, c'est le complément heureux du travail de la Providence. Honneur à ceux qui se sont imposé cette admirable tâche!

Le père Vanin de la doctrine chrétienne est le premier en France qui se soit occupé de l'enseignement des sourds-muets. C'est au moyen des estampes représentant les principaux traits de l'histoire sainte qu'il instruisit deux sœurs jumelles sourdes-muettes. Ces infortunées, qui n'avaient pu en retirer que de bien faibles avantages, trouvèrent un plus ample dédommagement dans les soins éclairés de l'abbé de l'Épée.

Madame de Sainte-Rose, religieuse de la Croix du faubourg Saint-Antoine, avait aussi formé deux élèves en se servant de l'alphabet manuel français et des signes naturels. L'une d'elles réussit parfaitement, d'après ce que raconte l'abbé de l'Epée.

Cependant en 1745, Rodrigue Pereire, portugais, arriva en France, et il se présenta à l'académie des sciences comme inventeur de l'art d'instruire les sourds-muets. Les suffrages de la docte académie ne lui manquèrent pas; le roi lui accorda, avec une pension, le titre de son secrétaire-interprète pour la langue des sourds-muets. Il était si intéressé à couvrir sa méthode d'un voile impénétrable, qu'il offrit de la révéler si le gouvernement consentait à y mettre un prix considérable. On assure qu'il faisait prêter serment à ses élèves de ne jamais la divulguer. Sa famille elle-même l'ignorait; mais la vérité éclate tôt ou tard. On découvrit que tout l'art de Pereire n'était qu'uu larcin fait à Ponce et à Bonnet. Toutefois rebuté des obstacles contre les-

quels il avait à lutter dans l'enseignement de la parole, il l'abandonna pour adopter un alphabet manuel qu'il décora du nom grec de *dactylologie*. Il a prétendu faire de ce moyen matériel la base essentielle de l'instruction des sourds-muets. Mais ce n'est point une méthode, ce n'est qu'un auxiliaire comme l'articulation. Par la dactylologie ou le langage des doigts, on peut tracer les mots d'une langue qu'on ne comprend pas.

Quoi qu'il en soit, les amis de l'humanité doivent déplorer que Pereire ait voulu ensevelir dans la tombe le premier secret de sa prétendue méthode, qu'il ne trouva jamais à vendre. Les fastes de l'Académie des sciences font mention seulement d'un mémoire qu'il avait lu dans son sein le 11 juin 1749 et des succès obtenus par l'instituteur qui lui avait présenté de ses élèves (1). D'ailleurs, d'après une lettre du sourd-muet Saboureux de Fontenay (2), qui avait eu pour premier maître M. Lucas, entrepreneur de bâtimens à Ganges, et qui depuis fut élève de Pereire, lettre curieuse qui nous a été conservée dans le Journal de Verdun, cet instituteur faisait concourir le langage des doigts avec la lecture et l'écriture, et affectait du mépris pour la pantomime. Nous dirons en passant que le sourd-muet Saboureux de Fontenay, adversaire des signes méthodiques de l'abbé de l'Épée, avait inséré plusieurs articles sur divers sujets dans le journal dont il vient d'être fait mention, et qu'il avait composé un ouvrage dont il se proposait la publication, mais qui n'a pas vu le jour. Cet ouvrage, dit-on, roulait sur les langues et remontait jusqu'à leur origine. C'est ainsi que l'aveugle Sanderson a écrit sur les couleurs et sur les étoiles, qu'il n'a jamais pu distinguer. Le vénérable abbé de l'Epée rend la plus complète justice à ses talens, et le présente comme un exemple frappant du haut degré d'instruction auquel un sourd-muet peut atteindre.

(1) Histoire de l'Académie des Sciences, années 1749, 1753, 1763.

(2) Natif de Versailles, fils d'un maréchal-de-logis des chevau-légers de la garde du roi, grade équivalent à celui de colonel.

Quelques années après, Ernaud se présenta aussi avec un de ses élèves à l'Académie des sciences, et fit hommage à cette compagnie d'un mémoire qui renferme l'exposition de ses procédés. Il obtint à son tour le titre d'inventeur de l'art d'instruire les sourds-muets (1). Pereire le lui contesta en l'accusant de plagiat. Mais on pourra juger jusqu'à quel point cette accusation est fondée, en considérant que Pereire, comme nous l'avons dit, prétend faire de la dactylologie la base fondamentale de son système, tandis qu'Ernaud accorde la supériorité à l'alphabet labial, qui consiste à lire la parole sur les lèvres, et à l'alphabet guttural, et qu'il condamne sans réserve l'alphabet manuel.

L'abbé Deschamps, chapelain de l'église d'Orléans, fit paraître l'année suivante (en 1779) *un Cours élémentaire d'éducation des sourds-muets*, où il partage la durée de l'enseignement en deux périodes, la première consacrée à la prononciation, la seconde à l'intelligence de la langue par le moyen des signes mimiques. D'un autre côté il dédaigne le dernier moyen et le rabaisse au dessous de l'articulation et de l'alphabet labial. Son ouvrage a été l'objet des critiques judicieuses du sourd-muet Desloges, simple ouvrier relieur, sous le titre d'*Observations d'un sourd-muet*. Permettez-moi de vous citer à ce propos un passage d'une lettre de Desloges aux ré-

(1) Mémoires des Savans étrangers, année 1778.

dacteurs du *Journal encyclopédique* de Bouillon :

« Plusieurs personnes, dit-il, paraissent » surprises que je me sois donné l'épithète » d'auteur étrange, d'espèce singulière. » Elles ignorent qu'il n'y eut jamais d'é- » crivain dans une situation pareille à la » mienne. Je vous en fais juges, Messieurs. » Sourd-muet depuis l'âge de sept ans, aban- » donné à moi-même et n'ayant reçu au- » cune instruction depuis cette époque, où « je savais seulement lire et un peu écrire; » venu à Paris à vingt-un ans; mis en ap- » prentissage contre le gré et l'avis de mes » parens qui me jugeaient incapable de » rien apprendre; obligé de chercher de » l'ouvrage pour subsister; sans appui, » sans protection, sans ressource; réduit « deux fois à l'hôpital, faute d'ouvrage; » forcé de lutter sans cesse contre la mi- » sère, l'opinion, le préjugé, les injures, » les railleries les plus sanglantes de pa- » rens, d'amis, de voisins, de confrères » qui me traitent de bête, d'imbécile, de » fou qui prétend faire le raisonneur et » avoir plus d'esprit qu'eux, mais qui sera » mis quelque jour aux Petites-Maisons : » voilà, Messieurs, la situation de l'étrange » auteur sourd-muet; voilà les encourage- » mens, les conseils, qu'il a reçus. C'est » dans ces circonstances, les outils d'une » main, la plume de l'autre, qu'il a com- » posé ces observations, etc., etc. » (Février 1780, p. 463.)

Revenons à l'abbé Deschamps. Cet instituteur se flattait que, sans autre secours que les mots qu'il faisait prononcer à ses élèves, ils seraient capables *d'accroître avec le temps la somme de leurs idées, de les rectifier, de les combiner comme font les enfans ordinaires avec les progrès de l'âge*. Et il refusait au langage mimique le privilége de donner l'intelligence de la valeur absolue des mots, de leur valeur relative, et de faire sentir l'influence qu'ils exercent les uns sur les autres dans la composition de la phrase. L'abbé de l'Épée s'était efforcé en vain de lui démontrer la fausseté de ces assertions, il persistait à ne voir que les difficultés du langage d'action.

Au reste, les écrits de l'abbé Deschamps n'offrent rien de neuf : ils ne sont que l'application des principes de ceux qui l'ont précédé dans cette carrière. Ce qui le recommande cependant à la reconnaissance des amis de l'humanité, c'est le dévouement qu'il ne cessa de déployer dans l'exercice de ses fonctions, et qui s'étendit aux aveugles-nés et jusqu'aux aveugles sourds-muets, dont nous voyons heureusement peu d'exemples. Il est, dit-on, le premier en France qui ait tracé les linéamens de l'art qui enseigne la lecture et l'écriture aux aveugles de naissance. Il avait promis d'exposer *les principes élémentaires des sciences pour l'éducation des sourds-muets* à la suite de l'ouvrage que nous venons de citer. Il paraît n'avoir pas mis son projet à exécution.

L'abbé de l'Épée! A ce nom que de sentimens divers viennent en foule assaillir mon ame! Ma plume s'arrête. Reçois ici le tribut de notre vénération et de notre reconnaissance, toi à qui était réservée la gloire de poser les fondemens de l'édifice intellectuel que tu élevais à l'humanité souffrante et de renverser d'une main puissante la digue que la nature ou plutôt les préjugés avaient opposée à ces malheureux. C'est toi qui les as réhabilités dans toute la dignité humaine. Ah! que n'érige-t-on des autels à ton génie comme on en prodigue à l'éloquence et au courage ?... Mais qu'importe. Ceux que les sourds-muets t'élèvent

dans leurs cœurs reconnaissans sont plus durables que l'airain et le bronze.

C'est à une heureuse circonstance que la société est redevable d'un art qui opère de si étonnantes métamorphoses partout où on en fait une intelligente application. Un jour l'abbé de l'Épée s'était présenté chez une dame, rue des Fossés-Saint-Victor à Paris. Ses deux filles avaient les yeux fixés sur leurs ouvrages d'aiguille. L'abbé eut beau les questionner, elles ne répondirent rien. La mère arrive, tout est expliqué: elles sont sourdes-muettes. Le bon abbé de l'Épée, touché de pitié pour une si cruelle position, et se croyant appelé par la Providence à la grande œuvre de la régénération de ces infortunées, résolut de se consacrer à l'éducation de ces demoiselles, qui avait été commencée par le Père Vanin de la doctrine chrétienne, sans autre secours que celui des estampes, ressource en elle-même très faible et très incertaine, comme l'abbé de l'Épée l'a observé lui-même. Mais dans quelle route allait-il s'engager, sans guide, n'ayant jamais eu connaissance des méthodes mises en usage avant lui et s'étant exclusivement occupé de matières théologiques et morales? Ne fallait-il pas en effet que la charité dévorât l'ame de ce saint prêtre, pour qu'il ne se laissât point effrayer par les obstacles?

L'abbé de l'Épée s'était souvenu, comme il nous l'apprend lui-même, que dans une conversation, à seize ans, avec son répétiteur de philosophie, excellent métaphysicien, celui-ci lui avait prouvé ce principe incontestable : « qu'il n'y a pas plus de liaison » naturelle entre des idées et des sons arti- » culés qui frappent les oreilles, qu'entre » les mêmes idées et des caractères tracés par » écrit qui frappent les yeux. » Il en concluait qu'il était possible d'instruire les sourds-muets par des caractères écrits et toujours accompagnés de signes sensibles, comme on instruit les autres hommes par des paroles et des signes qui en donnent l'interprétation. Combien de résultats surprenans devaient découler de ce principe si simple, qui a pourtant assuré la supériorité de la méthode de l'abbé de l'Épée !

On peut penser, d'après ces considérations, qu'il avait réfuté victorieusement les assertions des philosophes et des théologiens. Les uns prétendaient que la parole était la seule voie capable de conduire aux idées élevées; les autres attribuaient à cet instrument matériel la vertu de transmettre les lumières de la foi.

Ce grand homme avait découvert de son regard d'aigle, dans la pantomime encore informe des sourds-muets, les germes d'une langue plus abondante et plus féconde que la langue la mieux cultivée et la plus riche. Il avait proclamé, à la face de l'Europe étonnée, que la langue que parlent les sourds-muets est la langue éternelle et universelle, et que si l'on pouvait espérer l'établissement d'une langue, souvent désirée des philosophes, au moyen de laquelle les hommes de toutes les nations s'entendissent indépendamment de toute langue articulée, il pensait, comme Vossius, que le langage des gestes remplirait ce but. Cette opinion est partagée par M. Bébian, ancien censeur des études de l'institution royale des sourds-muets de Paris, dont les talens hors ligne dans cet art sont appréciés de tous les instituteurs. Le but, ajoute M. Bébian, ne sera atteint que lorsqu'on aura réussi à fixer le langage des gestes sur le papier aussi fidèlement et avec autant de facilité que la parole.

On cite le savant Leibnitz comme ayant conçu le premier le projet hardi d'une langue universelle. Soixante-dix ans auparavant

Descartes avait eu l'idée de cette langue. Mais ce célèbre philosophe écrit que ce n'était que dans le *pays des romans* qu'elle pourrait devenir commune à tous les peuples. Il n'avait pas pensé aux gestes, non plus que Leibnitz.

Ce but est poursuivi avec persévérance, depuis longues années, par notre honorable secrétaire perpétuel, M. Eugène de Monglave, et je suis heureux d'avoir pu joindre mes efforts aux siens dans cette œuvre difficile, mais dont le succès ne nous semble plus désormais douteux.

Toutefois, convenons-en, l'abbé de l'Épée n'a pas été conséquent avec lui-même dans la nouvelle route qu'il a la gloire d'avoir le premier tracée. Mais y a-t-il jamais eu de génie sans écarts? Le principe qu'il avait développé avec tant de force et de vérité, et qui consiste à apprendre une langue aux sourds-muets par le moyen de leur propre langue, comme on apprend une langue étrangère à un enfant à l'aide de sa langue maternelle, ce principe, si grand, si fertile en résultats, l'abbé de l'Épée ne sut pas l'embrasser dans la pratique. Après avoir reconnu fort bien que les sourds-muets doivent être les seuls maîtres compétens en fait de gestes, au lieu de recevoir d'eux les signes tout faits, il a eu le tort impardonnable de vouloir leur imposer les siens : il en cherchait le principe dans la décomposition matérielle des mots français, au lieu d'aller les puiser dans l'essence même de la nature.

Il divise ses signes méthodiques en deux classes : ceux de la nomenclature, et les signes grammaticaux exprimant les rapports des termes dans le tableau de la pensée. Ce n'est que sur des étymologies, souvent inexactes, qu'il s'appuyait pour donner l'intelligence des mots. C'est ainsi, par exemple, que pour *comprendre* il lui faut les signes de *prendre* et d'*avec* (*cum*), etc. Voilà pour la nomenclature.

Il avait entrepris un dictionnaire des signes, mais il ne put l'achever. Du reste, il ne pensait pas qu'il fût facile ni même possible de représenter par des signes méthodiques toutes les notions exprimées par nos langues. Ce projet de dictionnaire des signes, extrait de l'Abrégé du dictionnaire de Richelet, il l'avait communiqué à son disciple l'abbé Sicard. Dans cet ouvrage, il se contentait de donner des modèles de décomposition, et laissait aux instituteurs le soin de trouver eux-mêmes les signes des mots d'après les radicaux qui seuls ont place dans le dictionnaire.

On ne s'étonnera pas que de pareilles erreurs aient pu échapper à un homme d'un esprit aussi supérieur, quand on saura qu'il ne réunissait ses élèves que deux fois par semaine. Il serait superflu de faire observer que d'ailleurs sa gloire, loin d'en recevoir la moindre atteinte, brillera toujours aussi pure à travers les siècles.

L'abbé de l'Épée ne s'était pas encore occupé d'enseigner à parler à ses élèves, quand un inconnu vint, dans un de ses exercices publics, lui offrir un livre espagnol, l'assurant que, s'il consentait à l'acheter, il rendrait un véritable service à celui qui le possédait. D'abord l'abbé de l'Épée n'en voulut pas, ne sachant pas l'espagnol. Mais en ouvrant le livre au hasard, l'alphabet manuel des Espagnols, gravé en taille douce, lui tomba sous les yeux; il le retint, et donna au commissionnaire l'argent qu'il demandait. Ce qui acheva de le déterminer à apprendre cette langue, pour se mettre en état, disait-il, de rendre service aux sourds-muets, ce fut de trouver sur le titre du livre ces mots : *arte para ensenar à hablar à los mudos*.

« Aidé des lumières de Bonnet et d'Amman, je n'eus pas de peine, dit l'abbé de l'Epée, à deviner que cela signifiait l'*art d'enseigner à parler aux muets.* » Il sut, comme nous l'avons déjà dit, appliquer les principes de ces excellens guides à la prononciation française.

Cependant la renommée, qui publiait les prodiges du modeste professeur, avait attiré à ses démonstrations des prélats, des ambassadeurs, des personnes de la plus haute qualité, des savans de tout pays, des princes, des souverains étrangers. Tous, en quittant cet asile, emportaient la conviction que les résultats dont ils avaient été témoins, étaient au dessus de tout ce que les feuilles publiques proclamaient des miracles de l'abbé de l'Épée. C'est là que les plus célèbres instituteurs venaient puiser les moyens de régénérer une classe trop nombreuse. L'abbé de l'Épée avait recueilli de la succession de ses parens environ 14,000 fr. de rente. Il ne dépensait que 2,000 fr. pour ses besoins personnels, et il consacrait à ses enfans d'adoption tout le reste, qu'il regardait comme leur patrimoine. Il se refusait jusqu'au nécessaire, pour que rien ne leur manquât; il se dépouillait pour les couvrir; il se contentait, pour se nourrir, des alimens les plus simples, et passait sans feu, malgré son grand âge, les hivers les plus rigoureux, afin qu'ils pussent se chauffer. Souvent même, dans leurs besoins pressans, il anticipait sur ses revenus, et c'était le seul sujet de querelle qu'il eût avec son frère. Toutefois, pour que les heureux fruits de ses leçons se conservassent intacts et comme dans un sanctuaire, au sein de l'établissement qu'il avait fondé de ses propres deniers, ce vénérable bienfaiteur de l'humanité, après dix ans de travaux et de succès, sollicita une dotation du gouvernement. Ce fut d'abord inutilement. Enfin Louis XVI lui alloua sur sa cassette une somme annuelle pour l'entretien d'un certain nombre de sourds-muets, et accorda en outre à l'établissement une maison voisine du couvent des Célestins. Ce ne fut que deux ans plus tard (après la mort de l'abbé de l'Épée) qu'il devint institution royale en vertu des lois des 21 et 29 juillet 1791.

Mais disons-le hautement, et ce n'est pas une tache pour la mémoire de l'abbé de l'Épée, ce fut bien plus son exemple que son savoir qui consolida sa belle fondation et qui fit naître tout autour d'elle, dans tous les pays du globe, cette pépinière de succursales, plus ou moins célèbres, qui s'inclinent avec respect au seul nom de leur métropole.

Dans une controverse élevée entre Heinicke et l'abbé de l'Épée, au sujet de l'art d'instruire les sourds-muets, ce dernier en appela au jugement des académies ou sociétés littéraires de Vienne, d'Upsal, de Saint-Pétersbourg, de Zurich (en Suisse) et de Leipsick même, parce que, disait-il, il ne voulait pas que l'instituteur de Leipsick eût à se plaindre de ce qu'on lui aurait donné des Français pour juges. Mais pas une ne déféra à ce vœu, excepté celle de Zurich qui ne dédaigna pas de consacrer plusieurs de ses séances à l'examen de ce procès littéraire. Par un arrêt qui n'honora pas moins les juges que l'homme de génie, elle condamna les opinions de Heinicke et sanctionna celles de l'instituteur français.

L'abbé de l'Epée eut encore à soutenir, en 1785, une discussion avec M. Nicolaï (de Berlin), qui avait combattu sa méthode après avoir assisté à un exercice des élèves de l'abbé Stouk à l'Institut de Vienne. Pour mettre fin à ce différend, il prit le parti d'écrire à M. Formey, pour lui exprimer le

vœu que l'Académie de Berlin, dont il était membre, s'en constituât le juge. Il joignit à sa lettre, comme pièces justificatives, un morceau tiré des voyages de M. Nicolaï, tom. 10, page 792 et suivantes, où cette matière est agitée, sa réponse au même académicien, et un mémoire sur leur contestation, présenté à l'Académie. M. Formey, qui avait été chargé du rapport, n'osant prendre sur lui de résoudre une si haute question, fut d'avis d'en déférer à l'expérience; il se contenta de promettre à l'abbé de l'Épée de lui faire parvenir la déclaration quelconque de M. Nicolaï, aussitôt qu'il l'aurait reçue. C'était tourner la question au lieu de la résoudre.

L'aïeul du roi Louis-Philippe, le duc de Penthièvre, protecteur de ce jeune élève de l'abbé de l'Épée connu sous le nom du comte de Solar, dont l'histoire reproduite sur la scène française a provoqué tant de larmes, fit écrire à ce modeste instituteur, par M. l'abbé Lenoir, chef de son conseil, une lettre conçue en ces termes : (1)

« M. le duc de Penthièvre a accordé une » pension de 800 livres à M. de Solar; ce » jeune homme la doit uniquement à vos » bontés pour lui, et aux peines que vous » vous êtes données pour constater son état. » Je vous prie de me permettre de faire » insérer dans le brevet qu'elle sera payée » sur vos quittances. C'est le plus grand bien » à faire à ce jeune homme de le laisser » dans votre dépendance. Je suis, etc. »

On profita de la mort du bon abbé et de celle du duc pour faire infirmer par le nouveau tribunal de Paris le jugement du Châtelet qui avait autorisé Joseph, en 1781, à porter à l'avenir le nom de comte de Solar. Privé de tout appui, abandonné de tout le monde, il s'engagea, dit-on, malgré son infirmité, dans un régiment de cuirassiers, et suivant d'autres dans un régiment d'artillerie légère, et périt sur le champ de bataille, frappé d'un balle au front. Didier, autre sourd-muet, ne voulut pas l'abandonner; il entra dans le même corps, et y resta jusqu'à la mort de son camarade, époque où il se retira du service.

Je crois devoir rectifier ici une erreur reproduite dans le drame de M. Bouilly. Les infirmités et les occupations de ce bienfaiteur de l'humanité ne lui permirent pas d'accompagner son élève à Toulouse; il confia ce soin au maître de pension chez qui demeurait le jeune homme, et à Didier qui lui servait d'interprète, comme plus instruit que lui.

M. l'abbé Salvan, élève de l'abbé de l'Épée, devait lui succéder. Il eut le bon esprit de céder à l'abbé Sicard tous les droits qu'il avait à cet héritage de bienfaisance. En qualité d'instituteur en second à l'École royale, il a été exclusivement chargé pendant trente-six ans de l'éducation des demoiselles sourdes-muettes.

L'abbé Sicard, d'abord instituteur de l'école des sourds-muets de Bordeaux, fondée en 1786 par M. Champion de Cicé, archevêque de cette ville, ensuite successeur immédiat de l'abbé de l'Épée, avait été envoyé à Paris par ce prélat, qui avait su l'apprécier et le deviner alors que, jeune prêtre, il était attaché à son diocèse, pour apprendre auprès de cet homme célèbre l'art d'instruire les sourds-muets. Fidèle aux principes de son maître, il s'attacha à continuer et à réformer le système des signes méthodiques.

Son *Cours d'instruction d'un sourd-muet*, auquel la loi du 19 fructidor le força

(1) L'institution des sourds-muets par la voie des signes méthodiques. 1774-1776.

La véritable manière d'instruire les sourds-muets. 1784.

de travailler dans la retraite, et dont on vit se multiplier les éditions, est pour ainsi dire la charte de nos écoles. Toutefois, c'est avec un sentiment de profonde douleur que nous vòyons l'auteur accréditer les préjugés qui rabaissent le sourd-muet au dessous de la brute. C'est, dit-il, dans son discours préliminaire, *un automate vivant, une statue dont il faut ouvrir l'un après l'autre et diriger tous les sens; une machine ambulante dont l'organisation, quant aux effets, est inférieure à celle des animaux*. Il serait inutile d'invoquer à ce sujet le témoignage de l'abbé de l'Epée et de tous les instituteurs qui ont été à mêmes d'étudier le sourd-muet au moment de son instruction. Devons-nous nous arrêter à combattre ces assertions aussi erronées qu'humiliantes en présence de faits journaliers qui y donnent le plus puissant démenti? A quiconque pourrait se laisser séduire par des raisonnemens aussi spécieux, nous dirons: Voyez, comparez et jugez!

Serait-ce faire injure à la gloire de l'abbé Sicard que de supposer qu'en peignant le sourd-muet sous de fausses couleurs, il a eu en vue de relever le haut mérite de son art? Nous pouvons le proclamer ici, sans crainte d'être démenti, l'abbé Sicard avait peu étudié le langage des gestes; il n'avait pas vécu assez intimement avec les élèves pour saisir les étincelles de cette intelligence, voilée sous des dehors simples, grossiers, bruts, et pour pénétrer dans ses secrètes pensées (1). Entré depuis ma plus tendre enfance dans l'institution qu'il a long-temps dirigée, je ne le vis jamais s'exprimer dans les classes qu'à l'aide de l'alphabet manuel ou de la craie blanche, et s'il faisait des signes aux élèves, c'étaient des signes dits méthodiques, et jamais des *signes de conversation* en usage chez les sourds-muets. Ce dernier langage, indépendant de la construction française, suit la pensée dans ses détours délicats; elle en est le tableau fidèle et animé.

Du reste, le *Cours d'instruction* est, comme on l'a dit judicieusement, une sorte de roman philosophique, plutôt fait pour l'amusement des amateurs que pour l'instruction des maîtres. On rend toutefois au spirituel auteur la justice qu'il a su semer dans l'enseignement une foule d'aperçus ingénieux et neufs. Nous lui devons la théorie des temps composés du verbe et l'usage des conjonctions. Il publia plus tard sa *Théorie des signes* (1) (pour se conformer aux vues de son prédécesseur), et il acheva le *Dictionnaire des signes* qu'il n'avait fait qu'ébaucher. La *Théorie des signes* est une espèce de dictionnaire qui se divise en deux parties, la première se compose de signes de nomenclature, et la seconde de signes grammaticaux. On ne peut se défendre d'une surprise en voyant le titre suivi de ces mots: *ouvrage élementaire, absolument neuf, indispensable pour l'enseignement des sourds-muets, également utile aux élèves de tous les classes et aux instituteurs, jugé digne d'un grand prix décennal de première classe destiné au meilleur des ouvrages de morale et d'éducation.*

Ce livre est peu connu. Il n'offre point à l'art l'utilité que son titre lui attribue; ce n'est qu'une longue suite de lourdes périphrases, capables d'égarer et de rebuter la volonté même la plus forte. J'en choisis une exemple entre mille. Pour faire compren-

(1) Plus tard, l'abbé Sicard a rétracté une erreur aussi révoltante. (Théorie des signes.)

(1) *Théorie des signes, pour servir d'introduction à l'Histoire des Langues* 81 8.

dre à l'élève la valeur du mot *aujourd'hui*, il lui explique l'astronomie en plus de 70 pages, puis vient l'analyse suivante : *Aujourd'hui*, c'est-à-dire dans le jour de ce jour.... au jour de ce jour.... au jour de hui.... aujourd'hui. — Que de mots inutiles, quand un seul signe suffit pour rendre l'idée simple d'aujourd'hui. L'abbé Sicard, malgré ses défauts, n'en a pas moins le mérite, que lui reconnaît tout ami de l'humanité, d'avoir travaillé toute sa vie à propager l'œuvre de l'abbé de l'Épée. C'était dans cette vue qu'il donnait des séances à l'institution royale de Paris. On se rappelle encore le charme puissant, le vif intérêt que ses démonstrations excitaient dans l'ame de son auditoire, constamment nombreux : on croyait presque assister à une représentation dramatique.

Plusieurs instituteurs se sont formés à l'école de l'abbé Sicard. Il en est un parmi eux, le plus habile de tous, qui a agrandi considérablement les limites bien étroites jusque là de l'art d'enseigner, et qui n'a pas eu de rivaux, même dans le langage mimique dont il possède admirablement tous les secrets. M. Bébian, par son premier ouvrage intitulé : *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel*, publié en 1817, avait prouvé qu'il avait mieux compris que personne la pensée de l'abbé de l'Épée et de l'abbé Sicard. Il avait même développé les moyens de la féconder avec une rare clarté, avec un talent d'observation peu commun dans ces matières. C'est à ce titre qu'il fut appelé à remplir d'abord les fonctions de professeur et ensuite de censeur des études à l'école sous la direction de l'abbé Sicard. Il justifia complétement et surpassa même tout ce qu'on était en droit d'attendre d'un homme de son mérite. C'est ce qu'attestent les succès de ses élèves sourds-muets. Dans un ouvrage commencé l'année dernière, et auquel des motifs étrangers à sa rédaction ont fait éprouver, à mon grand regret, de nouveaux retards, je me propose de retracer l'heureuse révolution que le début de cet instituteur a produite dans la marche routinière de l'enseignement, et comment il nous a fait arriver au point où l'on nous voit maintenant. Je me contenterai de mentionner ses autres ouvrages devenus classiques, lesquels servent de guide aux instituteurs français et étrangers, et qui, au jugement de tout le monde, ne sont pas moins remarquables sous le rapport du style que sous celui de l'art.

M. Bébian, frappé des inconvéniens attachés aux méthodes de l'abbé de l'Épée et de l'abbé Sicard, et de la nécessité d'établir un système régulier et uniforme pour les signes jusque là abandonnés à l'arbitraire, à l'incertitude, à l'ignorance des élèves, conçut et exécuta l'idée de peindre le geste et de le fixer sur le papier comme on y fixe la parole. Une pareille tentative ne devait-elle pas paraître chimérique, si l'on considère que les 80,000 caractères chinois ne pourraient pas suffire à la variété infinie du langage du geste. Cet habile instituteur est parvenu pourtant à résoudre le problème, qui semblait insoluble, d'écrire avec un petit nombre de caractères tous les signes imaginables; et il y a ajouté des points physionomiques, imités de nos points d'admiration et d'interrogation. Qu'est-il besoin de faire remarquer que le geste animé du jeu de la physionomie rend plus sensible ce qui se passe au dedans de nous-mêmes ?

Un dictionnaire de signes mimographiques n'offrirait pas sans contredit moins d'avantage aux maîtres qu'aux élèves; les uns y trouveraient les signes naturels des idées, et les autres la signification des mots,

comme les enfans des colléges trouvent dans un dictionnaire, à côté de mots français correspondans, le sens des mots latins ou grecs qu'ils ne connaissent pas. Par ce moyen, le sourd-muet le plus ignorant peut apprendre en 8 ou 10 jours à peindre sa pensée sur le papier, sans avoir besoin de la traduire préliminairement dans aucune langue.

Chaque signe est composé de plusieurs gestes; un geste est un mouvement général ou partiel du corps. Veut-on écrire un signe: le premier caractère indique l'organe qui gesticule; le second, le mouvement qu'il exécute; le troisième marque, s'il est nécessaire, l'expression de la physionomie qui doit accompagner le geste. — Telle est la méthode sur laquelle se base le système dont M. de Monglave et moi nous poursuivons la réalisation, et dont les bienfaits, selon nous, doivent être incalculables, comme nous l'avons déjà dit.

Après la mort de l'abbé Sicard (en 1822), l'enseignement flottait dans le vague et l'incertitude, au gré des caprices les plus erronés, sans qu'une main forte s'offrît pour en prendre la direction. Un état de choses si fâcheux ne pouvait manquer de faire sentir à l'administration de l'institution royale de Paris l'urgente nécessité de doter l'établissement confié à ses soins d'un ouvrage où les principes d'une méthode logique et simple pussent être consignés d'une manière stable. Elle ne pouvait confier la rédaction d'un travail aussi important à un instituteur plus expérimenté, plus éclairé que M. Bébian. Son *Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets* fut adopté et publié, par le conseil d'administration, en 1827.

L'auteur a dépouillé l'enseignement de cette obscurité savante, de ces subtilités prétentieuses dont une philosophie superficielle avait pris à tâche de l'envelopper; il l'a ramené à cette vérité, à cette simplicité qui doivent être le caractère essentiel de toute méthode, et qui seules en assurent le succès. C'est un ouvrage essentiellement pratique qui peut être mis avec confiance entre les mains d'un père ou d'une mère, d'un instituteur auquel ses moyens ne permettent pas de suivre les cours de nos écoles. Si pourtant on entend dire que le Manuel d'Enseignement n'a pas tout-à-fait rempli l'attente des instituteurs, laissons M. Bébian répondre lui-même à ce reproche. « Ce n'est point, dit-il, un cours complet d'instruction que nous offrons ici aux » parens et aux instituteurs : nous avons été » obligé de nous renfermer dans un cadre » bien plus étroit... Ces modèles d'exercices, » ajoute-t-il, devaient entrer dans un cours « théorique et pratique d'enseignement des » sourds-muets. Les frais qu'exigeait l'im» pression d'un ouvrage de cette nature, ne » nous laissant pas l'espoir de pouvoir de » long-temps le faire connaître, nous avons » cru rendre service aux sourds-muets et aux » instituteurs, en leur offrant la partie de » l'ouvrage qui est susceptible de l'applica» tion la plus facile et la plus immédiate. »

La contrariété des opinions sur les principes fondamentaux de la méthode et la diversité des systèmes auxquels s'abandonnent les instituteurs, avaient déterminé M. Bébian à provoquer une libre discussion sur ce sujet intéressant par la création d'un *Journal de l'Instruction des Sourds-Muets et des Aveugles* (en 1826). C'est un excellent travail, où l'on puise à chaque pas de nouvelles lumières sur l'état moral et intellectuel des sourds-muets avant leur instruction, sur leurs idées, sur leur langage et sur leur éducation, des observations judicieuses sur les procédés suivis jusqu'à

ce jour dans l'enseignement, l'analyse des ouvrages français et étrangers qui traitent de cette matière, etc. M. Dufau, habile instituteur des jeunes aveugles, se joignit à M. Bébian dans la rédaction de cette œuvre importante. Mais ce que tout ami des progrès et de l'humanité ne saurait assez déplorer, c'est de la voir suspendue depuis l'année suivante. Si ma mémoire est fidèle il avait pourtant été question de joindre ce journal à celui de l'*Instruction publique*, parce que, disait le fondateur, il serait possible, par le rapprochement, d'étendre le cercle d'une spécialité trop bornée, et d'arriver à exciter l'attention générale pour la reporter ensuite sur l'objet tout particulier de l'ancienne publication.

L'enseignement devait s'enrichir d'un nouvel ouvrage du même auteur : *Éducation des sourds-muets, mise à la portée des instituteurs primaires et de tous les les parens; méthode naturelle pour apprendre les langues sans traduction.*

M. Bébian avait promis d'exposer à la fin de son cours, dans un tableau synoptique, avec des figures qui en facilitent l'explication, les principes de l'art d'apprendre aux sourds-muets à parler sous une forme plus concise. Il se proposait d'appliquer plus tard sa méthode à l'étude des langues allemande et anglaise; mais on vit encore avec douleur cette publication si importante ne pas dépasser les deux premières livraisons. C'est ici ou nulle part que l'intervention du gouvernement doit venir en aide à l'homme modeste et désintéressé. C'est ici que le pouvoir, dispensateur de la fortune de tous, doit dire à l'homme qui gémit de ne pouvoir seul accomplir le bien qu'il médite : « Puisez et publiez! » Cela vaudrait bien mieux que de sacrifier tant d'argent à des souscriptions futiles et complaisantes.

En 1820, on vit paraître *le Sourd-Muet civilisé*, de M. Paulmier, élève de l'abbé Sicard et son collaborateur pendant quinze ans, et une année après, un *Aperçu du plan d'éducation des sourds-muets*, qu'il avait présenté à l'administration de l'école royale de Paris. Les amis des sourds-muets doivent savoir gré à ce respectable instituteur de ses efforts pour populariser la tradition des principes conservateurs de l'abbé de l'Épée et de l'abbé Sicard, que certains esprits étroits ont la présomption de vouloir détruire, pour édifier sur leurs ruines l'œuvre de leur orgueil et de leur nullité. Nous aimons à reconnaître en lui la haute intelligence de la position des sourds-muets, la longue pratique des travaux de l'enseignement et le zèle véritablement philanthropique avec lequel il a constamment défendu de pauvres sourds-muets amenés devant les tribunaux.

Les plus remarquables élèves sourds-muets de l'abbé Sicard sont Massieu et Clerc. Le nom du premier est devenu plus qu'européen, tant par l'heureux appui que lui prêtait celui de son maître, que par ses réponses originales, mais souvent incorrectes, qui le faisaient applaudir dans nos exercices publics. L'autre, après avoir rempli avec distinction pendant neuf ans les fonctions de répétiteur à l'institution royale de Paris, fut appelé en 1816 aux États-Unis d'Amérique, dans la vue de répandre les trésors de l'instruction parmi ses frères du Nouveau-Monde. Nous avons un recueil des définitions et des réponses de Massieu et de Clerc aux questions qui leur furent adressées dans les exercices publics de l'abbé Sicard à Londres, en 1815. En 1818, Clerc, à l'occasion des examens des élèves de l'asile établi dans le Connectitut, a composé en anglais, en présence du gouverneur et des chambres de la légis-

lature, un discours, qui a été traduit ensuite en français par M. Pissin-Sicard, élève distingué de l'illustre instituteur dont il a été autorisé à porter le nom, comme une preuve non équivoque de sa tendresse. Ce nouveau missionnaire a laissé des traces de son dévouement aux pauvres sourds-muets dans plusieurs villes de France où il a rempli près d'eux, plus ou moins long-temps, les fonctions si difficiles d'instituteur. De retour à Bruxelles où il est allé offrir ses services aux sourds-muets belges, il a commencé l'année dernière à livrer à la publicité le résultat de précieuses observations recueillies au milieu de ses élèves. Ses *Leçons de grammaire et de morale à l'usage des sourds-muets* devaient paraître chaque mois par livraison. Nous en sommes restés encore à la douzième. Si le commencement peut nous servir de base pour asseoir un jugement sur tout l'ensemble, il faut l'avouer, parce que la vérité doit avoir le premier pas, ce n'est pas une méthode telle que les esprits justes la désiraient et la désirent encore. Je me suis permis de lui adresser à ce sujet quelques observations qu'il a eu la louable impartialité de consigner dans les *Lettres à l'auteur des Leçons de grammaire et de morale.*

M. Pellier mérite d'être cité parmi les instituteurs du premier ordre. Jamais on n'avait vu personne réunir une si grande perspicacité à une si profonde habitude du *métier*, tant de modestie à un si vaste savoir. L'institution royale conserve encore le souvenir du dévouement à toute épreuve que ce vétéran de l'enseignement ne cessa de montrer dans l'exercice des fonctions auxquelles il fut deux fois appelé, la première du vivant de l'abbé Sicard, la deuxième, après sa mort. Un coup imprévu, qui l'a enlevé à ses élèves qui le chérissaient plutôt comme un père que comme un maître, ne lui a pas permis de mettre en ordre une foule d'écrits qu'il préparait. C'est une perte qui sera long-temps sentie.

M. Rey de Lacroix, qui avait une fille sourde-muette, voulut l'élever lui-même. Il se dirigea d'après le système de l'abbé Sicard dans une tâche qui faisait honneur à sa tendresse paternelle. Son exemple doit servir d'encouragement aux pères des enfans frappés de la même infirmité. Pour que le fruit de ses travaux ne descendît pas au tombeau avec lui, il fit hommage, en l'an IX de la république, de *la Sourde-muette de la Clapière* ou *Leçons données à ma fille*, aux sourds-muets devenus *ses amis*, comme il le dit lui-même dans la dédicace de cet ouvrage.

M. l'abbé Jamet, fondateur de l'école des sourds-muets de Caen et instituteur lui-même, a lu deux mémoires sur cette matière, l'un en 1820, l'autre en 1821, à l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de cette ville. Ce vénérable ecclésiastique reproche aux signes de l'abbé Sicard d'être prolixes, et il prétend que ceux qu'il a imaginés lui-même ont sur ceux-là l'avantage de la simplicité, de la précision et de la promptitude. Pour le prouver, il donne un certain nombre d'exemples de ses *signes de rappel* en plaçant sur deux colonnes en regard ceux de l'abbé Sicard et les siens. Il ignore que dans nos écoles on n'a jamais fait l'application de la *Théorie des signes*. D'ailleurs nous ferons remarquer que depuis l'entrée de M. Bébian *les signes méthodiques* qui se plient aux formes de nos langues conventionnelles ont été bannis de l'institution royale.

M. l'abbé Jamet a adopté une autre espèce de signes, ce sont les signes mimiques. Par une erreur qu'on ne peut comprendre

de la part d'un homme qui a fait preuve d'une si rare sagacité d'observation, il s'est imposé la loi *de n'employer jamais qu'un seul signe pour les mots de notre langue qui auraient le plus d'acceptions différentes.* L'arbitraire qui préside à la formation de tels signes permettra-t-il de répandre quelque lumière dans l'esprit de l'enfant sourd-muet, permettra-t-il de lui donner une juste idée de la valeur intrinsèque des mots qu'ils expriment? Nous n'osons pas nous prononcer pour l'affirmative.

M. Dudessert, disciple de M. l'abbé Jamet, n'a pas entièrement adopté les principes de son maître dans les soins qu'il a donnés à l'éducation d'une jeune sourde-muette, d'après les instances de ses parens. En 1826, il a coopéré à la création d'une petite école de sourds-muets à Condé-sur-Noireau dans le département du Calvados.

Cet instituteur a proscrit les signes mimiques qu'il regarde comme nuisibles à l'instruction, et il s'attache exclusivement aux signes méthodiques qui doivent être, comme le dit M. l'abbé Jamet, la prononciation des mots d'une langue. Il a annoncé dans son Mémoire sur l'éducation des sourds-muets (1827) qu'il se proposait d'exposer dans un autre travail les procédés qu'il mettait en usage dans son cours d'éducation. Nous ignorons si cet ouvrage a vu le jour.

Il a paru en 1823 un *Syllabaire dactylologique ou tableau d'une langue manuelle à l'usage des sourds-muets*, par M. Recoing, mort dans le cours de l'année 1831. M. Recoing, membre de la société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube, était encore un père qui voulait entreprendre lui-même l'éducation de son fils sourd-muet.

Ce nouveau système consiste, comme le titre l'explique, à représenter par des positions et des mouvemens de la main et des doigts les syllabes ou plus exactement les groupes de lettres qui composent les mots et les phrases, tandis que notre alphabet manuel figure successivement et l'une après l'autre chaque lettre du mot qu'on veut dicter et se compose par conséquent de vingt-quatre signes. Il est aisé d'en conclure que ce n'est pas là une méthode, mais un simple moyen de communication auquel l'auteur a tâché de donner la rapidité de la parole. Mais si la dactylologie syllabique est plus expéditive que la dactylologie alphabétique, il faut convenir qu'elle est d'une pratique bien plus difficile encore, qu'elle rebute l'élève, qu'elle lui demande un temps considérable et une longue patience pour l'amener à retenir imperturbablement une multitude de signes que leur extrême ressemblance fait si aisément confondre. Le syllabaire de M. Recoing qui comprenait d'abord cinq cents signes et plus, a subi depuis de notables réductions. Il se compose maintenant de quatre-vingt six signes pour les voyelles et pour les consonnes simples ou composées; et de seize signes supplémentaires pour certaines finales d'un usage fréquent dans notre langue. Loin d'être mieux accueilli ainsi amendé, comme l'auteur paraissait s'y attendre, cet alphabet mutilé trouva la même répugnance dans les élèves et dans les maîtres. On n'en sera pas étonné quand on considèrera que l'alphabet manuel même, qui est d'une pratique commode et agréable, n'est jamais employé dans notre école, si ce n'est pour les termes techniques et les noms propres de personnes. Rien ne pourra jamais faire renoncer les élèves à l'usage des signes mimiques qui sont inhérens à notre organisation et qui forment l'instrument indispensable du développement de nos fa-

cultés. Toute tentative dans cette vue ne serait que folie.

Comme on a renoncé dans l'Institution royale à l'alphabet manuel, il serait bien à désirer qu'on en proscrivît aussi, une bonne fois pour toutes, l'articulation et la lecture sur les lèvres, ces deux grands chevaux de bataille de la direction actuelle, confiée à M. Désiré Ordinaire, frère du célèbre auteur de *la méthode*, ancien recteur de l'académie de Strasbourg, appelé en décembre 1831 de Besançon pour régir l'établissement. Il remplaçait M. l'abbé Borel, le troisième successeur de l'abbé Sicard. Les observations de M. Ordinaire sont consignées dans une troisième circulaire de l'Institut royal des sourds-muets de Paris à toutes les institutions de sourds-muets de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie (1832) sur le mode d'enseignement pratiqué dans quelques institutions de sourds-muets que le nouveau directeur a visitées. L'opinion de l'abbé de l'Épée et des plus célèbres instituteurs, sanctionnée par une expérience journalière, n'assigne qu'un rôle secondaire à cette articulation, à cette lecture sur les lèvres, auxquelles on demande que tout soit sacrifié. C'est un accessoire utile, un complément d'éducation pour les élèves qui y montrent de l'aptitude; encore le nombre en est-il extrêmement restreint; mais ce n'est pas autre chose, ce ne peut pas être autre chose. « Messieurs, s'écriait l'abbé Sicard un jour de séance publique, en voyant un assistant transporté d'admiration en entendant parler un sourd-muet, si je pouvais payer des manœuvres pour cette besogne, il ne sortirait pas de la maison un seul élève qui ne sût parler. »

En 1829, M. Recoing a publié un nouveau travail, fruit de son expérience et des soins qu'il apporte à l'éducation de son fils. Cet ouvrage est intitulé : *Le Sourd-muet entendant par les yeux, ou triple moyen de communication avec ces infortunés, par les procédés abréviatifs de l'écriture, suivi d'un projet d'imprimerie syllabique. Paris, chez Roret libraire, rue Hautefeuille.*

Dans la première partie de cet ouvrage, les moyens de communication à établir avec le sourd-muet, tels que *l'écriture*, la *sténographie*, la *dactylologie*, *l'alphabet labial*, le *langage mimique*, sont l'objet de l'examen de M. Recoing.

Presqu'à chaque page, il insiste sur la nécessité du fréquent emploi de l'écriture, et il prétend que le système de *rapprocher le sourd-muet de la position des enfans ordinaires* se trouve par là résolu. Dans la seconde partie, l'auteur indique comment il faut appliquer les principes qu'il vient de poser pour enseigner à ces infortunés la langue maternelle.

M. de Gérando, conseiller d'état, administrateur de l'Institut royal des sourds-muets, a publié, en 1827, un traité sur *l'éducation des sourds-muets* en 2 volumes d'environ six cents pages chacun. Ce traité a été l'objet d'un compte-rendu de M. Frédéric Cuvier (*Revue encyclopédique* tome III, 105e livraison, p. 796) et de deux articles de M. Sylvestre de Sacy (*Journal des Savans*, juin, juillet 1828). Il y aurait présomption de ma part à vouloir, le moins du monde, discuter après ces savans académiciens le mérite d'un ouvrage remarquable par la supériorité incontestable de talent avec laquelle l'auteur, embrassant d'un coup d'œil l'ensemble des divers systèmes mis en usage jusqu'alors pour l'instruction des sourds-muets, sait faire ressortir les avantages de chacun d'eux et les inconvéniens qui leur sont attachés. Ce

travail est divisé en trois parties : La première a pour objet les recherches des principes sur lesquels doit reposer l'art d'instruire les sourds-muets ; la seconde, l'exposition historique et critique de cet art ; la troisième renferme des considérations sur les avantages et les inconvéniens de toutes les méthodes employées, et des vues sur les perfectionnemens dont elles sont susceptibles. Qu'est-il besoin d'ajouter qu'un travail aussi consciencieux est digne des méditations du philantrope et du moraliste ?

Nous ne devons pas omettre un ouvrage intéressant de M. Le Bouvyer Desmortiers ayant pour titre : *Mémoires ou considérations sur les sourds-muets de naissance* (Paris, an VIII, in-8), dans lequel il combat les fausses assertions de Condillac et de l'abbé Sicard sur la condition morale et intellectuelle du sourd-muet, en s'appuyant de toute l'autorité de faits constans et de documens curieux qu'il a recueillis lui-même. L'auteur toutefois s'occupe plus spécialement dans son livre des moyens de guérir la surdité elle-même.

Il est encore une foule d'ouvrages publiés en France et à l'étranger, que le cadre resserré d'un journal ne me permet pas de passer en revue ; qu'il me suffise de faire remarquer qu'ils sont tous plus ou moins basés sur les vues de l'abbé de l'Épée et de son successeur immédiat.

Je me suis étendu peut-être plus que je ne l'aurais dû sur cette matière qui ne rentre que bien accessoirement dans l'ensemble des spécialités de la deuxième classe. Mais pour un pauvre Paria admis par faveur insigne au milieu des privilégiés de la nature, il est si doux de parler un instant de ses compagnons d'infortune et des diverses méthodes essayées pour les faire surgir au niveau du genre humain, qu'en vérité vous ne sauriez m'en vouloir, Messieurs, d'avoir gaspillé votre temps à leur profit. Les pauvres sourds-muets ont rarement l'occasion de prendre la parole ! Il y a long-temps qu'ils se taisent au milieu de ce pêle-mêle de discours qui sillonnent en tout sens l'atmosphère depuis la création du monde. A vous, Messieurs, de décider s'ils ont eu tort de rompre le silence ! A vous de les replonger dans l'oubli ou de les élever, à partir de ce jour, jusqu'aux savans entretiens de l'Institut historique !

FERDINAND BERTHIER,
Professeur sourd-muet à l'Institut royal des sourds-muets de Paris, membre de la 2e classe de l'Institut historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

BIBLIOTHÈQUE ANGLO-FRANÇAISE,

OU COLLECTION DES POÈTES ANGLAIS LES PLUS ESTIMÉS,

SUIVIE

DE L'HISTOIRE COMPLÈTE DE LA LITTÉRATURE ANGLAISE DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS, ET D'UN ESSAI SUR LA LITTÉRATURE IRLANDAISE DES HUIT PREMIERS SIÈCLES DE L'ÈRE CHRÉTIENNE,

PAR M. O'SULLIVAN.

Les traductions sont des conquêtes. La littérature des peuples varie comme leurs mœurs et leurs lois; les productions de l'esprit humain ressemblent à ces fruits dont la couleur et le goût se modifient selon le climat et le sol qui les mûrissent; il faut donc recueillir ces fruits étrangers, afin d'accroître nos richesses. Cette pensée a déjà produit d'utiles résultats : on lui doit le succès de la collection des classiques latins de Panckoucke, dont la placeest si honorable parmi les entreprises littéraires de l'époque. Ce que l'habile éditeur a fait pour les chefs-d'œuvre de la latinité, M. O'Sullivan vient de l'exécuter pour la littérature anglaise. Il y a deux langages de traduction : la prose et les vers. Traduire un poème en vers dignes des beautés originales, c'est opérer une reproduction véritable. Mais dans ce genre difficile et lent, la perfection ne s'obtient qu'avec un grand nombre de moyens réunis dans la même main. Il faut qu'un grand talent se résigne à faire abnégation de lui-même, pour lutter corps à corps avec le colosse, le suivre pas à pas, se replier ou se grandir avec lui, s'assouplir à toutes ses formes et toujours se montrer son égal; il faut plus, il faut quelquefois le soutenir; s'il devient un instant insolvable, il faut payer pour lui; car son indigence serait imputée à l'interprète. Voilà une partie des difficultés qui rendent si rares les bonnes traductions en vers. Telle n'est pas la traduction en prose : le traducteur ne s'acquitte pas avec la même monnaie que son modèle, il indique les formes plutôt qu'il ne les rend. Il en retrace les traits, mais sans le coloris ni la variété des tons. La prose lui impose des limites dont il ne peut s'écarter; elle ne confie à sa palette qu'une seule couleur dont il s'efforce de varier les nuances. Enfin il ne traite pas d'égal à égal : quoique, dans la même carrière, il ne s'approche de son modèle qu'à une certaine distance, il ne peut pas dire : *Fixa pedum pono pressis vestigia signis.*

La traduction en prose n'est que le dessin d'un tableau : mais pour en transmettre toute la grace et lui rendre la vie, il faut un habile dessinateur. On conçoit pourquoi la version en prose est la seule qui convienne au plan adopté par le docte éditeur; dont le but est de rendre avec une vérité simple et un moyen prompt les créations

de la littérature anglaise, d'en nationaliser les beautés en France, ou plutôt dans l'Europe entière, dont la langue française est devenue l'idiome scientifique.

Notre collègue, M. O'Sullivan, versé dans les deux littératures, a pu mieux que personne choisir les poètes anglais qui méritent d'être traduits et les écrivains français dignes de les traduire. Cet éditeur de savoir et de goût dit très bien dans le prolégomène de son œuvre : « De toutes les améliorations réclamées par les progrès des » sciences et des lettres, il n'en est peut-être » pas de plus importantes que celles dont » le but est de rendre familiers à tous les » peuples les auteurs célèbres de tous les » pays. Ne devons-nous pas nous empresser » de faire connaître les écrivains anglais, » mais en ne reproduisant que des ouvra» ges approuvés par le bon goût et la rai» son, et tout en s'affranchissant des capri» ces de la mode et de la séduction des suc» cès factices de quelques productions éphé» mères, plus propres à contribuer à la déca» dence de la littérature qu'à ses progrès? »

Tels sont les principes qui ont guidé M. O'Sullivan dans sa belle entreprise. Le génie de Shakspeare devait naturellement en protéger la première livraison: aussi trois tragédies du grand maître composent-elles le volume publié. La première est *Richard III*, précédée d'une excellente notice de M. O'Sullivan. La traduction est de M. Ménéchet, qui a su reproduire le langage varié des nombreux personnages de cette pièce. Accoutumé aux effets scéniques, il a exprimé les mouvemens des passions avec force, souplesse et fidélité. L'éditeur a joint au travail de M. Ménéchet des notes sur plusieurs faits historiques, et un commentaire sur les expressions vieillies et rendues intelligibles par l'art du traducteur. On doit surtout lui savoir gré d'avoir cité de nombreux passages du *Richard III*, de notre collègue, M. Nepomucène Louis Lemercier. On aime à voir le génie s'inspirant à l'aspect des hardiesses du génie. C'est une des plus profitables études de l'art, d'observer l'influence d'un esprit créateur sur une intelligence analogue, qui, tout en imitant, reste originale : il y a, selon plus d'un arbitre éclairé, une certaine ressemblance de parenté entre l'auteur d'*Hamlet*, de *Macbeth*, de *Roméo*, et l'auteur d'*Agamemnon*, de *Pinto*, de *Frédégonde*.

L'une des plus touchantes et des plus fortes conceptions de Shakspeare, *Roméo et Juliette*, a été confiée à un littérateur qui joint à la connaissance de la langue et de la poésie anglaise un talent qui, énergique dans la peinture des grandes passions, s'assouplit pour exprimer le naïf abandon, le naturel exquis, la gaieté burlesque dont le peintre sublime a nuancé ses tableaux. On pourra reprocher au traducteur des inexactitudes, si non dans le sens, du moins dans les mots et le mouvement du langage. Il sera loué par les uns, blâmé par les autres; mais tout le monde sera d'accord pour faire l'éloge de son talent. Au surplus, M. Chasles vient au devant de la critique, en faisant une profession de foi littéraire, où il exprime nettement ses principes de traduction : « Au lieu de formes extérieures, » dit-il, j'ai tâché de reproduire le sens in» time de l'original; j'ai cherché, pour » rendre ce rhythme cadencé, rapide, iam» bique, une prose accentuée, vive et » forte; j'ai voulu faire passer dans l'i» diome populaire du 19e siècle en France, » la sève et l'esprit de Shakspeare au 16e » siècle en Angleterre. J'ai demandé au dia» lecte vulgaire la contre-épreuve des vul» garités plaisantes et caractéristiques de

» la nourrice et des valets. J'ai cherché à » imiter par des modulations de langage » les transitions admirables de Shakspeare, » qui passe de la prose comique de Molière » au rhythme rapide et satirique d'Aristo- » phane, et quelquefois, lorsque le père » Laurent est en scène, à l'hexamètre ma- » jestueux et rimé. Puissent, après une lutte » si pénible, un travail consciencieux et une » véritable étude d'artiste, quelques-uns des » caractères de ce génie si varié et si vaste » apparaître avec plus de netteté et d'éner- » gie ! »

M. Chasles ne s'est pas trompé, il a tout fait pour peindre et faire partager ses impressions. Le vrai talent traduit; la médiocrité exacte ne donne qu'un calque sans vie. M. Chasles a reproduit la pensée puissante, la naïveté piquante, la sève d'originalité, en un mot le génie de Shakspeare. On pourra contester ses principes de traducteur, mais non sa réussite. La Notice qu'il a jointe à sa traduction est un morceau de littérature fort remarquable. Il y donne une analyse du conte italien qui a révélé à l'Europe l'aventure touchante de Roméo et Juliette. Luigi da Porto le publia vers le milieu du XVIe siècle; en 1590 un Breton, nommé Pierre de Boisteau, grand compilateur et chroniqueur, rédigea les tragiques histoires de Roméo et Juliette. Il y ajouta quelques traits caustiques et spirituels, si naturels aux Bretons. Son livre fut connu en Angleterre, où il le porta lui-même. Là, un mauvais poète, Arthur Brookes, le traduisit, l'amplifia et en fit un formidable volume, que fouilla le jeune Shakspeare, alors inconnu. La vigueur du génie septentrional s'empara d'une passion allumée sous les feux du Midi. Ce sujet dramatique, recueilli par un conteur léger, se transmet de nations en nations par trois esprits différens; le génie le saisit au passage, le féconde, en coordonne toutes les parties, en harmonise toutes les nuances et lui imprime une forme immortelle. Roméo et Juliette ne sont plus des êtres chimériques : ils ont une existence réelle, ils deviennent le type impérissable de l'amour malheureux. A la même époque où Shakspeare leur consacrait une forme éternelle, le génie de Lopez de Vega les faisait vivre sur la scène espagnole dans un drame d'entraînement, de verve et de pathétique.

Le volume est terminé par *le Marchand de Venise*, l'une des plus belles créations de Shakspeare. Les faiblesses de l'homme ne sont peut-être nulle part plus profondément étudiées que dans les principaux rôles de cette pièce, où, par une adroite opposition, l'auteur met en relief des caractères devenus à jamais la personnification des passions les plus vivaces dans le cœur humain. Le rôle de Portia est surtout digne de remarque. Il semblerait n'avoir pu être conçu qu'à une époque plus rapprochée. Tel est le pouvoir du génie : il s'empare de l'avenir et crée d'avance ce qui doit être un jour. L'esprit vif, pénétrant, observateur de Portia, sa pétulance aimable et maligne, sa grace touchante, l'élévation de sa pensée ne pouvaient avoir eu de modèle dans aucun personnage de l'époque : le poète a tout créé. Un autre caractère bien opposé est le juif Shilock. Il faut avouer qu'avant et depuis Shakspeare nul n'a personnifié avec plus d'énergie et de vérité l'impérieuse et vile passion, sur laquelle Molière a fondé l'un de ses plus étonnans chefs-d'œuvre. M. Paul Duport, qui a fait une étude particulière du théâtre anglais, et qui se place à la fois parmi nos spirituels auteurs dramatiques et parmi nos doctes littérateurs, pense, en examinant les rapports qui existent entre

les caractères de Shylock et d'Harpagon, que notre grand comique a pu connaître quelques productions du créateur de la scène anglaise. Notre collègue, M. Ph. Lebas, a traduit *le Marchand de Venise* avec talent et conscience; il s'est montré le digne interprète du poète anglais et doit obtenir une juste part dans le succès de l'une des plus importantes et des plus utiles entreprises de notre époque.

DE PONGERVILLE,
de l'Académie française, membre de la 2e classe de l'Institut historique.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE DE BELGIQUE (1).

Cinquième Bulletin. — Séance du 2 mars 1836.

M. de Gerlache annonce que le roi recevra, à une heure, la commission, qui désire lui faire hommage du premier volume des Chroniques belges inédites, contenant celle du poète et historien flamand Van Heelu dont M. J. F. Willems est l'éditeur.

La commission délibère sur les moyens de répandre cet ouvrage dans le public. Un projet est arrêté et soumis à M. le ministre de l'intérieur, à qui l'on demande en même temps l'autorisation d'offrir des exemplaires de la chronique imprimée à certains corps et individus.

M. Gachard demande et obtient la parole pour la communication suivante :

« Dans sa première séance, la commission, arrêtant le programme des publications par lesquelles elle commencerait ses travaux, y comprit la relation française du voyage de Philippe-le-Beau en Espagne, en 1501, par le sieur De Lalaing, et elle décida que l'édition de cet ouvrage me serait confiée.

» Dans sa quatrième séance, tenue le 28 octobre 1834, elle résolut que je serais encore chargé de la mise au jour du « Recueil de plusieurs entreprises et actions de l'empereur Charles-Quint, environ l'an 1540 », conservé à la bibliothèque de Tournai.

» Informée ultérieurement que le gouvernement venait d'acquérir, pour la bibliothèque de Bourgogne, le Journal des voyages de Charles-Quint par Vandenesse, et les Mémoires de Laurent Vital sur quelques faits et actions du même prince, la commission arrêta enfin que ces derniers ouvrages seraient réunis aux deux précédens, pour en former une seule et même publication, sous le titre de *Collection de Voyages entrepris par des souverains de la Belgique*.

» Il fut écrit à M. le ministre de l'intérieur, afin d'obtenir, par son entremise, tant de M. le conservateur de la bibliothèque de Bourgogne, que de la régence de la ville de Tournai, les manuscrits des ouvrages indiqués ci-dessus.

» M. le ministre a transmis à la commission le « Recueil de plusieurs entreprises et actions de l'empereur Cha rles-Quint » que la régence de Tournai s'est empressée de lui faire parvenir; il nous a également envoyé la relation du voyage de Philippe-le-Beau

(1) Voir tome III, page 76.

en 1501 : quant au Journal de Vandenesse, et aux Mémoires de Laurent Vital, il nous a informés qu'ils ne pouvaient être mis à notre disposition, M. le conservateur de la bibliothèque de Bourgogne en ayant besoin pour des recherches auxquelles il est occupé.

» La tâche que la Commission m'a confiée se trouve par là restreinte aux deux ouvrages qui avaient en premier lieu fixé son attention.

» Cependant il existe encore, dans le pays, d'autres documens inédits qui pourraient faire partie de la *Collection des Voyages des souverains de la Belgique*, et j'ai cru devoir soumettre à la Commission les notions que j'ai recueillies à ce sujet, avant de commencer le travail auquel ses décisions m'appellent à donner mes soins. »

M. Gachard donne de curieux renseignemens sur ces matériaux historiques.

Il propose que la *Collection des Voyages des souverains de la Belgique* comprenne les ouvrages suivans, savoir :

» 1° La Relation du voyage de Philippe-le-Beau en Espagne, en 1501 ;

» 2° Le Diurnal de l'expédition de Charles-Quint contre Tunis, en 1535 ;

» 3° Le Recueil de plusieurs entreprises et actions de Charles-Quint, vers l'année 1540 ;

» 4° La Relation du voyage en Espagne de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, épouse de Philippe II, en 1570 ;

» 5° Enfin, la Relation du voyage en Espagne de l'archiduc Albert, et de son retour aux Pays-Bas, en 1598 et 1599. »

Il propose, de plus, qu'en tête de cette collection soit placé un Itinéraire des ducs de Bourgogne, formé tant d'après les comptes de la recette générale des finances et de l'hôtel du prince conservés à Lille, que d'après tous autres documens pouvant servir à la même fin, qui existeraient, soit dans le même dépôt, soit aux Archives du royaume, à Bruxelles.

La commission, applaudissant aux vues énoncées en ce rapport, autorise M. Gachard à insérer, dans le recueil dont l'édition lui est confiée, tous les documens qui lui paraîtront de nature à en augmenter l'intérêt. Elle décide, de plus, qu'il fera copier, soit d'après l'original, qui est conservé à la bibliothèque de Besançon, soit d'après une copie qu'en possède la bibliothèque de Reims, le journal des Voyages de Charles-Quint par Vandenesse, cette importante relation ne pouvant être omise dans la *Collection des Voyages des souverains de la Belgique.* »

M. de Reiffenberg fait ensuite un rapport sur les manuscrits de la bibliothèque de Lille, relatifs à l'histoire de la Belgique. Il remarque que le catalogue de sir Phillipps, publié par M. Haenel et extrait par M. Piers, est insuffisant et inexact.

M. de Reiffenberg ayant cessé de parler, M. Warnkoenig fait un rapport sur les *Manuscrits, relatifs à l'Histoire Belgique*, déposés dans les bibliothèques *d'Arras, de Douai, de Cambrai et de Reims.*

M. Willems attire ensuite l'attention de la commission sur une chronique qu'il a mentionnée p. XXXVIII de l'introduction de son édition de Van Heelu, sous ce titre : *Chronicon ducum Brabantiæ*, écriture du XVe siècle, reliée avec d'autres documens dans le premier volume des *registres noirs* de la chambre des comptes, aux archives du royaume, à Bruxelles. M. Willems soupçonne que ce pourrait bien être un original de Dinterus ou de P. à Thymo.

La séance est levée et la commission se rend au palais, à l'audience du roi.

S. M. a accueilli le volume qui lui a été présenté avec intérêt, et s'est entretenue avec les membres de la commission de manière à prouver que tout ce qui tient à la littérature nationale excite puissamment son attention.

DOCUMENS CURIEUX ET INÉDITS.

NOTES MARGINALES DE LOUIS XIV.

A Versailles, le 3e aoust 1692.

Je nauois pas moins d'inquiestude que vous pour Namur sachant lestat où il est et les préparatifs que les ennemis faisoient sur la Meuse pour cette entreprise. Ils se faisoient pourtant avec tant de bruit et d'ostentation que j'ai doute qu'ils eussent formé ce desseing qu'ils donnoient lieu de croire par tout le bruit qu'ils faisoient. Leur marche vers Harlle doit oster toutte l'inquiestude que nous auions, et vous va mettre en estat de trauailler avec plus de tranquilité aux ouurages que vous croirez nécessaires. Il ne faut point perdre de temps, et il sera bon que vous demeuriez à Namur le plus que vous pourrez : car n'ayant qua mestre les plans d'Alsace comme vous me l'avez proposé, et ayant remis l'affaire dont je vous ay parlé au printemps par les impossibilités que jay trouuées, vous naurez qua demeurer chez vous après auoir veu les places d'Alsace, jusques a tant que vous veniez aupres de moy ou je serai toujours bien aise de vous uoir.

Jay commandé au duc de Luxembourg ce que ge croiiois faisable pour secourir Namur; se la est difficile, mais non pas impossible ; le plus sur, cest d'empescher quon lattaque, et pour cela je lui auois mandé denvoyer sur la hauteur du dos de carpe dont vous me parlez 10 ou 12 bataillons. Je crois que cest assez pour occuper le terrain quil y a du haut de la Meuse

RAPPORT DE VAUBAN A LOUIS XIV.

A Namur, le 28e juillet 1692, à X heures du matin.

La conjoncture presente de cette place m'oblige, sire, d'en rendre compte a vostre majesté. Il paroist extrauagant de croire que les ennemis songent a Namur ; cependant ou toutes les nouvelles sont fausses ou ils y songent effectiuemt puisqu'ils ont assemblé une tres grande quantité de batteaux à Mastreick, qu'ils ont même retenu ceux des nostres qui y ont porté leurs blessez, qu'ils y ont 70 pièces de gros canon prest à embarquer, 30 mortiers, une infinité de de bombes, de boullets, et de toutes les autres munitions de guerre, necessaires a un grand siege, chargées ou prestes a charger, que M. l'Electeur de Brandebourg est arrivé depuis quelques jours, campé aux Chartreux pres de Liege, ou il a assemblé un corps composé de ses troupes, de celles des Liégeois, de Munster, d'Hannouer, de Hesse-Cassel et que l'on dit deuoir estre de 25,000 hommes qui font un pont à Chenay pour venir dans le Condroz. La constance de M. le prince d'Orange a Genape me paroist conuenir a ce dessein, puisqu'ayant fait manger tous les fourages depuis deux au trois lieues deuant luy jusqu'au Mazi, il est presque impossible qu'on le puisse suivre s'il se met ou estoit M. de Luxembourg, ny que celuy cy puisse subsister de l'autre coste de la Mehaigne ny par conséquent donner secours à Namur a moins que dentrer dans la Haye joindre les bords

jusques auprés du fort neuf: car pour la prairie, qui est auprès de vostre maison, et aux bords de la Sambre, je ne le pense pas praticable quand les ennemis sont maistres des hauteurs qui sont sur la base de... Au plus, on peut auoir du monde un peu derriere le fort neuf, les troupes qui y seront; étant apuyées du dit chateau neuf et de la uille. Marquez deuant que de partir le retranchement que vous croirez necessaire de faire sur ce dos de carpe, afin que ces jours on y trauaille quand la garnison sera grosie: car je ne veux plus auoir d'inquiestude pour Namur; la place est importante et peut causer de si grands evenemens, que je veux etre maistre den faire lusage que bon me semblera; mais je ne veux pas quon me la prenne; et je ne sais si vous ne feriez pas bien de faire une demie lune a la teste de la corne du vieux chateau. Le fort neuf y pourrait bien commander, mais en tenant le nés de cette... et y faisant des traverses, uous la garantiriez de ce commandement. Pensez a cela et proposez ce que vous croirez pour le mieux. Si on garde la place, ces travaux sont bons; si on la rend, il importe peu quils y soient, car on ne la reprendra pas de si tost, et même jamais. — Les ennemis pourront trauailler a ces travaux : faisons donc presentement ce que vous croirez qui pourra nous mestre en repos sur Namur.

Il n'est plus question de seruir à Namur. Il faut que le baron de Bressé songe à faire son régiment qui a son lieu d'assemblée a Arras. En cas de siége, on auraitpu se seruir utillement de luy, de la manière que l'aurois mandé.

de la Meuse entre Huy et, Liege pour leur couper les viures; mais comment viure là? Le coste du Condroz ne me paroist pas moins dificile par la difficulté des accès et parceque M. le prince d'Orange serait a portée de passer la Meuse plustost que luy, et a proprement parler il ny a que l'entre Sambre et Meuse ou il me paroisse de la possibilité pour les secours. Vostre majesté en connoist assez la situation pour savoir que le premier occupant en sera le maistre, et a considerer la situation des armées; le prince d'Orange en est plus a portée que M. de Luxembourg et M. de Boufflers. Tout cela fait vne situation d'affaires fort désagréable pour cette place. Par trois lettres que jay écrites à M. de Luxembourg, je luy ay mandé que le plus seur moyen de preuenir ce siege et le détourner, estoit de nous enuoyer 16 ou 18 bataillons; auec deux regimens de dragons, camper sur les hauteurs derrière le chasteau, pour occuper le dos de carpe, où lon se retrancheroit. Pour cela il faut estre assez heureux pour y arrirer deuant les troupes que M. le prince d'Orange pouroit y enuoyer, et c'est sur quoy il ny a point de temps à perdre; autrement cette place ne sera secourue que par un combat forcé et donné en lieu désavantageux ce qui n'est pas conseillable. Mais jay grand peur que M. de Luxembourg ne donne pas les bataillons que je luy ay demandé; ou que s'il en donne, ce ne soit pas le mesme nombre; je ne voy pourtant que ce remede pour secourir Namur, ou plustost pour en détourner le siége.

M. le baron de Bressay est encore ici qui voudrait bien auoir quelque commandement proportionné a son caractère dans la deffense de cette place, notamment ce corps de bataillon que jay demandé pour occuper les hauteurs du dos de carpe.

Il est impossible quil ny ait eu du desordre dans la remise des pieces, munitions, farines et ... qui estoient aux batteries, aux parcs, dans les champs et sur la riuière; le temps estait effraiable, les cheuaux absens, l'empressement de descamper grand, estant important que les ennemis ne prisent pas le deuant de l'armée que le duc de Luxembourg commande; enfin il ne pouvoit pas manquer quy auoir une grande confusion. Nous uoilà, selon les apparences, hors d'inquiestude : car je ne croy pas que le corps qui est vers Liege ose regarder Namur quand mesme il seroit fortifié de quelques troupes.

Les tranchées estoient rasées en partie quand je suis party, mais la pluie peut les auoir afessées; la paresse de Liege aura plus fait en peu de jours que tout ce qui seroit fait pendant un longtemps. Faittes mestre les munitions en ordre. Mandez moi ce quil y manque et ce quil y a de trop, afin que je fase que ce qui est nécessaire, soit en abon-

Comme il sçait la forest des Marlaigne en perfection, il se promet, au moyen de ce corps, den tellement ambarrasser les auenues, et de les si bien soutenir qu'il empescheroit l'ennemy de les penetrer, et les mettroit dans l'impuissance de pouuoir attaquer les chasteaux, et je suis de son auis; il serait aussi fort d'humeur a deffendre les hauteurs de Bouge et d'Epinoy. Comme il est seurement bon officier d'infanterie, je suis persuadé qu'il y seruirait fort bien Votre Majesté.

Les pluyes continuelles qu'il a faites depuis long-temps ont tellement fait recroistre les herbes et les bledz, qu'il y a présentement autant de fourages aux environs de cette place quil y en auait quand V. M. y arriva. Voila ce qui me paroist a lesgard du dehors. Pour la place, vostre majesté se souuiendra du temps quil faisait quand elle est partie dicy. Les ponts de Meuse et de Sambre n'étaient pas deffais, et il resta une infinité de munitions de guerre et de bouche dans les batteaux et pres de son quatrier quil a fallu garder là 7 ou 8 jours, jusqua ce que tout fust descendu. L'artillerie, les munitions du Parc, les poudres et les outils furent jettez en confusion dans le fort Guillaume et dans ses fossez et chemins couuerts, quelles ont tellement remplis quil ny avoit nul moyen dy trauailler, sans quon ait icy laissé un cheual ny personne qui ait eu les reins assez forts pour trouuer de soy les moyens de les pouuoir retirer de là.

Les tranchées des attaques des chasteaux netoient quà demy rasees, et on nous a laissé 15 pièces de canon en batterie dans la gorge du fort, et autant de mortiers pointez sur les bresches et deffenses du chasteau, auec toutes les bombes, poudres et boullets nécessaires a les exploiter vn mois durant sans sortir de là, outre 8 autres piè-

dance, et quil ny ait rien incomode. Je vous le repete encore, je veux estre en repos sur Namur.

Jestois en grand repos de uous auoir dans Namur; jestois asseuré que vous feriez tout ce qui seroit possible et que uos soings et votre application, jointe à uotre habileté, feroient des choses a quoy on ne pourrait pas attendre.

Vous deuez auoir des bœufs auec des charrettes; je man uas donner ordre quon ne manque pas de cheuaux.

Il ne faut point perdre de temps a refaire les bresches et a remettre la place en estat; après cela on fera ce qui sera pour une plus grande perfection.

Il est bien important a la maniere quon attaque les places.... de mestre les poudres en seureté.

Il est bien important aussi quil ne reste nul comodite a lennemi pour saprocher.

ces de canon dans les batteries des bords de la Sambre, pareillement pointées sur les reuers du chasteau.

Les tranchées de la ville nestaient quà demi rasées et celles de l'autre costé de la Meuse, non plus que les batteries lestoient point du tout; il y auait même encore beaucoup de munitions et charrois restes dans les parcs d'artillerie des hauteurs et de la Maison Blanche. Les pluyes continuelles quil a faites depuis votre depart, le manque de charrois, les paysans nestant pas encore reuenus et le deffaut douuriers, la garnison estant toute occupée en gardes extraordinaires et en conuoys qui l'auoient mise sur les dents, a fait qu'elle na peu fournir que tres peu de monde, las et recrus, à la réparation des bresches, loing de pouuoir fournir pour les autres ouurages, et ce n'est que depuis 7 ou 8 jours que le bruit d'un siege qui s'est repandu m'a fait hazarder de prendre sur moy premieremt de faire démonter tout le canon de batteries et les mortiers du fort Guillaume, d'en faire enrouller les affuts en bas et les bombes qui sy sont trouuées.

Jen ay fait du depuis oster les plattes formes et culbuter tous les mortiers dans le fond entre les deux forts; jen ay aussi fait oster les poudres à force d'hommes et de charrois que j'ay enfin obtenu du pays après bien des crieries, et on acheue aujourdhuy de les renfermer dans la ville et le chasteau, a quinze miliers pres, que jai fait rester dans vn souterrain du fort Guillaume. Il y a encore 40 m. outils et quantité de charrois et d'affuts que jen ferai retirer, quand je pouray.

Il y a 8 ou 10 jours que j'employe 200 hommes au rasement des tranchées qui seront ce soir ou demain a midy totallement

Aiez soing que tout ce qui peut mestre a couuert soit bien rase.

Il faut retirer, sans perdre de temps, les bombes et les boulets dispersés dans les chemins, dans la campagne, dans les bois ou dans les parcs.

Voyez si vous ne pouriez pas faire quelques logemens sur les hauteurs du costé de Bouges, pour disputer le terrain aux ennemis. Ce que l'on fait à loisir est plus parfait que ce que l'on fait auec précipitation.

Il sera bon de faire des trauerses fréquentes pour que l'on soit bien à couuert de la hauteur et des reuers.

Il serait bon que les fosses de ce fort fussent plus profonds et les contre-carpes acheuees et les glasis.

Ne pourroist on point tirer quelque ligne de ce fort à la demie lune que jay proposee a la teste de la corne, pour empescher lennemi de voir dans le fonds. Je sais que par la uille on pourroit uoir ce trauail. On pourrait le faire double et senterrer bаucoup du coste de la hauteur; entre les deux chasteaux seroit un chemin couuert quil faudroit prendre. On pourrait faire qu'il serait ueu a reuers du chateau Neuf et une bonne redoute fort rase, pour quelle ne fust pas . . . . du canon. Je uous dis ce qui me uient dans la teste, prenez ce quil y a de bon; je vous ecris viste, je crois que vous aurez peine a lire cette lettre.

acheuées. Du surplus, la terre est encore toute couverte, au petit parc, de bombes et de boullets que nous retirerons le plustot que nous pourrons si nous en auons le loisir.

Dans huit jours dicy le reuestement des bresches à la teste St.-Nicolas sera acheué de reparer, et les parapets de terre bien auancez. Il en sera de même de la demi lune de cette teste qui est acheuee aujourd'hui de fraiser, la contre garde a costé la même chose, et j'espère que les chemins couuerts de cette teste seront aussi a peu pres en estat dans le même temps, mais tout cela sans trauerses qui y sont cependant tres necessaires. Il me faudrait encore 8 autres jours pour pouvoir faire le plus pressez, et du moins 15, c'est a dire un bon mois pour acheuer de mettre cette teste en aussi bon estat quelle estoit, encore n'en pourroit on venir a bout que tres imparfaitement, puisque la maçonnerie encore toute molle, et les terres nouuellement remuées, resistent tres peu.

Les réparations du fort Guillaume seront acheuées dans 5 ou 6 jours de beau temps; un chemin inconnu est prest; a quoy on a fort peu touché a cause de l'embarras des munitions de guerre qui etoient dedans.

Le reuestement des deux bresches du chasteau est a peu près aux deux tiers de la hauteur; j'espère quelle sera acheuée dans 6 jours si on nous laisse faire; après quoy on travaillera à leur terrassement.

Quant aux bastiments du chasteau, tout y est encore sens dessus dessous, ny ayant que les rues et les masures de decombres; le surplus est au mesme estat que V. M. l'a veu attendant les reparations de l'entrepreneur qui est encore dans les preparatifs et seulement en estat de bien trauailler s'il en avoist le temps, et puis c'est tout.

Jay ueu le mémoire; mandez moi ce quil faut quil y ait de farines et autres choses necessaires pour une garnison de 9000 hommes, pour quelle ne puisse manquer de rien pendant 6 mois.

La proposition que uous auez faite est tres bonne.

Il est bon que les soldats soient bien nourris pendant un siege, ou d'ordinaire ils trauaillent beaucoup. Il faut sassurer contre les habitans qui sont souuent mal intentionnés.

Les viures.

Nous avons icy des farines pour plus de 3 bons mois et quelques 200 pipes d'eau de vie, du vin tres peu, du lard et quelques légumes tres mediocrement, de la bierre autant quon en poura faire, et des vaches celles quon pourra enleuer. Il y a quelques jours que jay auerty M. le comte de Guiscard de faire raffle de celles des environs. Sil ne vient point de siege ou en sera quitte pour les rendre. Il ne l'a pas encore fait, mais il le fera bientost; j'ay peur que nos soldats ne souffrent par le deffaut des viures. Si j'en suis cru on leur donnera ration et demye de pain par jour aussitost que le siege sera formé. Le mémoire ci-joint fera voir à votre majesté lestat où nous sommes a legard des viures.

On ne doit pas attendre grand secour de la uille, pour les uiures, parcequelle a esté epuisée pendant le siege par les ennemis qui en ont tiré ce quils ont peu et après le siege par nostre armée, qui acheptait tout au poids de l'or. Il y est entré si peu de chose du depuis, que cela ne merite pas qu'on en fasse cas.

Il serait a souhaiter que nous eussions deux cents milliers de poudre [1] de moins que nous n'auons icy, et que tous les gros canons, les mortiers, bombes et boullets du camp, aussi bien que tous les pontons de cuiure, fussent à Dinant. On les y enuerroit volontiers, mais pour ce faire il faut bien du temps et des batteaux que je croy bien que nous n'aurons pas. Auec cela il y a fort peu de canon des ennemis qui soit en estat de tirer, la pluspart étant blessé ou dé-

(1) Depuis la reception de l'inuentaire, j'ay trouvé quil y a plus de 250 miliers de poudre moins que je ne croyais. c'est pourquoy je ne trouve plus quil y en ait trop.

monté; les armes qu'ils nous ont laissé sont presque toutes en mauvais estat; j'ay prie M. de Moulineuf qui me paroit fort agissant et bon officier de se charger de les faire accommoder. Voicy lestat que j'ay aujourdhuy tiré de M. Bequem, il n'a pas encore pu faire d'inuentaire complet. Il est certain que nous auons beaucoup de choses de trop, et que nous manquons de beaucoup d'autres.

La garnison nestoit pas assez forte, les 10 bataillons de la hauteur auroient reparé ce qui manquoit.

Pour ce qui est de la garnison, votre majesté verra la force ou elle était le 5ᵉ de ce mois; le bataillon de Picardie pourra l'avoir augmenté de 600 hommes, ainsi le tout peut monter à 8,400 hommes effectifs, dont je rabas le quart pour les malades ou blessez du siege precedent, reste a faire estat de 6, 315 hommes qui n'est pas trop pour la ville et les 2 forts ensemble, mais beaucoup pour un chasteau ou l'on ne sçaurait mettre personne à couuert, et ou il ny a pas la moitié des souterrains nécessaires a pouuoir mettre les munitions et les viures en seureté; j'ay assez bonne opinion des Suisses et du peu de François quil y a, quoy quvn peu nouueaux; mais il serait à souhaiter que les deux régimens Montferuies et Piemontais fussent changez contre deux bons bataillons François. Enfin, nous nauons icy ni fusilliers ny bombardiers, et peu d'officiers de distinction; je les connois peu, et jen rendray bien meilleur compte a vostre majesté a la fin du siege que je ne sçaurais faire presentement.

Je voudrois quil y eut plus de François partout quil ny en a, mais auec les grosses armées qui sont en campagne, on ne peut pas en mettre assez.

Vous auez de bons officiers d'artillerie.

Il n'y a point icy d'intendans, mais jose asseurer V. M. que le sʳ de Mervueilhaud qui est icy en qualité de subdelegué est tres capable den faire toutes les fonctions et de sen bien acquiter.

Le comᶜᵉ est bon.

Les sieurs Bequem, Vauglesau et Camelin sont tres bons, les deux premiers

pour l'artillerie, et Camelin pour les bombes et les mines.

Je suis persuadé que lestat major fera toujours bien son deuoir.

Je ne vous dis rien, sire, sur l'estat major, si ce n'est que je suis tres persuadé qu'il remplira parfaitement son deuoir, quant a moy je ne suis icy qu'en qualité de directeur des fortifications.

Pour uous je suis asseuré de ce que vous me dittes et que uous parlerez a tout le monde, comme uous le croirez utile à mon seruice.

Jose assurer V. M. que je feray tout de mon mieux, et que mes amis ne manqueront pas à M. le comte de Guiscard, non plus qu'aux troupes que j'exciteray le plus quil me sera possible a bien faire, aussi bien que tous ceux qui auront part à la deffense de cette place.

Les ingenieurs sont bons et surtout quand ils nont qua executer ce que vous ordonnez.

Il y a icy deux ingenieurs en chef, sçavoir : Richerand et Cladech, tous deux fort bons; le 1er ny est que parcequ'il est resté blessé, dont il n'est pas encore tout a fait guery. Je le garderay jusqua ce que le siege soit acheué. Il y en a encore 3 ou quatre subalternes fort bons, et trois autres encore fort blessez. Je conduiray cela de mon mieux, et jose espérer que mort ou vif vostre majesté sera contente de moy.

Il est asseure que je serai content de uous. Je souhaite que ce soit uif et longtemps encore.

Signé : VAUBAN.

Nous uerrons dans peu a quoy aboutiront les grands préparatifs a la mer, et si la flotte ennemie uiendra sur mes costes a Dunkerque; on les attant partout, et je me flatte qu'ils ne me feront pas beaucoup de mal de quelque coste qu'elle tourne.

Signé : LOUIS.

Je soussigné certifie, apres avoir collationné cette copie du Mémoire du maréchal de Vauban, adressé à Louis XIV et annoté par le roi, qu'elle a été faite sur l'original qui est déposé dans mes archives, à mon château d'Aunay, département de la Nievre, A Paris ce dix mai 1836.

Le comte Le Peletier d'Aunay.
membre de la 2e classe de l'Institut historique.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. J.-B. ESPIC, DE SAINTE-FOY (GIRONDE), MEMBRE DE LA DEUXIÈME CLASSE.

Sainte-Foy, 20 avril 1836.

Si le temps et ma santé me l'eussent permis, je vous aurais déjà envoyé le procès-verbal de la première réunion des protestans, publiquement formée en France après la révocation de l'édit de Nantes. Elle fut solennelle, nombreuse, immense, vers le milieu du 18e siècle. On s'assembla à un mille de Sainte-Foy, sans l'autorisation du magistrat. Beaucoup d'étrangers se trouvèrent à cette réunion ; les suites en furent graves.

La pièce que je vous annonce est authentique, quoique non-signée. Elle est intercalée dans les registres de l'état civil, tenus par M. Andrault, un de mes grands oncles, et curé de St-André, canton de Sainte-Foy. Elle est écrite de sa main, comme le reste.

Je mettrai tous mes soins à vous envoyer par une occasion la pièce que je vous annonce. Elle sera accompagnée de quelques faits historiques sur les guerres religieuses dont furent le théâtre, sous Louis XIII, le pays que j'habite, Laforce, Bergerac et lieux circonvoisins. Peu de détails sur ces événemens et ceux qui précèdent : les archives publiques ont été pillées ; des renseignemens précieux ont été, d'un autre côté, probablement engloutis sous les décombres de l'important château de Laforce, plus sottement que violemment démoli en 1794.

Sous les empereurs Gallien, Tetricus et leurs successeurs, des détachemens de troupes romaines ont été long-temps placés sur les bords de notre Dordogne et sur des côteaux à une lieue de là vers le sud. On se défiait de la bravoure de nos ancêtres, impatiens du joug de l'étranger. Nous avons trouvé de petites monnaies à l'effigie de ces princes et des urnes cinéraires en brique, dont quelques unes contenaient une petite partie du corps des morts, quand le reste était envoyé aux tombeaux de la patrie et de la famille, suivant l'usage des Romains, si long-temps vainement combattu.

Si je puis me procurer quelque chose de ces objets, je vous les expédierai encore. On en envoya, dans le temps, une partie à l'académie des sciences de Bordeaux. Le reste paraît avoir été dispersé.

Une foule de nos monumens portent des noms à désinences celtiques. On y trouve parfois quelques restes de monumens gaulois. Les Romains n'y en ont point laissé. Les Sarrasins y ont heureusement passé trop vite pour en laisser à leur tour. Les Anglais n'y ont élevé que quelques édifices fort mesquins. Les dissensions religieuses y ont creusé de plus graves souvenirs. Je suis persuadé que de part ou d'autre la terre doit recéler ici plus d'un monument précieux. Nous sommes trop pauvres pour faire des fouilles, et la terre gardera encore long-temps ici comme ailleurs une partie de l'histoire de la pauvre humanité.

LETTRE

DE M. ALPHONSE HAMOIR, DE VALENCIENNES, MEMBRE DE LA TROISIÈME CLASSE.

Valenciennes, 22 avril 1836.

Je m'empresse de vous annoncer, Monsieur, que le conseil municipal de notre ville vient de voter la somme de 1,000 fr, pour l'érection d'un monument à Mlle Duchesnois, à St-Saulve, son lieu natal : plusieurs sommes, fruits de souscriptions particulières, ajoutées à celle-là, donneront moyen, je l'espère, d'accomplir cette tâche que sa mort a, pour ainsi dire, imposée à Valenciennes. D'un autre côté, la société d'agriculture de notre ville vient aussi de lui payer sa dette par l'organe d'un de ses membres (M. Dinaux), qui lui a élevé, dans une notice lue dernièrement, un monument d'une autre espèce, plus beau et plus durable, et dont la lecture sera, j'en suis sûre, parfaitement accueillie par tous les amateurs de littérature et d'un talent qui a eu de beaux jours.

Cette notice sera publiée dans les mémoires de la Société, qui paraîtront sous peu.

Le Nord suit ou précède plutôt l'impulsion générale vers le progrès; long-temps arriéré, il marche maintenant en tête; l'Industrie y acquiert un développement inoui.

Les exploitations du sucre de betterave, du fer, de la houille, attirent, surtout dans notre arrondissement, une foule immense d'étrangers, d'ouvriers, de brocanteurs et quelques fripons dont la présence, ici, n'est pas sans quelque utilité; car, bien qu'ils n'enseignent jamais qu'à vos dépens, ils nous apprennent, à nous autres flamands, parfois un peu épais, comment il faut faire pour se mettre en garde contre leurs ruses; en un mot, ils achèvent de nous donner cette honnête défiance, ce poli de la civilisation, qui vaut bien quelque chose.

La ville commence à s'occuper de notre Musée long-temps négligé, dont j'ai sauvé quelques restes du naufrage; enfin, un cours de chimie et de physique, des cours de dessin, de sculpture, d'architecture, une académie de musique dont on vient de proposer l'établissement, rendront, je l'espère, notre ville intéressante sous tous les rapports, avant peu.

Si l'on me demandait la raison de ce progrès marqué, de cette marche subite et presque forcée vers les améliorations, je répondrais que je la trouve dans l'élan que l'industrie a pris depuis 8 ou 10 ans environ dans notre arrondissement; car, tant que nous n'avons été qu'agriculteurs, nous n'avions besoin que d'une espèce de pratique, de routine qui se transmettait de père en fils, mais, maintenant que toutes les têtes sont tournées vers l'industrie, il faut suffire à ses besoins sans cesse répétés : il ne s'agit plus de routine, il faut de l'expérience. Mais, comme un industriel qui n'aurait aucune connaissance serait vingt fois ruiné par les écoles qu'il serait exposé à faire avant de l'avoir acquise, il doit nécessairement chercher un abri contre cet inconvénient dans l'étude des sciences et des arts sans nombre auxquels viennent se rattacher ces différentes branches d'industrie. Cette raison est assez bonne, je pense, pour qu'il ne soit pas nécessaire de la développer davantage.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** Le mercredi 6 avril, la première classe (histoire générale et histoire de France) s'est réunie sous la présidence de M. Népomucène Louis Lemercier, de l'Académie française, président. — Membres présens 43.

M. Guiastrennec de Rennes communique des détails sur des antiquités qu'il vient de visiter dans les parages de l'Abex.

M. le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte transmet son adhésion et sa cotisation à vie. — Renvoi de sa lettre à la commission du journal.

M. Andrieux, inspecteur de l'Académie de Limoges, demande que l'Institut s'occupe de la rédaction d'une instruction accompagnée d'alphabets et d'un certain nombre d'exercices de lecture, afin de faciliter le déchiffrement des écritures du XVe siècle et des temps antérieurs. — Renvoi à la commission chargée du *Manuel de diplomatique*.

M. Michaud adresse des remerciemens pour sa réélection à la présidence annuelle de l'Institut historique.

M. Baragnon père annonce l'envoi prochain de la description d'un monument druidique, qu'il vient de découvrir à Uèzs.

Divers ouvrages sont offerts à la classe.

Trois candidats sont présentés : MM. Merle, avocat, Amédée de Beaufort, homme de lettres, et Stahl, bibliothécaire et secrétaire de la Société asiatique de Paris.

On procède à l'élection des délégués de la première classe, aux trois comités du réglement, des travaux et du journal.

Pour le premier sont nommés : MM. le comte d'Allonville, Dufey (de l'Yonne) et Léonard Gallois.

Pour le second : MM. Buchez, Odolant-Desnos et Firmin de Baillehache.

Et pour le troisième : MM. Eugène Labat, Chopin et Gambey.

M. de Monglave donne lecture d'une relation inédite d'un auto-da-fé exécuté par l'inquisition d'Espagne en 1565, copiée et remise par M. Félix Danjou, attaché à la bibliothèque royale.

Cette lecture donne lieu à une longue et vive discussion à laquelle prennent part MM. J. S. Jean, Saint-Edme, Eugène Labat, Mary Lafon, Népomucène Louis Lemercier, Buchez, Germain Sarrut, etc. — Le document est renvoyé à la commission du journal.

*** La deuxième classe (histoire des langues et des littératures) s'est assemblée le mercredi 13 avril sous la présidence de M. Mary Lafon. — Membres présens 39.

M. Edme Héreau soumet à la classe le prospectus d'une société de traduction et de publication des meilleurs ouvrages édités à l'étranger sur les sciences, les lettres, les arts et l'industrie, qu'il a fondée en commun avec M. de Moléon. — M. Redler est chargé de faire un rapport sur cette société.

Le nouveau président M. Mary Lafon demande qu'il soit voté des remercîmens à l'ancien président M. Villenave ; ces remercîmens sont votés par acclamation.

Plusieurs ouvrages sont offerts à la classe.

M. de Pongerville, de l'Académie française, est chargé de faire un rapport sur le premier volume de la bibliothèque anglo-française de M. O' Sullivan.

M. le président propose qu'il soit nommé divers rapporteurs chargés d'analyser, en ce qui concerne la classe, les recueils périodiques et mémoires des sociétés savantes des départemens. Cette proposition est adoptée.

Trois nouveaux candidats sont présentés. Ce sont : MM. Charles-Auguste Hagberg, professeur de littérature grecque à l'université d'Upsal (Suède), auteur d'une version suédoise des *Nuées d'Aristophane* et de diverses critiques insérées dans le journal de la société suédoise; Charles Cornillot, d'Angers, auteur d'un travail sur *l'étude du droit romain considéré comme collection de matériaux historiques;* et M. François Raymond, auteur du *dictionnaire général de la langue française*, de plusieurs grammaires et du *supplément au Dictionnaire de l'Académie.*

On passe à la nomination des délégués de la classe aux trois comités du réglement, des travaux et du journal.

Pour le premier sont nommés MM. Mary Lafon, le comte Le Peletier d'Aunay et Edme Héreau.

Pour le second : MM. Bonvalot, professeur au collége Charlemagne; Panet-Trémolière et Czynski.

Pour le troisième : MM. Czynski, Redler et Venedey.

M. Bonvalot lit des réflexions sur l'objet de la statistique.

M. Panet-Trémolière rend compte d'une brochure de M. Courtet de l'Isle sur Pétrarque et sur la fontaine de Vaucluse.

M. Venedey lit un rapport sur l'ouvrage de M. Peschier de Genève : *Histoire de la littérature allemande.* — La discussion est renvoyée à la prochaine séance.

*** Le mercredi 20 avril, séance de la troisième classe (histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques). Présidence de M. le comte de Lasteyrie, vice-président. — Membres présens 45.

Des livres et des brochures sont offerts à la classe.

M. Isambert, député, est chargé de rendre compte d'un travail de M. Maccaulay sur les colonies; M. Hippolyte Carnot de l'histoire des doctrines morales et politiques de M. Matter; et M. l'abbé Labouderie de l'histoire de l'Ancien-Testament par M. l'abbé James.

Trois manuscrits relatifs à l'alchimie sont déposés sur le bureau par M. Dufey (de l'Yonne); ils ont pour titre : *La Clé du Secret des secrets de philosophie, de Pierre Vicot, prêtre; Tableau chimique de Senior; Magistère de Raymond Lulle avec le testament de Nicolas Flamel.* — M. le docteur Sandras est chargé de faire un rapport sur ces trois manuscrits.

M. Rivière donne lecture d'une lettre de M. le secrétaire de la société britannique pour l'avancement des sciences, qui convoque une réunion à Bristol pour le mois de septembre, et y invite les membres de l'Institut Historique.

On procède à l'élection des délégués de la 3e classe, aux trois comités du réglement, des travaux et du journal.

Pour le premier, sont nommés : MM. le docteur Sandras, le comte de Lasteyrie et Hippolyte Carnot.

Pour le second : MM. J.-S. Jean, le docteur Téallier et l'abbé Badiche.

Et pour le troisième : MM. l'abbé Labou-

derie, Gastambide et le docteur Colombat (de l'Isère).

L'ordre du jour appelle un rapport de M. l'abbé Badiche sur *Jules-Joseph*, par M. Fresse-Montval.

Ce rapport est suivi d'une vive discussion à laquelle prennent part MM. Isambert, le docteur Mège, l'abbé Badiche, Bernard Jullien, Rivière et de Monglave.

M. l'abbé Badiche fait encore un rapport sur un traité dogmatique et historique du pardon des offenses. Ce rapport donne aussi lieu à une discussion, dans laquelle on entend MM. Isambert, J.-S. Jean et l'abbé Labouderie.

⁂ La 4e classe (histoire des beaux-arts), s'est réunie le mercredi 27 avril, sous la présidence de M. Alexandre Lenoir. — Membres préseus, 37.

M. Spencer-Smith adresse un mémoire sur la musique dans le pays de Caen et dans l'ancienne Basse-Normandie.

M. Constantin Protain, de l'institut d'Égypte, est chargé de rendre compte du Musée des monumens égyptiens, publié par M. Lenormand, de la bibliothèque Royale.

Un nouveau candidat, M. Jules Laure, est présenté à la classe.

On procède à l'élection des délégués de la 4e classe, aux trois comités du réglement, des travaux et du journal.

Pour le premier, sont nommés : MM. Ferdinand-Thomas, architecte, Théophile Bra, statuaire, et Alexandre Lenoir.

Pour le second : MM. J.-B. Debret, peintre d'histoire, membre correspondant de l'Académie des beaux-arts ; Marc-Jodot et Jay, architectes.

Et pour le troisième : MM. F. Chatelain, Monvoisin, peintre d'histoire, et J.-B. Debret.

L'ordre du jour appelle le rapport sur les ruines du château du Vivier, en Brie.

M. le secrétaire dépose sur le bureau diverses pièces concernant ce travail, deux lithographies représentant, l'une une vue perspective de ces ruines, l'autre, divers objets d'art, et une gravure à l'eau forte représentant un plan et des médailles.

Ce rapport est suivi d'une discussion à laquelle prennent part MM. Achille Jubinal, F. Chatelain, St-Edme, Alexandre Lenoir, Ferdinand-Thomas et de Monglave.

⁂ Le vendredi 29 avril, séance générale de l'Institut Historique, sous la présidence de M. le comte de Lasteyrie, vice-président de la 3e classe. — Membres présens, 76.

M. Mary-Lafont, président de la 2e classe, écrit pour annoncer son arrivée à Rouen, et l'accueil qu'il a reçu de notre collègue, M. Emmanuel Gaillard, secrétaire perpétuel de l'académie de cette ville. Il raconte le dévouement des Rouennais à la mémoire de Corneille, leur compatriote, une séance de l'académie de Rouen, à laquelle il a assisté, et la mission de l'Institut Historique proclamée dans cette séance. M. Lafon promet de rapporter des documens curieux de son voyage.

M. Espic de Sainte-Foy (Gironde) annonce la découverte qu'il vient de faire du procès-verbal de la première réunion des protestans, publiquement tenue en France, après la révocation de l'édit de Nantes.

M. Alphonse Hamoir, de Valenciennes, donne des détails sur le monument qu'on élève dans cette ville à Mlle Duchesnois, qui y est née.

M. de Cayrol envoie la copie d'une lettre d'Henri IV aux habitans de Compiègne, pour les exhorter à se défendre.

M. Polydore de Labadie, à St-Girons,

des recherches sur *les escualdunacs* ou basques.

S. A. R. le prince souverain de Schaumbourg-Lippe, son adhésion et sa cotisation à vie.

M. Albert Lenoir annonce qu'il va rejoindre M. Texier, chargé par le ministère d'explorer les ruines de l'Afrique et de l'Asie.

M. Poulthier de Verneuil annonce également qu'il va faire un voyage scientifique à Constantinople et dans le Levant.

Vingt-sept volumes ou brochures sont offerts à la société. Des remercîmens sont votés aux donateurs.

M. le secrétaire perpétuel annonce que le moment est venu de s'occuper du congrès de 1836. Le conseil et les classes vont être invités à proposer des questions et à rédiger un réglement.

Le conseil a traité avec M. Leclaire, propriétaire de la librairie historique, pour le recueil du prochain congrès. M. Leclaire se charge des frais d'impression des deux volumes. Il s'engage, en outre, à procurer à tous les membres les ouvrages qu'ils voudraient acquérir, avec une remise de dix pour cent.

Sur sa demande, M. Leclaire a été nommé libraire de l'Institut Historique, et le brevet lui en a été délivré.

Quatre nouveaux membres sont élus.

M. Eugène de Monglave lit, au nom de M. Berthier, sourd-muet, professeur à l'école spéciale de Paris, un mémoire inédit sur l'histoire de l'éducation des sourds-muets et sur la statistique de cette classe d'infortunés, divisés en sourds-muets instruits et sourds-muets privés des bienfaits de l'éducation.

Une discussion fort intéressante s'engage sur ce travail.

M. Dufey (de l'Yonne), Villenave, Le Gonidec et de Monglave y prennent part.

Le travail de M. Berthier est renvoyé à la commission du journal.

CHRONIQUE.

Notre collègue M. Achille Allier, jeune et brillant écrivain, artiste et archéologue plein d'avenir, et dont le nom s'est révélé d'une manière si éclatante dans le monde littéraire par la publication de l'*ancien Bourbonnais*, est mort à Bourbon-l'Archambault, le 5 avril, avant d'avoir atteint sa trentième année. Les lettres et les arts ont fait une grande perte en la personne de cet intéressant jeune homme.

— L'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand décernera, dans sa séance publique de 1837, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur de la meilleure *Histoire des guerres religieuses en Auvergne, au XVIe siècle.*

Cette histoire devra être complète et détaillée; on y joindra l'indication exacte des sources où l'on aura puisé tous les détails.

Les concurrens trouveront à la bibliothèque de Clermont-Ferrand de nombreux documens, tant imprimés que manuscrits, et relatifs à la ligue en Auvergne. Les principaux sont :

Manuscrits.

Annales d'Issoire.

Manuscrit d'Audigier.

Mémoire de J. Vernyer, président en la cour des aides de Montferrand, etc. (sur l'état politique de l'Auvergne, en 1589, adressé à Henri IV.)

Mémoire contenant l'état sommaire auquel se trouve à présent (mars 1590) cette province d'Auvergne, pour être représenté à sa majesté par l'un des échevins de cette ville de Clermont, à cette fin député par la dite ville.

Discours sur la prise d'Issoire, siége d'icelle, etc., au 14 mars 1590.

Relation du siége d'Issoire, 1590, extraite des archives du château de Barmontel.

Deux mémoires pour servir à l'histoire des siéges d'Issoire en 1577 et 1590 par M. de Féligonde.

Lettres pour servir aux siéges d'Issoire; *à la bibliothèque royale, fonds de Béthune*, vol. cotés 8688, 8785, 8823, 9037, 9059, 9071, 9072, 9074, 9075, 9082, 9098, 9022, 9529, etc.

Imprimés.

Le vrai discours du siége tenu devant la ville d'Issoire, par Mg. le duc d'Anjou et la prinse d'icelle, Paris, 1577, in-8°.

Rerum in Arvernia gestarum præcipuè in Amberti, et Issoduri obsidione luctuosa narratio, per Lud. de Villebois. 1577, in-8°.

La fleur des chansons nouvelles, traitant partie de l'amour, partie de la guerre, selon les occurrences du temps présent, etc., Lyon, 1589, in-8°.

La révolution des trois états du bas pays d'Auvergne, avec la prise de la ville d'Issoire, par M. le comte de Randan. Paris, 1589, in-8°.

La prise et réduction de plusieurs villes et châteaux du bas pays d'Auvergne, etc., extraits d'un mémoire envoyé par un gentilhomme auvergnat. Paris, 1589, in-12.

Véritable discours de l'heureuse victoire obtenue par la noblesse et autres serviteurs du roi, en la bataille donnée au bas pays d'Auvergne, etc., le treizième jour de mars 1590. Clermont, L. Durand, 1590, in-12.

Lettre de MM. du conseil du roi, établi à Clermont pour le gouvernement du bas pays d'Auvergne, à MM. des treize villes et plats pays. Clermont, L. Durand, 1590, in-12, etc., etc.

Nota. On pourra encore consulter plusieurs des ouvrages qui concernent l'Auvergne, tels que: Savaron, *Orig. de Clairm*; Dulaure, *Descrip. de l'Auv.*; Chabrol, *Coutume*, tom. IV.

— L'académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen propose un prix d'une médaille d'or de la valeur de 300 fr., qui sera décerné, en 1837, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante:

Quel était au XIIIe siècle l'état des lettres, des sciences et de l'industrie dans la Normandie?

Les mémoires devront être adressés, francs de port, au secrétaire de l'académie, avant le 1er mai 1837.

Le manuscrit portera en tête une épigraphe, qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté où se trouvera le nom de l'auteur.

Les membres résidens de l'académie sont seuls exclus du concours.

— La société archéologique de Béziers a voté une statue à Paul Riquet, créateur du Canal des deux mers, et que Béziers a vu naître. Une souscription a été ouverte.

M. le duc de Caraman, descendant de l'illustre ingénieur, s'est fait inscrire pour 6,000 fr. Déjà la souscription s'élève à 20,000 fr., mais il en faut 30,000. Les amis de la gloire nationale répondront à ce noble appel. M. Viennet, député de Béziers, s'est chargé de recueillir les souscriptions qui auraient lieu à Paris.

— Aucune place d'aucune capitale n'a éprouvé autant de changemens ni vu plus d'événemens de toute espèce que la place de la Concorde à Paris. Elle fut commencée en 1763 sur les dessins de Gabriel; le 17 avril de cette même année, Pigalle plaça au milieu une statue équestre de Louis XV, par Bouchardon, votée par les prévôts et échevins de Paris en l'honneur du roi, dès l'année 1748. Le nom de Louis XV fut donné à cette place qui ne fut terminée qu'en 1772.

Son plan octogone est dessiné par des fossés bordés de balustrades, sur lesquelles sont appuyés huit pavillons couronnés de socles pour recevoir huit statues. Elle fut long-temps divisée en quatre parties occupées par des pièces de gazon entourées de barrières; aujourd'hui elle est divisée en six compartimens, et bientôt elle va l'être en huit, suivant le nouveau plan. Sa longueur est de 125 toises en dedans de ses limites; sa largeur est de 87 toises.

Le 11 août 1792, la statue de Louis XV fut renversée pour faire place à la statue colossale de la Liberté; la place Louis XV devint alors la place de la Révolution. Cette statue de la Liberté resta debout jusqu'en 1800, époque où un arrêté des consuls ordonna l'érection, à sa place, d'une colonne départementale. La place fut alors baptisée pour la troisième fois et reçut le nom de place de la Concorde, qu'elle conserva jusqu'en 1814, où on lui fit reprendre son premier nom. Le 21 janvier 1793, Louis XVI y avait été guillotiné, et quelque temps après la reine Marie-Antoinette.

C'est en expiation de cet événement que le roi Charles X ordonna qu'un monument, destiné à le rappeler aux souvenirs de la nation, y serait érigé. Le piédestal dont il posa la première pierre avec cérémonie en 1826 était prêt, le groupe confié au ciseau de Bosio qu'on voit aujourd'hui dans le monument de la rue d'Anjou allait y être placé, quand survint la révolution de juillet 1830. Après cet événement un drapeau tricolore fut scellé au piédestal sur lequel le peuple avait écrit ces mots :

« *Monument à la Charte constitutionnelle.* »

La place reprit le nom de place de la Concorde.

L'eau eut bientôt effacé l'inscription; le drapeau tomba en lambeaux; pendant ce temps l'obélisque de Louqsor descendait le Nil pour être amené à Paris. Il fut décidé qu'il serait placé au milieu de cette place. Le piédestal fut démoli, et en 1833, aux fêtes de juillet, un simulacre de l'obélisque, fait en carton, fut dressé pour juger de l'effet qu'il y produirait.

Cette place, qui est sans contredit la plus belle et la mieux entourée de Paris, avait fixé l'attention du gouvernement sous Charles X. Elle fut concédée à la ville de Paris, à la condition que, dans le délai de cinq ans, elle dépenserait à la faire achever une somme de 2,230,000 fr. La ville laissa passer ce terme de rigueur sans avoir satisfait à la condition qui lui était imposée; enfin, le 31 mai 1834, intervint la loi qui la releva de sa déchéance, en ne l'obligeant plus qu'à une dépense de 1,500,000 fr. qui seront employés pendant cinq ans, à raison de 300,000 par an. C'est pour satisfaire aux conditions de la loi précitée que les ou-

vriers vont incessamment être mis à l'œuvre pour décorer, achever et embellir la place Louis XV, de la Révolution ou de la Concorde.

Le fond de son plan primitif est conservé : les fossés restent tout alentour avec leurs balustrades et leurs pavillons. Tout cela va être restauré et remis à neuf; mais, au lieu d'être divisée en six parties, ce qui la rend irrégulière, elle va l'être en huit, au moyen de deux poutres qui vont être jetées, l'une vis-à-vis l'hôtel de Talleyrand, l'autre au guichet dit du Pont-Tournant, pour donner issue à deux nouvelles chaussées.

Au milieu de la place s'élèvera l'obélisque de Louqsor sur son piédestal de granit de Laber; un trottoir ou terre-plain oblong, bordé de douze candélabres-bornes-fontaines, se développera au centre de la place dans le sens de sa longueur; une large chaussée tournera autour, et, sur cette chaussée aboutiront les huit autres chaussées transversales qui diviseront la place en huit compartimens, sablés et bordés de trottoirs sur lesquels seront placés vingt autres grands candélabres-bornes-fontaines.

Il n'est pas question, quant à présent, de faire des fontaines jaillissantes au milieu des quatre grands compartimens.

Vingt piédestaux et vingt colonnes rostrales lampadaires vont être placées à égales distances tout à l'entour de la place, sur la balustrade intérieure, entre les huit pavillons. Ces colonnes auront vingt-cinq pieds d'élévation ; elles seront surmontées d'un globe à pointe dorée, puis coupées au milieu par une proue de vaisseau, destinée à recevoir deux lanternes; la pointe du globe qui couronnera chaque colonne sera disposée également pour recevoir une lanterne au besoin.

Les candélabres et les colonnes rostrales lampadaires seront disposés pour être éclairés par le gaz.

Les huit pavillons préalablement restaurés vont recevoir huit statues assises, en pierre.

Quatre grands piédestaux seront construits, deux du côté de la rue Royale, et deux du côté du pont de la Concorde, pour recevoir quatre groupes qui feront pendant avec les chevaux de Marly, placés à l'entrée des Champs-Elysées, et les chevaux ailés de l'entrée des Tuileries.

Deux ponts à trois arches chacun vont être jetés sur les fossés pour donner issue aux deux nouvelles chaussées.

Le fonds des fossés sera divisé en plates-bandes, en allées sablées et en gazons; des plantations de tilleuls, de lilas, de boules-de-neige, de seringats, de baguenaudiers, etc., vont y être faites.

Quelques bouts de fossés vers les Champs-Élysées vont être démolis.

Ce nouveau plan est dû à M. Hittorf, architecte, notre collègue.

— M. le duc d'Orléans a fait faire des travaux importans au château de Meudon, où il passera une partie de l'été. Ce prince a aussi donné des ordres pour qu'un petit monument, en l'honneur de Rabelais, soit élevé dans l'église du village, où sa mémoire est aujourd'hui singulièrement oubliée.

— M. le général Pelet, notre collègue, a fait une révélation intéressante à la société royale de géographie, dans sa séance générale tenue à l'Hôtel-de-Ville, c'est que six officiers d'état-major explorent en ce moment la Turquie, la Syrie et l'Égypte, par ordre du ministre de la guerre, avec la mission d'y recueillir tous les documens, toutes les observations qui peuvent servir aux sciences géographiques et historiques.

— On vient d'adopter dans l'église Saint-

Eustache le système de chant en usage dans les églises catholiques d'Allemagne. Des chorals à plusieurs voix, accompagnés par l'orgue, remplacent une partie des anciens *plains-chants*, et on n'a conservé de ces derniers que ceux qui étaient populaires ou qui se distinguaient par la beauté de leur mélodie.

— De grandes réparations s'exécutent en ce moment, par les soins du département de la Seine, à l'église de Saint-Germain-des-Prés, et assurent à la religion et aux arts la conservation d'un de nos monumens les plus remarquables par la pureté et l'élégance de son architecture gothique et par l'antiquité de son origine. On ne s'est pas borné aux réparations extérieures de l'édifice; le chœur de l'église a été orné de magnifiques vitraux de couleur; l'autel en bois, servant de maître-autel provisoire, a été remplacé par un maître-autel en beau marbre, d'un style grave et sévère; le sanctuaire a été également pavé en marbre.

Le zélé pasteur de cette grande paroisse qui, comme on sait, était l'ancienne et célèbre abbaye des *Bénédictins*, a fait à ses paroissiens un appel qui, nous l'espérons, sera entendu. Il s'agit de se procurer, par des dons volontaires, un tabernacle approprié à la majesté du nouveau maître-autel, et pour l'achat duquel les ressources de la fabrique ne sauraient suffire. Nous serions heureux que la publicité que notre journal a donnée à la restauration d'un si bel édifice contribuât à fournir à M. le curé les fonds dont il a besoin pour cette dépense essentielle.

— M. Horace Vernet est venu à Valenciennes et y a fait un très-court séjour. Le but de son voyage était de saisir l'aspect du pays pour représenter la prise de Valenciennes par Louis XIV. Cette conquête ayant eu lieu le 17 mars 1677, le peintre avait besoin de voir les lieux avant que la verdure du printemps vînt en changer l'aspect.

— Le ministre de la justice et des cultes a accordé à la ville de Fécamp, sur la demande de M. Vitet, député, une somme de 2,000 fr. pour l'aider à réparer l'église de la Trinité. Ce monument, qui appartient au moyen-âge, est un des plus complets et des plus beaux de ceux qui subsistent aujourd'hui.

— Dans sa séance du 23 mars dernier, la société qui s'est formée à Londres pour la traduction des ouvrages orientaux, a décidé qu'elle joindrait ses efforts à ceux de la Société asiatique du Bengale, pour obtenir le retrait d'une ordonnance, rendue par le gouverneur de l'Inde, lord William Bentinck, au sujet de la publication des ouvrages orientaux, commencée sous les auspices du conseil général d'instruction publique à Calcutta. Cette ordonnance ne défend pas seulement de publier de nouveaux ouvrages, mais encore de continuer ceux qui sont commencés, quoique plusieurs soient déjà très avancés. Il a été résolu à l'unanimité que les membres de la Société aideraient individuellement et collectivement les Sociétés asiatiques du Bengale et de la Grande-Bretagne à obtenir de l'autorité au moins l'achèvement des ouvrages déjà commencés.

— L'Irlande va se voir représentée dans l'arène de la littérature. Une revue, qui prendra pour titre *Revue de Dublin*, est au moment de paraître sous les auspices de M. Daniel O'Connell. Le docteur Wiseman et M. Quit en seront les rédacteurs principaux. Le premier est célèbre par la manière distinguée dont il professait les langues orientales à l'Université de Rome.

M. Quit est déjà connu fort avantageusement du public par un grand nombre de productions littéraires, pleines d'intérêt et de goût.

— L'académie impériale et royale des beaux-arts de Vienne a tenu sa séance solennelle et annuelle le 26 mars. Elle a été présidée par le prince de Metternich. On y a publié les noms des membres, tant nationaux qu'étrangers, qui ont été nouvellement élus. Parmi ces derniers, on remarque notre collègue M. Ingres, directeur de l'académie française à Rome; MM. Horace Vernet; Raoul-Rochette, conservateur de la bibliothèque royale et conservateur du cabinet des médailles et antiquités; Lenormant, adjoint au conservateur de la bibliothèque royale.

— Le catalogue bibliographique de Leipsick pour le semestre qui vient de s'écouler, est plus volumineux que jamais. 230 libraires annoncent 2941 ouvrages en vente et 497 prêts à mettre sous presse. En classant les ouvrages en vente d'après les lieux d'impression, on trouvera pour l'Allemagne du Nord 2149 et 1292 pour l'Allemagne du Sud. Parmi les états de l'Allemagne du Nord, c'est la Prusse qui a été la plus productive. Berlin seul a fourni 406 titres au catalogue.

— Sir William Gell, archéologue anglais, vient de mourir en Italie, où il résidait depuis l'année 1820. Les ouvrages qui lui avaient acquis dès long-temps une juste célébrité, sont : *la Topographie de Troie*, *la Géographie et les Antiquités d'Ithaque*, *l'Itinéraire de la Grèce*, ses *Voyages en Morée*, *la Topographie de Rome*, enfin, et surtout le beau recueil intitulé *Pompeiana*.

— Le docteur de Kilippstein, savant allemand qui s'occupe depuis long-temps de géologie, et qui dirige des fouilles dans les environs d'Alzei (petite ville de la Hesse rhénane), contrée où il a déjà trouvé un grand nombre d'ossemens fossiles, vient de faire une découverte précieuse pour l'histoire naturelle. En creusant à 28 pieds sous le sol, près d'Eppelsheim, à une lieue d'Alzei, il a trouvé, dans un état de conservation à peu près parfaite, la tête du *dinotherium giganteum*, probablement le plus colossal des animaux antédiluviens, et dont l'existence a été en premier lieu indiquée et autant que possible constatée par le savant zoologue le docteur Caup.

Cette tête mesure six pieds de longueur sur trois et demi dans sa plus grande largeur; son poids est d'environ cinq quintaux. Près de la tête a été trouvé un os huméral de 6 pieds de long, du poids de 2 quintaux, et qui appartenait, à ce qu'on croit, au même animal. De tels débris n'ont encore été trouvés nulle part. En continuant les fouilles, pour lesquelles à la vérité il y a de grands obstacles à vaincre, peut-être pourrait-on mettre enfin au jour le squelette entier de l'un de ces êtres sur lesquels nous avons des données si vagues.

— Voici le relevé des plus fortes crues de la Seine, depuis les époques les plus reculées.

En l'année 583, dit Félibien, la Seine et la Marne causèrent, par leur débordement, une telle inondation autour de Paris, que plusieurs furent noyés entre la cité et l'église St-Laurent.

L'an MCC et IV vins (1280)
Rompirent li pons de Paris,
Pour Sainne qui crut à outrage,
Et fit en maint leu grant damage.

(Chr. de France man.)

Le 20 décembre 1206, dit encore Félibien, la veille de Saint-Thomas, la Seine

crut à tel point, qu'elle causa dans Paris la plus grande inondation dont on eust encore entendu parler. Non seulement toute la ville se trouva entourée d'eau, mais les rues en furent si remplies qu'on ne pouvait aller dans aucun quartier sans bateau..... Cette inondation dura huit jours entiers...

Au mois d'avril 1374, le Grand-Pont, celui qu'a remplacé depuis le Pont-au-Change, fut enlevé par les grosses eaux de la Seine...

En 1408, tous les annalistes font mention d'un hiver tel qu'on n'en avait pas vu depuis plus de 500 ans. A la suite de la débâcle les glaces emportèrent tous les ponts avec les maisons qu'on avait bâties dessus. Les eaux devinrent tellement grosses, que, de plusieurs jours, il ne fut pas possible de traverser la rivière en bateau.

En 1427, l'auteur du Journal du règne de Charles VII mentionne, à la suite de pluies continuelles qui avaient duré depuis le mois d'avril jusqu'au 9 de juin, une crue des eaux de la Seine tellement forte, que toute l'île que nous appelons de Saint-Louis fut submergée; dans le quartier Saint-Paul, les maisons furent inondées jusqu'au premier étage. La veille de la Saint-Jean, la pluie reprit avec tant de force que la rivière haussa encore de quatre pieds et gagna les maisons de la Grève, s'avançant jusqu'à la rue de la Vannerie; enfin, cette année, l'ordre des saisons fut tellement dérangé, qu'au mois de juin la vigne n'était pas encore en fleur; mais des chaleurs survinrent qui firent regagner le temps perdu, et l'on eut une récolte abondante en fruits et en vins.

Au mois de janvier de l'année 1496 eut lieu encore une grande inondation qui porta les eaux de la Seine jusqu'au fond de la place de Grève, sur la rive droite, et jusque dans la rue Saint-André-des-Arts, sur la rive gauche. En mémoire de cette inondation on éleva, au coin de la vallée de Misère, une image de la Vierge, avec cette inscription :

Mil quatre cent quatre-vingt-seize,
Le septième jour de janvier,
Seyne fut ici à son aise,
Battant le siége du pilier.

Au mois d'avril 1579, la Bièvre, qui porte si modestement à la Seine le tribut de ses eaux, crut dans une nuit jusqu'à la hauteur de quatorze pieds. Cette inondation dura trente heures; et comme d'aucune façon elle n'avait pu être prévue, elle causa de grands désastres dans le faubourg Saint-Marceau. Le peuple appela ce sinistre le *Déluge Saint-Marcel*. Dans le même temps on ressentit en plusieurs villes des secousses de tremblement de terre.

En 1616, un hiver rigoureux amena une débâcle violente qui emporta le pont Saint-Michel et ébranla fortement le Pont-au-Change.

Dans les années 1649 et 1651, nouvelles inondations, au retour desquelles on s'occupa enfin de mettre un terme : plusieurs moyens furent proposés sans qu'aucun fût adopté. En 1657, chute du pont Marie par suite d'un nouveau débordement de la Seine, lequel coûta la vie à plus de soixante personnes : nouvelles assemblées et nouvelles discussions pour porter remède à ce fléau, sans cesse renaissant, sans qu'aucune mesure puisse être arrêtée. Enfin, en 1709, eut lieu ce fameux hiver dont la mémoire est venue jusqu'à nous par la tradition seule et sans le secours de l'histoire écrite. A dater de ce moment, les progrès de la civilisation et l'exécution de grands travaux ont ôté au fléau, dont nous avons consigné les

apparitions, la plus grande partie de son intensité.

— Le nombre des dialectes dans lesquels ont été publiées des versions de l'Écriture sainte par les sociétés bibliques de Londres, de Saint-Pétersbourg, de Calcutta et de Colombo (Ceylan), s'élève à 158. En outre du but religieux auquel elles sont principalement destinées, beaucoup de ces versions en langues orientales sont véritablement précieuses pour l'étude de ces langues, dont les monumens écrits sont si rares, en raison de leur bas prix et de l'invariabilité des textes dont elles sont la traduction.

Le total des dépenses faites pour leur publication par les diverses sociétés bibliques, depuis 31 ans, est de plus de 50 millions de francs.

— Le curieux passage qui suit est extrait des mémoires de *Saulx Tavannes*, qui sont compris dans la section historique du *Panthéon littéraire*. Ce passage a été écrit vers 1570 à 1580.

« Si le roy Henri IV eust vescu, aymant les bastimens comme il faisoit, il pouvoit en faire un remarquable, achevant le corps de logis du Louvre, dont le grand escalier ne marque que la moitié, et au bout d'iceluy faire une mesme gallerie que celle qui est à la sortie de la chambre en tirant vers Saint Honoré, et depuis à faire une pareille gallerie que celle qui regarde sur la rivière, qui allast finir entre le pavillon des Tuileries qui n'est pas faict et l'escuyrie; et au lieu de gallerie s'y pourroit construire des logis pour loger des ambassadeurs; et remuant toutes les maisons entre les deux galleries, le Louvre et les Tuileries, se fust trouvée une grande cour admirable et au regard de la cour du Louvre. L'autre moitié du corps de logis au costé de l'escalier estant faicte, faire un pareil corps de logis que celuy où loge la royne, et au costé du portail proche du jeu de paume faire une grande terrasse de laquelle pourroit descendre par degrés comme d'un théâtre les degrés de ça qui de là du portail qui serait au mitan, qui contiendroit en longueur les deux tiers de la terrasse; oster la chapelle de Bourbon et tous les bastimens qui sont entre le Louvre et Saint-Germain de l'Auxerrois, qui seroit la bienséance de la chapelle des roys et se pourroit laisser la salle de Bourbon sans y toucher, se contentant de ceste place qui seroit depuis le Louvre à Saint-Germain. Mais à la vérité pour faire de tels bastimens il faudroit que le roy de France fust au moins seigneur de tous les Pays-Bas et bornast son estat de la rivière du Rhein, occupant les comtés de Ferrette et Bourgongne et Savoye, qui seroient les limites devers les montagnes d'Italie, et d'autre part le comté de Rossillon et ce qui va jusques proche des Pyrénées. »

—Notre collègue M. Grasset, dans une notice qu'il vient de publier sur des objets d'art attribués aux Celtes et trouvés à Clermont (Nièvre) en juillet 1835, signale particulièrement huit haches, une portion de moule à hache, des feuilles de gui, des fragmens d'épées et deux bracelets ciselés. Ces objets en bronze sont presque tous recouverts d'une couche de platine. Les haches étaient renfermées dans une poterie grossière : elles ont presque toutes 6 pouces de longueur. Leur tige est renflée vers le milieu; l'une des deux moitiés est évidée des deux côtés, sur le plat de la tige, jusqu'à la partie la plus renflée; l'autre moitié prend la forme de hache en s'élargissant près du tranchant. Il est probable qu'un manche en bois recourbé, ayant la forme

d'un 7 et fendu à sa branche la plus courte, recevait le bout de l'instrument opposé au tranchant et s'emboîtait dans les vides de celui-ci. Des ligatures devaient ensuite assujettir ensemble le manche et la hache.

Le moule à hache n'avait pas servi à la fabrication des haches trouvées sur le même lieu; car une échancrure placée sur l'un des côtés indiquait que celles qu'on y coulait devaient avoir une anse. Cette portion de moule a près de 8 pouces de longueur; sa largeur, qui, aux extrémités, est de 2 pouces 3 lignes, se trouve un peu moindre au centre. Des points saillans et creux sur les bords de la face interne du moule et un cordon en saillie à l'extrémité inférieure assuraient le maintien des deux pièces réunies. Extérieurement la partie inférieure est ornée de deux nervures croisées en X; la partie supérieure, où est pratiqué l'évasement destiné à l'introduction du métal fondu, porte des renflemens qui indiquent les cavités intérieures.

Les feuilles de gui métalliques, trouvées également dans la poterie, peuvent faire présumer que les haches ont appartenu aux Druides.

Tous ces objets, ainsi que divers morceaux de métal brut, trouvés dans le même lieu, doivent faire supposer qu'il existait autrefois en cet endroit une manufacture d'armes gauloises, dont la trace semble s'être conservée, jusqu'à nos jours, dans le nom de propriétés voisines appelées le Haut et le Petit Atelier.

— Le cabinet d'antiquités de l'université de Gand vient de s'enrichir de deux idoles indiennes provenant de l'île de Java. Ce sont des statues monolithes en granit, de 2 pieds environ de hauteur; elles appartiennent au shîvaïsme ou culte de Shiva. La plus grande des deux est d'un travail très grossier; l'autre, d'une exécution plus soignée, se trouve placée sur un tronc taillé dans la même position que l'idole. Ces deux statues représentent *Ganésha* ou *Pouléar*, fils et ministre de Shiva, le chef et le précepteur de la troupe céleste, le dieu de l'intelligence, de l'année, des nombres, source de toute sagesse, et présidant à toutes les transactions importantes de la vie. Nous le voyons figuré, comme d'ordinaire, avec son gros ventre de forme sphérique et avec une tête d'éléphant (emblème de la sagesse et de la force paisible) par laquelle son père remplaça sa tête humaine après qu'il la lui eut coupée. Les deux statues nous offrent le dieu dans la même attitude, à savoir, assis, les jambes repliées en dedans, de façon que les pieds se rejoignent : il paraît enfoncé dans une profonde méditation. Sur la main gauche, qui est tendue, se trouve un objet indéterminé qu'il saisit avec sa trompe. De la main droite, Ganêsha tenait un autre objet qui a été brisé; ce pouvait être un sceptre ou le trait de feu. On remarque à la statue travaillée avec le plus de soin, que l'une des défenses est mutilée : c'est celle que le dieu brisa contre le rat ou loir-géant, en voulant le dompter. Cette particularité est à peine indiquée chez l'autre statue. Celle-ci se distingue par la singularité de sa coiffure, tandis que l'autre porte l'espèce de tiare propre à plusieurs divinités de l'Hindoustan. M. Boulen, correspondant de l'académie de Bruxelles, se propose de publier une notice étendue sur ces deux idoles et sur quelques autres figurines du cabinet de Gand, relatives au culte idolâtrique des Hindous et provenant également de Java.

— Le dépôt de mendicité à Madrid, contient actuellement 726 individus, dont 255 hommes, 169 femmes, 140 enfans et 162 petites filles. Cet établissement donnait asile à 6,000 pauvres en 1834.

— *Coutellerie.* — Le commerce de la coutellerie occupe en France environ 50,000 ouvriers répartis entre Paris et la province. Châtellerault compte 2,000 ouvriers en ce genre. A Langres il y a maintenant 3,000 ouvriers.

Une petite ville, Thiers, merveilleusement située sur les bords de la Dourolle, est en possession du commerce de la pacotille, et est appelée à surpasser le commerce anglais, avec lequel elle rivalise sur plusieurs points et avec avantage. Dans cette petite ville, où l'on compte à peine 11,000 âmes, il y a au moins 6,000 ouvriers en coutellerie. La ville et les villages environnans fournissent presque tous leurs bras à ce genre d'industrie. Les femmes travaillent à la terre et aident le soir leurs maris aux ouvrages de coutellerie. La Dourolle elle-même y prête son cours, et pendant trois lieues, cette petite rivière présente une suite de cascades formées par les écluses d'usines où l'on fabrique des couteaux, des canifs et des rasoirs. On dirait un long escalier sur lequel elle glisse en faisant mouvoir mille machines.

— Plus de 4,000 ouvriers vivent en France à fabriquer des éventails. Cette industrie est particulière à Paris et à quelques villages de Picardie.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bibliothèque Anglo-Française, traduction et imitation des plus belles poésies anglaises, par nos premiers auteurs contemporains, sous la direction de M. O'Sullivan, professeur au collège royal de Saint-Louis; 1er volume in-8°.

Le banquet de Warfusée, chroniques liégoises; in-8°, par M. L. Polain, conservateur des archives de la province de Liège.

Mémoires de la société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, dernières livraisons.

Histoire politique et morale de la révolution française, 3 vol. in-12, par M. C. de Méry.

Mémoires d'un officier français, détenu dans l'île de Cabrera, 1 vol. in-8°, par le même.

Réfutation de l'écrit intitulé : Histoire de l'esprit révolutionnaire des nobles en France, 1 vol. in-8°, par le même.

Histoire générale des proverbes, 3 vol. in-8°, par le même.

Mémoire des réfugiés polonais, sur l'expédition du général Ramorino en Piémont, 1 vol. in-8°.

Leçons sur l'Idéologie, in-8°, par M. Roucher-Deratte, de Montpellier.

Histoire des doctrines morales et politiques, un premier vol. in-8°, par M. J. Matter, inspecteur général de l'Université.

Coup d'œil sur l'instruction primaire, in-8°, par M. Progin, curé.

Coup d'œil sur le recrutement, in-8°, par M. le colonel Servatius.

Introduction à l'étude de la Phrénologie, in-8°, par M. le docteur Bessières.

Traité sur la Luminologie, in-8°, par M. Roucher-Deratte, de Montpellier.

Petite revue de trois sectes modernes, in-8°, par M. Progin, curé.

Projet de chemin de fer de Paris à Tours, in-8°, par M. Alex. Corréard, ingénieur civil.

Lettre d'un disciple de Gall à un disciple de Fourrier, in-8°, par M. A. Ombros.

Mutisme sténographique. à l'usage des sourds-muets, in-8°, par M. L. S. Dublar.

Archives historiques et littéraires du nord de la France, recueil mensuel publié à Valenciennes, par MM. Arthur Dinaux et Leroy.

Nitheroy (Revue brésilienne), publiée à Paris. Première livraison.

Extrait de la Revue de Montpellier, Jehan Bodin et son livre de la république, in-8°, par M. Gust. Laissac, avocat près la cour royale de Montpellier.

Essai d'une description générale de la Vendée, in-4°, par M. A. Rivière, professeur de mathématiques, au collége de Bourbon-Vendée.

Mémoire de M. Dufour de Moulins, sur l'art du dessin, réponse de cet honorable professeur, auquel est due la première idée de l'*Ancien Bourbonnais*, sur des attaques à lui adressées par ses successeurs à l'école de dessin et de peinture de cette ville, école dont il est le fondateur et le bienfaiteur.

Objets d'art attribués aux Celtes, in-8°, par M. Aug. Grasset, de la Charité-sur-Loire.

Thèse de Théologie soutenue à Paris par M. l'abbé Badiche, in-4°.

Essai sur la Paléographie française, in-12, par M. Chassant d'Evreux.

Histoire de la Gaule, 3 vol. in-8°, par M. Serpette de Marincourt.

Fables et poésies diverses, un vol. in-12, par M. Lefilleul des Guérots.

De l'infanterie chez tous les peuples modernes, in-8°, par M. le général Bardin.

Voyage historique et philosophique en Angleterre et en Écosse, un vol. in-8°, par M. Victor Hennequin.

Leçons sur l'art d'observer, un vol. in-8°, par M. Roucher-Deratte, de Montpellier.

Le secrétaire perpétuel, EUGÈNE DE MONGLAVE.

MÉMOIRES.

STATISTIQUE DES SOURDS-MUETS(1).

Quelques documens statistiques sur les sourds-muets d'Europe et d'Amérique et sur les écoles qui leur sont spécialement consacrées dans ces pays nous paraissent devoir former le complément naturel de notre travail historique sur l'éducation de nos compagnons d'infortune.

Nous ne connaissons pas encore au juste le rapport des sourds-muets à la population française. Ce fut sous l'empire, durant l'administration de M. Montalivet père, qu'en fut ordonné le premier dénombrement. Il est à croire que les renseignemens précieux recueillis par cette voie vinrent s'ensevelir dans les cartons poudreux du ministère, ou des archives du royaume, puisqu'il n'en est pas question dans les années suivantes. Cela arrivait souvent à cette époque de gloire et d'enivrement. Chaque jour avait ses merveilles, et le char rapide du triomphateur emporta plus d'une fois jusqu'au souvenir des ordres qu'il avait laissés tomber la veille. Un nouveau recensement demandé en 1828 ne fut opéré que dans cinquante-six départemens, encore le fut-il presque partout d'une manière très incomplète. Le résultat total présente un chiffre de 7,835 d'où M. Palluy conclut (notice insérée dans *la Revue de Paris*) qu'il existe au moins 12,000 sourds-muets sur toute la surface du royaume, et que la proportion de ces infortunés relativement à la population offre des inégalités remarquables dans les divers départemens, comme en Prusse et en Suisse. Mais le chiffre de 12,000 est encore évidemment trop faible en regard des relevés qui ont été faits dans d'autres pays moins vastes.

Le gouvernement, par une circulaire du 2 juin 1834, a invité de nouveau tous les préfets à lui fournir à ce sujet des indications plus précises. Dieu veuille que cette invitation ait d'autres résultats que celles qui l'ont précédée!

En prenant pour base de nos calculs le recensement des sourds-muets de Prusse, le plus complet de tous ceux qui existent, il n'est pas permis d'évaluer le nombre des sourds-muets de France à moins de 20 à 22,000, et la population totale de ceux d'Europe à moins de 140,000. Le gouvernement prussien a fait procéder à ce travail à trois époques différentes. Le relevé de 1825 a constaté 6,786 sourds-muets; celui de 1827, 6,764, et celui de 1828, 8,223 sur une population de 12,726,823 habitans.

Le gouvernement prussien ne s'est pas contenté de faire procéder au dénombrement des sourds-muets dans chaque province; il a fait demander, en outre, dans tous les districts le recensement de ces malheureux d'après leur âge, et l'indication de leur rapport à la population de chaque district.

D'après les recensemens les plus récens obtenus dans d'autres contrées, on peut compter un sourd-muet sur 1,500 ou 1,600

(1) Voir notre livraison d'avril 1836.

habitans. Ceux des Etats-Unis présentent, terme moyen, un sourd-muet sur 2,000. En Suisse, la proportion, fort variable entre les divers cantons, est plus forte encore. Le tableau suivant dressé par M. Bernoulli à Bâle en fait foi :

CANTONS.	POPULATION.	SOURDS-MUETS	RAPPORT EN NOMBRES RONDS.
Zurich.	220,000	225	1 sur 1,000
Vaud	155,000	152	1 1,000
Bâle.	50,000	100	1 500
Argovie.	100,000	300	1 400
Berne.	550,000	1,000	1 350

Il sera aisé de reconnaître, d'après ce tableau, que l'agglomération plus ou moins grande des sourds-muets doit être rapportée à deux causes principales : l'influence du climat et celle de la position topographique. Les cantons de Zurich et de Vaud, qui ne contiennent que peu de hautes montagnes, offrent le plus petit nombre de sourds-muets, tandis que, dans le pays de Berne, tout coupé de hautes montagnes et de vallées profondes, cette infirmité est bien plus commune. Entre autres exemples on cite le suivant : Une famille contient, sur huit enfans, cinq sourds-muets de naissance, tous les cinq nés dans une maison humide. La famille qui l'habitait auparavant a eu sur trois enfans deux sourds-muets.

L'inégalité existant entre les divers cantons de la Suisse est bien plus frappante encore entre les diverses communes d'un même canton. Ainsi, des 122 communes du pays de Vaud, 68 ne contiennent pas de sourds-muets, 50 n'en ont qu'un ou deux, tandis que dans les 4 autres cent sourds-muets se trouvent répartis dans les proportions suivantes :

COMMUNES.	POPULATION.	SOURDS-MUETS	RAPPORT.
Aubonne.	6,638	20	1 sur 333
Valle	3,938	12	1 328
Peterlingen.	6,095	25	1 244
Moudon	6,602	43	1 153

Dans le canton de Zurich, la commune de Weyach compte, sur 698 habitans, 11 sourds-muets, ce qui donne le rapport de 1 sur 63.

D'après la gazette de Nev-York, dans l'état de New-Hampshire, au sein de la population Noire, on trouve un sourd-muet sur 50 habitans.

Des tentatives ont aussi été faites pour déterminer le rapport des deux sexes dans cette infirmité. Il résulte de quelques données fournies sur ce sujet par la Suisse, le Danemarck, la Prusse et les États-Unis, que le nombre des sourds-muets se trouve plus considérable d'un cinquième que celui des sourdes-muettes (1).

Paris. Sur une invitation de l'École de Paris faite en 1830 ou 1831 aux parens des élèves qui s'y trouvaient alors, 102 bulletins envoyés par les familles constatent que dans ce nombre d'enfans 52 étaient sourds-muets de naissance, 37 l'étaient devenus après leur naissance et que quant aux 13 autres, leur infirmité n'avait pas une origine bien connue.

Parmi les 37 élèves affectés d'une surdité accidentelle,

7 avaient perdu l'ouïe	dans la 1re année de leur existence
13	dans la 2e
7	dans la 3e
1	dans la 4e
5	dans la 5e
4	dans la 8e

Des 37 cas où l'origine de la surdité avait été constatée, 8 provenaient de convulsions, 10 de fièvres erratique, cérébrale, nerveuse, scarlatine, inflammatoire, putride, catarrhale, 2 de la rougeole, 6 d'une maladie vermineuse, d'un dépôt sous l'oreille, d'une forte angine, d'une chute, d'un refroidissement ou d'une ophthalmie; 7 de fortes maladies dont la nature n'est pas indiquée par les parens. Quant aux 4 autres, il n'est pas possible de les attribuer à quelque maladie grave.

Sur cent élèves garçons que l'école renferme maintenant, 3 ont chacun 1 frère sourd-muet, 11 une sœur sourde-muette, 2 un frère et une sœur sourds-muets, et 2 deux frères et une sœur sourds-muets.

Prague. Des documens fournis par l'institution de cette ville il résulte que sur 54 sourds-muets 19 le sont de naissance, et que 35 le sont devenus par suite de maladies ou d'accidens. De ces 35, 6 ont perdu l'ouie dans la première année, 9 dans la seconde, 9 dans la troisième, 3 dans la quatrième, 2 dans la sixième, 2 dans le septième. Pour les 4 autres, l'âge où ce malheur est venu les frapper n'est pas indiqué.

Leipzig. En 1830, l'institution de Leipzig contenait 51 élèves, dont 22 sourds-muets de naissance et 29 devenus sourds-muets dans leurs premières années.

Hartford. L'institution d'Hartford dans le Connecticut, fondée en 1816 par M. Gallaudet, ministre protestant, qui, le premier, a donné l'exemple de pareilles recherches statistiques, avait reçu depuis cette époque jusqu'en 1829, 279 élèves, dont 157 garçons et 122 filles. Sur ce nombre, 116 étaient sourds-muets de naissance, 135 avaient perdu l'ouie dès leurs premières années. Quant aux 28 autres, on n'a pas de données bien positives sur l'époque de leur infirmité.

Des 135 élèves devenus sourds-muets à la suite de maladies ou de graves accidens,

(1) Nous ne pouvons nous empêcher de signaler ici un décret du gouvernement danois qui fait honneur à sa sollicitude : Il porte que tout enfant sourd-muet, né dans le royaume, recevra l'éducation qui lui est nécessaire pour devenir un membre utile à la société.

15 avaient été privés de l'ouie peu après leur naissance ; 29 dans leur première année, 68 entre 1 et quatre ans, 14 entre 4 et 5 ans, 9 entre 5 et 7 ans. Des 44 cas de surdité accidentelle signalés par le savant professeur, 22 se sont déclarés à la suite de la fièvre scarlatine, 6 à la suite de maladies fièvreuses, 7 à la suite de la rougeole, 2 à la suite d'affections cérébrales, 1 à la suite de la petite-vérole, 1 à la suite de la coqueluche ; 1 est attribué à la détonation d'un canon et 4 à des chutes graves.

En considérant dans ce tableau que la surdité accidentelle est bien plus fréquente que la surdité congéniale (de naissance) et qu'elle survient communément dès la plus tendre enfance, on conviendra sans doute avec nous que des documens précis et complets sur la population des sourds-muets, mis en regard de l'indication des causes présumées de cette infirmité, ne manqueraient pas de répandre quelque lumière sur l'art impuissant jusqu'à ce jour de rendre la parole à ces infortunés ou du moins sur les moyens de prévenir la surdité.

On se trompe étrangement quand on s'imagine que la surdité est héréditaire. Il suffit d'opposer l'exemple des sourds-muets eux-mêmes à cette opinion et de rapporter des faits.

Nous avons vu des sourds-muets mariés à des parlantes, et d'autres sourds-muets qui ont uni leur sort à des sourdes-muettes, et les enfans n'étaient pas atteints de cette infirmité. Nous citerons, entre autres, *Massieu*, marié depuis trois ans à une demoiselle parlante ; il est maintenant père de deux enfans tous parlans ; Clerc, sourd-muet dont j'ai déjà parlé, a eu d'une sourde-muette américaine six enfans jouissant complétement de leurs sens, trois garçons et trois filles. Il vient d'en perdre deux. *Chomel*, sourd-muet, ancien élève de l'abbé Sicard, actuellement instituteur à Genève, a quatre enfans parlans. Jusqu'ici nous n'avons eu sous les yeux qu'un seul exemple de cette triste exception : un sourd-muet, ancien élève de l'abbé de l'Epée, qui a épousé une parlante, après avoir donné le jour à un sourd-muet, a eu une demoiselle entendante-parlante.

D'après des renseignemens fournis par l'institution d'Hartford, dont le directeur, M. Gallaudet lui-même a épousé une sourde-muette, dont il a huit enfans entendans et parlans tous, il y a des familles dans lesquelles le père ou la mère, d'autres où l'un et l'autre sont sourds-muets, tandis que leurs enfans jouissent de tous leurs sens. Dans une famille, le père sourd-muet a donné le jour à quatre enfans affligés de la même infirmité ; dans une autre famille, un père sourd-muet a, dans le nombre de ses enfans, deux sourds-muets. Ce sont là les deux seuls exemples de ce genre. Mais il arrive souvent que la surdité atteint certaines familles dans leur ligne collatérale. Un grand nombre de sourds-muets ont des oncles, des tantes, ou des cousins sourds-muets.

Le rapport annuel (1828) de cette même institution d'Hartford signale un fait remarquable : A cette époque elle possédait deux sourds-muets ayant quatre cousins ou cousines sourds-muets, tous les seize cousins descendant d'une seule et même bisaïeule, laquelle entendait et parlait. Chose encore plus remarquable, cette bisaïeule n'a pas compté un seul sourd-muet parmi ses enfans ou ses petits-enfans.

Enfin, que conclure de là, si ce n'est que la surdité est presque toujours congéniale ?

Gand. Par une ordonnance royale du

premier juin 1829, le titre d'Institut royal a été conféré à l'établissement dont cette ville est redevable à la charité de M. le chanoine Triest, surnommé à si juste titre l'abbé de l'Epée de la Belgique.

LIÉGE. Le titre d'Institut royal a été également accordé à l'école de Liège, sur la demande que le sourd-muet Louis Lassence avait faite au Roi lors de sa visite dans cet établissement.

VARSOVIE. M. Czynski, polonais, notre collègue à l'Institut Historique, a bien voulu nous révéler que c'est par les soins de M. Talkowski, qu'une école des sourds-muets a été fondée à Varsovie, vers 1819 ou 1820; qu'en 1821 elle pouvait contenir une trentaine d'élèves et que ce sont les dons de sa bienfaisance qui la font subsister.

La Grèce et le Brésil ne paraissent avoir que très peu de sourds-muets. Le premier établissement que l'Asie ait vu élever dans son sein en faveur de ces infortunés, est celui de Calcutta, dû à la sollicitude de M. Georges Nicholls, disciple de M. Watson, directeur de l'institution des sourds-muets de Surret, près de Londres. Ce fut en 1828 que cet art de bienfaisance fut transplanté dans cette partie du monde.

Nous croyons, messieurs, devoir compléter ce travail par le tableau statistique des institutions et écoles de sourds-muets, en Europe, en Amérique et en Asie, et par le tableau comparatif des sourds-muets qui, dans chaque pays, reçoivent le bienfait de l'éducation et de ceux qui en restent privés. *C'est à la troisième circulaire de l'Institution royale des sourds-muets de Paris à toutes les institutions de sourds-muets de l'Europe de l'Amérique et de l'Asie* (1832) que nous empruntons ces deux tableaux, trop peu connus des personnes qui ne se sont pas particulièrement vouées à cette spécialité philantropique.

FERDINAND BERTHIER

Professeur sourd-muet à l'Institut royal des sourds-muets de Paris, membre de la 2e classe de l'Institut historique.

TABLEAUX statistiques des institutions et écoles des Sourds-Muets en Europe, en Asie et en Amérique.

PAYS.	INSTITUTIONS.	DATE de la fondation.	GENRE D'INSTITUTIONS.	DIRECTEURS.	INSTITUTEURS.	RÉPÉTITEURS.	INSTITUTRICES.	RÉPÉTITRICES.	NOMBRE des ÉLÈVES. Garç.	Filles	AGE de l'admission.	DURÉE de leur séjour.
Portugal	Lisbonne	1824	Royale	»								
Espagne	Madrid	1800	Idem	Docteur Hernandez								
Italie	Naples	»	Privée	»								
	Pise	»	Externat aux frais de l'état	Pecchioli di Siena	2		2		24			
	Gênes	1801	Soutenue en partie par l'état et en partie par souscriptions	L'abbé Roselli	2		2		39	34		
	Turin	»	Privée	Scagliotti					10			
	Milan	1805	Externat aux frais de l'état	L'abbé Bagutti	4				30			
Suisse — con de Genève	Genève	1822	Externat aux frais de la ville	Chomel, sourd-muet			1		18			
— de Vaud	Iverdon	1810	Privée	Naef	2				10		7-8	6 ans.
— de Berne	Bachtelen	1822	Cantonale	Stucki	1				18			
	Brunnader	1826	Privée	Mme veuve Brunner			2			16		
— de Zurich	Zurich	1826	Soutenue par le canton et par des souscriptions	Scherr		1		1	18		9-13	5
Grand duché de Bade	Karlsruhe	1780	Ducale	Kœnig					2	2		
	Pforzheim	1826	Id.	Neumaier	2				20	40	9	6 a. pour les garç. 5 pour les filles
	Fribourg	»	Privée	Frei								
Wurtemberg	Gmünd	1807	Royale	Yaeger	3	1			24		7-12	6 au moins.
	Esslingen	1823	Externat uni au séminaire	Hesz	1				10			
	Vinnenden	1825	Privée et gratuite	Schmidt					28			
	Tubingue	1829	Souscriptions	Rieckert					6			
Bavière	Munich	1804	Royale	D' Ernsdorfer	2				30		6-8	6
	Bayreuth	1821	Privée	Pohland								
	Passau, Regensberg, Anspach, Augsbourg, Wurzbourg, Spire	1823	Externats unis à des écoles ordin.	»								
Autriche	Vienne	1779	Impériale	Venus	3				48	16	7-14	6 à 8 ans.
	Lintz	1812	Externat soutenu par souscriptions et par l'état	Bibringer					40			

PAYS.	INSTITUTIONS.	DATE de la fondation.	GENRE D'INSTITUTIONS.	DIRECTEURS.	INSTITUTEURS.	RÉPÉTITEURS.	INSTITUTRICES.	RÉPÉTITRICES.	NOMBRE des ÉLÈVES. Garç.	Filles	AGE de l'admission.	DURÉE de leur séjour.
Moravie	Brünn	1829	Privée	Handschuh					40			
Bohême	Prague	1786	Souscriptions	Mücke	2		1		26	17		
	Commoteau	»	»	»								
Hongrie	Waitzen	1802	Souscriptions	Schwarzer	1				30			
Prusse	Berlin	1788	Royale	Grasshoff	3				60		7-15	6 à 9.
	Berlin	»	Privée	Siemon								
	Breslau	1799	Souscriptions et par l'état	Schroetter	2		1		35		8-12	6
	Kœnigsberg	1820	Royale	Neumann	2		1		22			
	Munster	1829	Id.	Weidner					16			
	Quedlinbourg	1821	Privée	Hauer					24			
Prusse (suite)	Erfurt	1818	Provinciale	Schulz	1				25			
	Halberstadt	1825	Id.	Aeplinius					12			
	Crefeld	»	»	Heinicke, fils								
	Magdebourg	»	Provinciale	Hartung					15			
	Weissenfels	»	Id.	Schutz					15			
	Büren	»	Provinciale et unie au séminaire	Wirfel								
	Bruhl	»	Id.	Büscher								
	Petershagen	»	Id.	»								
	Anclam	»	»	»								
	Stettin	1826	Privée	Boettecher								
	Cologne	1828	Soutenue par la commune et la charité publique	Gronewald								
	Barmen	»	»	»								
Saxe	Leipzig	1778	Royale	Reich	3				32	19	8-12	6 à 9.
	Dresde	1828	Unie au séminaire	Zahn		1			9	1		
	Coethen	»	»	»								
	Friedrichstadt	1830	Unie au séminaire	Otto								
Grand duché de Saxe-Weimar	Weimar	1825	Unie à une école ordinaire	Volbradt					3			
Hesse-Électorale	Cassel	»	Privée	Wiegand					4			
Duché de Nassau	Camberg	1820	Externat doté par le gouvernement	De Schuts, sourd-muet.	2				68		8-12	6 au moins.
Prince de Lippe-Schauenbourg	Bruchhof	»	»	»								

Suite des ***TABLEAUX*** *statistiques des institutions et écoles des Sourds-Muets en Europe, en Asie et en Amérique.*

PAYS.	INSTITUTIONS.	DATE de la fondation.	GENRE D'INSTITUTIONS.	DIRECTEURS.	INSTITUTEURS.	RÉPÉTITEURS.	INSTITUTRICES.	RÉPÉTITRICES.	NOMBRE des ÉLÈVES. Garç.	Filles	AGE de l'admission.	DURÉE de leur séjour.
Hanovre	Hildesheim	1829	Aux frais de l'état	Kuhlgazt								
Duché de Brunswick.	Brunswick	1827	Souscriptions.	Albrecht			3		9	11	8-14	
Duché de Oldenbourg	Wildeshausen	1820	Id.	Haumann								
Villes libres.	Francfort.	1827	Privée	Kosel								
	Hambourg	1827	Privée, soutenue par souscriptions.	Senss	1				26		6-16	
	Brême	1828	Id.	Ortgies					30			
Belgique.	Gand	»	»	Bourgois et van Cuyk.					21	»		
	Gand	»	»	M. Verhulst et Viaene.						47		
	Liége	1820	Souscriptions.	Pouplin.								
Hollande.	Groningue	1790	Nationale	Guyot	4	6			89	71	8-15	7-8
	Bergen	»	Privée	Wanters								
Danemarck.	Copenhague.	1804	Royale.	Schow	5	1	1	1	120		8-15	7-8
	Sleswig.	1810	Id.	Hensen.			2		70		6-8	7-8
Suède.	Stockholm	»	Royale.	Chevalier de Borg					40			
Russie.	St-Pétersbourg	1806	Impériale	Fleury et Gourzoff					36	25	7-12	6
	Romanova	»	»	»					80			
Pologne	Varsovie	»	Souscriptions.	L'abbé Falchowski					46			
Angleterre	Londres	1792	Souscriptions.	Waston fils					220		11	6
	Edgbaston.	1815	Id.	Du Puget		1			24	16	8-13	6
	Manchester	1824	Id.	Vaughan	1				50			5
	Doncaster	1829	Id.	Baker					30		8-12	
Iles britanniques. Angleterre (suite)	Liverpool	1825	Souscriptions.	Scott.					20			
	Exeter	1827	Privée	Bingham					50			
Écosse	Édimbourg	1810	Souscriptions.	Kinnburgh père	3				72		9-14	5 ans.
	Paislay.	1817	Id.	Mitchell.								
	Glascow	1819	Id.	Kinnburgh fils	1				20	20	9-14	5
	Aberdeen	»	Privée	Taylor								
	Perth	»	»	»								
	Dundee	»	»	»								
Irlande.	Claremont.	1816	Souscriptions.	Humphreys	2				72		8-12	5
	Cork	»	Privée	»					14			

	PAYS.	INSTITUTIONS.	DATE de la fondation.	GENRE D'INSTITUTIONS.	DIRECTEURS.	INSTITUTEURS.	RÉPÉTITEURS.	INSTITUTRICES.	RÉPÉTITRICES.	NOMBRE des ÉLÈVES. Garç.	Filles	AGE de l'admission.	DURÉE de leur séjour.
	Connecticut	Hartford	1816	Par l'état et par souscriptions	Weld	9				130		10-14	
Amérique. États-Unis.	New-York	New-York	1818	Id.	Peet	2	1			86			
Amérique. États-Unis.	New-York	Canajoharie	»	Id.	Griffin					40			
Amérique. États-Unis.	Pensylvanie	Philadelphie	1820	Id.	Hutton	4				90			
Amérique. États-Unis.	Kentucky	Danville	1824	Id.	Jacobs					36			
Amérique. États-Unis.	Ohio	Columbus	»	»	Hubbell								
Amérique. États-Unis.	Virginie	»											
Amérique.	Canada	Quebec	1831	»	Mac-Donald								
Amérique.	Mexique	Mexico	1830	»	Roger, sourd-muet								
	Asie-Bengale	Calcutta	1828	»	Nicholls								
	DÉPARTEMENS.												
France.	Seine	Paris	1760	Royale	D. Ordinaire	5	5	4	4	100	56	9-15	6
France.	Gironde	Bordeaux	1786	Id.	L'abbé Guilhe	2	3			60			6
France.	Haute-Garonne	Toulouse	1826	Départementale	L'abbé Chazottes					20	10		
France.	Tarn	Alby	»	»	»								
France.	Aveyron	Rhodez	»	Départementale	L'abbé Perier					36			
France.	Bouch.-du-Rhône	Marseille	1819	Id.	Bernard					15	8		
France.	Haute-Loire	Le Puy	»	Id.	»								
France.	Puy-de-Dôme	Clermont	»	Id.	Congrégation de femmes								
France.	Haute-Vienne	Limoges	»	Id.	Bertrand, sourd-muet								
France.	Loire	Saint-Etienne	1815	Id.	Murat					20			
France.	Loire	Saint-Etienne	1828	»	Congrégation de femmes			2		»	22		
France.	Rhône	Lyon	1824	Départementale	Comberry, sourd-muet	3		2		45	20	5-25	6
France.	Vienne	Châtellerault	»	»	»					»			
France.	Maine-et-Loire	Angers	1789	Privée	Mademoiselle Blouin					32			
France.	Morbihan	Auray	1807	Pensionnat	Congrégation de femmes					40			
France.	Mayenne	Laval	1820	Externat uni à une école primaire	Sénégond					8			
France.	Eure-et-Loir	Nogent-le-Rotrou	1808	Départementale	L'abbé Beulé					»			
France.	Calvados	Caen	1816	Id.	L'abbé Jamet	1				60			
France.	Calvados	Condé-sur-Noireau	»	Privée	Dudésert					12			
France.	Seine-inférieure	Rouen	1780	Privée et gratuite	L'abbé Huby					11			
France.	Pas-de-Calais	Arras	1817	Départementale	Désongoris					31			
France.	Haute-Marne	Langres	1828	Id.	Mademoiselle Pothier		2			»	4		
France.	Meurthe	Nancy	1828	Id.	Piroux					24	10	10-16	
France.	Doubs	Besançon	1819	Id.	La sœur Rousot					40			
France.	Doubs	Besançon	1824	Id.	Bonnefous, sourd-muet		1			30			
France.	Haut-Rhin	Colmar	»	Pensionnat privé	Jacoutot			1		9	7		
France.	Bas-Rhin	Strasbourg	1825	Externat privé et gratuit	Reussner					3			
France.	Bas-Rhin	Kuttelsheim	1830	Externat uni à une école primaire	Zopfmann					2			

TABLEAU COMPARATIF DES SOURDS-MUETS

QUI, DANS CHAQUE PAYS, REÇOIVENT LE BIENFAIT DE L'ÉDUCATION ET DE CEUX QUI EN RESTENT PRIVÉS.

PAYS.	POPULATION.	NOMBRE des sourds-muets.	RAPPORT des sourds-muets à la population.	NOMBRE des sourds-muets âgés de 10 ans.	NOMBRE des institutions.	NOMBRE des élèves qu'elles contiennent.	NOMBRE des élèves qu'elles reçoivent annuellement.	RAPPORT des sourds-muets qui reçoivent l'éducation à ceux qui en sont privés.
Portugal	3,815,800	2,407	1 : 1,585	82	1	20	4	1 : 20 1/2
Espagne	11,500,000	7,255	1,585	247	1	30	6	41 1/6
France	32,000,000	20,189	1,585	687	28	794	159	4 1/3
Italie	20,000,000	12,618	1,585	420	5	147	29	14 4/5
Suisse	2,00.000	3,976	503	135	5	80	16	8 7/16
Grand duché de Bade	1,108 060	1,983	559	67	3	44	8	8 3/8
Wurtemberg	1,550.215	1.250	1,240	42	4	68	14	3
Bavière	4,037,000	2 908	1 388	99	8	70	14	7 1/4
Autriche	26,444,000	16.684	1,585	568	6	197	39	14 22/39
Prusse	12.726,823	1,223	1,548	280	18	314	62	4 1/2
Saxe	1,400.000	883	1,585	30	4	71	14	2 1/7
Grand duché de Saxe-Weimar	226,000	142	1,585	4	1	3	3/5	6 2/5
Hesse électorale	550,000	400	1,378	13	1	4	4/5	16 1/4
Duché de Nassau	300,000	210	1,428	7	1	48	9	tous peuvent être instruits.
Principauté de Lippe-Schauenbourg	25,500	16	1,585	1/2	1	6	1	idem.
Hanovre	1,500,000	946	1,585	32	1	10	2	16
Duché de Brunswick	206,000	176	1,170	6	1	20	4	1 1/2
Duché de Oldenbourg	240,000	151	1,585	5	1	10	2	2 1/2
Francfort	75,000	47	1,585	1 3/5	1	10	2	tous peuvent être instruits.
Hambourg	137,700	86	1,585	3	1	26	5	idem.
Brême	50,000	31	1,585	1	1	30	6	idem.
Belgique, Hollande	6,166,854	2,166	2,847	74	5	249	50	1 1/2
Danemark	1,900.000	1,200	1,715	43	2	190	38	4 5/38
Suède et Norwége	3,800.000	2,397	1,585	81	1	40	8	10 1/8
Russie d'Europe	44,118,000	27,854	1,585	948	2	144	22	43 1/11
Pologne	3,700,000	2,334	1,585	79	1	46	9	8 7/9
Grande-Bretagne. Angleterre	12,000,000	7,570	1,585	257	6	416	82	5 1/6
Grande-Bretagne. Écosse	2,100,000	1,324	1,585	45	6	152	20	4 1/2
Grande-Bretagne. Irlande	6,000,000	3,800	1,714	119	2	86	17	7
Europe	214,000,000	139,212	1,537	4,740	118	3,296	658	7 1/8
États-Unis d'Amérique	12,000,000	6.000	2,000	204	7	411	82	2 1/2
[illegible]	850,000,000	546,181	1,556	18,596	128	3,732	746	24 9,10

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

THÉODORE LEBRETON.

Il se fait aujourd'hui un singulier mouvement poétique de bas en haut. Les idées du peuple, échauffées au soleil du 19me siècle, poussent de tous cotés comme des rameaux en fleurs. Un tonnelier chante les vagues et le galet de Dunkerque; un menuisier les chênes du vieux Fontainebleau. A Nîmes c'est un boulanger qui redit les splendeurs des arènes et réveille la gloire des Romains. A Agen un coiffeur recommence dans de jolis vers les sirventes des troubadours; et voici qu'un de nos collègues vient de trouver en Normandie un cinquième poète qui mérite peut-être d'être placé à la tête de cette pleïade populaire, *Theodore Lebreton,* imprimeur en indienne, courbé treize heures par jour sur son métier, se délasse le soir en faisant des vers pleins d'images et d'harmonie. On ne lui a appris dans son enfance qu'à lire et à écrire. Le seul livre qu'il ait possédé est un volume de Corneille; il avait si peu lu à vingt ans qu'il entreprit une tragédie d'Esther, et fut très surpris d'apprendre que ce sujet était déjà traité par un certain Racine. Présenté à Rouen à M. *Mary Lafon*, il fut conduit par notre collègue dans un des premiers salons de cette ville; et la modestie de l'ouvrier, sa parole naïve, ses beaux vers émurent tout le monde. On fit spontanément la proposition d'une souscription pour imprimer ses poésies; mais, comme le patriotisme des éditeurs de Rouen la rendait d'avance inutile, la sympathie de l'auditoire se tourna vers un autre but. Des démarches doivent être faites en ce moment auprès de l'autorité locale pour obtenir un modique emploi à cet homme dont les forces plient sous le poids de la tâche et dont le talent peut honorer sa patrie. La Société d'Emulation qui l'a distingué la première en l'admettant dans son sein, l'a recommandé, par l'organe de deux de ses membres les plus honorables (MM. Langlois et Potier), à l'Institut historique, et M. Mary Lafon a lu à la deuxième classe la pièce suivante envoyée par Lebreton.

L'OISEAU CAPTIF.

O merveille! j'ai vu l'oiseau, plein d'harmonie,
Éclore dans le nid que soutient l'arbrisseau;
Il respire un air pur, mais quelle tyrannie!
Déjà la main de l'homme, au funeste génie,
L'arrache à son humble berceau.

Que je plains son destin! il est captif; sa cage
Est pour lui l'univers; il ne verra jamais
Tout l'éclat du ciel bleu, ni l'ombre d'un bocage,
Les fleurs que le printemps jette sur son passage,
Ni l'arbre immense des forêts.

Il ne s'unira point à la troupe joyeuse
Des siens que nous voyons s'élever dans les airs,
Et, lorsqu'ils chanteront la nature amoureuse,
Il ne mêlera point sa voix mélodieuse
A leurs délicieux concerts.

Il connaîtra bientôt sa funeste disgrace;
Son aile faible encor commence à s'agiter,
Il rêve ses accens, et chaque jour qui passe
Lui révèle que Dieu le jeta dans l'espace
Pour être libre et pour chanter.

Il chante, et de sa voix un écho qui l'appelle
Semble lui répéter : vole, prends ton essor!
Il s'échappe et soudain son téméraire zèle
Croit renverser l'écueil, mais il brise son aile,
Et retombe, moins libre encor.

Ce coup porte à sa vie une cruelle atteinte;
Il la voit se flétrir dans la captivité;
De sa vibrante voix l'harmonie est éteinte,
Il meurt esclave enfin, et sa dernière plainte
Est un soupir de liberté.

O mon triste destin! je crois te reconnaître
Au destin de l'oiseau que j'aime à révéler;
Esclave comme lui, comme lui dans mon être
Je sens que la nature et soupire et fait naître
Des chants qui voudraient s'envoler.

Mais quoi? lorsque je sens ma poitrine pressée
Par un air comprimé qui pèse sur mes sens,
Quand mon âme languit sous son aile glacée
Et qu'un tourment secret écrase ma pensée,
Ma faible voix n'a plus d'accens.

Mais, calme et résigné, je subis la sentence
Du juge souverain, arbitre de mon sort;
Dans mon obscurité rêvant l'indépendance,
Je verrai terminer ma fragile existence;
Repos, liberté, dans la mort!

Après avoir entendu ces beaux vers, la deuxième classe en a voté le renvoi à la commission du journal, à l'unanimité; et en félicitant la Société d'Émulation de la noblesse et de l'intelligence de son choix, elle a fait des vœux pour que la ville qui élève des statues à ses illustres enfans morts, n'abandonne pas ceux qui sont vivans!

RAPPORT

LU A LA DEUXIÈME CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE (HIST. DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES), SUR LA SOCIÉTÉ DE TRADUCTION ET DE PUBLICATION, EN LANGUE FRANÇAISE, DES MEILLEURS OUVRAGES ÉDITÉS DANS LES PAYS ÉTRANGERS SUR LES SCIENCES, LA LITTÉRATURE ET LES ARTS.

MM.

La société de traduction et de publication, en langue française, des meilleurs ouvrages sur les *Sciences*, la *Littérature* et les *Arts*, n'est encore qu'un projet. Nous ne pouvons la juger que sur ses promesses, quelque confiance que doivent inspirer les antécédens si honorables des personnes chargées de la diriger (1); et même plus ces personnes touchent de près à l'Institut historique, plus c'était un devoir pour votre rapporteur de rechercher

(1) MM. Edme-Héreau et V. de Moléon, membres, le premier de la 2ᵉ, le second de la 3ᵉ classes. Depuis ce rapport fait, M. Héreau est mort victime de cette ardeur dévorante qui le poussait vers des améliorations littéraires que ses vœux devançaient toujours. Il avait été secrétaire-général de trois publications colossales : la *Revue encyclopédique*, le *Bulletin Férussac*, et le *Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture*. C'était un homme d'ordre, de probité, de mœurs douces. Espérons que sa mort n'arrêtera pas la prochaine mise en œuvre de la société de traduction.

exclusivement, dans la chose elle-même, les espérances et les garanties de son heureuse réalisation.

L'utilité de la société n'est pas contestable : encourager les publications indigènes, et conquérir à la France le faisceau de connaissances de tout genre dont la manifestation se développe sur chaque point du monde civilisé, est une mission tout à fait en harmonie avec le besoin du progrès moral et intellectuel qui agite et domine en ce moment les esprits. Voilà le premier gage de succès.

La science, les arts, la littérature, rien n'est isolé désormais en ce monde. Il ne suffit plus au médecin, au jurisconsulte, au savant, à l'artiste de se replier sur lui-même, et de circonscrire ses investigations dans le cercle de sa nationalité. Chacun d'eux fait appel aux découvertes du savant ou de l'artiste étranger. La diversité de points de vue elle-même favorise la découverte de la vérité. Il faut donc répondre à ces exigences fécondes de communications incessantes, à cette tendance à une communauté universelle d'idées. Il faut y répondre sérieusement et efficacement.

Si la société de traduction se bornait à nous transmettre, sans choix, les productions plus ou moins éphémères de nos voisins, ce ne serait plus qu'une entreprise de libraire; mais tout nous assure qu'elle a mieux compris l'importance de sa mission. C'est principalement aux ouvrages sérieux qu'elle compte appliquer sa précieuse importation. Le succès est à ce prix.

Les directeurs l'ont bien senti. Pour première garantie, ils ont créé un comité de traduction; et un système d'annotations confiés à des hommes spéciaux viendra compléter le tableau de la science ou de l'art dans chaque pays. Cette dernière partie est de la plus haute importance, et jettera dans chaque ouvrage un nouvel et puissant intérêt.

Il fallait de plus assurer l'entreprise sous le rapport matériel. On y a pourvu par une sorte d'association, dans laquelle toutes les précautions ont été prises pour assurer les intérêts et satisfaire les besoins d'instruction. Mais, ce qui est préférable encore aux plus habiles combinaisons financières, l'association est de nature à se nourrir de son propre fonds. Avec une sage administration, on n'admettra que les ouvrages de premier ordre dont la vente ne sera pas douteuse, et l'on ne donnera aux travaux qu'une extension proportionnée aux ressources de la société.

L'Institut historique ne peut donc refuser son approbation et son concours à une création dont les résultats peuvent être d'une immense influence sur les principaux objets de ses propres travaux, et qui viendra prendre une part importante dans la haute mission du progrès scientifique qu'il s'est lui-même imposé.

REDLER,

Rédacteur en chef du journal grammatical, membre de la 2me classe de l'Institut Historique.

RAPPORT

LU A LA TROISIÈME CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE (HISTOIRE DES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES, SOCIALES ET PHILOSOPHIQUES), SUR LA REVUE BELGE, PUBLIÉE A LIÉGE PAR L'ASSOCIATION NATIONALE. — ANNÉE 1835.

MM.

J'ai à vous entretenir des travaux d'une société qui s'honore d'être notre sœur, qui est déjà même notre rivale et qui, comme nous, s'occupe en Belgique des progrès de la science historique.

L'*Institut historique* peut se glorifier à bon droit d'avoir imprimé ce grand mouvement littéraire qui sur le sol de la France a réveillé tant d'écrivains, d'historiens, et les a poussés vers les exhumations du passé et les recherches de leurs titres à la gloire du pays.

Une foule d'hommes éclairés ont répondu à son appel et on a vu bientôt une vaste association se former et grandir sous la même inspiration qui l'avait créée; tant est vive la soif de la science, tant est nécessaire l'union de ceux qui la cultivent!

Il appartenait à la France de donner le signal et à la nation la plus voisine de la France d'imiter son exemple. Là aussi se trouvent de véritables savans, de hardis explorateurs littéraires, des écrivains aux patientes recherches, qui ont compris l'utilité de la science historique et les développemens dont elle est susceptible. Comme nous, leur but est de compulser les archives locales, de fouiller dans les chartes, d'étudier les diverses phases de l'histoire et de signaler les documens inédits de la nation. A la tête de ces hommes, messieurs, nous voyons notre digne collègue, M. Polain, archiviste de la province de Liège; aidé de quelques zélés collaborateurs, il a fondé une association sur les mêmes bases que la nôtre pour l'encouragement des travaux historiques, et ces travaux elle les fait connaître par le Recueil dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte.

« La Belgique est entrée dans une ère nouvelle; son rôle diffère entièrement de ce qu'il dut être tant qu'il lui manqua l'indépendance. Dès qu'un pays est admis à prendre rang parmi les états européens, il contracte envers le reste de la grande famille des peuples l'obligation de verser au foyer commun son contingent de lumières; il éprouve le besoin de concourir par sa part à acquitter le tribut de savoir que l'Europe doit au reste du monde. »

C'est ce devoir qu'a voulu remplir l'*Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique*. La *Revue belge* n'est que le résultat des tentatives faites dans ce but. Les rédacteurs ont pensé que le meilleur moyen de se mettre en communication avec les sociétés savantes et de fournir une carrière aux amis des lettres, c'était un recueil où sur chacun des feuillets viendrait s'inscrire un nom belge, où les richesses belges seraient étalées, où enfin une tribune nationale serait ouverte à tous les genres de talens.

Le réglement de l'association paraît avoir été calqué sur celui de l'*Institut historique*. Les membres paient une cotisation annuelle, reçoivent un journal, assistent à des séances, y font des rapports et des lectures. Le recueil paraît tous les mois.

Le premier numéro renferme plusieurs articles dictés par le bon goût et la saine littérature. J'ai surtout remarqué celui de M. Isabeau, dans lequel l'auteur a donné sur la poésie de l'histoire des aperçus neufs et ingénieux. Selon lui la poésie est inséparable de l'histoire, et celle-ci est une source inépuisable de poésie : l'histoire ne s'invente pas; les hommes, a dit notre collégue M. Ballanche, ne sauraient se donner des traditions; mais nier les traditions, c'est dénaturer l'histoire, c'est en retrancher la poésie; mais raconter les faits sans leur poésie, ce n'est pas écrire l'histoire, c'est la mutiler.

Chénier a dit que toutes les fictions sont du domaine de la poésie; « je trouve, dit fort bien M. Isabeau, la proposition contraire plus vraie; c'est la vérité qui est poétique avant tout et par dessus tout; si les fictions participent de cette poésie, c'est comme emblème de la vérité : la poésie de la vérité se conserve dans les traditions, etc. »

C'est pour les grands hommes et les grands événemens que la poésie doit s'identifier avec l'histoire. Comparez quelque froid récit de la mort de Louis XVI à cette expression poétique : *La France, envahie par les rois de l'Europe, leur jeta pour défi la tête d'un roi.*

« En résumé dit M. Isabeau, l'histoire » sous sa forme épique me paraît avoir été » dans l'origine toute poésie. »

Après ce curieux et savant article vient une notice sur Arnold de Wachtendonck, chanoine de Liége et bibliographe distingué qui vivait vers la fin du XVIe siècle. Elle est due à la plume élégante de M. Polain. Un de ses collaborateurs, qui n'a signé que par l'initiale Z, raconte une chronique intéressante du moyen-âge, intitulée *Les Croix de Verviers*. C'est le récit d'une procession assez bizarre et qui a quelque ressemblance avec celle de la Fête-Dieu, à Aix en Provence, instituée par le bon roi Réné. Viennent ensuite deux pièces de vers, l'une intitulée *Maëstricht*, l'autre *Réveries*, qui toutes deux prouvent que la bonne poésie n'est pas seulement acclimatée en France.

Cette première livraison est terminée par un *bulletin bibliographique* et des *mélanges*. C'est sous ce dernier titre que nos confrères ont placé le travail de notre collègue M. Alphonse Fresse-Montval sur les *Chartes flamandes*, qui avait été demandé à l'*Institut historique* par notre collégue M. Serrure, archiviste de la Flandre.

La deuxième livraison s'ouvre par un premier article de M. Faider, de Bruxelles, intitulé : des *titres de la Belgique à l'orgueil national.*

Cet orgueil est légitime chez un peuple qui, au rapport de Strabon, disait jadis : *Nous ne craignons que la chute du ciel.* .

Ce travail est rempli de recherches et appuyé sur des citations authentiques. Nous ne disputerons pas aux Belges les titres qu'ils peuvent avoir à la célébrité; il en est un surtout qui nous les rend chers; c'est qu'ils sont à demi Français, qu'ils sont nos alliés, nos amis et nos voisins.

M. Guioth, ingénieur des ponts et chaussées, fait ensuite la description des médailles frappées depuis la révolution de 1830 jusqu'en 1835.

M. Borgnet, juge d'instruction à Namur, raconte avec des détails intéressans un épisode de l'histoire de sa ville; la scène se passe dans le moyen-âge, c'est-à-dire en 1275. Elle a pour titre la *Guerre de la Vache*.

La poésie occupe encore dans cette livraison une place où elle se montre avec éclat.

L'*Institut historique* reçoit à la fin de cette deuxième livraison une mention honorable.

Nos confrères peuvent toujours compter sur notre franche adhésion. Il y a solidarité entre ceux qui ont les mêmes vues et qui travaillent pour le triomphe de la même cause.

Je remarque dans la troisième livraison le nom de l'infatigable archiviste de Liège, M. Polain. Personne mieux que lui ne possède l'histoire de sa province ; et les articles les plus intéressans de la *Revue belge* sont sans contredit ceux où il se plaît à en raconter quelque épisode. Celui qui m'occupe en ce moment a pour titre : *la mal St-Jacques, ou les Chiroux et les Grignoux.*

Le savant baron de Reiffenberg a voulu aussi apporter son tribut à la *Revue belge*, et c'est à lui qu'elle est redevable d'une *légende de la Hesbaye*, qui atteste chez son auteur un grand talent joint à une grande facilité.

M. Isabeau, dont je vous ai déjà parlé, Messieurs, et dont le jugement me paraît exquis, développe dans un fort bon article ses idées sur l'art dramatique en 1835.

Je remarque dans la quatrième livraison le second article de M. Faider, de Bruxelles, sur *les titres de la Belgique à l'orgueil national*, il est digne de son aîné.

Une biographie du général Lahure vient ensuite faire connaître les brillans faits d'armes qui ont signalé sa carrière militaire.

On se rappelle le débat qui s'éleva il y a deux ans entre les partisans de la littérature facile et ceux de la littérature difficile. Deux champions célèbres acceptèrent le défi, ce fut d'une part M. Jules Janin et de l'autre M. Nisard. Cette guerre dans laquelle la victoire sembla rester indécise a provoqué dans la *Revue* un fort long article dans lequel l'auteur penche pour l'opinion de M. Nisard.

Dans les *mélanges* qui complètent ce cahier, le journal de l'*Institut historique* est le sujet d'un compte rendu.

M. Polain ouvre la cinquième livraison par une notice biographique sur Dom Maur d'Antine, célèbre bénédictin né en Belgique, et premier auteur de l'*Art de vérifier les dates*, ouvrage justement estimé des érudits.

Après M. Polain, M. Isabeau continue de développer ses idées sur l'art dramatique. Une correspondance révèle ensuite des particularités peu connues sur le fameux peintre Paul Rubens, que les Belges revendiquent à juste titre pour leur compatriote.

La 6me livraison est en partie consacrée à un rapport de M. le secrétaire-général sur l'état de l'association. Ce rapport lui est de tous points favorable.

Je regrette de ne pouvoir vous lire un piquant article intitulé : *Voyage pittoresque*, dans lequel l'auteur persifle avec une grande hardiesse ce charlatanisme d'annonces qui est, de nos jours, devenu si à la mode.

Le tome 2 commence avec la 7me livraison. Celle-ci renferme une notice sur le général belge Jardon, mort en 1809 ; puis vient une critique sévère et mordante adressée à M. Roger de Beauvoir, qui, à ce qu'il paraît, a fort mal jugé les Belges dans la *Revue de Paris*.

Je passe à la 8me livraison, une des plus variées et des plus riches de cette collection. M. Polain nous retrace dans un tableau

plein de vigueur, une scène de la lutte communale au pays de Liége, en 1312. La bourgeoisie aux prises avec la noblesse, le peuple armé contre celle-ci, des rixes violentes qui ensanglantent les rues de la ville de Liége, une espèce de Saint-Barthélemy, voilà l'épisode que décrit notre savant collègue, avec tout le talent qu'on lui connait; vous y trouverez, messieurs, tout le charme que j'y ai trouvé moi-même. Cette chronique a pour titre *la Mal St-Martin*, mais je n'ai pu découvrir l'étymologie ou, si l'on veut, l'origine de ce mot *la Mal*. Probablement il s'agit d'une grosse cloche qui donna le signal de cet horrible massacre. On sait que chez nous, ce fut une cloche qui sonna le massacre des protestans.

Je retrouve le nom de M. Faider, qui, dans un premier article, établit, d'après les documens authentiques du royaume, l'état des finances belges en 1780 et 1781.

J'ai lu avec un vif intérêt un article de cette livraison intitulé *Du Scepticisme de Montaigne* et *Du Pyrrhonisme des Romantiques*. L'auteur prend ces derniers à partie et les attaque rudement sur le ton de l'ironie la plus piquante et la plus spirituelle. Si la *Revue Belge* donnait souvent à ses lecteurs des articles de M. Isabeau, nous pourrions lui prédire une carrière brillante. Cet écrivain a traité la question du drame moderne avec conscience et talent.

Forcé d'abréger mon travail, je me bornerai, messieurs, à vous signaler dans les livraisons qui suivent, les articles que j'y ai remarqués. Je dois une mention spéciale à M. Aug. Wischer, qui a traité de la jurisprudence criminelle en Belgique avant 1789; à M. Weustenrad, qui a réfuté victorieusement les assertions de quelques littérateurs de Paris sur les travaux des Belges; ce sont MM. Alphonse Roger, Royer de Beauvoir, et de Beaulieu, qui ont piqué la susceptibilité de nos voisins par des articles insérés dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans la *Revue de Paris*. C'est à eux de répondre à M. Weustenrad.

Non nostrum inter vos tantas componere lites!

Le talent de notre collègue, M. Wappers, le célèbre peintre belge, a été dignement apprécié par un écrivain qui ne se fait connaître que par ses initiales.

Décidément la *Revue Belge* se fait l'antagoniste de la *Revue de Paris*, et dans la onzième livraison du premier journal, M. Périn défend ses compatriotes de l'imputation de plagiat lancée contre les éditeurs belges par MM. J. Janin, Emile de Girardin et autres

Enfin la verve de M. de Decker s'est exercée avec succès sur O'Connell, ce tribun à la voix puissante, ce grand défenseur du catholicisme et des libertés de l'Irlande.

Je m'arrête ici, messieurs, abandonnant à votre jugement celui que j'ai porté sur les travaux de nos collègues de Belgique; ces travaux sont dignes de fixer votre attention; et c'est ce qui me fait vivement regretter qu'un autre plus habile que moi n'ait pas été chargé d'en rendre compte. J'ai dû me borner à un aperçu, et en quelque sorte à une table des matières qui composent les onze premières livraisons.

Quelque incomplet que soit mon travail, il vous donnera au moins une idée de ce que peut faire l'esprit d'association; il vous prouvera la sympathie qu'a excitée notre société chez les Belges. Honneur à ceux qui ont compris que le seul terrain où viennent expirer les divisions des opinions et les querelles des partis, est celui de la littérature et des arts!

J. S. Jean,
membre de la 3e classe de l'Institut historique.

FORMATION D'UNE SOCIÉTÉ

AYANT POUR BUT L'EXPLORATION RÉGULIÈRE DES ANTIQUITÉS DU PALENQUE ET LA RÉDACTION D'UN OUVRAGE CONTENANT LA DESCRIPTION, LES DESSINS ET LES PLANS DE SES MONUMENS, STATUES, BAS-RELIEFS, ETC., SOUS LE TITRE DE SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU PALENQUE.

(Le titre définitif accordé par le gouvernement à cette association est celui de *Société archéologique mexicaine.*) (1)

L'étude des antiquités n'est pas, comme on l'a parfois avancé, une occupation purement spéculative; et si l'histoire a échappé aux attaques du scepticisme, si les faits dont elle se compose, épurés par une saine critique, ont acquis de l'évidence, si l'existence même de certains peuples, dont le souvenir s'était effacé, est devenue constante, ce n'est qu'en remontant le cours des siècles, ce n'est qu'en cherchant dans les ruines des cités les traces de la civilisation, ce n'est, enfin, qu'en jalonnant, pour ainsi dire, le passé que l'on est arrivé à ces connaissances positives ou réputées telles qui constituent l'histoire.

Le Mexique offre un champ vaste à ce genre d'études, mais jusqu à présent les résultats ont été bornés, et si plusieurs savans distingués ont jeté de grandes lumières sur certaines parties de son histoire, la plupart d'entre eux, ne voyant dans cet hémisphère qu'un monde nouveau, loin d'apprécier les faits d'après les monumens, ont employé toute leur sagacité à les approprier à leurs doctrines et n'en ont tiré que les inductions qui pouvaient leur convenir.

L'antiquité, prenant, sous la plume de chaque écrivain, une échelle différente, se réduisait aux proportions d'un système particulier, de sorte que les uns ont reculé ce que d'autres se sont efforcés de rapprocher. Les uns n'ont vu dans les antiquités du Mexique que l'œuvre de peuples asiatiques, peu anciens; d'autres ont cru trouver dans certains signes le témoignage de l'apparition de quelques chrétiens, tandis que plus d'un y a cru voir la preuve d'incontestables communications avec les peuples de l'antique Egypte; et l'on ne finirait pas si l'on voulait rappeler tant d'opinions diverses. Quoiqu'il en soit, il est bon d'observer que le plus grand nombre des auteurs a cherché à rapporter les antiquités mexicaines à l'invasion de certains peuples dont les Toltèques seraient les plus anciens et les plus civilisés: ils n'ont même pas balancé à attribuer des œuvres de la plus haute antiquité à cette nation qui participait infailliblement de la barbarie des peuples du nord-est de l'Asie d'où on la fait sortir. L'évidence pourtant a forcé quelques savans de bonne foi à reconnaître une classe de monumens antérieurs aux Toltèques et à convenir que les pyramides de Teotihuacan, dont les constructions internes rappellent si bien celles des Egyptiens, étaient l'ouvrage d'un peuple authoctone. C'est sur cette concession faite par l'illustre

(1) Cette pièce nous est communiquée par notre collègue, M. Alex. Lenoir, à qui la nouvelle société vient d'expédier un diplôme de membre correspondant.

Humboldt que nous nous appuyons pour établir que beaucoup d'autres monumens appartiennent à des temps reculés, et que des recherches sérieuses conduiraient à des résultats importans pour l'histoire de ce que l'on s'obstine à nommer le *Nouveau-Monde*. Nous ne balançons pas, quant à nous, à dire que les ruines du Palenque doivent contenir les élémens d'une révolution dans la science historique, et qu'une étude consciencieuse de ces restes immenses d'une civilisation avancée doit ouvrir une carrière nouvelle aux savans. Le peu de monumens qui y ont été explorés ne nous sont connus que par quelques dessins, pris presque tous à l'extérieur, et si Dupaix, se contentant d'effleurer la matière, a fait connaître quelle mine inépuisable s'ouvrait au Palenque, on ne saurait se dissimuler qu'il n'ait travaillé en vue d'un système et qu'il n'ait cherché à rapporter ses découvertes à des idées fixes. Les dessins joints à son ouvrage ont justement excité la curiosité, et nous pouvons dire à sa louange que l'exactitude n'en est contestée par aucun de ceux qui, depuis, ont visité ces ruines. Un dessinateur plus moderne vient de produire, il est vrai, de nouveaux dessins du Palenque, présentant, dit-on, des différences notoires; mais, suivant l'opinion d'un savant archéologue, le témoignage du seul M. Valdeck ne saurait infirmer celui d'un écrivain digne de considération. C'est donc par de nouvelles recherches, c'est par une entreprise faite en vue de la science, et non par le seul attrait du paysage, que l'on parviendra à recueillir des données sur lesquelles puissent se fonder les savans, pour asseoir leurs opinions, quant à l'antiquité, et quant à la civilisation d'une région encore vierge pour la science comme pour la critique.

Nous ne prétendons pas entrer ici dans une dissertation sur des faits d'un ordre si élevé; nous cherchons uniquement à fixer l'attention sur l'un des points du globe qui semble en mériter davantage. Thèbes, Rome, Palmyre, après tant d'explorations scientifiques, fournissent encore à l'histoire d'importans matériaux, et l'Egypte, plus de trente ans après que l'Institut de France semblait avoir épuisé la matière, vient d'offrir d'immenses récoltes. Or, le Palenque, cette Thèbes de l'Amérique, n'a encore produit que quelques dessins épars et quelques observations limitées. Cependant c'est au Mexique, c'est sous un gouvernement dont la sollicitude s'étend à toutes les branches d'instruction, qu'existent, oubliées, des ruines qui, sans doute, recèlent le mot de l'énigme de la civilisation la plus antique. C'est au sein d'une société avide de lumières que l'on se contente de quelques données vagues sur des antiquités qui intéressent à la fois la science et la gloire nationale. Il est temps qu'à l'indifférence succède une noble émulation! Il n'est en Europe si mince cité qui ne cherche, dans les vestiges des temps passés, les traces d'une ancienne splendeur, et c'est dans l'histoire qu'elles vont retrouver leurs titres. Ici, tout au contraire, c'est dans les ruines qu'il faut chercher l'histoire. Jusqu'à nos jours un peuple conquérant, jaloux de toute prééminence, avait étouffé la voix qui s'élevait des nobles débris du Palenque pour témoigner de l'antique civilisation du Mexique; et l'Espagne avait prétendu borner au règne semi-barbare des Aztèques les fastes historiques d'un pays qui renferme dans son sein les archives les plus intactes, sinon les plus anciennes, de la terre. Mais c'est aux Mexicains maintenant à exposer aux regards du monde leurs

droits à marcher peut-être en tête de la civilisation des plus anciens peuples.

C'est au moment où un chef illustre donne l'essor à l'esprit national, c'est au moment où les institutions utiles surgissent à la voix d'un gouvernement réparateur, qu'il est à propos de faire un appel au patriotisme des Mexicains, et de leur rappeler une gloire enfouie pour eux dans une grande cité qui leur appartient, et qui, sans doute, fut le siége d'un puissant empire. Nous ne prétendons pas à l'avantage de résoudre ce grand problème; c'est aux savans du pays, c'est à la munificence d'un gouvernement éclairé qu'est réservée cette gloire; mais nous pensons que des recherches préliminaires et actuelles auraient le double avantage d'ouvrir à ce pays une carrière inépuisable de richesses archéologiques, et de lui assurer l'honneur de la priorité dans la diffusion des lumières qui en résulterait pour le monde savant. L'éveil est donné en Europe par quelques voyageurs; mais c'est de Mexico que doivent sortir les premières notions authentiques sur la cité qui renferme, nous n'en doutons pas, l'arcane de l'histoire mexicaine.

C'est donc aux Mexicains que nous présentons le plan d'une association qui aurait pour objet l'exploration de l'antique Palenque; faites dans un esprit consciencieux, et dans l'intérêt seul de la science, les recherches promettraient d'heureux résultats. Des dessins recueillis dans un but utile plutôt que pittoresque, des plans fidèlement relevés, donneraient à une description exacte et claire un degré d'authenticité que garantit, au reste, le caractère des explorateurs désignés.

Ni la faiblesse des moyens, ni la grandeur de l'entreprise ne doivent nous décourager: le zèle et la méthode surmontent bien des obstacles; et la société des antiquaires du Palenque, limitée dans son origine, compterait bientôt dans son sein les personnes les plus illustres du pays et peut-être de l'Europe. L'importance des découvertes à faire et la collection qui en résulterait à l'avantage des sociétaires et du gouvernement, ne permettent pas de s'arrêter à l'idée des dépenses qu'exigerait l'expédition. Jamais d'ailleurs circonstance ne fut plus favorable pour l'entreprise. Le docteur Corroy, qui a passé plusieurs mois sur le sol même du Palenque, s'offre à nous servir de guide dans une carrière où la connaissance des localités est d'une si grande importance; ses relations de famille et d'amitié, l'exercice libéral de sa profession dans le temps du choléra, lui ont établi des rapports intimes parmi les habitans les plus notables du pays, et ce véritable ami de la science met à notre disposition tous les avantages qu'il s'est créés, son unique désir étant de s'associer à des hommes capables de faire une relation vraie des merveilles du Palenque. Cette considération a ranimé en nous le désir de visiter un lieu si digne d'exercer la plume de tout ami de l'antiquité.

Sur un espace de plusieurs lieues un fort petit nombre de monumens ont été dessinés, moins encore explorés, et dans la profondeur des forêts une multitude d'autres existent dont le docteur Corroy a eu connaissance, soit par lui-même, soit d'après des notes d'un oncle qui avait sacrifié plusieurs années de sa vie à des recherches auxquelles la mort vient de mettre un terme. C'est donc l'instant de présumer un succès complet d'une visite faite sous de tels auspices; car les difficultés qui, au Palenque, ont rebuté la plupart des voyageurs, seront aplanies, en grande partie du moins, par la coopération d'un homme si versé dans

la connaissance du pays; et l'assurance qu'il nous donne de nous procurer une abondante récolte d'antiquités doit encourager les actionnaires de la société. Jusqu'ici les dessinateurs ont cherché à exercer et à utiliser leurs talens plutôt qu'à recueillir des faits dignes de l'attention des savans; leurs exploitations faites sans méthode et sans suite ont été nulles pour le pays, et pourtant de nombreuses caisses d'antiquités ont été dirigées vers l'Europe. Pourquoi l'homme dévoué à la science, l'homme revêtu de la confiance de ses co-sociétaires, et, dans une circonstance analogue, de celle du gouvernement général, serait-il moins heureux dans ses travaux?

C'est donc avec le sentiment du succès que nous venons exciter les amis de la science à former une société pour l'exploration du Palenque, et c'est avec confiance que nous leur en offrons ici les moyens. Or, comme nous agissons dans l'intérêt seul de la science, nous limitons notre demande aux bornes les plus étroites, nous fondant, du reste, sur l'événement non douteux de l'entreprise, et sur le résultat de nos travaux pour dédommager amplement les souscripteurs de leurs avances.

STATUTS

DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU PALENQUE.

1° Une société sera formée, avec l'autorisation du gouvernement général, pour l'exploration des ruines du Palenque, sous le titre de *Société mexicaine des antiquaires du Palenque*.

2° Il sera formé une commission de cinq membres, qui sera chargée de l'organisation et de la direction de la société des antiquaires du Palenque.

3° Il sera créé soixante-dix actions qui auront chacune une voix dans l'assemblée des sociétaires; et chacune une part dans la division des produits résultant de l'exploration.

4° Il pourra être délivré des demi-actions, dont deux, réunies dans les mains d'un actionnaire fondé de pouvoir, auront les mêmes droits qu'une action entière.

5° Cinquante de ces actions seront placées aux prix de cent piastres l'une, et sur les vingt autres, il en sera accordé cinq à chacun des explorateurs pour les indemniser de leurs travaux; le surplus sera réservé pour être distribué, à titre honoraire, à des savans auxquels la commission des antiquaires croirait devoir cet hommage.

6° Le résultat des fouilles et des explorations sera mis à la disposition de la commission instituée, sur un inventaire dont le double sera livré au gouvernement général.

7° Les sociétaires disposeront, sauf la part allouée au gouvernement général, des produits de l'exploration, suivant qu'il leur conviendra, soit en se les partageant par la voie du sort, soit de toute autre manière.

8° Les explorateurs s'engageront à recueillir, autant que le permettront leurs travaux archéologiques, des oiseaux, des reptiles, des insectes, des plantes et des échantillons de minéralogie, dont ils feront la remise, tant à la commission qu'au musée national.

9° Les explorateurs s'engageront à fournir, dans les six mois qui suivront leur retour, une relation exacte et détaillée de la topographie du Palenque, ainsi que des monumens, statues, bas-reliefs et antiquités de toute nature qu'ils y auront vus.

10° Les explorateurs s'engageront à fournir dans le même délai de six mois les

dessins et les plans réguliers des monumens, statues, bas-reliefs et antiquités de toute nature qu'ils y auront vus.

11° Une expédition de ladite relation et desdits dessins et plans sera remise à la commission pour en disposer comme il conviendra; mais l'auteur aura le droit d'en disposer en Europe, après toutefois que la remise en aura été faite à la commission.

12° Les explorateurs s'engageront à continuer leurs travaux pour une seconde campagne, au cas où l'expédition ayant d'heureux résultats, les sociétaires croiraient utile à leurs intérêts d'en prescrire une nouvelle.

LETTRE DU MINISTRE,

APPROUVANT LE PROJET.

Premier secrétariat d'état, département de l'intérieur.

J'ai rendu compte à S. Exc. le président *par interim* de la lettre que vous m'avez adressée en date du 24 du mois dernier et du réglement qui y était joint pour l'établissement d'une société mexicaine d'antiquaires du Palenque, ayant pour but d'entreprendre une exploration régulière des restes intéressans de cette grande cité et d'obtenir une relation fidèle et détaillée des monumens intéressans qui y existent; et son excellence l'a approuvée avec d'autant plus de satisfaction qu'elle s'occupait d'arrangemens relatifs à cette intéressante affaire, persuadée qu'elle est de l'intime rapport qui la lie à l'histoire du pays dont il est important de connaître la véritable origine.

S. Exc. le président, après vous avoir rendu grace du zèle patriotique qui vous a suggéré cet utile projet, m'ordonne de vous dire qu'elle approuve la formation de ladite société, vous commissionnant pour ouvrir les souscriptions et pour tout ce qui peut être nécessaire à son établissement, dont, sitôt qu'il aura eu lieu, vous donnerez connaissance à ce ministre, afin qu'il vous prescrive les mesures convenables à la sécurité des souscripteurs et au meilleur et au plus prompt succès de l'expédition qui doit se rendre au Palenque.

Dieu et liberté, Mexico, 10 août 1835.

Signé BONILLA.

A leurs seigneuries don Jose Gomez de la Cortina.

Don Jose Mariano Sanchez y Mora.

Don Isidro Rafael Gondra.

Don Miguel Bustamente.

Y René de Perdreauville.

LETTRE DU Cte DE LA CORTINA,

AU MOMENT DE L'ORGANISATION.

Premier secrétariat d'état, département de l'intérieur.

Excellentissime seigneur,

En vertu des ordres de V. Excell. les personnes commissionnées pour accomplir l'important projet d'explorer les antiquités du Palenque, se sont réunies.

L'assemblée étant tombée d'accord pour me nommer président; don Isidro Rafael Gondra, secrétaire; don Jose Mariano Sanchez y Mora trésorir; et M. René de Perdreauville devant se rendre au Palenque, elle a adjoint à la commission le général don Juan Orbegozo; elle a également pris des mesures pour réunir les souscriptions; et elle a, à cet effet, par une circulaire, fait un appel aux amis de la science. J'ai l'honneur de vous en remettre copie.

Je m'empresse de porter ces faits à votre

connaissance, afin qu'ayant été soumis à S. Exc. le président *par interim*, on puisse procéder le plus tôt possible à la réalisation d'une entreprise qui a si justement mérité son approbation.

Dieu et liberté, Mexico le 12 octobre 1835.

A S. Exc. M. le ministre des relations extérieures et intérieures, premier secrétariat d'état,

Signé Gomez de la CORTINA.

LETTRE DU MINISTRE,

APPROUVANT LES ACTES DE LA COMMISSION.

Premier secrétariat d'état au département de l'intérieur.

J'ai reçu la lettre de V. S. du 12 octobre, par laquelle vous m'annoncez avoir réuni les personnes commissionnées pour l'important projet d'explorer les antiquités du Palenque, et qu'il en est résulté que V. S. a été nommée président, don Isidro Rafael Gondra, secrétaire, et don Mariano Sanchez y Mora, trésorier. En ayant rendu compte à S. Exc. le président par interim, elle a approuvé l'exposé et m'a ordonné d'en faire part à V. S. en réponse à sa lettre.

Signé BONILLA.

A M. le président de la société des antiquaires du Palenque.

Pour traduction conforme :

GONDRA, secrétaire.

DOCUMENS CURIEUX ET INÉDITS.

OUVERTURE DE LA CAMPAGNE DE 1792. — ÉCHEC DEVANT TOURNAY. — MORT DU GÉNÉRAL THÉOBALD DILLON.

Ceux qui ont accusé la révolution française d'avoir, pendant vingt cinq ans, bouleversé l'Europe, n'ont pas assez considéré quelles furent les causes de cette lutte mémorable. Pour la révolution française, en effet, la guerre n'était point un besoin, mais un danger; et quand elle fut devenue inévitable, elle ne l'accepta que comme une nécessité de la position qu'on lui avait faite.

N'avait-elle pas solennellement déclaré que, décidée à faire respecter ses droits, elle ne prétendait point s'immiscer dans les affaires intérieures des autres peuples? et n'était-elle pas restée fidèle à cette promesse en présence des mouvemens insurrectionnels des Pays-bas?

Pour la faire sortir de cette ligne de modération et de sage politique, il fallut toutes les intrigues des ennemis du dedans jointes aux intrigues et aux menaces des ennemis du dehors; il fallut la convention de Pilnitz, la ligue des rois, les préparatifs de l'Autriche et de la Prusse, et enfin les notes insolentes envoyées en réponse aux demandes de désarmement.

Aussi, lorsque le 20 avril 1792, Louis XVI vint exposer à l'assemblée nationale les motifs qui le déterminaient à *proposer for-*

mellement la guerre au roi de Hongrie et de Bohéme, il fut bien compris qu'il y avait, dans ces motifs si vrais et si puissans, une sorte de violence faite à notre politique, une grande et fatale extrémité devant laquelle la France reculait depuis trois années; mais puisque l'Europe armée descendait dans les champs de bataille, il fallait bien l'y suivre et même se hâter de porter les premiers coups, sous peine de recevoir le joug le plus humiliant de tous, celui de l'invasion victorieuse. La guerre fut donc déclarée.

Dès lors il ne s'agissait plus que de déterminer les bases d'après lesquelles commenceraient les opérations militaires, et un plan arrêté en conseil des ministres fut envoyé à l'armée du Nord, commandée par le maréchal Rochambeau. Voici en quoi il consistait :

L'Autriche, pensait-on, n'avait pas eu le temps de couvrir ses possessions de Belgique. D'après cela, il eût semblé convenable peut-être de mettre en mouvement des forces considérables pour écraser successivement les corps qui pouvaient être disséminés sur la frontière; on aima mieux morceler l'armée française et exécuter simultanément trois attaques, dont la plus importante, confiée à Lafayette, devait s'opérer sur Namur, Liége ou Bruxelles ; une autre, sous la direction de Biron, avait pour objet d'inquiéter les Autrichiens du côté de Mons par Quiévrain et Quiévrechain, tandis qu'un corps de deux ou trois mille hommes irait faire une démonstration du côté de Tournay, pour empêcher l'ennemi de dégarnir la place occupée par une forte garnison. Ce corps devait être entièrement composé de cavalerie afin d'effectuer plus facilement sa retraite.

C'est cette dernière expédition dont le commandement fut confié à Théobald Dillon. Soit que de nouvelles instructions fussent survenues, soit que les troupes réunies autour de Lille n'offrissent pas assez de cavalerie, Dillon composa son corps d'expédition d'infanterie, de cavalerie et même d'artillerie.

Les faits qui suivirent n'ont jamais été bien connus. On les a présentés, tantôt comme le résultat de l'impéritie du général, tantôt comme celui de la trahison des chefs, quelquefois aussi comme une conséquence des mauvaises dispositions prescrites par le conseil des ministres.

Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'après l'événement, lorsque Dumouriez vint donner des explications à l'assemblée nationale, il ne déposa aucun des documens qui lui étaient demandés; et nous doutons que ceux de ces documens officiels qui pourraient jeter quelque jour sur les circonstances et l'issue de cette déplorable affaire, existent, même au dépôt de la guerre.

On nous saura quelque gré de publier ici une lettre écrite par l'un des principaux officiers de l'expédition. On comprendra que la forme familière et toute d'intimité de ce document historique lui donne, quant au fait dont il est question, un caractère de vérité qu'on cherchait vainement ailleurs, et qui emprunte un nouveau prix de l'absence de tous autres renseignemens.

Lille, dimanche au soir, 29 avril 1792.

Je suis arrivé hier à deux heures après midi à Lille, cher frère. Quoiqu'avec la fièvre et étant d'une grande faiblesse, une heure après, j'ai reçu l'ordre de monter à cheval à huit heures du soir, armes et bagages, pour un détachement de guerre; les chasseurs de Languedoc ont reçu le même ordre, colonel-général, Orléans-cavalerie aussi. Trois régimens d'infanterie et deux

cents volontaires, voilà quelle était notre petite armée commandée par M. Théobald Dillon. Il y avait en tout cinq mille hommes. Nous sommes partis à dix heures dans l'ordre suivant.

Les chasseurs de Languedoc à l'avant-garde, une moitié du colonel-général-cavalerie, l'infanterie, l'artillerie, et je formais l'arrière-garde avec les cuirassiers et Orléans, commandant les deux régimens. Il n'y avait que six pièces de canon de quatre.

D'abord on nous avait oubliés au rendez-vous qu'on avait désigné, mauvais début! Etant depuis trois heures à cheval, je me suis impatienté, et j'ai été moi-même chercher des ordres. L'armée était déjà en avant d'une lieue, et on croyait qu'on nous avait prévenus de suivre. J'ai rejoint au grand trot en une petite demi-heure, et ai pris avec mon régiment la tête de l'arrière-garde. La marche était lente, comme cela arrive toujours de nuit, et à deux heures du matin on a fait une halte jusqu'à quatre; on a fait manger un peu d'avoine aux chevaux. La nuit était superbe et presque point froide. A cinq heures nous sommes entrés sur les terres de l'empire, et l'avant-garde a aperçu un piquet d'une vingtaine de dragons impériaux de Latour en bataille sur la chaussée; on en a prévenu le général qui a donné ordre de charger cette troupe; cela a été fait, et elle s'est repliée sur un village où ils avaient un poste bien caché, qui a laissé entrer les chasseurs, et leur a lâché à brûle-pourpoint une décharge de carabine; les chasseurs ont perdu trois hommes et un cheval. Ils ont de leur côté fait trois prisonniers, mais qui se sont évadés ensuite à pied, comme les chasseurs se repliaient sur l'armée. Les volontaires, au lieu de tenir bon, se sont aussi repliés. Alors on a fortifié de cinquante hommes l'avant-garde, et on a chargé, mais on a commencé de trop loin et sans succès. Mon fils était de ce détachement. L'armée passait pendant ce temps la barrière de France, et à trois quarts de lieue de là, elle s'est formée en bataille, le colonel-général à la droite, et un escadron de cavalerie et les la chasseurs à gauche. On m'a mis en seconde ligne avec les cuirassiers et Orléans. Les compagnies de grenadiers, à la gauche de l'armée, qui était appuyée à un village dont elles se sont emparées. L'infanterie s'est mise assez promptement en bataille; alors les chasseurs ont détaché des postes avancés sur la gauche, et placé des védettes et des éclaireurs. J'ai envoyé mon lieutenant-colonel avec un escadron tourner et fouiller le village qui était à notre droite et en avant de notre position, et je me suis posé avec un autre escadron en avant de l'armée pour protéger les postes des chasseurs. Je me suis porté aussi près de la position des impériaux pour découvrir ce qu'ils avaient: j'en ai évalué le nombre, tant infanterie que cavalerie ou dragons, à neuf à dix mille hommes. On assure qu'ils en avaient quinze: je ne le crois point.

Ils ont laissé avancer les chasseurs et ensuite les ont poussés. Il y a eu encore un ou deux hommes de tués. J'ai reçu ordre de me replier et de venir en colonne derrière l'armée; j'ai quitté avec chagrin, car j'aurais eu à faire bientôt un mouvement que j'apercevais.

Le général, probablement peu instruit de ce qui se passait devant lui, a donné ordre de débrider et de faire manger les chevaux. Je n'ai pas trouvé cet ordre prudent, et je me suis porté en avant pour rendre compte de ce que j'avais vu et faire mes observations. Tout le monde était déjà pied à terre, et l'infanterie mangeait. Inquiet

de notre mauvaise position et des manœuvres peu militaires qu'on nous faisait faire, j'ai poussé en avant avec un de mes adjudans, et j'ai reconnu que la cavalerie se disposait à profiter de ce moment pour nous attaquer; et je me suis aperçu que l'on approchait du canon sur le moulin en face de nous. L'armée était trop près pour que cela ne sautât pas aux yeux; et presque sans ordre, on a bridé à la hâte, et l'infanterie s'est formée. On a fait porter trois escadrons en avant et sur la droite; je me suis formé en colonne par escadron, avec les cuirassiers et Orléans, et j'attendais ce que le général voudrait faire. J'ai été bien étonné quand j'ai vu qu'on procédait à la retraite, mais sans dispositions et même avec crainte. J'ai reçu l'ordre de faire l'arrière-garde de la première colonne d'infanterie avec mon régiment, et je me suis mis en marche en bon ordre et dans le plus grand silence.

A peine sur la chaussée, j'ai vu que la terreur gagnait tout le monde, et que toute la cavalerie qui devait rester après l'infanterie avait la tête perdue, que l'infanterie s'en allait sans ordre et avec frayeur. J'ai cherché à contenir mon régiment, et je l'ai fait long-temps; mais à la fin, le reste de la cavalerie étant au galop et criant fuyons, l'a entraîné et la déroute a commencé. L'infanterie s'est débandée, a pris tous les chemins qu'elle rencontrait, elle a jeté les havresacs et le butin; cela avait l'air d'une défaite affreuse.

J'ai eu beau faire, conjointement avec mes officiers; comme nous étions les premiers, les cuirassiers ont été poussés, culbutés et forcés d'aller. J'ai été précipité dans des fossés, en voulant calmer toutes ces têtes; voyant que tout cela était inévitable, j'ai sauté le chemin et suis entré dans la plaine, où j'ai aperçu mon fils qui voulait rallier ses chasseurs, mais entraîné par eux, il pleurait à chaudes larmes de ce désordre. Il a cherché à rester avec moi, cela lui a été impossible et il lui a fallu suivre le torrent. J'ai cherché à émouvoir, à ramener les imaginations. J'ai vu M. de Larochefoucauld et son colonel; je leur ai ordonné de se rallier à moi et de m'aider à composer une troupe quelconque pour former l'arrière-garde et sauver l'armée. Ils s'y sont prêtés de leur mieux, ils sont restés avec moi, et nous n'avons pu parvenir à rallier à nous qu'une douzaine d'hommes à cheval: il y avait trois ou quatre chasseurs, trois cuirassiers d'Orléans; cinq ou six officiers sont venus aussi; mon lieutenant-colonel s'est joint à moi: Alors j'ai pris le commandement de cette petite troupe; je l'ai formée, j'ai fait filer l'infanterie, et ait fait l'arrière-garde au pas, depuis l'endroit de l'action jusqu'à Lille. J'ai trouvé une pièce de canon à nous qu'on voulait abandonner, je l'ai fait marcher sous notre escorte; un brave capitaine de grenadiers, et un autre du colonel-général-cavalerie, sont montés sur les chevaux qui la traînaient et nous l'avons ramenée à Lille, saine et sauve. Notre petite escorte n'est rentrée qu'à deux heures et l'armée y était déjà avant dix heures du matin. Tous croient qu'ils ont été trahis, sacrifiés; je suis loin de le penser; mon opinion est que M. Théobald Dillon n'y entendait rien et qu'il n'a su que commander. Ce pauvre général a été la victime de son malheur et de son ignorance; le peuple de Lille l'a mis en pièces, ainsi que son aide-de-camp et le chef du génie (1). On s'est porté à des

(1) Les bruits de trahison qui s'étaient répandus depuis l'arrivée des premiers fuyards, et la vue des blessés qui rentraient en désordre, avaient

atrocités incroyables, et beaucoup de troupes y ont participé.

Aucun des régimens qui ont marché n'est et ne sera en état d'entrer en compagne de deux mois; l'infanterie a perdu tout, armes et bagages; on ne voyait que cela dans la plaine et sur le chemin. La cavalerie, dans sa fuite, a fait plus de mal à l'armée que l'ennemi, car je suis bien sûr qu'il n'y a pas eu quarante hommes de tués ou blessés par les impériaux.... Nombre de chevaux ont été trouvés morts dans cette horrible bagarre. Quel bonheur que les impériaux ne nous aient pas poursuivis! Tout était taillé en pièces; nous n'avons pas été suivis plus de deux cents pas; et ce qui le prouve, c'est la marche au pas de ma petite escorte jusqu'à Lille sans avoir rien vu ni entendu.

Notre enfant s'est bien distingué : étant détaché une seconde fois avec quinze chasseurs, il a vu un de ses hommes qui allait être pourfendu par un dragon de la Tour, il s'est précipité et lui a passé deux balles à travers la poitrine, et a donné le cheval à son chasseur. Oh! comme je l'ai embrassé! Ses camarades en sont enchantés; il s'est comporté comme un petit lion et comme un homme froid et brave..... On a voulu me donner des éloges sur ce que j'ai fait: mais rien ne peut me toucher après de semblables événemens. Je vois un grand découragement et nulle confiance.

Arrivé ici, je me suis bien vite jeté sur un lit, la fièvre m'a repris, et j'ai saisi la fin de l'accès pour te donner, cher frère, de mes nouvelles, et te dire que mon fils est très bien portant, et mérite notre tendresse.

Alexandre de Larochefoucauld et M. Lefort, son colonel, se sont montrés au mieux. M. d'Anglas, mon lieutenant-colonel, s'est bien distingué, il a mis du calme et du sang froid dans sa conduite.

Adieu, cher frère, je suis harassé, inconsolable; il est impossible de servir ainsi, et je ne crois pas pouvoir y tenir long-temps. D'ailleurs ma santé est si mauvaise; depuis un mois, que je suis hors d'état de marcher, je ne conçois pas comment j'ai pu le faire au soir, car j'ai eu la fièvre toute la nuit. J'ai été quatorze heures de suite à cheval, sans boire ni manger. Mon pauvre cheval est sur le grabat : nous n'avions pas une goutte d'eau à leur donner.

Je ne sais ce qu'on va faire de nous ici : nous y sommes indignement; il n'y a ni provisions, ni logemens. Ah! grand dieu! comment nous tirerons-nous de là?

Adieu, je t'embrasse tendrement.

Le comte de Pully.

Tel est le récit impartial et vrai de l'échec éprouvé par un détachement de notre armée, le 28 avril 1792. Quand la nouvelle en fut portée à l'assemblée, une sorte de consternation profonde se répandit sur les bancs des représentans et jusques dans les tribunes publiques; et cependant, au milieu de cette consternation, quelqu'un s'écria : « Que, loin de se laisser décourager » par ce premier revers, il fallait y puiser » de salutaires avertissemens et le regarder » comme un prélude à des triomphes du» rables. » Quelle voix fit entendre ces prophétiques paroles? C'est ce qu'on n'a pu vérifier depuis; toujours est-il qu'elles fu-

porté à son comble la fureur des soldats et des habitans. Aussi, quand Dillon se présenta à la porte de Flines, on l'arracha de sa chaise et on l'attacha à une lanterne où il fut à la fois pendu et fusillé. M. Berthois, officier du génie, un prêtre et six chasseurs tyroliens prisonniers furent massacrés comme complices de cette prétendue trahison. L'aide-de-camp Chaumont guérit de ses blessures.

rent entendues et que les événemens ne tardèrent pas à les justifier. Des commissaires furent envoyés aux armées; les armées reçurent une meilleure organisation, et le 20 septembre suivant, on vit commencer devant les hauteurs de Sainte-Menehould cette série de victoires, qui, durant vingt années, firent de la France la première des nations.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. LE BARON DE REIFFENBERG, DE LIÉGE, MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE BELGIQUE.

Liége, 15 mai 1836.

Si jusqu'ici les congrès n'ont pas été l'occasion d'éclatantes découvertes, s'ils n'ont point fait faire de grands pas à la science, on ne peut rien préjuger contre leur avenir, et déjà le bien qu'ils ont incontestablement produit est un argument invincible en leur faveur.

Les congrès, en effet, secouent les esprits paresseux ou timides; ils vont chercher les personnes sédentaires que des fonctions, l'âge, la santé ou la fortune, retiennent dans leurs foyers; ils établissent des relations utiles entre les hommes épris des mêmes études et qui peut-être ne se seraient jamais rencontrés, effacent les préventions nationales, appliquent à la pensée le principe d'association, source de mille prodiges dans l'industrie, et forcent la science à sortir des vagues obscurités de la théorie pour paraître à l'infaillible lumière de la discussion publique.

Ces avantages et d'autres qui n'ont point échappé à votre sagacité engagèrent, il y a plusieurs années, les naturalistes allemands à former des réunions annuelles; car il appartenait à la méditative et laborieuse Allemagne de prendre l'initiative. L'Angleterre et la France ne tardèrent pas à imiter cet exemple.

La Belgique ne pouvait rester indifférente à ce mouvement. Riche d'une infinité de ressources naturelles et acquises, placée entre la France et le Nord, dont elle offre à la fois l'esprit, les mœurs et l'aspect, elle semble être faite pour convier les savans de l'Europe à ces pacifiques assemblées d'où sont exclues toutes les passions hostiles, toutes les discussions irritantes.

Un congrès médical a eu lieu à Bruxelles en 1835.

On a cru que la ville de Liége, où à chaque époque s'est déployée tant de chaleur d'ame et de patriotisme, était particulièrement propre à essayer la réalisation d'un congrès encyclopédique.

Les magistrats de cette ville en ont accueilli avec empressement la proposition,

et la députation des états de la province n'a pas montré moins de bienveillance.

Euviron cinquante notables ont donc été convoqués par la régence, pour aviser aux mesures à prendre. Ils ont nommé parmi eux un comité d'organisation composé de MM. Bekker, recteur de l'Université; de Chênedollé, professeur au collége (1); Destriveaux, professeur à l'Université; Devaux, ingénieur divisionnaire; Forgeur, avocat; Guillery, principal du collége; Jamme, bourgmestre; Lesbroussart, ancien administrateur de l'instruction publique, professeur à l'Université; Polain, archiviste de la province (2); Weustenraad, auditeur militaire, et celui qui a l'honneur de vous adresser cette lettre.

Ce comité a procédé immédiatement à la nomination du secrétaire-général et du trésorier du congrès, ainsi que des secrétaires particuliers des sections. Cette formalité remplie, il a invité les personnes choisies hors de son sein à s'adjoindre à lui, et, fort de cet accroissement de lumières, il a arrêté le programme que je mets sous vos yeux:

Le congrès s'ouvrira le 1er août à midi, dans la grande salle de l'Université. Il durera au moins huit jours, mais pourra prolonger sa session. Un volume sera publié contenant le compte-rendu des travaux du congrès.

Les questions proposées seront divisées en quatre sections.

1re. Sciences physiques et mathématiques.

2e. Sciences naturelles (1).

3e. Sciences médicales.

4e. Agriculture, industrie, commerce.

5e. Archéologie et histoire (2).

6e. Philologie, littérature et beaux-arts.

7e. Sciences morales, philosophie, législation.

Le congrès nommera dans son sein un comité des monumens, chargé de l'examen de ceux de Liége et des lieux environnans.

Les sections feront des promenades archéologiques et scientifiques.

Avant de se séparer, le congrès fixera la date et le lieu de sa seconde session.

Nous nous flattons que l'Institut Historique de France ne refusera pas à nos efforts l'appui de ses talens et de son zèle. Déjà plusieurs savans étrangers, que leurs travaux ont rendus célèbres, nous ont assurés de leur concours. Quoi qu'il arrive, nous leur prouverons, du moins, que la Belgique n'a pas perdu ses droits à son antique réputation de contrée hospitalière.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Nous donnons ici les questions proposées au congrès de Liége qui rentrent plus particulièrement dans la spécialité de l'Institut Historique.

2e SECTION. — Quels ont été les rapports entre la civilisation, les progrès de la société humaine et la science de l'horticulture?

Quelle est l'influence des jardins, des fleurs et des fruits, de leur culture et de

(1) Membre de la 2e classe de l'Institut historique.

(2) Membre de la 1re classe de l'Institut historique.

(1) Un des secrétaires de la 2e section est notre collègue, M. le docteur Schmerling, de Liége.

(2) Un des secrétaires de la 5e section est notre collègue, M. Chênedollé.

leur commerce, sur la moralité des peuples et l'état de la société?

—Indiquer d'une manière succincte les découvertes paléontologiques faites en Belgique jusqu'aujourd'hui.

— Les débris fossiles des mammifères que recèlent les terrains anciens d'alluvions de la Belgique, appartiennent-ils à une même époque zoologique? N'est-il pas probable que de nouvelles espèces ont paru sur la surface du globe concurremment avec la formation de ce dépôt?

5e SECTION. — Quels sont les avantages et les inconvéniens des synthèses historiques si fréquemment employées aujourd'hui?

— Peut-on, à travers l'histoire du passé, saisir la loi générale qu'a suivie le développement social en Belgique et en déduire celle qu'il doit suivre dans l'avenir?

On pourra appliquer cette question à d'autres pays que la Belgique.

Quelle est l'origine des traditions qui font remonter aux Troyens le berceau de notre histoire? Tout est-il faux et absurde dans ces traditions?

— Quelle est l'origine des institutions communales dans l'ancien pays de Liége?

— En quoi diffère, dans les diverses phases de l'histoire de la Belgique, le caractère provincial et communal du Brabant d'avec celui des autres divisions de cette contrée, et particulièrement des Flandres et du pays de Liége? Fournir les preuves historiques de cette différence, et l'expliquer par les circonstances tant morales que topographiques, ainsi que par l'influence des événemens politiques, intérieurs ou extérieurs.

— Rechercher les relations anciennes de la Belgique avec le Portugal.

— Présenter un tableau des découvertes d'antiquités qui ont eu lieu dans le pays de Liége jusqu'à nos jours, et en déduire les conséquences que de pareils faits peuvent renfermer.

— Y a-t-il dans le caractère belge des traits permanens et qui aient survécu aux révolutions politiques et morales?

6e SECTION. — Encourager ou faciliter les grandes entreprises littéraires doit être regardé comme un des principaux avantages qui résultent de l'institution des congrès scientifiques. La *Bibliotheca Græca* de *Fabricius*, augmentée par les travaux de Harles et d'autres savans distingués du 18e siècle, est sans contredit l'ouvrage le plus étendu dans son genre et en même temps le plus essentiel pour l'étude de la littérature classique. Cette entreprise gigantesque a été interrompue en 1809. Malgré l'activité prodigieuse qui, depuis cette époque, s'est emparée du vaste champ de la littérature ancienne, la Bibliothèque Grecque n'a point encore trouvé de continuateur. Les forces d'un seul homme, il faut l'avouer, ne suffiraient guère pour terminer les parties inachevées de cet important ouvrage et pour y ajouter les supplémens qui l'élèveraient au niveau de la philologie. On demande quels seraient les moyens les plus efficaces pour terminer ce grand monument littéraire.

— Peut-on réunir, de manière à former un tout organique, les diverses parties qui, selon F. A. Wolf, constituent la philologie ou la science de l'antiquité classique?

— Il y a entre les philologues de premier rang une grande divergence d'opinions sur la manière de traiter l'histoire des littératures grecque et romaine. Les meilleures méthodes adoptées jusqu'à ce jour ne laissent pas de présenter de graves inconvéniens. On désirerait voir établir une méthode qui, tout en conservant l'ordre systématique, réunît la clarté et la précision à la richesse

des détails et qui offrît les vues les plus exactes sur l'ensemble des matières,

— Expliquer par l'histoire la diversité des langues parlées en Belgique?

— Les écrivains qui, en Belgique, se servent de la langue française sont-ils nécessairement condamnés à une littérature factice? Comment cette littérature peut-elle devenir nationale?

— Tracer l'histoire abrégée de la littérature et en particulier de la poésie française en Belgique : expliquer les causes qui, à diverses époques, ont favorisé ou arrêté son développement, et indiquer son avenir probable d'après les conjonctures présentes.

— Expliquer, d'après les faits historiques, ainsi que par les causes morales et physiques, les sources divergentes des deux littératures européennes, celle du Nord et celle du Midi.

— Quelle a été l'influence des littératures allemande et anglaise sur la littérature française du XIX[e] siècle?

— Le fond des poëmes des *Niebelungen* et du *Renard* appartient-il à notre histoire, à nos mœurs, à nos anciennes fictions populaires?

— A quel siècle appartient la *Chronique de Turpin*? peut-on en connaître l'auteur? que se proposait-il? a-t-il inventé les faits qu'il raconte? Les premiers romanciers lui doivent-ils, en effet, leurs principales machines poétiques?

— Quelle est l'origine de l'ogive? quand apparaît-elle pour la première fois en Belgique?

— Quels encouragemens les gouvernemens doivent-ils accorder aux peintres qui s'adonnent exclusivement au genre historique?

— Les universités belges ne devraient-elles point posséder, à l'exemple de quelques universités étrangères, une chaire d'*histoire générale, critique et philosophique de la musique*? et les rapports de cet *art-science* avec la physique et le langage articulé ne rentrent-ils pas, aussi bien que l'esthétique, dans le cercle des connaissances utiles?

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** Le mercredi 4 mai, la première classe (Histoire générale et Histoire de France), s'est réunie sous la présidence de M. Dufey, de l'Yonne, vice-président. — Membres présens, 35.

M. Didron annonce qu'il va parcourir divers départemens. Il demande une recommandation particulière pour nos correspondans et la liste des objets dont il doit plus spécialement s'occuper pendant son voyage. — M. le secrétaire perpétuel est chargé de faire parvenir à M. Didron le tableau des correspondans de l'Institut dans les pays que ce membre zélé doit visiter.

M. Eugène Labat est chargé de rendre compte des 7[e] et 8[e] volumes des *Archives curieuses de l'histoire de France*, par MM.

Cimber et Danjou, dont il a déjà examiné le premier volume.

M. Saint-Edme, revenant sur le vœu émis dans la dernière séance de la classe, par M. Andrieux, inspecteur de l'Académie de Limoges, pour la confection d'alphabets destinés à faciliter le déchiffrement des vieux manuscrits, manifeste le désir qu'il soit promptement donné suite à cette demande.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Achille Jubinal, Dufey de l'Yonne et St-Edme, il est décidé que la commission du *Manuel diplomatique* sera instamment priée de hâter son travail.

Divers ouvrages sont offerts à la classe.

Quatre nouveaux candidats sont présentés; ce sont MM. Arthur de la Villegille, ancien officier d'état-major, l'abbé Dusaut, Bost, avocat, et Carlson, professeur d'histoire générale à l'Université d'Upsal (Suède).

M. Eugène de Monglave lit deux hymnes du clergé de Tours à Henri IV, avant et après la bataille d'Ivry.

La discussion est ouverte. MM. Métral, de Preigne, Eugène Labat, St-Edme et Dufey y prennent part.

Une commission est nommée pour préparer à la première classe des questions pour le congrès; elle se compose de MM. Paquis, Camille de Friess, Sautayrac, Cantan et Victor Boreau.

⁂ La 2e classe (Histoire des langues et des littératures) s'est assemblée le mercredi 11 mai 1836, sous la présidence de M. le comte Lepeletier-d'Aunay, vice-président. — Membres présens, 39.

M. Ernest Falconnet offre de se charger du compte à rendre à la classe des revues et mémoires des académies et sociétés des départemens, votés dans la dernière séance.

M. le comte Lepeletier-d'Aunay envoie un rapport sur la guerre du nord, avec des annotations de la main de Louis XIV, extrait de la correspondance de Vauban. La classe vote des remerciemens à son honorable vice-président, pour cette communication intéressante,

M. Berthier désire que l'Institut s'adresse aux autorités françaises et aux ambassadeurs étrangers afin d'en obtenir les documens nécessaires pour compléter sa statistique des sourds-muets — Adopté.

M. Juglet de Lormaye envoie un travail sur les écritures hébraïques.

Divers ouvrages sont offerts à la classe.

De nouveaux candidats sont présentés. Ce sont MM. Samuel Johnson, professeur de littérature anglaise, et Hernisz, traducteur de la République de Muller.

La classe procède à la nomination de cinq membres devant former la commission chargée de préparer les questions pour le congrès. Les membres élus sont MM. Le-Gonidec, Panet-Trémolière, Redler, Edme Héreau et Villenave.

M. Redler lit son rapport sur la société de traduction.

M. Bonvalot lit une histoire des poëmes en vers sur l'éducation.

⁂ Le mercredi 18 mai, séance de la 3e classe (Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques), sous la présidence de M. le marquis de Ste-Croix, doyen d'âge. — Membres présens, 45.

M. l'abbé Sionnet, membre de la Société asiatique, écrit pour réclamer contre quelques assertions émises par M. Panet-Trémolière, dans son article sur le culte des Egyptiens. Il demande qu'une décision formelle empêche qu'on n'insère, dans le journal, rien qui ne soit bien historiquement démontré. Cette lettre donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. le docteur La Corbière, de Monglave, Isambert,

Bernard Julien et l'abbé Sionnet. Elle est renvoyée à la commission du journal.

Plusieurs ouvrages sont offerts à la classe. On remarque dans le nombre un discours en anglais prononcé au Capitole des Etats-Unis d'Amérique, pour l'ouverture de la Société historique. La classe émet le vœu qu'on échange avec cette société les publications de l'Institut historique.

Trois nouveaux candidats sont présentés. Ce sont les docteurs Rampon, Jame et Bayard.

Il est procédé à la nomination de la commission chargée de préparer les questions de la 5e classe pour le congrès. Sont élus MM. Isambert, Ernest Falconnet, marquis de Ste-Croix, l'abbé Sionnet, le docteur Téallier et le docteur Casimir Broussais.

Sur la proposition de M. le docteur Sandras, appuyé par M. de Monglave, on décide que la classe sera divisée en sections de manière à rendre plus facile la distribution des travaux. M. le secrétaire est chargé de présenter un projet de division.

M. Boussi lit un rapport sur un ouvrage de M. Marquet-Vasselot, relatif au régime pénitentiaire. La discussion est ouverte. MM. La Corbière, Venedey, Boussi et Eugène Labat y prennent part.

M. le docteur Cerise lit un rapport sur une *Esquissé des progrès réels de la médecine* depuis 1800, par M. le docteur Pingeon.

Le même membre fait ensuite verbalement deux rapports, l'un sur les thermes des environs de Naples, l'autre sur les progrès de la botanique en Russie.

⁂ La 4e classe (Histoire des beaux-arts) s'est assemblée mercredi 25 mai, sous la présidence de M. Alexandre Lenoir. — Membres présens 36.

Divers ouvrages sont offerts à la classe.

M. Alexandre Lenoir fait un rapport sur l'ouvrage de M. Romagnési aîné, intitulé : *Recueil d'ornemens de sculpture.*

Une commission est chargée de préparer pour la classe les questions destinées au congrès. Elle se compose pour la peinture, de M. Araujo-Porto-Alègre; pour la sculpture, de M. Eugène Bion; pour l'architecture de M. Hittorf; pour la musique, de M. Lecomte; et pour la gravure de M. Porret.

M. Bottée de Toulmon lit une notice historique sur Adam de la Halle, trouvère et musicien au service de Charles d'Anjou, frère de saint Louis.

M. Achille Jubinal ajoute quelques observations aux détails fournis par M. Bottée de Toulmon.

M. Araujo-Porto-Alègre lit la première partie du rapport de la commission chargée de rendre compte du salon de 1836.

⁂ Le vendredi 27 mai, séance générale de l'Institut historique, sous la présidence de M. Buchez, vice-président. — Membres présens, 76.

M. le docteur Priou, de Nantes, envoie une notice sur des ibis noirs, tués dans le département de la Loire-Inférieure, et sur la ressemblance que présentent ces oiseaux avec les ibis des monumens égyptiens.

M. le comte de Sellon, président de la Société de la paix à Genève, transmet le résultat du concours ouvert par cette association pour l'abolition de la peine de mort et de la guerre.

L'Académie de Besançon adresse le programme des questions dont elle propose la solution pour 1836.

M. Hippolyte Carnot dépose sur le bureau le rapport qu'il a prononcé comme vice-président de la société de la morale

chrétienne sur les travaux de cette association pendant l'année 1835-1836, et le programme du Congrès méridional qui doit s'ouvrir à Montpellier, le 1er juillet prochain.

M. le chevalier de la Basse-Mouturie, de Gand, adresse un manuscrit sur les chroniques de Flandre.

Quarante-sept volumes ou brochures sont offerts à l'Institut historique. Des remerciemens sont votés aux donateurs.

Onze nouveaux membres sont élus.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un rapport inédit du maréchal de Vauban à Louis XIV, sur le siége de Namur, avec des notes de Louis XIV. Cette pièce est lue par M. le docteur Sandras.

M. Dufey, de l'Yonne, lit une pièce inédite sur l'ouverture de la campagne de 1792, l'échec éprouvé par l'armée française devant Tournay et la mort du général Théobald Dillon.

La discussion est ouverte sur l'authenticité de cette pièce. MM. Pihan de Laforest, le général de Lambel, Buchez, Eugène Labat, Dufey de l'Yonne, et La Corbière y prennent part La pièce est renvoyée à la commission du journal.

Rapport de M. de Pongerville, de l'Académie française, sur la collection des poètes anglais publiée par M. O'Sullivan.

Lecture de M. Colombat de l'Isère sur l'histoire de l'alchimie. Elle donne lieu à une discusssion dans laquelle sont entendus MM. Dufey de l'Yonne et les docteurs Téallier et Sandras.

CHRONIQUE.

Pour faire une place convenable autour de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, aujourd'hui le Panthéon, on démolit l'ancien collége de Montaigu. Cet établissement existait depuis 522 ans, ayant été fondé en 1314, par Giles Aicelin de Montaigu, archevêque de Rouen. Ce collége fut long-temps mal administré. Le chapitre de Notre-Dame de Paris nomma pour principal de ce collége Jean Standong, homme pieux, mais austère. Il en réforma la constitution et la discipline. Il fit de cet établissement moins un collége qu'une maison religieuse, il astreignit les écoliers à un régime très sévère; il les faisait fréquemment jeûner.

Voici quel était, à cette époque, le régime alimentaire de cette maison : A dîner, des haricots; et à souper, un morceau de pain et une pomme; de l'eau, et jamais de vin. Par la suite, les écoliers mangeaient des haricots non seulement à dîner, mais à souper. C'était un petit adoucissement au régime. Enfin, après une abstinence de viande pendant plusieurs siècles, les écoliers purent faire gras, c'est-à-dire manger un petit morceau de bœuf bouilli, mais à dîner seulement; car, à souper, les haricots furent toujours de rigueur.

Les chartreux de Paris étaient les protecteurs et les bienfaiteurs de Montaigu. Tous les samedis, plusieurs écoliers allaient au couvent des Chartreux, rue d'Enfer, cher-

cher un pain de huit livres pour la subsistance de la semaine. Cette distribution de pain n'était cependant accordée qu'à un certain nombre d'écoliers, les autres payaient une modique pension, et le collége se chargeait du reste. Il ne faut pas oublier de dire que plusieurs allaient quêter dans la ville. Ignace de Loyola, célèbre fondateur des jésuites, tout gentilhomme qu'il était, allait aussi quêter. C'est à Montaigu qu'il se lia d'amitié avec François Xavier, qui, par la suite, alla prêcher l'Évangile dans les Indes.

Dans le courant du quinzième siècle, Erasme et Calvin étudièrent aussi à Montaigu. Ce dernier n'y resta pas long-temps. Ses principes, qui commençaient à transpirer, le forcèrent d'en sortir.

Dans les temps plus rapprochés de nous, le collége de Montaigu a produit plusieurs grands hommes dans l'église, dans la magistrature, dans l'administration des affaires, des avocats célèbres, des savants, des professeurs habiles, des membres de l'Académie française, des pairs de France, et enfin des généraux distingués, tels que le général Pichegru. Le collége de Montaigu a souvent fixé l'attention des princes. Le père du roi actuel envoya en 1777, le lendemain de la distribution des prix de l'université, la somme de 1,200 fr. au principal de Montaigu, pour être distribuée aux écoliers de ce collége qui avaient obtenu le plus de succès.

— Le creusement d'un puits vers le point le plus élevé de la montagne Sainte-Geneviève a fourni à M. Virey l'occasion de déterminer d'une manière précise la série géognostique et l'épaisseur de chacune des couches superposées depuis le sommet de cette montagne jusqu'au niveau de la Seine. Les strates d'origine marine y sont prédominantes et rien n'y décèle des débris d'ossemens fossiles d'une organisation plus élevée que les coquillages comme il en existe dans les dépôts gypseux de Montmartre. Voici la liste et la puissance des terrains qui ont été rencontrés :

1er Terrain, au-dessous de la terre végétale : sablon de rivière très-pur, jaune, ferrugineux, avec galets siliceux roulés; épaisseur, $1^m,80$.

2e Terrain : sable vert, chloriteux, mêlé d'argile; épaisseur, 4^m.

3e Terrain : sable jaune et vert, avec rognons siliceux dans un tuf alumineux ou de marne; épaisseur, 5^m.

4e Terrain : tuf calcaire et marneux, blanc, contenant encore l'argile.

5e Terrain : tufau crayeux très-compacte, et même rocheux. C'est sur ce banc, situé à une profondeur de 50 à 60 pieds, qu'est sans doute appuyée toute la masse du Panthéon.

6e Terrain, à 21 mètres environ : glauconie crayeuse ou sable jaune verdâtre, recouvrant des rocailles ou veine de cailloutage calcaire mêlé de grès plus ou moins compacte en rognons; épaisseur, 2 à 3^m.

7e Terrain, à 27 mètres : dépôt calcaire, tantôt spathique et cristallin, tantôt rocheux, plus ou moins poreux et mêlé de fragmens de coquilles la plupart bivalves marines, d'un blanc nacré. Ce dépôt, que les ouvriers désignent sous le nom de caillasse, n'a pas été rencontré par MM. Cuvier et Brongniart dans leurs recherches.

8e Terrain, à 30 mètres et au-delà : roche silicéo-calcaire, qui est la base de la montagne. C'est dans ce banc coquiller solide que l'eau a été rencontrée.

L'eau de ce puits présente une grande ressemblance avec celle d'autres puits situés sur la même élévation. 12 litres, fil-

trés et évaporés à siccité, ont laissé 8,74 grammes en tout de matière solide, qui a donné à l'analyse :

Sulfate calcaire.	1,909
Carbonate de chaux.	3,050
Hydrochlorate de soude, des traces.	
Sels déliquescens.	1,480
Matière argilo-calcaire séparée par filtration.	2,310

—Notre collègue M. Jacquand, auteur du tableau de Comminges, a reçu à la dernière exposition la grande médaille du genre historique.

—Les renseignemens officiels, transmis au ministère du commerce par le consul général de France à Buénos-Ayres, font le tableau suivant de l'état actuel du commerce, des finances et des beaux-arts dans ce pays :

En 1833, le mouvement général du commerce à Buénos-Ayres, pendant les six premiers mois de l'année, fut de 28,053,961 piastres courantes.

En 1834, il fut seulement de 24,705,229 piastres. Dans les six premiers mois de 1835, il a été de 32,716,526.

On voit donc que le commerce, pendant le premier semestre de l'année dernière, avait pris un surcroît d'activité représenté par une différence en plus de 4,862,565 piastres, ou de 8,011,297 piastres, sur le montant comparé des opérations de l'une ou de l'autre des années précédentes.

Au commencement de 1835, les fonds publics (rentes sur l'état 600) ne trouvaient pas d'acheteur à 40 pour cent; maintenant, on les recherche à 65.

En 1833, la dette flottante dépassait 9 millions de piastres courantes; maintenant elle est réduite à 6 millions, encore faut-il remarquer que le quart de cette somme a été émis par le gouvernement en sus de ses besoins actuels, et seulement pour se réserver les moyens de faire face à des exigences imprévues.

Alors tous les paiemens du trésor étaient en souffrance, et l'on devait aux employés de l'état plusieurs mois d'arriéré. Actuellement les paiemens se font avec exactitude, et tous les employés sont régulièrement soldés.

Alors les obligations du trésor se négociaient à 2 1/2 et même 3 0/0 par mois. Aujourd'hui, on s'en procure difficilement à l'escompte de 1 et demi.

Alors les routes publiques et les voies les plus indispensables de communication, tombées dans un triste état de dégradation, ne se réparaient qu'au prix de lourds sacrifices supportés par les particuliers. Aujourd'hui c'est l'état qui se charge de la construction d'une chaussée en pierre destinée à faciliter le commerce de l'intérieur.

Alors les édifices publics, laissés sans réparation, tombaient en ruine : maintenant ils sont entretenus avec soin. On achève la cathédrale long-temps abandonnée, et l'on s'occupe même d'embellissemens.

Enfin, les lettres et les sciences participent à ce mouvement général de progrès et de civilisation. Par un heureux rapprochement avec ce qui se fait en France, on a commencé la publication de documens inédits sur l'histoire du pays; et ce travail intéressant, dirigé par M. de Angeles, sous les auspices de l'administration, ne pourra qu'attirer l'attention des savans européens.

— On lit dans l'*Écho de Vaucluse* :

« En effectuant le déblaiement du côté nord de la porte Triomphale de Cavaillon, on vient de découvrir un gros bloc de pierres percé d'un trou d'environ vingt-cinq centimètres de diamètre, qui paraît provenir des ruines d'un théâtre ou d'un amphithéâtre romain semblable, à peu

de chose près, pour la forme et les dimensions, aux corbeaux qui, dans le théâtre d'Orange, servaient à fixer les mâts pour tendre les tentes; comme il est impossible d'admettre que cet énorme bloc ait été apporté là de dehors, on est conduit à penser que la capitale des Cavares était aussi devenue une ville importante, qu'elle avait ses édifices somptueux pour les jeux publics, et ne le cédait pas en cela aux villes voisines.

» Les déblais exécutés en 1830 sur la façade orientale du monument, dit l'arc de Marius, ont mis à découvert une portion de rempart antique dans lequel se trouve une ouverture pour le jeu des machines de guerre; cette circonstance porte à penser que c'était une des portes de la ville, et non un arc de triomphe ordinairement isolé de toute part, quoique placé sur les principales avenues des villes; les ornements riches et variés qui décorent les deux faces extérieures, et qui manquent complétement au dedans, démontrent assez que cette porte de la ville occupait un angle de son enceinte, l'angle nord-est, d'où partait la voie romaine de Carpentras et d'Orange. »

— La Normandie, notre province monumentale entre toutes, est menacée d'un nouvel acte de vandalisme. Le conseil municipal de Saint-Jean d'Abbetot, assez peu archéologue, vient de demander au préfet de la Seine-Inférieure l'autorisation de faire démolir une vieille église, d'architecture gothique, qui lui paraît embarrassante et laide. Si la commission des antiquités ne se hâte de prévenir l'effet de cette pétition barbare, c'en sera fait de ce curieux monument du onzième siècle. Cette église, en effet, est contemporaine de Guillaume-le-Conquérant. Mais ce qui la rend plus précieuse, ce qui la distingue du petit nombre d'édifices de cette époque reculée, c'est une chapelle souterraine ou crypte, placée sous le chœur; cette chapelle est décorée de chapiteaux d'un style original et barbare, et de peintures à fresque du temps. L'église de Saint-Jean d'Abbetot était sous le patronage des sires de Tancarville, dont le premier d'entre eux, Raoul, fut gouverneur de Guillaume-le-Conquérant et son grand chambellan; il la cite dans sa charte de fondation de l'église de Saint-Georges-de-Boscherville, qu'il construisit vers l'an 1050.

— Dans une lettre écrite d'Afrique par un ingénieur, nous trouvons les détails suivants sur Tlemecen : « Ce qui nous a le plus intéressés, nous autres ingénieurs, ce sont les restes assez bien conservés d'ailleurs des fortifications romaines. Cette antique enceinte est d'une telle étendue qu'on peut, sans exagération, évaluer à cent mille âmes le chiffre de la population qu'elle était destinée à protéger. Les anciennes portes romaines sont flanquées de tours selon le système de fortifications de l'époque, et dans la partie septentrionale on aperçoit les ruines d'une immense naumachie qui présente, dans sa partie latérale, plus de 400 mètres de développement.

» Les environs de la ville sont très beaux; on y trouve de magnifiques bois d'oliviers et des arbres fruitiers. La grande mosquée de Tlemecen est un immense bâtiment où l'on voit de précieux échantillons de marbre et un lustre fort curieux. Le minaret qui la surmonte a plus de 30 mètres de hauteur.

» A une demi-lieue de la ville est un monument construit par les Marocains. On nous a raconté à ce sujet qu'un empereur de Maroc ayant eu des démêlés avec le bey de

Tlemecen, conçut le projet d'assiéger la ville; mais comme la résistance était vive, il se vit forcé de construire pour ainsi dire une petite ville qui lui servit de camp.

» Or, ce camp, qui a plus d'une demi-lieue de circonférence, est entouré d'une muraille de plus de dix mètres de hauteur, et qui est flanquée de tours dans toute son étendue, de distance en distance. Dans l'intérieur était une mosquée dont il reste des débris fort intéressans sous le rapport de l'art. J'ai remarqué aussi dans un village voisin de la ville le tombeau monumental d'un grand saint, Sidi-Boumedin. Cette tombe est ornée de la manière la plus bizarre par des soieries, des drapeaux, des œufs d'autruche, des coquillages, etc; on y voit de superbes arabesques, des vitraux peints, et, chose fort rare dans le pays, des glaces d'une grande beauté. »

— M. Marchal a lu à l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles une notice intéressante dans laquelle il présente, sous un nouveau jour, l'inféodation du comté ou marquisat de Flandre par Charles-le-Chauve, au mari de sa fille Judith, Baudouin Bras-de-Fer, ou mieux Baudouin-de-Fer, selon la rectification de M. Marchal.

M. Marchal observe que la Flandre n'est pas le plus ancien comté héréditaire de la monarchie franque, en le commençant à Baudouin. Il y a d'autres comtés qui rivalisent d'ancienneté avec la Flandre. Avant de le prouver, l'auteur de la notice recherche ce qui a pu accréditer l'opinion commune; elle paraît le résultat peu réfléchi de ce qui est dit dans le texte de Wielandt qui écrivait sous les premiers archiducs de la Flandre : « Flandre, dit le chroniqueur, est la première inféodée et précède, en antiquité, toutes les autres, ce qui se démontre par les dates de leurs inféodations. Car Flandre fut inféodée par Charles le Calve, Normandie fut long-temps depuis par Charles-le-Simple, Bourgogne, par Robert Capet et autres tout longuement après inféodation de Flandre. »

On s'aperçoit que Wielandt, qui écrivait dans un temps où les souverains flamands étaient aussi puissants que les rois de France, ne fait attention qu'aux deux fiefs qui avaient encore alors un caractère de souveraineté, la Normandie qui venait d'être reconquise sur les anglais, et la Bourgogne que Louis XI avait réunie à la couronne. Comment Wielandt a-t-il omis la Bretagne, le plus ancien et le plus puissant de tous les fiefs de France? D'ailleurs, une ancienneté égale à l'inféodation de la Flandre est revendiquée par les comtes de Toulouse, de Maine, d'Auvergne, de Quercy, d'Anjou, etc. Dès 852, Raymond Ier, de Toulouse, porte le titre de *comes* et *marchio*; au temps de Charles-le-Chauve, Robert-le-Fort administre le comté d'Outre-Maine, etc.

Quant à l'inféodation de la Flandre, tout porte à croire que Baudouin-de-Fer n'en fut pas le premier comte, mais le troisième. Un manuscrit du XIIe siècle, renfermant la généalogie sommaire des comtes de Flandre, le dit formellement : *Anno* 792 *Karoli magni* 24° *Lidricus Harlebeccensis videns Flandriam incultam ac nemorosam, occupavit eam. Hic genuit Ingelramnum* COMITEM. *Ingelramnus genuit Audacrum; Audacer genuit Balduinum Ferreum.* La chronique de St-Bavon reconnaît Audacer pour le second comte; et, à l'an 864, elle dit : *Audacer* COMES *Harlebeccensis obiit, Balduinus filius ejus succedens, Judith.... desponsavit.* Les annales d'Ypérius portent : *Balduinus Ferreus, filius Adoceri filii Ingelramni, filii Hiederici*

qui dono Caroli Magni Flandriam primus obtinuit.

Baudouin-de-Fer avait le titre de comte, quand il enleva Judith, fille de Charles-le-Chauve, veuve déjà de deux rois d'Angleterre, et perdit momentanément cette dignité par suite de son rapt; mais, s'étant ensuite réconcilié avec l'empereur, son beau-père, il fut réintégré dans ses dignités, obtint le commandement du pays depuis la Somme jusqu'aux bouches du Swyn et de l'Escaut, et enfin fut, en 877, choisi par le capitulaire de Kiersy pour un des quatre comtes qui, avec les quatre évêques et les trois abbés, formèrent le conseil de régence pour l'héritier de la couronne, lorsque Charles-le-Chauve allait partir pour l'Italie.

— On écrit d'Arles :

« Les fouilles du théâtre antique se poursuivent avec une activité merveilleuse, Une moitié à peu près de l'orchestre est entièrement déblayée. Déjà nous avons mis à jour plusieurs rangs de gradins assez bien conservés. Que de trésors pour l'artiste et l'antiquaire dans ces ruines imposantes! De précieux fragmens de sculpture enrichiront bientôt notre Musée. Arles souterraine est un autre Herculanum.

» Nous avons enfin la connaissance à peu près exacte du gisement et du parcours architectural du monument le plus vaste, le plus riche que l'antiquité nous ait laissé; et, pour l'honneur de notre ville, j'ajouterai que c'est le seul de ce genre qu'il y ait dans les Gaules.

— Parmi les manuscrits, livres gravures et tableaux appartenant à M. de Speyr-Paaslavant, de Bâle, mis à l'encan à Londres, le 27 avril, chez M. Evans, et qui formaient 37 lots, se trouvait la fameuse Bible de Charlemagne. Ce volume extraordinaire, le plus extraordinaire peut-être qui soit au monde, est intitulé dans le catalogue : *Biblia sacra latina ex versione latina sancti Hieronimi. Codex membranaceus sœculi VIII, scriptus manu celeberrimi Alcuini et Carolo Magno donatus, die quo coronatus fuit.* Cette dernière notice a été redressée par M. Evans dans un discours préliminaire adressé à ses auditeurs, et d'après lequel il paraît que le volume a été offert, non pas au couronnement de l'empereur, mais le jour de Noël de l'an 801. L'origine de ce volume est attestée dans le catalogue par des autorités qu'il serait ridicule de mettre en doute; on y remarque entre autres le témoignage du cardinal Lambruschini, ancien bibliothécaire du Vatican, MM. Van-Praet, Debure, Dumersan, Saint-Martin, notre collègue Villenave, Brunet, le duc d'Hamilton, MM. Payne et Foss, les révérends docteurs Bandinell et Bliss, le révérend M. Forshall (présent à la vente), sir Frederik Madden, et autres autorités vivantes et défuntes. Avant de mettre en vente le lot dans lequel se trouvait compris le trésor calligraphique, M. Evans entretint long-temps l'auditoire sur l'importance de ce précieux manuscrit. Ce volume est un magnifique in-folio relié en velours, sur papier vélin, et écrit en deux colonnes; il contient 419 feuillets, le frontispice est richement orné en or et en couleurs, et contient quatre peintures qui donnent une idée de ce qu'était l'art à cette époque reculée; il y a en outre 34 grandes lettres initiales, peintes en or et couleurs, contenant des cachets, des allusions historiques et des devises emblématiques, et d'autres lettres capitales en peinture. Ce livre rare est dans un état parfait de conservation. On assure qu'il ne contient pas le passage controversé du commencement de

l'Évangile de St.-Jean, non plus que le passage de St-Luc : *Passe derrière moi, Satan.* M. Evans le mit d'abord à prix à 700 livres sterl., et les enchères arrivèrent à 1500; à ce dernier prix, il fut adjugé à M. Siordet, place Ste-Hélène, et, à ce qu'on croit, pour le compte du propriétaire.

— M. Puissant, dans deux notes lues à l'académie des sciences, a annoncé qu'il avait découvert une erreur de 57 toises qui a été commise dans la détermination de la distance méridienne de Montjouy à Formentera. Cette erreur, qui ne doit être attribuée ni à Delambre ni à ses savans continuateurs, a sans doute de quoi étonner; et c'est parce qu'il en a été singulièrement frappé lui-même, que M. P. a porté plusieurs fois ses investigations sur toutes les parties de son travail, comme sur tous les documens qui lui servent de base; investigations qui l'ont amené à reconnaître que cette erreur provient de ce que la station du second ordre, faite par Méchain à la Sierra-Morella, a été prise par mégarde pour celle qui lui a servi au même lieu à former le triangle Matas Montjouy-Sierra-Morella, le 1er du tableau de la page 179 du tome IV de la base du système métrique. En conséquence M. P. a assigné à l'arc dont il s'agit la longueur de 153662 t. 75, et non celle de 153605 t. 2 trouvée par MM. Bouvard, Mathieu et Burckhard. — La méthode à l'aide de laquelle M. P. détermine la longueur d'un arc du méridien est appuyée sur des principes incontestables, et les diverses applications qu'il en a faites en démontrent la simplicité et l'exactitude. Cette méthode, en le conduisant au résultat ci-dessus, lui a fait reconnaître que l'aplatissement de l'ellipsoïde terrestre, qu'on croyait être de 1|309, est au contraire de 1|309, le même que celui déduit des inégalités lunaires.

— M. Dureau de la Malle, de l'Académie des inscriptions, a publié il y a plusieurs années un mémoire dans lequell il tend à établir par divers textes de Diodore et de Josèphe l'historien, que le pays primitif de l'*orge* et du *froment*, comme aussi celui de la *vigne*, fut la Judée, ou la Palestine, véritable terre de *promission* et d'*abondance*.

Dans une dissertation que M. de Paravey vient de publier sur le même sujet, aux preuves apportées par M. Dureau de la Malle, ce savant ajoute celles qu'offrent les livres conservés en Chine, livres qui nomment la Judée, pays de TA-TSIN; qui y font naître le Messie, *Mi-xi-ho;* et qui écrivent ce nom TSIN, par un caractère représentant *des épis de blé saisis à pleine main.*

D'une autre part, les sicles samaritains et les médailles frappées dans la Judée, conquise par les Romains, offrent aussi soit des épis de blé, soit des gerbes de blé, soit enfin des feuilles de vigne, des grappes de raisin, outre des palmiers à dattes.

Les livres des Hébreux, qui appellent la Judée *la terre du froment et de l'orge ;* les auteurs grecs qui y placent *Nysa*, où Osiris et Isis cultivèrent le blé et la vigne; les médailles antiques frappées sous les Asmonéens et les Romains ; et le nom TSIN, que les peuples de l'Asie centrale donnent à la Judée, à la Syrie, et même à l'Assyrie; tous ces monumens, disons-nous, sont donc d'accord pour nous indiquer la Judée comme le lieu où, après le déluge, furent cultivés, en premier lieu, et le blé et la vigne : et il est remarquable que ce soit également en ce pays que la Bible fasse

célébrer, soit sous Melchisedech, soit à l'époque de Jésus-Christ, le sacrifice mystérieux du pain et du vin.

Il résulte également, de la dissertation de M. de Paravey, que les livres anciens conservés par les Chinois, ne placent pas *en Chine*, comme on le croit généralement, la première culture du mûrier blanc et des vers à soie; mais qu'ils attribuent cet art aux peuples du Ta-Tsin ou de l'*Assyrie*. Et, en effet, les riches tissus de Babylone et de Damas ont été célèbres bien longtemps avant que la Chine ni l'Inde fussent civilisées et connues. Ovide lui-même nous l'atteste, quand, dans ses Métamorphoses, il parle du mûrier blanc de Babylone, devenu rouge par le sang de Pyrame et de Thisbé.

D'une autre part, Pline, qui parle de la soie récoltée par les Sères encore à demi sauvages, des bords de la mer Orientale, ou de la mer de la Chine, dit qu'ils la vendaient, *mais à l'état brut*, aux Indiens leurs voisins, Indiens que les Phéniciens, ou les Syriens (les Sères d'Occident), ces habiles explorateurs de l'ancien monde, avaient, à cette époque, déjà civilisés.

Quant au nom de Tsin, de ce pays de Syrie, il est celui des céréales, avons-nous dit; et il nous rappelle et la blonde *Cérès*, et le nom Sri, de la déesse célèbre des Indous, nom qui est très-voisin de celui de la *Syrie*.

Sir dans les langues de la Perse signifie *blond* ou *jaune*, et c'est ainsi que le Jaxarte se nomme *Sir-Daria*, ou le *Fleuve jaune*, le fleuve couleur d'*Or*. Le *Cyrus*, fleuve rapide de l'Arménie, devait, sans doute, aussi, sa dénomination, à la couleur dorée de ses flots : ce nom se retrouve même chez nous, dans celui de la *cire* que font les abeilles, et il est tout naturel qu'il soit entré, vu la couleur blonde de la soie, dans celui du *ver à soie*, appelé sèr en grec, aussi bien qu'en coréen.

On aurait donc tort, comme l'a fait M. Klaproth, de supposer que le ver à soie, sèr, tire ce nom du pays des *Seres* d'Orient, où il abondait. L'or, la soie brute, les moissons dorées, le froment lui-même appelée *Er*, en copte, ont dû, *ayant une même couleur*, avoir un même nom, et ce nom fut celui de la Syrie, ou celui de la blonde *Cérès* et du blond *Phébus*, appelé *Cyrus* dans les langues orientales.

Diodore, en effet, nous apprend que la Syrie, ou l'Assyrie, c'est-à-dire la *Grande Syrie*, devait son nom à un personnage nommé *Syrus* : et ici, si Tsin, ou Tsir, est le nom de la Syrie proprement dite, Ta-Tsin, ou le grand Tsin, est le nom de l'Assyrie. (*Écho du Monde savant*.)

— La civilisation paraît être particulièrement favorable aux femmes, puisque c'est dans les pays les plus civilisés qu'elles sont les plus nombreuses. Dans les lieux de la terre où la population a été dénombrée, on a presque toujours trouvé plus de femmes que d'hommes, lorsqu'aucune circonstance violente n'y avait changé les rapports naturels des sexes. Il y a par conséquent *naturellement* plus de femmes que d'hommes, quoique généralement aussi il naisse plus d'enfans du sexe masculin que du sexe féminin. En Europe, il paraît y avoir 19 femmes pour 17 hommes; quant aux proportions d'âge, M. Villermé a déterminé, autant qu'il était possible, que 1° le quart des vivans a moins de 10 ans; 2° que la moitié n'atteint pas 30 ans dans les pays où la population est la plus heureuse, ni 20 ans dans ceux où elle ne l'est point; 3° enfin que, sur 100 vivans, il n'y en a jamais plus d'un qui ait 80 ans ou da-

vantage. — Un journal de Berlin a donné récemment le résultat des recherches très-curieuses faites par le docteur Caspar, sur la longévité comparative des individus mariés et des célibataires. Il avait été établi que, pour les femmes, la durée moyenne de la vie, à 25 ans, est pour celles qui sont mariées 36 ans, et pour les non mariées 30 ans et demi. Le docteur C., poursuivant ces recherches, a reconnu que, pour les hommes mariés de 30 à 45 ans, la mortalité n'est que de 18 pour 100, tandis qu'elle est de 27 pour 100 pour les hommes non mariés du même âge; que, pour 41 célibataires du même sexe qui atteignent 40 ans, il y a 78 individus mariés. La différence devient plus frappante à mesure que l'on considère des individus plus avancés en âge. Ainsi, à 60 ans il n'y a plus que 22 célibataires pour 48 mariés; à 70 ans, le rapport est de 11 à 27; à 80 ans, de 2 à 9. La même proportion peut être établie pour les femmes; ainsi 72 femmes mariées atteignent l'âge de 50 ans, pour 52 non mariées qui arrivent à la même limite. Il est inutile de faire remarquer combien de pareilles observations peuvent être fécondes pour les moralistes.

(*Mémorial encyclopédique.*)

Au premier rang des ouvrages périodiques enfantés par les efforts des provinces il faut placer la REVUE DE NUMISMATIQUE FRANÇAISE, que MM. E. Cartier et L. de La Saussaye font paraître à Blois. Le concours d'hommes tels que le savant M. de Saulcy, de Metz, notre collègue M. de La Fontenelle de Vaudoré, de Poitiers, directeur de la *Revue anglo-française*, de M. le marquis de Pina, de l'Isère, etc., promet à ce journal de hautes et nobles destinées. La numismatique est une des branches les plus importantes de l'archéologie, et l'un des flambeaux de l'histoire : MM. Cartier et de La Saussaye ont comblé une lacune évidente en lui créant un organe national. MM. les directeurs de la *Revue* devraient se mettre en rapport avec M. Inermet, de Vienne (Isère), auteur de l'histoire de cette célèbre capitale de l'Allobrogie et des deux royaumes de Bourgogne. Il possède la numismatie presque complète des tyrans des Gaules, des archevêques de Vienne et du second royaume de Bourgogne, dont le concile de Mantaille donna l'investiture à Bozon.

A Moulins, la mort a forcé notre collègue M. Achille Allier de cesser l'*Art en province*, tribune élevée au centre de la France, qui devenait chaque jour plus retentissante, et recrutait tous les hommes capables d'écrire et de penser, livrés par goût à la vie de province. La 18e livraison de cet écrit renfermait le projet d'une création de *Société des amis des arts en province*, qui devait élever à Moulins un *Louvre provincialiste* pour les expositions de tableaux et d'objets d'art produits dans les départemens par les hommes qui cultivent l'art isolément. Malheureusement cette publication paraissait à des époques trop irrégulières.

La *Revue d'Alsace* marche avec liberté et franchise à son but, sous la direction de M. Charles Bœrsch. — A Nancy, notre collègue M. Guerrier de Dumast parle une langue provincialiste que peu de personnes comprennent, dont M. Auguste Bourjot, de la *France départementale*, et la *Gazette de Metz* ont pris le contre-pied par une étrange erreur, mais qui ne peut manquer de faire des adeptes.

Dole voit son histoire locale et celle du Jura résumées pour l'éducation de la jeune génération, par M. Pyot; et pendant qu'en cette ville illustre madame la comtesse César de Valdahon pleure la mort de Léopold Robert, M. Migneret livre au public

son consciencieux précis de l'*Histoire de la ville de Langres*.

A Auxerre, notre collègue M. Chardon vient de publier une histoire de cette ville (2 forts volumes in-8°), et de résumer les travaux de l'abbé Lebœuf. Abbeville ne reste pas en arrière du mouvement; elle a maintenant son histoire écrite par M. Louandre, bibliothécaire, et la description historique de deux monumens religieux les plus impor-tans du moyen-âge, Saint-Vulfran et Saint-Riquier, par M.Gilbert.

— Le jeudi, 19 mai 1836, la société de la paix de Genève s'est réunie chez notre collègue M. le comte de Sellon, son fondateur et président. Il a été délibéré sur le résultat du concours ouvert par lui, en 1830, *sur les meilleurs moyens de procurer une paix générale et permanente*.

Le n° 4 des archives de la société de la paix de Genève, qui paraîtra incessamment, rendra un compte détaillé des opérations de la commission nommée pour l'examen des mémoires français, allemands, anglais et latins, qui ont concouru. Le prix ou la médaille d'or n'a pas été décerné. L'accessit, consistant en une médaille d'argent, a été acordé à l'unanimité à M. Sartorius, professeur à l'université de Zurich. Des mentions honorables, ou médailles de bronze, sont échues à M. Sébastien Esès, professeur de langue italienne à Genève, et à M. St. Newton Rew, gentilhomme anglais, résidant à Messine.

Le numéro 4 de la société de la paix reproduira les traits les plus saillans des mémoires couronnés.

Genève, ville suisse, et par conséquent reconnue perpétuellement neutre par le droit public européen, paie cette précieuse neutralité en provoquant dans le monde entier des écrits favorables à une paix générale et permanente; telle est la louable propagande à laquelle se livre la société fondée en 1830, par M. le comte de Sellon.

— Toulouse est toujours l'Athènes de nos provinces méridionales. En mai dernier l'Académie des Jeux Floraux a célébré *la Fête des Fleurs*, avec sa solennité ordinaire. C'est le nom que l'on donne à la distribution des prix; cette fête poétique et religieuse commence par l'éloge de Clémence Isaure, prononcé par un membre du corps des Jeux Floraux; des commissaires de l'Académie vont ensuite chercher avec pompe les fleurs d'or et d'argent qui sont exposées, dès le matin, sur le maître-autel de l'église de la Daurade, où reposent les cendres de Clémence Isaure. Le secrétaire-perpétuel fait un rapport sur le concours, pendant l'absence des commissaires; à leur retour, on proclame les vainqueurs : l'Académie leur permet de lire eux-mêmes leurs ouvrages, s'ils en manifestent le désir; on leur distribue ensuite les fleurs qu'ils ont remportées.

Les ouvrages couronnés dans le concours de 1836 sont 1° *les Pâques Toulousaines*, ode de M. Martin-Joseph Dutour, de Toulouse, qui a remporté le prix, 2° *l'Église Saint-Sernin*, Ode par M. Lapène, avocat, de Saint-Gaudens, qui a obtenu une violette réservée, 3° *le Jeune Aveugle*, idylle, par M. Edouard Gout-Desmartres, qui a remporté le prix, 4° *la Moisson du Lin*, hymne à la Vierge, par M. Martin-Joseph Dutour, de Toulouse, qui a obtenu un lis réservé. L'Académie propose, pour le sujet du discours de 1837, *l'Éloge de saint Bernard*. L'Académie a cinq fleurs à distribuer comme prix de l'année; savoir, l'amaranthe, la violette, le souci, le lis et l'églantine. L'amaranthe

d'or vaut quatre cents francs. Il n'y a que les odes qui concourent pour cette fleur. La violette d'argent vaut deux cent cinquante francs, elle est destinée à un poème qui n'excède pas deux ou trois cents vers, à une épître ou à un discours en vers. Le souci d'argent, qui vaut deux cents francs, est le prix de l'églogue ou de l'idylle, de l'élégie, et de la ballade. Le lis d'argent, qui vaut soixante francs, est destiné à un sonnet en l'honneur de la Vierge, ou à un hymne sur le même sujet; c'est le seul prix de poésie pour lequel les auteurs ne soient pas libres de traiter un sujet à leur choix. L'églantine d'or vaut quatre cent cinquante francs; c'est le prix du discours, dont l'Académie donne toujours le sujet. Le concours sera ouvert jusqu'au 28 février 1837 inclusivement, terme de rigueur. Les auteurs feront remettre, par une personne domiciliée à Toulouse, trois copies de chaque ouvrage à M. le vicomte DE PANAT, secrétaire perpétuel, rue des Arts, n° 22, qui en fournira un récépissé; ces trois copies sont nécessaires pour le premier examen, qui se fait à la fois et séparément dans trois bureaux; il est inutile d'y joindre un billet cacheté contenant le nom de l'auteur; chaque exemplaire sera désigné, non-seulement par le titre de l'ouvrage, mais encore par une épigraphe que le secrétaire perpétuel inscrira sur son registre, ainsi que le nom et la demeure du correspondant de l'auteur. Le concurrent qui aura obtenu, soit comme prix de l'année, soit comme prix réservé, trois fleurs autres que le lis, dont une au moins soit l'amaranthe, pourra demander à l'Académie des lettres de *Maître ès Jeux Floraux*, qui lui donneront le droit d'assister et d'opiner avec les mainteneurs aux assemblées publiques et particulières concernant le jugement des ouvrages, l'adjudication et la distribution des prix. Le même droit est acquis aux orateurs qui auraient obtenu trois églantines, soit comme prix d'année, soit comme prix réservés.

— L'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, rappelle que le sujet du prix ordinaire du concours de 1837 est la question suivante : Peut-on comparer les différentes phases de la littérature romaine aux différentes phases de la littérature française, et en tirer quelques conséquences pour l'avenir de cette dernière? Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs. Les concurrens adresseront les lettres et paquets, francs de port, à M. D'AUBUISSON DE VOISINS, ingénieur en chef des mines, correspondant de l'Institut de France, secrétaire perpétuel de l'académie, ou ils les lui feront remettre par quelque personne domiciliée à Toulouse. Les mémoires ne seront reçus que jusqu'au 31 mars 1837; ce terme est de rigueur; l'Académie proclamera, dans son assemblée publique du premier jeudi après la Pentecôte, la pièce qu'elle aura couronnée. L'Académie, qui ne prescrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter tous les principes des ouvrage qu'elle couronnera.

— M. Ch. Texier a communiqué l'article suivant au *Journal de Smyrne:*

Il existe aux environs de Smyrne, sur le penchant du mont Sipylus, des ruines fort étendues qui sont rarement visitées par les voyageurs. La ville qui occupait ces lieux fut cependant gouvernée par un des rois les plus célèbres de l'antiquité. Ce roi était bisaïeul d'Agamemnon et père de Pélops. Il vivait cent cinquante ans avant la guerre de Troie. Son tombeau, qui fut visité par Pausanias, et auquel la tradition a conservé le nom de tombeau de Tantale, existe aujourd'hui presque en entier. Ce monument qui

fut construit il y a plus de trois mille ans, est donc un des plus anciens ouvrages qui nous restent des hommes.

La ville où régnait Tantale porta d'abord le nom de Tantalis. Elle fut appelée ensuite Sipylus. Pélops, fils de Tantale, fut chassé de ses états par Hyllus, roi de Phrygie. Il se réfugia dans le Péloponèse, et forma la souche de l'illustre famille des Pélopides.

Un violent tremblement de terre renversa une partie de la ville, il y a deux mille ans. Un lac se forma à la place; il existe encore aujourd'hui. Mais la citadelle n'éprouva aucun dommage, et ces antiques ouvrages sont parvenus jusqu'à nous.

On voit sur le sommet de la montagne tous les murs des remparts presque entièrement conservés, un fossé taillé dans le roc, et la porte de l'Acropolis qui conduisait sur l'esplanade où était situé le temple.

Au bas de la montagne de l'Acropolis, le plateau est couvert de ruines de murailles, et de distance en distance se trouvent de grands terrassemens qui soutenaient la pente des rues de la ville.

Toutes ces constructions sont en pierre de taille, employées sans mortier ni ciment.

Le tombeau de Tantale est du genre que les anciens appelaient *tumuli*. Il est revêtu d'un soubassement circulaire d'appareil pélasgique. Au centre est une grande chambre dans laquelle était déposé le corps du roi.

Les voyageurs et les amis des arts devront de la reconnaissance à M. l'amiral Massieu de Clerval qui a fait dégager complétement la chambre sépulcrale de manière qu'on puisse l'examiner dans toutes ses parties. C'est une salle de pierres de taille, voûtée en ogive, mais dont toutes les assises sont placées horizontalement, la voûte n'étant pas connue à cette époque reculée.

Le tombeau de Tantale domine la Nécropolis de Sipylus, dans laquelle on reconnaît encore dix-neuf *tumuli* plus ou moins bien conservés, mais qui ont été ouverts et fouillés probablement par les Romains.

En comparant la position de ces ruines avec ce que disent les géographes et les historiens anciens, comme Strabon, Pausanias, Pline, etc., il est hors de doute que ces ruines appartiennent à la ville de Sipylus. c'est-à-dire à une des plus anciennes ville de l'Asie-Mineure.

— Une découverte des plus importantes vient d'avoir lieu dans les mines d'Anzin. A 1,100 pieds de profondeur, on a trouvé un palmier fossile. Cet arbre était debout, et ses racines perçaient le sol à plusieurs pieds; son tronc avait environ 36 pouces de diamètre. Cet arbre va, dit-on, être envoyé au cabinet d'histoire naturelle à Paris.

— On vient de trouver à Pompeï une cassette pleine de monnaies d'or, et des vases d'argent ornés de bas-reliefs d'un goût exquis. On a aussi découvert un esclave tenant une bourse remplie de bracelets, d'anneaux d'or, et les clefs de l'habitation. Le squelette s'est réduit en poussière aussitôt qu'on l'a eu dépouillé. En poursuivant les recherches, on a trouvé également une jeune fille cachant et conservant dans son sein des perles, une petite monnaie, quelques anneaux et une plume, qui devait servir à ceindre sa tête comme un diadème.

— On a trouvé dernièrement à Sancergues, dans le département du Cher, une poterie renfermant 250 pièces d'argent et de billon. Ce trésor numismatique, intéressant par les dates, présente une réunion de monnaies de François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Charles X, cardinal

de Bourbon. Avec ces pièces se trouvaient deux bagues en or : l'une, assez élégante, portait un grenat avec vestiges d'émail : un lapis-lazuli, sur lequel était gravé un dauphin, ornait l'autre qui était assez simple.

— On a découvert il y a quelque temps, dans le département de la Nièvre, deux médailles remarquables par leur rareté. L'une est de Charlemagne, et l'autre de Raoul. Voici leurs inscriptions :

CARLVS IMP. AVG. Revers : NEVERNIS CIVIT.

RODVFFVS REX. Revers : NEVERNIS CIVIT.

Ces deux médailles de fabrique nivernaise, comme on voit, sont en la possession de notre collègue M. A. Grasset, à La Charité-sur-Loire.

— Les fouilles que le gouvernement romain fait faire au Forum viennent de constater le véritable emplacement de la tribune aux harangues. Tout ce qui est déblayé dans cette partie s'accorde parfaitement avec les descriptions des historiens et les médailles. On l'avait crue jusqu'à présent placée au milieu du Forum. Il paraît certain, au contraire, qu'elle était au pied du Capitole. L'arc de Septime-Sévère est à côté, et celui de Titus en face, ainsi que le Colysée.

— Des ouvriers, occupés à travailler dans un champ situé à Trenal (Doubs), ont découvert plusieurs ducats de Venise, d'une valeur intrinsèque d'une pièce de 5 fr. environ. Sur les pièces on lit, d'un côté : *Pascalis Ciconia dux Venet.;* dans le champ une croix de Malte. Au revers on voit saint Marc dans un écusson, avec la légende : *Sanctus Marcus Venet.* A l'exergue est le numéro 140. Ce nombre n'est que la désignation d'autres pièces plus petites que le ducat représentait. Pascal Ciconia fut doge de Venise en 1585, et mourut en 1595.

Ces ducats étaient accompagnés d'une quantité assez considérable de petites pièces, en billon, à l'effigie de Charles-Quint et aux millésimes de 1596 et 1623. On voit, d'un côté, l'écusson de cet empereur avec la légende de *Carolus V imperator;* au revers, les armoiries de la ville de Besançon et ces mots : *Moneta civitatis imperialis Bisuntini.* On sait que la ville de Besançon honora la mémoire de Charles V en faisant frapper des monnaies à son type, bien longtemps après sa mort. (*Sentinelle du Jura*).

— Un métayer de Parnay, près Dun-le-Roi, a trouvé dernièrement, en labourant la terre, plus de 600 médailles du moyen âge qu'il a vendues à un orfèvre de Saint-Amand La plupart de ces pièces sont de Charles-le-Simple et de Louis-le Gros, rois de France ; de Geoffroy, comte de Gien-sur-Loire, qui vivait en 1156; d'Etienne, comte de Sancerre, mort en 1194.

— On vient de découvrir au sud d'Arcis, près de la ville, dans des champs d'où l'on extrait de la terre jaune, espèce de tuf, une grande quantité de fosses où il y a encore des ossemens. On a trouvé un grand squelette parfaitement conservé; il a toutes ses dents, qui n'ont rien perdu de leur émail. Dans les autres fosses on a trouvé une tête qui est un véritable phénomène; elle est belle et porte 40 dents qui sont restées intactes. On a trouvé également des vases étrusques et autres. On présume que ce lieu était un ancien cimetière païen qui a été abandonné à l'apparition du christianisme.

— On écrit d'Alexandrie (Egypte) :

« Le conseil général de France a fait l'acquisition d'un vase antique en bronze de la plus grande beauté. C'est l'original, fondu par Lytipe même, fondeur et sculpteur d'Alexandre-le-Grand, du vase en marbre de Warwick trouvé dans les ruines de Ti-

voli, à Rome. Un historien ancien parlait de ce vase et le croyait détruit. Il a été retrouvé il y a quelques mois dans un jardin près du Caire, sa conservation est étonnante. Dès ce moment le vase de Warwick perd toute sa valeur. Des sommes énormes ont déjà été offertes à M. Mimaut qui, en véritable antiquaire, en refuserait un million. »

— En creusant les fondations d'une maison, rue de la Marine, à Alger, on a trouvé des parties d'entablement très-bien conservées.

Nous avons observé des restes analogues et des chapiteaux parmi les pierres amoncelées dans un coin de la place, auprès de la porte Pescada. Enfin, il est assez probable que les larges pierres qu'on remarque dans la partie inférieure de la grande mosquée proviennent du monument romain auquel ont dû appartenir les débris de l'édifice dont nous signalons l'existence, lequel, dans cette hypothèse, aurait occupé un espace considérable. Tout le monde a pu remarquer sur l'une de ces pierres un reste d'inscription ainsi conçue :

. . . . . ISRVFVS AGILIS FFL
. . . . . ITVS DSP DONUM D

Toutes ces lettres sont grandes et nettement tracées, de manière à ce qu'il n'est pas possible de lire autre chose que ce que nous venons de reproduire. La pierre sur laquelle on les trouve est entière; mais elle ne renferme pas l'inscription entière.

— L'académie de Berlin a publié un programme ainsi conçu : « Réunir tous les renseignemens que l'antiquité nous a laissés sur le musée d'Alexandrie, et à l'aide de la critique, faire de ces notions incomplètes un ensemble qui donne une idée nette du but, de l'organisation, des influences, des productions littéraires et des vicissitudes de cet établissement. » En proposant cette question, l'Académie avertit les concurrens d'éviter les détails biographiques et bibliographiques; elle ne demande point une histoire des lettres sous les Ptolémées et sous la domination romaine; mais il sera indispensable de parler des sciences qui doivent au musée d'Alexandrie leur essor ou leur progrès, de nommer et de caractériser les savans et les littérateurs qui s'y sont distingués. A l'égard de la bibliothèque et de sa destruction ordonnée, dit-on, par Omar, les concurrens sont invités à consulter avant tout Bonamy, Ded, MM. Reinhard, Auguis, et à présenter, s'il y a lieu, les résultats de quelques nouvelles recherches.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le Trésor de la poésie française, 1 volume in-12, par MM. E. Danton et L. Cantan.

Sur la culture de la musique dans la ville de Caen, in-12, par M. Spincer Smith.

Delle nuove ed antiche terme de torre anunciata. In-12, publié à Naples.

Sur l'ancienne porte St-Laurent à Orléans. In-8°, par M. Vergnaud-Romagnesi d'Orléans.

Essai sur le Typhus, thèse soutenue à la faculté de médecine de Paris, par M. Victor Martin. Une brochure in-4°.

Notice sur l'ancienne bannière de la ville d'Orléans. Une brochure in 8°, par M. Vergnaud-Romagnesi.

Notice sur la collection diplomatique de l'Espagne. Une brochure in-4°.

Compte rendu des travaux de l'académie royale de Lyon. 1 volume in-8°, par M. Boullée, ancien président de cette académie.

Notice sur madame veuve Talma. In-8°, par M. Villenave.

Journal médicinal et chirurgical, publié à Naples, par M. Chevalley de Rivaz, médecin de l'ambassade française.

De la démocratie en Amérique. In-12, par le baron d'Ekstein, à propos du livre de MM. Beaumont et de Toqueville.

Histoire abrégée des peuples anciens. 1 volume in-18, par M. Pernet, ancien principal.

Nuits d'exil, Les amours des anges. 1 volume in-12, par M. Ostrowski, fils du général polonais. Il y a de l'avenir dans ces vers du jeune exilé écrivant dans une langue qui n'est pas la sienne.

Vie de Newton, traduit de l'anglais. 1 volume in-18, par M. Peyrot, professeur d'astronomie.

Les cours du nord dévoilées. Une brochure in-8°.

Élévation au Dieu de l'univers. in-8°, par M. Victor Calland.

Le secrétaire perpétuel, Eugène de MONGLAVE.

MÉMOIRES.

LES CENDRES D'HÉLOISE ET D'ABEILARD

REPOSENT-ELLES AU CIMETIÈRE DU PÈRE LACHAISE?

Paris, 19 juin 1836.

A messieurs les membres de la première classe de l'Institut historique.

Messieurs et honorables collègues,

En rendant compte du cours d'éloquence française de M. Gerusez, à la Faculté des lettres, le journal *le Temps* reproduit un brillant passage de ce professeur sur Abeilard et termine ainsi : « *Son corps fut » transporté au Paraclet où il fut enseveli. » Le monument qui se trouve au Père La- » chaise et qui fut témoin, il y a quelque » temps, d'une scène si singulière, ne ren- » ferme donc pas les cendres des deux » amans, ainsi que le rapporte le bruit po- » pulaire.* »

J'ignore si cette assertion appartient à M. Gerusez ou à l'auteur de l'article. Dans tous les cas la conclusion m'a paru bien légèrement posée. En effet, de ce que le corps fut transporté au Paraclet, s'ensuit-il qu'il ne puisse se trouver maintenant au Père Lachaise? A-t-il donc été plus difficile de transporter les ossemens à Paris qu'il ne l'a été d'y transporter le tombeau? Et peut-on croire que les hommes qui ont eu l'heureuse idée de ce transport aient, d'un autre côté, commis un acte de vandalisme en abandonnant les cercueils, c'est-à-dire la partie la plus précieuse du monument?

Cependant, cette assertion émise avec tant d'assurance a ébranlé ma croyance; j'ai dû croire que M. Gerusez, ou l'auteur de l'article, avaient entre les mains des preuves concluantes pour taxer de *bruit populaire* un fait attesté par un grand nombre d'écrivains, pour détruire ainsi, d'un trait de plume, tout l'intérêt attaché à l'un des monumens les plus curieux que nous possédions à Paris. Je me suis rappelé aussitôt la mésaventure de ce pauvre Tristram Shandy. Il avait lu qu'un tombeau avait été érigé à l'une des portes de la ville de Lyon, en souvenir de deux amans morts à cette même place en se retrouvant après vingt ans d'absence. Ce tombeau occupait sans cesse son imagination, il ne pouvait voir une étoffe de Lyon, sans que ce précieux monument de fidélité lui revînt à l'idée, et il disait que ce tombeau, tout négligé qu'il était, lui semblait d'un aussi grand prix que celui de la Mecque, et même que celui de la Santa-Casa de Lorette, à la richesse près. Aussi, il s'était bien promis, quoiqu'il n'eût, ajoute-t-il, aucune affaire à Lyon, de ne pas mourir sans en avoir fait le pélerinage. Le voilà donc dans cette ville. « Je connaissais, c'est lui qui parle, le tombeau des amans, comme si j'eusse demeuré vingt ans à Lyon. Je savais qu'il fallait tourner à main droite, en sortant de la porte qui conduit au faubourg de Vaise.... J'étais trans-

porté de joie pendant tout le chemin.. Quand j'aperçus la porte qui me dérobait la vue du tombeau, je sentis mon cœur embrasé. Tendres et fidèles esprits, m'écriai-je; long-temps, trop long-temps, j'ai tardé à verser cette larme sur votre tombeau. Je viens.... Je viens....! Quand je fus venu, je ne trouvai pas de tombeau sur lequel je pusse verser des larmes. »

De semblables mystifications attendraient donc au Père Lachaise ceux qui vont visiter le tombeau d'Héloïse et d'Abeilard!

Qu'on se rassure! le bruit populaire a, cette fois, raison: il ne manque rien au tombeau: ici, comme au Paraclet, comme au Musée des Petits-Augustins, il réunit et protége les cendres d'Héloïse et d'Abeilard. Pour m'en convaincre, il m'a suffi de rechercher ce qui a été fait lors des travaux relatifs à la translation de ce tombeau, et je rends grâce au *Temps* de m'avoir donné l'idée de ces recherches.

Après la suppression du Musée des monumens français, ces monumens furent répartis dans divers établissemens de la capitale; or ce fut à cette époque, en 1817, que M. le comte de Chabrol, alors préfet de la Seine, ordonna la translation au cimetière du Père Lachaise du tombeau et des restes d'Héloïse et d'Abeilard que l'on avait transportés du Paraclet audit musée lors de sa formation.

Cette translation fut constatée de la manière la plus authentique par les procès-verbaux que j'ai entre les mains et dont voici quelques extraits:

« Aujourd'hui 16 juin 1817, à 10 heures du matin, devant nous Jean-François Sobry, commissaire de police à Paris, quartier du faubourg Saint-Germain, est comparu le sieur Capron, économe de la ville de Paris, demeurant à l'hôtel-de-ville, lequel nous a déclaré qu'un arrêté de M. le comte de Chabrol, etc., l'a chargé de faire transporter les restes d'Abeilard et d'Héloïse, du dépôt des monumens de la rue des Petits-Augustins, où ils ont été recueillis après la destruction du monastère du Paraclet, pour les déposer dans le tombeau qu'il leur fait préparer au cimetière de l'Est. Ledit sieur Capron nous a déclaré encore que le monument actuel étant démoli, et les pierres qui couvrent le tombeau prêtes à être levées, il requérait notre présence pour en constater l'ouverture *et donner une authenticité légale* au transport qui allait être fait des restes de ces deux personnages célèbres, conformément à l'arrêté de M. le préfet qu'il nous a exhibé, et ledit sieur Capron a signé sa réquisition. »

» A quoi nous commissaire susdit déférant, nous nous sommes transporté, avec ledit sieur Capron, au dépôt des monumens, rue des Petits-Augustins, où nous avons trouvé le sieur Lenoir, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, administrateur dudit dépôt, lequel nous a conduit auprès du monument contenant les restes d'Héloïse et d'Abeilard. Là était le sieur Godde, architecte des églises de Paris, ayant sous ses ordres un nombre suffisant d'ouvriers pour enlever les pierres qui couvrent les cercueils. Ces pierres ayant été levées devant nous, nous avons reconnu que la tombe était séparée en deux parties, l'une contenant les restes d'Abeilard, indiqués par une inscription, l'autre contenant les restes d'Héloïse, indiqués aussi par une inscription. Les restes d'Abeilard, consistant en ossemens en destruction, mais ayant encore leurs formes principales, ont été mis dans une bière avec une étiquette portant son nom. Les restes d'Héloïse, un peu moins détruits,

» ont été mis dans une autre bière aussi avec » une étiquette portant son nom. L'un et » l'autre ont été placés sur un corbillard » pour en faire le transport; et lesdits Ca- » pron, Godde et Lenoir ont signé leur com- » parution aux faits exprimés au présent. »

« Le corbillard contenant les deux cer- » cueils a été de suite conduit en pompe » funèbre jusqu'à l'église paroissiale de » Saint-Germain-des-Prés, où le clergé a » reçu les deux cercueils, et les a introduits » dans l'église. M. Barbier, l'un des vicaires, » a célébré une grand-messe sur ces cer- » cueils entourés de flambeaux et couverts » de somptueux draps mortuaires. Après le » service funèbre, les deux cercueils ont » été remis sur le corbillard, et ont été trans- » portés, toujours accompagnés par nous, » par un prêtre, par un clerc et par les » sieurs Capron et Godde, au cimetière de » l'Est où ils ont été déposés dans une salle » au rez-de-chaussée. Là M. Barbier a ache- » vé de faire sur les corps les prières de la » liturgie des morts. Nous avons mis en- » suite nos scellés sur les deux bières, avons » fermé la salle qui les contient, et les avons » mises sous la garde du sieur Asseline, » concierge dudit cimetière, jusqu'à ce que » le monument destiné à recevoir les res- » tes des dépouilles mortelles de ces deux » personnages illustres soit achevé et en » état de les contenir. Dont procès-verbal » fait et clos ledit jour 16 juin 1817, etc. »

Voici maintenant le procès-verbal cons- tatant le dépôt des cercueils dans le monu- ment.

« Aujourd'hui 6 novembre 1817, à » 11 heures du matin, devant nous Jean » François Sobry, commissaire de police, » etc., est comparu le sieur Capron, etc., » lequel nous a déclaré que, le monument » construit dans le cimetière de l'Est, pour » y déposer les restes d'Abeilard et d'Héloïse » étant achevé, il nous requérait de nous » transporter audit cimetière pour faire » placer, en notre présence, ces corps dans » leur tombeau, donner l'authenticité lé- » gale à cet acte, *et continuer les traditions* » *sur l'identité des dépouilles mortelles* » *de ces deux personnages célèbres*, etc.

» A quoi nous commissaire susdit défé- » rant, nous nous sommes transporté au » cimetière de Montlouis (ou de l'Est), avec » le sieur Capron, le sieur Godde, archi » tecte des églises de Paris; et le sieur Bar- » bier, prêtre, ete. Y étant arrivés, et après » examen fait de nos scellés reconnus in- » tacts, nous avons trouvé les deux bières » contenant les deux corps, à la place où » nous les avions fait mettre. M. Barbier, » assisté d'un clerc, a fait les prières usi- » tées pour le transport des corps : il a » accompagné avec nous ces deux bières » jusqu'au monument qui leur était pré- » paré dans ledit cimetière. Il a béni les » deux tombeaux, réunis dans un même » sarcophage, entourés de colonnes sur- » montées d'un dôme d'architecture ara- » besque, construit des débris du cloître du » Paraclet. Dans la partie du devant du sar- » cophage regardant le nord, ont été dé- » posés les ossemens de Pierre Abeilard, » mort le 20 avril 1142 : dans l'autre partie, » regardant le midi, ont été déposés ceux » d'Héloïse, morte le 17 mai 1163. Lorsqu » les prières de la liturgie des morts on » été achevées, et les aspersions faites, les » pierres tumulaires ont été mises sur les » deux tombeaux contigus, et ont été scel- » lées à chaux et à ciment, devant nous et » devant les assistans. Et enfin les deux » anciennes statues d'Abeilard e. d'Héloïse » ont été rétablies sur ledit sarcophage : ce » que nous avons constaté pour être au-

» thentique et notoire à perpétuité, etc. »

Après la lecture de ces procès-verbaux, froids et impassibles, il est vrai, comme tous les actes de l'autorité, mais dont on ne peut nier la véracité, il n'est plus permis de conserver des doutes sur la destination du monument du Père-Lachaise.

On dirait qu'aux yeux de certaines personnes il n'y a que deux manières de faire du nouveau en histoire : l'une consiste à nier des faits avérés, l'autre à inventer des faits qui n'ont jamais existé. Au milieu de cette tendance qui malheureusement n'est que trop générale, c'est à l'Institut historique qu'il appartient de relever ces erreurs ; c'est là, suivant moi, l'une de ses plus importantes missions. J'ai donc pensé que l'Institut accueillerait avec quelque intérêt les documens qui précèdent et je me suis empressé de les lui communiquer.

Veuillez agréer, etc.

A. Trébuchet,
avocat. — Membre de la 1re classe de l'Institut historique.

Le vénérable créateur du musée des Petits-Augustins, M. Alexandre Lenoir, assistait à la séance de la 1re classe, où fut lue la lettre de M. Trébuchet. Quatre jours après, il adressait la lettre suivante à ses collégues.

Paris, le 23 juin 1836.

A Messieurs les membres de la 1re classe de l'Institut historique,

Messieurs et honorés collègues,

J'ai éprouvé mercredi dernier une joie bien vive en entendant la lecture de la réponse de M. Trébuchet à cette assertion trop légèrement émise au sujet des cendres d'Héloïse et d'Abeilard ; certés, c'est de grand cœur que je partage toute l'indignation de notre collègue contre cette bizarre école, qui croit que, pour exceller en histoire, il suffit de nier des faits certains, ou d'inventer des faits qui n'ont jamais existé.

Tout ce que rapporte M. Trébuchet est historique et constaté, si l'on prend les corps d'Héloïse et d'Abeilard au musée des Petits-Augustins, et qu'on les suive jusqu'au cimetière du Père-Lachaise. Mais avant, l'arrivée des corps aux Petits-Augustins, il y a une lacune à combler ; et c'est moi, je pense, que ce soin regarde.

Le 28 ventose an 8, Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, m'écrivait la lettre suivante :

« Au citoyen Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des monumens français.

« Citoyen, j'approuve la proposition que vous me faites, par votre lettre du 24 pluviose dernier, de faire transporter à Paris les tombeaux d'Héloïse et d'Abeilard, et les restes de ces personnages célèbres, pour les placer dans le musée que vous dirigez. Je viens, en conséquence, d'écrire *au citoyen Boisset* et à la municipalité de Nogent de vous remettre, quand vous les réclamerez, ces monumens si heureusement échappés à la destruction. Je m'en rapporte à votre zèle pour les soins et les précautions qu'exigent leur transport et leur conservation. »

Abeilard était mort à l'âge de 63 ans, au prieuré de St-Marcel de Châlons sur Saône, le 11 des calendes de mai (21 avril) 1142. Il y avait été inhumé dans les premiers jours de novembre. Pierre, le vénérable abbé de Cluny, se rendit à St-Marcel, sous prétexte d'y faire la visite attachée à

sa dignité. Dans le cours d'une nuit, pendant le sommeil des religieux, il fit lever le corps d'Abeilard, et partit lui-même rapidement avec ce dépôt pour se rendre au Paraclet, où il arriva le 16 du même mois. Là, Héloïse attendait le corps; elle plaça le cercueil dans une chapelle qu'Abeilard lui-même avait fait construire et qu'on appelait le *Petit-Moustier*, partie dans la nef, partie dans le chœur des religieuses. Héloïse expira le 17 mai 1163 à l'âge de 63 ans; son corps fut, conformément à ses ordres, réuni à celui d'Abeilard. En 1497, le cercueil commun fut enlevé du *Petit-Moustier* et transféré dans la grande église du monastère; mais les os de chaque corps furent séparés, et l'on établit deux tombes aux deux côtés du chœur. En 1630, Marie de la Rochefoucault, 23e abbesse du Paraclet, fit placer les deux tombes dans le lieu dit la *Chapelle de la Trinité*. En 1766, Marie de Rouarre de la Rochefoucault, 26e abbesse, conçut le projet d'un nouveau monument, qui ne fut érigé qu'après sa mort. En 1792, avant de procéder à la vente du Paraclet, ordonnée par le gouvernement, les notables de la ville de Nogent sur Seine se rendirent en cortége à l'endroit où se trouvaient les corps d'Héloïse et d'Abeilard. Après avoir rempli les formalités d'usage, ils procédèrent à l'extraction des corps, les enlevèrent respectueusement, et les portèrent eux-mêmes jusque dans l'église du chef-lieu où, après avoir dressé un procès-verbal de l'opération, ils les déposèrent dans un caveau particulier, que l'on avait disposé exprès dans une chapelle située à droite de l'entrée de l'église. La cérémonie fut noble et touchante; elle se termina par un discours du curé de Nogent, et par des prières.

Une inscription, gravée sur cuivre, constatant la translation des corps, fut déposée sur la tombe. Elle subsista jusqu'en l'an IV, époque de la rentrée de l'ancien curé. Elle fut, peu après cette époque, enlevée de nuit, sans qu'on ait pu découvrir les auteurs de cette spoliation.

Ce ne fut que sept ans après que le gouvernement me donna l'ordre, que j'ai rapporté plus haut, de faire entrer dans la capitale les restes précieux de ces deux illustres personnages qui avaient rendu Paris célèbre par leurs écrits, dans un temps où la philosophie et les lettres étaient au berceau.

Le 3 floréal an VIII (1800), je me rendis à l'église de Nogent, accompagné des magistrats de cette ville. L'ouverture du caveau eut lieu, et le sous-préfet de l'arrondissement me fit la remise des deux corps, qui étaient enfermés dans un seul cercueil, mais séparés par une lame de plomb, après en avoir dressé le procès-verbal suivant :

» DÉPARTEMENT DE L'AUBE. — Arrondissement de Nogent-sur-Seine. — VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE. — L'an VIII de la République française, une et indivisible, le trois floréal, heure de midi, en exécution d'une lettre du ministre de l'intérieur, du 28 ventose, d'après laquelle les tombeaux d'Héloïse et d'Abeilard doivent être remis au C. Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des Monumens français; et sur la demande dudit C. Alexandre Lenoir, nous, sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-sur Seine, et Beaudoin, juge de paix audit lieu, nous sommes transportés en l'église dudit Nogent, où nous avons trouvé dans une chapelle, désignée sous le nom de Saint-Léger, deux épitaphes gravées sur marbre noir; savoir, l'une en français et l'autre en latin.

» Ouverture faite ensuite d'un caveau » attenant à ladite chapelle, il en a été re- » tiré une caisse en plomb de la longueur » d'un mètre trente centimètres, sur une » largeur de trente-deux centimètres et » une épaisseur de vingt-quatre : à l'un des » bouts était écrit le nom d'*Héloïse*, et à » l'autre celui d'*Abeilard*.

» Ladite caisse ayant été transportée au » local de la sous-préfecture de Nogent, » l'ouverture en a été faite en présence des » citoyens ci-dessus dénommés, et encore » en présence des citoyens Cardon, ex-com- » missaire près l'administration municipale » du canton de Nogent-sur-Seine; Lenoir, » secrétaire près ladite administration; » Pierre-Narcisse Fauvel et Antoine Hu- » raut, tous deux assesseurs du juge de » paix; Bouquet, inspecteur des subsi- » stances militaires; Bertrand, secrétaire » de la sous-préfecture, et Dauvel, secré- » taire-adjoint; il a été reconnu que cette » caisse était divisée en deux parties par » une lame de plomb; que l'une des par- » ties contenait les restes d'Abeilard, con- » sistant en divers ossemens, parmi lesquels » on distinguait particulièrement des por- » tions de fémur, de tibia, plus les côtes, » les vertèbres, et entr'autres une grande » portion du crâne et de la mâchoire infé- » rieure; que l'autre partie renfermait » également les restes d'Héloïse, parmi les- » quels on remarquait particulièrement » une tête complète, la mâchoire inférieure » en deux parties, des ossemens de cuisses, » de jambes et de bras conservés dans leur » entier. Tous lesquels ossemens, ainsi que » les épitaphes, ont été remis au C. Alexan- » dre Lenoir sus-nommé, qui s'en est chargé » pour en effectuer le transport au Musée » des monumens français à Paris. Dont et » de tout ce que dessus et des autres parts » nous avons rédigé le présent procès-ver- » bal en double minute, que ledit C. » Alexandre Lenoir a signé avec nous, » ainsi que tous les autres citoyens y dé- » nommés, les jour, mois et an que des- » sus. »

Ont signé : Alexandre Lenoir, Bertrand, Larsonneur, Feuget, Bouquet, Beaudoin, Cardon, Dauvel, Fauvel, Lenoir, Huraut, etc.

J'ajouterai que les ossemens d'Abeilard étaient forts et d'une grande dimension. La tête d'Héloïse était d'une belle proportion; son front, d'une forme coulante, bien arrondie et en harmonie avec les autres parties de la face, exprimait encore la beauté parfaite. Cette tête, qui était si bien organisée, a été moulée, sous mes yeux, pour l'exécution du buste d'Héloïse, qui a été modelé par M. Deseine. J'en ai fait l'hommage d'un plâtre au docteur Gall, qui désirait le posséder comme une autorité de plus pour son système. Il a été offert plusieurs fois, m'a-t-on assuré, des sommes énormes, jusqu'à cent mille écus, pour une seule dent d'Héloïse. Je n'ai pas besoin de dire que les auteurs de pareilles offres étaient des Anglais.

Le premier tombeau d'Abeilard, le tombeau du prieuré de Saint-Marcel de Châlons-sur-Saône, resté veuf des dépouilles mortelles de ce grand personnage lorsqu'elles en furent enlevées par Pierre-le-Vénérable et transportées près d'Héloïse, au Paraclet, fut acheté en 95 au prix de la pierre, par M. Boisset, médecin (dont il est question dans la lettre de Lucien Bonaparte), au moment même où ce tombeau était destiné à un usage domestique par le paysan qui l'avait acquis. M. Boisset se hâta de me l'offrir « pour augmenter, di-

» sait-il, les monumens de notre histoire, » que j'avais sauvés de la destruction. » Je lui fis accepter en échange mon ouvrage sur le Musée.

Comme vous le voyez, mes chers collègues, j'ai été le principal acteur de cet acte conservateur et religieux. Je n'ai pas quitté les deux corps depuis leur exhumation du Paraclet, je les ai apportés à Paris, près de moi, dans ma voiture, et les ai déposés moi-même au Musée des Petits-Augustins.

M. Trébuchet vous a dit le reste. Vous savez maintenant toute la vérité. Qu'opposeront les faiseurs d'utopies à la froide impassibilité de ses procès-verbaux et des miens?

Agréez, etc.

Le Chevalier ALEX. LENOIR,
Créateur du Musée des monumens français, administrateur des monumens royaux de Saint-Denis, membre de la 4e classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ALLEMANDE,

PAR A. PESCHIER.

(Deux vol. Paris et Genève, chez Cherbuliez. 1836.)

La littérature d'un peuple, quoique l'on en dise, n'est jamais ni l'expression ni l'image fidèle du temps présent; elle est bien plutôt le moyen mis en usage pour apprécier ses vues et ses principes, ses craintes et son espoir. La littérature cherche à connaître et à éclairer le passé ou à deviner et à formuler l'avenir. Une seule branche de la poésie semble appartenir au présent: c'est la poésie lyrique. Elle est purement personnelle; elle ne chante que l'amour, le bonheur ou l'infortune du poète; elle ne paraît être que le résultat de sa disposition présente. Mais elle aussi appartient au passé ou à l'avenir. Le poète de l'amour ne chante que sur le tombeau de ses joies, auprès du berceau de ses espérances; et le poète du bonheur chante souvent ses rêves dans les momens où il a su s'élever au-dessus du malheur qui l'enveloppe et le déchire.

Quiconque voudra reproduire l'état d'une certaine époque au moyen de la littérature, devra nous montrer comment les esprits saillans de cette époque ont compris le passé, et quelles étaient leurs espérances sur l'avenir. Les événemens d'une époque n'en sont pour ainsi dire que les contours, ce sont les idées des auteurs de ce temps qui en reproduisent les couleurs. Celui qui n'écrit que l'histoire des événemens ne fait qu'un croquis; il faut les idées de l'époque où ils se sont passés pour en faire un tableau vivant. De même

celui qui écrira l'histoire de la littérature d'un peuple sans prendre pour base de son travail l'histoire des événemens au milieu desquels elle a marché, pourra bien vous donner un arc-en-ciel radieux aux couleurs fugitives, mais vainement vous attendrez de lui la pensée intime de son époque, vainement vous lui demanderez l'image vivante de son siècle et de sa littérature.

L'auteur de l'histoire de la littérature allemande, sur laquelle vous m'avez chargé de vous présenter un rapport, semble avoir compris, en prenant la plume, cette nécessité de placer les événemens en regard des idées et des principes d'une époque, pour bien la faire connaître. Une esquisse très bien faite des premiers temps de l'histoire allemande nous met d'abord en état de juger le mouvement tout entier qui s'opérait alors dans les esprits. Nous espérions voir cette méthode adoptée pour tout l'ouvrage. Malheureusement, excepté un petit nombre de réflexions que l'auteur a jetées çà et là, dans sa route, comme de rares jalons qui nous font apercevoir et comprendre les travaux de quelques écrivains allemands, ce fil conducteur de tout voyage historique nous échappe dès le point de départ et nous ne retrouvons plus ensuite ces réflexions générales qui seules eussent pu nous faire juger sainement les époques plus rapprochées de notre siècle.

Une fois ce guide tutélaire abandonné, l'ouvrage ne pouvait plus être l'histoire de la littérature allemande, elle en devenait la chronique.

La littérature d'un peuple a, comme son histoire, sa carte générale où les stations sont marquées; les événemens font époque dans une histoire, mais ils ne sont eux-mêmes, que la conséquence des pressentimens de l'espoir et de la foi des temps passés. Les grandes figures de Charlemagne et de Luther marquent le commencement et la fin des trois époques dans lesquelles les annales de l'Allemagne se résument. Charlemagne était la formule du germanisme, son espérance, sa foi en guerre contre le romanisme. Il avait jeté le mot, « *Empire romain allemand*, » et il ne fit que donner un corps et un nom aux rêves, aux espérances de ses ancêtres et de son peuple tout entier en proclamant l'empire du germanisme sur tout le monde. Luther était, comme Charlemagne, la conséquence des principes, des espérances de ses précurseurs dans la littérature allemande. Comme Charlemagne il ne fit que donner une formule à une partie des espérances du peuple, à une partie des principes des auteurs qui avaient ouvert des voies à la réforme.

La littérature doit avoir des époques distinctes de celles de l'histoire; car elle se place entre les événemens du passé qu'elle explique et les germes de l'avenir qu'elle prépare. Dans l'histoire, les événemens achevés font époque; dans la littérature, au contraire, les époques doivent être marquées par la première donnée d'un principe, lequel, développé jusque dans ses dernières conséquences, se change par l'application en événement. Les semences font époque dans la littérature, la récolte seule fait époque dans l'histoire.

L'histoire de la littérature allemande, comme l'histoire politique, a trois époques bien marquées. La première commence avec Ulphilas, le célèbre Goth, qui le premier traduisait la Bible dans un idiôme germanique. Elle se prolonge jusque aux temps des minnesaengers, les troubadours de l'Allemagne. *Dieu et la Guerre!* constituent les deux grands principes de cette époque; *le Pape et l'Empereur!* en résumaient la

personnification; et des moines et des guerriers en étaient les poètes. L'influence du clergé devenait de plus en plus flagrante; elle était telle, à la fin de cette période, que les domaines fleuris de la littérature tombaient entre ses mains comme autant de prébendes. Dieu chassait la guerre de la poésie, pour l'abandonner aux moines. Le pape, maître de l'empereur, rendait la guerre odieuse; il brisait les armes de ses adversaires en les forçant à combattre des fantômes. Il n'y avait pas grand honneur à espérer, grande gloire à recueillir dans cette guerre, et les braves Allemands se plaignaient de ne trouver plus rien à chanter. Les croisades, vers la fin de cette époque, vinrent ressusciter l'esprit belliqueux de l'Allemagne, et l'on vit les croisés apparaître dignement dans les rangs des poètes.

Les minnesaengers, les troubadours de la Germanie, ouvrent la *seconde époque* de la littérature allemande. *L'amour et la gloire* caractérisent cette littérature. L'amour des minnesaengers n'était pas de ce monde. Les idées religieuses de la période précédente se réflètent sur leurs chansons d'amour; et la sensibilité qui s'y mêle leur donne un caractère extraordinaire, un charme inexprimable. Ils font presque de leur maîtresse une sainte vierge et de la vierge Marie une maîtresse. L'idée de gloire qui perce dans leurs chants a une tout autre portée que l'idée de guerre qui dominait dans ceux de la première époque. Alors la gloire de l'empire était celle de chaque guerrier, de chaque Allemand; maintenant chacun cherche sa gloire personnelle dans des aventures personnelles; on ne se bat plus pour le bien général, on se bat pour l'innocence persécutée, pour l'honneur de sa dame, pour la gloire de son nom. Les conséquences de ces deux caractères bien tranchés sont immenses. Elles se font jour dans la vie publique, dans les événemens, et nous voyons se développer de plus en plus l'idée de l'indépendance de la chevalerie, abandonnant tout-à-fait l'idée d'un seul empire, d'une seule Allemagne.

L'Allemagne subit encore aujourd'hui les conséquences de cette poésie des minnesaengers, si vantée par quelques écrivains de notre époque.

Cependant, il faut le dire, cette idée de gloire personnelle, cette idée d'indépendance chevaleresque, fut le germe de la réforme. La gloire personnelle qu'on cherchait partout, qu'on chantait toujours, ne pouvait souffrir l'humiliation du joug clérical. Les princes et les chevaliers avaient réhabilité leurs armes en Orient; ils les rapportaient dans leurs foyers pour les tourner contre les ennemis de leur indépendance, contre le clergé. Les minnesaengers commencèrent la guerre des idées contre le règne des prêtres. La haine du clergé perce sans relâche dans les chants des minnesaengers les plus célèbres. En faut-il d'autres preuves que les sarcasmes, les moqueries et la satire d'un Walther von der Vagelweide, d'un Klingsohr, les deux premiers champions de la guerre des chansonniers de la Wartbourg? Toutefois ces idées ne pouvaient espérer de vaincre la force morale et matérielle du clergé qu'en se propageant et s'infiltrant dans le peuple. Charlemagne, la féodalité, le clergé avaient tous ensemble travaillé à son anéantissement. Les hommes libres qui, après les guerres de Charlemagne et de ses successeurs, avaient surnagé au milieu du grand naufrage de la liberté allemande, s'étaient laissé subjuguer par les seigneurs féodaux, ou protéger par les seigneurs clercs, ce qui menait également à la servitude. Le

peuple disparaît pour des siècles du drame de l'histoire allemande. Cependant les villes libres, les débris des institutions municipales des Romains et de la liberté allemande formaient les élémens épars qui devaient servir à reconstruire la nationalité allemande. Les empereurs eux-mêmes cherchaient et trouvaient dans ces villes libres un appui contre le haut clergé et contre la haute aristocratie. Des *meistersaengers*, (des minnesaengers ou troubadours bourgeois, commençaient vers la fin du Xe siècle à établir des écoles ou des corporations de chanteurs dans les villes libres. Ils partageaient la haine des chevaliers contre le (clergé qui malheureusement ne la justifiait que trop par sa débauche et son immoralité), sans renoncer toutefois à leur haine contre la noblesse dont les vices et la tyrannie leur faisaient horreur.

Notre auteur dit de la poésie des meistersaengers : « On y trouve une parodie naturelle et plaisante des travers et des vices » des classes élevées de l'ordre social. En ce » sens on peut affirmer que les poètes de » ces corporations furent pour la réforme » un puissant auxiliaire, un véritable commencement de succès. » Ils furent plus que cela, ils jetèrent dans le peuple les semences de la réforme sociale; ils avaient même réformé déjà les idées quand Luther vint réformer les institutions du clergé en ne formulant qu'une bien faible partie des principes et des espérances de ses prédécesseurs, en combattant les exigences des prêtres, sans penser à l'extravagance de la noblesse. La poésie des meistersaengers avait préparé une réforme sociale; Luther n'apportaqu'une réforme religieuse; et ce furent les armées de la guerre de trente ans qui écrasèrent d'un pied sanglant, les germes d'une réforme plus vaste, plus efficace et bien autrement nécessaire.

Ces idées d'une réforme sociale percent partout dans la littérature de cette époque; nous citerons avec l'auteur quelques passages d'un ouvrage qui exerce la plus grande influence. On y verra que les idées allaient bien plus loin que Luther et sa réforme. Nous voulons parler de Reinecke der Fuchs (le Renard). Voici comment y est retracé l'état politique et social du pays : « Les » temps sont critiques; levons, pour nous » en assurer, les yeux vers le *Trône*. On » nous ordonne de nous taire; mais nous » observons en silence, et nous n'en pen- » sons pas moins. Le roi lui-même, ni plus » ni moins qu'un autre; il laisse dépouiller » le peuple de son bien par les loups et les » ours, et il se figure qu'il en a le droit. » Personne n'est là pour lui dire la vérité, » tant le mal est grave! Le confesseur! le » chapelain! ils se taisent, et pourquoi? » C'est qu'ils jouissent du larcin des autres, » n'y eût-il même qu'un habit neuf à » gagner.

» Qu'on vienne donc et qu'on se plaigne! » autant vaudrait empoigner l'air; car on » ne fait par là que tuer le temps, et mieux » serait de songer à s'assurer de nouveaux « bénéfices, car ce qui est loin est loin, » et ce qu'un grand dérobe, vous a un jour » appartenu. On n'écoute pas volontiers les » plaintes; elles fatiguent aisément. Notre » maître est un lion, il croit de sa dignité » de tout accaparer. Il nous nomme ordi- » nairement *ses gens* : aussi pense-t-il que » tout ce qui est à nous est sa propriété.

» Oserai-je parler sans détour, mon oncle? » Le noble roi aime très particulièrement » les gens qui arrivent à *lui*, les mains » pleines, et qui savent se trémousser au » bruit de sa musique. L'ours et le loup

» sont rentrés une seconde fois au conseil.
» Cela fera du tort à bien des gens. Ils volent, ils pillent; le roi les choie, chacun
» le voit et se tait, parce qu'il pense que son
» tour viendra.....

» Oh! le monde est cruellement dupé
» par les hypocrites et les faux prophètes!
» Chacun rit à sa guise, et quand on hasarde
» un conseil, on entend dire : bah! si ce
» péché était si condamnable qu'on nous le
» prêche en tous lieux, la *moinerie* devrait avant tout donner l'exemple et s'abstenir de mal faire. Ils se rejettent sur ce
» que d'autres font de même, et ressemblent aux singes qui sont nés imitateurs
» et sont toujours froissés, parce qu'ils ne
» savent ni penser, ni choisir. Messieurs du
» clergé devraient mener une vie un peu
» plus exemplaire : encore s'ils faisaient le
» mal en cachette; mais ils sont sans pitié
» pour nous autres laïcs, et agissent à notre
» barbe sans aucune façon! »

Voilà les idées de réforme sociale de cette époque; et là où l'on a reconnu le mal on est bien près de trouver le remède. Les maux qu'on avait reconnus étaient *un Roi* qui traitait les hommes comme *ses gens*, qui abandonnait son peuple à ses nobles serviteurs, *une aristocratie* qui dépouillait le peuple, qui pillait le pauvre, et *un clergé* qui, par son exemple, autorisait la démoralisation publique. Le cercle de la réforme est ici bien plus grand que dans l'esprit de Luther. Lisez les chants populaires de l'Allemagne, ces chants qu'une minute de bonheur et une vie de tribulations firent éclore dans les bois, au village, sur toutes ces routes où se croisaient des ouvriers qui faisaient leur tour d'Allemagne. Là, se retrouvent les mêmes symptômes d'une prochaine explosion de réforme sociale. Nous entendons même de loin en loin des cris de douleur qui annoncent vaguement la terrible guerre des paysans, la guerre de la famine et du malheur du peuple contre le luxe et la brutalité de la noblesse. Voici ce que dit M. Peschier de ces chansons populaires : « *Le sarcasme*
» *le plus amer et l'ironie la plus mordante* y servent à flétrir les excès d'un
» clergé devenu le scandale de l'Europe
» chrétienne, ainsi que la perfidie des
» *cours*, des *princes*, et les incroyables
» prétentions d'une *noblesse démoralisée.*
» Ces pamphlets étaient l'expression fidèle
» de l'indignation de tous les gens honnêtes, à la vue des désordres moraux et
» politiques qui menaçaient le monde d'un
» entier bouleversement. »

La cour, la noblesse et le clergé sont ici, comme plus haut, les objets de la satire du peuple. Mais Luther croyait avoir besoin de la noblesse et des petites cours de l'Allemagne contre le clergé, et il abandonnait le peuple à ses amis pour être plus sûr de leur appui contre ses ennemis. La conséquence de cette haine du peuple contre la noblesse et le haut clergé fut la guerre des paysans, la jacquerie allemande, avec cette différence cependant qui caractérise partout les deux peuples, que les Allemands pensaient beaucoup plus qu'ils n'agissaient, et qu'ils étaient, comme on le voit tant de fois dans leur histoire, bien moins des vaincus que les dupes de leurs ennemis. Luther tonnait contre les paysans, ennemis naturels de ses protecteurs; et la noblesse savait profiter de l'étonnement des insurgés à l'aspect de l'homme le plus populaire de son siècle les condamnant, les foudroyant, comme des fils du diable, quand ils ne croyaient faire autre chose qu'exécuter les arrêts rendus dans ses écrits et tirés de la bible dont il était lui-même le traducteur. Le peuple à la

suite de la guerre des paysans se trouva mis hors de cause pour la réforme qui n'eut bientôt d'autres défenseurs que les princes et la noblesse. Dès ce moment son sort était décidé. Nous connaissons les chansons chevaleresques des minnesaengers; nous avons vu comment leurs idées de gloire n'étaient que des pensées d'égoïsme, et comment tout se réduisait pour eux à proclamer l'indépendance de la noblesse. Voilà le mot d'une grande énigme historique, voilà l'explication claire et nette du résultat de la guerre de trente ans. Ce résultat ne pouvait être douteux, il se résumait dans la déclaration de l'indépendance des princes, des ducs et de toute l'aristocratie, et dans le démembrement de la vieille Allemagne. Le peuple, vaincu dans la guerre des paysans, manque de force pour soutenir une nouvelle lutte; il disparait de la scène après les premières actions, aussitôt que le courroux des princes a détruit les villes libres qui, croyant combattre pour la réforme, ne combattaient que pour l'intérêt de leurs ennemis naturels.

La réforme fait époque dans la littérature ainsi que dans l'histoire allemande; mais ici, il faut le dire, c'est plutôt comme une œuvre de destruction; elle n'a pas jeté le moindre germe de progrès dans l'avenir. Les siècles de réformes sociales ou religieuses, comme celui de Luther, comme le nôtre, sont réellement pauvres en travaux littéraires d'une haute portée. La guerre des idées empêche le recueillement nécessaire à la production de tout chef-d'œuvre artistique; alors l'élan de l'imagination se transforme involontairement en traité religieux ou politique, selon que la réforme religieuse ou sociale est la grande pensée du siècle. Depuis Luther, jusqu'aux préludes de la guerre de trente ans, la littérature allemande ne produit que des traités religieux et politiques, des pamphlets pour et contre les novateurs et leurs ennemis. La guerre de trente ans détruisit toute la littérature allemande et fut suivie d'un véritable siècle de barbarie.

La *troisième époque* de la littérature allemande commence avec les premières lueurs qui percent ce chaos, suite de la réforme. Bodmer et Klopstock confient les premiers germes à ce sol bouleversé; mais Lessing surtout soulève le premier le voile qui cachait la déesse de l'art et de la science. C'est lui qui la montre à tous les hommes dignes de la voir. Cette troisième et dernière époque commence à vrai dire par Lessing, et le peu de littérateurs qui avaient su se faire un nom avant lui n'étaient que ses précurseurs. Avant lui on ne découvre que tâtonnemens et essais de transaction. Lessing seul réhabilite la langue et les pensées du peuple; seul, il combat victorieusement l'étranger et la coquetterie de la langue et de la littérature des courtisans. C'est un vrai démagogue que la démocratie devrait placer parmi ses saints et ses apôtres, car c'est lui qui lui a appris à penser et à parler. Son influence sur la littérature allemande est immense. Laissons parler Goëthe : « Avec quelle allégresse » nous saluâmes ce rayon lumineux qu'un » penseur du premier ordre fit tout à coup » jaillir du sein des nuages! Il faut avoir » tout le feu de la jeunesse pour se repré- » senter l'effet que produisit sur nous le » Laocoon de Lessing quand cet ouvrage » vint nous tirer des régions d'une contem- » plation stérile, pour nous lancer dans le » champ libre et fécond de la pensée. »

Mais Lessing ne réhabilitait pas seulement la langue du peuple, il imprimait une direction digne d'elle à sa littérature, qui,

au sein de l'Allemagne réformée, n'avait roulé jusqu'alors à peu d'exceptions près, que dans un cercle de pitoyables idées et de jeux de mots plus pitoyables encore. Il eut au moins la gloire de montrer dans ses œuvres artistiques, si en contradiction sur ce point avec ses ouvrages critiques, que chaque production littéraire doit avoir son but, qu'elle doit devenir entre les mains de la philosophie une arme puissante contre l'ignorance et servir l'humanité contre l'oppression, contre la haine du progrès et de la liberté. Son *Nathan le sage* est assez connu; tout le monde, excepté M. Peschier peut-être, voit le dogme de la tolérance planer comme pensée générale sur ce livre (1). Depuis Lessing, qui a frayé le chemin, la littérature allemande a fait des progrès immenses. La fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci forment surtout l'âge d'or de l'Allemagne littéraire. Goëthe d'un côté, Schiller et Jean-Paul de l'autre, s'asseoient au sommet du nouveau Parnasse germanique. Ils sont à la fois les représentans des deux écoles qui se rangent face à face. Lessing qui, dans ses écrit philosophiques et critiques ne reconnaît d'autre but à l'art que le beau, que l'art lui-même, qui s'est fait du drame une arme contre l'intolérance, l'obscurantisme et la tyrannie, est à la fois le père des deux écoles. Goëthe, l'homme qui se suicidait à la fin de son roman de Werther, ressuscitait comme un dieu des païens; et depuis lors il méditait et créait des œuvres qui n'avaient plus rien de commun avec l'humanité. Il n'aimait plus que lui, ou plutôt en aimant il s'aimait lui-même. Il était égoïste comme Jupiter qui se montrait à son amante dans sa gloire et qui la dévorait ensuite de son feu céleste. Et cependant ses œuvres sont les œuvres d'un dieu, grandes, sublimes, calmes et pures comme la voûte du ciel, lumineuses et brillantes comme le soleil; n'échauffant toute fois que de loin, et glaçant ceux qui s'en approchent. Les adversaires de Goëthe demandent à quoi bon cette poésie si froide de près et si brûlante de loin? ils pourraient demander aussi bien : à quoi bon la voûte du ciel parsemée d'étoiles brillantes? M. Peschier lui fait une guerre assez rude, parce qu'il n'a pas défendu le christianisme chancelant. Mais nous rappellerons à M. Peschier

(1) Qui n'a pas entendu parler de la fable des Trois Bagues? Nathan dit à la fin de la conversation avec Saladin :

« Aimez-vous tous trois également, éprouvez cet amour par votre bienfaisance, consolez la douleur, secourez l'indigence.

Dans son asile obscur cherchez l'adversité
Et de votre manteau couvrez sa nudité.
Quand de trois diamans la céleste puissance
Aura de père en fils usé son influence,
Un juge plus habile après mille et mille ans
Devant ce tribunal citera vos enfans.

Voilà la doctrine de cette fable et du drame de Lessing. M. Peschier croit que Lessing prêche ici l'indifférence en matière de religion et non plus la tolérance. Il appelle cette conclusion que tout en religion se réduit à une seule et unique vérité, un résultat assez peu édifiant, et accuse Lessing d'une haine secrète contre le christianisme. Nous ne savons pas trop ce qu'on peut entendre par haine secrète chez un philosophe qui professe ses principes à la face du monde entier. On dirait qu'une pensée secrète influence, peut-être à son insu, notre critique qui ne voit pas que Lessing prêche, outre la tolérance, les autres vertus chrétiennes, les vertus de tous les cœurs honnêtes, les vertus de tous les temps et de tous les pays. Peut-être viendra-t-il une époque où il sera nécessaire d'entreprendre une nouvelle croisade contre l'obscurantisme, quand la philosophie semblait avoir remporté sur les ténèbres une victoire décisive.

la fable de ce coq qui trouva un diamant et le maudit parce que le diamant n'était pas un grain de blé. Goëthe et tous ceux qui suivent ses traces ne reconnaissent d'autre but à l'art que l'art lui-même. Il doit, selon eux, se suffire à lui-même et n'a pas besoin de chercher un but plus élevé. Nous pouvons, à cause de sa grandeur, pardonner à Goëthe son égoïsme d'artiste et d'homme, n'ayant plus, après Werther, rien de commun avec l'humanité ; mais nous avons le droit de le combattre à outrance si l'on fait de cette doctrine une école à opposer au progrès, une arme pour démoraliser le monde en proclamant l'égoïsme comme dernier but de l'homme. Les successeurs de Goëthe dans cette école de l'art pur, ces puritains d'une autre espèce, sont pitoyables; et ils n'obtiennent mêmepas toujours l'objet de leur dernier désir, l'amusement, la distraction pendant quelques heures, de ce peuple courbé par le malheur, ou ennuyé par l'oisiveté. Goëthe avec son égoïsme glacé appartenait à notre siècle, c'est le représentant le plus pur de la société qui domine en Allemagne.

L'école représentée par Schiller et plus tard par Jean Paul reconnait que l'art doit avoir un but plus vaste que la perfection artistique, et qu'il n'est après tout qu'une arme puissante entre les mains de ceux qui combattent pour les vérités éternelles. Peut-être les deux athlètes de cette école ne sont-ils pas supérieurs au maître qui représente l'égoïsme de l'art; mais assurément ils sont plus nobles et plus dignes de notre vénération. Chaque œuvre de Schiller est une déclaration de guerre contre une injustice de ce monde. La liberté, l'indépendance, la patrie et l'amour, voilà les grands leviers de sa poésie. Jean Paul est plus hardi, plus avancé dans le combat, qui dure déjà depuis un demi siècle, et ses coups sont des coups de massue contre tout ce qui est mensonge et égoïsme. Nous ne nous sommes pas imposé la tâche de faire connaître ici les plus forts athlètes des lumières et du progrès; nous ne voulons qu'indiquer leur véritable caractère, et voilà pourquoi nous ne parlons pas de leurs ouvrages, qui ne sont peut-être pas des diamans comme ceux de Goëthe, mais qu'on peut regarder comme autant d'arbres dont les fleurs et les fruits croissent simultanément, s'imbibent de la douce rosée d'un matin, repoussent des rayons trop ardens, et nous montrent des couleurs plus brillantes et plus vives que celles du diamant lui-même.

Cette grande période de l'âge d'or va finir; une époque de transition a commencé. Il nous semble quelquefois entendre dans le bruit du monde agité des voix qui devinent et annoncent un autre avenir. Ceux qui viendront, après nous, pourront décider si ces cris d'alarme et de guerre étaient des voix de prophètes ou d'insensés.

M. Peschier dans sa marche rapide ne tient pas compte des grandes phases de la littérature allemande. Il parcourt un à un les siècles de cette histoire; il fait poser successivement les écrivains et leurs écoles, et on dirait qu'il ne s'aperçoit pas que tous ces ouvriers, travaillant dans les divers ateliers de l'esprit humain, ne produisent que les pièces détachées d'un seul tout, d'un ouvrage grand et formidable, digne du maître puissant qui le commande et l'inspire. La chronique de notre auteur est assez complète, assez juste pour les deux premières époques littéraires de l'Allemagne. Toutefois semblable au voyageur qui de loin distingue assez nettement les points saillans d'une montagne, mais qui en perd de vue l'aspect général à mesure qu'il s'en approche et qu'il la gravit, M. Peschier, en écri-

vant l'histoire de la dernière époque, ne fait que gravir de monticule en monticule, se bornant à nous donner une description ordinairement assez juste de ce qu'il voit dans le petit cercle qu'il s'obstine à ne pas franchir. L'ouvrage, surtout dans la dernière et la plus importante époque littéraire de l'Allemagne, manque tout-à-fait de vue générale. M. Peschier a passé une minutieuse revue du personnel de cette grande armée d'auteurs allemands. Voilà son mérite, il peut s'en glorifier. La tâche n'était pas à dédaigner, elle n'était pas facile à remplir. Grâces à lui, il est maintenant possible de tracer un plan général, et peut-être bientôt viendra l'homme qui fera la description détaillée de ces positions diverses de combat où la littérature allemande a vaincu tant de préjugés et tant d'absurdités, où elle a frayé à l'avenir la voie large et majestueuse dans laquelle il lui sera permis de marcher. Nous ne pouvons que féliciter M. Peschier de beaucoup de parties de son ouvrage et de presque tout ce qu'il a dit sur les deux premières époques. Tout y est marqué au coin du savoir et de l'éloquence. Nous recommandons particulièrement à nos lecteurs la description d'une cour d'amour (I. 171), la comparaison des minnesaengers allemands et des troubadours français (I. 182), le combat littéraire de la Vartbourg (I. 193), les dissertations sur le Nibelungen Lied (237. I) et sur Reinuke le Renard (312. I). Nous ne partageons pas son avis sur l'origine du Niebelungenlied, nous nous rallions plutôt à l'opinion de notre savant collègue, M. le baron d'Eckstein, qui pense que les chansons de ce poème ne sont pas l'œuvre d'un seul, mais un ensemble de diverses poésies composées par des rapsodes. La différence entre les deux grandes parties de l'ouvrage en est déjà pour nous une preuve évidente; et puis le caractère entier du poème n'est pas celui de l'époque où il paraît pour la première fois comme corps d'ouvrage. L'idée de la guerre, telle que nous la trouvons dans la première époque littéraire de l'Allemagne, est bien celle du Niebelungield, et ni l'amour ni la gloire chevaleresque et personnelle, caractère de la seconde époque, ne s'y retrouvent comme pensée dominante. Le poème porte même l'empreinte de la grandeur, de la fureur païenne, et semble appartenir à l'époque où le christianisme n'avait pas encore fait de grands progrès dans la Germanie. Toutefois il n'est pas douteux qu'une même main s'est chargée de coordonner ces diverses chansons populaires, qu'elle les a revues et mises en ordre, sans vouloir et sans pouvoir peut-être même leur donner cette unité régulatrice qu'on remarque dans un poème fait d'un seul jet et par un seul auteur.

La dissertation sur les chants populaires est à notre avis une des parties les plus faibles de l'ouvrage. L'auteur comprend bien l'importance de ces débris de l'histoire nationale; mais il ne réussit pas à faire passer sa conviction dans l'esprit de ses lecteurs. Ces chants méritent pourtant toute l'attention de quiconque voudra écrire l'histoire littéraire de l'Allemagne, et nous pensons que leur juste appréciation est peut-être le moyen le plus propre à faire apprécier le peuple allemand et les côtés saillans de son caractère.

Nous avons dit notre opinion en général sur le second volume de l'ouvrage de M. Peschier contenant l'histoire du siècle de Goëthe et Schiller. Il nous reste encore à examiner quelques particularités de son livre. L'auteur cite avec complaisance l'école de Goëthe et Schiller; il semble oublier

toujours que ces deux grands hommes et leurs successeurs et imitateurs actuels suivent une route presque diamétralement opposée. M. Peschier a souvent l'air d'être poussé par le hasard dans le choix qu'il fait des auteurs, dignes, selon lui, de comparaître devant le tribunal de ses lecteurs. Il parle beaucoup de Jacobi, dont les œuvres ne méritent pas un semblable honneur et qui appartiennent plutôt à la philosophie qu'aux belles-lettres. Il passe aussi en revue quelques historiens qu'on supposerait en dehors du cercle qu'il a tracé pour son ouvrage. On se consolerait aisément du trop si on ne s'apercevait que ce trop nous est quelquefois donné aux dépens d'un grand nombre d'auteurs qui mériteraient, de préférence à beaucoup d'autres, d'occuper une place dans une histoire littéraire de l'Allemagne. *Voss*, qui s'est placé si haut en combattant les idées catholiques de Schlegel, de Stollberg, de Werner et de Goerres; *Gellert*, qui le premier a acclimaté la fable en Allemagne; *Gesner*, qui le premier a introduit l'idylle dans la littérature du dernier siècle, obtiennent à peine l'honneur d'être nommés dans l'ouvrage de M. Peschier. Mais ce qui a plus encore le droit de nous étonner, c'est l'oubli complet de tous les critiques célèbres de l'Allemagne. M. Peschier connait assurément l'influence de la critique en général et surtout en Allemagne. Nous avons des écoles de poètes qui ne sont que la conséquence des ouvrages des critiques. Les frères *Schlegel* sont les pères ou du moins les parrains de l'école romantique. *Fieck*, et plusieurs autres auteurs allemands, ont écrit une foule d'ouvrages pour établir et éclairer la doctrine des deux critiques. L'influence de MM. *Menzer* et de *Boerne* sur la littérature actuelle n'est pas moins évidente. M. Peschier n'a daigné les citer que quelquefois au hasard, et le nom de Boerne ne se trouve même dans son ouvrage que pour nous apprendre qu'il est francfortois et juif. Cette affectation nous étonne à bon droit, car il est passé ce temps où le titre de juif était un titre de proscription. Aujourd'hui le talen treconnu, quelles que soient son origine et sa bannière religieuse, a droit, avant tout, à notre estime et à notre respect. Il nous a semblé entendre dans le livre de M. Peschier des accens qui ne sont plus de notre époque et qui nous engagent à recommander à l'auteur de relire la parabole de Nathan le sage.

M. Peschier dit en finissant : « Si la sentence de la critique nous paraissait dure, » n'oublions pas qu'il y a quelque chose de » pis encore que de se voir durement traité » par elle, c'est de ne pas être jugé digne de » subir ses arrêts. » Disons-le hautement, l'ouvrage de M. Peschier n'est pas seulement digne de subir les arrêts de la critique, mais il a droit encore à beaucoup d'éloges. C'est une œuvre de dévoûment et de science, c'est un progrès réel pour la France qui regrettait de ne point posséder un pareil ouvrage. Si M. Peschier n'a voulu faire qu'une chronique de la littérature allemande, toujours lui restera-t-il l'incontestable mérite d'avoir aplani la route à des successeurs qui, profitant de ses laborieuses recherches, essaieront d'écrire avec fruit une histoire de la littérature allemande.

VENEDEY (de Cologne),
Ancien rédacteur du *Geaechteten*, membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

NITHEROY.

REVISTA BRASILIENSE.

SCIENCIAS, LETTRAS E ARTES.

(Tome I, 1re livraison, 12 feuilles in-8, avec cette épigraphe : — *Tudo pelo Brasil e para o Brasil.*)

RAPPORT

LU A LA DEUXIÈME CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE. (HIST. DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES.)

Le siècle marche vite pendant que nous délibérons. Heureux qui peut s'orienter parmi ces révolutions qui se pressent, se poussent, se culbutent! La tête la plus encyclopédique n'y tiendrait pas. Dans les vicissitudes d'une semaine, il y a maintenant de quoi défrayer trois lustres d'autrefois; et pourtant ce ne sont pas toujours les événemens les plus extraordinaires qui frappent le plus, témoin celui dont je viens vous entretenir :

Quelques jeunes Brésiliens, nés sur divers points de cet immense empire, puisant presque tous la science à nos sources fécondes, se réunissent, se consultent, et se disent : Au lieu de dépenser follement nos loisirs dans des plaisirs fugitifs, pourquoi ne pas publier chaque mois, en commun, dans notre langue nationale, un ouvrage que nous lancerions à notre patrie à travers l'Océan? Ce serait montrer à nos frères de là-bas que nous ne les oublions pas sur la terre étrangère, et que le but constant de nos efforts est de répondre aux sacrifices qu'ils s'imposent pour nous mettre à même de les guider dans cette voie de progrès et de civilisation qu'ils nous ont ouverte.

Or, la proposition, vous pensez bien, fut accueillie d'un élan unanime; l'obole plut de toutes parts dans l'escarcelle du pauvre étudiant; on acheta du papier; on se mit en rapport avec un imprimeur; le modeste logis d'un rédacteur devint l'hôtel de la rédaction générale; et la première livraison que j'ai sous les yeux parut il n'y a pas un mois, en 12 feuilles in-8°, bien distribuées, bien variées, pleines de pensées et de faits. A l'heure où j'écris, il n'en reste pas un exemplaire, tant il y a de patriotisme dans cette poignée d'enfans du tropique que notre France abrite sous ses ailes hospitalières!

Une chose frappe d'abord en parcourant le volume, c'est le charme tout musical de cette langue de Camoëns, transportée sur quelques vaisseaux, des bords du Tage à l'autre extrémité du globe, où elle trouve de tels interprètes. En brisant les fers de la métropole, le Brésil n'a pas essayé de se soustraire à cet autre joug qu'elle lui avait imposé, et le Portugal peut se consoler de ne plus régner par les armes là où sa langue victorieuse reste et restera debout, en dépit des oscillations de la politique.

La 1e livraison de *la Revue Brésilienne* se compose d'une introduction et de six articles. L'introduction est ce qu'elle devait

être, courte, simple, claire, point prétentieuse surtout, point tourmentée, défaut capital de presque tous ceux qui ont écrit jusqu'à ce jour en portugais. Les rédacteurs annoncent qu'ils s'occuperont d'économie politique, de sciences, de langues, de littérature et de beaux-arts. C'est beaucoup; mais dans ce premier numéro, ils tiennent parole; ne désespérons pas de ceux qui suivront!

Un premier article de M. C. M. d'Azevedo-Coutinho *sur les comètes*, nous a paru riche en observations curieuses. Les idées d'Arago planent sur ce travail, qui se fait lire avec l'intérêt d'une nouvelle.

Il y a de l'actualité dans les deux savans articles de M. F. S. Torres-Homem, intitulés, l'un : *Considérations économiques sur l'esclavage*, l'autre : *Réflexions sur le crédit public*. L'auteur y traite avec érudition et profondeur des moyens à employer pour guérir, d'une part, l'esclavage, cette lèpre hideuse de la liberté américaine, et pour répandre, de l'autre, si c'est possible, quelque harmonie dans ce pêle-mêle de crédits, d'emprunts, de rentes, de jeux de bourse, plaies saignantes de toutes les nations modernes de l'un et de l'autre hémisphère. Ces articles peuvent être montrés avec orgueil aux amis et aux ennemis du Brésil. Ils seraient remarqués dans les meilleurs recueils d'Angleterre et de France.

M. D. J. G. de Magalhaens, l'enfant-poète, dans un fragment trop modestement intitulé : *Essai sur l'histoire de la littérature au Brésil*, nous introduit, à travers les richesses de l'antiquité et des temps modernes, dans un monde poétique que la France ne soupçonne pas. Nous y voyons descendre les Portugais, tout chargés des dieux de la Grèce et de Rome, traînant à la remorque le vieil Apollon et les vieilles Muses enchaînés, et criant à leurs esclaves d'Amérique : Votre ciel si bleu, votre mer si belle, vos claires fontaines, vos palmiers, vos forêts vierges, vos fleuves-géans, nous vous défendons de chanter tout cela. Vous êtes condamnés à être Grecs et Romains à perpétuité. Mais avec l'indépendance politique a lui l'indépendance littéraire; le Brésilien a secoué le joug imposé à son intelligence; il a voulu être lui-même, lui seul, et ses chants ne tarderont pas à visiter notre vieille Europe avec toutes leurs fleurs, tous leurs parfums, toutes leurs inspirations. Frappés désormais d'un cachet original, ils n'ont rien à redouter d'une ancienne ou d'une nouvelle concurrence. Le désert est franchi; M. de Magalhaens et ses amis guident le peuple vers la terre promise.

M. de Araujo-Porto-Alegre est aux arts ce que M. de Magalhaens est à la poésie, ou, pour mieux dire, tous deux sont également artistes, également poètes, tous deux parlent également aux yeux et à l'esprit. C'est un délicieux papillotage, une enivrante débauche d'imagination que ces idées d'un peintre sur la musique. En parcourant ces pages brûlantes, il m'a semblé revoir tout le Brésil, vers la fin d'une chaude journée d'été, s'agitant autour de moi avec ses *violas*, et ses *modinhas* et ses *londums*, ce vaste amphithéatre de visages blancs, noirs, bruns, jaunes, rouges, pétillant d'esprit et de volupté, ces yeux scintillant comme des escarboucles, ces danses si folâtres et si lascives, avec ces chants si langoureux et si larmoyans, et au loin la campagne, peuplée de milliers d'insectes qui s'illuminent pour éclairer la fête. En vérité tout le Brésil est là, et c'est un souvenir qui fait trop de bien pour ne pas faire beaucoup de mal.

Cette livraison est dignement couronnée par un compte-rendu du *Voyage pittoresque et historique au Brésil*, de notre collègue et ami M. Debret. C'est l'hommage du Nouveau monde au pinceau d'un Européen; Rio-Janeiro doit des trésors à M. Debret ; il est la chaîne artistique qui unit le Brésil à la France; des bénédictions l'accueillent sur les deux rivages.

En finissant je m'aperçois qu'après m'être bien promis de critiquer sans pitié les défauts de ce nouveau recueil, je n'ai fait, malgré mes bonnes intentions, qu'un long panégyrique de ses qualités. Or, c'est, à mon avis, un triste rôle que celui de panégyriste, mais était-il possible d'agir autrement? Je ne le pense pas. La critique est comme les rois; là où il n'y a rien à prendre, elle perd ses droits.

Des quatre rédacteurs de cette première livraison, trois appartiennent à l'Institut Historique, MM. Torres-Homem, de Magalhaens et Araujo-Porto-Alegre. Nous nous glorifions de ces choix. Ils étendront par delà les mers l'influence d'une idée qui doit faire le tour du monde. Déjà il y a dans cette *Revue Brésilienne* plus que des espérances : on y recueille un savoir complet et varié. Ce n'est pas chose aussi commune qu'on pense dans ce siècle qui se proclame modestement le régénérateur par excellence.

EUG. DE MONGLAVE,
Membre de la 1re classe de l'Institut Historique.

DOCUMENS CURIEUX ET INÉDITS.

RELATION

DE CE QUI EST ARRIVÉ A STOCKHOLM LE 19 AOUT 1772, AU 21 INCLUSIVEMENT.

Le général baron de Rudbeck, grand gouverneur de Stockholm, qui avait été chargé par les états de diverses commissions à Gothembourg et en Scanie, en revint le 16 au soir. Le lendemain matin, il rendit compte au roi et au sénat que, s'étant présenté le 12 devant Christianstad, il en avait trouvé les portes fermées et les canons braqués sur les remparts; que, quelque instance qu'il eût faite pour avoir l'entrée de cette forteresse, elle lui avait été refusée; que vainement il avait demandé à parler au commandant, celui-ci n'avait pas voulu se présenter, et que l'officier de garde avait répondu à une sommation qu'il lui avait faite au nom des états, qu'on ne reconnaissait point leur autorité, et que rien ne se faisait que par ordre. M. de

(1) On connaît les causes de la révolution suédoise de 1772. La Suède était alors divisée en deux factions puissantes, celle des *bonnets* et celle des *chapeaux*. La constitution de 1720 était l'œuvre des premiers. Cette constitution dépouillait la royauté de ses plus importantes prérogatives, et transportait l'action gouvernemental aux mains de l'aristocratie. Gustave III, dès son avénement au trône, conçut le dessein de briser le joug imposé à ses prédécesseurs ; et ce dessein il l'exécuta avec tant de bonheur et d'habileté, qu'en s'emparant du pouvoir absolu il eut tous les honneurs, toutes les joies d'un triomphe populaire. Jamais peut-être on n'avait plus lestement confisqué les libertés d'une nation ; et cet exemple devint contagieux, si l'événement du 16 mars 1792 n'y ajoutait une triste et redoutable moralité. Quoi qu'il en soit, la diplomatie française avait été pour beaucoup dans le succès obtenu par Gustave III, et la joie fut plus grande à la cour de Versailles lorsqu'on y apprit le résultat de cet événement. La pièce que nous reproduisons ici en est comme la relation officielle, et nous n'avons pas besoin de dire qu'elle est conçue du point de vue du parti qui venait de triompher. On essayait sur le public français du moyen qui avait si bien réussi au roi de Suède.

Rudbeck, ajoutait qu'ayant aperçu des officiers ingénieurs qui traçaient de nouvelles défenses au dehors de la place, il leur avait demandé raison de leur travail et d'un procédé aussi extraordinaire, et qu'ils lui avaient dit qu'ils n'agissaient qu'en vertu des ordres de leur commandant.

L'avis du soulèvement de Christianstad fut confirmé dans la même journée du 17, par l'arrivée d'un courrier de S. A. R. le prince Charles, expédié de Landscrona. Ce prince marquait qu'il avait tenu un conseil de guerre, où il avait appelé l'ancien feld-maréchal comte d'Hamilton et les principaux officiers qui se trouvaient le plus à portée, et que l'avis commun avait été qu'il devait, sans perdre de temps, rassembler les troupes de la province, et ne rien négliger pour faire rentrer les soulevés dans le devoir.

En conséquence de ces rapports, le sénat assemblé extraordinairement d'une part, et le comité secret de l'autre, pour aviser aux moyens d'arrêter les progrès de ce feu naissant, leurs premières dispositions ne firent que trop connaître que leur prévoyance s'occupait bien moins de réprimer les mouvemens de Scanie, que de s'en faire un prétexte pour s'autoriser aux plus violens et vraisemblablement aux plus coupables excès. Le sénateur baron de Funck, l'un des chefs les plus accrédités du parti qui s'était rendu maître du gouvernement, fut nommé pour se rendre en Scanie, avec les pouvoirs les plus étendus. La présence du prince Charles dans cette province, et plus encore l'affection que les troupes ont pour lui, faisant ombrage au parti dominant, le roi fut prié par le comité secret, c'est-à-dire, eut ordre de rappeler auprès de lui ce prince, ainsi que le prince Frédéric son frère, qui étaient en Ostrogothie pour y prendre les eaux minérales de Medwy, les états ne voulant pas, disaient-ils, que LL. AA. RR. s'exposassent contre des rebelles.

Le sénat et le comité secret n'osant pas se fier aux troupes qui sont chargées de la garde de Stockholm, lesquelles, en plusieurs occasions, avaient laissé entrevoir de l'attachement pour le roi leur maître, un bataillon du régiment d'Upland fut mandé, et un autre de celui de Sudermanie, avec ordre de se rendre incessamment dans cette capitale. La cavalerie bourgeoise eut ordre de monter à cheval, et d'établir des patrouilles dans toute la ville. Le sénateur comte de Kalling fut nommé général-commandant avec la plus grande autorité. S. M. S. fut priée de ne pas s'éloigner de la ville. Il est à remarquer que toutes ces résolutions se prenaient sans aucun égard pour le sentiment du roi; on n'exigeait de lui que de signer aveuglément tous les ordres que l'inquiétude, la défiance, et peut-être une vue bien plus dangereuse suggéraient. Les délibérations du sénat et du comité secret continuèrent le 18. Elles ne furent interrompues que par l'assemblée des états. On y rendit compte de toutes les mesures que l'on avait prises : elles furent approuvées.

Quelque juste motif que le roi de Suède eût de se plaindre d'un manque d'égard aussi soutenu, qui ne lui laissait entrevoir, ou que le plus grand mépris, ou le dessein formé de lui rompre en visière, il est vraisemblable cependant que S. M. S. n'en aurait marqué aucun ressentiment, et qu'elle ne se serait pas portée à la démarche d'éclat qu'elle a si heureusement exécutée, si elle n'avait eu les avis les plus certains que l'inquiétude aigrissant la défiance du parti qui se croyait dominant, sa liberté et sa personne étaient dans le plus grand

danger; qu'il était question, dans les délibérations secrètes des factieux, de l'arrêter et de le rendre responsable de l'oppression et du malheur public, et qu'on se saisirait de sa personne en même temps que le bataillon d'Upland, qui devait être ici dans la nuit du 19 au 20, entrerait en ville. On sut d'ailleurs que S. M. S. était, en attendant, consignée aux barrières; que le passage lui en serait refusé si elle s'y présentait. Le nouveau commandant, comte de Kalling, eut l'audace de vouloir se saisir des lettres particulières qui étaient adressées à ce prince; il prétendait qu'il ne devait les ouvrir que dans le sénat, ou du moins en sa présence.

La situation de S. M. S. était d'autant plus déplorable, que n'ayant pas prévu qu'elle pût arriver à ce degré d'infortune, elle n'était pas en mesure de défense. On avait éloigné les personnes sur le zèle desquelles elle aurait pu compter. L'affection de son peuple, quoique certaine, ne pouvait lui être d'aucun secours, si la milice ne se déclarait pas en sa faveur : on ne connaissait pas tout le fonds que l'on pouvait faire sur son attachement encore non éprouvé.

Tout manquait à S. M. S., elle ne s'est pas manquée à elle-même; sa prudence, sa fermeté, son audace, disons mieux, sa vertu a suppléé à tout.

Réduite à ne prendre conseil que d'elle-même, le 19 au matin elle se rendit à la parade de son régiment des gardes, à l'arsenal; elle y vit manœuvrer et défiler le détachement qui devait monter ce jour-là au château et sur la place du nord. Un assez grand nombre d'officiers s'étant réunis autour de S. M. S., elle se transporta au château, où elle se rendit à pied à leur tête : il était onze heures du matin lorsque ce prince y arriva, et l'on ignorait ce qu'il pouvait se proposer. La garde montante et descendante était encore sur la place; il ordonna qu'on la fit rester, et entrant lui-même dans le corps-de-garde, suivi de ce corps nombreux d'officiers, il leur parla avec cette grace, l'énergie et le sang-froid qui lui sont naturels; il leur peignit au vrai sa situation déplorable, les outrages qu'il avait dissimulés, le danger imminent dont il était menacé. Il leur dit que son intention n'était point d'attenter à la liberté de sa patrie et aux droits des citoyens; qu'il n'ambitionnait que de les assurer sur des fondemens plus justes et plus solides; que, s'ils voulaient lui prêter leur assistance, il s'immolerait pour sauver l'état, et le dérober à la cruelle anarchie qui l'a avili, et qui ne peut que le subvertir entièrement. Une acclamation générale annonça l'heureuse disposition de ces officiers qui pouvaient être environ deux cents. Ils prêtèrent incontinent serment, à l'exception de deux capitaines aux gardes et d'un autre officier du même corps qui le refusèrent. Les deux premiers furent mis aux arrêts; le troisième, qui s'était évadé, resta en liberté.

Cela fait, S. M. S. rentra dans la cour de son château, et ayant fait appeler les deux détachemens des gardes, elle leur tint un discours approchant de celui qu'elle avait fait aux officiers. Ce prince les assura qu'il serait à eux à la vie et à la mort, et il leur demanda s'ils voulaient être de même avec lui. Des cris redoublés de *Vive le Roi* furent leur réponse. On prit aussitôt leur serment. Les sénateurs assemblés dans leur salle ordinaire, attirés par les cris et par la nouveauté d'un spectacle auquel ils n'étaient pas préparés, étaient aux fenêtres à attendre curieusement le dénouement,

lorsque des officiers vinrent leur apporter l'ordre de rester tranquilles dans l'appartement où ils se trouvaient, les assurant qu'on pourvoirait à tous leurs besoins, et qu'on veillerait à ce qu'il ne leur arrivât aucun mal. Ils voulurent répliquer, mais leur pouvoir aristocratique n'imposait plus; ils durent obéir.

Les portes du château furent aussitôt fermées, les chaînes tendues; on laissa une garde au dedans pour sa sûreté, et S. M. S. prenant le reste des troupes, se transporta, suivi d'un nombreux cortége, au parc de l'artillerie : elle y fut reçue avec les plus grandes acclamations par la garde qui lui prêta serment S. M. S., maîtresse de ce poste important, y établit son quartier pour faire ses dispositions. Elle fit distribuer des munitions aux troupes; elle ordonna de faire assembler le régiment de l'artillerie : celui des gardes avait déjà reçu ce même ordre. On fit tirer des magasins plusieurs pièces d'artillerie qui furent distribuées dans différens quartiers, et placées sur les avenues les plus essentielles à garder. Des piquets furent dépêchés à toutes les barrières, pour s'en saisir et empêcher que personne ne pût sortir de la ville. S. M. S. manda un secrétaire d'état, et lui fit expédier aux troupes qu'on savait en marche, l'ordre de rebrousser : des officiers en furent les porteurs; et la diligence était d'autant plus nécessaire, que le bataillon d'Upland a été rencontré dans l'après-midi à quatre heures de distance de cette capitale. Le lieutenant-colonel baron de Cederstrom, fort attaché au parti dominant, qui conduisait cette troupe, a été arrêté, amené et mis aux arrêts, d'où il est sorti en prêtant le serment.

L'amirauté qui occupe un poste important n'attendit pas que le roi la fit sommer pour se déclarer : elle envoya des députés qui assurèrent S. M. S. de leur zèle et de leur fidélité. Elle leur en témoigna sa sensibilité, et leur recommanda de tenir leurs gens en bon ordre, et de les confirmer dans leurs bonnes dispositions, jusqu'à ce qu'elle pût elle-même recevoir leur serment.

On ne doit pas omettre que la cavalerie bourgeoise, que les bonnets avaient fait monter à cheval pour leur sûreté, furent les premiers à se déclarer pour leur roi.

Quoique S. M. S. eût fait dire partout qu'on devait se tenir tranquille, et qu'elle n'eût sujet que d'être satisfaite de la disposition avec laquelle le peuple annonçait son contentement et sa joie, cependant, instruite que le grand-gouverneur baron de Rudbeck cherchait à ameuter la populace par les discours les plus véhémens et les plus emportés, elle donna ordre de l'arrêter : mais prévoyant que l'exécution de cet ordre pourrait rencontrer de la difficulté, et la résistance produire une sédition, dans la crainte que la sûreté des ministres étrangers ne fût menacée, elle leur envoya un de ses chambellans les prier de la manière la plus honnête de vouloir bien se rendre à son château, les assurant qu'ils n'y manqueraient de rien, et qu'ils y seraient plus sûrement que dans aucun autre endroit. La plupart se rendirent à cette invitation; quelques-uns cependant s'en défendirent : mais S. M. S. leur ayant envoyé son chancelier de cour, pour leur faire savoir que, ne pouvant être indifférente à leur sûreté, s'ils refusaient de se retirer au château, elle serait obligée de mettre une garde à leur porte, ils prirent enfin le parti d'y aller joindre leurs confrères.

Pendant ce débat, le général Rudbeck

fut arrêté et conduit au château. S. M. S. voulant donner de nouvelles sûretés à son peuple, fit sortir ses hérauts d'armes avec les timbales et les trompettes, escortés par la cavalerie bourgeoise; ils publièrent, dans toutes les places et carrefours, une proclamation, par laquelle S. M. S. assurait tous et un chacun de sa liberté, de ses droits et de sa propriété, déclarant qu'elle ne voulait que réformer les abus et détruire l'anarchie, la source des malheurs publics et particuliers.

Partout où cette proclamation a été lue et publiée, le peuple en foule en a témoigné sa satisfaction par les plus vives acclamations. S. M. S. reçut au parc d'artillerie un courrier du prince Charles, son frère, qui lui rendait compte de l'état des affaires de Scanie; elle en a paru satisfaite; et un autre du prince Frédéric, son frère, qui l'assurait de sa fidélité et du désir qu'il avait de lui en donner les preuves les plus convaincantes. L'un et l'autre courrier furent renvoyés tout de suite.

Toutes les dispositions relatives à l'artillerie, et les expéditions les plus pressées étant faites, S. M. S. remonta à cheval, et se rendit à l'île des Vaisseaux. Le pont qui était levé se baissa à son arrivée; elle reçut le serment des troupes, et se retira au bruit des acclamations des soldats et des matelots. Elle se rendit à la place du Nord, où une grande partie du régiment des gardes était sous les armes. Le serment fut prêté au bruit des cris réitérés de *vive le roi*, de la soldatesque et d'une foule de peuple. S. M. S. passa de là à l'hôtel-de-ville, où le magistrat assemblé l'attendait pour lui jurer fidélité. Cette cérémonie étant faite, elle se porta vers le quartier du sud, où une autre partie du régiment des gardes, qui était rassemblé, lui prêta serment; ensuite elle redescendit sur le port. Les matelots des navires marchands, grimpés sur les cordages et sur les mâts, la saluèrent de leurs acclamations; et ce qui ne dut pas lui être moins agréable, elles furent rendues par une foule immense de bonne bourgeoisie et de peuple qui était accourue dans cette partie,

Tout paraissant tranquille et bien disposé, S. M. S. rentra au château; elle s'accorda à peine quelques instans pour prendre un peu de repos et de nourriture. Bientôt après elle fit prier les ministres étrangers de se rendre auprès d'elle. A peine entrés, elle leur dit : « Messieurs, c'est la » larme à l'œil que je dois convenir de la » démarche dont vous avez été témoins, et » que j'ai été forcé de faire, ma personne » et la sûreté de mon état étant en danger. Je » vous prie d'en faire part à vos cours, en » les assurant que mes motifs, lorsqu'ils se» ront connus, me justifieront aux yeux de » toute l'Europe, et que ceci n'apportera » aucun changement à la paix, l'amitié et » la concorde que je veux entretenir avec » toutes les puissances, surtout avec mes » amis et mes voisins. Ce que j'ai fait est » pour le bien de mes peuples et pour le » maintien de la vraie liberté. Je vous ai » fait prier de vous rendre au château pour » votre propre sûreté. Quoique j'aie donné » les ordres les plus précis afin qu'il n'ar» rivât aucun accident, je craignais que » la populace ne se portât à quelque excès. » J'ai voulu vous montrer par là combien » vos personnes m'étaient chères. Il dé» pend encore de vous ou de retourner » dans vos hôtels, ou de rester au château, » où je tâcherai de vous y donner des loge» mens convenables. »

Si la journée du 19 août est un jour mémorable dans les annales de la Suède, il

sera digne de remarque, qu'une révolution aussi peu préparée se soit faite sans la moindre confusion et sans la plus légère violence. On aurait pu dire que le concours des troupes et du peuple n'annonçait que la célébration d'une fête. On ne voyait de toutes parts que des visages sereins et contens; on n'entendait que des acclamations et des cris réitérés de *vive le roi*. Ils retentissaient partout où S. M. S. se présentait. Les vieillards bénissaient hautement la providence de ce nouveau bienfait; les femmes se précipitaient confusément autour du cheval de ce prince, baisaient ses bottes, et les faisaient baiser aux enfans qu'elles portaient dans leurs bras. C'est avec bien de la peine et du regret que S. M. S. s'est vue dans la nécessité de s'assurer de quelques personnes dont l'esprit remuant et factieux ne pouvait être contenu autrement : mais en se prêtant à ce que l'intérêt de sa sûreté et le bien de son peuple exigeaient, elle a voulu qu'une rigueur nécessaire fût tempérée par la clémence. Ses ordres ont toujours porté l'empreinte de cette douceur d'ame qui lui est naturelle; elle a recommandé qu'on ne fît aucune violence, aucun mauvais traitement à ceux qui étaient les justes objets de sa défiance, et peut-être de son indignation, si sa bonté lui avait permis de se rappeler qu'elle avait des outrages à venger. Tous ceux dont il a été nécessaire de s'assurer, sont logés dans des appartemens commodes, proportionnellement à leur état, et fournis abondamment de tous les besoins de la vie. Il y a dans ce nombre des personnes arrêtées, quelques-unes distinguées dont les intentions ne devraient pas être suspectes; mais qui, par une délicatesse outrée, n'ont pas cru devoir prêter un nouveau serment, après celui qu'elles ont prêté antérieurement.

Ce que l'on ne peut assez admirer, est la présence d'esprit, la fermeté inaltérable, la suite merveilleuse avec lesquels le roi a tout prévu et pourvu à tout. Rien n'a échappé à sa prévoyance, ni grands ni petits objets : nul embarras, nulle confusion, nulle obscurité dans ses ordres; l'enchaînement en était surprenant; tout y était net et précis. Pour faire son tableau au naturel, il convient de dire que Gustave III a déployé, dans son coup d'essai, les grands traits qui ont caractérisé l'ame des deux premiers Gustave, et qui rendent leur mémoire immortelle.

La nuit de ce jour a été parfaitement paisible : le peuple a reposé sans inquiétude et sans défiance; les troupes ont dormi sur leurs armes. Le roi est un de ceux qui n'ont presque pas goûté les douceurs du sommeil: inquiet qu'à la faveur de l'obscurité on ne se permît des abus, qu'on ne commît des excès nuisibles à la sûreté des citoyens, il ne s'est rapporté qu'à lui-même du soin de les prévenir. Il a passé la plus grande partie de la nuit à cheval, et a fait des rondes dans presque tous les quartiers de la ville : des officiers de confiance, répandus en différens endroits, partageaient ce soin avec S. M.

Le 20, les précautions établies la veille pour la sureté publique, ont été continuées, et S. M. a reçu, dans le cours de cette journée, le serment de tous les différens colléges, celui de la grande et de la petite bourgeoisie, de la milice bourgeoise à pied et à cheval. Plusieurs de ceux qui avaient évité ou refusé la veille de le prêter, sont revenus s'acquitter de ce devoir. Les officiers du régiment d'Upland, mandés dans cette capitale, et qui avaient reçu contre-ordre à quelque distance, ont demandé et obtenu la permission de venir faire entre les mains

du roi, leur serment de fidélité. Quelques-uns des chefs du parti qui paraissait le plus opposé à S. M. S. se sont présentés et ont été admis au serment.

Dans l'après-dîner du même jour, on a annoncé pour le lendemain 21, au son des timbales et des trompettes, l'assemblée des états dans la grande salle du château, dite des états, enjoignant à tous ceux qui les composent de s'y rendre sous peine d'être déclarés traîtres à la patrie, et punis suivant la rigueur des lois.

Le 21, les états s'étant assemblés, suivant l'ordre de la veille, S. M. S. s'est rendue dans la salle, revêtue de ses habits royaux, et s'étant placée sur son trône, elle leur a fait un discours très-pathétique. Après leur avoir rappelé les soins et les mouvemens qu'elle s'était donnés pour les réunir, l'excès d'inconduite, de désordres et de malheurs dans lequel leurs divisions les ont précipités, elle leur a déclaré que sa volonté était ferme et inébranlable de ne vouloir régner que sur un peuple libre, qu'elle avait abjuré la souveraineté illimitée et qu'elle l'abjurait encore à la face de Dieu. Ce prince a continué, qu'il avait fait rédiger une forme de gouvernement, dans le véritable esprit et dans les vrais principes de l'ancienne forme de gouvernement de la Suède.

Le secrétaire de la révision en ayant fait la lecture, qui est la même, à peu de différence près, que celle qui a été observée depuis Gustave-Adolphe jusqu'au règne de Charles XI en 1680, le roi, se levant, a demandé aux états s'ils approuvaient la forme du gouvernement qui venait de leur être communiquée. Tous levant la main, comme s'ils prêtaient serment, ont répondu d'une voix ferme et distincte : Oui, oui, oui.

Le roi faisant signe alors au maréchal de la diète et aux autres orateurs de s'avancer, ils ont signé, chacun suivant leur ordre, la nouvelle forme de gouvernement.

Les orateurs retirés à leur place, ce prince a dit : « Afin que les liens de cette union » soient d'autant plus forts, vous les confir» merez par serment. » Les états [illegible] prêté le serment que S. M. S. leur a dicté elle-même.

Cela fait, le roi a terminé la séance par un discours dont la conclusion a été : « Que, » comme il a plu à la providence divine de » renouer les anciens liens entre le roi et » son peuple, il était juste de lui en rendre » des actions de graces. »

Le cantique d'actions de graces fini, S. M. S. a admis tous les membres des états à lui baiser la main.

Aucun sénateur n'a assisté à cette assemblée, S. M. S leur ayant déclaré, lorsqu'elle les fit arrêter, qu'elle ne les reconnaissait plus comme les plénipotentiaires de la nation.

Ainsi a fini, en moins de cinquante-quatre heures, la révolution la plus complète et la plus heureuse dont l'histoire puisse faire mention : elle ne fait encore que la satisfaction des habitans de Stockholm, et elle fera certainement le bonheur de toute la nation.

Tout étant parfaitement tranquille, les troupes ont commencé, vers les cinq heures du soir, à défiler vers leurs quartiers, et l'artillerie a été renvoyée au parc.

La diète continuera encore ses séances pendant quelques jours, pour convenir des contributions et régler les affaires de finance : mais elle ne délibérera pas sur d'autres propositions que celles qui émaneront du trône.

Proclamation pour l'assemblée des états.

Le très-puissant roi Gustave III, par la

grace de Dieu, roi de Suède, des Goths, des Vandales, etc., etc.; duc de Schleswig, Holstein, etc., etc. notre très-gracieux souverain, fait prier et ordonne aux états du royaume convoqués et assemblés en cette ville pour la diète présente, à l'ordre équestre, au clergé, aux députés de la bourgeoisie des villes et aux paysans, de se trouver demain 21 août, à midi, dans la salle des états, pour y apprendre ce que S. M. pense de leur proposer touchant l'importante affaire qui, dans la circonstance présente, exige tous leurs soins.

Sa Majesté attend de tous sujets fidèles envers elle et le royaume, que nul d'eux ne refusera de se trouver au lieu désigné et à l'heure prescrite, déclarant que celui ou ceux qui feront difficulté de se rendre à ses ordres, seront déclarés ses ennemis et ceux du royaume.

Sa Majesté assure tous ses sujets en général, et chacun en particulier, de sa haute bienveillance et de son assistance royale : elle a pris en conséquence les mesures nécessaires pour établir une tranquilité générale parmi ceux qui sont en ville et qui sont présentement assemblés. Elle ordonne à tous et à chacun en particulier de rester tranquille chez soi, de regarder avec assurance, douceur et respect la démarche qu'elle fait pour soulager et retirer l'état du danger imminent dans lequel allait échouer sa vraie liberté et son indépendance, par d'odieuses conspirations; chacun devant savoir que quelconque qui, de quelque manière que ce puisse être, causerait du trouble, exciterait des mutineries, et se montrerait rebelle à son roi légitimement couronne, serait puni exemplairement sur l'instant, sans pardon, selon les circonstances et exigences des cas. C'est ce que chacun doit savoir, et ce á quoi il doit se conformer.

Stockholm, le 20 août 1772.

GUSTAVE.

Joh. V. Heland.

Assurance de S. M. S. à son régiment des gardes, à l'artillerie, et à ses fidèles sujets de sa résidence de Stockholm, donnée le 19 *août* 1772.

Je proteste que ma seule vue est de rendre la paix à ma chère patrie, en renversant et terrassant le pouvoir aristocratique, en réhabilitant l'ancienne liberté des Suédois dans toute sa force, et en faisant revivre les anciennes lois de la Suède, telles qu'elles étaient en 1680. Je me désiste, comme j'ai déjà fait précédemment, du pouvoir absolu, ou pour mieux dire, de la souveraineté; je me fais aujourd'hui, comme ci-devant, le plus grand honneur, et je regarde comme la plus grande gloire pour moi, d'être le premier citoyen d'un peuple libre. Telle est la vérité que Dieu inspire à mon ame, et que je défendrai aux dépens de ma vie.

Donné au château de Stockholm, le 19 *août* 1772.

GUSTAVE.

Déclaration et avertissemens de S. M. S. sur quelques dangereuses atteintes portées aux lois du royaume, à son indépendance et à sa vraie liberté, donnés au château de Stockholm, le 19 *août* 1772.

Nous Gustave, par la grace de Dieu, roi de Suède, ect., etc., à tous nos fidèles sujets en général et en particulier, salut. Ayant été instruit que l'on avait eu dessein d'in-

troduire dans le royaume et de soumettre nos sujets à un pouvoir aristocratique, nous nous sommes trouvés forcé, tant pour conserver la sûreté publique, l'indépendance de la nation, la vraie liberté, que pour sauver notre propre personne du danger do nt elle était menacée, de prendre les mesures nécessaires, et de faire les démarches convenables, lesquelles, avec le secours de la Providence et l'assistance de nos fidèles sujets, ont eu le succès que nous en espérions, de soustraire l'état aux tentatives contraires à la forme de son gouvernement.

C'est ce que nous nous empressons de faire connaître à tous nos fidèles sujets; et en attendant, notre intention et nos ordres sont que vous ne vous laissiez point guider par des bruits sans fondemens et mal intionnés; qu'au contraire vous ayez à recevoir avec soumission les arrangemens que nous avons pris pour notre sûreté, celle du royaume, et pour votre propre conservation; que vous n'obéissiez, nos fidèles sujets, qu'aux ordres que nous vous dépêchons, ou à nos chers frères les princes Charles et Frédéric; sans quoi, tous ceux qui, d'après la connaissance de nos ordres, ne voudraient pas s'y soumettre, et seraient punis en conséquence, ne pourront en accuser qu'eux-mêmes, car ils seront regardés comme oubliant leurs obligations et leurs engagemens pris avec un roi légitimement couronné. Une sévère punition ne saurait les éviter.

Nous assurons tous nos sujets de notre bienveillance royale.

GUSTAVE.

J. Wallexcreutz.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. FROMENT, MEMBRE DE LA DEUXIÈME CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Au château de Chassaignes, près Les Vans. (Ardèche.)

Chassaignes, 27 mai 1836.

A peine installé dans l'Ardèche, je me hâte de vous écrire.

J'habite un département où il n'est pas rare de trouver des traces et des restes d'antiquités. A Aps, capitale des Helviens, aujourd'hui Ardechois, existent des vestiges du passage de César. On y découvre des fûts de colonnes, de statues, des vases, des casques, des armures, des monnaies et des médailles. Un laboureur a heurté, dit-on, il n'y a pas long-temps, avec sa charrue des urnes pleines de monnaies romaines. Le fait toutefois a besoin d'être constaté; c'est vers le même lieu, ajoute-t-on, qu'on a trouvé une statue fort bien conservée, en or, je crois; du moins en métal; laquelle a été achetée par un propriétaire du pays qui l'a envoyée à Paris. C'est encore un fait dont

les paysans vous parlent, mais dont je ne suis pas sûr. Ils vous raconteront des merveilles du passage et du séjour de César en leur ville, qui n'est plus aujourd'hui qu'un bourg. Toutes ces traditions prouvent que le lieu mérite d'être exploré, qu'il y a des fouilles à faire, et que les pièces de conviction, utiles à l'histoire des Romains ou des peuples de la Gaule, ne manqueront pas.

A peu de distance du bourg St-Andéol, dans les bois, on voit un autel érigé à Mithra. On distingue sur une des pierres le soleil auquel les druides immolaient des victimes humaines.

Ici, non loin du canton des Vans, dans le territoire de la commune d'OEssions-la-Lour, on aperçoit sur le penchant méridional d'un coteau escarpé les restes d'une ville fortifiée (oppidum); ils s'étendent depuis le sommet, jusque vers le milieu; et les ruines d'un château les dominent. La tradition raconte que cette ville fut prise par un stratagème des Sarrasins, qui avaient vainement essayé de s'en rendre maîtres de force. Ils publièrent à son de trompe qu'un magnifique spectacle allait avoir lieu dans la plaine; et les habitans d'y accourir en foule; mais, tandis que leur attention est absorbée par un superbe bélier, orné de rubans et de fleurs, et dont les cornes sont surmontées de flambeaux allumés, les infidèles se précipitent tumultueusement dans la ville, la pillent, la saccagent et la livrent aux flammes. La tradition la plus commune assigne cinq cents années à cet événement; suivant d'autres personnes il daterait de six cent; d'après quelques autres de sept à huit cent, et même jusqu'à mille et au-delà. En remontant ainsi on arriverait à la dernière invasion des Sarrasins dans la Gaule par l'Espagne; et ce serait à cette époque que remonterait la destruction d'une ville qui ne s'est plus relevée de ses ruines. On trouve dans les environs de petites pièces de monnaie à l'effigie de rois de France et même de quelques empereurs romains. Dans mes loisirs, je m'occupe à déchiffrer les archives de la commune, cherchant à en exhumer, s'il est possible, la date de sa fondation, ou du moins celle de son désastre. Mes investigations jusqu'à présent n'ont pas été tout-à-fait inutiles. On m'a signalé un propriétaire du voisinage qui possède, dit-on, une pièce importante; ce serait une délibération du conseil en assemblée de la ville remontant au commencement du 14e siècle. Je me propose d'aller la consulter incessamment.

Agréez, etc.

LETTRE

DE M. L'ABBÉ MONTEVVIS, CURÉ, CHANOINE HONORAIRE, MEMBRE DE LA PREMIÈRE CLASSE DE L'INST. HISTORIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

Guines (Pas-de-Calais), le 23 mai 1836.

Appelé à Arras par monseigneur l'évêque, pour y prêcher une partie du carême, je n'ai pris qu'hier communication de votre lettre du 25 mars par laquelle vous m'annoncez que j'ai été admis à faire partie de l'*Institut historique*. Je pense qu'à cette



époque de palingénésie, où de toutes parts les esprits sont en travail pour refaire l'histoire d'une manière plus rationelle, plus appréciative des mœurs, des coutumes, de la physionomie des diverses populations et de leur influence respective sur la civilisation, tout fidèle Israélite, si obscur qu'il soit, doit apporter sa pierre pour la reconstruction du temple, et voilà pourquoi je vous prie de remercier l'Institut historique de l'honneur qu'il a bien voulu me faire. Placé au centre d'un pays célèbre au moyen âge, témoin de bien des vicissitudes et successivement tiraillé par la France et l'Angleterre, pour acquitter ce que je regarde comme une dette d'honneur, je fouillerai les archives de nos environs, j'interrogerai les ruines qui paraissent encore cà et là sur notre sol et si, comme je le crains, mes faibles talens ne me permettent de produire rien d'entier et par soi-même de quelque valeur littéraire, laborieux manœuvre, je rassemblerai, du moins, d'utiles matériaux que je m'empresserai de vous faire passer et qui, mis en œuvre par un ouvrier plus habile, pourront faire leur effet dans l'ensemble de l'édifice. Agréez, etc.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (Histoire générale et Histoire de France) s'est réunie le mercredi 1er juin, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne), vice-président. 26 membres assistaient à la séance.

M Odolant-Desnos fait connaître que les tableaux qu'il s'était engagé à dresser pour le *Manuel de diplomatique* sont prêts depuis long-temps, mais la publication en est arrêtée par le retard de M. Aug. Savagner à livrer le texte.

M. le secrétaire perpétuel annonce qu'il a écrit à M. Savagner. Il communique sa réponse d'après laquelle il ne paraîtrait pas que le texte pût être livré de long-temps.

Une discussion s'engage. MM. Dufey (de l'Yonne), E. de Monglave, Sautayra, le marquis de Sainte-Croix, Eug. Labat, Leroy de Bacre, Deville, Paquis et St-Edme y prennent part. Sur la proposition de M. Paquis, une commission est nommée pour examiner l'état de ce travail. Sont appelés à en faire partie MM. Eug Labat, Paquis, Sautayra, Monglave et St-Edme.

Hommages du 1er vol. de l'*Histoire du Christianisme*, par M. Potter; (rapporteur M. Chopin); de l'*Histoire de la Gaule*, de M. Serpette de Marincourt, 3 vol. in-8°; *Des Cours du Nord dévoilées*, ou *le Secret de Tœplitz*, brochure in-8°; d'un *Essai de description generale de la Vendée*, par MM. Cavoleau et Rivière, introduction in-4°; des numéros de mars et avril des *Revues du nord*, *du midi*, *anglo française* et *belge;* de la 6e livraison du tome IV des *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, par MM. Leroy et Dinaux; du numéro d'avril du *Bulletin de la Société de géographie;* d'un *Essai de Paléographie*, de M. Chassant. — Des remerciemens sont votés aux donateurs.

M. Czajkowski lit un travail relatif à la *Suprématie de la Pologne sur la Moscovie et aux causes de sa chute.*

Cette lecture donne lieu à des observations de MM. Chopin, Picart, Czynski et Venedey. M. Czajkowski réplique ; il déclare ensuite n'avoir pas eu l'intention de préparer un travail pour le journal de l'Institut historique, ce qui met fin à la discussion.

⁂ Le 8 juin, séance de la 2e classe (Histoire des langues et des littératures) présidence de M. Mary-Lafon. 29 membres assistent à la séance.

M. Jules Fontaine envoie le prospectus d'un *Manuel de l'amateur d'autographes*, qu'il se propose de publier. L'ouvrage sera divisé en 9 parties et formera un volume in 8°.

M. Froment, au château de Chassaignes (Ardèche), soumet une série d'observations sur la rédaction du journal (Renvoi au comité du journal).

Lectures par M. Ernest Falconnet d'un *Rapport sur les travaux littéraires des Académies en général* et sur le *Bulletin de l'Académie ébroïcienne*, en particulier; par M. Eug. de Monglave, d'un rapport sur la *Revue brésilienne* (en langue portugaise), dont le premier numéro vient de voir le jour à Paris; et par M. Bonvalot, d'une réponse à Menenius Agrippa sur sa fable des *Membres et de l'Estomac.*

La séance est terminée par la lecture d'une pièce de vers fort remarquable de la composition de M. Théodore Lebreton, ouvrier imprimeur en indiennes, de Rouen, dont la *Société d'émulation* de cette ville s'est chargée d'encourager et de faire connaître les productions. M. Mary-Lafon, président de la classe, au zèle et à l'obligeance duquel elle est redevable de cette communication intéressante, est chargé d'exprimer à l'auteur les félicitations unanimes des membres qui ont entendu cette lecture. La pièce de vers est renvoyée au comité du journal.

⁂ La 3e classe (Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques) s'est réunie le mercredi 15 juin, sous la présidence de M. l'abbé Labouderie, un des vice-présidens.

M. le docteur Priou, de Nantes, envoie des détails sur des *ibis noirs*, tués dans le département de la Loire-Inférieure, et sur leurs rapports avec les ibis représentés sur les monumens égyptiens.

M. le docteur Schmerling, de Liége, offre à la classe la 4e livraison de son travail sur les ossemens fossiles de ce pays.

M. Pernet adresse un compte très succinct d'une brochure de M. Ernest Falconnet sur la moralisation des classes industrielles.

Parmi les livres offerts, on remarque l'*Album pittoresque et historique des Pyrénées*, par M. Fourcade, déposé en double (M. Josat rapporteur); *les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux*; un *Traité de la prédication moderne*, par M. l'abbé Guillon, évêque de Maroc ; et les derniers numéros de la *France départementale*, du *Mémorial encyclopédique*, de la *Bibliothèque militaire*, de la *Revue étrangère et française de législation*, du *Bulletin médical belge*, etc.

M. Bernard-Jullien lit un rapport sur l'*Histoire de la philosophie ancienne et moderne* de M. l'abbé Guillon. L'auteur refusant de livrer son rapport au comité du journal, M. St-Edme demande qu'on discute la question de savoir si un membre peut refuser à l'impression un travail lu

dans une séance de l'Institut historique. La classe, après avoir entendu MM. St-Edme, Monglave, Ernest Falconnet, Bernard Jullien, Deville, Sandras, Teallier et Jubinal, décide en principe que tout travail lu dans les classes ou en assemblée générale appartient de droit à la société. Pour le cas présent, elle consent à renvoyer le rapport à l'auteur pour le retoucher comme il l'entendra.

Le même membre lit quelques réflexions sur cette idée de M. Ernest Falconnet que *la moralité dans les départemens décroît en raison des crimes qui y sont commis*. Cette lecture est suivie d'une discussion à laquelle prennent part MM. Ach. Jubinal, Bernard Jullien, Monglave, Falconnet, l'abbé Sionnet, le docteur Sandras, etc.

Lecture de M. Favrot : *Aperçu de M. Corbin, de Tarbes, sur quelques points de minéralogie des Hautes-Pyrénées.* (Renvoi du rapport et du mémoire au comité du journal.)

⁂ Le mercredi 22 juin, séance de la 4e classe (Histoire des beaux-arts) présidence de M. Debret, vice-président.

Lecture d'une lettre de M. Trébuchet, motivée par une leçon de M. Gerusez, à la Faculté des lettres, analysée par le *Temps*, de laquelle il résulterait que les restes mortels d'Héloïse et d'Abeilard ne seraient pas dans leur tombeau au cimetière du Père Lachaise. M. Trébuchet oppose à l'allégation du professeur, les procès-verbaux d'exhumation du Musée des Petits-Augustins et d'inhumation au cimetière (Voir la livraison présente).

Cette lettre excite le plus vif intérêt. La parole est donnée à M. le chevalier Alexandre Lenoir, créateur du musée des Petits-Augustins, président de la 4e classe, qui loue l'intention et le travail de M. Trébuchet et promet de le compléter par l'historique, avec pièces à l'appui, de tout ce qui a précédé l'arrivée des deux corps à Paris.

M. le secrétaire perpétuel propose, pour épargner le temps, que la classe vote simultanément sur le renvoi au comité du journal de la lettre de M. Trébuchet et du travail promis par M. le chevalier Alexandre Lenoir. On passe au scrutin et le double renvoi est voté à l'unanimité.

M. Deville demande qu'aussitôt l'insertion des deux pièces dans notre bulletin, il en soit donné connaissance au journal *le Temps*, avec prière de leur ouvrir ses colonnes. — Adopté.

Il est donné lecture d'une note de M. le marquis de Ste-Croix sur une brochure de M. Dufour de Moulins, intitulée : *Mémoire en faveur des anciennes doctrines sur l'enseignement de l'art du dessin à l'école de Moulins*.

M. Monglave émet le vœu qu'une lettre soit adressée par la classe à M. Dufour, dans laquelle elle lui témoignera toute la part qu'elle prend aux attaques aux quelles il est en butte, après avoir doté sa patrie d'un établissement utile, attaques qui émanent de ceux-là mêmes qui recueillent les fruits de sa généreuse idée. M. Monglave rappelle à ses collègues que M. Dufour est encore le créateur de l'*Ancien Bourbonnais*, de cet admirable monument archéologique dont notre collègue, M. Achille Allier, a poursuivi l'intéressante publication jusqu'à sa mort récente.

M. Chatelain appuie la proposition et demande de plus qu'il reste dans notre journal trace de l'intérêt que la classe témoigne à notre respectable collègue M. Dufour.

M. Monglave propose que cette partie du procès-verbal des séances soit textuellement insérée dans le journal.

L'une et l'autre proposition sont adoptées à l'unanimité.

Hommages à la classe du prospectus d'un poème sur *La Peinture*, en quatre chants avec des notes historiques et critiques, actuellement sous presse, par M. Fournier des Ormes, de Chartres; de la première livraison de la 2e série du *Panorama de Londres*, par M. F. Chatelain; et de la 16e livraison du *Vitruve*, publié par MM. Tardieu et Coussin, architectes.

L'ordre du jour appelle une lecture de M. Hagberg, sous-professeur à l'université d'Upsal, sur *l'État des beaux arts et de la littérature en Suède*. Ce rapport, écouté avec beaucoup d'intérêt, est accueilli par acclamation.

⁂ La 22e séance générale de l'Institut historique a eu lieu le 24 juin, sous la présidence de M. Buchez, vice-président de l'Institut historique; soixante-dix-huit membres sont présentés. Attendu l'étendue et l'importance des matières à l'ordre du jour, la lecture de la correspondance est remise à une prochaine séance.

Trente trois volumes ou brochures sont offerts à la société, des remerciemens sont votés aux donateurs.

Cinq candidats présentés par les classes sont admis.

L'ordre du jour appelle le rapport sur l'examen, fait par le conseil, du budget de l'Institut historique depuis le 1er janvier 1835, jusqu'au 31 mars 1836. De ce rapport, présenté d'une manière méthodique et claire par M. le docteur Sandras, secrétaire de la 3e classe, il résulte que la recette s'est élevée à 19,339 f. 75 c, et la dépense à 22,656 f. 27 c. Le bilan parfaitement établi, donne pour chiffre de la dette de l'Institut historique, 8,169 f. 09 c.; mais l'Institut compte à peine trois ans d'existence. L'an dernier, sa dette était de : 12,538 f. 72 c., par conséquent l'Institut a payé dans 15 mois pour 4,378 f. 63 c. de dettes. Le rapporteur, au nom du conseil, présente le budget approximatif de l'année 1386—1837, lequel s'élève à 27,177 f. 14 c., les dettes y comprises. La société compte, en ce moment, 1,100 membres payant une cotisation de 20 f. Pour faire face à ses frais et solder son arriéré, un surcroît de 218 membres à 25 f. (diplôme compris) suffirait. Or, ce surcroît est-il impossible? La société, année commune, accueille le double de candidatures. *Le conseil*, par l'organe de son rapporteur, *annonce qu'il a voté la suppression des ports de lettres, attendu que, depuis la fondation de l'Institut historique, chaque membre est bien et dûment prévenu par toutes les communications, que la société ne reçoit rien qui ne soit affranchi.* Cette dépense ne s'est pas élevée l'année dernière à moins de 2,400 f., dont justification et vérification ont été faites par M. le secrétaire perpétuel et MM. les commissaires délégués.

Le conseil, dit M. Sandras, déclare apurés les comptes de 1835—1836, reconnaissant que les recettes et dépenses qui en sont l'objet ont été bien faites, et que des éloges sont dus à la conduite, au zèle et à la probité de M. le secrétaire perpétuel. En conséquence, le conseil a ordonné qu'on inscrirait en tête du registre de recettes et dépenses de l'année qui commence le 1er avril 1836, copie textuelle du rapport des commissaires délégués, afin d'établir légalement les droits des créanciers et celui de la loi de dépense de l'Institut historique.

Enfin M. le rapporteur annonce que, sur la proposition de M. le secrétaire perpétuel, le conseil a délégué, pour un an, trois de ses membres chargés de surveiller, conjointe-

ment avec M. le secrétaire perpétuel, l'administration des fonds de la société et de prendre avec lui, sauf l'approbation du conseil, les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour éteindre la dette de l'Institut historique.

Le rapport, constamment écouté dans un silence religieux, a été accueilli avec une satisfaction marquée par tout l'auditoire.

La parole est à M. le secrétaire perpétuel pour le rapport sur les questions arrêtées dans le conseil et dans les classes pour le congrès historique qui doit s'ouvrir le 15 septembre prochain.

Prennent part à la discussion : MM. l'abbé Labouderie, Aug. Boulland, Panet-Tremolière, Buchez, Gaussuron-Despréaux, le docteur Sandras, le marquis de Preignes, de Longpérier, le comte de Lasteyrie, F. de Baillehache, Paquis, P. C. Roux, Dufey (de l'Yonne), Ach. Jubinal, E. de Monglave, Venedey, l'abbé Sionnet, Sautayra, Germain Sarrut et Ferdinand Thomas.

Les questions des quatre classes sont adoptées dans leurs détails et leur ensemble.

Le réglement du congrès, formé par le conseil, est également adopté.

CHRONIQUE.

M. Finlayson, durant sa résidence à Bankok, nouvelle capitale de Siam, fut admis à visiter, avec les autres membres de l'ambassade du Bengale, les états des éléphans du roi, sur lesquels il a donné de curieux détails dans la relation de son voyage.

Le plus grand trésor de la cour de Siam consiste dans ses éléphans. Les blancs ne sont plus assez rares pour être, comme autrefois, adorés comme un phénomène divin, et pour devenir un sujet de querelles entre des empires rivaux. Au lieu d'un vieil éléphant que trouvèrent les missionnaires français, et qui avait cent domestiques, le roi de Siam aujourd'hui n'en possède pas moins de cinq; ce qui pourtant est considéré comme une circonstance extraordinaire et très heureuse. Un éléphant blanc est encore regardé comme au dessus de tout prix, et l'on ne peut rendre un service plus éminent au roi que de lui en amener un. C'est ainsi que dans le royaume de Birman les éléphans sont la propriété sacrée du souverain.

M. Finlayson vit dans le palais du roi un sixième éléphant, plus petit, mais plus joli et peut-être plus curieux que les cinq autres. Cet animal était tout parsemé de taches noires de la grosseur d'un pois sur un fond blanc.

Les Siamois ont le plus profond respect pour les éléphans blancs. Bienheureux le mortel qui en découvre un ! Cet important événement fait époque dans les annales de l'empire; celui qui l'a découvert reçoit pour récompense une couronne d'argent et une étendue de terre égale à celle que parcourt le cri de l'éléphant. Ce n'est pas tout : il est exempt, ainsi que sa famille, jusqu'à la troisième génération, de toute espèce de charges personnelles et de taxes foncières.

A ces renseignemens, le *Monthly-Review* joint les suivans sur les éléphans blancs du Pégou, qui, lors de la conquête de ce royaume, sont devenus la propriété des monarques birmans d'Ava.

Dans le temps où le roi de Perse, au faîte de son pouvoir, était l'unique possesseur des éléphans blancs, on dit que l'on présentait leur nourriture à ces animaux sacrés dans des vases de vermeil; que, lorsqu'ils se promenaient ou allaient s'abreuver, ils étaient précédés par des musiciens qui jouaient de divers instrumens, et lorsqu'ils revenaient de la rivière, un officier du roi leur lavait les pieds dans un bassin d'or. Hamilton, dans sa *Description de l'Hindostan*, énumère tous les objets qui composaient le *ménage* de l'éléphant blanc de l'empereur de Birman. L'animal sacré avait son cabinet composé d'un *woongée*, d'un *wondack*, d'un *sérogée*, d'un *nakhaan*, et de plusieurs officiers subalternes. Tous les ambassadeurs étrangers s'empressaient de lui faire des présens en étoffes de soie, de mousseline. Sa demeure, dit-il, attenant au palais du roi, est une longue galerie ouverte, supportée par de nombreux piliers de bois; à l'extrémité de cette galerie était un grand rideau de velours noir, brodé en or, qui dérobait l'animal aux regards du peuple, qui déposait dévotement ses offrandes devant ce rideau. Sa vaste demeure, dorée extérieurement et intérieurement, reposait sur 64 piliers, dont 32 étaient dorés. Ses pieds de devant étaient attachés par des chaînes d'argent, et ceux de derrière par des métaux moins précieux. Son lit était une espèce de matelas couvert en drap bleu sur lequel était étendu un tapis d'une étoffe plus douce, et couverte de soie cramoisie. Ses harnais étaient de la plus grande magnificence; l'or, les diamans, les rubis et autres pierres précieuses y étaient prodigués. Sa boîte à bétel, son crachoir, ses bagues aux pieds, et le vase où était sa nourriture étaient d'or garni de pierres précieuses. Le nombre de ses officiers s'élevait à mille.

Revenons au récit de M. Finlayson. Les seuls autres animaux qui lui furent montrés après les éléphans se rencontrent à coup sûr fort rarement et sont de la plus haute curiosité. C'étaient deux singes blancs, parfaits albinos en tout point; ils avaient à peu près la taille d'un petit caniche, et étaient munis d'une queue aussi longue que leur corps. Ces singes sont revêtus d'une épaisse fourrure, aussi blanche que la neige ou que celle du lapin le plus blanc. Leurs lèvres, leurs paupières, leurs pates sont remarquables par cette couleur inanimée de la peau qui distingue l'albinos humain, tandis que l'aspect général de l'iris de l'œil, et même de la physionomie, joint à l'incapacité de supporter la lumière, à l'air stupide qu'ils présentaient, et à la grimace qu'ils faisaient sans cesse, présentait tant de points de ressemblance entre eux et cette malheureuse variété de notre espèce, qu'ils étaient horribles à voir.

Ces singes n'avaient guère de la vivacité ni du caractère méchant qui rendent leur race si célèbre. Toutes leurs attitudes semblaient n'avoir pour but que de diminuer l'effet douloureux que la lumière produisait sur leurs organes; aussi cherchaient-ils sans cesse à se placer à contre-jour. Les éléphans, au contraire, supportaient très-bien la lumière; mais ceci n'est point une règle pour l'espèce. Les sourcils des singes paraissaient tirés et froncés; la prunelle de leurs yeux était d'un rose léger, l'iris d'un brun très-pâle.

Il ne paraît pas que les Siamois leur portassent aucun degré de vénération; mais on

les avait placés dans ce lieu par des motifs de superstition, dans le but, dit-on à M. Finlayson, qu'ils empêchassent les mauvais esprits de tuer les éléphans blancs.

— Il y avait dans la vaste salle militaire, dite de Saint-Louis, de ce merveilleux palais du XVe siècle, qu'on nomme le Grand-Hôtel-Dieu de Beaune (bâti en 1445, par Nicolas Rollin, chancelier des États souverains de Bourgogne), un immense tableau que personne n'examinait. Cette peinture, placée à contre-jour et à une grande hauteur, vient d'être enlevée de la place qu'elle occupait, et on a reconnu en elle un magnifique tableau sur bois, à volets, du commencement du XVIe siècle. On a déjà offert 50,000 fr., de cette peinture; elle en vaut probablement 100,000; mais l'opulent Hôtel-Dieu de Beaune n'est pas disposé à aliéner ce trésor. Il a été écrit aussitôt à Paris, pour faire venir un dessinateur. Ce tableau, une fois reproduit par lithographie, deviendra populaire, et sera envoyé, en estampe, à tous les savans, artistes, et à toutes les sociétés savantes, accompagné d'une notice. L'Hôtel-Dieu de Beaune est une mine inépuisable pour l'art; il n'attend qu'un historien digne de lui.

— M. Édouard D'ESPIARD, fouillant, à plus de 3 mètres au dessous du sol, dans l'enceinte des cités d'Autun (lieu nommé Lafrette), sur les ruines d'une habitation dont les appartemens étaient revêtus, à la hauteur d'un pied, de tablettes de marbre ou de belles fresques, a trouvé les objets suivans : 1° une large épée romaine à deux tranchans *(pugio)*, d'un pied de long, et dont la poignée en fer ne forme qu'un avec la lame. Cette arme est semblable à celles qu'on voit souvent à la main ou pendues au côté des soldats romains sur les bas-reliefs des arcs de triomphe et des obélisques de Rome, et même sur les fragmens de poterie rouge antique trouvés fréquemment à Autun. 2° Un grand javelot *(pilum)*, arme de jet, dont le fer, parfaitement conservé, est mince et léger. 3° Deux javelines (*telum* ou peut-être le *gæsum* des Gaulois), arme légère, dont on pouvait lancer plusieurs à la fois. 4° Deux courtes haches *(dolabra)*, de celles servant à dépouiller les victimes; l'une est à douille, l'autre était emmanchée d'ivoire ou d'or. 5° Une hachette à marteau, arme ou ustensile qui s'adaptait dans la fente pratiquée au bout du manche, où elle était retenue par deux viroles. 6° Une grosse clé plate en fer, ayant dû agir comme levier sur le mécanisme de la serrure, et pas en tournant, comme nos clés actuelles. 7° Deux petits bronzes de Mercure coiffé du pégase, tenant une bourse, portant le caducée et avec le coq à ses pieds. 8° Une romaine à verge et à crochets en bronze, garnie de 2 poids en plomb, l'un pesant 2 hectogrammes, et l'autre, fort oxidé, 62 grammes 1/2. Cet ustensile, destiné sans doute à peser des objets de peu de volume, est gradué des deux côtés de la verge de 8 grandes divisions partagées par un point, et de l'autre partie 32 petites divisions, ce qui répond à notre livre composée de 16 onces; et cependant l'ancienne livre romaine n'en avait que 12. 9° Une statue d'un pied de haut, en pierre blanche, à laquelle il manque la tête et partie des bras. Elle représente une femme assise, ayant de grosses mamelles, tenant la corne d'abondance d'une main, et sans doute de l'autre une patère; c'était peut-être Cybèle, ou une des déesses qu'on nommait *Matres Matrones*. — D'un autre côté, M. A. DE BURGAT a trouvé, près du temple de Janus : 1° Un poignard courbe tout en bronze, peut-être le *secespitus*, couteau servant aux sacrifi-

cateurs pour dépecerl es victimes; a poignée était probablement enrichie de pierreries et d'émail; elle est d'une conservation parfaite; mais la lame est recouverte de rouille, ce qui fait présumer qu'elle était renfermée dans une gaîne de fer que l'oxide détruit. 2° Une clochette en bronze *(tinınnabulum)*, très bien conservée, il n'y manque que le battant. Cette campane a pu être employée à l'usage d'un appartement, ou à être suspendue au cou des taureaux destinés aux sacrifices dans le temple voisın. La plupart de ces objets sont figurés et décrits avec plus de détails dans le recueil habilement dirigé par M. J. Pautet, qui nous les commnnique.

(Revue de la Côte-d'Or.)

— L'auteur de la *Marseillaise*, né à Lons-le-Saulnier, le 10 mai 1760, est mort à l'âge de 76 ans, le 27 juin 1836, à Choisy-le-Roi, près Paris, où il avait fixé sa résidence. Officier du génie avant la révolution de 89, Rouget combattit pour elle, il se trouva aux batailles de Jemmapes et de Nerwinde. Aide-de-camp du général Hoche, il fut blessé à l'affaire de Quiberon. Il était en garnison à Strasbourg, lorsque un soir, pour complaire au maire Dieltrich, qui devait le lendemain accompagner une colonne de volontaires, il prit la plume pour écrire quelques vers sur un air qui ne fût pas monarchique : son improvisation devint *la Marseillaise*. Cet hymne de la révolution ne fut pas sous Napoléon un titre à la faveur pour Rouget, et sous la restauration il ut presque persécuté. Il reçut une pension après la révolution de 1830.

— On assure que M. le baron Taylor, qu'une absence mystérieuse tenait éloigné de Paris sans que ses amis pussent en pénétrer les causes, nous revient bientôt de Madrid, avec une magnifique collection de tableaux de l'école espagnole ravis aux spoliateurs nécessiteux des monastères. S'il faut en croire les bruits, les achats contractés secrètement au nom du gouvernement français ne s'élèvent pas à moins de 800,000 fr.; et notre musée dont la galerie espagnole se trouvait la plus faible, deviendrait par cette acquisition inattendue aussi complet que possible. Quant au secret du voyage, il a servi à favoriser M. Taylor dans des emplettes que l'Angleterre, la Bavière et la Russie se seraient empressées de troubler à prix d'or si la mission eût été officiellement annoncée.

— On vient de découvrir à Sem des cahiers gothiques en parchemin, où se trouvent développées des thèses sur le libre arbitre, sur la grace et sur toutes les belles questions pour lesquelles on se faisait brûler au douzième siècle. On croit que ces cahiers ont appartenu à Abeilard ou à Guillaume de Champeaux; ils portent des traces évidentes de vétusté, et ils ont été trouvés, ou plutôt on en a trouvé les débris dans une maison qui, suivant la tradition du pays, avait reçu Abeilard persécuté, et avait servi d'asile aux nombreux écoliers qui sympathisaient avec ses infortunes et couraient après ses leçons.

— L'académie romaine d'archéologie vient de publier le programme suivant : « Déclarer plus amplement qu'on n'a fait jusqu'à présent l'état véritable des colonies romaines; quel était le but politique et économique de Rome en instituant ces colonies; quelle était la différence entre les colonies militaires et civiles, et enquoi elles se distinguaient des colonies grecques; et enfin dans quelle condition restaient les anciens habitans et quels étaient les droits et les devoirs des nouveaux. »

Les mémoires devront être écrits en latin

ou en français, et être adressés à M. le secrétaire de l'académie dans le courant de novembre 1837. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de quarante sequins.

— En creusant les retranchemens du camp de la Tafna, on a trouvé une médaille de Tibère. Lors de la première reconnaissance faite dans l'île de Rachgoun, on avait trouvé une belle médaille grecque en or. Au reste, les ruines et les pièces de monnaie ne sont pas rares dans cette partie de la province d'Oran.

— Tout récemment une femme des environs de Rouen a trouvé un vase du moyen âge, en cuivre rouge, de forme circulaire, d'un peu plus de deux pouces de diamètre sur dix-huit lignes d'élévation. Ce vase est évidemment de la nature de ceux dans lesquels on portait autrefois le viatique aux malades dont la demeure était éloignée de l'église. La paroi extérieure du vase est décorée d'un fort bel ornement courant, dont les rinceaux s'arrondissent en volutes. Au centre de chacune d'elles se trouve un beau fleuron en forme de lotus, dont les détails sont indiqués par de profondes guillochures. Le fond de l'ornement est en émail, de couleur bleu-céleste, et l'ornement en or moulu, d'une telle épaisseur, que, malgré l'oxidation du cuivre sur lequel il est appliqué, cet or a conservé le plus brillant éclat. L'intérieur de la boîte était également doré, mais en plein. Malgré l'état de mutilation dans lequel se trouve cette espèce de ciboire, il n'en est pas moins un témoignage fort curieux de l'habileté de nos pères dans l'émaillerie et les moyens d'employer l'or à l'enrichissement de ce bel art.

— On vient de découvrir près de Cervetiri, État de l'Église, un tombeau qui remonte à la plus haute antiquité. Il renfermait le corps d'un prêtre de Cybèle. On y a trouvé plusieurs objets précieux en or, des bracelets, des anneaux, des colliers, des coupes merveilleusement ciselées, des patères, un autel à brûler des parfums et divers instru mens pour couper et faire l'inspection des entrailles; trente-six idoles en terre cuite, et quelques fouets dont il ne reste plus que les manches en bronze. Le corps avait été placé sur une large barre de fer, et recouvert d'une étoffe tissue d'or, dont il a été retrouvé des fragmens considérables.

— Nous croyons devoir signaler à nos lecteurs quelques-uns des travaux historiques qui se font en ce moment en France. M. Guérard, professeur de diplomatique à l'École des chartes, va publier une chronique inédite du moyen âge. M. Weiss, bibliothécaire à Besançon, et la commission qu'il préside dirigent le dépouillement des 85 vol. in-folio des *papiers du cardinal Perrenot de Granville*, principal ministre de Charles-Quint et de Philippe II; ce travail est déjà fort avancé. Cette même commission va publier le manuscrit d'une *Histoire en 16 livres des guerres de la Franche-Comté,* de 1632 à 1642, par Girardot de Beauchemin, conseiller au parlement de Dôle. M. le docteur Leglay a signalé dans le catalogue des manuscrits de Cambrai, *deux chapitres de la chronique de Molinet,* qui manquent dans l'édition imprimée; il a fait connaître les *Mémoires de Robert d'Esclaibes*, gentilhomme du Hainaut, ligueur sous Henri III et Henri IV, et ceux du *baron de Vaverden,* contenant une foule de notions curieuses et inédites sur les affaires publiques du XVIIe siècle. M. Cousin s'est chargé de publier le manuscrit retrouvé tout récemment dans la bibliothèque d'Avranches, du fameux ouvrage d'Abeilard, intitulé *Oui et Non* (*S*

et Non), qui fut condamné au concile de Sens en 1140. M. Francisque Michel, envoyé en Angleterre, a transcrit sur le manuscrit original de la tour de Londres, *la Chronique rimée des ducs de Normandie*, par Benoît de Sainte-More; l'*Histoire des rois anglo-saxons*, de Geoffroy Gaimar; le poëme désigné par le père de La Rue sous le titre de *Voyage de Charlemagne à Constantinople*, et plusieurs autres ouvrages dont les originaux manquent à la France. M. Ravenel va publier les *Carnets du cardinal Mazarin*, sa correspondance avec Colbert et plusieurs autres pièces relatives aux troubles de la Fronde. M. Bellaguet, sous la direction de M. de Barante, notre collègue, a préparé la publication du texte et de la traduction de la *Chronique du religieux de Saint-Denis* et celle d'*Amelgard*, utiles toutes deux à l'intelligence des règnes de Charles VI, Charles VII, Louis XI. M. Fauriel publie avec la traduction une vaste *Chronique en vers de la guerre des Albigeois* écrite en langue provençale, par un auteur témoin de ce grand événement du XIIIe siècle. M. Augustin Thierry, notre collègue, dirige la *publication des chartes* concédées aux villes et aux communes par les rois et les seigneurs du XIIe au XVe siècle, avec les chartes et constitutions primitives des différentes corporations, maîtrises et sociétés particulières établies en France. M. Champollion-Figeac, avec douze personnes sous ses ordres, poursuit le dépouillement des grandes collections de nos manuscrits; en outre, il s'est chargé de publier les lettres des *rois, reines, princes et princesses de France aux rois, reines, princes et princesses d'Angleterre*, depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe; l'impression est déjà commencée. M. Adhelm-Bernier a fait paraître en 1835, avec la traduction française en regard du texte latin, le *Journal des états-généraux tenus à Tours en* 1484, par Jehan Masselin, official de l'archevêque de Rouen et député à ces états. M. Mignet vient de publier les deux premiers volumes des *Négociations relatives à la succession d'Espagne* sous Louis XIV; et M. le général Pelet, notre collègue, le premier volume des documens relatifs à l'histoire de *la guerre de la succession d'Espagne de* 1701 à 1713. Enfin, pour des temps plus modernes, on annonce que M. de Châteaubriand, notre collègue, s'est décidé à publier de son vivant ses *Mémoires*, grand et important monument qu'il a travaillé avec tant de soin et qui doit comprendre nos annales de 1789 jusqu'à nos jours. Quelle histoire! quel historien!

— On sait l'usage qui existait vers le XIVe siècle environ, entre des princes alliés, de frapper monnaie à frais et profits communs. Les fouilles nombreuses qui ont été effectuées sur tous les points de la France ont fait découvrir une grande quantité de monnaies résultant de semblables conventions. C'est sur ce sujet intéressant que M. Fr. de Saulcy vient de publier une Notice dans la *Revue de la numismatique française*. Les monnaies dont il s'agit dans son Mémoire sont relatives au traité monétaire passé entre Jean l'Aveugle, roi de Bohême, et Henri IV, comte de Bar.

— Voici la description de six monnaies complétement inédites, et dont l'attribution ne saurait être douteuse.

IHNES HERIC VX. Entre deux grénetis, en légende extérieure.

BNDICTV : SIT : NOME : DNI : NRI : DEI : IHVXPI. Grénetis extérieur; dans le champ une croix.

R) TVRONVS LUCEB (*Lucemburgensis*

Bordure extérieure ornée de onze fleurs de lis et comprise entre deux grénetis : dans le champ, le chatel du gros tournois de Louis IX.

IOHANNES * REX * ET * HENRICVS * COMI. Entre deux grénetis : dans le champ, un écu écartelé de Luxembourg et de Bar, entouré d'un double contour formé de quatre demi-circonférences aboutées; au-dessus, et de chaque côté, une couronne; un trèfle dans chacun des angles entrans, formés extérieurement par le contour.

R). MONETA SOCIORVM. En légende intérieure comprise entre deux grénetis; en légende extérieure.

BNDITV*SIT* INOME* DHENRI* IHVXPH. Grénetis extérieur : dans le champ, une croix cantonnée de quatre couronnes.

IOHANNES * ET* HERICVS. Entre deux grénetis : dans le champ, un écu écartelé de Luxembourg et de Bar : il est enfermé dans un contour formé de quatre arcs de cercle; au-dessus et de chaque côté de l'écu paraît une couronne; dans les angles rentrans du contour, quatre trèfles.

R) MONETA* SOCIORVM. Entre deux grénetis : dans le champ, une croix pattée cantonnée de quatre couronnes.

IOHANNES* ET* HERICVS. Entre deux grénetis : dans le champ, l'écu mi-partie de Luxembourg et de Bar.

R) MO-SO-CI-OR *(Moneta sociorum)*. Entre deux grénetis : dans le champ, une croix dont les extrémités fleuronnées divisent le grénetis et la légende en quatre parties.

IOHANNES* ET* HERI. Entre deux grénetis : dans le champ, un écu écartelé de Luxembourg et de Bar.

R) MONETA SOCIORVM. Entre deux grénetis : dans le champ, une croix cantonnée de quatre couronnes.

IOH * REX * ET * HERI * CO. Entre deux grénetis : dans le champ, un écu écartelé de Luxembourg et de Bar.

R) MONETA* DANVILEI. Entre deux grénetis : dans le champ, une croix cantonnée de quatre couronnes.

— A l'embranchement de la voie romaine avec la route de Dijon, près de la Belle-Chapelle, on découvrit, il y a quelque temps, une pierre funéraire debout, sous le tronc même d'un arbre qu'on venait d'arracher. Cette pierre, de forme pyramidale, d'un mètre de hauteur sur 50 centimètres de côté, porte pour inscription sur la face antérieure :

D. M.
MARCIOE
VI.

Le sommet était brisé.

Non loin de là, en cultivant un champ, la charrue rencontra un nouveau cippe, de forme triangulaire, portant une inscription dont les caractères indiquent l'époque de la décadence, et sont presque illisibles.

On a trouvé une troisième pierre funéraire, à demi brisée, avec figure en relief, de la même époque que la précédente, mais sans inscription. En outre, dans le même endroit, se trouvait une tête en pierre, ayant appartenu à une figure de sacrificateur, de 2 mètres de proportion.

STATISTIQUE. — L'étendue territoriale de la France est de 52,760,279 hect. La population totale (dénombrement de 1831) est de 32,569,223 ames. Les contributions et charges publiques s'élèvent à 1,126,279,000; les propriétés imposables s'élèvent à 49,863,609 hectares 88 ares 51 centiares; les propriétés non imposables à 3,896,688 hectares 64

ares 21 centiares. Le nombre des propriétés imposables bâties s'élève à 6,767,433, savoir : 6,662,416 maisons et bâtimens d'habitation, 82,575 moulins à vent et à eau, 4,414 forges et hauts-fourneaux, 38,030 fabriques, manufactures et mines. Le nombre des propriétaires est de 10,896,682.

Il y a en France 15,940,105 hommes divisés ainsi qu'il suit : enfans et non mariés, 8,066,422 ; mariés, 6,047,041 ; veufs, 722,611 ; militaires, 303,231. Il y a 16,629,118 femmes divisées ainsi qu'il suit : enfans et non mariées, 9,069,923 ; mariées, 6,036,836 ; veuves, 1,502,359. L'accroissement annuel de la population est de 172,084. Le nombre annuel des mariages est de 239,467. Le nombre annuel des enfans abandonnés est de 33,628.

Les rapports constans des élémens annuels de la population donnent les résultats suivans :

Il naît 17 garçons pour 16 filles, 13 enans légitimes pour 1 enfant naturel ; sur 28 enfans qui naissent, il y en a 1 d'abandonné ; il y a une naissance sur 32 510 d'habitans, c'est-à-dire que le nombre total des naissances multiplié par 32 510 représente le total de la population.

En appliquant ce dernier rapport aux enfans naturels et aux enfans abandonnés, on voit que, sauf les chances les plus grandes de mortalité qui pèsent sur ces derniers, il doit se trouver, dans cette population totale, de 32.569,233 ames, 2,324,722 enfans naturels des deux sexes, et dans ce nombre, 1,092,910 individus qui, à leur naissance, ont été abandonnés à la charité publique.

Comment, dès-lors, s'étonner de la plaie du paupérisme qui nous ronge? Comment ne pas reconnaître là l'inépuisable pépinière qui fournit chaque année 7,600 accusés aux cours d'assises, qui peuple les bagnes de tant de forçats ; nos routes et nos campagnes de 75,000 mendians et vagabonds ; nos hôpitaux de 155,000 malades, et qui force le fisc lui-même à classer parmi les indigens 1,850,000 individus de tout âge, épars sur toute la surface du pays ?

Les charges absolues des contribuables s'élèvent à la somme de 1,052,679,762 fr., ce qui, pour une population de 32,569,223 habitans, dont il faut défalquer 3,000,000 d'indigens, vagabonds, forçats, réclusionnaires, etc., donne une charge moyenne de 34 fr. 50 c. par individu.

Le progrès des sciences, nous ne cessons de le répéter, marche à grands pas, et il s'étend à la fois sur le globe entier.

—M. Brugnelli, l'un de nos collaborateurs, élève de l'Ecole Polytechnique et des mines, est maintenant appelé par le gouvernement de la Nouvelle-Grenade à professer la chimie et la mécanique dans la capitale de la province d'Antioquie, pays riche en mines et en divers produits. Une collection considérable d'instrumens de physique, de chimie et de météorologie est en même temps commandée, et le Musée pyrénéen de Saint-Bertrand-de-Comminges est chargé d'adresser au même établissement une collection complète de géologie et de minéralogie.

Le zèle scientifique et le savoir de M. Brugnelli nous étant parfaitement connus, nous ne doutons pas que son séjour dans ces parages équatoriaux, où MM. de Humboldt, Bonpland, Boussingault, etc., ont déjà puisé de si brillans sujets d'étude, ne devienne, et pour l'Académie des sciences, et pour le Muséum, une source d'observations et de récoltes du plus grand intérêt ; nous espérons même que l'Académie des sciences utilisera le dévoûment du jeune professeur en lui donnant officielle-

ment les instructions relatives à la solution des diverses questions de physique du globe et de météorologie qui sont encore à résoudre dans ces lointaines et intéressantes contrées. *(Echo du monde savant.)*

—Une statue de femme, à corps de chien ou de sphinx, paraissant d'une haute antiquité, a été trouvée, il y a peu de jours, à Nantes, en déblayant un ancien mur de la ville, dans l'emplacement d'une maison que l'on bâtit rue Royale.

— Ce n'est pas la première antiquité découverte sur cet emplacement, qui, depuis l'ancien temple de Vollanus, sur le terrain de l'église Saint-Pierre, jusque vers la place de la Préfecture, était un cimetière du temps de la domination romaine. C'est un fait que M. Fournier a mis dans tout son jour, lors de ses savantes recherches, au commencement de ce siècle. Les tombeaux qu'il a explorés renfermaient, outre les charbons, les cendres et les vases antiques, de nombreux objets de fabrication romaine.

— Le territoire de Sermoyer, situé en Bresse près du confluent de la Seille et de la Saône, renferme des débris d'antiquités; on y trouve souvent des médailles romaines, des fers de lance, des haches gauloises en pierre. C'est surtout dans des champs au-dessous du village, sur la pente qui conduit à la rivière que ces débris se rencontrent. Il est probable que sous les Romains cette partie était habitée.

Un cultivateur a trouvé dans un champ voisin, il y a un mois à peine, une médaille de Vespasien en or parfaitement conservée; l'or est pur et la médaille du poids de 24 fr. environ.

— M. le docteur B. Cotta, de Thavand, avait discuté, dans un Mémoire très-détaillé, une question à laquelle deux voyages que ce géologue a faits, l'un avec M. de Humboldt, l'autre avec M. G. Rose, avaient contribué à lui faire attacher une grande importance. Cette question est celle-ci : Existe-il en Saxe des granits plus récens que la craie? M. Cotta, encouragé par la réunion des savans d'Allemagne, a entrepris d'établir par actions des fouilles dans le but d'éclairer cette question, et il invite les géologues de tous les pays à coopérer par ce moyen à ces travaux intéressans dont le plan est ainsi arrêté:

1° Déterminer, par des fouilles et des sondages dans la vallée de Polenz, comment le granit repose sur le grès;

2° Mettre à nu, sur la route de Ratherwalde à Hohnstein, sur le penchant droit de la vallée de Polenz, la limite du grès et du granit, afin de faire des observations exactes sur leur pénétration réciproque, si elle a lieu, et sur les phénomènes de leur contact;

3° Enfin étudier les circonstances géologiques à la limite des couches du Jura et du Quader-Sandston.

Chaque action est d'un écu (5 francs environ).

Chaque actionnaire recevra la brochure dans laquelle les résultats des travaux seront exposés avec des figures et un tableau qui indiquera l'emploi des fonds.

Les frais sont évalués ainsi qu'il suit :

Pour les travaux n° 1....	50 à	150 écus.
n° 2....	20	30
n° 3....	100	140
Impressions et planches.	70	80
	240	400

153 actions ont déjà été prises et parmi les souscripteurs on lit les noms les plus connus dans la géologie, entre autres : MM. de Humboldt (30 actions), Weiss, Leonhard, Naumann, Rose, Noëggerath, etc.

Philologie. *Ancienne écriture russe.* — Fraehn, savant orientaliste, a trouvé dans un auteur arabe, Ibn-Ubi-Yakoub-el-Nédim, qui écrivait en 987, un passage constatant qu'à cette époque les Russes possédaient déjà l'art d'écrire. Cet auteur nous a même conservé un modèle de l'écriture russe du x_e siècle, qu'il tenait lui-même, à ce qu'il avance, d'un ambassadeur envoyé en Russie par un des dynastes du Caucase. Ces caractères ne ressemblent ni à l'alphabet grec, ni aux rhunes des peuples scandinaves ; il paraît donc que le premier germe de civilisation en Russie aurait précédé l'établissement de Rurik et des Varègues dans le pays, au lieu d'y avoir été apporté par eux. Une circonstance qui donne à cette découverte un intérêt particulier, c'est que ces anciennes lettres russes, si différentes de tout autre alphabet, ont la plus grande analogie avec ces inscriptions non encore expliquées, tracées sur quelques rochers du désert entre Suez et le mont Sinaï, et qu'on y voyait déjà au VIe siècle de notre ère. L'analogie qui existe entre ces inscriptions placées sur les confins de l'Afrique et de l'Asie, et d'autres trouvées loin de là, en Sibérie, avait déjà été démontrée par le savant Tychsen.

(*Journ. min. de l'inst. publique en Russie.*)

Archéologie. *Antiquités à Arras.* — A deux lieues d'Arras se voit un dolmen appelé dans le pays la *Cuisine des sorciers.* Il est composé de six pierres plates énormes, et servait d'autel pour les sacrifices. La pierre supérieure ne repose que très légèrement sur trois des cinq pierres posées de champ. Cette circonstance n'est point due au hasard ; cette pierre a été placée ainsi pour pouvoir être mise en mouvement d'oscillation. On sait en effet que les druides se servaient de pierres branlantes, et tiraient des augures du mouvement plus ou moins fort que leur frauduleuse adresse avait su leur imprimer. Ce dolmen offre une singularité qu'on ne remarque point à tous les monumens du même genre. On aperçoit sur la partie supérieure de la table quelques lignes légèrement tracées correspondant à une vingtaine de cavités obliques. Notre collègue, M. de Givenchy, pense que ces traces ont rapport à quelque rit mystérieux des druides qui nous est inconnu, mais qu'elles ne peuvent avoir servi à l'écoulement du sang des victimes. — Le cercle druïdique ou cromlech, appelé les *sept bonnettes*, à cause des pierres qui le composaient, est aussi près d'Arras. Au centre, sur un tertre de gazon, était, dit-on, posée une très-haute pierre présentant la forme d'un pain de sucre renversé. Si l'on se rappelle ce que dit César de la rapidité avec laquelle les Gaulois transmettaient les nouvelles au moyen de feux placés sur les hauteurs, on sera porté à croire que ce cromlech a servi à cet usage, et alors on s'expliquera facilement la dénomination qu'il avait encore au XVIe siècle, de *signal aux feux :* c'étaient les *télégraphes* ou plutôt les *sémaphores* du temps. — Près de Saint-Eloi sont deux peulvans ou men-hirs (pierre debout), l'un vertical, l'autre incliné. Ces deux pierres levées sont au milieu d'une plaine ; ainsi elles n'ont pu servir de signal et doivent avoir été érigées en mémoire d'un événement important ; il est à peu près certain que le temps n'est pour rien dans l'inclinaison de la deuxième pierre. Or on sait qu'un peulvan vertical est le signe d'une victoire ; au contraire, un peulvan oblique rappelle un événement malheureux.

— *Médaille antique.* — L'un des monumens les plus précieux pour l'histoire d'Auvergne, l'unique médaille connue jus-

qu'à ce jour de Vercingentorix, en or, vient de s'ajouter aux riches collections de notre collègue, M. Bouillet de Clermont. On sait, d'après le 7e livre des *Commentaires de César*, que Vercingentorix commandait en chef les peuplades gauloises qui occupaient la forteresse de Gergovia (près de Clermont), lorsque César vint l'attaquer l'an 53 avant Jésus-Christ, et que ce célèbre guerrier fut repoussé très vigoureusement.

— M. Bouillet, dont on a annoncé déjà plusieurs ouvrages sur l'histoire d'Auvergne, vient de publier encore un guide du voyageur dans les localités les plus curieuses de cette belle contrée. Une foule de détails statistiques historiques et scientifiques accompagnés d'un grand nombre de planches, donnent à ce travail tout l'intérêt et le degré d'utilité que recherche surtout le voyageur curieux de tout ce qui l'entoure.

— M. Rousseau écrit à l'Académie qu'il a reconnu un signe extérieur irréfragable pour distinguer un serpent venimeux de ceux qui ne le sont pas. C'est que l'œil de la vipère éminemment venimeuse a son iris d'un rouge plus ou moins doré, contractile à une lumière plus ou moins intense, et qui agit comme une paire de rideaux qu'on met en action ; si l'on présente cet animal aux rayons du soleil, on aperçoit sa pupille, qui est noire et ronde dans l'obscurité, devenir linéaire et verticale comme celle du chat, etc., tandis que l'ouverture de l'iris du serpent non venimeux, celui des couleuvres, est, par exemple, beaucoup moins contractile, laissant voir une prunelle ronde.

— Un fait curieux est relaté dans les journaux de Francfort. Sur une montagne nommée *Teufelsberg*, près du village de Philippsthal, dans la partie est de la Prusse, se trouvait un énorme rocher qui s'élevait de 14 pieds au-dessus du sol. Pour enlever à peu de frais cette pierre incommode, on a eu l'heureuse idée d'employer le secours de l'électricité atmosphérique. On a pratiqué dans la pierre un trou dans lequel on a planté une barre de fer de 28 pieds de haut. Au premier orage, la foudre, attirée par la barre métallique, est tombée sur la pierre et l'a réduite en plusieurs fragmens qu'il a été facile de transporter.

— On lit dans le *Courrier du Gard*:

« Un de ces phénomènes extraordinaires qui n'apparaissent qu'à de bien rares intervalles dans nos contrées, puisque depuis quinze ou seize ans il n'y avait pas été remarqué, est venu, dans la journée du 16, jeter un effroi momentané au sein de la population nimoise et des villages environnans. A Nîmes, on entendit comme une violente détonation accompagnée d'un tremblement de terre général qui se faisait sentir, non seulement par un léger tressaillement du sol, mais par une sorte d'oscillation des murs et des objets mobiles. Cette secousse a duré au plus 2 ou 3 secondes. Dans notre plaine, la même détonation fut prise pour un coup de tonnerre éloigné, mais non précédé d'éclair. La commotion fut instantanée, et les arbres même, dépouillés de branches, furent violemment agités. A Vauvert et dans quelques villages circonvoisins, le tremblement de terre fut encore plus prononcé, sans qu'on ait eu, là, plus qu'ailleurs, à déplorer quelque accident fâcheux. D'après le rapport de plusieurs voyageurs, à Montpellier, à Arles et à Valleraugues, on n'aurait rien ressenti, ce qui semblerait circonscrire le phénomène dans un rayon assez peu étendu et lui donnerait par là un intérêt scientifique digne d'une plus grande attention. Quant aux tourbillons de poussière observés sur un point de nos boule-

vards, lorsque déjà il s'était écoulé un assez long intervalle depuis la secousse, rien n'indique suffisamment qu'il y ait entre eux et ce phénomène une corrélation nécessaire; du reste, les circonstances atmosphériques n'ont rien offert de remarquable, le ciel était serein et le temps calme. Le thermomètre était à 18 degrés centigrades, le baromètre n'a pas varié sensiblement dans le courant de la journée et est resté à 757,50.

— On lit dans un journal belge :

« A huit pieds de profondeur, sur la rive gauche du ruisseau le Mandelbeek, en Belgique, on vient de découvrir un grand chêne dur comme le fer et noir comme le goudron. Il a 13 pieds d'épaisseur (de circonférence sans doute) au bas et 11 au milieu. On calcule qu'il doit avoir eu 18 pieds d'épaisseur avant que l'écorce et l'aubier fussent pourris. »

—M. Zenker a publié dans le tome XVII, tout récemment publié, des Nouveaux Actes de l'Académie des Curieux de la nature, la description de deux polypiers fossiles d'espèce nouvelle. L'un appartient au genre *Lithodendron*, et se trouve dans le calcaire à gryphées en Hanovre. L'auteur l'appelle *Lithodendron stellariæ formæ*. L'autre est le type d'un nouveau genre de la famille des Tubulipores, c'est le *Syringites imbricatus* Zenk, trouvé au milieu des cailloux roulés dans les environs du Havre-de-Grâce en France.

— L'*Abeille du Nord* publie une lettre de Moscou, dans laquelle on lit d'intéressans détails sur l'opération du soulèvement de la grosse cloche du Kremlin, qui était, comme on sait, enfouie dans la terre.

Cette cloche, l'une des merveilles de Moscou, avait été coulée en 1733, sur l'ordre de l'impératrice Anne, par le fondeur russe Michel Motorine; elle a 21 pieds de haut, 23 pieds de diamètre et pèse 12,000 pouds (492,000 livres). La beauté de ses formes et de ses bas-reliefs, la richesse du métal employé à sa fonte et qui se compose d'or, d'argent et de cuivre, en font un monument remarquable, non-seulement sous le rapport religieux, mais encore sous celui de la perfection à laquelle on était déjà parvenu en Russie à cette époque dans l'art du fondeur.

La cloche a été soulevée le 5 août dernier. Après les prières pour l'heureuse issue de cette opération, 600 soldats mirent les cabestans en mouvement, et bientôt après on vit s'élever la cloche, qui se trouva entièrement soulevée dans l'espace de 42 minutes, sans le moindre accident. Le lendemain elle fut amenée, au moyen d'un plan incliné, jusqu'au piédestal destiné à la recevoir, et sur lequel elle a été placée.

— D'après la feuille allemande *le Kunstblatt*, on continue avec activité les fouilles et déblaiemens dans la capitale actuelle de la Grèce. Une des découvertes les plus importantes qu'on ait faites, est une très longue inscription dont on a retrouvé d'abord le morceau principal, et ensuite plusieurs fragmens. Cette inscription contient une espèce de mémoire ou de facture des frais qu'ont occasionnés les ornemens en sculpture d'un temple qui parait être l'Erectéion. L'architecte y est désigné sous le nom d'Archilochus d'Agryle, nom restitué ainsi à l'histoire des arts, où il était inconnu.

En démolissant une batterie qui masquait l'entrée des Propylées, on a mis à découvert l'ancienne route ou montée qui y conduisait; elle est couverte de grandes dalles en marbre penthélique; ce pavé est sillonné dans sa largeur, pour que les chevaux puissent monter et descendre sans

glisser. Les marches pour les piétons avaient été démolies en partie lorsqu'on avait construit la batterie; on pourra maintenant les remettre en place.

En travaillant au rétablissement des colonnes du Parthénon, on a retrouvé dans les ruines un fragment bien conservé de la frise, qui a échappé à l'avidité de lord Elgin. Il représente trois des douze divinités assises qui ornaient le milieu de la frise au-dessous de l'entrée orientale. Tout près de ce bas-relief, on a trouvé un superbe siége ou trône en marbre blanc, dont le dos est orné d'une figure drapée et ailée; c'est peut-être un des siéges sur lesquels, selon Hérodote, la prêtresse de Minerve avait coutume de s'asseoir.

Ces deux beaux fragmens antiques étaient enfouis entre les colonnes du péristyle et celles du pronaos.

Dans d'autres endroits de l'ancienne ville on a trouvé des fragmens de statues et des tombeaux de divers temps. C'est ainsi qu'on a déterré des sarcophages en marbre, sur lesquels sont sculptés des génies bachiques et d'autres figures, mais qui dans des temps barbares paraissent avoir été ouverts par effraction et destinés ensuite à servir à de nouvelles sépultures. Dans un de ces sarcophages, on avait entassé jusqu'à douze corps ou squelettes.

En un mot, Athènes pourra espérer de former un très-beau musée d'antiquités, si les objets qu'on trouve ne sont pas obligés d'aller orner le musée de Munich.

— Le droit de timbre acquitté, les journaux sont portés gratis d'un bout de l'Angleterre à l'autre; mais pour jouir de cette franchise, les paquets ne doivent contenir rien autre chose que des journaux.

Dimanche dernier, au moment où la malle de Londres arrivait à Birmingham, on s'aperçut que dans un paquet de plus de mille journaux on avait illégalement fait entrer quelques petites affiches ou annonces à la main; le paquet entier fut aussitôt pesé comme lettres ordinaires et taxé à 275 liv. sterl. (6,875 fr).

— L'association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique, séant à Liége, propose les questions suivantes :

800 fr. ont été affectés à la distribution de 3 prix.

1° Une somme de trois cents francs, ou une médaille en or, représentant cette valeur, sera décernée à l'auteur de la meilleure narration épisodique d'un événement important de l'histoire belge.

2° Une somme de trois cents francs, ou une médaille en or, représentant cette valeur, sera décernée à l'auteur du meilleur éloge historique et biographique d'un homme célèbre appartenant notre pays.

3o Une somme de deux cents francs, ou une médaille en or, représentant cette valeur, sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de poésie, sur un sujet national. Le maximum des vers est fixé à cinquante.

Les réponses aux diverses questions proposées devront être adressées franco, au président ou au secrétaire-général de l'association, avant le 1er mars 1837.

Elles porteront une devise qui sera répétée dans un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur. Les concurrens se conformeront du reste aux usages académiques, aux termes de l'article 11 du réglement général de l'association; aucun membre de la commission ne peut être admis à concourir.

Les réponses couronnées, et celles dont

il sera fait mention honorable, seront de droit insérées dans la Revue belge.

Le résultat du concours sera proclamé dans l'assemblée générale, qui aura lieu vers la mi-juillet 1837.

— Accueillis avec empressement par les autorités de la ville d'Autun, les membres du congrès géologique ont déféré la présidence à M. Michelin, et les autres fonctions à MM. Grasset, de Charmage et Leymerie. Nous apprenons que plusieurs ecclésiastiques d'Autun qui s'occupent avec ardeur de géologie, suivent assidûment les travaux du congrès.

MÉTÉOROLOGIE. *Observations sur la grêle.* — M. Boisgiraud envoie à l'académie quelques observations sur la grêle, qui ont fixé son attention dans trois orages, dont il a été témoin à Toulouse. Dans le premier, dit-il, la forme et la structure des grêlons étaient fort remarquables. Tous ceux j'ai examinés, sans exception, avaient un noyau intérieur. Ces noyaux étaient généralement arrondis; quelques-uns, cependant, étaient aplatis. Leur diamètre était le plus ordinairement d'un centimètre. Dans la plupart de ces noyaux, le centre était occupé par une petite boule blanche opaque, semblable à de la neige. Cette petite boule se réduisait quelquefois à un point blanc : puis se succédaient des couches concentriques alternativement limpides et translucides, ou neigeuses. Il ne m'a pas paru que ces couches fussent formées par des additions successives de matière, et qu'il fût possible de les séparer : bien au contraire, tout le grêlon paraissait formé d'un seul jet, et il m'a été impossible de réussir à trouver quelques joints naturels entre ces diverses couches. Cassés, ils présentaient à l'intérieur une texture radiée du centre à la surface extérieure. Cette disposition semble détruire l'idée d'accroissement par couches successives. Les couches neigeuses du noyau renfermaient souvent des bulles d'air visibles à l'œil nu.

L'extérieur des grêlons était très anguleux; ils étaient hérissés de pointes aiguës, depuis 2 jusqu'à 4 centimètres de longueur, lesquelles faisaient complètement corps avec lui. Il ne m'a pas été possible d'y reconnaître de véritables cristaux. J'ai rencontré, de plus, de petits noyaux neigeux de trois millimètres de diamètre environ, semblables à la partie centrale du noyau principal et enchâssés à peu de profondeur dans la partie inférieure et transparente du grêlon. Tous ces grêlons avaient peu de dureté; tous flottaient à la surface de l'eau, et étaient par conséquent spécifiquement plus légers qu'elle. Dans un très petit nombre, j'ai trouvé une matière grise et pulvérulente. Leur volume était fort variable; la limite extrême de leur grosseur était un bel œuf de poule. Comme nous l'avons dit, M. Boisgiraud a eu l'occasion d'observer deux autres orages accompagnés de grêle. Dans le dernier dont il fait mention, il a noté un bruit sourd qui accompagne le nuage dans l'étendue de près de deux lieues. Ce phénomène curieux a déjà été mentionné en des circonstances analogues, mais jusqu'à ce jour on n'est point arrivé à déterminer avec précision quel est son point de départ.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Essai d'histoire universelle des traditions de tous les peuples. 2 volumes in-8°, par M. Aug. Boulland.

OEuvres posthumes d'Alphonse Rabbe. 2 volumes in-8°, publiés par son neveu.

Notice historique sur M. Haentjens, de Nantes. In-8°, par M. Priou, docteur en médecine.

Recueil de compositions faites par de jeunes demoiselles. 1 volume in-12, par M. Barthélemy, professeur de langues et de littérature, à Nancy.

Génération de l'homme ou de la production des êtres. 1 volume in-8o, par M. J. B. Demangeon, docteur en médecine.

Du pouvoir de l'imagination sur le physique et le moral de l'homme. 1 volume in-8°., par le même.

Plombières, ses eaux et leur usage. 1 volume in-12, par le même.

Harmonie universelle, Dynamique intellectuelle. in-8°, par M. l'abbé Cloarec.

Discours prononcé au Capitole des États-Unis, chambre des représentans, à l'ouverture de la Société historique americaine. Une brochure in-8°.

L'*Italia*, revue littéraire (en italien), publiée à Paris, par M. Vimercati.

Ces publications en langue étrangère faites chez nous méritent d'être encouragées; elles transforment Paris en une véritable métropole intellectuelle de tous les peuples du monde.

El propagador de la Libertad, revue littéraire en espagnol, publiée à Barcelone, par M. Covert-Spring.

Esquisse biographique et généalogique de la maison de Goethals, en Belgique. Une brochure in-8°, par M. le chevalier de la Basse Monturie.

Histoire philosophique, politique et critique du Christianisme. Premier volume in-8o, par M. de Potter.

De la moralisation des classes industrielles. Une brochure in-8°, par M. E. Falconnet.

Album pittoresque et historique des Pyrénées. 1 volume in-8°., par M. A. Fourcade, de Tarbes.

Mémoires de la société d'agriculture, sciences et arts, de Meaux. 1 volume in-8°.

Description de l'église de l'ancien prieuré de Solesme. Une brochure in-8o.

Notice sur Jean Jacques Goepp, pasteur de l'église protestante de Paris. Une brochure in-8o, par M. Villenave.

Recherches sur des ossemens fossiles découverts dans la province de Liège, avec planches; par M. le docteur P. C. Schmerling.

Description des manuscrits de la bibliothèque de St-Omer. In-8°, par M. Piers, bibliothécaire.

Bibliothèque élémentaire de chant, première livraison; par M. B. Mainzer, professeur.

Recherches historiques sur la foire de Pâques, in-8o, par M. D. Paris, bibliothécaire de la ville de Reims.

Charles-Quint au couvent de St.-Just, in-8o, par le même.

La chronique de Nestor, 2 volumes in-8o, traduction du même.

Mémoires de la société royale des antiquaires, 1 volume in-8o, année 1835.

Le secrétaire perpétuel, EUGÈNE DE MONGLAVE.

MÉMOIRES.

DE LA LITTÉRATURE EN SUÈDE.

Long-temps inconnue, la Suède n'est même aujourd'hui pour les étrangers qu'une *Ultima Thule* sur laquelle on n'est pas scrupuleux d'avoir des idées les plus hasardées. Mais les voyageurs qui ont eu le courage d'y aborder ont été séduits par l'aspect du pays, qui est entièrement romantique, dans la plus large acception du mot; et cette influence se fait sentir évidemment dans leurs relations qui sont plutôt fantastiques que vraies.

Maintefois les Suédois ont visité le continent et y ont combattu pour le rétablissement de la liberté de penser et pour la liberté politique de l'Europe. Pourtant ces rares apparitions n'étaient que des éclairs qui enflammaient en passant un horizon sombre; ils brillent, on s'arrête tout d'abord, mais l'insouciance a bientôt repris son cours. Nous ne faisons pas grand effort pour arriver à la connaissance de la vie intellectuelle de ce pays étrange, qui néanmoins a donné quelquefois des leçons salutaires aux grands peuples. Cependant l'on a appris dès son enfance l'histoire de ce jeune berger qui, au nom de Zebaoth, armé du caillou de Kidron terrassa, le géant orgueilleux. Il était aussi le poète de son pays, ce berger. Il faut réfléchir à cette vérité incontestable qu'aucune action ne peut apparaître une seule fois dans l'histoire d'une manière glorieuse sans avoir des ressources morales et intellectuelles bien fondées, dont l'histoire est aussi remarquable que celle des fastes de sa gloire. La France n'a-t-elle pas oui les noms de ces hommes illustres dont la renommée a envahi le monde? a-t-elle oublié Linné et Berzelius qui ont vu le jour dans la Suède, pays qu'aucun chemin de fer ne lie au continent? les a-t-elle perdus de son souvenir ces deux grands hommes, qui, plus utiles que les conquérans, ont opéré une révolution d'un siècle? Ce sont eux qui ont conquis aux Suédois une place dans la grande société des savans. Mais les Suédois, dit-on, se servent trop peu de cet avantage. Il faut dire la vérité, dans la Suède presque tous les hommes de talent sont des génies roturiers. Ils ont peur des salons; et comme leur patrie méprise le rôle d'un revenant politique, de même les enfans de la Suède ne veulent pas un éclat planétaire.

La littérature suédoise est depuis quelques années connue en Allemagne et en Angleterre; pourquoi serait-elle étrangère à la France d'où elle a reçu autrefois des influences considérables? Quoique la Suède ait subi l'impulsion que les littératures française et allemande lui ont imprimée, elle ne se glorifie que d'auteurs dont le génie original, méprisant toute imitation servile, n'a suivi que l'inspiration de la belle nature du nord. Caractérisons le génie poétique de notre pays, et ne comptons pas sur nos doigts les petits écrivains qui, à la faveur de quelques poésies, se sont couronnés d'une gloire éphémère. Ces Lilliputiens pullulent partout.

Il est vrai que sous le règne de Gustave III

notre littérature s'enchaîna d'une certaine manière à celle de la France. Ce monarque magnifique et chevaleresque n'eut d'autre ambition que d'être le Louis XIV de son pays. Fondateur de l'académie suédoise érigée sur le modèle de l'académie française, il ne caressa que trop, s'il faut en croire nos aristarques modernes, l'autorité littéraire de Voltaire et de Boileau. C'est une prévention qu'il partagea avec son oncle Frédéric-le-Grand, si toutefois c'en était une alors.

Et cependant le règne de Gustave III n'est pas sans gloire pour notre littérature. C'est sous lui que Kellgren, Léopold, Oxenstjerna, Creutz ont fondé leur renommée sur un talent qui rappelle celui de Racine et de Boileau, talent à la fois grave et délicieux. Le sourire mordant de Léopold et de Kellgren n'a fait que trop frémir leurs adversaires. Cependant on n'a pas cessé de blâmer leur influence sur la littérature suédoise. Nous verrons si quelque dommage en est résulté.

Ces écrivains ont partagé avec Lidner et Bellman la bienveillance de leur roi qui était écrivain lui-même. Il ne faut que citer ces noms dont la mémoire dans les fastes littéraires de la Suède ne périra jamais pour signaler tout ce que notre littérature possède de plus original. Lidner, rêveur mélancolique, doux à la fois et ardent comme Jean-Jacques, s'est fait chérir de tous les cœurs sensibles par son poème intitulé *La mort de la comtesse de Spastara*, dans lequel il chante le dévouement maternel d'une voix ravissante. Le poète *Bellman*, on peut hautement le dire, n'a eu dans son genre ni maître ni égal. Si jamais homme naquit pour la poésie c'était bien lui. Comme Béranger en France, comme le Tasse en Italie, comme le Camoens en Portugal, il fut le chantre de sa nation. Il célèbre la nature romantique de la Suède, les environs enchanteurs de *Stockholm*, et les mœurs naïves du bas peuple. Il ne rimait point ses vers; habitant les sauvages contrées du Nord, il les improvisait sur sa guitare, composant à la fois paroles et musique. C'est la sténographie qui nous a conservé ces inspirations lyriques; elle les recueillait au passage tandis qu'il les chantait, car lui ne s'occupa jamais de les écrire. On en a publié diverses éditions. « Ses épitres de *Fredman*, (FREDMANS EPISTLAR) » et ses « chansons de *Fredman*, FREDMANS SÄNGER » sont les plus célèbres. *Bellman* se plaît à chanter sous les ombrages du parc royal les amours folâtres des grisettes et les délices d'une vie champêtre et bachique. Il peint les orgies et la vie crapuleuse des roués de son temps d'une manière qui fait rire et pleurer à la fois; car aucun poète n'eut jamais autant de « humour » comme disent les Anglais. Au milieu des éclats bruyans de la joie, au son des timbales il fait entendre les soupirs de cette sombre mélancolie qui caractérise si bien les Scandinaves. *Bellman* ne possédant que son génie et ne sachant pas le faire valoir d'une manière lucrative, le roi lui donna de quoi vivre afin qu'il pût se livrer aux inspirations de sa guitare. Il n'y a personne en Suède qui ne sache par cœur quelques chansons de *Bellman*. Depuis quelques années, la nation lui a érigé une statue en bronze dans le parc royal.

Ce fut contre *Léopold* que *Thorild* s'éleva le premier, tantôt vainqueur, tantôt vaincu; mais toujours grand et noble. Thorild, tout philosophe qu'il était, accusa au nom de la philosophie, plutôt qu'au nom de la poésie, le penchant de Léopold et de son école pour la littérature encyclopédique de la France, en commençant une polémi-

que à laquelle le monde littéraire n'était pas encore assez préparé. Hoyer, professeur de philosophie à Upsal, dont l'ouvrage intitulé » de Constructione philosophica, » a mérité les éloges de *Schelling* et de *Hegel*, signala plus tard la nouvelle tendance de la littérature suédoise. La révolution de 1809 nous rendit la liberté de la presse.

Cette même année, la révolution littéraire à laquelle l'impulsion avait été donnée par *Thorild* et *Hoyer*, se personnifia dans *Atterbom*, et dans ses amis *Hammarskold* et *Palmblad* dont le dernier est considéré comme l'un de nos meilleurs prosateurs. *Atterbom* commença dans les journaux une guerre littéraire contre *Léopold* et ses amis. On ne saurait croire combien ce poète, ailleurs si doux et si sensible, s'y montre critique impitoyable. La nation a rendu justice à la mémoire de *Léopold*.

Avant de parler d'Atterbom, qui est le chef de la nouvelle école, nous aurions dû rendre hommage à deux poètes, qui, élevés à l'école de *Léopold* et à celle de l'académie suédoise, appartiendraient au siècle passé s'ils n'enrichissaient encore la poésie suédoise de quelques pièces qui attestent toute la vigueur et toute la virilité de leur génie; ce sont MM. Franzén et Wallin. M. *Franzén* est le Lamartine de la Suède. Son chant en l'honneur du comte *Creutz*, qui remporta un prix à l'académie suédoise, a établi sa renommée. Depuis la fin du 18e siècle, il s'est fait connaître par des poésies lyriques d'une candeur aimable et d'une naïveté angélique. La religion, l'innocence, les douces rêveries d'une ame sensible respirent dans son poème de « Emélie ou une soirée en Laponie » (EMELIE ELLER EN AFTON I LAPPLAND). On chante encore avec transport ses chansons folâtres que les graces semblent lui avoir dictées. Se trouvant à Paris, péndant la révolution de 1789, il salua en vers français la liberté naissante de la France. Ces vers forment le prologue de son poème suédois, « Julie de St-Julien, » dont il a pris le sujet dans l'histoire de votre révolution. Depuis quelques années il a fait paraître un poème épique, « Le rendez-vous d'*Alvastra*, » (MOTET VID ALWASTRA), où il chante le mariage de Gustave Ier avec mademoiselle Marguerite LEYON HUEWUD, sa seconde épouse. Le dernier poème que *Franzén* a publié, a pour sujet « Christophe Colomb. »

Wallin dans sa jeunesse publia des poésies lyriques qui annoncaient le haut rang auquel il devait s'élever un jour parmi les poètes de la Suède. Puis abandonnant la lyre profane pour la harpe de David, il devint le psalmiste de son pays. Quand Wallin chante la gloire de l'Eternel il est sublime et grandiose comme Luther.

Wallin est le plus grand orateur de la Suède; ses discours religieux sont d'une sublimité et d'une éloquence admirables. Il n'y a pas de prosateur en Suède qui se soit servi de sa langue avec un talent pareil.

Atterbom, comme poète, s'est acquis aussi une gloire immortelle. Ses premiers chants lyriques ont paru dans les calendriers poétiques dont il était l'éditeur depuis 1812. Les plus beaux, les plus généralement estimés de ces chants (BLOMMORNA) ont pour titre *Les Fleurs*; chacune d'elles y dépeint son caractère et sa vie symbolique. A une ame sensible aux beautés de la nature Atterbom joignait la douce mélancolie d'un cœur tendre et un esprit contemplatif, dans lequel on ne saurait méconnaître l'influence de la philosophie de son ami Schelling. Rêveur aimable, il nous plonge dans l'abîme du mysticisme, qui ne trouve rien sur la

terre qui satisfasse son ardent désir. C'est un rossignol qui s'est égaré jusqu'aux sombres forêts de pins du Nord, qui se plaint d'un hiver dont il ne sait ni tolérer ni fuir la rigueur. Il soupire après les douces vallées de Vaucluse, où le chant de Pétrarque retentit encore parmi les rochers couverts de fleurs. On retrouve la même douceur, la même mélancolie profonde et rêveuse qui caractérisent *les Fleurs* dans le poème intitulé *l'Oiseau bleu* (BLA FOGEL), conte que nous avons tous entendu dans notre enfance. Atterbom n'a pas terminé ce poème; il manque encore quelques plumes à l'oiseau. Son plus grand ouvrage est *l'Ile des Fortunés* (LYCKSALIGHETENS Ö), dont le sujet est emprunté au conte du même nom. On trouve partout dans ce poème ces brillantes inspirations lyriques qui n'appartiennent qu'à Atterbom. On y regrette cependant des longueurs, de la recherche, des subtilités qui dénaturent la simplicité primitive du conte. Il semble que l'auteur ait étouffé la sylphide poétique qui a vécu dans ce conte, et, que comme Bertram dans Robert-le-Diable, il ait transformé *La Revenante* en houri, et l'ait revêtue de toutes les graces séductrices d'une Armide du Tasse avec ses

. . . Sorrisi, parolettl, et dolci stille di pianto,
e sospir tronchi e molli baci.

Deux traductions de *l'Ile des Fortunés* ont paru en Allemagne.

Atterbom vient de faire paraître en 1835 le premier volume de ses œuvres complètes. Son système, quoique parent de celui de Schelling, s'en éloigne pourtant quelquefois, et se vante d'originalité. Néanmoins, il a grande hâte de combattre la presse périodique, dont les progrès, selon lui, sont nuisibles à la civilisation.

Pendant le même temps qu'apparaissait la nouvelle école représentée par Atterbom, deux écrivains se montraient qui ni l'un ni l'autre n'ont suivi une impulsion étrangère. La Suède est fière d'avoir produit Tegner et Geyer.

Geyer, maintenant professeur d'histoire à l'université d'Upsal, est l'historien de son pays. Dans sa jeunesse il rassemblait autour de lui les jeunes gens qui brûlaient pour la gloire de la patrie et pour sa nationalité poétique. Musicien et poète à la fois, aidé de son ami Afzélius, il a publié les ballades antiques de la Suède avec leurs mélodies ravissantes et originales. Il s'est montré digne de l'héritage des vieux bardes en chantant la vie romantique de nos ancêtres. *Le Pirate* (Wikingen), *le dernier des Scaldes* (Den Sista Skalden) et *Manhem*, sont des poèmes qui font battre le cœur de tout jeune Suédois enthousiaste de sa patrie.

On ne s'attendrait pas à voir un auteur inspiré comme lui par les charmes de la poésie et de la musique, initié en même temps aux mystères de la philosophie. Cependant Geyer ne s'est point acquis une moindre renommée dans cette carrière que dans l'autre. C'est dans son livre intitulé *Thorild* que, tout en caractérisant ce penseur célèbre, il a mis en jour les résultats de ses propres méditations. Dans ce monologue profond, fruit de ses promenades solitaires dans les montagnes et les forêts de la Wermland, sa patrie, il a pu embrasser les résultats de la philosophie moderne, mesurer la sphère qu'elle remplit et rechercher si elle suffit aux besoins éternels de notre ame. Un tableau ajouté à cet ouvrage présente la classification de toutes les connaissances humai-

nes. La religion selon lui en est le *cœur*, et de là il poursuit la ramification des branches diverses qui y prennent naissance. Ce livre, publié en 1821, fut déféré aux tribunaux comme renfermant des idées trop libres en matière de religion. Le procès commença : Geyer était menacé de l'exil : chacun attendait avec impatience l'issue de l'affaire. Enfin l'acquittement de Geyer est prononcé ; et de la cour il est porté chez lui par une foule immense qui chante ses louanges et qui le félicite d'avoir triomphé des persécutions d'une police inepte.

Depuis quelques années Geyer s'est voué tout entier à l'histoire de sa patrie. Il a publié en 1825 le premier volume de son grand ouvrage intitulé : *Les Fastes de la Suède* (Swea Rikes Hafder). Il en a paru une traduction en allemand. Cet ouvrage contient une critique ingénieuse et savante de tous les matériaux sur lesquels on base trop souvent l'histoire ancienne de ce pays. Puis il a publié une œuvre d'une moindre étendue sous le titre de *Histoire du peuple suédois* (Swenska Folkets Historia), trois volumes, qui traduits en allemand font partie de la bibliothèque historique de *Heeren* et *Ukert*.

Si la littérature suédoise est connue chez l'étranger, c'est à Tegner que nous le devons. C'est pour pouvoir apprécier ses poésies qu'on a commencé en Allemagne et en Angleterre à étudier notre langue. Tegner n'avait pas dix-huit ans quand il débuta par une élégie sur la mort de son frère. Cette pièce excita une admiration générale. Tout le monde fut curieux de connaître le jeune poète dont l'imagination brillante était unie à un sentiment si profond et si mâle. Durant sa jeunesse il écrivit encore plusieurs poèmes lyriques qui ont parcouru manuscrits la Suède entière, personne n'ayant la patience d'attendre que l'auteur se résolût à les livrer à l'impression. Les numéros d'un journal où par hasard quelques poèmes de Tegner ont été imprimés, sont conservés comme des reliques. Aussi sa popularité était-elle générale plusieurs années avant qu'il eût publié ses grands ouvrages. Parmi ses vers lyriques, l'*Ode au Soleil*, et *le Héros*, dans lequel il chante la gloire de Napoléon, sont les plus remarquables. En 1811 il remporta le grand prix de l'Académie suédoise pour son poème de *Svea* (Svea).

En 1820, il publia son *Axel*, roman dans le genre de lord Byron, qui a obtenu un succès complet. Il en a paru quatre éditions diverses. On aime à suivre dans les combats contre les Russes le jeune Axel, ce guerrier de Charles XII ; à rêver avec lui quand il devient amoureux de la belle amazone Marie, et à pleurer sa mort, causée par le désespoir d'avoir dans une bataille, comme Tancrède, tué sa maîtresse.

Mais c'est par les Aventures de Frithiof (Frithiof's saga), poème épique en 24 romances, que Tegner a surtout établi sa renommée en Suède et à l'étranger. Le sujet de ce poème est emprunté à une antique saga d'Islande : nul poète n'a peint avec autant de vérité et de charmes la vie de nos ancêtres, ces preux chevaliers sans peur et sans reproche, dont les cuirasses n'étaient pas impénétrables aux coups de l'amour. Il faut savoir que la Scandinavie, d'où sont sortis les Normands, est le véritable berceau de la chevalerie. Ces guerriers que le cliquetis des armes charmait tant, n'étaient pas inhabiles à tirer des sons harmonieux de leur luth. Autant les pinceaux de Tegner se rembrunissent lorsqu'il a à peindre les combats vaillans de Frithiof et la tempête qu'il brave, autant ils se colorent fraîchement lorsqu'il nous admet à ses promenades ré-

yeuses durant un beau clair de lune, quand le guerrier amoureux soupire après sa belle Ingeborg. Le poème de Frithiof, honoré des éloges de Goëthe, qui en était si sobre comme chacun sait, a fait fureur en Allemagne, où il en existe quatre traductions. Il y en a deux en Danemarck et une en Angleterre. On a parlé même d'une traduction espagnole.

Le caractère de la poésie de Tegner consiste dans un sentiment profond qui se fait jour avec l'énergie d'une jeunesse éternelle, et qui, quelquefois violent, mais toujours vrai, s'embellit de tous les trésors d'une imagination dont la source est inépuisable. On ne soupire jamais sans espoir, on ne se bat jamais sans gloire. Tegner est sans contredit le guerrier des poètes, le Tyrtée de son pays.

Dans le poème intitulé *les Cathécumènes* (NATTWARD SBARNEN), Tegner se montre inspiré des sentimens religieux les plus profonds et les plus touchans.

Après avoir parlé de Geyer et de Tregner, nous ne pouvons nous empêcher de nommer leur ami M. Ling, dont la muse patriotique recueille d'enthousiastes applaudissemens. Ling a publié plusieurs tragédies dont les sujets sont puisés dans l'ancienne histoire de la Suède. Dans un grand poème épique (*Asarne*), il chante l'entrée d'Odin dans la Scandinavie. Il a reçu pour cette énéïde du Nord des remerciemens publics de l'Académie suédoise, dont il est membre depuis trois ans.

La Suède déplore la mort prématurée de deux jeunes poètes, dont l'originalité peu commune leur avait obtenu une juste renommée; je veux parler de Stagnelius et de Vitalis.

Stagnelius, mort à 30 ans, a laissé deux grands poèmes épiques *Blenda* et *Wladimir*, plusieurs tragédies et une foule de vers lyriques d'un haut mérite. Le caractère de son talent est sombre comme celui de Byron. Le ciel et l'enfer l'inspirent : il aime les catastrophes sanglantes et les revenans nocturnes. Il a établi sa renommée sur une suite de poèmes intitulés : *les Fleurs de Lis de la vallée de Saaron* (LILJOR I SAARON), dans lesquels la philosophie gnostique du moyen-âge se fait jour partout. Son plus beau poème est *Albert et Julie* ou *l'amour après la mort*. La belle Julie séduite par Albert le rencontre dans le purgatoire et, quoique réclamée par le ciel, elle préfère se jeter après son amant dans les feux de l'enfer. Malgré toutes ses bizarreries, jamais poète suédois n'a manié sa langue avec tant d'art; sous sa plume, elle est d'une harmonie et d'une douceur ravissantes. Il emploie avec la même flexibilité les vers métriques des anciens et le sonnet et le canzone des Italiens. Il était d'un caractère si sombre et si réservé, que personne ne se doutait qu'il pût faire des vers avant qu'il débutât par des chefs-d'œuvre.

Siöberg, dont le pseudonyme Vitalis est plus connu, a débuté par des poésies satiriques qui ont réussi; quoiqu'il ait beaucoup d'*humeur*, son ironie est cependant mordante. C'est le poète de la vertu et de la sévérité catonique qui sans pitié flagelle la vanité et la pusillanimité partout où il peut les surprendre. Son discours à la lune est plein d'esprit; quoique d'une santé faible, il a combattu contre le besoin et a vécu fier et indépendant. GEYER a écrit la préface de ses œuvres posthumes.

Le poète le plus distingué qui ait paru dans ces dernières vingt années est Fahlcrantz. Du même âge qu'Atterbom, nous aurions dû parler de lui plus tôt. Mais il n'a marché sous aucune bannière et il mérite

un article à part, car il fut un des poètes les plus humoristes de l'Europe. Comme Shakspeare, il ne sourit que pour faire palpiter nos cœurs au présage des grandes vérités de la religion et de la morale. Sa poésie est fantastique. Il nous conduit au milieu d'une nature où parlent les fleurs, les oiseaux et les sylphides. Pour la vigueur du génie il est égal à Bellman : il existe pourtant beaucoup de différence entre eux. Bellman est violent, ivre, lascif; sa muse est une vraie bacchante. Celle de Fahlcrantz n'a jamais une pensée qui puisse faire rougir un front virginal. D'ailleurs la poésie de Fahlcrantz a beaucoup de profondeur philosophique sans être aussi nébuleuse que celle d'Atterbom. Dans l'art de composer des vers mélodieux, il ne le cède ni à Atterbom ni à Stagnelius. Son *Arche de Noë*, (NOACHS ARK) serait dans toutes les littératures un chef-d'œuvre.

Il y a quelques mois qu'il a paru de Fahlcrantz un poème épique, *Ansgarius ou l'apôtre de la Suède.*

Finir cet article sans citer MM. Beskow et Nicander, serait se montrer injuste; le premier s'est fait un nom honorable entre les poètes de la Suède par son œuvre dramatique d'*Eric XIV*, dans laquelle respire une douceur soutenue : le second, en publiant *la mort du Tasse* et *l'Epée aux Runes* (RUNESWARDET) s'est placé tout d'un coup parmi nos meilleurs poètes.

Ces dernières années ont été plus pauvres en talens poétiques distingués. Une nouvelle dynastie de calendriers poétiques apparaît rédigée par *Mellin*, qui a le mérite d'avoir traité avec succès le roman historique, ainsi que le comte Sparre et Mlle Bremer. Parmi les jeunes poètes lyriques Böttiger et Fryxell occupent le premier rang, M. Almqwist a fait école dans le genre de Victor Hugo, et ses admirateurs ne sont ni moins consciencieux ni moins frénétiques.

Outre Mlle Bremer, dont nous venons de parler, les dames en Suède ne sont pas étrangères à la littérature. Sur la fin du XVIIIe siècle Mme Lenngren a publié des poèmes remarquables par une satire pleine d'esprit et des peintures de mœurs d'une vérité frappante. Cette dame est la favorite des hautes sociétés. Mme Julie Svard-Strom, lorsqu'as urgi la nouvelle école d'Atterbom, a fait paraître sous le pseudonyme d'Euphrosine des poésies romantiques pleines de sentiment.

CHARLES-AUGUSTE, HAGBERG,

Sous-professeur de littérature grecque à l'université d'Upsal (Suède), membre de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

BIOGRAPHIE DES HOMMES DU JOUR,

PAR MM. G. SARRUT ET B. SAINT-EDME.

A une époque où la louange se vend à tant la ligne, où le bénéfice des éditeurs se suppute presque exactement sur la base des frais d'annonces, le critique qui se respecte doit plus que jamais proclamer d'une voix haute la vérité selon sa conscience. Que si l'ouvrage soumis à son examen se recommande honorablement par le but et le talent, si les auteurs sont assez forts pour se passer de complaisance, son intelligence fonctionne alors dans la plénitude de ses facultés; libre du soin de retenir le coup, il formule en toute sécurité le blâme comme la louange; et en s'adressant à des juges éclairés, s'il ne parvient pas à leur faire partager ses convictions intimes, il peut être assuré d'avance qu'il lui sera tenu compte de la droiture de ses intentions. Toutefois, et ces circonstances admises, l'appréhension d'être conduit à une partialité bienveillante par des sympathies d'opinions ou de personnes peut l'entraîner encore au-delà du but, car la sévérité des jugemens s'élève en quelque sorte au niveau du caractère de ceux qu'on est appelé à juger. Si je donne dans cet écart, messieurs, le poids du blâme sera déplacé par vous pour être ajouté à celui de l'éloge.

Je commencerai par le titre de l'ouvrage: *Biographie des Hommes du jour*. J'avoue que je ne saurais comprendre la portée d'une telle dénomination, ni en distinguer nettement les limites. La biographie d'un homme, c'est l'histoire de sa vie publique et privée, mais la biographie d'un homme existant ne peut être qu'un commencement d'histoire, dont le complément est dans l'avenir. Dans ce siècle où hommes et choses passent et s'altèrent si vite, qu'est-ce que l'histoire de tel ou tel individu qui débute à peine dans la carrière? Prévoyez-vous ce qu'il fera ultérieurement, est-il complet pour ses juges, et pouvez-vous lui assigner une valeur morale que demain, peut-être, vous devrez hautement rétracter? Serait-ce qu'en flétrissant, comme elles le méritent, tant de scandaleuses apostasies, vous espérez retenir dans le devoir les consciences douteuses? Le motif serait louable, sans doute, mais le moyen resterait inefficace, car là où les principes faiblissent, la conscience capitule facilement et suit en esclave les faveurs et la fortune.

L'introduction de l'ouvrage est écrite avec facilité et en certains passages avec verve; je regrette seulement de m'y heurter contre des paradoxes historiques.

De ce que les princes ont été souvent mal jugés, ou incomplétement jugés, il n'en est pas moins vrai que l'appréciation contemporaine de leur vie publique, comme de leurs actes privés, est le guide le plus sûr que nous puissions suivre à leur égard. Je ne prétends point qu'il faille bénévolement

ajouter foi à tel ou tel historien ou chroniqueur, courtisan, homme d'épée ou de robe, prêtre, et plus ou moins partial dans ses récits; je veux parler de cet ensemble de renommée où les dissonnances mêmes se corrigent mutuellement, et qui forment pour ainsi dire l'accord parfait de toutes les voix de l'histoire.

En effet, messieurs, on tombe dans d'étranges erreurs lorsqu'on reste sous l'influence d'idées nouvelles pour juger des faits éloignés. L'appréciation judicieuse des actes exige une étude approfondie des mœurs du temps et même des formes du langage aux diverses époques; dans les temps de conquête, la force et l'habileté décident de tout; aux époques de lutte intérieure, le droit et le talent finissent par triompher; enfin, dans les temps de maturité et de civilisation, lorsqu'il ne s'agit plus que de donner le poli aux institutions, les idées humanitaires qui embrassent le bien être du plus grand nombre prédominent d'ordinaire. Il faudra donc se garder de confondre les caractères généraux des différentes époques, et n'évoquer au tribunal de l'histoire contemporaine l'ombre des personnages célèbres que pour les soumettre à un jury composé d'hommes que l'étude aura fait leurs pairs. Et n'allez pas croire pour cela que l'étude de l'histoire restera stationnaire; bien loin de là; celui qui ne demandera à Philippe de Macédoine que les idées les plus avancées de son siècle, en sera plus porté à placer Cromwell et Napoléon dans le milieu historique, qui peut seul les faire comprendre.

Souvent l'esprit d'analyse se fourvoie dans des rapprochemens sans analogie, et va se perdre dans des conséquences forcées. Que l'on soit revenu favorablement sur le compte de Louis XI qui constitua l'unité nationale, rien de mieux; mais qu'on attribue à une idée généreuse et populaire la ruine des hautes influences qui lui faisaient ombre et obstacle, c'est outrepasser la mesure équitable des réparations.

Qu'on trouve qu'Henri IV a été trop prôné de son vivant et long-temps après sa mort, j'approuve ces restrictions; mais qu'on aille jusqu'à ne trouver dans ce prince que les défauts de ses qualités, je répugne à y souscrire, et je crois voir l'esprit de parti brouiller à dessein les couleurs de l'histoire.

Cette digression un peu longue m'a été suggérée par quelques lignes de l'introduction où l'auteur semble appeler de ses vœux la réhabilitation de la mémoire de Néron, qui, suivant lui, luttait avec vigueur contre la camarilla d'Agrippine. Pour moi si j'avais le malheur d'être prince, après un tel éloge, je briguerais la faveur d'un blâme sévère et formel. Je vous le demande, messieurs, n'est-ce pas là un libertinage d'esprit, et cette hardiesse inouie fera-t-elle oublier les pages immortelles de Tacite?

Vous n'attendez pas de moi que j'entre dans le détail des diverses biographies : en présence de tel ou tel acte d'un homme vivant, je dirai avec fermeté et en conscience: Cette chose est bien; cette autre est mal; mais je m'abstiendrai de juger dans son ensemble une vie que je ne connais qu'imparfaitement. Je me renfermerai donc dans quelques généralités.

Il est des détails qui sont tombés pour ainsi dire dans le domaine public; ceux-là sont assez avérés pour qu'à la rigueur on puisse les admettre; mais pour ceux qui tiennent à la vie privée, n'y a-t-il pas absence presque totale de garanties? Si trop souvent la flatterie ou la haine a forgé ces mots historiques qu'on attribue aux personnages éminens, dans des circonstances imposantes, que

sera-ce s'il est question de saillies, de reparties, d'expressions à effet qui arrivent au biographe sur la foi d'un ami ou d'un ennemi ; au biographe, dis-je, qui tout, candide qu'on le suppose, n'est pas fâché d'égayer par un trait piquant une matière souvent aride et ingrate? Que si l'on répond que ces détails on les a empruntés ailleurs, l'objection, en se déplaçant, remonte à la source; si l'on prétend les tenir de personnes bien informées, et libres de toute passion, ne sera-t-on pas fondé à répliquer que de telles gens ramassent rarement de si pauvres futilités?

Il est aisé de voir qu'une haute idée de progrès puisée dans un patriotisme pur domine tout l'ensemble de cette vaste composition; nous regrettons seulement que parfois le style biographique s'y dénature et se déconsidère en prenant l'allure du pamphlet. Dans un ouvrage de ce genre qui ne doit être qu'un reflet naïf, quand les prédilections les plus légitimes, quand les antipathies, d'ailleurs surabondamment motivées, se reproduisent d'une manière passionnée, le blâme perd de sa puissance et de sa dignité; la louange laisse l'esprit en défiance. En général les faits parlent assez d'eux-mêmes; la conscience du lecteur fait le reste.

J'aborderai encore une observation qui sera la dernière; j'oserai reprocher aux auteurs d'avoir prostitué la gloire à certains noms, d'avoir accolé à quelques illustrations, telles quelles, des nullités complètes. Flageller le vice, admonester l'erreur, c'est un exemple et une leçon; montrer de haut à la France et à l'Europe la probité politique, le génie et le mérite utile, c'est justice et devoir; mais tirer de l'obscurité l'orgueil heureux et l'intrigue, c'est au moins une complaisance irréfléchie. Quelle récompense réservez-vous au mérite et à la vertu, si vous prodiguez ainsi vos couronnes?

Loin de moi, messieurs, l'intention de me livrer ici à des personnalités qui d'ailleurs trouveraient peu de faveur auprès de vous; aussi n'insisterai-je point sur la convenance et la moralité de cette réflexion.

Maintenant j'aborde avec empressement la part de l'éloge; mais peu habile à louer même ceux que j'estime, je me bornerai à dire que l'ouvrage ainsi conçu a été exécuté avec talent, que le bon vouloir et le patriotisme s'y remarquent partout, que l'immense variété des matières repose *et* délasse l'attention; et que dans ce pêle-mêle d'actions bonnes ou mauvaises, de vies pures ou souillées, on peut faire un apprentissage pratique des devoirs sociaux et des conditions de la célébrité. A tout prendre, messieurs, il est bien autrement facile de critiquer en quelques points une tâche si complexe et si épineuse que de faire mieux ou même aussi bien.

CHOPIN, de l'académie archéologique de Moscou, membre de la 1re classe de l'Institut historique.

HISTOIRE

DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE ET MODERNE.

PAR M. SYLVESTRE GUILLON, ÉVÊQUE DE MAROC, PROFESSEUR D'ÉLOQUENCE SACRÉE A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS.

J'avais accepté avec plaisir un travail qui devait me faire connaître un ouvrage important; et je me hâte de communiquer à mes collègues les observations que ce livre m'a suggérées; je les prierai seulement de remarquer que je me suis placé pour le juger au point de vue purement philosophique; j'ai fait entièrement abstraction du sentiment religieux qui domine l'auteur, et quels que soient mes sentimens à cet égard, je n'ai reconnu d'autre autorité que celle de la raison humaine.

Cela compris, je résume toute mon analyse en disant que M. Guillon n'a pas du tout écrit une histoire de la philosophie. Il ne l'a pas voulu, et l'eût-il voulu, il ne l'aurait pas pu.

Il ne l'a pas voulu : en faut-il d'autre preuve que la manière dont il traite les philosophes qu'il combat, et leurs systèmes? Platon (T. I, p. 205) n'obtient que cent vingt lignes, dont douze à peine sont destinées à l'exposé de ses doctrines. Aristote a huit petites pages, lesquelles sont remplies non de ses sentimens sur les différens points de la philosophie, mais des jugemens qui ont été portés sur lui. Une page est consacrée à Zénon le stoïcien; une autre à Démocrite, l'un des plus grands philosophes de l'univers; il juge en un mot Epicure : et ce mot est celui-ci : « Mahomet proposait à ses adeptes la parfaite volupté des sens comme récompense après la mort : Epicure la promet dès la vie actuelle. Faut-il s'étonner qu'il ait eu tant de partisans? » M. Guillon oublie-t-il donc que la volupté d'Epicure était un état tout moral; que ce philosophe écrivait dans une lettre que Diogène Laërce nous a conservée : Lorsque nous parlons de la volupté, nous n'entendons pas celle des débauchés, ou celle qui consiste dans les plaisirs des sens, comme l'ont prétendu ceux qui ignorent notre philosophie ou qui s'en écartent méchamment; mais l'absence de toute douleur pour le corps, et de toute inquiétude pour l'esprit. Oublie-t-il que les mœurs de ce philosophe furent si sévères et si pures que ses ennemis mêmes n'ont pu rien reprendre à sa conduite? Que ses repas se composaient de pain sec et d'eau claire? qu'il a eu dans ses douleurs physiques tout le calme, toute la patience recommandée par les stoïciens, sans avoir la morgue de cette secte? que dans une famine, il partageait à ses nombreux disciples ses faibles provisions? que, jamais personne n'eut de plus belles idées sur la société, ne les mit mieux en pratique, et ne procura à ses disciples une plus grande somme de bonheur, comme personne ne leur inspira jamais une plus grande reconnaissance (1)?

(1) Voyez Diogène Laerce, liv. X, *in Epicuro*.

M. Guillon n'est pas plus juste envers les philosophes ennemis de la religion chrétienne; Spinola, Bayle, surtout les philosophes du XVIII[e] siècle, obtiennent à peine une légère mention (1); ils sont condamnés d'un mot, sans que l'auteur motive son jugement autrement que par une exclamation ou une phrase de mépris; du reste y a-t-il dans les livres qu'il juge si rapidement quelque mérite, ou dans le plan, ou la liaison des idées, ou dans la simplicité des principes, ou dans l'enchaînement des conséquences? C'est ce que M. Guillon nie purement et simplement, et ce qu'il ne daigne pas examiner.

M. Guillon n'a donc pas voulu faire une histoire de la philosophie; ceux qui voudront étudier cette science, devront la chercher ou dans les traités allemands qui y sont consacrés, ou dans l'excellent ouvrage de M. Dogérandé cité si souvent avec éloge par notre auteur, ou dans les livres de MM. Cousin et Damiron, ou dans l'abrégé de M. Hippeau.

Non seulement M. Guillon n'a pas voulu faire cette histoire; mais l'eût-il voulu, il ne l'aurait pas pu. Quoi! sera-ce un prêtre, un des membres les plus distingués du clergé de France, un des chefs de l'église militante, qui pourra faire l'histoire impartiale de la pensée humaine, même lorsque cette pensée se soulèvera contre la religion qu'il enseigne, attaquera sa puissance, renversera ses autels? Un philosophe de nos jours dit que la religion doit nous amener à ses croyances par la raison et non par la foi : « Ce n'est pas ainsi, répond notre auteur (T. IV, p. 261) que l'entendait l'apôtre des nations; quand il appelle la raison dans les conseils de la foi, c'est à la condition que l'intelligence soit d'abord réduite en captivité (II, cor. X. 5), et ailleurs: (t. III, p. 80). « Le principe de l'autorité une fois ébranlé, les opinions se précipitèrent à la fois dans l'arène qui leur était ouverte; » et encore (t. III, p. 103) la raison, prompte à secouer le joug de l'autorité, proclama le grand principe établi par Luther, du sens privé et du jugement individuel; » plus loin (p. 100) : « L'éclectisme n'est à proprement parler que le synonyme mitigé de l'hérésie et de l'incrédulité; et enfin (t. III, p. 89) : « Engagée dès lors dans une voie nouvelle, la philosophie n'est plus ni la théologie, ni la scolastique, ni la tradition; elle est cette liberté de pensée en toute matière, consacrée par les nouveaux éformateurs; la raison est le tribunal suprême auquel appartiennent exclusivement toutes les controverses, et où chacun ne veut reconnaître pour juge que la sienne. »

Qu'a donc fait M. Guillon dans l'ouvrage que nous analysons? ce qu'il devait faire, ce que son état, son talent et ses convictions exigeaient de lui, non pas l'histoire de la philosophie, mais une éloquente et savante prédication contre toute philosophie qui heurte le moins du monde le dogme catholique. Quant à moi, je l'aime mieux sur ce terrain, sa position est plus franche : j'ose croire qu'elle est meilleure. On aura toujours tort aux yeux de la raison quand on voudra la réduire à se méconnaître, à se nier elle-même : elle échappera à sa défaite par ce raisonnement sans réplique : pourquoi voulez-vous me prouver quelque chose si je ne suis pas capable d'apprécier, et par conséquent d'admettre ou de rejeter vos preuves? La religion seule, toujours conséquente avec elle-même, peut

Bayle au mot Epicure; Dégérando, *Histoire comparée*, etc.

(1) T. III, p. 384; t. IV, p. 43 et suiv.

abattre, anéantir l'esprit humain, accablé des chaînes dont l'a étreint le péché originel, et le relevant ensuite le conduire à la vie éternelle par les seules voies du salut, et sans emprunter les fausses et trompeuses lueurs dont la philosophie humaine prétend semer sa route.

C'est ce qu'a fait M. Guillon; toutes les opinions hétérodoxes sous quelque bannière, qu'elles se montrent sont combattues, renversées par lui; il combat surtout l'opinion que les pères aient pu admettre dans leurs systèmes les idées platoniciennes, ou que l'église catholique ait pu jamais souscrire à une sorte de compromis qu'on aurait nommé l'éclectisme avec les philosophies modaines; l'éclectisme et le christianisme platonisé sont deux monstres qu'il poursuit à l'égal de l'athéisme et des hérésies. Partout où il croit les apercevoir, il les foudroie à l'instant de ses anathèmes et de ses censures.

Et c'est là, il faut l'avouer, qu'il se montre supérieur, soit quand il prouve qu'un tel mélange est inadmissible et répugne à la doctrine constante de l'église, soit quand il met sous nos yeux les contradictions de la philosophie éclectique, ses promesses fastueuses constamment démenties par l'événement, aigrement blâmées par tous les philosophes qui viennent plus tard, et répétées néanmoins par eux avec aussi peu d'apparence de succès.

S'il restait quelque doute sur l'appréciation que j'ai essayé de faire de son ouvrage et de son véritable esprit, une ou deux citations prouveront facilement par leur âcreté que c'est moins un rapporteur qui juge, ou qui rend compte, qu'un guerrier qui combat ses ennemis. Au tome III, p. 50, parlant de la Faculté des lettres, à propos de Robert Sorbon, le fondateur de la Sorbonne, « que dirait-il aujourd'hui, ajoute-t-il, si revenu parmi nous il voyait le sanctuaire de la science ecclésiastique, ou abandonné, ou travesti dans une école profane et souvent ennemie? »

Au même tome (p. 145), triomphant des variations de la philosophie, « on a cru, dit-il, tout trouver dans la philosophie écossaise. Celle-ci à son tour est venue faire irruption dans nos écoles, elle n'y a rencontré que des hiérophantes qu'il est impossible de comprendre, et qui ne s'entendent pas eux-mêmes. »

Il ajoute: » ce que l'on nous vante comme une merveilleuse découverte, comme un progrès de la civilisation, vu de près n'est que la parodie de l'ancienne scolastique, avec ses subtilités, son oiseuse dialectique, et tout ce jargon d'abstrude idéologie, la production des siècles d'ignorance, que la raison savante des Bacon, des Gassendi, des Descartes semblait avoir repoussés pour jamais au sein des ténèbres de ce moyen âge, d'où ils sont sortis. »

Ailleurs (tome IV, pag. 267), à propos des divers systèmes imaginés de toutes parts pour expliquer l'homme et la nature: « La liberté, dit-il, porta son fruit : chacun voulut signaler son indépendance et se singulariser par un système; tout ce que l'on croyait décidé se trouva remis en question: point d'ensemble ni d'unité; les écoles se sont partagées comme aux jours de la république athénienne et de la scolastique. Autant de professeurs, autant d'enseignemens, autant de doctrines diverses; il n'y a de différence que par les noms. »

Et (tome IV pag. 269) : La scolastique autrefois si décriée a recouvré ses écoles, tout l'échafaudage de ses dissections anatomiques, tout son langage barbare et inintelligible : on poursuivait la vérité dans son

idéalité, dans son *absoluité*; désormais la conscience suffit pour en percevoir l'*intuition*; et par un procédé transcendental portée sur les ailes de la raison, elle va saisir à sa source et en lui-même l'*être*, le *un*, l'*absolu*, etc., etc., etc. »

Aussi sa conclusion est-elle (tome IV, pag. 290) que la philosophie moderne nous a ramenés au même point de départ où était le monde avant la révélation évangélique; que tous les efforts des scolastiques et du XIXe siècle pour sortir de l'ornière où ils se sont enfoncés sont en pure perte; que la nouvelle philosophie s'est montrée aussi peu fixe dans ses idées que l'ancienne, aussi vide qu'elle de principes et de méthodes (tome IV, pag. 296).

Voilà, messieurs, l'analyse exacte du livre de notre honorable collégue, M. l'abbé Guillon : que si vous me demandez à mon tour mon avis sur son ouvrage, sur son utilité, je commencerai par dire que l'anathème que l'on porte en général sur les sciences philosophiques, que l'on regarde comme condamnées à rester stationnaires, à ne jamais avancer, me semble mal fondé; je crois que dans les sciences philosophiques comme dans les sciences physiques on peut faire des progrès réels; comme on analyse plus exactement aujourd'hui qu'autrefois les phénomènes physiques, les composés chimiques, on peut aussi déterminer beaucoup mieux que par le passé les facultés de l'esprit humain, le jeu des organes du corps social, etc., etc. Ce sont là, à mon avis, les véritables sciences philosophiques.

Quant aux sciences métaphysiques, celles qui concernent la nature intime de l'ame, l'essence et les attributs de la Divinité, les questions insolubles sur la liberté, ou le franc arbitre de l'homme, je ne connais aucune méthode humaine qui puisse leur faire faire le moindre progrès, car elles roulent sur des questions qui échappent à toutes nos expériences, à toutes nos observations.

J'approuve alors de toutes mes forces ceux qui, chargés par état de conserver intact le dépôt des croyances religieuses, font tous leurs efforts pour nous éloigner de ces études vaines et stériles, et nous ramener à la connaissance de ce qui, pouvant se réduire en faits, peut aussi avoir pour nous une utilité incontestable.

M. Guillon réussira-t-il dans cette louable intention? Son livre, écrit d'un style rapide et entraînant, aura-t-il ce succès auprès de notre jeunesse? Je l'ignore et ne l'espère pas. Mais ce que je souhaite vivement, c'est que répandu parmi les jeunes ecclésiastiques il leur inspire un louable désir de connaître les ouvrages des anciens docteurs, qu'il leur fasse étudier à fond tous ces systèmes qu'ils auront plus tard à combattre; qu'en un mot il contribue à élever le jeune clergé à ce point de science qui seul peut lui conserver dans la société le rang que lui assignent ses fonctions.

BERNARD JULIEN.
Membre de la 3e classe de l'Institut historique.

ESQUISSE

DES PROGRÈS RÉELS DE LA MÉDECINE DEPUIS 1800, PAR M. PINGEON, D.-M., SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE ROYALE DE DIJON.

Une histoire fidèle des progrès réels de la médecine moderne serait à la fois une œuvre de science et un acte de courage; car il est des choses que les docteurs se résignent bien à dire dans le sanctuaire, mais qu'ils n'aiment pas à dévoiler aux profanes. Ces choses-là devrai-je les dire? Dois-je déchirer d'une main sacrilége le voile qui cache tous nos mystères? Il est certain qne le rapporteur se trouve dans une position délicate, d'autant plus délicate qu'il s'agit des progrès *réels* (ce mot *réels* me fait frémir) de la médecine moderne, française et contemporaine. Il est des faits que le docteur le plus loyal, le plus expansif, est aiguillonné à tenir toujours profondément cachés, graces sans doute à un précieux instinct de conservation qui est le même pour le sacerdoce médical que pour toutes les confréries du monde, religieuses, scientifiques, ou industrielles. Comment se résigner, en effet, à dissiper tant de chères illusions qui calment l'anxiété des malades ou de leurs amis, en même temps qu'ils font du médecin l'objet d'une ravissante adoration! Pour les médecins comme pour les tribuns du peuple la roche tarpéienne est bien près du Capitole; la plus légère indiscrétion peut leur faire franchir en moins d'une minute la distance qui sépare le lieu du triomphe du lieu du supplice. Et puis, la vérité, lorsqu'ils se résignent à la dévoiler, par un admirable effort d'abnégation, est-elle toujours bonne à dire? De la part des médecins, la vérité n'est pas seulement un aveu de leur impuissance, elle est encore une sombre et hideuse image qui peut plonger des familles entières dans les douleurs anticipées du deuil et du désespoir. Souvent la vérité est dans l'incertitude, le doute, l'hésitation; cette vérité-là n'est pas non plus toujours bonne à dire. Malgré toutes ces réflexions, nous dirons la vérité. Notre but ici est de raconter fidèlement et non d'exciter l'admiration et la confiance; les susceptibilités de la profession doivent disparaître devant les intérêts de l'histoire qui sont ceux de la science. Il restera toujours aux travaux qui ont contribué aux progrès de la médecine assez de gloire noblement et légitimement acquise pour que la considération dont ils jouissent n'ait pas à souffrir des lacunes qu'ils sont loin d'avoir comblées.

L'auteur de l'esquisse historique que je dois vous faire connaître a réuni dans un nombre peu considérable de pages les principales découvertes ou plutôt les titres des principaux travaux qui ont été faits en médecine depuis 1800 jusqu'en 1833. Il ne faut pas s'attendre à ce que les recherches faites dans les pays étrangers y aient trouvé une place, quoique le titre du livre me l'eût fait espérer. L'auteur s'est occupé presque exclusivement des progrès de la médecine française. Il est à regretter qu'il se soit borné à nous dire les choses que personne d'entre nous n'ignore, et qu'il n'ait pas au moins indiqué les perfectionnemens que l'art de guérir a reçus en Allemagne, en Angleterre et en Italie. En appelant notre attention sur

les travaux de nos confrères des diverses Universités de l'Europe, il eût fait une œuvre à la fois neuve et utile. L'érudition médicale est chose peu commune parmi nous; nous ne nous enquérons jamais de ce que l'on fait ailleurs qu'en France, moins encore de ce qui s'est fait avant nous, dans le bon vieux temps; c'est peut-être ce qui explique tant de découvertes modernes qui existent depuis deux ou trois mille ans, pour le plus grand triomphe des antiquaires. C'est là un des mouvemens de la vie universitaire, trop bruyante et trop distraite de Paris. On n'y apprend à savoir que par les yeux et par les oreilles; on n'y apprend point à savoir par la réflexion, par l'étude comparée des descriptions anciennes et des faits nouveaux; chaque élève adopte les idées du maître qu'il affectionne le plus; il en professe toutes les maximes, comme si la science était tout entière dans le cerveau d'un homme, ou entre les murs d'un amphithéâtre parisien. Tel élève affectionne particulièrement la fièvre typhoïde qui règne exclusivement dans les idées d'un maître; tel autre aura pour la gastro-entérite une préoccupation exclusive; l'un sera le partisant intrépide de la saignée, l'autre emploiera avec un entêtement incroyable les médicamens les plus énergiques. L'expérience seule, et l'expérience acquise aux dépens des malades pourra peut-être un jour suppléer à la connaissance de l'expérience des anciens trop dédaignée. Ce grave inconvénient, il appartient à notre classe de le proclamer et d'en atténuer les funestes conséquences. En appelant l'attention des médecins sur l'histoire de leur science, deux de nos collègues, MM. les docteurs Casimir-Broussais et Colombat, ont déjà donné un exemple qui sera imité.

Revenons à notre auteur; son livre est loin de présenter la suite de tous les travaux les plus importans de la médecine française au XIX$_e$ siècle. Des systèmes et des écrits qui ont apporté plus de gloire à leurs auteurs que d'utilité à l'art de guérir, y sont cités comme des progrès *réels*, tandis qu'on ne doit donner ce nom qu'aux tentatives couronnées d'un succès *réel*. Les théories les plus savantes sur une maladie, ou sur certains médicamens dont on parle toujours, et qui ne guérissent jamais, charment l'esprit, agrandissent le domaine de la science; mais la font-elles progresser toujours vers le seul bien qu'elle doive atteindre, la guérison ou le soulagement des malades?... Nous devons reconnaître toutefois que, dans l'esquisse historique de notre auteur, nous trouvons décrit avec beaucoup de soin le renouvellement des anciennes théories médicales sur la nature et sur le traitement des maladies du cerveau et de ses membranes, sur la nature des maladies de la moëlle épinière et de la poitrine, sur la nature et sur le traitement des affections du canal alimentaire. Pinel a marqué de son génie la grande époque de transition entre la médecine ancienne et la médecine moderne, époque pendant laquelle Bichat jette les germes des progrès nouveaux. Jusqu'à Bichat, la loi des sympathies organiques qui jouent un si grand rôle dans les manifestations symptomatiques les plus diverses avait été méconnue; l'anatomie des tissus sains n'avait pas encore été comparée d'une manière nette et précise avec l'anatomie des tissus malades; une nouvelle ère commença pour la science, et le système de la localisation des maladies dut nécessairement remplacer celui des fièvres, ou des affections générales. A ces élémens se réunissent des inventions ingénieuses qui donnent à l'art du diagnostique une certitude

jusqu'alors inconnue; Corvisart et Laennec apprennent à connaître toutes les affections du cœur, des poumons et des bronches, et à distinguer non seulement leurs innombrables variétés, mais encore leur marche, leur développement et leur terminaison. Louis et Andral viennent ajouter leurs laborieuses recherches à ces investigations profondes. Bertin et Bouillaud étudient les maladies qui affectent plus particulièrement les gros vaisseaux, inconnus des anciens; Lallemand substitue aux fièvres ataxiques, malignes, adynamiques, nerveuses, des anciens et de Pinel l'inflammation des diverses parties de l'omoplate et rend par cette découverte le traitement de ces terribles maladies plus convenable et leur guérison plus sûre; Broussais crée ou plutôt débrouille et élucide sa doctrine de l'irritation, qui portera sur la chirurgie son heureuse influence; il jette des lumières nouvelles sur les maladies chimiques dépendant d'une inflammation lente et ancienne, et simulant tous les symptômes les plus trompeurs; il substitue aux fièvres bilieuse, muqueuse, inflammatoire, intermittente, scarlatine, etc., l'irritation multiforme, simple ou [compliquée du canal intestinal avec ou sans symptômes cérébraux; Ollivier d'Angers et Barbier d'Amiens donnent de précieuses indications sur les maladies obscures de la moelle épinière. Barras cherche à fixer l'attention des médecins sur les affections nerveuses des organes abdominaux qu'il distingue de la partie entérite; Thuilier, Schwilgué, Bretonneau font des recherches neuves et profondes sur les maladies du larynx, telles que le croup, l'édème de la glotte et la laryngite chronique; recherches qui, comme tant d'autres, ont apporté peu de lumières sur le traitement de ces graves maladies. Alibert, Willam, Biett décrivent les caractères qui distinguent les maladies de la peau, elles divisent en ordres, genres, espèces, et variétés, à la manière des naturalistes; de telle manière que l'erreur ne devrait plus être permise dans le diagnostic de ces maladies. MM. Petit et Serres, sous le nom de fièvre mésentérique; M. Bretonneau, sous le nom de dothinenterce; MM. Andral, Lami et Chomel, sous le nom d'affection typhoïde, ont enlevé à la gastro-entérite une de ses couronnes, en décrivant une des maladies les plus fréquentes et les plus graves; l'altération des plaques de Peyer et de Brunner logées entre les membranes du canal intestinal, pouvant être suivie de la perforation de ce canal et accompagnée de symptômes cérébraux plus ou moins intenses, devient l'objet d'un diagnostic presque certain dès les premiers jours de la maladie. Il est seulement à craindre que les élèves ne soient conduits à ne voir désormais que des affections typhoïdes, aux plus légères apparences; mais cette observation n'est pas dans notre sujet. Plusieurs travaux, sur lesquels l'auteur ne s'arrête pas, et qu'il ne fait que signaler, ont enrichi la pathologie, touchant la fièvre puerpérale, les maladies des voies urinaires, des organes de la génération, et touchant les hydropisies, dont la théorie a été mieux comprise, quoiqu'elles ne soient pas mieux guéries, ce qui leur est commun avec la plupart des maladies dont nous avons parlé et qu'on nous a mieux appris à connaître qu'à combattre efficacement. Nous excepterons toutefois avec une conviction profonde les affections cérébrales, celles des bronches et des poumons, auxquelles on n'oppose pas seulement les secours d'un diagnostic savant, mais encore ceux d'un traitement efficace, et couronné par de très nombreux succès. A l'égard de ces maladies,

les progrès de la médecine ont été *réels*, très réels; personne ne pourra les contester, car ils sont constatés par les travaux de statistique comparée, auxquels l'auteur ajoute ses propres observations.

Tel est le tableau rapide que l'auteur nous présente des progrès théoriques de la médecine, dans la première section de son livre. Je ne parlerai pas de la courte introduction qui précède cette première section; je me bornerai seulement à relever cette vieille erreur qui fait sortir la science médicale tout entière du cerveau d'Hippocrate, tandis que mille ans avant ce grand homme il existait chez les Indous des traités complets d'opérations chirurgicales, de médecine, de toxologie, d'anatomie; tandis qu'il est dit dans les auteurs grecs eux-mêmes que l'armée d'Alexandre comptait parmi ses plus habiles médecins des praticiens indiens auxquels elle avait dû recourir dans son expédition. Les écrits d'Hippocrate sont les plus complets que nous connaissions depuis plusieurs siècles, mais au-delà d'Hippocrate, en Orient, il en existe de plus anciens qui seront connus un jour et dont la connaissance jettera de nouvelles lumières sur la science historique à laquelle nous consacrons nos efforts (1). Lorsque les écrits de l'Orient nous seront moins étrangers, nous cesserons peut-être de répéter les vieux contes qu'on nous fait sur les découvertes des Arabes et sur celles des Grecs, et la médecine ne nous apparaîtra plus comme un soleil qui brille tout-à-coup sur l'île de Cos et sur la Grèce, sans aurore qui le précède, sans source où il vienne puiser ses feux. Sans nous dire un mot du galénisme, l'auteur passe à travers les siècles pour nommer Vanhelmont et Stahl, qui en secouèrent le joug. Puis apparaissent les écoles fameuses de Vienne et d'Édimbourg, l'ancienne école de Paris, aussi médiocre que la nouvelle est savante, et les noms de Desault et Chaussier viennent terminer la série ainsi tronquée des mouvemens de la science médicale. Laissons l'introduction et revenons à la première section du livre que l'auteur termine par l'exposé historique de l'emploi des agens spécifiques qui ont le privilége de combattre sûrement des affections particulières. Parmi ces agens précieux, il en est peu dont la découverte appartienne à notre siècle, et parmi ceux qui lui appartiennent, il en est qui ne sont spécifiques que dans les livres, dans les mémoires de l'Académie de médecine et dans les journaux. La découverte du sulfate de quinine est, sans contredit, la plus incontestable et la plus féconde. Quant au soufre et au mercure, nous ne savons pas encore si les nombreuses préparations dont ces substances forment la base et dont l'emploi a été conseillé dans ce siècle, sont plus efficaces que celles dont l'emploi était connu auparavant. Parmi les agens spécifiques, la vaccine occupe le premier rang. Rabaut, ministre protestant, la connut à Montpellier et Jenner la pratiqua en Angleterre. Cet agent spécifique est recommandé dans un livre attribué à Denwantari, le dieu de la médecine chez les Indiens. Dans cet ancien livre sanscrit, il est dit : « Prenez le fluide du cow-pox du » pis d'une vache ou du bras d'un homme » entre l'épaule et le coude, et piquez-en » le bras entre le coude et l'épaule, jus» qu'à ce que le sang paraisse. Alors, le » fluide se mêlant avec le sang, il en résul» tera une maladie qui sera aussi bénigne

(1) Ainslie ne compte pas moins de 54 traités en sanscrit sur les diverses branches de la médecine. V. *Colebrooke Jin. p. Abyebret*, *Dissertatio LXX.*

» que la maladie naturelle, qui n'exigera » pas de traitement médical. » Le fait est rapporté dans les transactions de la Société royale asiatique de la Grande Bretagne et de l'Islande, 2ᵉ vol., 1ʳᵉ partie, Londres 1829, p. 66. Notre auteur cite dans une note le passage dont nous venons d'extraire quelques mots.

Les agens spécifiques sont malheureusement très peu nombreux. C'est sans doute dans le désir d'en voir croître la liste que notre auteur fait des avances très flatteuses aux docteurs de l'école homœopathique. « Près de cette immortelle découverte du » vaccin, du mercure, du quinquina et du » soufre, devons-nous placer, dit-il, la » belladonna et le narcisse des prés procla» més par Hahneman comme des spécifi» ques non moins efficaces contre la scar» latine et la rougeole? » Nous ne concevons pas que malgré le doute très circonspect qu'il manifeste à l'égard des assertions fondamentales de cette école il puisse dire que : « L'homœopathie lui semble une » idée heureuse, ayant de la portée, et des» tinée à hâter la découverte des plus im» portantes vérités. » L'auteur fait ensuite figurer parmi les progrès *réels* les méthodes antiphlogistiques employées par les médecins qui nient le virus ou qui sont non contagionistes; il signale l'emploi du tartre-stibié dont il paraît avoir étudié les effets mieux que ceux de la belladonna et de la narcisse des prés ; il cite les essais du docteur Fontaneille qui, le premier en France, administra ce sel à de hautes doses, jusqu'à un gros et deux gros par jour. Notre auteur accepte les faits qui viennent à l'appui de cette méthode italienne; ils semblent lui sourire, ce qui nous rassure contre les progrès ultérieurs de sa conversion complète au système des globules imperceptibles de la pensée homœopathique. L'utilité de ce médicament, administré à de hautes doses, a été surtout démontrée dans les inflammations aiguës des poumons, dans les rhumatismes aigus et dans les affections érysipélateuses ou phlegmoneuses. L'iode, découvert en 1811 par M. Courtois, appliqué au traitement des goîtres, par M. Coindet, de Genève, plus tard à Paris, au traitement des scrofules, par M. Lugol, et, ce qui nous semble un rêve, contre la goutte, par M. Gendrin, qui prétend guérir par ce moyen les 9/10 des goutteux; la racine de grenadier employée contre le tœnia est un moyen si ancien, que nous ne voyons pas pourquoi on en ferait l'honneur à notre siècle qui l'a retiré de la médecine des sauvages ou de celle des Grecs, des Romains et des Arabes; il en est de même du seigle ergoté employé depuis un temps immémorial pour favoriser les accouchemens, auquel on attribue aujourd'hui la faculté d'arrêter certaines hémorrhagies. Ajoutez à tous ces travaux des monographies complètes sur des substances particulières ou sur des maladies spéciales, observées dans les diverses professions, dans les différens âges. Les plus remarquables sont celles qui ont décrit les maladies des enfans chez les nouveau-nés.

Ici se termine la première section de notre livre. Dans la seconde section, l'auteur passe en revue les perfectionnemens qu'a reçus la chirurgie française. Il nomme Ambroise Paré, J.-L. Petit, l'académie de chirurgie et Desault. Il signale l'influence salutaire de la doctrine physiologique de Broussais sur cette partie de notre science. L'auteur s'incline avec admiration devant les merveilles de la rhinoplastie qui est l'art de faire des nez artificiels en empruntant des lambeaux de peau aux parties voisines,

invention admirable à laquelle l'italien Tagliacossis n'avait pas été étranger, et dont il fait les honneurs à MM. Delpech et Lallemand. Nous mettrons d'accord tous les prétendans des quatre nations qui se disputent l'honneur de cette découverte, en leur disant que les chirurgiens de l'Inde pratiquaient cette opération dès les siècles les plus reculés, avec une habilité et une adresse dont ils se vantaient beaucoup. Ils prenaient au front les lambeaux qui servaient à faire les nez. Ils étaient aussi habiles dans cette opération que dans celle de la cataracte, comme on peut le voir dans les citations de Hecker, *Geschichte der heilkunde*. Notre auteur admire Dupuytren disputant au cancer les restes de la mâchoire inférieure, et guérissant les anus contre nature, Roux pratiquant la staphyloraphie; Beclard proposant un procédé aussi ingénieux que nouveau, pour guérir les fistules du canal parotidien; M. Lisfranc extirpant l'extrémité inférieure du rectum devenue cancéreuse; MM. Récamier, Lisfranc et Dupuytren, portant le caustique sur les ulcères de l'utérus, pratiquant non seulement l'amputation du col de cet organe, mais encore l'ablation hardie de tout l'organe lui-même; Ducamp indiquant les moyens de connaître la situation et la forme des divers engorgemens de l'urètre, et d'y porter sûrement le caustique; M. Amussat, introduisant des sondes droites, dont la nouveauté est d'une date assez ancienne dans l'urètre et dans la vessie; M. Civiale substituant le broiement de la pierre à l'aide d'un instrument introduit dans la vessie par l'urètre, à l'opération grave et dangereuse de la taille; M. Cooper pratiquant des ligatures jusque sur l'arète abdominale, dans la cavité du ventre, etc. L'auteur cite les diverses méthodes d'amputation qui ont été essayées, et qui sont préférables; parmi celles-ci, il indique l'amputation tarso-métatarsienne, qui laisse au pied plus de longueur. Il cite quelques perfectionnemens orthopédiques, et il signale quelques travaux utiles au succès des accouchemens; il nomme avec étonnement la hardie désarticulation de la cuisse d'avec le bassin, qui, s'il faut le dire, sert plutôt à montrer la hardiesse et l'habileté de l'opérateur, qu'à arracher le malade à une mort presque certaine. Dans la troisième section, l'auteur parle des progrès de la chimie et des préparations thérapeutiques qui en sont résultées. Ici l'auteur a peu de choses à dire; car, nous devons le reconnaître, la thérapeutique ou l'art de guérir proprement dit semble avoir moins sollicité l'activité des médecins que la science du diagnostic et l'anatomie pathologique. On a cherché plus à connaître qu'à guérir la maladie. En présence des faits matériels et des altérations organiques qui viennent expliquer les diverses affections et les divers symptômes, le médecin est devenu sceptique, il a cessé de croire à la vertu des médicamens; il a été, par cette fatale incertitude, ramené à la médecine expectante que la doctrine physiologique favorisait, et il n'a eu pendant long-temps que des paroles et de l'eau sucrée à opposer à la plupart des maladies; heureusement ce scepticisme ne saurait durer et arrêter plus long-temps les développemens de la partie la plus importante de la médecine. Notre auteur dit quelques mots sur la digitale pourprée, dont les effets ont été étudiés en Italie avec beaucoup de succès, ainsi que ceux de la strichnine et de la noix vomique. Il signale les applications de l'acide hydrocyanique, celles de l'opium dans certaines phlegmasies, celle du baume de copahu, des chlorures, etc. Il aurait pu ajouter à

cette série un nombre considérable d'agens nouveaux, utilement employés en France et à l'étranger. Il est à regretter que les nouveaux essais thérapeutiques faits à l'étranger trouvent en général trop peu de place dans les écrits français; dans celui dont je parle, il n'est pas même fait mention d'un seul d'entre eux, et cependant l'art d'expérimenter est assez difficile pour que les efforts de tous soient reçus dans le domaine commun.

Je ne me propose pas dans ce rapport de remplir les lacunes nombreuses que l'auteur a laissées dans son livre; car un pareil travail exigerait une connaissance étendue de la littérature médicale, française et étrangère. Je me bornerai à citer la découverte faite par un de nos collègues, M. le docteur Junod, d'un moyen thérapeutique, tout-à-fait nouveau, sur lequel l'académie des sciences a appelé l'attention des savans et des médecins. Ce moyen consiste à obtenir, à l'aide d'un instrument disposé à cet effet, l'augmentation ou la diminution sur le corps entier ou sur une des diverses parties du corps, de la pression de l'atmosphère. Ces instrumens, disent les membres de la commission de l'Institut, chargés de faire un rapport sur le mémoire de M. le docteur Junod, « ces instrumens sont entre nos » mains depuis près d'un an, et l'un de ses » commissaires en a fait un fréquent usage, » à l'Hôtel-Dieu de Paris, dans le traite- » ment de plusieurs maladies graves. » En effet, un moyen aussi puissant pour attirer le sang dans les vaisseaux capillaires d'une partie du corps, ou le refouler dans les grands vaisseaux, doit avoir dans le traitement d'un grand nombre de maladies un immense résultat. On peut voir dans la Revue médicale, no de septembre 1834, les recherches physiologiques et thérapeutiques que l'inventeur a faites à ce sujet.

Maintenant, messieurs, vous dirai-je que tous ces travaux des médecins du 19e siècle soient des progrès réels? Les données statistiques peuvent seules nous répondre; mais les tableaux comparés de la mortalité sont-ils faits comme ils devraient l'être? La difficulté ici devient trop grande pour que nous puissions nous fier à ces données, qui, il faut l'avouer, ne sont pas en notre faveur pour la plupart des maladies les mieux étudiées. Faut-il le dire? plusieurs de ces belles découvertes dont nous avons parlé, et qui font naître un moment la joie et l'espérance dans le cœur du médecin, se dissipent au lit du malade comme de belles illusions; avouons-le, nous ne sommes pas aussi heureux que les livres et les mémoires sembleraient nous le faire croire. Terminons en formant des vœux pour que l'histoire de la médecine enregistre avec plus de discernement les travaux dont la renommée fait tout le mérite, et qu'elle les classe plutôt d'après leur habileté réelle et pratique, que d'après la fortune qu'ils ont faite à leurs auteurs. Ainsi l'histoire sera en médecine ce qu'elle est en toutes choses, un tribunal équitable, sans partialité, jugeant les hommes par leurs œuvres et leurs œuvres par leur résultat.

Le docteur Cerise, membre de la 3e classe de l'Institut historique.

DOCUMENS HISTORIQUES CURIEUX ET INÉDITS.

MORT DU ROY CHARLES VI.

L'an 1422, le mercredi 21 octobre, feste des onze mille vierges, environ six heures du matin, le roy Charles V, que Dieu absoilte, trespassa, et pourceque on ne peut promptement faire l'obseque dudit roy, son corps, vuidé des entrailles et rempli d'espices et d'herbes sentant bon, fut mis en un coffre plombé, et gardé en la chapelle de l'hostel Saint Pol, jusques au 10 de novembre en suivant, et cependant furent chantées messes et le service des trespassés solemnellement en la dite chapelle, chascun jour par les gens d'Eglise et colléges de la dite ville de Paris; un jour y vindrent ceulx de Notre-Dame, autre jour, ceulx de la Sainte-Chapelle du Palais, autre jour les jacobins ou les cordeliers, et aussi tous les autres colleges semblablement en chacune paroisse et église, furent faits services solemnels, et encore tous officiers et maîtres de la ville, et chascun office et mestier a par soi, et qui plus notable pouvoit, plus le faisait : ce temps durant les lettres et l'audiencerie de France furent faites au nom du chancelier et du conseil de France, et scellées du scel de la prevosté de Paris, jusques au temps que dit sera cy-après.

Le duc de Bedfort, régent du royaume de France, vint à Paris le 5 novembre, et après sa venue, on apoista de faire l'enterrement et service du roy, duquel le corps estoit en la chapelle de son hostel lez Saint Pol, et fut son obseque moult noble, voir est que grans altercations a moult de diverses opinions de la manière comment elle serait faite; car en ce temps y avoit peu de gens à qui souvenist comment on avoit accoutumé de faire au temps passé porter les roys de France a sepulture et en quel ordre les gens y devoient aller chascun son estat, car les cas n'adviennent pas souvent, et n'en trouvent on rien escript et pour ce en feray-je ici mention de ce qui en fut fait tant par grande et meure deliberation, afin de y prendre exemple ce autres fois le cas advenoit, car ce qui en fut fait fut par grande et meure deliberation de chevaliers, escuyers, clercs et gens sages, anciens et notables, qui en maint lieu avoient veu semblables besognes.

Premièrement une litière fut faite a limons devant et derrière, et les dits limons furent fourez et couverts de cuir ou de drap noir, pour moins blecer ceulx qui porteroient le corps, car le coffre ou le corps estoit bouté avec le plomb et aultres choses qui y estoient dedans, pesoient bien quatorze cents. Ladite litiere estoit tellement grande que en passant par les portes de l'hostel de Saint-Pol, de l'eglise Nostre-Dame et par les rues, on la restreignoit, et quant on estoit oultre passé, en place large on la relargissoit. En icelle litière fut mis le coffre et tout le corps du roy, et sur ledit coffre on mit une coeste et un coessin, et deux draps de lin, linceux beaux et deliez, et par dessus, en manière de couverture, un grand poele de drap d'or sur champ vermeil, bordé autour d'un bord de veluyau azur, cou-

roné de fleur de lys d'or et de brodure, estoit le dit bord large d'environ demi pied, et ledit poele estoit si large, que de chascun costé il traignoit a terre ou bien près, et si estoit la dite litière haute de la hauteur d'un homme, on ne voyoit pas le coffre, car il estoit muissé sous la coeste et le dit poele, mais sur toutes ces choses fut mise l'image du roy, la plus propre qu'on la pouvoit faire à la semblance du dit roy, vestu de cotte royale, et par dessus un mantel demi le drap du poele, et estoit le mantel fourré d'hermine ou de loutre, les chausses avoient été semellées d'un drap de soye azur tissu a fleurs de lys, en les mains avoit des gands blancs, et sur sa tête avoit une couronne, en l'une de ses mains tenoit un ceptre, et en l'autre main une verge, comme celle qui fut envoyée du ciel, car au bout avoit en semblance une main qui seignist ou benist, et estoient les dites couronne, ceptre et verge, tout d'une matière en façon d'argent dorée, et quant tout fut appoincté, la dite litiere ainsi chargée et habillée fut mise en la cour du dit hostel lez Saint Pol, devant la porte devers les Célestins, et par la dite porte fut mise hors du dit hostel, et au coing on retourna en la rue en passant devant l'église de Saint-Pol, en la grande rue Saint-Antoine, et d'illec le droit chemin au pont Nostre-Dame, et par la rue de la Juiverie à l'église Nostre-Dame.

Maistres d'hostel, echansons, pannetiers, tranchiers, varlets de chambre, fouriers, varlets de porte, et tous les officiers de l'hostel du roy, furent vestus de brunette, les eschansons, pannetiers et varlets de chambre portoient chascun une torche pesant quatre livres, et sur leur poitrine et espaules avoient escussons aux armes de France; estoient bien deux cents portans les dites torches. Le corps et la litiere furent portés par les varlets de porte, car c'est leur droit, et estoient bien cinquante aux limons de la dite litiere, qui estoient tous las de la porter, et bien souvent leur convenoit reposer et mettre la litiere sur deux grands treteaux propices qu'on portoit après; ainsi fut porté le corps a Nostre-Dame, a heure de vespres.

L'ordre des gens fut tel: les ordres mandians, c'est a savoir, jacobins, cordeliers, carmelites et augustins à belle procession furent premiers; les colleges si comme Sainte Catherine de Vaulx des escoliers, les Mathurins, les Billettes, Sainte-Croix, et leurs semblables après, les paroisses après les églises collegiaux si comme Saint-Benoist le bien tourné, Saint-Mery, le Sepulcre, Saint Germain-l'Auxerrois, et leurs semblables après, les colleges de Nostre-Dame et de la Sainte Chapelle du palais après, et toutes les dites gens d'eglise deux a deux alloient d'un des costés de la rue et les escoliers et supports de l'Université de Paris, alloient de l'autre costé de la rue, après les dites processions alloient neuf prelats, que evesques, que abbés, revestus de chappes noires et mittres blanches, entre lesquels estoit le patriarche de Constantinople, lors administrateur de l'evesché de Paris, lequel fit l'office; le prevost de Paris alloit entre les prelats et le corps, devant la litiere, une verge en sa main; les chambellans du roy, varlets tranchants et escuyers d'escuiries, et les maistres d'hostel alloient entre le prevost et la litiere; les quatre présidens du parlement, vestus de leurs manteaux vermeils fourrés de vair, tenoient les quatre cornets du poele, et les seigneurs et les greffiés du parlement entour la litiere de costé et d'autre, et tenoient ce que pendoit du poele, car c'est leur droit que ils qui en parlement representent la

personne du roy, et qui gouvernent la justice souveraine du royaume, soyent au plus près du corps du roy; les huissiers de parlement, tenans leurs verges, estoient aux quatre cornets de la litiere, emprès les présidens pour garder que nul gens ne se boutassent entre eux, et le premier huissier avoit son bonnet fourré en teste, aussi les presidens et seigneurs et greffiers de parlement avoient vestu leurs chaperons fourrés, ainsi comme ils les ont en la cour du dit parlement.

Le prevost des marchands et eschevins de la ville portoient un ciel haut a huit bastons, tel que l'on a accoustumé de porter sur le *corpus Domini* le jour de la feste Dieu aux processions, lequel ciel estoit grand et large et bien hault, et si estoit de même drap du poele, et quand lesdits prevost et eschevins estoient las de porter le dit ciel qui estoit bien pesant, on mettoit en leur lieu notables bourgeois qui le portoient jusques a ce qu'ils estoient las.

Le duc de Bedfort regent le royaume de France, le chancelier de France, les maistres des requestes et autres conseillers et officiers du roy alloient deriere la litière, et après eux le peuple en grand nombre, et allant par les rues veissiez gens aux huis et fenestres, et sur les estaulx qui plouroient et menoient grand deuil, et non sans cause, car grand desolation fut, et ne sçavoient se de longtemps auroient roy en France.

Ainsi fut porté le corps du bon roi à Nostre-Dame et fut mis au cœur de l'église a tout la litière sous la chapelle qui noblement fut faite et allumée, car chascun cornet de la dite chapelle avoit un gros cierge tout rond pesant 25 livres de cire et sur ladite chapelle tant qu'il y pouvoit de cierges de deux livres, tout au tour de l'église par bas avoit torches de quatre livres à deux rangs, et par le haut du chœur et tout autour de l'église par en haut dessous les voultes et par tous les pilliers du lieu avoit cierges bien drus d'une livre. Toute l'église a l'entour fut environnée ou enceinte d'un parement de toile perse semé de fleurs de lys; furent parés tous les pilliers de ladite église par le haut de tant que la dite toile estoit large. On arriva à ladite église Nostre-Dame ainsi comme après les vespres et chanta les vigilles des morts notablement et à trait, auxquelles furent les neuf prélats devant dits: les abbés de saint-Germain, de saint-Magloire, de saint-Crespin de Soissons et des Vaux de Cernay, tenoient le chœur, le duc de Bedfort assis en la première chaire du chœur derière l'image Nostre-Dame, les chambellans de ce même costé assis loin de lui, et une partie de messieurs de parlement après, et à l'autre bout de ce même costé vers la chaire de l'évesque estoient le dit patriarche en sa chaire, et les chanoines de céans après lui, et de l'autre costé du chœur devers le cloître en la première chaire derrière l'autel de saint-Sébastien estoient le chancelier de France, les présidens de parlement et messeigneurs du parlement emprès eulx tous en chaperons fourrés, et a l'autre bout dudit costé devers l'hostel éstoient les évesques de Therouennes et de Chartres, le recteur de l'université et d'autres chanoines de Paris: le soir furent chantées vigiles a neuf psaulmes et neuf leçons, et fut nuit.

Landemain qui fut mardi X^e jour de novembre, environ huit heures au matin, en ladite église et en l'ordre et manière devant dite, furent faites les recommandaces et après fut chantée la messe des morts et nul n'alla à l'offrande sinon le duc de Bedfort. Après la messe chantée chascun alla disner ou il ot appareillé, et environ douze heures

on se reassembla en la dite église de Nostre-Dame pour aller à Saint-Denis et fut porté le corps par les gens et en l'ordre du jour précédent, et quant on fut hors la porte saint-Denis qu'on dit la Bastille, les varlets de porte du roy qui jusque la avoient porté le corps le laissèrent, et les hannoüars porteurs de sel le portèrent, car c'est leur droit qu'ils doivent porter le corps du roy jusques a la prochaine croix de Saint-Denis; mais parce que le fardel estoit trop pesant les religieux de saint-Denis qui illec le devoient prendre et porter en leur église, donnèrent de l'argent aux dits hannnoüars, lesquels le portèrent en l'église de Saint-Denis, voir est que les dits religieux y vindrent revestus a procession et avec eulx les gens de la ville de Saint-Denis: la litière fut mise au chœur de l'église sous la chapelle qui y fut faite semblable a celle de Nostre-Dame de Paris et peut-être qu'elle n'estoit pas si large; mais le luminaire fut pareil et le parement de la toile perse peinte a fleurs de lys autour du moustier et autour de chascun pillier: ce soir furent chantés vigilles a neuf psaulmes par les religieux de ceans: Certes colléges et autres gens d'église de Paris s'en retournèrent quant le corps fut livré aux dits religieux, et le lan-demain qui fut mercredi feste de saint-Martin la messe de requiem fut chantée à grand solemnité et fit l'office ledit patriarche, l'abbé de Saint-Denis fit le diacre, et l'abbé de Saint Crespin le sous-diacre, l'abbé de Saint-Magloire et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés tindrent le chœur avec quatre des religieux de ceans et tous les autres religieux estoient es hautes chaires ou chœur vestus de chappes à fleurs de lys; en la première chaire qui est le lieu de l'abbé estoit le duc de Bedfort et les chambellans après lui, et puis une partie des seigneurs du parlement et les religieux après, et de l'autre costé du chœur estoient les évesques de Therrouennes et de Chartres et une partie des seigneurs du parlement tous en chapperons fourrés et les religieux après.

Quant la messe fut chantée le corps fut porté enterrer en la chapelle emprès le degré devers la bonne main, où furent enterrés ses père et mère, et fut porté le corps du chœur jusques à la sépulture par les varlets de porte du roi qui par avant l'avoient porté.

A l'entrée y ot grand débat entre les religieux d'une part et aucuns officiers de l'hostel du roy, ne sçait si estoient sergens d'armes ou fourriers ou varlets de porte et estoit pour le poele et aultres habillemens estant entour le corps du roi que chascune desdites parties disoit à lui appartenir et que tels estoient leurs droits, et tirèrent l'un de ça, l'autre de la, et à peine qu'ils ne viendrent a voye de fait, mais le regent fit mettre le débat en main de justice et fut le corps enterré.

Après l'enterrement et illec mesme avant que auscun se partis, un crieur de corps cria à haulte voix, priez pour l'ame de très excellent prince Charles VI, roy de France.

Ces choses ainsi faites le disné fut appareillé en l'abbaye a tous venans, le duc de Bedfort disna en chambre; la grande salle fut toute pleine de tables et de gens; en la grande table furent assis l'abbé de Saint-Magloire le premier, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, le chancelier de France, le patriarche qui avoit fait l'office, l'évesque de Chartres, l'abbé de Saint-Denis et l'abbé de Saint-Crespin; les seigneurs du parlement furent assis es premiers bancs d'un costé et d'autre de la salle, et les trois greffiers du parlement, le civil, le criminel et des pré-

sentations estoient assis en une table à part eux, devant la grande table dont auscun des sergents d'armes du roy commencèrent à grousser, disant que ce estoit leur droit d'estre à ladite table, a quoi fut respondu par les maistres d'hostel qu'ils se teussent et que ce n'estoit pas leur droit; mais des greffiers ainsi demourèrent en leur état.

Tandis qu'on faisoit le service on fit une donnée de six doubles dont les cinq valoient huit deniers parisis à tous ceux qui y vou- droient venir, et là reçeurent plus de cinq mille personnes, Dieu lui présente à l'ame. Amen.

Et suceéda au royaume son propre fils Charles VIIe de ce nom, très glorieux, victorieux et bien servi, lequel debouta et expulsa, à l'aide de Dieu omnipotent, les Anglois anciens ennemis de son royaulme, par ses vertueux, nobles et louables faits, — Dieu leur face pardon à tous! *Ces trois lignes sont écrites postérieurement.*

La présente copie, certifiée conforme à l'original en ma possession.

Vte DE GUITON,

Membre de la 1re classe de l'Institut historique, près de Saint-James (Morbihan.)

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. LE GÉNÉRAL PENHOUET, MEMBRE DE LA DEUXIÈME CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

A la Pierrefite en Bruz, par Rennes, le 1 juillet 1836.

On lit dans la dix-huitième livraison du *Journal de l'Institut* (p. 281), que notre collègue, M. Achille Jubinal, a vu dans les Pyrénées un monument analogue à celui de Carnac. Cet observateur place ses groupes de Menbirs proche un lieu qu'il nomme *Gaverni.* Il serait curieux de connaître, à l'aide d'un dessin ou d'une lithographie, l'exacte disposition de ces deux cents pierres monumentales dont parle l'auteur, pour ensuite la comparer avec celle de Carnac et les divers documens traditionnels que nous possédons. Nous avons dans les eaux du Morbihan une île connue sous le nom de Gaverné; elle renferme un de ces longs tumuli dans lesquels se trouvent des galeries souterraines. Dernièrement, M. Mérimée, inspecteur des monumens historiques, a publié des sculptures qu'on voit sur les grosses pierres latérales qui soutiennent la couverture de cette galerie souterraine.

M. Mérimée change l'ancien nom de *Gaverné* en celui de *Gwir innis* (Ile aux Chèvres); mais, si l'on s'en tient au premier, on trouve en décomposant, à l'aide du dictionnaire breton de dom Lepeltier, le mot *gasfr'né* ou *gaverné*, que *gasfr'* veut dire lieu d'exécution, et *verné*, montagne en forme de temple. En effet, dans ce

même dictionnaire, au mot *bern*, qui n'est autre que *vern*, on lit ces deux vers du poète Fortunat :

Nomine Vernometum voluit vocitare vetustas
Quod quasi fanum ingens gallica lingua sonat.

Si l'on se rappelle tout ce qui a été écrit sur ces monts artificiels, on les considérera comme des lieux où se rassemblaient les peuples pour les élections, les cérémonies religieuses et civiles, et pour les condamnations des coupables.

Au surplus, l'étymologie que je présente ici peut bien être détruite par une autre, car il est difficile de compter sur des explications positives en les tirant des mots bretons. On peut consulter à ce sujet deux articles insérés dans le numéro VIII des Mémoires de l'académie celtique, page 197 et suivantes.

Dans l'état de la question sur l'analogie que M. Jubinal a pu observer entre le monument des Pyrénées et celui de Carnac, il serait à propos de savoir si le mot de *gaverni*, si semblable à celui de *gaverné*, n'indique pas qu'il y ait dans le voisinage un de ces tumuli que les Latins appelaient *aceri mercuriales*, et sur lesquels le voyageur se croyait obligé de jeter une pierre : *Sicut qui mittit lapidem in acerum mercurii.* (V. Grotius, sur le v. 3 du chap. XXVI des Proverbes.)

Il ne nous est pas aisé d'aller dans la Bactriane nous assurer par nous-mêmes lequel reste debout des monumens de Bacchus que l'armée d'Alexandre traversa dans sa route; nous nous rapportons à ce qu'en dit Quinte Curce. C'étaient des pierres placées en rangs et de distance en distance, ce qui ne ressemble pas mal à nos pierres de Carnac. Mais si sans sortir de la France on rencontre dans les Pyrénées des monumens analogues à ceux de Carnac, le fait mérite bien qu'on en prenne note.

Avec l'érudit M. Dean, membre de la société des Antiquaires de Londres, j'ai admis que le monument de Carnac avait pu être un de ces *dracontia* dont il est parlé dans l'antiquité par des auteurs graves.

La dernière découverte faite dans l'île de *Gaverné*, près de Carnac, a mis au jour la représentation du serpent dont se qualifiaient les druides. (*V. l'Extrait du Rapport de M. Mérimée, dernièrement publié.*)

Cette idée d'un *dracontium* à Carnac rencontre de vives oppositions; mais ne ne serait-il pas possible de concilier cette manière de juger le monument avec la nôtre? Ne peut-on supposer plusieurs temples en un seul, ainsi qu'une église renferme plusieurs chapelles, plusieurs autels? L'ensemble ne peut-il avoir une consécration unique, tandis que des stations particulières séparent et divisent l'intérieur?

En me résumant, qu'il me soit permis de constater ici que l'étude de l'antiquité s'étend sur tout et se perfectionne par les comparaisons. On a peut-être le tort grave de n'y pas recourir assez souvent. Voici, à ma connaissance, la première fois que ce moyen se présente pour les monumens de Carnac. Aussi fais-je des vœux pour que l'Institut historique réunisse le plus de documens qu'il pourra sur ce monument pyrénéen dont j'entends parler pour la première fois. Les éclaircissemens qui en résulteront, dussent-ils détruire de fond en comble mes idées, je me féliciterais de les avoir provoqués. Il y a toujours quelque chose à apprendre dans ces investigations, et c'est bien mériter de la patrie que de porter la lumière dans ces temps si obscurs de notre vieille histoire.

LETTRE

DE M. J. DIAZ, ANCIEN PROFESSEUR DE LITTÉRATURE, MEMBRE DE LA TROISIÈME CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Palannes (Gers), le 4 juillet 1836.

Rectifier les erreurs historiques, est un des objets principaux de notre Institut; et dès lors, le devoir de chacun de ses membres doit être de signaler ce que l'étude ou le hasard lui fait découvrir. Mais comment remplir cette tâche, pauvre étranger que je suis, maniant à grand peine une langue aussi rebelle que la vôtre? N'importe! on voudra bien me pardonner mon langage en faveur de ma rectification.

Je viens vous entretenir du célèbre serment qu'on exigeait des anciens rois d'Aragon, lorsqu'ils étaient élus. Et d'abord, afin de prévenir toute fausse interprétation, je vous dirai qu'en attaquant un fait mal compris, je ne nie les droits d'aucune nation, droits que je déclare éternels, imprescriptibles. Mon intention est de démontrer seulement que ces droits n'existent pas là où on les a cherchés.

Oui, le fait est vrai et nous sommes loin de le contester, les Aragonais exigèrent de leurs anciens rois, dans les cortès, le serment rapporté par *les Zurit, les Blanco, les Mariana, les Morales*, etc. (1). Mais cette formule voulait-elle dire ce qu'on a prétendu? Ce serment signifiait-t-il ce qu'on veut qu'il signifie aujourd'hui? Nous ne le croyons pas. Loin d'être, comme tout le monde le pense, une garantie de liberté, il représentait, selon moi, le plus bas degré où jamais l'esprit humain soit descendu dans l'échelle de l'esclavage. Loin d'être un symbole des droits que le peuple exerçait sur la royauté, c'était, à mon avis, un document ignominieux, constatant à la fois la nullité du peuple et la dépravation de la royauté.

Il existe dans les chroniqueurs espagnols quelques variantes sur les paroles formelles de ce serment qui, au fond, est le même chez tous les écrivains. Des recherches longues et conciencieuses me portent à croire que la véritable formule était celle-ci : *Nos que valemos tanto como vos, e que juntos podemos mas que vos, os facemos rey, si jurais observar nuestros fueros; e si no, no.* Nous qui valons autant que vous et qui réunis pouvons plus que vous, nous vous faisons roi, si vous jurez d'observer nos priviléges; sinon, non.

Au premier coup d'œil, cette formule semble effectivement consacrer d'une manière positive la suprématie populaire; mais l'observateur instruit qui connaît et les époques, et l'organisation sociale de ces époques, et les hommes qui exigeaient ce serment, et les motifs pour lesquels ils l'exigeaient, ne voit au contraire dans cette exigence que l'acte de l'esclavage exercé par la toute-puissante aristocratie ara-

(1) Tous ces auteurs l'ont rapporté sans le comprendre. Tous ont dit en général : les *Aragonais*, mais ils ont omis et ignoré que ces *Aragonais* n'étaient uniquement que *la noblesse*. Le célèbre auteur de la constitution espagnole de 1812 s'en tire adroitement en les appelant des *citoyens*.

gonaise sur le peuple et sur la royauté.

Pour bien comprendre ce que nous avançons, il faut remarquer :

1° Que dans les premières périodes de la monarchie aragonaise auxquelles se rapporte l'institution de ce serment, l'organisation sociale de l'Aragon, son droit public reconnu, ses préjugés ne différaient en rien de ceux du reste de l'Europe.

2° Qu'à cette époque de reconstruction laborieuse il y avait un empressement universel à rétablir l'ancienne Espagne gothique, et à revenir au point où elle se trouvait à l'époque de l'invasion musulmane.

3° Que les *ricos hombres*, les hommes riches, c'est-à-dire la nouvelle aristocratie ressuscitée en Aragon, étaient là, comme partout ailleurs, affichant les mêmes prétentions d'indépendance et de souveraineté, sans autres différences que leur petit nombre, leurs faibles richesses, et surtout leur froissement avec des conquérans qui les repoussaient.

4° Que les cortès d'Aragon, comme celles de toutes les autres provinces, n'étaient qu'un effet de l'empressement universel que nous avons signalé, une souvenance des anciennes cortès gothiques, une reconstruction de ces fameux conciles de Tolède, dont on s'efforçait de rassembler les débris épars.

5° Que ces assemblées nouvelles se composaient des seuls *ricos hombres*.

6° Que le peuple n'y avait pas la moindre part, et qu'il n'y entrait pour rien, si ce n'est peut-être comme simple spectateur (1).

7 Que l'élection de la couronne s'y faisait, non en vertu de la souveraineté populaire, droit alors inconnu, mais uniquement en vertu de l'ancienne constitution gothique qu'on voulait rétablir à tout prix,

(1) Peut-être voudra-t-on nous contester ce point, le seul qui prête un peu le flanc à la polémique, mais, en supposant, ce dont nous sommes loin de convenir, que quelques villes envoyassent des députés à ces cortès, ce ne pouvait être qu'Ainsa et Jaca, villes alors de 800 et 2,000 âmes, les seules un peu remarquables à l'époque de l'institution du serment, et durant les longues années où la restauration demeura stationnaire et comme adossée aux Pyrénées. Dans cette supposition, plus que gratuite, il ne se serait donc agi que de deux députés. Or, quelle influence ces deux hommes auraient-ils pu exercer sur toute l'aristocratie militaire et seigneuriale? — Mais, dira-t-on, plus tard il y eut beaucoup d'autres villes représentées, et le serment se prêta de même. D'abord il ne se prêta pas aussi long-temps qu'on le suppose sans preuves, puis il dégénéra en une cérémonie sans conséquence, et l'hérédité supplanta l'élection. Mais mettons en ligne de compte les 5, 6, 8 12 villes dAragon, ses bourgs, ses villages, si l'on veut, les nouveau-venus ne changeront pas l'essence du serment. D'ailleurs, et ceci détruit d'un coup toutes les suppositions, le privilége de *voto en cortès* est très postérieur en Espagne à l'époque que nous étudions. Les cortès d'Aragon, comme celles de toute la Péninsule, étaient alors des assemblées essentiellement aristocratiques. Les députés des villes s'y rendaient en vertu d'une charte octroyée, par pure faveur et en très humbles supplians. Ils y représentaient et défendaient, non le peuple comme dans les temps modernes, mais la localité, les priviléges particuliers de leurs villes respectives, ainsi que les seigneurs y défendaient les priviléges de leurs maisons; c'est-à-dire, que les *procuradores* comme les *proceres* n'y faisaient, à la rigueur que resserrer la chaîne aristocratique, au détriment du peuple, et que les villes représentées n'obtenaient des exemptions qu'aux dépens des masses. De quelque manière que ce soit, nous pouvons donc affirmer que le peuple, tel qu'on l'entend aujourd'hui, le véritable peuple, n'entrait pour rien dans la composition des premières cortès d'Aragon.

et qui réservait ce haut privilége électif aux seuls *proceres*.

8° Que le serment exigé se prêtait en présence et entre les mains des seuls *ricos hombres*, dont le personnel était réduit depuis long-temps aux *Aznas*, *Urries*, *Heredia*, *Lanuza*, *Ibaner*, *Pequera*, *Lastanosa*, *Ripa*, *Cornel*, *Villacampa*, et à un très petit nombre d'autres familles dont les noms nous échappent.

9° Que le but qu'ils se proposaient en l'exigeant était non de constater et de perpétuer un droit national et commun, mais d'assurer la conservation des priviléges exclusifs attachés aux familles de cette nouvelle aristocratie.

Ces observations, indispensables à l'intelligence du texte, et qui suffisent pour résoudre la question, ne sauraient être sérieusement contestées que par ceux qui méconnaissent l'esprit général de la société en Europe au moyen-âge, et l'organisation de l'Aragon et du Sobrarbe, pendant le long enfantement de la restauration espagnole.

Examinons maintenant, d'après cet aperçu, comment nous devons interpréter la formule du serment. Voici le commentaire véritable de ce texte : « Nous, *ricos hombres*, *senores de horca y cuchillo* (1), c'est-à-dire nobles, hauts justiciers, *qui valons autant que vous*, par la raison que nous sommes vos égaux en tout, et *qui*, *réunis*, *pouvons plus que vous*, attendu que nous sommes douze ou quinze nobles contre un, *nous vous faisons roi*, par la seule puissance de notre volonté, seul droit existant et reconnu, *si vous jurez d'observer nos priviléges*, savoir : les droits attachés à nos maisons, de tailler, vendre, opprimer, vexer, pendre, écorcher nos vassaux à notre guise et sans aucune responsabilité; *et si non;* et si vous, nouveau roi, vous avisez de contester ou d'affaiblir nos droits en prenant la défense du peuple, en protégeant nos vassaux opprimés, *non*; alors il n'y a rien de fait; nous vous déposons, et nous en nommons à votre place un qui soit plus complaisant.

Tel est le véritable serment des rois d'Aragon, réduit à sa plus simple expression, à sa plus stricte valeur. Y a-t-il existé dans aucun pays, nous le demandons maintenant, un serment plus affreux, un document plus avilissant, un acte plus oppressif de l'espèce humaine? Est-ce donc là ce titre brillant des libertés populaires du moyen-âge, dont on a fait tant de bruit dans les livres?

Que quelque point de notre raisonnement vienne à être contesté, et nous le défendrons en le corroborant de preuves nouvelles; puis, si nos recherches paraissent dignes d'intéresser l'Institut historique, nous attaquerons succesivement beaucoup d'autres erreurs historiques qui occupent tranquillement, en Espagne et ailleurs, la place de la vérité, au grand déshonneur de la science. Nous expliquerons, par exemple, ce que c'était que le *gran justicia de Aragon*, et le privilége de *la union ;* deux institutions espagnoles qui n'ont pas été mieux comprises que le fameux serment dont nous venons de faire justice.

(1) C'est ainsi qu'on nomme vulgairement en Aragon *les hauts justiciers*. La traduction littérale serait *maîtres de la fourche et du couteau*, *maîtres de la potence et du glaive*. Le monument de cette ancienne puissance seigneuriale existe encore à l'entrée de quelques villes, représenté par deux piliers soutenant une poutre.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** Le mercredi 6 juillet la 1re classe (histoire générale et histoire de France) s'est réunie sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne), vice-président. Trente-neuf membres assistent à la séance.

M. Ernest Falconnet demande à lire un fragment d'un ouvrage inédit sur l'*article de l'école religieuse de l'île de Lerins*. — La lecture de M. Falconnet sera entendue.

M. le major Lee fait part à la classe des contradictions capitales qui existeraient entre les deux éditions des mémoires de Napoléon publiées par M. le comte de Montholon à Paris et à Londres. — Renvoi à M. Victor Boreau pour un rapport.

M. Ch. Labitte signale à la classe une défense manuscrite et inédite de Darthé, le seul complice de Babeuf qui fut condamné à mort et exécuté avec lui. — La classe décide que ce manuscrit sera demandé à M. Labitte.

M. Eug. Labat communique une lettre inédite de la seigneurie de Florence au pape Sixte IV, 21 juillet 1478 avec un rapport sur l'authenticité de cette lettre. — Renvoi à M. Paquis pour un rapport.

M. St.-Edme met sous les yeux de ses collègues une lettre manuscrite et un rapport de M. Berthier, commandant en second la garde nationale de Versailles, sur la translation des drapeaux de cette garde à la municipalité de cette ville. — Renvoi au comité du journal.

Hommage d'un *Essai d'histoire universelle* par M. Boulland, 2 vol. (M. Belfield rapporteur); d'un *mémoire historique* en portugais sur *la province de Campos dos Goitacazes au Brésil*, d'une *notice sur les archives de Montbéliard* par M. Duvernay, d'une brochure de M. Rey sur l'*origine de la boussole et des cartes à jouer;* d'une *dissertation* du même sur *Régulus ;* du numéro de juin de la *Revue du Midi ;* du numéro d'avril de la *Bibliothèque militaire* ; de la 22e livraison de la *Suisse pittoresque* de M. le docteur Beattie; du 12e volume des *mémoires de la société royale des antiquaires de France;* de la 8e livraison du journal l'*Européen;* des *mémoires de l'académie de Toulouse*, année 1834 ; de détails sur une nouvelle *mosaïque découverte à Pompéi ;* du numéro de mai de *la société des géographie* et d'un *Supplément aux recherches historiques sur Versailles, par M. Eckart.*

M. Auguste Vallet, élève de l'école des Chartes, est présenté à la classe par M. Achille Jubinal et Eug. Labat.

M. Victor Boreau lit un rapport sur les *chroniques de Jean d'Auton*, publiées par le bibliophile Jacob. — Renvoi au comité du journal.

M. Chopin, un rapport sur la *biographie des hommes du jour.* Par M. G. Sarrut, et Saint-Edme. — Même renvoi.

La suite de la correspondance de Louis XII et de Vauban communiquée à l'Institut historique par notre collègue M. le comte le Peltier d'Aunay, descendant de l'illustre maréchal, est remise à M. Victor Boreau chargé de faire un rapport sur l'importance de ces pièces.

Un travail de M. l'abbé Simil sur le

temple de Diane à Nîmes est renvoyé à la 4e classe (histoire des beaux arts) dans les attributions de laquelle il paraît plus spécialement rentrer.

M. le secrétaire perpétuel lit un mémoire curieux de M. Boysse, bibliothécaire de la ville de Limoges, sur les archives du Limousin. —

⁂ Le mercredi 13 juillet séance de la deuxième classe (histoire des langues et des littératures) présidence de M. Bonvalot, professeur au collége Charlemagne; trente-cinq membres sont présentés à la séance.

Hommage des 5e et 6e cahiers du bulletin de l'académie Ebroïcienne; *des œuvres posthumes d'Alphonse Rabbe*; d'un *recueil de compositions* faites par de jeunes demoiselles, par notre collègue M. Barthélemy; des 23 et 24 livraisons de la *Minerve de la jeunesse*, par M. Malvèsin de Bordeaux; des premiers numéros du *Propagateur de la liberté*, revue littéraire espagnole, par M. de Covert Spring; de plusieurs numéros de la *Revue des enfans*, par M. Henriot; du dernier numéro de la *Revue Belge*; d'un poème intitulé *La nature*, par M. Bonvalot; des *Mémoires de l'Académie des sciences du département de la Somme*, et de plusieurs numéros du *Supplément au dictionnaire de l'académie française*, par M. Raymond. La classe passe à l'admission d'un secrétaire en remplacement de M. Edme Hereau, décédé. M. Hippolyte Dufey ayant obtenu la majorité au premier tour de scrutin, est proclamé secrétaire de la classe.

On passe à la lecture d'un rapport de M. Redler sur des caractères inconnus découverts à la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier. Ce mémoire est renvoyé au comité du journal.

Il est donné lecture d'un travail de M. Chasles de la Touche, *nouvelles recherches sur le Celto-Breton*. M. Legonidec est chargé du rapport.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'un rapport de M. Juglet de Lormaye sur les travaux du docteur Whal de Dublin relatifs aux hiéroglyphes. Dépôt aux archives.

⁂ Le mercredi, 20 juillet, la 3e classe (histoire des sciences physiques et mathémathiques sociales et philosophiques), s'est réunie sous la présidence de M. l'abbé Labouderie; 42 membres sont présens.

Dons à la bibliothèque, d'un *Traité de la génération de l'homme*, du *Pouvoir de l'imagination*, et d'un volume intitulé *Plombières*, par M. le docteur Demangeon; du *Cours élémentaire de philosophie*, par M. Caro; d'une *Légende latine de Saint-Brandaine*, avec une traduction en prose et en poésie romane, par M. A. Jubinal; de plusieurs brochures ayant pour titre, *Appel de la capitale de l'Ecosse aux Etats-Unis d'Amérique, sur l'esclavage; Pensées philosophiques sur les cimetières*, par M. le docteur Py; d'une *Histoire du droit public en France; Osservazioni fisico-géognostiche*, par MM. Gussone et Teceore; Enfin, des derniers numéros des *Annales de l'Auvergne*; du *Bulletin médical belge*; de la *France départementale*; de la *Revue du dix-neuvième siècle*; des *Annales de la société royale d'Orleans*; du *Mémorial encyclopédique et progressif des connaissances humaines*; de la *Revue étrangère et française de législation et d'économie politique*; et de la *Bibliothèque élémentaire de chant*, par M. Mainzer.

Présentation de M. Gauthier de la Chapelle, avocat à la cour royale.

M. Bernard Jullien a la parole pour son rapport sur l'*Histoire de la philosophie*,

par M. l'abbé Guillon, évêque de Maroc. M. Jullien fait remarquer à la classe que les seuls changemens que présente son travail consistent en suppressions portant principalement sur des opinions philosophiques personnelles. Il demande en conséquence à être dispensé d'une seconde lecture. Le rapport est renvoyé au comité du journal.

M. le secrétaire perpétuel et M. le docteur Sandras lisent pour M. Bory de Saint-Vincent un mémoire sur l'*Histoire des sciences en France*, destiné à une autre publication que notre journal. — Dépôt aux archives.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Diaz sur le véritable sens du serment que l'on exigeait des rois d'Aragon à leur avénement. — Renvoi au comité du journal.

*** Le vendredi 22 juillet, séance générale de l'Institut historique, sous la présidence de M. Buchez, vice-président. — Soixante-cinq membres assistent à cette réunion.

M. le secrétaire perpétuel lit une lettre de M. le comte de Rambuteau, annonçant que la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville, est mise à la disposition de l'Institut historique, pour son prochain congrès.

Vingt-cinq volumes sont offerts à la société; des remerciemens sont votés aux donateurs.

Divers candidats présentés par les classes sont admis.

L'ordre du jour appelle le vote de l'assemblée sur le réglement adopté par le conseil pour le prochain congrès.

M. le président fait observer à l'assemblée que le conseil, composé des bureaux des quatre classes, ayant, après mûre délibération, adopté ce réglement, il pense que l'Institut, pour épargner ses momens, doit voter sur l'ensemble et non sur les articles séparément. La proposition de M. le président est adoptée.

M. Romagnesi propose un article supplémentaire ainsi conçu : *Les séances de l'Institut historique sont suspendues pendant la durée du congrès.* — Adopté.

M. le secrétaire perpétuel lit ensuite le réglement dont l'ensemble est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

M. Buchez fait observer que le meilleur moyen de rendre le congrès brillant est de s'assurer par avance de membres disposés à traiter les questions les plus importantes.

M. le secrétaire perpétuel lit les questions des différentes classes.

M. Belfield se charge de traiter la première question de la première classe; M. Sandras, la deuxième; M. Boulland, la troisième; M. Andrieux (de Limoges), la cinquième; M. Dufey (de l'Yonne), les dixième, onzième et douzième questions de la première classe; M. Paquis, la treizième question (Voir, pour ces questions, le programme qui a été imprimé et distribué aux membres).

Deuxième classe.

M. P.-C. Roux, la troisième question.

Troisième classe.

M. Buchez, la deuxième question; M. Sandras, la sixième; M. Venedey, la dixième; M. Martin (de Paris), la douzième.

Quatrième classe.

M. A. Boulland, la première question; MM. Lecomte et Bottée de Toulmon, les quatrième et cinquième; M. Romagnesi, la huitième.

Le secrétaire perpétuel est en outre char

gé d'offrir de traiter diverses questions à divers membres :

A M. Stahl, la quatrième question de la première classe ;

A M. le baron d'Eckstein, la sixième;

A M. Sautayra, la septième;

A M. A. Dumége (de Toulouse), la quinzième ;

A MM. Stahl et l'abbé Sionnet, la deuxième question de la deuxième classe ;

A MM. l'abbé Sionnet et l'abbé Labouderie, la quatrième question;

A M. Népomucène Lemercier, la septième;

A M. l'abbé Sionnet, la onzième question de la troisième classe;

A M. Hittorf, la troisième question de la quatrième classe ;

A M. Chaulieu, la sixième;

A M. Araujo-Porto Alègre, la septième ;

A M. Eug. Bion, la huitième

⁂ Le mercredi 25 juillet, la quatrième classe (histoire des beaux-arts) s'est réunie sous la présidence de M. Alexandre Lenoir. Trente-un membres sont présens.

M. le président communique de curieux détails sur les inhumations et les exhumations des corps d'Héloïse et d'Abeilard avant leur arrivée à Paris, servant d'introduction à la lettre de M. Trébuchet sur le même sujet.

Hommages du tome II (6ᵉ et 7ᵉ livraisons) *des mémoires de la Société archéologique du midi de la France*; de la 23ᵉ livraison de la *Suisse pittoresque*; de la 11ᵉ livraison du *Recueil d'ornemens de sculpture*.

M. A. Lenoir lit un rapport sur deux tableaux du Titien et du Corrége, de la galerie du prince de la Paix. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

Rapport de M. Louis Paris, bibliothécaire-archiviste de la ville de Reims, sur les tapisseries de cette ville. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Valette, de Preignes et de Monglave, le travail est renvoyé au comité du journal.

M. Romagnesi raconte qu'à Vaucouleurs il existe une petite statue de la Pucelle en pierre de Tonnerre; il émet le vœu qu'elle soit habilement restaurée et placée dans son ancienne demeure, à Donremi.

CHRONIQUE.

Une perte cruelle vient encore d'affliger l'Institut historique. Le 23 mai est mort après quelques heures de maladie dans sa résidence d'*Upper Read Hook* près de New - York, notre excellent collègue M. Edouard Livingston. C'était un de nos membres les plus savans et les plus laborieux. Ambassadeur des États-Unis en France, nous l'avons vu, au milieu des négociations ardues qui ont signalé la fin de son séjour à Paris, assister régulièrement à nos séances et y venir chercher de nobles délassemens à ses pénibles travaux. Issu d'une ancienne et honorable famille de l'état de New-York, appartenant au parti des Whigs à l'époque de la révolution américaine, ayant rempli les fonctions de premier magistrat de cette ville dans des temps difficiles, puissant par son intelligence, la variété de son savoir et l'indomptable énergie de son caractère, il avait été le collaborateur du fameux Fulton dans le perfectionnement et l'extension des bateaux à vapeur; la Louisiane lui doit un code de lois qui, s'il n'est pas parfait, mérite au moins d'être classé au premier rang de ceux qui approchent le plus de la perfection. Livingston fut le bienfaiteur de son pays et si, comme français beaucoup d'entre nous ont combattu dans ces derniers temps les exigences qu'il élevait en faveur des États-Unis, personne ici n'a pu lui refuser cette ardeur de patriotisme qui n'est pas chose commune dans le pays où nous vivons. La municipalité de New-York a voté à l'unanimité une adresse de condoléance à la famille de ce grand citoyen. Tous les corps constitués, toutes les sociétés savantes, toutes les corporations d'artisans assistaient à ses obsèques. C'était une douleur générale et le deuil a été universellement porté dans plusieurs états de l'Union.

— Un de nos collègues de la 1e classe, M. Achille Jubinal, connu déjà par la publication de différens ouvrages inédits du moyen-âge, vient de mettre au jour, chez les libraires Techener, place du Louvre, 12, Merklein, rue des Beaux-Arts, 11, et Sylvestre, rue des Bons-Enfans, 30, la légende latine de St-Brandaines d'Irlande. Ce vieux texte, conservé dans plusieurs manuscrits de la bibliothèque du roi, qui remonte au XIe siècle, est accompagné d'une traduction en prose du XIIe et d'une autre en vers tirée du poème de l'*Image du monde* par Gauthier de Metz; cette dernière, à laquelle son auteur a mis la date, est de 1247. Voici le passage qui le prouve :

A saint Ernoul une abéie
De moignes noirs qu'est establie,
Droit devant Miés en Loeraine,
Trovai l'estore mult ançaine.
De latin la mis en romans
Por faire entendre as laies jans.
En VIII jors de mars l'oi parfait
M. CC. ans XLVII.

Société de statistique universelle. — Prix fondés par divers et qui doivent être distribués en juin 1837 : Par M. Pablo Pebrer, médaille de 1,000 fr. pour la meilleure statistique de l'Espagne, — Par notre collègue, M. le général Anastasio Bustamente, ancien président de la république des États mexicains, 1 médaille en or, 3 en argent et 10 en bronze pour les meilleurs mémoires statistiques sur le Mexique. — Par la *Compagnie de colonisation des landes* de Bordeaux, 1 médaille en or, 10 en argent et 25 en bronze pour les meilleurs documens statistiques sur la Gironde, les Landes et les Basses-Pyrénées. — Par M. le baron de Las Cases, médaille d'or pour la meilleure statistique du département du Finistère, et 5 médailles en argent pour les meilleures statistiques des arrondissemens de ce département. — Par M. le comte de Chastellux, médaille d'or pour la meilleure statistique du département de l'Yonne, et 3 médailles en argent pour les meilleuers statistiques des arrondissemens de ce département. — Par M. le duc de Stacpole, médaille en or pour la meilleure statistique du département de Seine-et-Marne, et 3 en argent pour les meilleures statistiques des arrondissemens de ce département.

—*Académie des sciences, etc., d'Amiens.* — Elle met au concours pour 1836 1837 : *Prix de poésie*, les trois genres suivans : l'épitre, l'ode et l'élégie, laissant les concurrens entièrement libres sur le choix des sujets. — *Prix d'agriculture :* Exposer les progrès de l'agriculture dnns les départemens du nord de la France, et particulièrement dans la Somme. Faire connaître la marche la plus facile pour parvenir à la suppression des jachères. Exposer les avantages et les inconvéniens du parcours et de la vaine pâture. Traiter de l'établissement d'une ferme-modéle dans les départemens du nord de la France. La médaille offerte est de 600 fr.

—*Société philharmonique du Calvados. Prix proposés pour* 1836. — Tracer l'histoire de la musique en Normandie depuis le commencement du IXe siècle jusqu'à nos jours, et écrire d'une manière rapide la vie des musiciens célèbres nés dans cette partie de la France pendant la même période. Le prix consiste dans une médaille d'or de 300 fr. Les mémoires doivent être envoyés, avant le 15 octobre, à *M. de la Foye*, secrétaire de la société.

—*Université de Gœttingue.* — Elle propose pour l'année de 1838 un prix pour connaître. « Quelles sont en général les modifications physiologiques qui ont lieu entre les parties intégrantes qui entrent dans la composition du sang, et en particulier celles qui se manifestent entre ses parties intimes, et quel rôle chacune de ces dernières joue dans les fonctions de la sanguification, de la nutrition et des sécrétions. » La valeur de ce prix est de 100 ducats.

— *Expéditions des mers polaires. — Recherches d'un passage au nord de l'Amérique.* — Les journaux américains d'Albany ont appris que le capitaine Back, dont nous avons déjà plusieurs fois entretenu nos lecteurs, était parti pour Wager-Bay, où il passera probablement l'hiver.

Après avoir examiné cette baie, il traversa l'isthme qui la sépare du golfe Boothia. Quelques personnes pensent, comme le capitaine Ross, que Boothia-Félix est une île, et non une presqu'île, d'après ce fait qu'on a trouvé en dérive, dans cet endroit, des bois flottans qui croissent en d'autres contrées.

L'équipage du capitaine est approvision-

né pour deux ans. Il reprendra son voyage en se dirigeant d'abord par le détroit d'Hudson.

Résumons, à cette occasion, les diverses tentatives qui ont eu lieu pour trouver un passage maritime au nord de l'Amérique, et voyons quel est actuellement l'état de nos connaissances à ce sujet.

Le premier succès fut obtenu, en 1585, par John Davis, lequel découvrit le détroit qui porte son nom. Henri Hudson donna ensuite son nom à la portion de mer où il périt en 1611; et Baffin, en 1616, découvrit et nomma d'abord la *mer de Baffin*, puis le *détroit de Lancaster*, ce dernier par 74° 20' lat. N. Le détroit de Behring, qui joint la mer Glaciale au Grand océan, fut découvert en 1722 par le navigateur de ce nom. Cook pénétra dans ces parages en 1779; Kotzebue les revit en 1815 et 1818, et pénétra beaucoup plus loin à l'est, où Beechey, de 1825 à 1828, signala de même son apparition.

En 1818, le capitaine Ross explora toute la baie de Baffin, et de 1819 à 1827, Parry continua les relèvemens des côtes de l'est à l'ouest sur une étendue très considérable, pendant que de l'ouest à l'est Franklin faisait les siens. Tous les relèvemens étaient si avancés en 1829, lorsque le capitaine Ross entreprit son second voyage, qu'il n'y avait plus à explorer que 150 milles à l'ouest, du côte du détroit de Behring, et 500 milles à l'est, entre le cap Garry, où se sont arrêtées les explorations du capitaine Parry, et le cap Turnagain, limite des excursions du capitaine Franklin. Le résultat de la dernière expédition de Ross a été la découverte, d'abord de la terre du roi Guillaume, puis de l'isthme et de la péninsule (ou de l'île) de Boottria, du golfe de Boothia, de la mer occidentale du Roi-Guillaume, et de la véritable position du pôle magnétique septentrional. Quant à la question d'un passage au. N.-O., il est clairement établi qu'il n'en existe aucun par le canal du Prince-Régent, ou au sud de 74 degrés de latitude nord, et qu'il faut le chercher au-delà de ce parallèle.

Ainsi, en partant du cap Garry, point extrême des explorations du capitaine Parry, celles du capitaine Ross se sont étendues jusqu'à 69° latitude N. et entre les longitudes de 89 à 99 degrés à l'endroit qui a été nommé *pointe Franklin*. De là Ross a exploré cette portion du continent septentrionale de l'Amérique, en relevant des lacs nombreux et des rivières. Il a, en arrivant au bord occidental de l'isthme de Boothia, reconnu toute la portion de la côte située entre 72° 30° et 69° latitude N., 89 et 99° longitude O.

Voilà donc le dernier résultat de nos connaissances relativement au continent septentrional de l'Amérique, depuis le détroit de Behring et à l'ouest, jusqu'à la mer de Baffin à l'est : à commencer du détroit de Behring et à partir du cap Barrow de Beechey, la côte a été l'objet d'observations nautiques, et par conséquent peu minutieuses, souvent même peu exactes, de là à la pointe Back de Franklin. Ici et jusqu'à l'embouchure de la rivière Mackenzie, qui est la seule découverte du voyageur canadien de ce nom, elle a été relevée par Richardson jusqu'au débouché de la rivière Coppermine, qui est la seule découverte de Hearne sur la côte. De là à la pointe Turnagain sont les découvertes de Franklin, après lesquelles, dans la direction de l'est jusqu'à la pointe Franklin, il existe une lacune de 222 milles, qui sera comblée, on l'espère, par le capitaine Back.

Au cas où cette espérance se réaliserait,

il ne manquera plus, pour compléter la connaissance de la côte septentrionale de l'Amérique, que l'espace compris entre la terre de Banks, de Parry, et Boothia-Félix. Les progrès et la réunion de ces diverses découvertes nous amèneraient au cap Turnagain. Le *blanc* qui reste aujourd'hui sur la carte entre ce point et la terre la plus à l'ouest que le capitaine Ross ait touchée ou constatée par les modes ordinaires d'observation, se monte à 500 milles anglais.

(Écho du Monde Savant.)

— La ville de Provins, cette ancienne résidence des comtes de Champagne, dont le voyageur se plaît à visiter les ruines et à interroger les antiquités, s'annonce au loin par le dôme de l'église de Saint-Quiriace, bâtie au sommet de la ville haute. C'est le plus bel ornement de la ville et le monument le plus remarquable de la contrée.

Nous ne dirons rien ici de l'époque de sa construction, de la ressemblance du site avec celui de Jérusalem, de la beauté de l'église que surmonte ce dôme, nous sommes trop pressés de parler de son triste état. Sa charpente si belle et si hardie a tellement souffert des vents et des orages qu'on a sans cesse à craindre de la voir tomber. Jamais réparation ne fut plus urgente. Si on ne s'en occupe incessamment, cette ville n'aura bientôt qu'une ruine de plus à léguer parmi tant d'autres qui s'élèvent dans ses ruines. Les efforts du conseil municipal restent impuissans devant la grandeur des dépenses. Le gouvernement, toutes les personnes religieuses ou amies des arts et des antiquités, en un mot tous ceux qui aiment leur pays, ne s'empresseront-ils pas de seconder les efforts de cette ville et de l'aider à sauver un des monumens les plus dignes de fixer l'attention et d'être transmis à nos successeurs?

— On écrit d'Angers:

« Une nouvelle découverte, qui ne peut manquer d'intéresser vivement les amis de l'art, vient d'avoir lieu dans l'un des murs de l'hôtel de la préfecture. Elle est de nature à jeter un grand jour sur l'histoire de ce monument et sur celle des anciens bénédictins d'Angers. Samedi dernier, des ouvriers occupés sous les yeux d'un de nos architectes, M. Binet, à défaire le recrépissement de l'intérieur de la galerie qui conduit de la Conciergerie aux appartemens de M. le préfet, aperçurent des fragmens de sculptures gothiques.

» Un vague désir de curiosité ayant fait creuser un peu plus avant dans l'épaisseur, on remarqua avec surprise que les sculptures se prolongeaient dans toute la largeur et la longueur de ce mur. Aussitôt des ordres furent donnés pour poursuivre les recherches, et bientôt une magnifique galerie d'arceaux du style mauresque sortit de dessous les débris. »

— M. de Humboldt a envoyé à l'Académie des sciences:

1° Un cierge de Moldavie composé de *cire fossile*, substance minérale dont M. Magnus a fait l'analyse insérée dans les *Annales de Chimie et de Physique*, t. LV, p. 217, c'est l'ozakérite de M. Glocker. L'échantillon, qui est sans aucun mélange d'un autre corps gras, a été porté de Grèce à Berlin par le baron d'Arneim;

2° Six échantillons d'infusoires fossiles dans des dépôts siliceux de Santa-Fiora, de Tripoli, de Bohême, de Cassel, etc.; le tout enchâssé pour être placé sous le microscope. M. Ehremberg a préparé ces objets. Il y est joint un mémoire imprimé relatif à la même découverte;

3° La description d'un ver marin, *Amphicorra sabella*, de M. Ehremberg, re-

marquable par la simplicité des organes. L'amphicora a quatre yeux, deux à la tête et deux à la queue de l'animal, organisation dont le type ne s'est point encore présenté.

— Le village de *Noyel-sur-Somme* nommé dans les anciennes cartes *Noyel-sur-Mer*, fixe en ce moment l'attention des archéologues. Déjà on y a rencontré divers objets appartenant à différentes époques. Le moyen âge se présente d'abord à la superficie des couches de débris; au-dessous se trouvent des antiquités romaines, entre autres une très grande quantité de médailles; et ce qui est surtout fort remarquable, ce qui ouvrira un vaste champ aux conjecutres, c'est qu'on rencontre, dit-on, au-dessous de ces antiquités romaines des figurines et autres objets appartenant, à ce qu'il paraît, à l'antique Égypte ou à ses colonies. On espère que la Société d'émulation d'Abbeville s'occupera d'explorer le sol de Noyel, et fera connaître au monde savant le résultat de ses recherches.

— On vient de découvrir, près de Cerveteri, États de l'Église, un tombeau qui remonte à la plus haute antiquité. Il renfermait le corps d'un prêtre de Cybèle. On y a trouvé plusieurs objets précieux en or; des bracelets, des anneaux, des colliers des coupes merveilleusement ciselées, des patères, un autel à brûler des parfums, et divers instrumens pour couper et faire l'inspection des entrailles; 36 idoles en terre cuite, et quelques fouets, dont il ne reste plus que les manches en bronze. Le corps avait été placé sur une large barre de fer, et recouvert d'une étoffe tissue d'or, dont il a été retrouvé des fragmens considérables.

— Un journal américain donne le tableau suivant de la population des principales villes des États-Unis de l'Amérique du nord au commencement de 1836:

New-York, 269,875 ames; Philadelphie, 200,000; Baltimore, 92,000; Boston, 76,000, Nouvelle-Orléans, 60,000; Charles-town, 34,000.

Ainsi, New-York, qui en 1790 ne renfermait que 33,131 habitans, en compte aujourd'hui 236,842 de plus.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

1er numéro de la *Bibliothèque élémentaire de chant*. Brochure in-8 par M. J. Mainzer.

Recherches historiques sur la foire de Pâques. Une brochure in-8, par M. L. Paris.

Charles-Quint au couvent de Saint-Just. Une brochure in-8, par le même.

Chronique de Nestor. Deux volumes in-8, par le même.

Cours de philosophie. Un volume in-8, par M. Caro.

La légende latine de Saint-Brandaine. Une brochure in-8, par M. Ach. Jubinal.

La Revue du XIXe siècle journal Brochure in-8.

Pensées philosophiques sur les cimetères. Une brochure in-4, par M. le docteur Py.

La grande mosquée de Pompeï. Une brochure in-8.

Dissertation sur Régulus. Une brochure in-8, par M. Rey.

Notice sur les archives de Montbéliart. Une brochure in-8, par M. C. D...

La nature, poème. Un volume in-12, par M. Bonvalot.

Le secrétaire perpétuel, EUGÈNE DE MONGLAVE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

NUMÉRO 19 A 24.

FÉVRIER 1836 A JUILLET 1836.

Mémoires.

Revue d'ouvrages français et étrangers.

Documens historiques curieux ou inédits.

Correspondance.

Extrait des procès-verbaux des assemblées générales et des séances de classes de l'Institut historique.

Chronique.

Bulletin bibliographique.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.









